This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

BOUR
a39015 00024839 6b

TROISIÈME ANNÉE.

JANVIER-DÉCEMBRE

1889

ANNALES BOURBONNAISES

RECUEIL MENSUEL

HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET ARTISTIQUE

Publié avec le concours d'Écrivains et d'Artistes de la Région.

PAR

MM. ROGER DE QUIRIELLE ET E. DELAIGUE

1889

MOULINS

IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE

1889

Digitized by Google

SPÉCIALITÉ DE RELIURES DE MUSIQUE A DOS SOUPLE
COMPAGNON
Relieur
Rue Voltaire, 9
MOULINS
(Allier)

PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNALES
BOURBONNAISES

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNALES BOURBONNAISES

RECUEIL MENSUEL

HISTORIQUE ARCHÉOLOGIQUE ET ARTISTIQUE

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS D'ÉCRIVAINS ET D'ARTISTES DE LA RÉGION

PAR

MM. Roger DE QUIRIELLE et E. DELAIGUE

TROISIÈME ANNÉE

MOULINS

IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE

1889

Digitized by Google

DC
611
.B764
A2
v.3

Digitized by Google

ESTAT DES GENTILSHOMMES

DE LA PROVINCE DE BOURBONNOIS

QUI DOIVENT MARCHER AU BAN CONVOQUÉ PAR LETTRES PATENTES DU ROY, L'ANNÉE PRÉSENTE 1690.

Tel est le titre d'une pièce que nous avons eu la bonne fortune de rencontrer dans les archives du château de Saint-Gerand-le-Puy. (1)

Les vieilles nomenclatures de noms sont toujours curieuses ; mais, lorsqu'elles ont l'authenticité, nous serions tentés de dire : *la solennité* du document qui nous occupe, elles acquièrent une importance de premier ordre. Aussi, nous félicitons-nous d'inaugurer notre participation à la direction des *Annales*, par la publication de cette liste de gentilshommes bourbonnais dans laquelle nombre de nos lecteurs retrouveront des ascendants directs ou alliés.

Outre cet intérêt particulier, une énumération de ce genre a son importance au point de vue plus général de l'histoire seigneuriale de la province.

On consultera, en effet, non sans profit, la mention des fiefs et principales possessions dont chacun des *mobilisés* était pourvu à la fin du XVIIe siècle.

---

(1) Nous saisissons cette occasion d'exprimer à M. de Saint-Gerand notre reconnaissance pour l'obligeance avec laquelle il nous a confié cette pièce.

Digitized by Google

Bien que cet appel ne vise que les gentilshommes de l'arrière-ban, il n'en contient pas moins cent vingt-huit noms groupés par châtellenie, en trois colonnes, et imprimés sur une feuille in-folio qui porte en tête le sceau royal. Une déchirure au centre de la convocation que nous avons sous les yeux a fait disparaître trois noms de la châtellenie de Bourbon.

Voici, du reste, l'exacte copie de cet exemplaire. copie qui était destinée, comme on le verra dans la formule finale, à Gilbert Berthet sieur du Theillat.

Pour faciliter les recherches, nous donnons, à la suite de cette copie, une table des noms, dressée avec soin.

DE PAR LE ROY

ESTAT DES GENTILSHOMMES DE LA PROVINCE DU BOURBONNOIS QUI DOIVENT MARCHER AU BAN CONVOQUÉ PAR LETTRES PATENTES DU ROY L'ANNÉE PRÉSENTE MIL SIX CENT QUATRE-VINGT DIX

Commandant

1. Jean d'Aubigny Ecuyer, sieur d'Aligny, chastellenie d'Aynay.

Cornettes

2. Joseph de Tianges Ecuyer, sieur de Valligny et de Lussat, chastellenie de Montluçon.
3. Hugues Semin Ecuyer, sieur de Vallambourg, chastellenie de Moulins.

Maréchaux des Logis

4. François de la Souche Ecuyer, sieur de Bois Aubin, chastellenie d'Aynay.
5. Claude de Dreüille Ecuyer, chastellenie de Souvigny.

Trésorier

6. Hiacinthe Semin Ecuyer, sieur des Fontaines, chastellenie de Moulins.

Digitized by Google

Chastellenie de Moulins

7. Claude Coiffier Ecuyer, sieur de Moret.
8. François Hardy Ecuyer, sieur des Loges.
9. Nicolas Coiffier Ecuyer, sieur de Thiloux.
10. Jacques Chenebrad Ecuyer, sieur de Courdin.
11. Bernard de Champfeu Ecuyer.
12. Gabriël Feydeau Ecuyer, sieur de Chapeau.
13. Pierre de Loüan Ecuyer, sieur de Perçat.
14. François Destut Ecuyer, sieur de Tracy.
15. François Charles de Mazille Ecuyer, sieur de Vaubresson.
16. et avec lui François de la Loge Ecuyer, sieur du Breuil.

Chastellenie de Montluçon

17. Le sieur de Veny Ecuyer, sieur des Houzines.
18. Jean Jacques du Chasteau Ecuyer, sieur de la Pierre.
19. Gabriel Maistre Ecuyer, sieur du Mas de Teillet.
20. Le sieur Deschamps Ecuyer, sieur de Mirebeau.
21. Philibert Morichon Ecuyer, sieur du Peschin et
22. avec luy Georges de Biotiere Ecuyer, sieur du Clos.
23. Sebastien des Bonnets Ecuyer, sieur d'Argentière et
24. avec luy le sieur des Fontaines de Charmeron, chastellenie d'Ainay.
25. François de Chambaud Ecuyer, sieur du Mont et
26. avec luy Baltazard de la Brosse Ecuyer, sieur de la Rivière, chastellenie de Murat.
27. Antoine des Bonnets Ecuyer, sieur de la Garde
28. et avec luy Gilbert Seguin Ecuyer, sieur de Chaveroche, chastellenie de Murat.
29. Le sieur de Buchepot Ecuyer, sieur de Fougerolle le Cadet.

Chastellenie de Murat

30. Louis de Saint Martin Ecuyer, sieur de Villars.
31. Toussaint des Fontaines Ecuyer, sieur de Goutebrune.

Digitized by Google

32. Le sieur de Pochonière Ecuyer.
33. Loüis des Fontaines Ecuyer, sieur de Chaumont,
34. et avec luy Toussaint de la Garde Ecuyer, sieur de Richemont, chastellenie de Chaussière.
35. Philippe de la Garde Ecuyer, sieur de la Vau du Creux,
36. et avec luy le sieur de Bonneval Ecuyer, son gendre.
37. Gaultier Dulgo Ecuyer, sieur de la Gaudiere, et avec luy ses mineurs.
38. Jacques Seguin Ecuyer, sieur du Preau.
39. Mathias de Courtais Ecuyer, sieur de la Souche.
40. Marien de Chasteaubodeau Ecuyer, sieur de la Garde.
41. Gilbert de la Roche Ecuyer, sieur de Laval.

CHASTELLENIE D'HERISSON

42. Louis de Villeume Ecuyer, sieur de la Roche-Othon.
43. Jean Bertrand Ecuyer, sieur de Beuvron, et avec luy ses mineurs.
44. Louis de Pons Ecuyer, sieur de Fournol, et avec luy ses mineurs.
45. Jean Fournoux Ecuyer, sieur de Ville Chevreuse et
46. avec luy Pierre de Courtais Ecuyer, sieur de Pencerolle.
47. René le Brun Ecuyer, sieur du Meclé.
48. François de Fougere Ecuyer, sieur du Tret.
49. Louis de Frague Ecuyer, et avec luy.
50. Claude du Vautier Ecuyer, sieur de la Bruyere.
51. Nicolas de Saint Martin Ecuyer, sieur du Mont.
52. Jean de PanemVinum Ecuyer, sieur de la Maison Neuve.
53. François d'Assy Ecuyer, sieur du Bouchet et avec luy
54. François de Tarcy Ecuyer.
55. Jean de la Vigue Ecuyer, sieur de Neufvilles et avec luy
56. le sieur le Borgue Ecuyer, sieur de Monchenin.
57. Le sieur du Ligondais Fortunier l'aisné Ecuyer, sieur de Ville Vigue.
58. Claude Martin Ecuyer, sieur du Vernay.

Digitized by Google

CHASTELLENIE DE BOURBON

59. Henry Girad Ecuyer, sieur Duris.
60. Charles des Boyaux Ecuyer, et avec luy Antoine de Chasteaubodeau.
61. Antoine de S..... sieur de la Forest et avec luy
62. Antoine..... sieur de Coudreau.
63. ..... sieur de Souye.
64. Jean Roux Ecuyer, sieur.....

CHASTELLENIE D'AYNAY

65. Loüis de Bonnefon Ecuyer, sieur de Naubois, *parroisse* de Couy.
66. Le sieur de Bergeron Ecuyer, sieur de la Perche.
66 (*bis*) et avec luy le sieur de Bergeron son frère Ecuyer.
67. Le sieur de Bangy Ecuyer, *parroisse* d'Orcenay.
68. Simon de Barbarin Ecuyer, sieur de la Flotte.
69. Gaspard le Tort Ecuyer, *parroisse* de Vallenay.
70. Le sieur de Rolland Ecuyer, sieur de la Vineüe *parroisse* de Neully.
71. Le sieur de la Farge Ecuyer, sieur de la Chapelle *parroisse* de Loye.
72. Charles Descousts Ecuyer, sieur de la Chapelle *parroisse* de Braise.

CHASTELLENIE DE CHANTELLE

73. Annet de Rillat Ecuyer, sieur de la Bergeraud.
74. et avec luy Annet Monnami Ecuyer, sieur de la Perouze.
75. Michel de Biotière Ecuyer, sieur de la Mothe.
76. et avec luy Loüis de Biotière, sieur de Bauton.
77. Annet de Chambon Ecuyer, sieur de la Chaumette.
78. et avec luy Sébastien de Chambon Ecuyer, son fils.
79. Le sieur de Bressolle Ecuyer, sieur Dauvergnaud.
80. Michel Monnami Ecuyer, sieur du Mas.

CHASTELLENIE DE GANNAT

81. François de Saint Julien Ecuyer, sieur de la Quairrie.

Digitized by Google

82. François de Bresse Ecuyer, sieur des Jardons.
83. François de Faure Ecuyer, sieur du Chazon.
84. Jacques de Chouvigny de Blot Ecuyer, sieur de Saint Agoulin.
85. Jean de Rochefort Daly Ecuyer, sieur de Jozeran.
86. Le sieur du Ligondais Ecuyer, sieur de Rochefort.

CHASTELLENIE DE BILLY

87. Jean des Escures Ecuyer, sieur de la Viverre, et avec
88. luy Michel de Chermattin Ecuyer, sieur de la Bresle.
89. Claude de Moncorbier Ecuyer, sieur de Pierrefitte,
90. et avec luy Joseph de Cormier Ecuyer, sieur de Bois Gaillard.
91. Jean Gilbert Debart Ecuyer, sieur de Pouzilière et du Chazaud.
92. Jacques de Berthet Ecuyer, sieur de Pudigon.
93. Antoine Henry de Chavagnac Ecuyer, sieur de Bussol.
94. Anne Marie de Chabannes Ecuyer, sieur de Mariol.
95. Jean Claude Gadin Ecuyer, sieur de Saint Lions.
96. et avec luy Jean le Groind Ecuyer, sieur de la Forest Chazemay, châtellenie d'Herisson.
97. Baltazard de Baysle Ecuyer, sieur de Poncenat.
98. Cilbert de Berthet Ecuyer, sieur de Theillat.
99. François de Rollat Ecuyer, sieur de Brujat.
100. Le sieur de la Ramas Ecuyer, sieur de la Guillermie.
101. Jacques de Coustard Ecuyer, sieur de Chasteauvert.
102. Le sieur de Pellinière Ecuyer, *parroisse* Saint-Didier.

CHASTELLENIE DE VERNEUIL

103. Le sieur de Maximy Ecuyer, et avec luy
104. Joseph de Maximy Ecuyer, sieur de la Rochette son fils.
105. Jean Thomas Ecuyer, sieur de la Cresne.
106. Loüis de Saulnier Ecuyer, sieur des Bordes, et avec luy
107. Claude Audebran Ecuyer, sieur des Vallettes.
Chastellenie d'Herisson.

Digitized by Google

CHASTELLENIE DE VICHY

108. Gilbert Renaud Ecuyer, sieur de la Mothe Grandval.
109. Le sieur de la Mothe Choizi Ecuyer, sieur de la Ramas.

CHASTELLENIE DE SOUVIGNY.

110. Claude de Jozian Ecuyer, sieur de Grandval.
111. Jacques de Dreüille Ecuyer, sieur d'Issards.

CHASTELLENIE DE CHAVEROCHE

112. Gaspard de Rochefort Ecuyer, sieur du Vergier,
113. et avec luy Pierre de Viry Ecuyer, sieur du Coude.
114. Loüis de Lespicier Ecuyer, sieur de la Roche et
115. avec luy le sieur de Ponard Ecuyer.
116. Gilbert de Brachet Ecuyer, sieur de Palleau.
117. Philippe Morel Ecuyer, sieur de Trezel.

CHASTELLENIE DE LA CHAUSSIERE

118. Loüis de la Garde Ecuyer, sieur de Bussiere,
119. et avec luy Paul Maigret Ecuyer, sieur de la Mothe. Chastellenie de Belle Perche.
120. Mathias de Laloëre Ecuyer, sieur de Bourdoizeau,
121. et avec lui Pierre du Cluzier Ecuyer. Chastellenie de Chantelle.

CHASTELLENIE D'USSEL

122. Gilbert de Chouvigny de Blot Ecuyer, sieur de Salle.
123. Jean de Combes Ecuyer, sieur Descollets.
124. Gilbert Maréchal Ecuyer, sieur des Perrets et avec luy
125. François de Laboulay Ecuyer, sieur de Bière.
126. Le sieur de Douzon Ecuyer.

CHASTELLENIE DE BELLE PERCHE

127. Le sieur de Popillon Ecuyer, sieur du Reau.

Fait et arresté le sixième avril mil six cens quatre vingt dix.

De la part et a la requeste de monsieur le Procureur du Roy, soit signifié à *Gilbert Berthet sieur du Theillat, parlant a son valet* qu'il aye a se tenir prest dans l'équipage requis par les

Digitized by Google

ordonnances, pour marcher dans la fin du mois suivant les ordres de sa majesté, sous les peines y portées.

Fait par moy *Anthoine Delamotte* huissier royal, en la senechaussée de Bourbonnois residant a Moulins soussigné ce jourd'huy vingt troisième avril seize cent quatre vingt dix.

DELAMOTTE.

Sur le dos :
Arrière ban de la
province de Bourbonnois.

TABLE DES NOMS CONTENUS DANS CET ETAT

D'Aubigny, 1.
Audebran, 107.
D'Assy, 53.
De Bangy, 67.
De Barbarin, 68.
De Baysle, 97.
De Bergeron, 66, 66 (*bis.*)
De Berthet, 92, 98.
Bertrand, 43.
De Biotière, 22, 75, 76.
De Bonnefon, 65.
Des Bonnets, 23, 27.
De Bonneval, 36.
Le Borgue, 56.
Des Boyaux, 60.
De Brachet, 116.
De Bresse, 82.
De Bressolle, 79.
De la Brosse, 26.
Le Brun, 47.
De Buchepot, 29.
De Chabannes, 94.
De Chambon, 77, 78.
De Chambaud, 25.
De Champfeu, 11.
Du Chasteau, 18.
De Chasteaubodeau, 40.
De Chavagnac, 93.
Chenebrat, 10.
De Chermattin, 88.
De Chouvigny de Blot, 84, 122
Du Cluzier, 121.
Coiffier, 7, 9.
De Combes, 123.
De Cormier, 90.
De Courtais, 39, 46.
De Coustard, 101.
Debart, 91.
Deschamps, 20.
Descousts, 72.
Destut, 14.
De Douzon, 126.
De Dreüille, 5, 111.
Dulgo, 37.

Digitized by Google

Des Escures, 87.
De la Farge, 71.
De Faure, 83.
Feydeau, 12.
Des Fontaines, 31, 33.
Des Fontaines de Chameron, 24.
De Fougère, 48.
Fournoux, 45.
De Fragne, 49.
Gadin, 95.
De la Garde, 34, 35, 118.
Girad, 59.
Le Groind, 96.
Hardy, 8.
De Jozian, 110.
De Laboulay, 125.
De Laloëre, 120.
Du Ligondais, 57, 86.
De Lespicier, 114.
De la Loge, 16.
De Loüan, 13.
Maigret, 119.
Maistre, 19.
Maréchal, 124.
Martin, 58.
De Maximy, 103, 104.
De Mazille, 5.
Monnami, 74, 80.
Moncorbier, 89.
Morel, 117.
Morichon, 21.
De la Mothe Choizi, 109.
De Panem Vinum, 52.
De Pellinière, 102.
De Pochonière, 32.
De Ponard, 115.
De Pons, 44.
De Popillon.
De la Ramas, 100.
Renaud, 108.
De Rillat, 73.
De la Roche, 41.
De Rochefort, 112.
De Rochefort Daly, 85.
De Rolland, 70.
De Rollat, 99.
Roux, 64.
De Saint Julien, 81.
De Saint Martin, 30, 51.
De Saulnier, 106.
Seguin, 28, 38.
Semin, 3, 6.
De la Souche, 4.
De Tarcy, 54.
Thomas, 105.
De Tianges, 2.
Le Tort, 69.
Du Vautier, 50.
De Veny, 17.
De la Vigne, 55.
De Villeume, 42.
De Viry, 113.

ROGER DE QUIRIELLE.

Digitized by Google

EXCURSIONS EN BOURBONNAIS

LA MONTAGNE

Les descriptions du Bourbonnais sont peu nombreuses et aucune n'est complète ; aucune, du reste, ne donne un tableau d'ensemble, excepté toutefois le *Voyage pittoresque*, et encore M. Louis Batissier, qui écrivait vers 1833, ne s'est-il guère éloigné des grandes voies de communication. Quant à Louis Nadeau, malgré le titre généralisé de son *Voyage en Bourbonnais*, il n'a fait, au point de vue historique, que compiler les auteurs locaux, et au point de vue pittoresque, que jeter sur certains points un coup d'œil de touriste pressé d'écrire un livre. M. Emile Montégut dans son récit : *En Forez et en Auvergne* ; M. Adolphe Michel dans l'*Album pittoresque des eaux minérales ;* M. L.-J. Alary dans son *Album des eaux thermales du centre de la France*, et M. Noëlas dans ses *Légendes foréziennes*, se sont renfermés dans les limites de sujets plus ou moins localisés. Le reste ne consiste guère qu'en études de détail, publiées en brochures ou disséminées dans

Digitized by Google

les recueils périodiques, tels que *l'Ancien bourbonnais*, *l'Art en province*, *l'Allier pittoresque*, les *Bulletins de la Société d'émulation de l'Allier*, la *Revue bourbonnaise*, ou dans les différents *Guides* de Vichy, de Bourbon et de Néris, etc.

On ne trouverait pas, dans tous ces ouvrages, les éléments d'une peinture fidèle et achevée de la province, et celui qui voudrait en fixer la physionomie ne serait pas dispensé, tout en s'aidant des croquis laissés par ses devanciers, d'y ajouter nombre d'esquisses. Il reste donc beaucoup à glaner, et nous en profiterons.

Mais comme nous ne cherchons, en entreprenant ces excursions, qu'à satisfaire un goût particulier pour les sites variés de ce pays, sans vouloir donner à ces notes et impressions, la disposition méthodique nécessaire à un travail de haute portée, nous dirigerons nos pas au gré de notre fantaisie ; et pour commencer, semblables aux enfants, qui courent tout d'abord où les appelle le plaisir le plus enviable, nous allons pénétrer dans la région Forézienne, la plus curieuse de l'Allier et la plus pittoresque.

DE CUSSET A FERRIÈRES

I

LES GRIVATS

Cusset est une charmante petite ville que Vichy, sa bruyante voisine, n'a pu faire oublier. Elle est fort heureusement située au milieu d'une nature pleine de gaieté, et Louis XI y a laissé des souvenirs que le temps n'a pas complétement effacés : double attrait pour les étrangers, qui prennent grand intérêt à la visiter.

Digitized by Google

Notre but, à nous, n'est pas de nous y arrêter, quant à présent, du moins, et nous nous hâtons de gagner la route de Ferrières par le faubourg de la Barge, dont les maisons sont alignées devant le Sichon, largement utilisé ici par les lavandières.

Cette route de Ferrières et le Sichon, son fidèle compagnon, ont été décrits dans tous les ouvrages qui traitent de Vichy et de Cusset ; aussi le petit torrent, qu'aimait Mme de Sévigné, est-il presque célèbre. La grande épistolière en a vanté le charme et la poésie dans ses lettres à Mme de Grignan. C'est un titre précieux. Louis Nadeaû en a parlé davantage, mais en esquivant bien des détails dont l'absence ne se fait pas trop sentir chez lui, grâce à son style d'humoriste et à son imagination fleurie. Nous qui ne pouvons, hélas ! compter sur ces grâces d'état, nous aurons l'obligation d'observer avec plus d'attention les accidents du chemin. Les occasions ne nous feront pas défaut.

A peine est-on sorti de Cusset, que la route s'enfonce, par une large fissure, dans les masses de granit. A gauche, elle s'appuie à un escarpement nu et désolé qui s'abaisse brusquement sur la vallée, à pic le plus souvent. La côte opposée, couverte de châtaigniers et de noyers, et dont les dépressions laissent entrevoir les vaporeuses ondulations du lointain montagneux, est d'un aspect plus riant.

Au fond du ravin la rivière coule en babillant, tantôt à l'ombre des aulnes, tantôt miroitant en pleine lumière, entre des pelouses garnies de hautes herbes, entre les vergers aux arbres chargés de fruits mûrs, car nous sommes en octobre.

De loin en loin, nous rencontrons quelques maisons isolées et, dans leur désordre rustique, les jolis moulins des Couteliers et de la Grelette. Nous rencontrons aussi les premières carrières, ces carrières d'où sont sortis tout Cusset et tout Vichy et dont on tire le caillou des routes, le moëllon et la pierre de taille nécessaires aux constructions, ainsi que du pavé expédié principalement à Riom, à Clermont et à Paris.

Digitized by Google

C'est une industrie sérieuse. Nous verrons bientôt qu'avant 1867, il en existait une autre, procurant aux habitants un travail moins dur.

Les carrières des Grivats, nom sous lequel elles sont généralement connues, occupent en moyenne 150 ouvriers. Elles sont échelonnées sur un espace de deux kilomètres environ, depuis le moulin des Couteliers jusqu'au bois de Chaix. Les chemins qui en descendent pour rejoindre la route sont d'un accès parfois dangereux et les accidents n'y sont pas rares.

La pierre des Grivats est excellente, fort dure et d'une extraction difficile. On l'obtient surtout à l'aide de la poudre, à laquelle on a tenté, mais en vain, de substituer la dynamite, dont la puissance d'explosion produit une trop grande division.

Quelques exploitations sont considérables, comme celle de la Grelette. Un rocher énorme a été tronqué, de la crête à la base, laissant voir maintenant une plaie aux tons jaunes, béante, gigantesque, coupée de nervures métalliques.

Ce rocher est peut-être celui que l'on désignait autrefois sous le nom de *Saut de la chèvre* et qui rappelait une légende naïve, bien oubliée aujourd'hui. Une chèvre, que poursuivait un loup, se précipita dans le ravin. Le loup sauta également et le méchant animal se tua dans sa chute. On aimerait à penser que la chèvre se retira saine et sauve de l'aventure, ce qui serait le triomphe de la faiblesse et de l'innocence sur la force brutale et le crime, mais il faut se résigner à croire qu'il n'en fut pas ainsi, car son triste sort inspira à M. de Coupigny, mort à Paris en 1833, des vers reproduits par M. Adolphe Michel dans son *Album pittoresque*, quoiqu'ils fussent d'un mérite poëtique assez contestable. Il suffira de rappeler ceux-ci :

Par un loup cruel pressée,
La pauvrette un jour fuyant,
Du haut du roc élancée,
Vint tomber près du torrent.

Digitized by Google

Elle évita la furie
Du loup qu'on retrouva mort ;
Mais elle en perdit la vie
Et nous la pleurons encor !

A six kilomètres de Cusset, nous trouvons les Grivats, petit hameau qui se présente tout à coup, à un coude de la route, avec un air de gros bourg de montagne, affectant d'étaler une maison d'aspect assez confortable ornée de ces deux mots pleins de promesses : Café-restaurant.

Ce que l'on remarque tout d'abord aux Grivats, c'est une activité hors de proportion avec le faible chiffre de la population, qui n'est que de 218 habitants. Le va-et-vient des carriers et des tombereaux qui transportent la pierre est continuel.

Malgré la disposition gracieuse des paysages ce ne sont pas des impressions agréables qui attendent le voyageur, aux Grivats, mais une douloureuse émotion. C'est que, à côté des maisons blanches on découvre des ruines noires, des pans de murailles déchiquetés, des traces lugubres d'incendie. On s'arrête surpris, devant ce délabrement piteux.

Si vous interrogez les ouvriers qui passent, ils vous diront d'une voix attristée que c'est là ce qui reste d'une filature importante ; ils prendront une sorte de plaisir orgueilleux et mélancolique à vous raconter ce que fut cette filature dans ses jours de prospérité et comment une catastrophe terrible vint l'anéantir en quelques heures.

On fabriquait aux Grivats ces fameuses toiles de Vichy, dont le renom et l'importation s'étendaient si loin. L'usine appartenait à M. le comte de Bourbon-Busset, qui avait dépensé 700,000 francs pour l'installer, en 1857, et qui l'avait pourvue d'un outillage des plus perfectionnés. Elle se composait d'une carderie surmontée de trois étages de métiers à filer et les ateliers contenaient 14,000 broches. C'était le gagne-pain de 190 ouvriers des deux sexes.

Digitized by Google

Le 12 juin 1867, à 11 heures du soir, l'incendie, qui venait de s'y déclarer, fut signalé par la première gerbe d'étincelles. Les secours n'étaient guère à portée, de sorte que, quand arrivèrent les pompes de Cusset, du Vernet, celle de la gare de Vichy, conduite par le chef de gare, M. Gravier-Dumousseau, et celle de Busset conduite par le propriétaire même de l'usine en feu, le mal était irréparable. Néanmoins, les bâtiments d'habitation purent être préservés et ils sont restés à peu près intacts. Vus de l'autre extrémité des Grivats et surmontés de la haute cheminée, ils ne laisseraient pas deviner l'état désastreux de la fabrique, n'était leur silence et leur abandon.

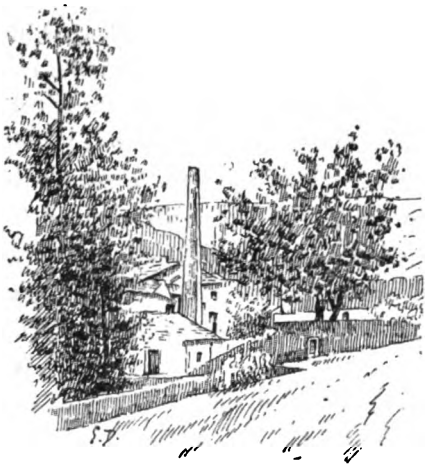

Le village courut aussi les plus grands dangers, mais la toiture seule de la maison d'école fut endommagée.

C'était, au milieu de ces montagnes, un spectacle d'une grandeur tragique, que ces vastes lueurs d'incendie éclairant le ciel, surtout quand le bâtiment principal s'effondra. « Une immense clarté, dit le *Messager* du 15 juin, se projetait au loin dans la vallée du Sichon ; une véritable pluie de charbons

Digitized by Google

ardents de cendre de coton s'abattait sur tous les travailleurs. Tout le monde était en feu. »

Si cet incendie ne passa pas inaperçu, il n'eut pas autant de retentissement qu'on pourrait le croire, l'attention étant alors absorbée par un évènement considérable, l'attentat du bois de Boulogne. Le coup de pistolet que Béréyouski tira le 6 juin sur un cortège de souverains avait fait trop de bruit.

Le *Messager* ne consacra qu'un seul article à l'usine détruite, et cet article, en mentionnant sommairement que diverses versions circulaient sur les causes du sinistre, ajoute que « toutes s'accordent à dire qu'il est purement accidentel. » Nous préférons cette hypothèse à toute autre, mais ce ne fut jamais celle des habitants des Grivats. Pour peu qu'on les presse, ils ne se font pas faute de l'avouer, en appuyant leurs soupçons de circonstances particulières dont ils vous font discrètement la confidence. Cela tournera sûrement à la légende. Ne faut-il voir là que les effets de la déception cruelle de ces pauvres gens, privés soudainement d'un précieux instrument de travail ? Nous le souhaitons.

Quoi qu'il en soit, l'usine des Grivats ne fut pas reconstruite, et l'industrie d'autrefois n'est plus représentée dans le hameau que par quelques tisseurs fabriquant de la cotonnade grise. Les ouvriers qu'elle occupait, après quelque temps de misère, ont changé de labeur. Ils manient maintenant le pic dans les carrières.

E. Delaigue.

(A suivre.)

Digitized by Google

GALERIE BOURBONNAISE

BLAISE DE VIGENÈRE

BLAISE DE VIGENÈRE va entrer le premier dans cette galerie, où nous entendons réunir les bourbonnais dignes de mémoire et où nous placerons, tour à tour, au hasard des rencontres, nos soldats, nos poètes, nos savants, nos orateurs, nos artistes anciens ou modernes, célèbres ou simplement notables.

C'est que, par l'originalité de sa vie et la diversité de ses aptitudes, de ses emplois et de ses œuvres, cet homme extraordinaire résume, pour ainsi dire à lui seul, les mérites qui vaudront à d'autres l'entrée de notre Panthéon provincial. (1) Il sera son enseigne caractéristique.

Vigenère naquit à Saint-Pourçain en 1522. Après des études terminées à Paris, il embrassa la carrière des armes. En cela, il obéit moins à une inclination naturelle qu'aux habitudes des jeunes gentilshommes de son temps.

(1) M. Ernest Bouchard a déjà publié une *Notice biographique* publiée dans le *Bulletin* de la Société d'émulation de 1862, sur Blaise de Vigenère.

Digitized by Google

Aussi quitta-t-il bientôt ce qu'il nomme, dans son langage pittoresque, « les affaires belliques, » pour se consacrer aux sciences et aux lettres.

En outre, il voyagea beaucoup, achevant de meubler, dans ses pérégrinations en Europe, sa vaste érudition.

Du reste, ses études complémentaires, qu'il poussa si loin, furent dirigées par les plus savants professeurs de son temps, en particulier par Turnèbe et Dorat. Les sciences physiques, les mathématiques, la géographie, l'astrologie même, n'eurent bientôt plus de secrets pour lui. Il devint un latiniste impeccable, un helléniste éminent, un hébraïsant sans rival.

Cependant, on se représenterait mal ce savant de haute originalité, si l'on se le figurait toujours confiné dans son cabinet de travail et pâlissant jour et nuit sur ses livres. Au XVIe siècle, l'austérité était peu en faveur et Blaise de Vigenère était bien de son époque, dont il personnifiait à merveille les qualités et même les vices. Ardent au travail, il l'était non moins aux plaisirs.

S'il faut croire certains chroniqueurs, sa vie fut loin d'être chaste. Mais à quoi bon insister sur des faiblesses qui, après tout, ne sont pas absolument prouvées ?

Il nous plaît davantage de dire, pour marquer ce côté mondain de la vie de Vigenère, qu'il fut passionné pour la chasse (1) et qu'il se livra à ce noble penchant, avec ce besoin d'apprendre *à fond*, qu'il éprouvait pour toutes choses.

Plus encore que sa science littéraire, ses connaissances dans l'art cynégètique le firent d'abord apprécier à la cour de François Ier, où il fit surtout la conquête du dauphin, le futur Henri II, qu'il accompagna souvent dans ses chasses (1546).

Ce fut encore son habileté de chasseur qui attira sur lui l'attention de Louis de Gonzague, duc de Nivernais, qui, lui

(1) *Antoine de Laval et les écrivains bourbonnais de son temps*, par H. Faure, p. 216,

Digitized by Google

Digitized by Google

aussi, était un intrépide veneur. Il devint le familier de ce prince distingué, qui se l'attacha en qualité de secrétaire et il passa de longues années, les meilleures sans doute de sa vie, dans ce château ducal de Nevers, qui était alors le sanctuaire des lettres et des arts.

Du reste, il conserva toujours pour ce prince un vif attachement et il ne le quitta qu'en 1566, date de sa nomination comme secrétaire d'ambassade à Rome. On dit que ce fut pendant son séjour dans la ville éternelle qu'il s'adonna aux prétendues sciences occultes, en compagnie de certains rabbins. Dans tous les cas, ses livres nous prouvent qu'il fut l'adepte convaincu de ces divagations.

Nous parlons des livres de Vigenère : à l'époque de son séjour en Italie il n'en avait encore publié aucun.

Ce fut seulement à son retour en France qu'il se mit a écrire pour les libraires, et après avoir attendu si longtemps, on vit cet homme extraordinaire produire sans relâche et avec une sorte de hâte fiévreuse, les ouvrages qui portèrent si haut sa réputation.

Nous en donnons ici l'énumération :

Chroniques et annales de Pologne, d'après Erbet de Fulstein, 1573. — *Les Commentaires de César*, (traduction souvent réimprimée,) 1576. — *Traduction de l'histoire de la décadence de l'empire grec de Vic. Chalcoudyle.* — *Traduction des dialogues sur l'amitié*, de Platon, Cicéron et Lucien, 1575. — *Autres traductions de la première décade de Tite-Live.* — *De la vie d'Apollonius de Thyanes.* — Des héroïques, des *Images ou tableaux de plate peinture de Philostrate-l'Ancien* et des *Seconds tableaux de Philostrate-le-Jeune.* — *De l'état militaire d'Onosander.*

Une *Histoire de la conquête de Constantinople*, d'après Geoffroy de Ville-Hardouin. — *Les Psaumes de David* mis en vers et les *Lamentations de Jérémie.* — Une traduction de la *Jérusalem délivrée* du Tasse. — Quelques opuscules ascétiques. — Le *Traité des comètes ou étoiles chevelues, apparaissant extraordinairement au ciel, avec leurs causes et effets.* — *Traité des chiffres ou secrètes manières d'écrire,*

Digitized by Google

1586. — *Discours sur l'histoire de Charles VII, où l'on peut voir que Dieu n'abandonne jamais la couronne de France.* — *Traité du feu et du sel.*

L'érudition surchargée de l'auteur apparaît curieusement dans la diversité de ces titres. Linguiste, géographe, poète, écrivain religieux, astrologue, historien, Vigenère était tout cela, avec une fougue et une abondance tout à fait stupéfiantes.

La rapidité avec laquelle il *édifiait* ces livres, pourtant d'aspect si formidable, tenait du prodige. C'est ainsi que les « chroniques et annales de Pologne » furent *bâclées*, — que l'on nous pardonne ce mot, — en quelques mois !... Il est vrai que le duc d'Anjou venait d'être élu roi de Pologne et qu'il s'agissait de satisfaire une auguste curiosité.

Aussi, à sa renommée, qui fut immense de son temps, se mêlait une certaine terreur superstitieuse. On n'était pas éloigné de croire que celui qui fut nommé « le démon du savoir, » puisait dans quelque secrète incantation, une surnaturelle puissance.

Cette opinion était fortifiée par la merveilleuse verdeur de Vigenère. Celui-ci, en effet, malgré une vie surmenée, conserva, même dans un âge avancé, une virilité et un air de jeunesse qui semblaient en faire un être à part, mystérieusement affranchi de la commune loi.

Visiblement, l'auteur du beau portrait dont le fac-simile accompagne cette étude, a entendu faire ressortir la belle conservation de son modèle, en inscrivant son âge à une place d'honneur.

Le fait est que l'on ne peut s'empêcher d'admirer ce vieillard de soixante-treize ans qui, vraiment, avec ses traits fermes, sa physionomie énergique, ses cheveux courts et drus, sa barbe très soignée et sa jolie main qu'il montre, non sans coquetterie, paraît un homme dans la force de l'âge et toujours élégant.

A l'époque où ce portrait fut gravé, Vigenère était dans

Digitized by Google

tout l'éclat de sa gloire. A l'adulation de tous les lettrés s'ajoutait l'amitié du roi, qui lui avait donné l'emploi de secrétaire de la chambre. (1)

Peu d'hommes, même parmi les plus illustres, ont connu, au même degré que lui, les douceurs de la renommée.

Cette faveur était peu proportionnée avec le mérite réel de l'homme dont l'érudition mal digérée, confuse, entachée des rêveries absurdes des cabalistes, aurait dû, même de son temps, modérer un tel enthousiasme.

Mais vraiment, l'oubli qui a succédé à cet enthousiasme, oubli complet et sans retour, n'a pas plus de mesure ni de justice.

La faveur humaine est coutumière de ces abandons cruels, bien faits pour inspirer de sages méditations à ses favorisés.

Nous même, dans notre obscure condition, nous n'en faisons pas la remarque sans un peu de mélancolie.

ROBERT DE GIVREUIL.

(1) Il conserva cet emploi jusqu'à sa mort dont la date n'est pas exactement connue.

Digitized by Google

A PROPOS D'UNE INSCRIPTION

TROUVÉE SUR LE COTEAU

DE SAINTE-CATHERINE, PRÈS MOULINS

Ce coteau, terminé par un mamelon peu saillant, offre sur tous ses points d'orientation des pentes plus ou moins sensibles, qui l'isolent des autres collines de la rive droite de l'Allier. Du sommet, on découvre une grande partie de la vallée : le promontoire qui porte Châtel-de-Neuvre, la brèche où coule la Sioule et le contrefort de Paray-sous-Briaille.

Il n'en fallait pas davantage pour que cet emplacement fût choisi de bonne heure par les Romains ; aussi croyons-nous qu'ils y établirent un point d'observations, un centre se rattachant au grand système défensif de l'Allier. « Les camps « éduens comme ceux des provinces voisines (1) occupent « toujours les points culminants, les buttes établissent des « rapports entre eux, correspondant du fond des vallons avec « les cimes. Parfois, des collines servaient à établir des « tours massives rectangulaires, semblables aux donjons du « XIVe siècle, et couvraient le sommet du tertre ; ces tours « étaient construites la plupart en bois, en terre battue ; on « les retrouve mentionnées dans les lois d'Honorius et d'Ar- « cadius ; très rapprochées des vallées, ces tours étaient des « vedettes ou sentinelles avancées qui garantissaient les sur- « prises des ennemis. Ce système se reconnaît à Mont, près

(1) Bulliot, *Du système défensif des Romains.*

Digitized by Google

« de Bourbon-Lancy, mais surtout sur la rive droite de « l'Allier, depuis Varennes jusqu'au Guétin. Le souvenir des « fanaux qui y étaient placés a conservé le nom de Mon- « tigny. » (1)

Du sommet de la tour d'observation qui devait être édifiée sur le mamelon de Sainte-Catherine, on pouvait correspondre, à l'aide des signaux en usage, avec celle de Bagneux, établie sur un monticule, et dont nous avons retrouvé les traces en même temps que celles de la tour d'Aubigny. C'est depuis l'édification de ce monument défensif que se sont multipliés les importants établissements romains, dont les vestiges ont été constatés en si grande abondance à Toulon, Yzeure, Plaisance, Avermes, Chavennes et Gennetines. (2)

Le nom gaulois, puis romanisé, a disparu lors de l'établissement du christianisme. Un étang considérable, aujourd'hui desséché, porte cependant un nom antique, c'est l'étang de *Gilles*, situé tout à côté de Sainte-Catherine. Ce mot est une altération d'Agidius, du sanscrit *aga* chèvre, et de *aigh* biche, en irlandais. (3) Près de là, les Combes (vallée resserrée), les Bordes, (domaine) où des vestiges préhistoriques et gaulois ont été mis à jour. Plus loin, à quatre kilomètres, le Chatelard de Lucenay-la-Vallée ; (4) enfin, les établissements industriels de Gennetines, (5) qui, aux derniers temps préhistoriques, fondaient le *machefer* (oxyde ferreux,) qui forme une couche imperméable à peu de profondeur du sol.

Du point culminant de Sainte-Catherine, une ligne tracée à l'ouest, qui traverserait à angle droit l'Allier, aboutirait au Pont-Chinard (César). C'est à ce point que commence la voie pavée qui conduit à Neuvy, en passant à la Plaine et à la Péronne. A Neuvy, ce chemin se bifurque à gauche. L'empierrement, large de six pieds seulement, était bien mieux conservé autrefois qu'aujourd'hui ; c'était la voie qui condui-

(1) Nous retrouvons la même tour à Aubigny (feu blanc), à Contigny, nom très significatif qui détermine bien le confluent de la Sioule et de l'Allier. J'ai remarqué dans le bas du bourg une motte avec débris antiques, appelée Château-Vert ; elle était la base d'une tour. Près de là est le village de Montigny, établi sur la côte, en face du confluent. Une butte portant aussi le nom de Château-Vert se voit dans la forêt de Mulnay.

(2) V. *Carte des voies romaines*, Tudot, *Société d'émulation*, tom. VII, p 96.— Clairefond, même tom., p. 286 et Bertrand, *Exploration de la rive droite de l'Allier*, *Bulletin de la Société d'émulation*, t. IX, p. 321.

(3) Saint Agidius d'Athènes est devenu au VIe siècle saint Gilles, qui habitait le Languedoc, et ne se nourrissait que du lait d'une biche.

(4) Suffixe français y correspondant : Luciniacum. (Nivernais en 1129.)

(5) Jehn, terre, Teen genêt. Gaul. Terre à balais.

Digitized by Google

sait chez les Bituriges et les Limorices, traversant l'Allier vers l'allée des Soupirs.

Nous avons recueilli des silex taillés au Haut-Barrieu (1) et plusieurs médailles romaines du haut et bas-empire ; les vases romains se trouvent sur toute l'étendue du coteau, et particulièrement à l'ouest, des incinérations ont été découvertes en assez grand nombre sur le versant occidental, côté de Saint-Bonnet.

La culture de la vigne a fait disparaître depuis longtemps les matériaux antiques de la construction romaine. Du reste, ces matériaux ont été anéantis lors de la construction de la chapelle actuelle dite de Sainte-Catherine, et cette modeste chapelle n'aurait-elle pas elle-même succédé à l'oratoire gallo-romain édifié près de la tour ?

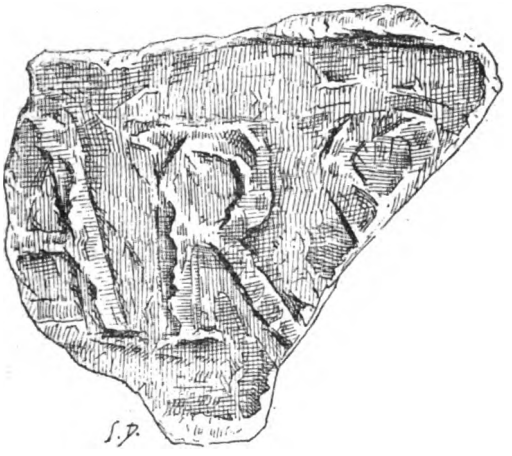

A qnelques mètres seulement de la chapelle, nous avons recueilli dans la rue de la Faloterie, un fragment d'inscription ne laissant voir que trois lettres ; elles sont en relief, ce qui est rare dans les inscriptions, et sur une pierre tendre, friable, que nous croyons être une variété de domite ou de cynérithe. Le cartouche est un parallélogramme mesurant encore 130 millimètres ; il était encadré d'un filetde 0,8 millimètres ; le

(1) Synonyme de *Manse*, basse latinité, dans l'Hérault, se retrouve pour indication de ferme, métairie, *Bary*, *Barig*, *Bario*, *Barrio*, Drôme et Haute-Garonne.

Digitized by Google

fond au-dessus duquel les lettres ont été détachées en relief est peu soigné ; il a été poli cependant. Chaque lettre mesure 0,55 millimètres de hauteur, et offre un relief plat, légèrement atténué par des pentes ou chanfreins de 0,4 millimètres environ. Ces lettres sont d'un très beau caractère qui annonce le Ier siècle de notre ère. Malheureusement, l'inscription est incomplète, nous n'avons que les trois lettres :

A R S

et encore la dernière n'est qu'à moitié indiquée. Cette lettre S était bien la dernière, car au-dessus nous avons pu voir l'encadrement des bords, qui se continuait en retour d'équerre.

L'exiguité de ce cartouche, son peu d'épaisseur, qui n'a que 18 millimètres, nous font supposer qu'il ne manque que très peu de chose à cette inscription, peut-être seulement la lettre M, et on lirait alors : MARS. Cette hypothèse est vraisemblable pour cette raison que la pierre étant très fragile, ne permettait pas à ce cartouche une grande dimension.

Cette inscription devait être scellée au ciment dans l'entaille d'une pierre d'appareil. Tout à côté, nous avons recueilli un fragment d'une pierre identique, mais un peu plus résistante ; c'est un débris refouillé avec soin, qui faisait partie d'un larmier de corniche ou d'entablement.

Ces deux fragments appartenaient sans doute à un monument de dimensions exiguës ; le caractère de la légende donne à croire qu'ils ne provenaient pas d'une maison de particulier, mais de l'oratoire, de l'édicule ou petit temple édifié en l'honneur du dieu Mars, sur le sommet du coteau et près de la construction militaire.

Le nom de la rue dans laquelle nous avons ramassé ces débris, jetés sur la voie publique pour débarrasser le terrain, se rapproche singulièrement de Fanum-Martis ; ce nom a ensuite fourni : Famars, Tempuemars, et Talemars, que l'on retrouve dans l'Hérault, où le culte du Dieu Mars était très répandu. Deux autres localités en France rappellent ce même culte, Marteville et Martimont, de Martis, villa et Martis, mons, comme nous retrouvons en Bourbonnais Mondadon, qui n'est autre que Mons Adonis, puis Motnmarault. Nous ne voulons point multiplier les exemples.

Nous ferons remarquer que le nom de Sainte-Catherine sert de dénomination à tout l'ensemble du coteau et même à ses environs, les domaines de Chante-Allouette, le Haut-Barrieux, l'établissement des Aliénés et ses dépendances, la rue de la Faloterie, et jusqu'à la rencontre de la rue de Bourgogne ; il fallait nécessairement que ce nom fut justifié par un

Digitized by Google

établissement central, tel que pouvait l'être un vicus, qui comprenait une tour d'observation, le logement de la garnison et des habitants, venant chercher là abri et protection, et enfin le temple, qui était le centre de cette agglomération. Fréquemment, nous avons recueilli des médailles d'Hadrien, d'Antonin-le-Pieux, une en argent de Gordien III, des Tetricus, Claude II, Aurélien, Probus, Maximien, Hercule, les Constantins. La plupart de ces médailles se trouvent dans les jardins et même sous le sol de la rue et du faubourg Sainte-Catherine. Nous avons aussi trouvé dans un jardin, près du commencement de la rue qui va au Pont-de-Bois, un instrument en diorite, de l'époque de la pierre polie, qui servait à polir les peaux, et qui est connu sous le nom de *quiosse*, nom emprunté au Danemark, où l'on a conservé l'usage d'un outil analogue.

Francis Pérot.

Digitized by Google

CURIOSITÉS DU VIEUX MOULINS (1)

LA COURONNE DE JACQUEMART

La tour de l'horloge, qui doit son nom familier de Jacquemart aux automates sonneurs que possède son campanile, est un des plus intéressants monuments de notre cité et celui qui mérite d'être le plus cher à ses bourgeois. Comme les beffrois des hôtels de ville flamands, n'est-il pas le clocher municipal et le vieux signe de ralliement de tous les intérêts urbains ?

Et quelle grande idée cette tour, érigée au XVe siècle, forte, élégante et à l'élancement hardi, donne encore de l'ancienne importance communale de Moulins ?

Or, en 1655, un incendie formidable éclata dans les halles qui joignaient alors ce charmant édifice et menaça de l'anéantir. Suivant de pieux témoignages, il ne fut sauvé du fléau que par l'intervention de la Vierge noire, que possède toujours notre collégiale.

Un écrivain ecclésiastique du siècle dernier, l'abbé Gar-

(1) Sous cette rubrique qui reviendra souvent, nous voulons relater les singularités, les faits curieux, les souvenirs anecdotiques se rapportant aux monuments ou à l'histoire de la ville. Aussi faisons-nous appel à tous les chercheurs de bonne volonté pour nous aider dans cette entreprise. — Note de la R.

Digitized by Google

raud, dans sa *Vie de la duchesse de Montmorency* (1) fournit à cet égard des détails assez curieux, puisés sans doute aux archives du doyenné, détruites depuis, mais qu'il avait pu consulter.

Il paraît donc, d'après ce digne narrateur, qu'au moment où l'incendie était à son paroxysme et où chacun désespérait de s'en rendre maître, redoutant même de le voir s'étendre à la ville entière, les officiers consulaires se transportèrent en grande hâte à la collégiale et demandèrent aux chanoines l'aide de la vénérable statue.

Celle-ci fut, en effet, transportée du maître autel dans la sacristie et placée la face tournée du côté du sinistre. En outre, quelqu'un prit le voile de la madone, qu'il alla jeter dans le brasier, dont l'intensité, dès lors, sembla décroître et qui, bientôt, s'éteignit tout à fait.

Il est bon de compléter cette relation, en citant l'ordonnance des consuls (archives municipales), qui indique une procession générale, en actions de grâce, de ce que la ville a échappé à l'embrasement des anciennes halles et de l'horloge et qui enjoint aux habitants d'y assister, sous peine d'amende en cas d'absence.

Cependant, la tour municipale souffrit de graves dommages, sa toiture fut entièrement consumée et ses cloches fondues.

On procéda à sa restauration et on lui fit une toiture surmontée d'un campanile.

Puis, ce campanile fut superbement coiffé d'une couronne royale en fer forgé et doré.

L'auteur de la description de Moulins, dans l'*Ancien bourbonnais*, (2) parle de cette couronne, mais il la croyait plus ancienne et avance qu'elle fut détruite par le fléau de 1655.

Même en l'absence de documents authentiques, une telle conjecture n'était pas facilement admissible. Il fallait croire qu'une restauration complète de la toiture primitive de la tour, motivant cet attribut, avait précédé de peu le désastre, car les constructeurs des précédents siècles étaient gens trop sérieux et d'un goût trop pur, pour imaginer une telle ornementation.

Cette idée de couronner *au naturel* un édifice ne pouvait vraiment être mise en pratique que dans ce XVIIe siècle solennel et théâtral.

(1) « Vie de Mme la duchesse de Montmorency, supérieure de la Visitation de Sainte-Marie de Moulins. » Clermont-Ferrand, chez Vialanes, 1769, t. II, p. 144.

(2) *Ancien bourbonnais.* — *Voyage pittoresque*, t. II, p. 70.

Digitized by Google

D'ailleurs, la grande fleur de lys en tôle repoussée dont nous donnons ici une fidèle copie et qui est, à n'en pas douter, un fragment de la royale coiffure, vient appuyer victorieusement notre opinion. (1)

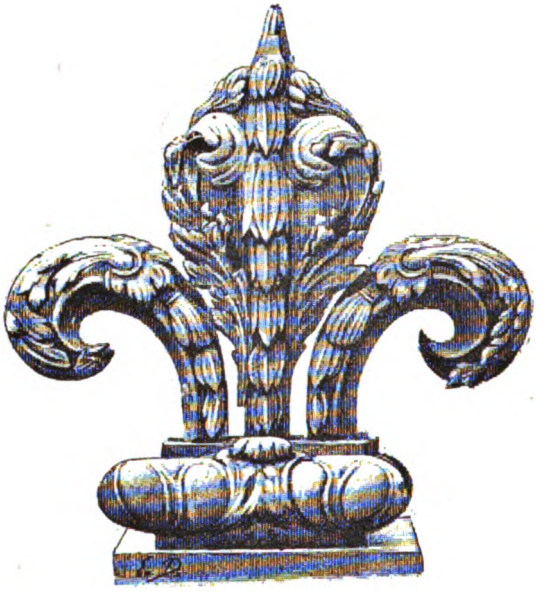

Par le style caractéristique de son dessin, elle ne laisse plus de doute sur l'âge de la couronne de Jacquemart. Ses mesures, 1 m. 20 cent. de hauteur et de largeur, permettent aussi d'apprécier assez bien ses belles proportions.

Il n'était pas sans intérêt d'élucider ce point, resté obscur jusqu'ici dans l'histoire monumentale de notre ville.

UN MOULINOIS.

(1) Cette fleur de lys appartient à M. Tempier, ferblantier à Moulins.

Digitized by Google

CHRONIQUE & MELANGES

— A propos de l'article de M. Roger de Quirielle sur la *Peinture décorative en France* et au sujet de la communication de M. l'abbé Coulhon, (1) M. l'abbé J.-H. Clément nous annonce qu'à l'église d'Huriel il a retrouvé sur les arcs doubleaux qui supportent le clocher, d'assez belles peintures décoratives du XIIe siècle, donnant à croire que toute l'église était peinte comme celle de Saint-Désiré, sa voisine, car dans les différents endroits du chœur qu'il a explorés, colonnes et tympans étaient peints. Toutes ces peintures, que recouvrent trois couches de badigeon, seront bientôt, ajoute notre collaborateur, mises à nu, car le débadigeonnage de l'église est compris dans le deuxième chapitre de la restauration, que le printemps prochain verra commencer.

***

— Le Musée départemental a reçu de Madame veuve L. Esmonnot, le masque en plâtre de M. Tudot, l'un des fondateurs de ce Musée.

Ce masque est la seule épreuve qui en ait été faite.

***

— M. Durrieu a présenté, à la dernière réunion de la Société des antiquaires de France, un tableau ancien des plus précieux, destiné au Louvre et dû à la munificence d'un généreux donateur, M. Marciet. Ce tableau est un volet de tryptique donnant le portrait d'Anne de Beaujeu. Ce qui double encore sa valeur, c'est que le Louvre possédait depuis longtemps l'autre volet de ce tryptique.

***

— Dans le *Bulletin archéologique du midi de la France* (n° 4, 1887) à propos de cette inscription d'une cloche :

MENTEM SANCTAM, SPONTANEAM HONOREM DEO
ET PATRIA LIBERATIONEM.

M. le baron de Rivière rappelle que M. Louis Audiat, dans « un intéressant article » de la *Revue de Gascogne*, et aussi dans le *Bulletin de la Rochelle* en 1865, avait le premier donné l'interprétation de cette formule sur deux cloches de l'église priorale de Souvigny. L'expression *patriæ liberatio* n'a, comme on l'a toujours cru, aucun rapport avec l'expulsion des Anglais, puisqu'elle existe même sur des cloches du XIIIe siècle. C'est une formule empruntée à la légende de sainte Agathe, martyrisée en 254 à Catane ; et comme le voile de la vierge sicilienne avait la propriété d'éteindre les flammes de l'Etna qui menaçaient la ville, ainsi son épitaphe :

MENS SANCTA... PATRIÆ LIBERATIO

inscrite sur les cloches, concourrait avec l'airain sacré à éloigner de la paroisse la foudre et les orages :

A tempestate et fulgare libera nos, Dominæ.

***

— *Société d'Emulation.*— Séance du 7 décembre 1888.—M. le Président donne lecture d'une lettre que lui a adressée M. le Directeur de l'usine de M. Rondeleux, demandant à mettre dans le commerce un plat en sous-émail (école de M. Bernard Palissy) et dont le moule en bois se trouve au musée départemental. Cette demande est accueillie favorablement, à la condition que chaque spécimen fabriqué indiquera que le moule se trouve au musée.

M. Bouchard fait passer sous les yeux de la Société, trois objets préhistoriques trouvés par son fils sur le territoire de la commune de Toulon.

(1) V. *Annales bourbonnaises*, t. II, p. 388.

Digitized by Google

M. Bertrand présente un bouton gaulois en bronze, recouvert d'une lame d'or; ce bouton devait faire partie d'un ornement guerrier. Il a été trouvé à Biozat et appartient à M. le Dr Vannaire.

Le même membre signale deux habitations gallo-romaines, dans la propriété de M. Martin, commune de Lusigny.

M. Bouchard donne lecture de la première partie d'un travail dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Histoire du monastère de Saint-Pourçain.*

***

— M. le comte Paul-Edouard-Didier Riant, membre de l'Institut, est mort le 17 décembre, au château de Lavorpillères, dans le Valais. Il n'était âgé que de 52 ans, mais depuis quelques années sa santé était fort affaiblie et il souffrait d'une maladie des bronches compliquée d'un état goutteux.

Il avait succédé en 1880 à M. de Saulcy, comme membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. L'un de ses derniers travaux a pour nous un intérêt particulier ; c'est une notice sur *Une pierre tombale et un tableau de l'église de Vieure* (Allier), publiée dans le n° de juillet-août 1887 du *Bulletin monumental.* (1)

M. le comte Riant était frère de MM. Léon, Charles et Théodore Riant ; de Mlle Thérèse Riant ; de la sœur Anne-Catherine, religieuse au Carmel de l'Avenue de Messine, et de M. Ferdinand Riant, le conseiller municipal du huitième arrondissement, l'aîné de cette nombreuse famille, si connue en Bourbonnais et qui a si noblement, suivant l'expression d'un journal, consacré à la charité les dons de la fortune.

***

— M. le docteur J-B-L Reignier, médecin en chef de l'hôpital civil de Moulins, ancien directeur de l'asile départemental de Sainte-Catherine, est mort à Moulins, le 20 décembre, âgé de 82 ans. Il laisse de vifs regrets dans cette ville où chacun l'aimait, et le souvenir d'un homme de devoir, dont toute la longue vie a été consacrée à la science, au bien.

***

— M. J. Bellot, poète né à Moulins en 1828, est mort le 11 décembre dans la maison qu'il habitait rue du Jeu-de-Paume.

Après avoir longtemps enseigné la littérature française en Allemagne, il dût revenir en France à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Voici la liste de ses travaux :

Une vengeance 1862 ; *un caprice de millionnaire,* 1863 ; *les vacances de Noël au château d'Ikernnoc,* roman enfantin 1883 ; l'*Oberland bernois,* avec aquarelles, album superbe édité par Sandoz et Firshbacker, à Paris en 1874. La *Gazette de Lorraine,* qui paraissait à Metz, a publié plusieurs poésies de M. Bellot : *Le numéro treize,* 1872; *Thérèse de Montadour,* 1872 ; l'*Aventure de la nuit de saint Sylvestre,* 1872 ; *Mariage au village,* 1872 ; *Monsieur et Madame Merluchet,* 1872 ; le *Docteur Sautarel,* 1872 ; la *Meunière de Valfleury,* 1873. Ajoutons à cette nomenclature un *Album poétique illustré,* qui obtint beaucoup de succès, quatre éditions ayant été épuisées, 1869, 1872. 1874 et 1887.

M. Bellot a aussi écrit pour le théâtre. Citons parmi les pièces qu'il composa : *Le Denier de Saint-Pierre,* pièce jouée à Bruxelles, 1862 ; *Les Complices,* comédie représentée à Paris en 1888, et le *Crieur de nuit à la cour de Hollande.* M. Bellot a rédigé depuis 1868, jusqu'à sa mort, la partie française d'un journal artistique écrit en plusieurs langues, l'*Art et l'Industrie.*

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

(1) V. *Annales bourbonnaises,* t. Ier, p. 362.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.

Digitized by Google

L'ÉGLISE DE CHAPPES

Le voyageur qui suit la route de Chavenon à Montmarault, ne manque pas de remarquer l'église de Chappes, dont le clocher apparaît sur le bord du chemin, au sortir d'un ravin profond bordé de prairies accidentées et parsemées de gros rochers.

Ce petit édifice de style roman, remarquable déjà au point de vue architectural, contient deux objets dignes d'être signalés : une Madone antique et un très beau bas-relief. C'est une double raison pour lui consacrer cette notice.

D'après une tradition locale, le siège de la paroisse aurait été autrefois au bourg de La Préau. On voit en effet, au milieu de cette agglomération de maisons, les restes d'une église, et près de là un champ jonché d'ossements, qui porte encore le nom significatif de Champ du sommeil. (1)

Mais à quelle époque et pour quel motif le siège de la paroisse fut-il déplacé? Aucun document ne vient nous éclairer sur ce point. Tout ce que nous savons, c'est que le changement s'effectua avant le XIIe siècle, car des pièces

(1) Nous devons ces renseignements ainsi que la plupart de ceux qui nous ont permis d'écrire cette notice à M. l'abbé Clostre, curé de Chappes. Nous lui adressons nos sincères remercîments.

Digitized by Google

authentiques établissent que vers cette époque, en 1124, l'église de Chappes, avec ses dîmes et privilèges, fut donnée à l'abbaye de Souvigny par l'archevêque de Bourges. (1)

C'était vraisemblablement un assez maigre cadeau. Mais l'archevêque de Bourges, en agissant ainsi, se débarrassait sans peine de la surveillance d'une pauvre paroisse, située à l'extrémité de son diocèse; de leur côté, les moines n'étaient pas fâchés d'établir leur autorité sur une église dont le territoire avoisinait celui de Murat, où les sires de Bourbon venaient de construire un château important. Ils fondèrent aussitôt à Chappes un prieuré desservi par deux religieux.

Le pays était pauvre et les revenus de l'église ne durent jamais être considérables. Le prieuré toutefois n'était pas sans importance, car en 1314, Louis Ier duc de Bourbon et le prieur de Souvigny le prirent comme lieu de rendez-vous pour régler leurs intérêts.

Deux actes, passés entre ces personnages, sont datés du prieuré de Chappes. Par un premier acte, en date du 13 août 1314, le duc Louis fonde une rente annuelle de 50 livres tournois, (900 francs environ de notre monnaie) pour subvenir à l'entretien de trois nouveaux religieux, outre les deux autres qui y étaient déjà. Par un second acte, passé quelques jours après, 17 août 1314, le prieur et les moines de Souvigny reconnaissent le duc comme leur suzerain; de son côté, le prince jure de faire respecter les droits et privilèges de l'abbaye. Un siècle plus tard, Louis II, duc de Bourbon, dans ses dispositions testamentaires, fait encore mention du prieuré de Chappes, auquel il lègue une petite somme d'argent. (2)

Il semble qu'à partir de cette époque, l'importance du prieuré ait été en déclinant, car il n'en est plus parlé dans les chroniques locales. Le nombre des religieux va en diminuant;

(1) Ancien Bourbonnais.
(2) Ancien Bourbonnais.

Digitized by Google

de cinq, il tombe à deux, et au moment de la Révolution nous n'en trouvons plus qu'un seul. Toutefois, la nomination du chapelain appartenait toujours à l'abbaye de Souvigny, et les revenus de l'église lui étaient envoyés en nature, sous forme de gibier.

Le XIe et le XIIe siècle furent une époque bien féconde en monuments religieux. De toute part, les populations, revenues des terreurs causées par le passage de l'an mille, se mirent avec ardeur à réparer les vieux sanctuaires délaissés et surtout à en construire de nouveaux. A en juger par le grand nombre d'églises romanes qu'on rencontre dans nos campagnes, et qui leur donnent tant de cachet, il semble que le centre de la France, plus que toute autre région, ait participé à ce mouvement.

Presque toutes les églises de nos anciennes paroisses sont de cette époque. Quelques-unes, Huriel, Saint-Menoux, Châtel-Montagne, Saint-Désiré, pour ne citer que celles-là, sont des monuments de premier ordre. L'église qui nous occupe, sans pouvoir leur être comparée, ni par les dimensions, ni par la pureté du style, n'en est pas moins digne d'attirer l'attention.

L'édifice se compose d'une nef principale, sans transept et de deux collatéraux terminés par des chapelles en cul-de-four. Le clocher, le portail et les ouvertures latérales, ont tous les caractères de l'époque romane pure ; ils sont du XIe siècle. Mais la nef principale, composée de cinq travées, présente les indices de deux styles différents. Les colonnes sont bien de la même époque que le reste de l'église, peut-être même, à en juger par la forme byzantine des chapiteaux, sont-elles plus anciennes, mais les arceaux qu'elles supportent sont de l'époque postérieure, de l'époque ogivale. Il est probable qu'au moment de sa construction, l'église fut recouverte par un plafond en bois, remplacé au siècle suivant par une voûte supportée par des arcs en ogive, selon le goût de l'époque. Cette voûte, trop lourde pour la légèreté des colonnes, dut toujours manquer

Digitized by Google

de solidité, et aujourd'hui encore, malgré des travaux de consolidation, en voyant les profondes lézardes qui sillonnent les arcades, l'écartement des murs latéraux, on se demande avec inquiétude comment l'édifice est resté debout.

Le clocher se trouve sur le prolongement de la nef principale. Il est formé par un soubassement carré qui, à la hauteur de la toiture, se transforme en une tour octogonale à deux étages, surmontée d'un toit de forme trapue couvert en bardeaux. Le premier étage est orné d'une galerie de niches et d'ouvertures angulaires, signe caractéristique du roman auvergnat ; le second, de fenêtres plus étroites et moins nombreuses, en plein cintre. Ces deux galeries, avec leurs colonnes bien détachées, donnent au clocher beaucoup d'élégance et corrigent ce qu'il y a de lourd dans sa structure.

Le chevet est la partie la plus intéressante de l'église. Les chapelles de forme arrondie, entourées d'un cordon curieusement sculpté et le clocher qui les domine majestueusement, forment un bel ensemble, malheureusement déparé par une tour et par un contrefort grossier, qui détruisent la symétrie. Le pittoresque, toutefois, n'y perd rien, et toutes les personnes qui traversent Chappes, sont frappées par la vue du charmant tableau qui leur apparaît, à l'entrée du bourg, au milieu des arbres de la route.

Aussi les habitants de Chappes, quoique le sentiment artistique soit bien peu développé dans nos campagnes, sont-ils très fiers de leur clocher ; peut-être même la haute considération qu'ils ont pour lui, leur fait-elle trop négliger le portail de l'église, bien digne cependant d'être remarqué.

Il est percé dans une façade à pignon et il se compose d'une archivolte d'un plein cintre parfait, supportée par un faisceau d'élégantes colonnettes. De chaque côté, des colonnes engagées s'élèvent jusqu'à une corniche en saillie le long de laquelle se développe un cordon d'arcs entrelacés. Le tympan est uni, sans ornements, mais les sculptures des chapiteaux, et celles

Digitized by Google

de la corniche sont d'un travail fin, délicat et du plus gracieux effet. Maintenant, pour compléter cet ensemble intéressant, n'oublions pas de remarquer que la vieille porte en chêne est encore en place avec ses antiques ferrements, énorme serrure et larges pantures épanouies à leur extrémité en forme d'accent circonflexe.

Le portail de l'église de Chappes est donc arrivé jusqu'à nous sans avoir eu à affronter les réparations, épreuves toujours si dangereuses pour les monuments ; cela seul lui donne de la valeur aux yeux des connaisseurs. Malheureusement, tourné du côté de la campagne, sur une petite place encombrée de débris de toute sorte, il passe à peu près inaperçu ; du reste, on l'ouvre rarement, le service de l'église se faisant par une porte latérale précédée d'un porche grossier.

Ce porche, sorte de hangar, est aussi une des curiosités du pays, digne d'être mentionnée. C'est sous son abri protecteur que paroissiens et paroissiennes s'arrêtent pour bavarder avant la messe, qu'ils s'y attardent pendant l'office, et enfin que massés en groupe compacte, ils obstruent la sortie de l'église. On le désigne du nom pittoresque de *caquétoué*.

Maintenant que nous connaissons les abords de l'église, pénétrons dans l'intérieur.

La nef principale a cinq travées. Elle s'étend devant nous tout en longueur, car la vue n'est pas arrêtée par l'intersection d'un transept. Les galeries latérales ont des voûtes en demi-berceau, destinées sans doute à empêcher l'écartement de la voûte principale ; nous avons vu qu'elles s'acquittaient fort mal de cette fonction, car depuis longtemps elles ont dû elles-mêmes être soutenues par des contreforts extérieurs. La plupart des chapiteaux sont ornés de sculptures, si on peut toutefois donner ce nom aux figures bizarres et grimaçantes qui y sont représentées ; elles sont lourdes et grossières et contrastent désagréablement avec les ornements si fins, si légers, du portail. Evidemment, ces travaux ne sont ni de la même main, ni du même temps.

Digitized by Google

Les deux curiosités dont l'église de Chappes est justement fière sont le bas-relief qui occupe le devant de l'autel et la statue antique de la Vierge.

La madone de Chappes, placée maintenant au-dessus du maître-autel, doit être très ancienne. Elle date sûrement de la fondation de l'église, du XIe siècle ; peut-être même est-elle d'une époque antérieure. Comme elle était en fort mauvais état, elle a été restaurée il y a quelques années. Il faut reconnaître, à notre grand regret, que les *réparations*, d'aucuns diront même les *embellissements*, dont elle a été l'objet, lui font perdre en grande partie cet air naïf, ce cachet d'antiquité que rien ne peut remplacer aux yeux de l'antiquaire. (1)

Par bonheur, M. l'abbé Boudant, qui l'avait étudiée avant la réparation, nous en donne une description dans son intéressant petit ouvrage : *Les Sanctuaires de Marie dans le diocèse de Moulins*. Nous ne pouvons mieux faire que d'en donner l'analyse :

« La Vierge, assise sur une sorte d'escabeau grossier, tient l'enfant Jésus sur ses genoux. Elle est vêtue d'une robe serrée à la taille et retombant en plis droits sur les pieds. A son cou est une agrafe de forme mérovingienne.

« Ce qu'il y a de remarquable dans le costume, ce sont deux bandes rouges formant d'abord ceinture, puis se divisant et pendant comme une étole. Les manches sont extraordinairement longues et larges. La Vierge, coiffée d'un callot comme nos paysannes en portent encore, a la figure commune. La figure de l'enfant Jésus, toute petite par rapport à celle de la Vierge, a les traits d'un homme fait, d'après cette pensée de

(1) Les églises du Bourbonnais et celles de provinces voisines, telles que l'Auvergne et la Bourgogne, fournissent d'assez nombreux exemples de cette vierge. Nous pensons qu'une *statue-type*, peut-être propagée par les moines de Cluny, a servi longtemps de modèle à toutes ces copies, dont quelques-unes peuvent remonter au XIIe siècle, mais dont la plupart ne sont pas antérieures au XIIIe. Nous consacrerons, prochainement, une notice spéciale à à cet intéressant sujet. — ROGER DE QUIRIELLE.

Digitized by Google

l'Evangile, qu'il avait dès l'enfance la sagesse de l'âge mûr. Le groupe a près d'un mètre de hauteur. Il est peint à la manière antique, la robe de la Vierge d'une nuance jaunâtre, parsemée de petites roses d'or et celle de l'enfant Jésus, en vert avec un manteau rouge. »

A l'époque où M. l'abbé Boudant faisait cette description, le groupe était dans un état pitoyable : La partie postérieure de la tête de la Vierge, le bas de la robe et les pieds étaient tout vermoulus ; le bras de l'enfant Jésus manquait totalement. Une réparation complète était donc nécessaire.

Le sculpteur auquel le travail fut confié, s'en acquitta de son mieux. Cependant, quelques modifications sont sujettes à critique : La Vierge avait sur la tête une simple coiffe de paysanne, seul l'enfant Jésus avait une couronne en bois doré ; or l'influence égalitaire de notre époque s'est fait sentir dans la restauration et l'un et l'autre ont reçu une couronne en doublé ornée de verroterie.

Mais c'est le siège qui a subi la modification la plus importante. L'ancien était une sorte de fauteuil grossier ayant quelque analogie, m'a dit une personne se souvenant de l'avoir vu, avec le siège du tableau de la Vierge à la chaise. Trouvé trop mesquin, il a été remplacé par un trône surmonté d'un dais, qui me paraît être peu dans le style de la statue et qui a l'inconvénient de cacher en partie les détails du costume.

La réparation n'était certainement pas chose facile. L'artiste avait à concilier le respect dû au style de la statue et à tous les détails du costume, avec les exigences d'une piété de campagne, qui veut avant tout une Vierge bien enluminée et bien vernissée. Peut-être a-t-il poussé la concession un peu loin, mais sauf cette critique, il faut reconnaître qu'il ne s'est pas trop mal acquitté de sa tâche, et que la statue, telle que nous la possédons, présente encore un réel intérêt.

Cette Vierge antique était et est encore en grande vénération dans le pays. Etant allé fureter dans les archives de la mairie, j'ai été fort étonné de trouver parmi les anciens regis-

Digitized by Google

tres de l'Etat civil, plusieurs certificats signés de témoins, curés, chirurgiens et apothicaires, constatant des guérisons miraculeuses obtenues par l'intercession de la Bonne-Dame de Chappes.

Malgré la réparation de la madone, ou plutôt à cause de cette réparation, l'œuvre la plus intéressante de l'église est incontestablement le bas-relief qui occupe le devant de l'autel.

Il représente la naissance de l'Enfant-Jésus et l'adoration des bergers. Au centre est la vierge Marie ; elle est assise, à moitié étendue devant l'étable au fond de laquelle on aperçoit le bœuf et l'âne traditionnels. Près d'elle, sainte Anastasie tient l'enfant Jésus sur ses genoux. A la droite de ce groupe, un moine agenouillé, le donateur sans doute, adore le sauveur, qui paraît faire des efforts pour se porter vers lui. Près du moine est saint Jean-Baptiste, son patron. Du côté gauche se tiennent plusieurs bergers accourus à la voix des anges, pour contempler le Messie. Derrière eux s'étend un paysage accidenté que dominent les tours d'un château fort. Plusieurs anges voltigent dans les airs, l'un d'eux porte un petit berceau identique à ceux encore en usage dans nos campagnes.

Voilà, dans son ensemble la composition du bas-relief ; mais chacune des figures mérite d'être étudiée séparément.

La vierge attire d'abord notre attention. Sa figure, d'un ovale parfait, a une expression admirable de grâce et de distinction. Elle regarde avec une douce mélancolie l'enfant qui vient de naître et dont elle entrevoit déjà les destinées surnaturelles et la mort ignominieuse.

La figure de sainte Anastasie a quelque chose de moins mystique. Ses traits élégants, quoiqu'un peu forts, sa chevelure soigneusement ondulée, lui donnent une physionomie plus humaine, presque sensuelle. Le mouvement qu'elle fait en rejetant la tête en arrière pour mieux admirer l'enfant qu'elle a sur ses genoux, est plein de naturel et de grâce. Disons en passant que sainte Anastasie vivait au IIIe siècle de notre ère, mais, par un pieux anachronisme, la tradi-

Digitized by Google

tion veut que ce soit elle qui ait assisté la sainte-Vierge au moment de la naissance de l'Enfant-Jésus.

Chacune des têtes du bas-relief a une physionomie particulière, intéressante à étudier ; mais celle que je préfère peut-être à toutes les autres, est celle du moine agenouillé, gros, fort, soigneusement drapé dans son ample vêtement. J'aime moins le personnage qui est auprès de lui. L'agneau symbolique qu'il tient dans ses bras indique, à n'en pas douter, que c'est saint Jean-Baptiste. Mais saint Jean, le précurseur, était une sorte d'ascète, vivant dans le désert de prières et mortifications ; nous avons peine à le reconnaître sous les traits de ce personnage joufflu et confortablement vêtu.

Le groupe des bergers est plein de naturel et de mouvement. Ils sont en costume de voyage ; leurs vêtements sont traités avec soin et les détails de la chaussure d'un des bergers, notamment, sont fort curieux.

Sur le premier plan est un personnage âgé, assis dans un fauteuil grossier. A cause de son air vénérable, de son front découvert, on le prend généralement pour saint Joseph ; mais son costume de voyageur et le bâton qu'il tient à la main indiquent que c'est un berger venu avec ses camarades apporter sa modeste offrande. En effet, à ses pieds est un petit vase en terre, semblable à ceux dont on se sert encore pour porter le repas des travailleurs dans les champs.

Le paysage qu'on aperçoit derrière les bergers, présente pour nous un intérêt tout particulier. Des maisons rustiques au milieu des arbres, très franchement et très habilement exécutées, occupent le bas ; puis au sommet, très en relief, se dessinent les tours d'un château-fort qui, d'après la tradition locale, seraient celles du château de Murat.

E. Brugière de Lamotte.

(*A suivre*).

Digitized by Google

LE

BOURBONNAIS PITTORESQUE

HÉRISSON

(Suite)

Nous donnerons maintenant quelques détails sur les résultats obtenus par les diverses fouilles pratiquées dans les terrains de Chateloy. Les premières auraient été exécutées au commencement du siècle, par M. Dufour, archéologue et professeur de dessin à Moulins, qui avait recueilli, là et ailleurs, des notes précieuses sur le Bourbonnais.

Longtemps après lui, MM. Tudot et Brugières de Lamotte visitèrent également Chateloy, mais nous ne savons quelle a été leur opinion sur la cité de Cordes. M. Tudot a parlé seulement d'un tronçon de voie romaine, qu'il a reconnu au lieu dit de la Pierrière.

Nous arrivons ensuite à des recherches sur lesquelles nous avons des indications précises.

Il y a environ 20 ans, Mme de Brugheas, propriétaire d'une partie des terrains de Chateloy, fit creuser des puits antiques dont l'existence avaient été constatée sur plusieurs points. Elle obtint de ces fouilles des vases en terre rouge, des urnes, trois fibules en or, des fers de chevaux, des clous, beaucoup de médailles, une anépigraphe des Gaules en potin, peuple carnute, une autre d'un chef carnute, tête d'Apollon, ayant au revers un cheval ailé et un reste de légende, qui était celle

Digitized by Google

PLACE ET ÉGLISE DE CHATELOY

Digitized by Google

du chef, une médaille de Claude Ier, avec les instruments pontificaux au revers, 41 bronzes d'Adrien, un de Crispine, cinq d'Antonin, un de Tibère, etc. Cette dernière médaille est dit-on d'une gravure remarquable.

Il paraît que les antiquités recueillies par Mme de Brugheas sont en la possession de M. Georges du Bouys, son gendre. Nous espérons que M. du Bouys voudra bien s'intéresser au musée que la ville d'Hérisson a l'intention de créer et qu'il consentira à enrichir ce musée de quelques dons.

M. Brugières de Lamotte a découvert plusieurs statères en or. La bibliothèque nationale et la collection Changarnier, de Beaune, en contiennent de la même provenance. (1)

En 1869, M. Yves, pharmacien à Hérisson, a donné au Musée départemental, comme provenant de Chateloy, deux petites monnaies gauloises, une anépigraphe, potin coulé, et une pièce impériale romaine d'argent, Minerve casquée à droite, fin de la légende A C, au revers un auriga sur un bige. (2)

Nous possédons nous-même une belle Faustine en argent et un Adrien achetés à Chateloy. Nous savons du reste qu'à diverses reprises des ouvriers ont découvert dans des travaux de culture ou en démolissant des constructions, des monnaies ou d'autres objets ; mais tout a été vendu au loin et il ne nous a pas été possible de savoir en quoi consistaient ces trouvailles ; un de ces ouvriers nous a dit avoir sorti de terre un ustensile en argent ayant la forme d'une grande cuillère et qu'il avait vendu à Montluçon.

L'année dernière, M. le docteur de Brinon a fouillé, à Chateloy, au lieu dit de la Cave, un puits ayant environ six mètres de profondeur et un mètre de diamètre. La description très complète de cette fouille, avec planche à l'appui, a fait l'objet

(1) Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Francis Pérot, de Moulins.

(2) *Bulletin de la Société d'émulation*, tome XI, page 482.

Digitized by Google

ÉGLISE DE CHATELOY. — FAÇADE.

Digitized by Google

Digitized by Google

d'une communication à la Société d'émulation. (1) M. de Brinon a mis à jour une grande quantité de fragments de poteries variées, et de grands vases blancs avec pieds, qui n'ont pas leurs analogues au Musée de Moulins ni dans les collections particulières de MM. Esmonnot, Bertrand et Pérot. A ces poteries, il faut ajouter trois pièces de monnaie, un grand bronze de Domitien, un de César Vespasien et un autre petit bronze de Tibère César.

Cette année M. Montagne, qui, comme nous l'avons dit déjà, s'occupe beaucoup d'archéologie, a exploré avec attention les terrains de Chateloy et il a suivi notamment les fondations d'une grande construction. Il a pu recueillir des fragments de grosses tuiles à rebords et des débris d'amphores, parmi lesquels on remarque le pied de l'un de ces vases, avec la marque A N.

Les découvertes dont nous venons de faire un résumé ne sont pas seulement intéressantes par leur nature et par leur diversité : ces débris d'une haute antiquité trouvés sur le plateau de Chateloy, dans les limites des ruines du mur d'enceinte et sur des points éloignés les uns des autres, nous permettent encore de tirer une conclusion favorable à l'existence, en ce lieu, d'un groupe important d'habitations.

Il reste à désirer que de nouvelles recherches viennent jeter un jour plus complet sur l'histoire de la ville dont la tradition nous a gardé le souvenir. Le moment n'est peut-être pas éloigné où, par un heureux hasard, la pioche sortira du sol une précieuse inscription, et mettra à découvert les sépultures des premiers habitants, ou d'importants vestiges de constructions.

Le village de Chateloy n'occupe qu'une faible partie du grand plateau sur lequel était édifiée l'antique cité de Cordes. Le hameau est placé sur un des côtés du terrain, à l'ouest, au-dessus de la rivière ; ses maisons entourent une petite

(1) *Bulletin* du 4 février 1887.

Digitized by Google

place sur laquelle débouchent, au centre le chemin d'Hérisson et à droite celui de la Pierrière, où Tudot a cru reconnaître les traces d'une voie romaine. A gauche, un sentier conduit à l'église, en passant entre les murs du cimetière et les clôtures d'une ferme.

A l'entrée du chemin allant à l'église, un bâtiment, qui a conservé sa croisée et sa porte du XVIe siècle, est l'ancien logis du prieur.

Le prieuré de Saint-Pierre de Chateloy était à la collation de l'abbé de Saint-Ciran-en-Bresme et il avait la jouissance d'une maison et de terres ; la cure de Chateloy était à la collation du même abbé, avec institution de l'archevêque de Bourges.

La cure était réservée au doyen du Chapitre d'Hérisson ; nous trouvons cependant, en 1663, comme curé, Marien de May, « prestre, » simple chanoine du Chapitre.

Nous ne connaissons que trois prieurs : En 1458, Loys de la Mousse ; (1) en 1556, frère Jacques de Mauvoysin ; en 1680, « frère Florand, gardien religieux prestre chambrier « de l'abbaye royalle de Saint-Sirand-en-Bresme et prieur « des prieurés de Reugny et Chatelois en Bourbonnais. » (2)

Bien que l'église paroissiale fût à Chateloy, ce village était sans importance ; tout se trouvait à Hérisson à côté du château et du Chapitre du Saint-Sauveur. Chateloy n'avait comme représentant du pouvoir, qu'un sergent chargé de la police. Au XVIIe siècle, alors que pour remplir les coffres de l'Etat, on créait des charges de notaires dans les plus petites paroisses, on en établit une à Chateloy, en même temps qu'à Vitray, Maillet et Tizon. Le titulaire fut Me Jean Berthomier.

Aujourd'hui, comme jadis, le village se compose de quelques petites maisons, et il serait rarement visité sans son intéressante église.

(*A suivre.*) C. Grégoire.

(1) Nicolay, *Description générale du Bourbonnais.*

(2) Terrier de la châtellenie d'Hérisson.

Digitized by Google

ALEXANDRE DUMAS

ET LE TOMBEAU

DU MARÉCHAL DE CHABANNES

ALEXANDRE DUMAS père a beaucoup contribué de sa plume illustre, à accréditer une fâcheuse légende, au sujet du tombeau du maréchal de Chabannes.

Nous entendons parler de la tradition d'après laquelle ce tombeau, arraché de la chapelle du château de La Palice, par la tourmente révolutionnaire, et traîné dans la cour du maître de poste de la petite ville, aurait servi, pendant de longues années, d'abreuvoir aux chevaux.

Cette tradition a ses fidèles croyants, sans doute à cause des faciles indignations qu'elle suggère sur le mépris du peuple français pour ses vieilles gloires, mais surtout parce que le grand romancier lui a servi de parrain.

Qui n'a lu, en effet, ces délicieuses *Impressions de voyage* dans lesquelles Dumas raconte son excursion en Bourbonnais, (1) qu'il fit pour connaître Achille Allier, dont la jeune renommée était venue jusqu'à lui ?

---

(1) Alexandre Dumas, *Impressions de voyage*. Le Midi de la France, t. I, p. 64-96. Nouv. édit. Calmann-Lévy, éditeur.

Digitized by Google

C'est en quittant Bourbon pour aller à Lyon, qu'il s'arrêta à La Palice, très impatient de voir, *de ses yeux*, les chevaux du maître de poste s'abreuvant dans le sarcophage du héros. Il tenait le fait de son ami Taylor et sa curiosité était fort allumée. « Taylor, écrit-il, m'avait recommandé de ne point passer dans le village..... sans entrer dans la cour du maître de poste, où le tombeau du vainqueur de Ravenne, chef-d'œuvre du XVIe siècle et merveille de la Renaissance, servait d'auge à abreuver les chevaux. J'avais été, alors qu'il me la raconta dans son indignation toute nationale, frappé douloureusement de cette circonstance. Ce n'était pas assez d'avoir profané le nom, on avait encore profané les cendres. Aussi n'eus-je garde de manquer à sa recommandation. Mais le tombeau n'y était plus ; il avait été acheté et transporté dans le Musée d'Avignon : quant aux ossements, on ne savait pas ce qu'ils étaient devenus. »

Dumas se serait épargné cette déception s'il avait interrogé Achille Allier. Le *bourgeois de Bourbon* n'aurait pas manqué de lui expliquer que le mausolée du maréchal n'avait jamais été le cercueil de marbre qu'il supposait, mais bien un monument considérable et d'une architecture compliquée, susceptible, hélas ! d'être violé et détruit, mais non pas avili de la façon qu'il pensait.

Et veut-on savoir ce que le digne Taylor, avec son imagination quelque peu candide, avait pris pour le tombeau de Jacques de Chabannes ?

— Une vasque ronde, ornée de godrons et de mufles, vestige de ces fontaines dont Jean-François de la Guiche, maréchal de France, gouverneur du Bourbonnais et seigneur de La Palice, avait meublé superbement le parc du château, au commencement du XVIIe siècle.

On voit encore cette vasque dans la cour de l'ancienne poste, où elle continue sans doute son office d'abreuvoir.

Il est vrai que Taylor avait pu admirer, peut-être dans cette même cour, certaines plaques de marbre blanc provenant bien

Digitized by Google

réellement, celles-là, du tombeau de Chabannes. Ce sont deux fragments des sculptures en bas-relief qui revêtaient les faces du monument ; suite d'exquises figures de femmes logées sous des arcades et symbolisant les vertus héroïques.

Ces fragments, que possède effectivement le Musée d'Avignon, seront plus tard l'objet d'une étude spéciale.

Aujourd'hui, nous avons seulement voulu protester, par quelques explications que nous pensons décisives, contre une croyance aussi désobligeante pour les habitants de La Palice que pour les descendants du glorieux mort de Pavie.

ROGER DE QUIRIELLE.

Digitized by Google

EXCURSIONS EN BOURBONNAIS

LA MONTAGNE

DE CUSSET A FERRIÈRES [1]

II

LE VERNET

Des Grivats on aperçoit sur la hauteur, de l'autre côté du Sichon, un assemblage de constructions d'un aspect assez imposant. C'est le vieux château du Vernet.

Pour aller le visiter, on doit d'abord franchir une passerelle jetée sur le torrent, ravissant en cet endroit, puis s'engager dans un chemin creux, plein d'ombre et tout suintant d'humidité. Les ronces de la haie et les hautes herbes dissimulent un petit ruisseau qui s'échappe parfois à travers le sentier; aussi cette voie de communication, dont s'accommoderaient difficilement les chaussures fines, laisse-t-elle beaucoup à désirer. On ne tarde pas, heureusement, à gagner des pentes plus élevées et à fouler un terrain moins boueux.

(1) Voir notre numéro du 1er janvier.

Digitized by Google

On arrive devant le château après vingt minutes d'une marche peu fatigante.

Au premier abord, on ne devinerait pas une construction d'origine féodale, car toute la partie sud-est date à peine de 100 ans. L'ancien édifice a presque complètement disparu et il n'en reste que le bâtiment nord-ouest, qui est du XVIe siècle. Deux croisées et une tour tronquée, la seule qui subsiste, rappellent cette époque. Tout à côté on voit l'ancienne église paroissiale, servant pour le moment de grange.

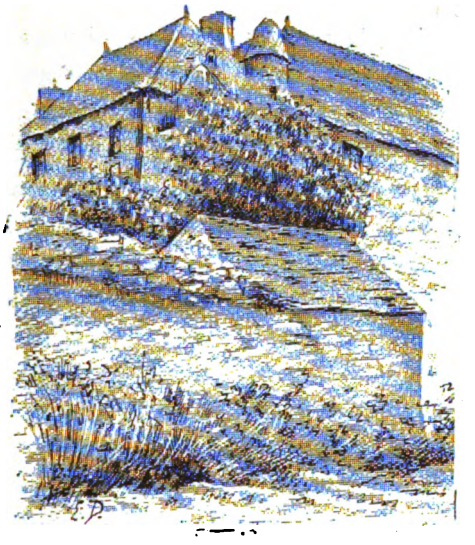

Le château du Vernet est la propriété des religieuses de la Sainte-Famille de Lyon, qui y tiennent école. C'est en 1852 qu'elles en firent l'acquisition, de Marie-Françoise de Crespat, qui avait épousé Louis-Auguste-Joseph, comte de Ghaisnes de Bourmont, originaire de Maine-et-Loire. Ce château appartenait, depuis le siècle dernier, à la famille de Crespat, et la comtesse de Bourmont l'avait elle-même recueilli dans la succession de son père, Gabriel-Raymond-Alexandre de Crespat, mort en 1838.

Digitized by Google

Quand on visite l'intérieur, la première chose que l'on remarque est une cheminée superbe dans la cuisine des sœurs, au rez-de-chaussée. Cette cheminée supporte un panneau sculpté, en pierre noircie par le temps et la fumée. Au centre, deux personnages barbus soutiennent un écusson informe, et sur les côtés figurent quatre dauphins renversés. Sur le linteau, on lit cette inscription en lettres creusées dans la pierre :

QVO. FATA. TRAHVNT. 1579.

La conservation de cette œuvre de sculpture serait parfaite si l'une des consoles n'avait disparu et si l'ornementation de l'autre ne portait quelques traces de mutilation.

En parcourant le château, on découvre des vestiges de peintures murales, d'ailleurs sans aucun mérite artistique, à ce qu'il nous a paru. Celles de la tour sont seules à peu près complètes. La pièce voûtée où on les voit semble avoir servi d'oratoire, et elles retracent du reste des sujets religieux mais difficiles à déterminer.

Dans l'ouverture et sur toute l'épaisseur de la muraille, sont peintes des branches de chardon, des fleurs de lis et les lettres S. C. A. B. D. en monogramme.

De cette ouverture, nous admirons de magnifiques paysages. Dans le lointain vague et fluide se dessinent harmonieusement les contours des montagnes, perdues dans la brume et soulevées comme les vagues d'une mer furieuse. C'est un tableau magique que les châtelaines d'autrefois devaient aimer à contempler, de la place où nous sommes.

La sœur qui nous guide nous signale, avec sa parfaite complaisance, les points principaux de l'espace étalé devant nous, comme une carte en relief. C'est la haute tour du château de Busset, puis les grandes cimes du système forézien ; c'est enfin toute cette Suisse en miniature, que nous allons parcourir.

Digitized by Google

Nous quittons à regret notre observatoire, mais il est temps de continuer notre route.

En partant, nous prenons un chemin bordé de noyers, qui nous mène en quelques instants au village du Vernet.

Rien de bien intéressant dans ce bourg mal bâti, jadis tout couvert à paille, et dont un incendie terrible détruisit la moitié, en 1879. On pense qu'il était, à une autre époque, beaucoup plus rapproché du château et situé à l'est, au village de la Courie où l'on découvre, particulièrement sur le côté sud, des fondations en grand nombre, mais sans aucun caractère architectural. Ces fondations s'étendent jusqu'à 1,200 mètres du hameau actuel. Un aussi vaste emplacement pouvait contenir une importante cité, aussi les habitants ne se font-ils pas faute de croire à une ville disparue.

L'église du Vernet n'est remarquable que par son délabrement. Tout menace de s'écrouler. Cependant les chapelles sont de construction récente et le clocher ne date guère que de 40 ans. Cette église paraît avoir été, d'après certains indices et d'après la tradition, la chapelle de deux familles qui devaient à peu près se partager le pays. On l'appelait autrefois tout simplement *la chapelle*.

On voit dans le bourg quelques traces de constructions anciennes, la *grand'cour* et la *petite cour*, mais on ne sait rien, ni sur les propriétaires d'alors, ni sur l'origine de ces dénominations.

Signalons encore une moitié d'arcade, qui devait être une porte d'entrée, et à la *grand'cour*, une assez jolie cheminée dans une grange, qui fut une maison.

La commune du Vernet offre partout de beaux sites ; de certains points, comme de la côte Saint-Amand par exemple, la vue est superbe. A la côte Saint-Amand existait autrefois, dit-on, un monastère, mais de quel ordre ? c'est ce que personne ne peut dire. On y trouve quelques substructions, à une centaine de mètres à l'extrémité du chemin, au nord de l'auberge actuelle.

Digitized by Google

Le terrain, très fertile, fournit à peu près tous les produits de l'agriculture bourbonnaise. Les fruits y sont surtout abondants et tous les deux ans le pays en tire grand profit. Les carrières à chaux sont nombreuses et on trouve la pierre calcaire presque à la surface du sol, ce qui contribue à donner au vin blanc du pays cette qualité si vantée dans la région et que les baigneurs de Vichy — les moins malades, sans doute, — viennent volontiers déguster sur place.

On a découvert un banc d'ardoise aux Baillons, un village situé à trois kilomètres du Vernet. On prétend même qu'on y a constaté l'existence d'un gisement houiller.

Les habitants sont très hospitaliers, fort rustiques, laborieux et économes. Ils affectionnent, dans leur langage, qui n'est pas encore le patois de la montagne, les terminaisons en a. Ils sont grands amateurs de réjouissances publiques, et il faut les voir, le lundi de Pâques, s'ébattre sous le vieil ormeau de la place de Baratan, le plus gros village de la commune, après le Vernet. (1)

(A suivre) E. Delaigue.

(1) M. l'abbé Cornil, curé du Vernet, a eu l'obligeance de nous fournir quelques renseignements que nous avons utilisés ici, et dont nous le remercions.

Digitized by Google

NOTES

SUR LA

CHATELLENIE DE BOURBON

AU XVIIe ET AU XVIIIe SIÈCLE

Dans ses *Souvenirs de l'Hôtel de ville de Moulins*, M. H. Faure a expliqué comment Louis II de Bourbon devint *engagiste* du Bourbonnais. (1) Il est donc inutile de rappeler ici des événements déjà mentionnés.

On sait que le traité de 1661 n'avait octroyé au prince de Condé, avec cette qualité d'engagiste, que certains droits et bénéfices sur notre province, sans lui en conférer la propriété exclusive. Ces droits et bénéfices s'étendaient sur 14 châtellenies dont les officiers étaient nommés par le roi, et parmi lesquelles se trouvait celle de Bourbon-l'Archambault.

A la fin du XVIIe siècle, les revenus de la châtellenie de Bourbon consistaient en droits de corvées *taillabières*, corvées de justice et *signatures des greffes*, droits de *laide* de Bourbon et des bourgs d'Ygrande, Limoise, Buxière-la-Grue ; droits de péage de Bourbon, Bourgdoiseau, Pont-Dubost, Luçay, Theneuille et Ygrande, ainsi que ceux de dîme en grains et vins dans les paroisses de Bourbon, Saint-Hilaire, Saint-Aubin, Louroux-Bourbonnais, Theneuille et Ygrande; ceux de *perçons* dans la ville de Bourbon et le bourg d'Ygrande, et en une rente de 45 livres représentant le droit de boucherie dû par les bouchers de la ville.

---

(1) *Annales bourbonnaises*, année 1888, p. 37.

Digitized by Google

Les immeubles suivants dépendaient aussi de cette châtellenie :

Les *moulins du château*, renfermés dans une tour comprise dans l'épaisseur de la chaussée de l'étang ; ceux du *grand* et du *petit Briare ;* trois fours *banaux* situés dans la rue qui porte aujourd'hui le nom de rue de la République ; le domaine de *Chauvignière*, et un bâtiment servant de boucherie.

Le fermier de tous ces droits et immeubles était tenu de faire les réparations locatives et de payer les charges locales en grains, vins et « autres espèces » dues sur ces châtellenies et pour celle de Bourbon, savoir :

Aux trésorier, chanoines et Chapitre de la Sainte-Chapelle: 19 septiers de seigle, 5 septiers, 3 quartes, 2 boisseaux d'orge, et 24 septiers, 3 quartes d'avoine ; au prieur de Gros-Bois : 12 septiers de froment, 15 septiers de seigle, 7 muids et 7 septiers d'avoine; au vicaire de la Vernelle au Saint-Michel en l'église paroissiale de Saint-Georges de Bourbon : 1 septier, 1 quarte, 1 boisseau de froment, 2 septiers, 2 quartes, 2 boisseaux et demi de seigle ; au vicaire de Saint-Marc, au château de Limoise, 6 septiers de seigle, le tout mesure de Bourbon.

Le fermier devait en outre acquitter « les cens en deniers » dus au prieur de Souvigny sur la seigneurie de Chauvignière.

Toutefois n'étaient pas compris dans la ferme :

Les présentations aux bénéfices et les nominations aux offices de la châtellenie, les *annuelles* et *casuelles* en dépendant, le droit de chasse, les *fruits en pures pertes*, les droits de *retraits féodaux* ou *censiers*, les droits de mines : fer, charbon, etc.; les droits de confiscation , aubaine, deshérence, bâtardise, réversion, pacage, panage et coupes des bois-taillis.

Indiquons maintenant les revenus particuliers de chacun de ces immeubles et droits, tels qu'ils sont énoncés dans des titres du XVIIIe siècle.

Les moulins du château étaient affermés moyennant 450 boisseaux de grains dont 200 de froment et 250 de seigle; ceux du grand et petit Briare, 370 boisseaux de « bled seigle, » mesure « marché Bourbon ; » les fours banaux 172 livres ; le domaine de Chauvignière 130 livres.

La *Prairie-Moine* située sur la rivière de Burges et que nous avons omis de citer plus haut, était affermée moyennant 250 livres,réserve faite au prince du foin nécessaire aux chevaux des préposés à la régie de ses biens.

Les droits de laide et péage de Bourbon, Limoise, Buxière, Ygrande, etc., y compris ceux de *boisseau* ou mesurage, qui

Digitized by Google

se levaient à Bourbon, rapportaient 350 livres et les « dixmes » d'Ygrande, Saint-Aubin, Saint-Hilaire, Louroux, Theneuille et Bourbon, 450 livres environ.

Les 45 livres payées annuellement au domaine du prince, comme nous l'avons dit déjà, par les bouchers de Bourbon pour les bancs tenus par eux dans le « bâtiment composant la boucherie. »

La signature du greffe est donnée à ferme le 17 avril 1776 par Edme Gaboret, régisseur de la châtellenie, à Jacques Méchin, procureur, moyennant 120 livres par an.

Par un acte du 25 septembre de la même année, ratifié le 29 octobre suivant, Pierre François Miget, avocat au parlement, régisseur pour le prince du duché de Bourbonnais, donne à titre d'arrentement le domaine de Chauvignière, moyennant une rente foncière de 240 livres.

En 1646, Dubuisson-Aubenay écrit dans son *Voyage en Bourbonnais* : « Les gens de la justice sont le lieutenant général nommé d'Amours, un particulier de luy *démembré* qui estoit son gendre, un lieutenant criminel le sieur Sellière, homme d'estime, un procureur du Roy. »

Quatre membres de la famille *Sellière*, dont parle Dubuisson, exercèrent successivement, pendant plus d'un siècle, la charge de lieutenant criminel ; ce sont Jean Cellier (et non Sellière), sieur du Cryet de la Recueillère, « chastelain en robe courte, » Philippe Celier, Antoine Cellier et Jean Cellier, deuxième du nom.

En 1754, Jean-Baptiste Mayat, conseiller du roi, est en même temps lieutenant général, lieutenant criminel, bailli, juge civil, criminel et de police.

En 1765, Gilbert Dubouy, sieur de Roche, conseiller du Roi, cumule les fonctions de lieutenant général civil, lieutenant particulier, lieutenant criminel « enquesteur » et commissaire examinateur en la châtellenie de Bourbon.

Une seule charge nouvelle fut créée vers 1700, celle de lieutenant général de police. Pierre d'Amours, qui en fut le premier titulaire, obtint ses provisions le 20 juin 1700, et cette charge passa ensuite au sieur Mayat, le 19 avril 1720 ; enfin, ce dernier la revendit à Isaac Godin, sieur des Nerviers, moyennant 1500 livres, par contrat du 6 août 1754.

Jules Gras.

Digitized by Google

CHRONIQUE & MELANGES

L'ARMORIAL DU BOURBONNAIS, par M. le comte GEORGES DE SOULTRAIT, 2e édition, publiée sous la direction de M. ROGER DE QUIRIELLE. Un gros volume in-4° sur papier de Hollande, illustré de 35 planches d'armoiries en lithochromie, donnant 650 blasons. André Paris, libraire à Moulins, éditeur. Prix : 60 fr., 50 fr. pour les souscripteurs. Tirage de luxe : 6 exemplaires numérotés sur papier du Japon à 100 fr.

Les publications locales s'annoncent cette année fort nombreuses. Sans compter celles dont nous avons déjà à rendre compte, nous connaissons plusieurs ouvrages en préparation dont s'enrichira prochainement la bibliographie bourbonnaise et qui réservent à notre chronique des matériaux que nous ne trouverons jamais trop abondants. Parmi ces publications, l'*Armorial du Bourbonnais* se place certainement au premier rang, tant par l'importance du sujet que par l'érudition considérable dépensée à édifier ce monument héraldique. A vrai dire, il ne s'agit pas ici d'un livre nouveau, ni ignoré du public. Nouveau, il ne l'est pas assurément, puisqu'il date de 1857 et que la 1re édition — à laquelle fut décernée une mention honorable par l'*Académie des Inscriptions et Belles lettres*, — est épuisée depuis longtemps, et que les exemplaires en sont devenus aussi introuvables que recherchés. Ignoré, il ne peut l'être avec la signature de M. le Comte de Soultrait. Mais la deuxième édition, annoncée depuis quelques mois et retardée, comme l'on sait, par la maladie et la mort de l'éminent archéologue, emprunte aux additions et aux compléments qu'elle contient et qui ne comprennent pas moins de 100 blasons et notices, et aussi à des conditions d'impression particulièrement luxueuses, un caractère spécial qui en fait un ouvrage absolument distinct.

M. de Soultrait a eu de bonne heure le projet de cette seconde édition, probablement depuis qu'il a pu constater les lacunes de l'œuvre initiale ; aussi, pendant plus de trente années n'a-t-il jamais cessé de grouper les notes qui devaient s'y ajouter, afin de compléter un livre qu'il ne considérait plus comme parfait. L'édition de 1857 n'aura donc été qu'une préparation à celle de 1889. Et comme il voulait que celle-ci fut définitive et devint le meilleur répertoire des blasons bourbonnais, le guide infaillible de tous ceux qui se vouent aux études historiques et archéologiques, il l'a préparée patiemment, en ouvrier et en artiste soigneux, qui connaît le peu de consistance des productions hâtives et qui travaille pour la gloire de son nom. Il avait enfin réuni tous les éléments qui lui semblaient nécessaires à l'achèvement de l'*Armorial*, quand la mort est venue le surprendre, au moment où il n'avait plus à s'occuper que de la publication, et il a dû, pendant la douloureuse maladie à laquelle il a succombé, confier à un autre le soin d'y veiller ; mais celui-là était son parent, son élève et son ami.

M. Roger de Quirielle, est-il besoin de l'ajouter, a mis un empressement pieux à accomplir la volonté dernière du maître regretté, et le volume sera, grâce à lui, incessamment livré aux souscripteurs.

L'ouvrage est précédé d'une introduction dans laquelle M. de Soultrait explique le but qu'il s'est proposé et où il traite certaines questions héraldiques. Il se divise en quatre parties où figurent les armoiries de la maison de Bourbon, les blasons des évêques de Moulins, les écussons des villes et des corporations, et les armoiries des familles nobles ou bourgeoises. Ajoutons que, en outre des renseignements inédits qu'il contient, ce livre est absolument différent du premier par le format et les planches, qui ont été agrandis proportionnellement, et que toutes les conditions de luxe que comporte l'industrie moderne ont été utilisées pour en faire un des plus beaux spécimens de la librairie de province. On en jugera, du reste, par la gravure que nous donnons au-

Digitized by Google

IMP. COURBE-ROUZET, DOLE-PARIS.

A. LORMET. LITH.

Digitized by Google

Cependant, M. Méplain n'a pas voulu seulement rappeler des faits personnels à ces jurisconsultes. Il a visé plus haut, car son ouvrage est aussi celui d'un juriste qui entend s'occuper de jurisprudence et qui le fait en spécialiste et avec la sûreté de jugement que donnent les études longues et profondes. A vrai dire, la partie scientifique est de beaucoup la plus essentielle et le titre principal du livre ; il n'en pouvait être autrement, sans quoi l'œuvre serait restée au-dessous du sujet, et ce sujet ne pouvait être traité avec l'ampleur qu'il comporte, que dans ces conditions. Dès les premières pages, où il nous entretient du droit écrit et du droit coutumier, et où il nous montre le pays de Bourbonnais participant, en raison de sa position géographique et des influences politiques qu'il a dû subir, de ce double mode de législation ; dès les premières pages, le caractère juridique s'affirme. L'auteur quitte parfois ce champ d'étude pour s'occuper individuellement de sa galerie de magistrats, mais leur science le ramène promptement à la science et quelques-uns de ses chapitres, comme celui où il traite des coutumes, et cet autre, d'une lecture si agréable, où il décrit les mœurs judiciaires avant la révolution, sont des travaux remaquables qui pourraient être détachés et publiés séparement. Avec *les jurisconsultes de l'ancien Bourbonnais* on s'instruit sans s'ennuyer. Il faut donc lire ce livre du plus grand intérêt et du plus rare mérite.

E. D.

***

— Jeanne d'Arc en Bourbonnais, par M. Francis Pérot, chez Herluison, à Orléans, 26 p. in-8°.

M. Pérot a pris à tâche, depuis quelque temps, de relever toutes les circonstances du passage de Jeanne d'Arc en Bourbonnais, et ses recherches à ce sujet ont déjà fait l'objet, soit de communications à la *Société d'émulation*, soit d'articles insérés dans le *Courrier de l'Allier*. Il a eu l'excellente idée de réunir tous ses renseignements en une brochure d'une impression fort soignée et du plus vif intérêt. C'est en quelque sorte un hommage qu'il a voulu rendre à la mémoire de l'héroïne, et il faut lui en savoir gré, car Jeanne d'Arc nous apparaît si grande et si vaillante, que nulle figure historique ne peut lui être comparée et ne mérite autant la pleine lumière.

***

— A lire dans l'*Annuaire de l'Allier* de cette année, pages 57 à 81, une intéressante notice de M. A. Vayssière, archiviste départemental, sur l'*administration municipale de Moulins avant la Révolution*. Ce travail est le résumé de notes recueillies à l'occasion de deux conférences faites par l'auteur à l'Hôtel de ville de Moulins, en 1888, et d'après des documents puisés tant aux archives municipales qu'aux archives de la préfecture de l'Allier.

***

— Vient de paraître à Moulins sous la direction de M. Jehan Yrneh, une publication périodique nouvelle, la *Revue contemporaine du centre, organe littéraire illustré*. La première livraison contient une *chronique-programme*, une *causerie parisienne* de M. Paul Morrel, deux nouvelles de MM. Gilbert Stenger et Klary Glass, un sonnet de M. Emmanuel des Essarts, des variétés nombreuses et un grand dessin d'actualité.

Parmi les collaborateurs que s'est attaché M. Jehan Yrneh, nous relevons les noms de Paul Bourget, Théodore de Banville, Harry Alis, Gilbert Stenger, Jean Baffier. C'est dire qu'il peut compter sur la faveur du public.

La *Revue contemporaine* est imprimée avec soin sur papier de luxe et

Digitized by Google

chaque numéro, de huit pages in-4°, publiera deux gravures. C'est une œuvre purement littéraire et artistique à laquelle nous souhaitons succès et longue vie.

***

— La dernière livraison du *Roannais illustré* contient un trésor bourbonnais : c'est la reproduction en quatorze superbes planches des curieuses miniatures contenues dans les *Chroniques de Loys de Bourbon*, par Jehan d'Oronville.

En voici l'énumération : — 1° Fondation de l'ordre de l'Ecu d'or ; — 2° Siège de Troyes ; — 3° Siège de Belleperche ; — 4° Combat de cinq chevaliers français contre cinq chevaliers anglais ; — 5° Prise de Verteuil ; — 6° Levée du siège de l'Ecluse ; — 7° Bataille de Rosebecque ; — 8° Le duc de Bourbon en Bordelais ; — 9° Expédition de Barbarie ; — 10° Siège d'une ville d'Afrique ; — 11° Exécution du duc d'Orléans ; — 12° Assaut de la ville de Sion en Valais ; — 13° Victoire de Milan ; — 14° Mort du duc Louis de Bourbon.

Ces diverses miniatures se trouvent reproduites avec une absolue fidélité, d'après les copies exécutées sur le manuscrit original, par M. Queyroy. Ce dernier profita de la communication de ce manuscrit, faite par la bibliothèque de l'Ermitage (Saint-Pétersbourg) à M. Chazaud, le savant archiviste de l'Allier, pour prendre ces copies. Il suffit de nommer l'artiste si connu et si justement apprécié en Bourbonnais, pour que personne ne doute de la perfection de ses dessins qui sont, en effet, dans leur genre, de pures merveilles, et l'on ne saurait trop remercier le *Roannais illustré* d'avoir fait connaître, avec ce luxe de belles gravures qui, d'ailleurs, lui est familier, cette suite de miniatures, doublement intéressantes pour nous.

Nous regrettons que la place nous manque pour analyser l'excellente notice de M. Louis Monery qui sert de lumineux préambule à cet imagier.

ROGER DE QUIRIELLE.

***

— Le 2e fascicule du « *Forez littéraire et artistique* » publié à Roanne, par M. Paul Grangeon, vient de paraître.

Un forézien illustre, Jules Jannin, occupe à lui seul ce fascicule, dont le texte est de MM. Clément, Janin, Delaroa et Eugène Muller.

Le portrait du grand écrivain, une vue de sa bibliothèque et le croquis de la maison où il est né, rue des Ursules, 2, à St-Etienne, illustrent avec éclat ce numéro d'une jeune publication à laquelle nous souhaitons une longue et brillante existence.

***

— *Société d'Emulation. — Séance du 4 janvier 1889.*

M. Bertrand a déposé sur le bureau plusieurs fragments de silex taillés et des éclats de silex trouvés sur la commune de Gennetines, aux Tureaux, dans les dépendances de la nouvelle école d'agriculture pratique.

M. Pérot a lu l'inventaire des découvertes archéologiques faites en Bourbonnais en 1888. Depuis sept années déjà notre collaborateur prend note avec grand soin de toutes les découvertes faites en notre pays d'objets datant des époques préhistorique, gauloise, romaine et mérovingienne. On peut puiser déjà dans cet utile répertoire une foule de renseignements précieux pour l'histoire locale et dont la recherche serait difficile, si M. Pérot n'avait eu l'heureuse idée de les grouper.

Digitized by Google

— *L'Estat des gentilshommes de la province de Bourbonnois*, publié dans le dernier numéro des *Annales*, contient une lacune due à la mauvaise conservation de l'exemplaire retrouvé par M. de Quirielle.

M. de Loüan de Coursays, qui possède le specimen de cet *Estat* destiné à *Jean de Panem-Vinum*, comble cette lacune par une obligeante communication, dont nous lui sommes très reconnaissant. Voici donc les noms des *mobilisés* qui manquaient à M. de Quirielle et qui appartenaient à la châtellenie de Bourbon :

— Antoine de Serre écuyer, sieur de la Forest et avec lui Antoine de Saint-Hilaire, écuyer, sieur de Loudreau.

— Marc Antoine Gaudon écuyer, sieur de Souye.

— Jacques de Serre écuyer, sieur de Saint-Martial.

— Georges de Croisier écuyer, sieur des Bordes.

— Le sieur Raimont écuyer, sieur de la Remonerie.

***

— Nous recevons la note suivante de M. l'abbé Joseph Clément.

Huriel, 11 janvier.

En creusant, sur la place de l'église, les trous destinés à recevoir la clôture du chantier de restauration, on trouvait dernièrement plusieurs objets ayant servi au culte. C'est ainsi qu'une fouille vient de faire découvrir la base d'un chandelier du XIIe siècle, en bronze doré et émaillé. Cet intéressant fragment se compose de trois pans qui représentent d'élégants feuillages en émaux cloisonnés. Le bronze qui apparaît à la surface, et qui dessine au milieu de l'émail bleu du fond de légers rinceaux dorés, sertit les tiges, les feuilles et les fleurs en émail blanc, rouge et pourpre. Cette base, toute dorée en dessous, repose sur trois pieds dont les faces et les chanfreins sont décorés d'ornements burinés dans le bronze, et elle mesure 0,12 c. d'un pied à l'autre et 0,06 c. de hauteur au centre. La beauté de ce fragment ne peut que faire regretter la tige du chandelier, qui n'a pu être retrouvée et qui devait se rapprocher, à en juger par les détails de la base, de ceux dont parle M. de Caumont dans son A. B. C., p. 347, et en particulier de celui que M. Bouet avait dessiné chez M. le Marquis de Turgot.

L'abbé Joseph CLÉMENT.

***

— Dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* qu'il dirige, livraison du 1er janvier, M. Louis Audiat, notre compatriote et collaborateur, a continué la série de ses articles sur d'importantes fouilles pratiquées à Saintes, et qui offrent, au point de vue archéologique, le plus grand intérêt.

***

— A l'occasion du 1er janvier, ont été nommés :

Officier de l'instruction publique, M. Bonneton, conseiller à la cour de Riom, ancien juge au tribunal civil de Moulins.

Officiers d'académie, MM. Petitjean, maire de Lurcy-Lévy, et Morrel, industriel et maire de Lapalisse.

Chevalier du Mérite agricole, M. Marcel Vacher, maire de Montmarault et secrétaire de la Société d'Agriculture de l'Allier.

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.

Digitized by Google

L'ÉGLISE DE CHAPPES

(*Suite*)

Ainsi que nous avons pu le voir, la composition du sujet, tout en étant très simple, est des plus heureuses, et comme l'exécution ne laisse rien à désirer, tout concourt à faire de ce bas-relief une œuvre d'art remarquable qui, à elle seule, mériterait une visite à Chappes.

Anciennement, il était enchâssé dans la muraille d'un des bas-côtés, mais, à la suite de réparations, il fut relégué dans un coin de la sacristie, où il resta, fort longtemps, exposé à tous les accidents. En 1864, M. l'abbé Fournier, curé de la paroisse, voulant remplacer le vieil autel en bois, tout vermoulu, eut l'heureuse idée de l'utiliser comme devant d'autel.

Une restauration était devenue nécessaire : la tête de l'enfant Jésus existait, mais elle avait été séparée du corps ; le berger qui marche, penché en avant, manquait totalement, les souliers et l'extrémité des jambes indiquaient seuls la position du personnage.

M. l'abbé Fournier eut la bonne fortune de confier ce travail à un artiste de talent, M. Demourgue, qui s'acquitta avec soin de cette tâche délicate, et le bas-relief fut enfin mis à la place d'honneur où nous pouvons l'admirer aujourd'hui.

Digitized by Google

Avant de quitter l'Église, signalons, dans la sacristie, une croix de procession du XIIIe siècle, en bois, recouverte de plaques de cuivre.

Les bras de cette croix sont terminés par des ornements en forme de trèfle, au milieu desquels sont de petits médaillons de cuivre repoussé, représentant les attributs des quatre Evangélistes.

La statue du Christ a disparu, mais le disque en cuivre ciselé servant d'auréole, en marque encore la place. Sauf cette pièce, toutes les autres parties de la croix existent, mais disjointes et grossièrement réunies entre elles, car la monture en bois est complètement rongée par les vers.

On me montre aussi une cloche des morts, du XVIe ou XVIIe siècle, ornée de médaillons, mais sans inscriptions.

M'étant mis en quête des autres curiosités de la commune de Chappes, on m'avait signalé une fontaine miraculeuse à laquelle la population se rendait en procession en temps de sécheresse. Il paraît même qu'une fois, le Ciel fut tellement prompt à répondre au désir des paroissiens, qu'ils furent tout à coup inondés de ses faveurs, n'ayant pas même eu le temps de regagner l'église.

J'allai donc à la recherche de la fameuse fontaine, à travers les prés qui bordent le ruisseau de Chappes. Hélas ! je fus bien déçu dans mes espérances. Au lieu de la source toute fraîche et limpide, que je croyais déjà voir suintant entre les rochers moussus, sous l'œil protecteur de quelque antique madone, je ne trouvai qu'une voûte effondrée, remplie de ronces et d'orties et, chose grave pour une source, sans une goutte d'eau.

Rendu un peu sceptique par cette déconvenue, j'allai, sans grande confience, je l'avoue, au domaine de la Croix-Sainte-Anne où était, m'avait-on dit, une croix sculptée très curieuse.

Mais, cette fois, je fus agréablement surpris, en me trouvant en présence d'une belle croix du XVe siècle, d'une conservation parfaite. Elle est en granit gris du pays, par conséquent

Digitized by Google

L'ÉGLISE DE CHAPPES

Digitized by Google

Digitized by Google

les sculptures n'ont rien de délicat, mais elles ne manquent pas d'élégance. Montée sur un piédestal en forme d'autel, elle ressemble beaucoup, dans son aspect général, aux monuments du même genre qu'on rencontre si fréquemment en Bretagne. Ses extrémités sont ornées de feuilles épanouies du style flamboyant, très gracieuses ; mais le Christ qui occupe le milieu est malheureusement lourd et trapu. Au-dessous, sculptée dans l'épaisseur du montant, est une statue de femme en costume du XVe siècle. C'est sans doute sainte Anne, à laquelle la croix est consacrée ; à ses pieds est une colomde vue de profil.

Du côté opposé se voit la statue de la Vierge, assise et tenant le corps du Christ sur ses genoux. Dans le bas de ce panneau est un médaillon entouré d'une cordelette. La tradition populaire veut que le profil qui en occupe le centre soit le portrait du roi Louis XII, contemporain du monument. Mais aucune preuve ne vient confirmer ce dire.

Les deux autres côtés sont également ornés de bas-reliefs.

Celui de gauche représente saint Roch, patron secondaire de la paroisse. Il surmonte une inscription en caractères du XVe siècle, encore fort lisibles, mais dont je n'ai pu découvrir le sens. La voici : IFTNM. Je la donne comme rébus aux chercheurs.

Sur le côté droit sont représentées deux figures se faisant vis-à-vis, et au-dessous deux colombes se tenant par le bec.

Maintenant, de quelle époque est le monument, qui l'a édifié ? — Les ornements appelés choux frisés, qui s'épanouissent à l'extrémité des branches de la croix, les moulures qui encadrent les bas-reliefs, nous permettent de répondre à ces deux questions d'une manière à peu près certaine. Il doit être attribué à la fin du XVe siècle ou ou commencement du XVIe. Or, cette époque était justement celle où la princesse Anne de France, épouse de Pierre II, duc de Bourbon, éloignée de la cour par la rivalité jalouse d'une autre Anne, vivait retirée dans son duché de Bourbonnais,

Digitized by Google

se consacrant tout entière à l'administration de ses vastes domaines.

C'est elle qui agrandit le château de Moulins, en fit une résidence princière et qui augmenta le château de Chantelle, sa demeure ordinaire. Le château de Murat, peu éloigné de ce dernier et siège d'une importante châtellenie, et la paroisse de Chappes, qui en dépendait, durent aussi être l'objet de ses soins.

Tout concourt donc, le vocable de la sainte et l'époque de la construction, à établir que cette croix fut élevée sous les auspices de la duchesse Anne.

Au moment de la Révolution, cette croix était un peu au-delà de la place qu'elle occupe aujourd'hui, à peu près sur la limite des paroisses de Chappes et de Murat, près d'un champ appelé champ de la Justice, où étaient exécutées les sentences du bailli de Murat. Les anciens du pays disent encore que leurs pères se souvenaient d'y avoir vu les potences de la justice.

Notre croix a donc été probablement l'emblême religieux devant lequel, pendant près de deux siècles, les malheureux condamnés venaient faire amende honorable et réciter une dernière prière avant de monter au gibet.

E. Brugière de Lamotte.

Digitized by Google

TOMBEAU ET ÉPITAPHES

DES DE BROSSE (1)

DANS LA

CHAPELLE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN

A HURIEL

A prochaine restauration de la vieille église de Notre-Dame d'Huriel, qui permettra de conserver (2) les restes du mausolée des de Brosse, nous fournit l'occasion de donner une leçon exacte de leurs belles épitaphes.

---

(1) Les de Brosse étaient seigneurs de Boussac, de Sainte-Sevère, de la Pérouse, de l'Aigle, des Essarts, de Palluau, de Châteauroux, de Maleval, de la Rochecervière, de Reculat, de Vauselle, de l'Aire, de Gadeau, de Gourges, d'Escrot, de Beaumont, etc ; *barons d'Huriel*, vicomtes de Brosse et de Bridiers ; comtes de Penthièvre ; marquis de Montendre ; ducs d'Estampes. Issus des vicomtes de Limoges ; en Berri et en Bourbonnais. — Armor. génér. etc. — Pour montrer son antiquité, la maison de Brosse disait au XVe siècle, qu'elle remontait « au temps que feu monseigneur Saint Martial de Lymoges vint en ce royaume au Limousin pour prêcher la foi chrétienne. » — *Archives de M. de Villaines*, de Sainte-Sevère. (Dossier II, cah. parch. vers 1444) cité par M. Emile Chénon. *Histoire de Sainte-Sevère*, Paris, Larose et Forcel 1888 ; p. 38.

(2 L'intelligent architecte du gouvernement, M. Georges Darcy, qui est chargé par le ministère des Beaux-Arts, de restaurer l'église paroissiale d'Huriel, a le projet de conserver dans un des bas-côtés du porche, les épitaphes et les restes du chevalier, qui, en attendant, sont soigneusement garcés dans l'ancienne bibliothèque de la paroisse.

Digitized by Google

Thaumas de la Thaumassière, dans son histoire du Berry, (1) en a donné une transcription que Coiffier Demoret (2) et l'*Ancien Bourbonnais* (3) ont reproduite depuis. Mais ce texte est fautif en certains endroits et en résumé seulement, pour la fin de l'inscription. De plus, il s'est glissé dans les épitaphes mêmes, au sujet de la mort de Pierre de Brosse, une erreur importante. Ce sont ces considérations qui nous fournissent aujourd'hui l'occasion et de rectifier cette date fausse et de donner un texte irréprochable des épitaphes.

Ces inscriptions funéraires avaient été faites, comme nous le dirons plus loin, par l'ordre de Pierre de Brosse, dans les premières années du XVe siècle, pour être placées, à côté du tombeau qu'il fit élever vers la même époque, dans la chapelle collégiale de Saint-Martin d'Huriel.

Cette chapelle avait été construite à la fin du XIe siècle par les Humbaud, premiers seigneurs d'Huriel (1000-1222), pour un collège de chanoines que les de Brosse dotèrent richement. (4)

(1) Chez Toubeau, Bourges, 1689, liv. VIII, p. 653.

(2) *Histoire du Bourbonnais*, chez Lecomte et Durey; Paris, 1824. Tome II p. 112, article *Huriel*.

(3). — T. II.

(4) Ce qui faisait dire à Louis de Brosse dans un « *aveu* et *hommage au roy* » de l'année *1354* : « Je tiens mon château, ville et faubourg de vous, mon très-haut et puissant seigneur, dans laquelle il y a collège de chanoines dont je suis le *fondateur*.. » etc. — (*Anc. Bourbon.* T. II. voyage pitt.., art. Huriel.) et à Nicolay : « entre la ville d'Huriel et le chasteau est l'église collégiale de Saint-Martin fondée de douze chanoines et un doyen par les deffunts Seigneurs de Brosses qui sont tous là ensépulturés...» Nicolas de Nicolay, *Descrip. gén. du Bourbonnais* en 1569, — édit. d'Hérisson, p. 120). Mais le géographe du roi n'en parlait sans doute que d'après la connaissance qu'il pouvait avoir de cet aveu, dans lequel Louis de Brosse se décerne un titre auquel l'histoire lui refuse des droits. En effet ce baron n'était que le bienfaiteur du chapitre qui existait depuis de longues années ; car nous savons que le chapitre d'Huriel avait été établi par ses prédécesseurs et probablement par les Humbaud eux-mêmes, au XIIe siècle. D'après les auteurs mêmes de l'*Anc. Bourbonnais*, un testament conservé dans les archives de l'abbaye des Pierres, constatait l'existence du chapitre d'Huriel dès le XIe siècle ; de plus, et ceci est sans réplique, les archives du château de la Romagère (paroisse de Saint-Sauvier, canton d'Huriel) nous font connaître plusieurs chanoines d'Huriel au XIIe et au XIIIe siècle, qui appartenaient à la famille Le Groing, entre autres Humbauld II Le Groing, chanoine d'Huriel, nommé dans le testament de son frère Pierre (XIIe et XIIIe) ; il fit son testa-

Digitized by Google

Elle dût son nom à la vénération que les générations de cette époque portaient au grand thaumaturge des Gaules et auquel sont consacrées, dans notre seul Bourbonnais, 37 églises paroissiales, sans compter les autres établissements religieux qui chosirent Saint-Martin pour leur titulaire et leur patron.

Cette chapelle formait un parallélogramme régulier de 25 mètres de longueur, hors-œuvre, sur 8 mètres de largeur dans la nef. A gauche s'ouvrait la chapelle Saint-Roch, dans laquelle Pierre de Brosse fit élever la belle statue équestre de Saint-Martin. Entre cette chapelle et le chevet carré de l'église se trouvait le chœur d'où l'on pénétrait, à droite, dans la sacristie, qui formait avec la chapelle un trapèze incomplet. C'est entre cette dernière et la sacristie, que le pieux baron d'Huriel plaça le tombeau destiné à recevoir les cendres de ses ancêtres. La découverte que nous fîmes dans les minutes notariales de Me Michel, d'un *Procès-verbal de visite* (1) nous fournit à ce sujet des renseignements d'autant plus précieux, qu'il ne reste rien de cette ancienne disposition de la chapelle Saint-Martin, transformée depuis la Révolution en habitation particulière. (2)

---

ment en 1261, en faveur de son frère Pérot Le Groing, déjà chanoine d'Huriel et laissa son canonicat à Jean Aubert, son parent. (Grand arbre généalogique dressé par les religieux de l'abbaye des Pierres, d'après les titres de famille des Le Groing, marquis de Treignat, et des comtes de la Romagère). — Louis de Brosse ne peut donc, dans cet aveu du XIVe siècle, prendre le titre de fondateur, qu'en faisant allusion aux *fondations pieuses* dont il dota généreusement le chapitre, ce qui lui donna droit de collation pour les prébendes vacantes, droit que ses successeurs exerçaient encore à la fin du siècle dernier et dont l'abbaye de Déols avait eu, jusqu'au milieu du XIVe, le privilège de disposer.

(1). — *Procès-verbal du Mausolée, tombeau, inscription et autres antiquités de l'église du chapitre de Saint-Martin d'Huriel, à la réquisition de Me de Brosse, seigneur de Sainte-Sevère, du 17 janvier 1791.* Acte de Me Claude-François Allix, notaire royal, dont l'original fait partie des archives notariales de Me Michel, notaire à Huriel, à la bienveillance duquel nous en devons la communication.

(2) La chapelle Saint-Martin fut vendue nationalement pendant la tourmente révolutionnaire à M. Joseph-Gilbert Sevin, propriétaire, demeurant à Paris, qui la revendit, moyennant 1,600 francs, à son frère Gilbert Sevin,

Digitized by Google

Nous citons le passage qui se rapporte au tombeau :

« *En conséquence, nous...* (1) *avons remarqué, dans un arceau de la hauteur dans son centre de cinq pieds sept pouces, pratiqué dans l'épaisseur du mur du chœur de ladite église, du côté de l'Evangile, un mausolée de hauteur du sol de l'église, de deux pieds, de longueur de huit pieds un pouce, et de largeur de quatre pieds, dans lequel est la figure d'un guerrier armé de pied en cap, avec brassards, gantelets, cuissards, bottines* (sic) *et éperons, couché les mains jointes, la tête appuyée sur un oreiller et à ses pieds un chien brac, à sa gauche son casque surmonté de trois brosses en forme de couronne vicomtale, le tout en pierre de grès.* »

Telle est la description sommaire du mausolée des de Brosse, d'après le « *Procès-verbal* » d'état des lieux. Il est bien regrettable que ce dernier ne se soit pas étendu davantage sur la décoration du monument. Heureusement que M. Dufour nous en a conservé l'aspect extérieur par les dessins (2) qu'il

notaire à Huriel, le 3 août 1810. Ce dernier en céda la principale partie, le 1er octobre de la même année, au prix de 3,000 francs, à Léonard Taillier et à Marien Pailloux, son gendre, qui, quelques années plus tard, devinrent acquéreurs de l'édifice tout entier. Pailloux et Tailier augmentèrent les divisions de cet immeuble, qui devint bientôt méconnaissable. La partie septentrionale de la chapelle de Saint-Roch seule a conservé sa fenêtre romane entourée de son cordon de billettes, et un de ses contre-forts. Taillier exerça, dans le monument ainsi transformé, le métier de cafetier, et il mourut en 1864, après avoir vendu sa part, en 1862, à Blanchonnet Sulpice et à Barraud. Brisson revendit depuis la partie occidentale de l'antique chapelle à Jean Lamy et à Jean Echégut, qui en sont actuellement propriétaires. — (*Minutes de l'étude Michel.*)

(1) — « Claude-François Allix, notaire royal à Huriel, Joseph Deval, avocat féodiste, demeurant à Montluçon, représentant messire (Pierre-Michel) de Brosse de Montendre, député extraordinaire à l'Assemblée nationale, Simon-Antoine Deschamps, un des plus anciens chanoines du dit chapitre à l'effet de constater les dimensions du mausolée contenant la figure de messire Pierre de Brosse... » (Procès-verbal).

Ce messire Michel de Brosse de Montendre était un descendant des anciens de Brosse, barons d'Huriel. Les marquis de Montendre ont prouvé authentiquement leur descendance devant le généalogiste Cherin, en 1789, et c'est d'après son travail et l'*Histoire des grands officiers de la couronne*, du P. Anselme, que l'*Armorial général* a établi la filiation qu'on y trouve, p. 243 et suivantes.

(2) Les dessins de M. Dufour ont été publiés dans l'*Album* de l'*Ancien Bourbonnais*. Les croquis qu'il a faits du mausolée et du donjon d'Huriel sont passés, après sa mort, dans les cartons de M. Esmonnot ; ils font partie maintenant de la riche collection de M. Francis Pérot de Moulins, qui a bien voulu les mettre à notre disposition, pour en relever les calques et nous rendre mieux compte de la disposition du mausolée.

Digitized by Google

a relevés pendant la révolution, et avant que les ornements de cette sépulture baronnale fussent dispersés. Nous ne savons si ces dessins sont fidèles et si nous pouvons les citer sans faire des réserves, notamment en ce qui concerne le socle qui supporte le chevalier et qui offre un bas-relief dans le style de la renaissance. Pourtant il faut convenir que l'ensemble du monument rappelle bien le XVe siècle qui l'a vu construire, et que les débris qu'il nous a été donné de retrouver sont, pour l'ensemble, une preuve de la fidélité du crayon de l'artiste bourbonnais.

Dans l'impossibilité où nous sommes d'en donner une reproduction, nous essayerons du moins d'esquisser une description de ce beau monument funéraire.

Ce mausolée occupait une assez grande place dans le mur septentrional de la chapelle Saint-Martin. L'édifice se composait du tombeau, élevé dans l'épaisseur du mur et encadré dans une grande arcade festonnée d'une série de petites arcatures trilobées, supportée par un arc ogival en accolade, que couronnait un panache pédiculé. L'arc séparait en deux parties égales un fronton en forme de panneau à claire-voie, très délicatement ajouré par les nervures des compartiments flamboyants qu'on retrouve autour des tombeaux de Souvigny. Le tout couvert par un entablement avec corniche, que dominaient les statues de Notre-Dame de pitié et d'anges adorateurs. Des contre-forts angulaires aux formes prismatiques et surmontés de pinacles, en application, dont les parties saillantes étaient ornées de crochets, encadraient ce monument funèbre. Tout y respirait l'art de ce siècle. Les pétales des quatre-feuilles et les choux frisés des crochets expiraient en pointes mousses que les artistes de la fin de ce siècle et surtout ceux du XVIe siècle remplacèrent par des pointes aigües. Les chardons et les chênes prêtaient encore leurs feuilles déchiquetées aux guirlandes qui couraient le long de la corniche supérieure, ou qui ornaient le socle du chevalier.

Digitized by Google

Ce mausolée était un des beaux spécimens de l'art funéraire du XVe siècle, du moins en Bourbonnais. Plus riche que celui de Treignat qui garde depuis le XVe siècle les restes de deux Le Groing de la Romagère, moins fastueux pourtant que ceux de Louis II, de Charles Ier et de la duchesse Anne, à Souvigny, il aurait tenu un bon rang parmi les tombeaux que nous a laissés cette époque, qu'on peut appeler celle des belles sépultures, et que nulle autre, d'après les meilleurs juges, n'a surpassée dans ce genre de monuments. Tous les archéologes ont défini le XVe siècle, l'âge classique des mausolées. (1)

Malheureusement, ce qui reste de ce superbe mausolée se réduit à peu de chose. Pendant la Révolution, qui vendit la chapelle du chapitre, M. Sevin, notaire à Huriel, alors président de l'administration municipale de cette petite ville, fit transporter chez lui la statue équestre de Saint Martin, celle du chevalier Pierre, et les épitaphes funéraires qui ne se trouvaient pas alors en trop mauvais état. Les autres sculptures de l'édifice, restées dans la chapelle, devinrent la proie des nombreux iconoclastes de ce temps. Quelques années après 1813, (2) M. André Meillet obtint de M. Sevin la statue de Saint Martin, qu'il fit placer sur la chaussée de sa pêcherie des Calobies, (3) avec la statue tombale de Pierre de Brosse et les épitaphes, qu'il posa au centre et dans le fond d'un petit monument destiné à recevoir ces débris du tombeau de la chapelle collégiale. Mais cet homme intelligent avait compté

(1) De Caumont. — Viollet-le-Duc... etc, et les critiques d'art, Montégut etc.

(2) A cette époque les trois objets dont nous parlons étaient encore chez M. Sevin, ainsi que le témoigne une note manuscrite de M. Meillet. (Nos archives, liasse F. fonds Cornereau et Meillet.)

(3) Nous croyons que M. et Mme Simbille, les nouveaux propriétaires des Calobies, sont dans l'intention de faire restaurer cette belle statue équestre de saint Martin, qui devait primitivement être donnée à l'église avec les autres débris de la chapelle Saint-Martin. La restauration de la statue rendra moins amer l'abandon qu'on a dû faire de cette œuvre importante de la statuaire du XVe siècle et donnera à la famille Simbille de sérieux droits à l'estime des amis des arts.

Digitized by Google

sans l'instinct stupide des enfants d'Huriel. Le fabuliste a dit que « cet âge est sans pitié, » il aurait dû ajouter sans esprit et sans retenue, car des jeunes gens trouvèrent spirituel et intéressant de mutiler ce qui restait de ces reliques artistiques ; pendant que les uns décapitaient saint Martin et cassaient les jambes de son cheval, d'autres s'acharnèrent après la statue plus résistante de Pierre de Brosse et n'en laissèrent que ce qu'il n'en purent détacher avec le brutal sabot. Le pèlerinage artistique et pieux que les quelques amis délicats faisaient jusqu'alors aux objets précieux des Calobies prit fin. Les ronces couvrirent le tronçon informe du chevalier et les restes des épitaphes ; puis un jour la voûte de l'édicule tomba à son tour et ensevelit ce qu'il n'avait pu conserver intact, tout ce qui restait de l'œuvre de Pierre de Brosse. — Ce ne fut qu'en 1885 que nous eûmes la joie de sortir de terre les restes du vieux chevalier. Son nez avait été coupé ; les mains séparées des bras gisaient à côté du chien braque, brisé lui-même en trois parties et dont la tête et les pattes ne purent être retrouvées. Il manque à Pierre de Brosse son épée, sa dague et ses jambes, dont un fragment seul a été découvert dans un mur en pierres sèches, qui préserve les terres voisines d'un éboulement dans le petit ruisseau du Furgon. Nous avons dit que ces débris seraient un jour restaurés. Nous n'en parlerons pas davantage, afin de nous attacher maintenant à décrire les épitaphes qui ornaient le tombeau que nous possédons du moins presque entières.

Quand il eut achevé les constructions du mausolée de sa famille, Pierre de Brosse fit graver les épitaphes destinées à conserver le souvenir de ceux qui y étaient enterrés.

Le *Procès-verbal* rend compte, en ces termes, de la position que ces inscriptions murales occupaient dans la chapelle du chapitre :

« ..... *Nous avons enfin le plus remarqué, dans la nef de la même église, entre la porte de la chapelle de Saint Roch et la balustrade du*

Digitized by Google

chœur, mais beaucoup plus près de cette balustrade, du même côté du mausolée, une pierre aussi de grès, en hauteur de trois pieds dix pouces, sur la largeur de deux pieds deux pouces, incrustée dans un pilier, élevée de quatre pieds deux pouces de terre, sur laquelle est en lettres gothiques l'inscription suivante..... »

Suit le texte des épitaphes que nous donnerons, en le corrigeant, à la fin de cette étude.

Comme nous l'avons dit, cette belle inscription funéraire avait été placée par M. Meillet, après la Révolution, au fond du petit édifice qu'il avait fait élever pour conserver les restes du mausolée. Quand les enfants eurent saccagé ce dernier refuge des vieilles sculptures historiques, on transporta les épitaphes brisées sous un hangar de la maison Cornereau. C'est là que nous les avons retrouvées en 1884. Malheureusement, il ne restait de la belle inscription qu'un grand morceau en trois fragments qui seront restaurés, (1) malgré l'absence d'une partie qui n'a pu être retrouvée, — quelques soins qu'on ait pu apporter à la rechercher, — et qui complétait l'inscription, en nous donnant la clef de certaines difficultés dont nous parlerons en discutant le texte des épitaphes. On doit juger par ce qui en reste, que ces sculptures étaient magnifiques. On ne peut que regretter plus profondément l'état ou elles se trouvent et les nombreux coups qu'elles ont reçus et qui ont fait sauter quelques éclats de pierre. Néanmoins, elles mériteraient d'être mieux connues, car, par la beauté et par la pureté de leurs caractères, elles sont, à notre avis du moins, un des meilleurs sujets d'étude de la paléographie murale de cette période architecturale.

(1) Après la mort de Madame Veuve Cornereau, nous avons demandé à Me Gabriel Perceau, notaire à Charenton (Cher), qui avait hérité de la maison d'Huriel et des Calobies par sa femme, petite fille de la défunte, les restes du chevalier et les épitaphes, pour les conserver dans l'église. Le jeudi, 19 avril 1888, ces objets nous ayant été donnés par leur propriétaire, nous avons pu les faire porter sous le porche, où ils attendent l'heure de leur mise en place.

Digitized by Google

La forte dalle de grès sur laquelle sont gravées ces épitaphes mesure 1m 26 centimètres de haut sur 0,70 cent. de large.

Les épitaphes placées à la suite les unes des autres et séparées seulement par des ornements et quelques rinceaux sortant de la gueule de dragon et d'oiseaux fantastiques, occupaient 47 lignes, et étaient suivies de deux vers latins, en mode de conclusion.

Les lettres gravées en creux de 0,002 mill. de profondeur, qui mesurent 0,016 mill. de hauteur et 0,01 cent. d'épaisseur, sont de belles minuscules gothiques. On sent que le lapicide appartenait encore plus au siècle précédent qu'au XVe siècle. Aussi, quand il grava ces épitaphes, quelque temps après la mort de Pierre de Brosse, c'est-à-dire après 1422, il les sculpta dans le style de l'époque, avec les caractères de l'écriture minuscule qu'on employait généralement à la fin du XIVe siècle. Car à ce moment on abandonnait les majuscules dans les inscriptions, pour se servir des minuscules des manuscrits : cet abandon des majuscules est même d'après M. de Caumont (1) le trait distinctif de l'art lapidaire de cette époque. Aussi, dans nos épitaphes, ne trouve-t-on que huit lettres majuscules sur ces 2692 lettres qui composent les 617 mots dont est formé le texte de cette longue inscription funèbre. Et encore ces majuscules sont-elles placées au commencement des 1re, 13e, 20e, 30e, 42e et 45e ligne et en tête des deux vers latins, pour distinguer ces épitaphes entre elles, pour caractériser certains faits particuliers ou pour suivre les règles de la transcription poétique. Ajoutons que chaque lettre est admirablement gravée et que la lecture en est des plus faciles, ce qui donne encore de la valeur à cette inscription, qui fait en cela exception à celles que nous devons au XVe siècle ou même à celles qui sont contemporaines de la nôtre, et qui sont parfois si difficiles à déchiffrer. (2)

(1) *Abécédaire d'Archéologie*, Archit. Relig., Caen 1869. Paléographie du XVe siècle.

(2) *De Caumont*, ouv. cité, p. 734.

Digitized by Google

L'inscription peut se diviser en six parties. Les deux premières lignes en font connaître la nature. Le texte compris entre la troisième et la douzième ligne est consacré à l'épitaphe de Pierrre I de Brosse ; entre la treizième et la dix-neuvième ligne, à l'épitaphe de Louis I, entre la vingtième et la vingt-neuvième ligne, à l'épitaphe de Louis II ; entre la trentième et la quarante-septième ligne, à l'épitaphe de Pierre II et de ses enfants. Les deux dernières lignes sont occupées par les vers latins qui terminent ces courtes biographies et célèbrent la gloire de l'illustre maison des de Brosse.

Nous croyons maintenant devoir consacrer quelques mots à chacun des barons d'Huriel qui furent enterrés dans la chapelle du chapitre Saint-Martin. Ces notices expliqueront mieux leurs épitaphes, et elles nous fourniront l'occasion de rectifier les erreurs qui s'y sont glissées et aussi d'en combler les lacunes.

Le premier qui fut enseveli dans la chapelle collégiale d'Huriel, fut messire Pierre de Brosse. Il était frère de Roger de Brosse, qui avait épousé Marguerite de Déols, fille d'Ebbes, seigneur de Châteaumeillant, la Roche-Guillebaud, Préveranges, Bellefaye, Boussac et *Huriel*. (1) Ce qui explique comment la seigneurie d'Huriel passa, de la puissante maison des princes de Déols, dans celle des de Brosse. Car, par la mort de sa belle-sœur Isabelle de Déols, qui avait épousé son frère Hugues, Roger devint définitivement possesseur d'Huriel, du chef de sa femme, Marguerite de Déols, à laquelle le partage qui suivit la transaction provisionnelle de 1256 l'avait auparavant dévolu. (2) Après une vie très mouvementée et

(1) Cfr. *La Thaumassière*, ouv. cité, liv. VIII, ch. XIX, p. 649.

(2) A la mort d'Ebbes de Déols, les deux frères de Brosse firent, en avril 1256, d'accord avec leur belle-sœur Mahaud de Déols, et leur nièce, Guyotte de Bomès, petite-fille d'Ebbes de Déols, un premier partage provisionnel, qui leur attribua les terres de Châteaumeillant, la Roche-Guillebaud, Préveranges et Bellefaye, tandis que le partage définitif leur donna les terres de Boussac et d'Huriel ; seulement, à la mort de leurs pères, Hugues et Roger partagèrent encore ; Hugues eut le vicomté de Brosse, etc., et Huriel appartint à Roger, avec Sainte-Sévère et Boussac. — *La Thaum. ibid.* p. 649.

Digitized by Google

qui se passa comme celle de beaucoup de barons de son époque, en pieuses fondations et en sacrilèges brigandages, (1) Roger mourut (1286) et fut enterré dans l'église abbatiale de Prébenoît, (2) à côté de son frère Hugues. Il laissait deux fils, Pierre de Brosse dont nous allons parler, et Guillaume, qui fut successivement évêque du Puy, en 1317, puis évêque de Meaux, archevêque de Bourges, dont il consacra la magnifique cathédrale, le 5 mai 1324, et enfin en 1330, archevêque de Sens, où il mourut en 1338.

Abbé J.-H. Clément.

(*A suivre*).

(1) On peut lire dans le *Cartulaire de la Chapelle-Aude*, publié par M. Chazaud, Desrosiers, Moulins, charte CII, p. 145, le récit d'un véritable acte de brigandage dont Roger se rendit coupable vis-à-vis le prieuré de la Chapelle-Aude, qu'il envahit contre tout droit et dont il battit les serviteurs à coups de verges. Il emmena Pierre de Villate à Huriel, la corde au cou ; un Guillaume Parent, eut les doigts coupés avec une épée. — Pour ce fait, après enquête du Parlement et par sentence rendue à la Pentecôte 1270, Roger fut condamné à réparer les dommages qu'il avait causés. — Cfr. l'enquête sur ces faits dans les *Olim*, édit. Beugnot, Paris, impr. royale, in-4°, t. I (1839), p. 341-343.

(2) C'était le désir qu'il avait manifesté dans son testament, daté du dimanche, avant la fête de la Madeleine, de l'année 1286 et qui existait encore au siècle dernier dans les archives de Prébenoît ; cfr. *Gallia Christania*, t. II, col. 633 : « Exstat in archiviis testamentum Rogerii de Brocia, datum dominica ante festum Magdalenœ 1286, quo delegit sepulturam ante majus altare. »

Digitized by Google

NOTE SUR LES ANCIENS POSSESSEURS

DU

CHATEAU DES BOUCHESNES ET DE MONTMORILLON

L'ANCIENNE maison seigneuriale dont il ne reste plus que quelques ruines près le village de Saint-Clément, et qui est connue dans le pays d'Arfeuilles sous le nom de *Château des Bouchesnes*, dépendait de Montmorillon. La construction ne paraît guère remonter qu'à la fin du XVe ou au commencement du XVIe siècle.

Le plus ancien seigneur de Montmorillon dont le nom nous soit connu est Guillaume de Montmorillon, qui vivait en 1256 (1). Après lui vient Hugues de Montmorillon, que l'on voit figurer parmi les témoins de la charte d'affranchissement de Saint-Haon-le-Châtel (Loire), en 1270. On trouve ensuite un autre Guillaume de Montmorillon, chevalier, qui en 1311 tenait de fief une seigneurie située ès paroisses de Saint-Nicolas et de Saint-Clément, vers la rivière de Bèbre (2).

En 1334 Robert de Graisolles, damoiseau, qui possédait déjà Châtel-Montagne, rendait hommage pour une maison qu'il avait à Saint-Clément.

(1) V. *Noms féodaux* par D. Bétencourt.
(2) Ibid.

Digitized by Google

M. Noëlas dans ses *Légendes Foréziennes* a donné une liste des possesseurs de Montmorillon, qui ne nous paraît pas en tout point exacte. Ainsi, il est certain que les Blot-Chovigny (*sic*), qu'il place après les Balzac, sont venus bien avant ces derniers à Montmorillon. D'après D. Bétencourt, Jean de Chauvigny, damoiseau, seigneur de Blot, faisait la foi et l'hommage pour sa maison forte de Montmorillon en 1375. Il avait épousé Catherine de Bressoles. Un autre, Jean de Chauvigny, qui avait pour femme Aliénore de Châtel-Montagne et vivait en 1350, pourrait bien avoir été son père.

En 1456 Isabeau de Chauvigny, veuve de Pierre de Montmorin (Montmorillon ?) prend le titre de Dame de Saint-Clément. (1)

Dans un mémoire manuscrit qui est entre nos mains et où sont indiquées un grand nombre de pièces envoyées à Moulins en 1603 au maréchal de Saint-Gerand, se trouve cette mention sans aucune date : « Vente de la terre de Montmorillon par « Martin Chovigny » et cette autre : « Titre d'acquisition de la « terre de Saint-Clément. » Nous lisons encore dans le même manuscrit et toujours sans indication de date : « Vente de la « Seigneurie de Montmorillon acquise par Messire Roffec « de Balzac. »

Il est à présumer que ce fut ce Martin de Chauvigny qui d'après D. Bétencourt était vivant en l'année 1449 et la même Isabeau de Chauvigny, qui vendirent à Roffec de Balzac les deux terres de Montmorillon et de Saint-Clément.

Il est ainsi démontré que la possession des Balzac a été postérieure, non seulement à celle de la famille portant le nom patronymique de Montmorillon, mais aussi à celle des Chauvigny de Blot et ne remonte que vers le milieu du XVe siècle. Les Balzac étaient originaires de la petite ville d'Entraigues près Brioude, en Auvergne. Ils furent probablement amenés

(1) *Noms féodaux.*

Digitized by Google

dans nos pays par leur alliance avec les Chabannes-La Palice. Jean de Balzac avait épousé Agnès de Chabannes, dont il eût un fils nommé Roffec, l'acquéreur probable de Montmorillon et Saint-Clément.

Roffec de Balzac épousa Jeanne d'Albon, d'une famille que l'on a voulu faire descendre des comtes d'Albon, Dauphins du Viennois, mais en tout cas fort ancienne. Il en eut deux fils dont l'un nommé aussi Roffec; l'autre s'appellait Geoffroy. (P. Anselme. — *Histoire des Grands Officiers de la couronne*, tome II). Il mourut en 1473 et fut inhumé dans l'église de Saint-Julien de Brioude. Son fils Geoffroy paraît avoir hérité de lui Montmorillon et Saint-Clément. C'est ce dernier, croyons-nous, qui fit construire le château des Bouchesnes. Le site agréable qu'il rencontra sur les bords de la Bèbre, à l'extrémité d'une vaste prairie dont les alentours étaient ombragés, selon la tradition, par un quadruple rang de chênes magnifiques, — ce qui fit donner à ce lieu le nom de *Beauxchesnes*, ou *Bouchesnes* dans le langage du pays, — le détermina sans doute à venir s'y fixer de préférence à Montmorillon, où le climat était plus rude. C'est ce qu'il nous est au moins permis de conjecturer d'après le style de cette construction. Dans l'unique tour un peu conservée qui en reste on voit encore des ouvertures à croisillons pareilles à celles que nous avons remarquées à Montmorillon et à Chatillon d'Azergues, qui passent pour avoir été restaurés par ce même seigneur. C'est aussi un membre de la famille de Balzac qui construisit vers la même époque la belle église de l'ancien prieuré d'Ambierle (Loire). Geoffroy de Balzac obtint la création d'une foire à Saint-Clément en 1485. Il fut chambellan, ou comme on disait alors *premier varlet* de chambre du Roi Charles VIII, emploi fort recherché par les familles les plus distinguées. Celle des Balzac qui avait puissamment aidé à chasser les Anglais du royaume a joui longtemps depuis cette époque de la faveur de nos rois. (P. Anselme).

Geoffroy de Balzac épousa Claude Le Viste, fille de Jean

Digitized by Google

Le Viste, président en la cour des aides à Paris et Seigneur d'Arcy-sur-Loire, homme du plus grand mérite, qui appartenait à une famille originaire des Dombes, mais fixée depuis longtemps à Lyon.

Roffec de Balzac étant venu à mourir sans postérité, la terre de Chatillon d'Azergues (Rhône), qu'il tenait de sa mère, Jeanne d'Albon, revint à son frère Geoffroy.

Geoffroy mourut aussi sans enfants en 1510. Il fut enterré dans la chapelle du château de Chatillon d'Azergues. Cette chapelle est classée au nombre des monuments historiques entretenus par l'Etat. Elle a été depuis quelques années magnifiquement restaurée et enrichie de peintures dues au pinceau des artistes les plus renommés (Claudius Lavergne, Hyppolyte Flandrin). A gauche est un oratoire qui communique avec la chapelle par un arceau ogival, où se trouve la pierre tombale de Geoffroy de Balzac, dans un état parfait de conservation.

Geoffroy de Balzac avait institué pour héritière de son immense fortune sa femme Claude Le Viste, laquelle épousa en seconde noces Jean de Chabannes, seigneur de Vandenesse en Nivernais.

Jean de Chabannes, surnommé *le petit lion*, fut un vaillant soldat. Il eut l'honneur de commander en chef l'armée française à la retraite de Rebecque en Milanais après la blessure de l'amiral Bonnivet, et il tomba lui-même à côté de Bayard, le *chevalier sans peur et sans reproche*, au mois d'avril 1524. (P. Anselme).

Les terres de Montmorillon et de Saint-Clément passèrent alors aux mains de son frère, Jacques de Chabannes, le fameux maréchal de la Palice. Charles, le fils de ce dernier, paraît en avoir hérité et à son tour il fut tué devant Metz en 1552.

Après un procès et des contestations qui durèrent de longues années, ces terres revinrent à Jeanne Le Viste, cousine de Claude Le Viste, l'épouse de Geoffroy de Balzac et de Jean de Chabannes.

Digitized by Google

Jeanne Le Viste épousa Jean Robertet, seigneur de Charlieu, d'une famille fort connue de Montbrison. De ce mariage naquit Florimond Robertet, qui fut un personnage considérable. Il se trouva à l'assemblée de Fontainebleau en 1560 et aux Etats d'Orléans. Il reçut du roi diverses missions diplomatiques dont il s'acquitta admirablement. (Voir l'article qui lui est consacré dans le *Grand Dictionnaire Historique* de MORERI).

Après lui, les terres de Montmorillon et Saint-Clément, ainsi que celle d'Arcy, passèrent à sa sœur Marie Robertet, qui épousa André de Guillard, d'une famille originaire du Maine. Ils eurent pour fils Louis I de Guillard, qui prit pour femme Marie Raguier, de laquelle il fut séparé de biens. Louis I de Guillard mourut en 1616. Philippe de Guillard, leur fils aîné, renonça en faveur de son puyné, Louis II de Guillard, aux terres d'Arcy, Montmorillon et Saint-Clément.

Philippe de Guillard paraît avoir eu une existence des plus mouvementées. Après une rébellion armée contre les gens du roi au Castel de Montmorillon, il se retira à Arcy, où il fut arrêté par les prévôts d'Autun et de Charolles. Conduit à Moulins et de là à Bourges, il parvint à s'échapper de la tour où on l'avait enfermé et à se réfugier en Belgique. Il fut condamné à mort comme ayant fabriqué de la fausse monnaie et commis plusieurs autres crimes, mais il ne put être exécuté qu'en effigie. Il se remaria à Liège et eut une fille qui tenta de le faire réhabiliter en le représentant comme une victime du cardinal Richelieu. Nous ne savons si elle put réussir.

Marie Raguier pour récupérer ses avantages matrimoniaux fit saisir par l'autorité du Parlement de Paris les trois terres d'Arcy, Montmorillon et Saint-Clément, qui furent vendues à sa requête et rachetées par elle, celle d'Arcy pour la somme de 25,200 livres, celle de Montmorillon pour 23, 200 et celle de Saint-Clément pour 7,200 livres (1624). Marie Raguier laissa ces terres à sa fille Marie de Guillard, qui les céda à son neveu, Paul de Guillard, fils unique de Louis II de Guillard, lequel épousa Marie Mahault. Leurs enfants moururent en

Digitized by Google

bas âge. Paul de Guillard institua pour héritier son neveu Mathurin de Valadoux ; mais ce dernier étant mort en 1692, ses biens revinrent à son père Antoine de Valadoux, seigneur du Perthus.

Néanmoins comme Paul de Guillard avait laissé des dettes, ses créanciers réclamèrent et la terre d'Arcy dut être mise en vente. Elle fut rachetée pour la somme de 66,000 livres, par Antoine de Valadoux, qui avait déjà acquis du vivant de Paul de Guillard, Montmorillon et Saint-Clément.

Antoine de Valadoux quitta vers 1680 Montmorillon pour aller demeurer à Arcy. Il avait épousé Madeleine Mahault, sœur de Marie Mahault femme de Paul de Guillard, filles du Président Mathurin Mahault. Ils eurent pour successeur leur fils Paul de Valadoux, baptisé dans l'église de Saint-Pardoux d'Arfeuilles le 17 octobre 1670.

La terre de Saint-Clément et sans doute aussi celle de Montmorillon furent aliénées peu après cette époque, car nous trouvons les *Bouchesnes* en la possession de Gilbert Roy en 1693. (*Archives du Château d'Arcy*).

Les Roy paraissent originaires de Moulins ou plusieurs membres cette famille ont exercé la charge de Conseiller au Présidial.

Montmorillon a appartenu ensuite au maréchal d'Humières.

Nous ignorons comment les *Bouchesnes* passèrent aux Brunet d'Evry, qui ont revendu cette terre en détail, au commencement de ce siècle.

J.-M. Flachard.

Nota. — Nous n'avons vu nulle part que les Châtel-Perron aient possédé Montmorillon comme le prétend M. Noëlas. Nous pensons qu'il aura fait confusion avec les Châtel-Montagne.

Digitized by Google

LE

BOURBONNAIS PITTORESQUE

HÉRISSON

(*Suite*)

L'église de Chateloy appartient, comme beaucoup d'autres du Bourbonnais, à l'architecture de la fin du XIIe siècle, à cette école d'art qui n'a pas encore été étudiée et qui n'est plus l'école d'Autun, ni l'art bourguignon. Il est probable que l'édifice a remplacé une construction bien plus ancienne. La légende de Saint Principin nous apprend, en effet, que déjà au IVe siècle, le rocher de Chateloy portait une église.

Celle dont nous nous occupons a la forme d'un rectangle ayant, hors-œuvre, 28 mètres 50 cent. de longueur sur 12 mètres de largeur. Les grands côtés sont placés au nord et au sud ; elle se compose d'une nef principale et d'un bas-côté terminés à l'est, par deux absides en cul de four contenant, l'une l'autel principal, l'autre un petit autel dédié à Saint-Principin ; à l'ouest s'élève un grand pignon faisant façade, encadré dans deux grands contre-forts.

Le clocher, carré comme celui des églises d'Auvergne, est à deux étages percés de fenêtres, et se trouve placé dans le milieu du bas-côté.

La flèche, terminée par le coq traditionnel, a été reconstruite au XVIIe siècle. La cloche date de 1727 ; une

Digitized by Google

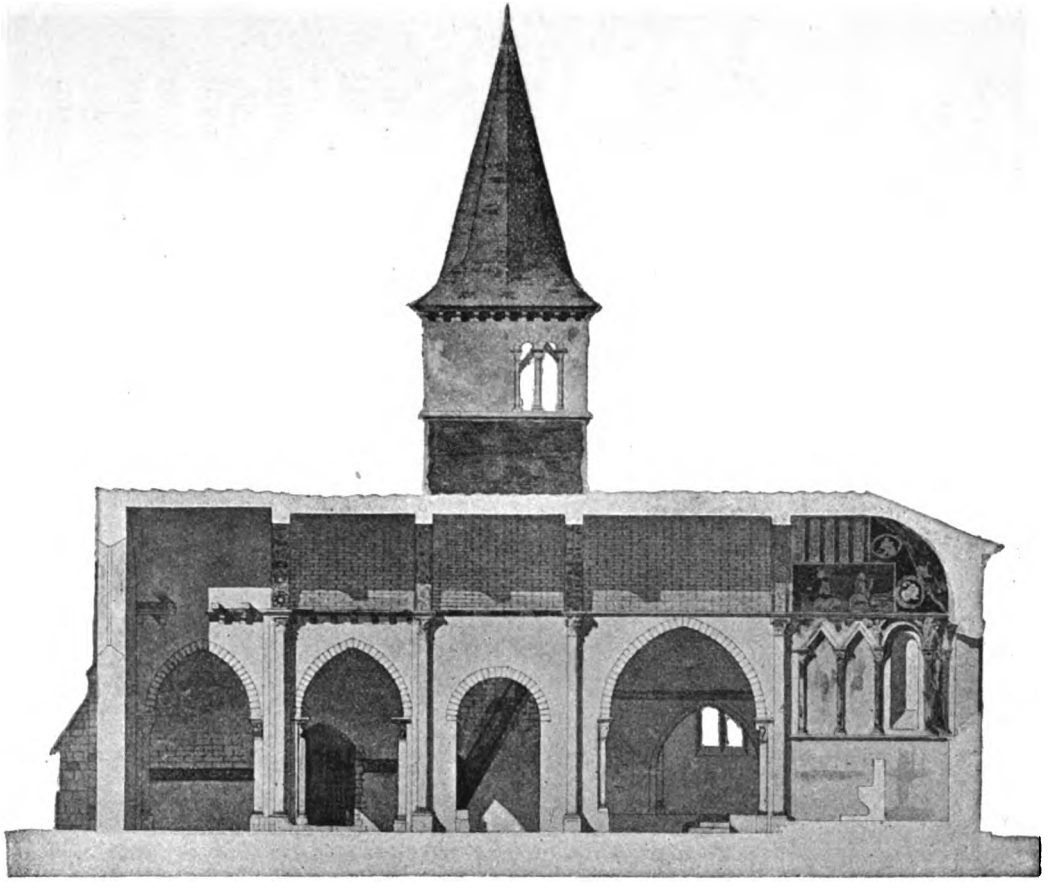

L'ÉGLISE DE CHATELOY — COUPE.

Digitized by Google

Digitized by Google

inscription rappelle qu'elle a été bénite par Gabriel Delagrange, doyen du Chapitre d'Hérisson et que ses parrain et marraine furent Léonard Regrain et Catherine Méténier, fille de Gilbert Méténier, marchand. La porte, boiserie très soignée, est placée un peu après le clocher.

Le panneau sculpté, qui la surmonte, porte les armes des ducs de Bourbon. Le sol est couvert de larges dalles de pierre recouvrant certainement des inhumations.

Sur plusieurs de ces dalles on remarque encore des croix à demi-effacées et des parties d'inscriptions.

La muraille, au sud, s'appuie surdes substructions antiques, probablement le rempart de la ville ; cette utilisation a donné à l'église une forme irrégulière.

Vers le point où le mur se raccorde avec celui du côté ouest, il oblique sensiblement. La façade présente également une légère déviation.

La voûte de la nef est haute de 10 mètres 50 cent. ; celle du bas-côté n'a que 6 mètres 50 cent.

La voûte ogivale est supportée par quatre arcs doubleaux s'appuyant sur des colonnes carrées, desquelles se dégagent des colonnes rondes ornées de chapiteaux, où le sculpteur a placé plusieurs beaux spécimens de cette flore imaginaire du moyen-âge, qui donne aux œuvres de cette époque un si puissant caractère. Un seul de ces chapiteaux représente des êtres animés, Adam et Eve, sous la forme de deux colombes séparées par un pommier, autour duquel s'enroule le serpent.

La voûte du bas-côté est plein cintre et porte sur trois colonnes du même type que celles de la nef.

Aucune charpente ne soutient la toiture en tuiles creuses, qui, suivant l'ancien système du pays, repose directement sur les reins des voûtes.

Ainsi que nous l'avons dit, il existe un autel dans chaque abside ; les autels primitifs ont été démolis et remplacés au XVIIIe siècle, par d'autres d'assez mauvais goût.

Digitized by Google

Le monument était éclairé à l'origine par treize fenêtres ; plusieurs ont été bouchées, sans doute pour éviter la dépense de nouveaux vitraux. Il en résulte que l'église est assez obscure, surtout dans le bas-côté.

En dehors des chapiteaux des colonnes, on ne trouve, comme sculptures, que celles des petites fenêtres des absides et des arcatures mitrées qui décorent les murs de la grande abside.

A la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe, des travaux importants furent exécutés dans l'église de Chateloy: on donna à la porte les dimensions actuelles et on construisit une chapelle au nord, dans le bas-côté.

Cette chapelle touche l'abside ; elle n'a pas d'entrée particulière, et c'est par l'église qu'on y arrive. Elle est éclairée par une large fenêtre ogivale garnie jadis de vitraux. Quelques débris, deux têtes d'ange, une partie d'inscription, un fragment représentant un édifice religieux, ont été utilisés pour boucher deux des meneaux. Le reste est en verre à vitre ordinaire.

Le meneau central de la fenêtre avait encore, en 1833, un petit vitrail du XVIe siècle, en grisaille rehaussé de jaune. C'est la peinture de l'époque. On venait de découvrir le jaune à l'argent, seul émail transparent, et beaucoup de vitraux ne furent, dès lors, exécutés que sur du verre à peine teinté, coloré de ce ton brillant.

Nous pensons que la chapelle a été édifiée à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, époque de la construction de l'édicule, par les seigneurs de la Roche, possesseurs du château de ce nom, situé dans la paroisse de Chateloy. Les armoiries de cette famille et celles de ses alliances, peintes sur les murs de la chapelle, justifient déjà cette supposition, que viennent appuyer les renseignements suivants trouvés dans les registres de l'église.

En 1706, le 2 août, Philibert de Villelume, religieux de Saint-Benoit, décédé au château de la Roche, a été inhumé

Digitized by Google

dans l'église ; une autre inhumation faite dans le même mois nous paraît préciser la destination de la Chapelle.

L'acte dit en effet « que le 10 août 1706, Pierre Dubuisson, seigneur d'Orvalet, décédé au château de la Roche à 20 ans, a été mis au *charnier* de la Roche, en l'église de Chateloy (1). »

Ce charnier existe réellement et lors d'une fouille récente on a découvert, sous le dallage, une grande quantité d'ossements. L'*Ancien Bourbonnais* parle même d'un tombeau magnifique disparu depuis la Révolution. Nos informations ne nous ont fourni aucun renseignement à ce sujet.

Les travaux exécutés dans l'église de Chateloy, à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe, ne comprirent pas seulement l'élargissement de la porte et la construction de la chapelle ; le surplus de l'édifice fut aussi restauré et on décora les murs.

L'idée de peindre l'intérieur fut certainement inspirée par les fresques du XIIIe siècle dont le vieux monument avait conservé des vestiges ; partout en Bourbonnais on trouve la même époque pour les travaux de ce genre. Les chapiteaux furent peints en rouge et jaune sur fond d'ocre jaune ; des ornements variés, composés en grande partie de feuillages, dans lesquels sont généralement employés l'ocre jaune, un peu de bleu et de carmin, le noir, le rouge et le gris, couvrirent le dessous des arcs doubleaux. Sur les grandes surfaces des murs et des voûtes, des traits rouges filés simulèrent les dispositions d'un petit appareil.

Dans la chapelle de l'abside du bas-côté, quelques ornements furent dessinés ; on y reproduisit les écussons de la famille de Villelume.

(*A suivre.*) C. Grégoire.

(1) Ce renseignement nous a été donné par M. l'abbé Robin, curé d'Hérisson.

Digitized by Google

CHRONIQUE & MELANGES

— A propos de son article sur « *Alexandre Dumas et le tombeau du maréchal de Chabannes*, » M. de Quirielle a reçu d'un correspondant placé mieux qu'aucun autre pour bien connaître tout ce qui concerne le passé du château de la Palice, certains détails inédits et curieux, sur le sac de la chapelle, pendant la Révolution. Nous détachons de sa très intéressante lettre les passages suivants : «... Le corps du maréchal, comme tous ceux qui reposaient dans la chapelle, a été jeté hors de son cercueil de plomb, par une bande de marseillais en route pour Paris. Les ossements répandus dans le caveau ont été retrouvés assez récemment, et pieusement recueillis dans un cercueil, par le marquis Jacques de Chabannes, lorsqu'il a fait de grands travaux pour réparer ce caveau.

«... Un vieil ouvrier de la Palice, le père Lapenderie, m'a raconté le pillage, en 1793. Il était alors un enfant. On a pris le corps du marquis de Chabannes, le dernier enterré, et après l'avoir décapité, ses restes mutilés furent jetés dans l'étang du parc... »

Il nous plaît particulièrement de donner cette preuve qu'aucun habitant de la Palice ne participa à la violation des sépultures seigneuriales, ni à aucune des criminelles profanations qui en furent la suite.

Assez souvent, d'ailleurs, l'on constate que ces odieux attentats étaient commis par des pillards nomades. Ces patriotes se livraient méthodiquement à la destruction des mausolées, cachant sous une apparente fureur égalitaire le but beaucoup plus pratique de découvrir et de faire main basse sur les joyaux et autres objets précieux dont l'imagination populaire se plaisait alors à enrichir les monuments funèbres.

***

— Dans son livre sur les Jurisconsultes bourbonnais, M. E. Méplain consacre d'excellentes pages, pleines d'intérêt et d'érudition, à Jacques-Pierre Bardet de Saint-Julien.

Il raconte, en fort bons termes, la vie laborieuse de ce docte personnage qui fut, dès le commencement du XVIIe siècle, un des plus notables avocats au Parlement de Paris, et qui perpétua sa bonne renommée, par le succès persistant de son « *Recueil d'arrêts.* »

Cependant, le distingué biographe a été inexactement renseigné, en ce qui concerne le prétendu célibat de Bardet.

M. de Quirielle, qui nous signale cette erreur, ajoute qu'il est lui-même la preuve vivante du mariage de Bardet, étant son descendant direct.

Louis-Simon de Quirielle, son aïeul, épousa en effet, Jeanne Bardet, fille du vieux jurisconsulte, qui avait eu plusieurs enfants de son union avec Antoinette Préveraud.

Ces renseignements sont tirés des documents authentiques que conserve le chef actuel de la famille qui, après cinq générations, possède encore et habite à Montaiguet, la maison natale de l'avocat au parlement parisien.

***

— *Saint-Domnin* est le titre d'une curieuse et savante plaquette (non mise en vente) que M. l'abbé Flachard vient de consacrer à un héroïque petit chrétien de dix ans qui subit le martyre, au temps de Domitien.

L'auteur démontre, par des preuves décisives, que le sang du jeune supplicié n'a jamais rougi la terre bourbonnaise, ainsi qu'une interprétation fautive des vieux textes avait pu le faire croire. L'*apriliacum*, dans le voisi-

Digitized by Google

nage duquel les Bollandistes ont placé le lieu de l'immolation, ne désigne donc pas *Avrilly*, mais bien le village vendéen d'*Avrillé*.

Si M. l'abbé Flachard nous prive d'un saint, au moins nous donne-t-il une étude hagiologique des plus sérieuses et des plus intéressantes. C'est un dédommagement dont nous apprécions tout le prix.

***

— La deuxième livraison du tome XVIII du Bulletin de la *Société d'émulation de l'Allier*, (Moulins, imp. Et. Auclaire, in-8 de 264 p.), vient de paraître. Cette livraison comprend, outre les procès-verbaux des séances des mois d'août, novembre et décembre de l'année 1887, janvier, février, mars, avril et mai de l'année 1888, les deux discours prononcés aux obsèques de M. Pérard, (extrait du *Journal de Montluçon*, n° du 19 juin 1887,) une intéressante description sur un carreau émaillé du Musée départemental de l'Allier, par M. F. Pérot, et trois importants travaux qui mériteraient un long examen.

C'est d'abord une notice de M. Henri Faure sur *l'Ainsnée fille de fortune, poème en l'honneur d'Anne de France, duchesse de Bourbonnais*. Ce poème de 104 strophes, sans nom d'auteur, « que Lancelot, savant académicien du XVIIIe siècle, a inséré avec bon nombre de notes utiles, dans le tome XII des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, » est fort curieux et très intéressant pour le Bourbonnais. M. Faure l'a analysé strophe par strophe.

Vient ensuite une étude de MM. A. Bertrand, vice-président de la Société et Ch. Rossignol, sur *quelques découvertes antiques de Vichy et principalement sur les bractéoles votives en argent*. Il s'agit de vases et bustes en terre cuite, de débris en marbre, et surtout de minces feuilles d'argent en forme de bractées, employées comme ex-voto à l'époque gallo-romaine. Ces lamelles votives sont des documents archéologiques de grand prix, dont les spécimens n'existent qu'en petit nombre, et au sujet desquels MM. Bertrand es Rossignol ont résumé, en quelques pages, des développements historiques qui nous éclairent complétement sur la question. Neuf planches de gravures accompagnent le texte.

M. le docteur Vannaire termine la livraison par un commentaire sur *la vie de la glorieuse vierge et martyre sainte Poille, composée par maître Jean Arfeuil*. Cette vie de sainte Poille ou sainte Procule, patronne de Gannat, est consignée dans un opuscule récemment découvert, et actuellement déposé à la Bibliothèque populaire de Gannat. Il est malheureusement incomplet et il n'en reste guère que la moitié; mais cette moitié, nous apprend M. Vannaire, est « la plus dramatique et pour nous la plus précieuse, celle qui a Gannat pour théâtre. » Tel qu'il est, ce livre offre le plus vif intérêt, d'autant plus qu'il semble remonter à l'enfance de l'art typographique et que M Vannaire n'hésite pas à le classer dans la catégorie des *incunables*. La Bibliothèque populaire de Gannat est donc en possession d'une rareté bibliographique qui, ajoutons-le, ne pouvait être signalée avec plus d'autorité et de talent.

***

—Souvenirs. — Moulins depuis 50 ans, Première décade, 1838-1848, par L.-J. Alary, in-16 de 376 p. Moulins, imp. Crépin-Leblond. En vente chez les libraires de Moulins. Prix : 2 fr. 50

M. Alary a publié l'année dernière dans le *Courrier de l'Allier*, une série d'articles dont il vient de faire un tirage à part. Ce nouveau volume — qui n'est pas le dernier, espérons-le, — continue celui qui a déjà paru en 1886 : *Moulins il y a 50 ans*. Tous les deux appellent l'attention aux mêmes titres.

Les *Souvenirs* de M. Alary sont de véritables mémoires, empreints pour nous d'un charme tout particulier d'intimité ; ils ont le double attrait de

Digitized by Google

l'intérêt local, et, pour employer une expression consacrée, du document vécu. Aussi la lecture nous en a-t-elle semblé extrêmement agréable. Ne sont-ils pas, du reste, écrits de cette plume à laquelle nous devons déjà de nombreux ouvrages si remarqués, et ne connaît-on pas le style affiné de l'auteur ? Avec de bonnes notes et cette faculté qui lui est propre de conserver fidèlement la notion des objets du passé, qu'il aime tant à évoquer, on avouera qu'il ne pouvait manquer de rendre ses récits attachants.

M. Alary, par métier sans doute, à coup sûr par goût, s'est pendant de longues années, en ce pays, occupé de tout et de tous. Avec lui on effleure les sujets les plus divers, la politique, dont il parle sans passion, la littérature, la science, les beaux-arts, la magistrature, l'administration, le théâtre, etc. Son livre contient d'utiles renseignements, souvents inédits, sur des questions qui nous touchent spécialement, la fondation de la *Société d'émulation*, par exemple, à laquelle il contribua avec MM. Max de l'Estoile, Martial Place et Marius Clairefond, l'organisation du Musée départemental et de diverses expositions rétrospectives ou artistiques en 1836, 1837, 1841, 1843. Il rappelle les faits, détermine les rôles, remonte aux origines ; il nous entretient d'hommes tels que Achille Allier, Dufour, le président Jutier, le préfet Méchin le maire Charrier, l'abbé Martinet, etc. Il esquisse parfois des études biographiques complètes, celles du naturaliste François Péron, du poète-mécanicien Andraud, de l'aveugle Montal, etc.

Tout cela, c'est de l'histoire bourbonnaise, que nous nous applaudissons de voir résumée ; aussi adressons-nous à M. Alary nos félicitations,. . et nos encouragements.

***

— M. A. D. A. a fait paraître sous ce titre : *Unconventionnel. — Pierre. — Jacques Forestier*, (1) une petite brochure destinée surtout à réfuter le récent livre de M. J. Cornillon : *Une page de la Révolution française dans l'Allier.*

***

— *La grande Encyclopédie* vient de donner dans ses livraisons 165 et 166, une série d'articles fort importants sur *Bourbon l'Archambault*, *les ducs de Bourbon* et le *Bourbonnais*, dûs à la plume savante de M. Vayssière, archiviste de l'Allier.

***

— Le numéro de février du *Polybilion* contient sur M. le comte Paul Riant dont nous avons annoncé la mort prématurée, une longue notice biographique où sont énumérés tous ses travaux d'érudition.

***

— Notre prochaine chronique contiendra des notices nécrologiques sur MM. Belin, conseiller général de l'Allier, le docteur Prieur, et Guigues, archiviste à Lyon, auteur d'ouvrages intéressants au point de vue bourbonnais.

XXX.

(1) En vente chez Velut et Beauculat, libraires à Moulins prix : 50 cent.

Le Directeur-Gérant : E. Delaigue.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.

Digitized by Google

LE

BOURBONNAIS PITTORESQUE

HÉRISSON

(*Suite*)

La décoration principale fut réservée à l'abside de la nef. Dans une grande fresque qu'éclairent admirablement deux fenêtres, le Dieu de Majesté est assis sur un siège en forme de banc ; il a les longs cheveux, la barbe blanche, les mains et les pieds blessés ; il tient, dans une main, un globe surmonté de la croix grecque ; de l'autre, il bénit le monde. Les attributs des quatre Evangélistes l'entourent. A droite et à gauche figurent des apôtres et des anges sonnant de la trompette. Le trait du dessin est noir ; dans les vêtements dominent l'ocre jaune, le noir, l'ocre rouge et le bleu.

De chaque côté, entre les apôtres et les colonnes qui encadrent l'abside, étaient représentées des saintes. Cette partie de la décoration a été très détériorée par le badigeon et l'humidité.

En face de la porte d'entrée, entre les nervures de la voûte, le peintre, introduisant dans ses ornements les hermines de Bretagne avec les fleurs de lis, a, pour ainsi dire, écrit la date de son travail.

Les peintures sont d'un bon effet décoratif, et on ne peut qu'exprimer le regret que, sous le prétexte d'approprier l'église, on ait songé à étendre partout un lait de chaux qui a brûlé une grande partie de l'œuvre.

Digitized by Google

En ce qui concerne la valeur artistique, M. Gélis-Didot, architecte à Paris, qui publie en ce moment, un ouvrage remarquable sur les peintures murales du XIe au XVIe siècle, et à qui nous devons les splendides dessins qui accompagnent notre travail sur l'église de Chateloy, a bien voulu nous remettre des notes auxquelles nous sommes heureux de recourir.

A son avis, le grand Christ de l'abside n'est qu'une restauration maladroite, faite à la fin du XVe siècle, d'une peinture du XIIIe qui existerait dessous. Les ornements ont plus d'intérêt ; c'est un exemple complet d'une décoration du centre de la France au XVe ; les feuilles, chiffres et ornements, sont combinés d'une façon heureuse et fort simple.

M. Gélis-Didot pense que ces peintures sont l'œuvre d'Italiens dont il a retrouvé la trace en plusieurs lieux du Bourbonnais. Il a vu, à Saint-Pierre-le-Moûtier, une église servant de briqueterie, qui est encore entièrement peinte par les procédés employés à Chateloy et avec les mêmes pochons. C'est la dernière manifestation de la décoration gothique en Bourbonnais, celle qui précède les enroulements complètement italiens dont sont couverts les plafonds de plusieurs châteaux.

L'église de Chateloy ne paraît pas avoir été l'objet de réparations sérieuses depuis les travaux du XVIe siècle. Longtemps avant la Révolution, elle était déjà fort négligée comme entretien, parce que son annexe, l'église d'Hérisson, lui avait enlevé une grande partie de ses ressources. Le 26 germinal an 7, l'église fut vendue comme bien national, et achetée au prix de 3,000 francs par Gilberton Jean, d'Hérisson. En 1852, un des enfants de l'acquéreur, le colonel Gilberton, en fit don à la commune.

Ne voulant pas revenir sur nos pas pour reprendre le chemin que nous avons suivi en arrivant, nous descendons

Digitized by Google

ÉGLISE DE CHATELOY. — FRESQUE DE L'ABSIDE

Digitized by Google

Digitized by Google

de Chateloy par un étroit sentier, à peine indiqué sur le flanc des rochers. Il nous mène rapidement à la rivière et à la route qui suit le cours capricieux de l'Aumance.

Deux petites vallées vont nous séduire par leurs charmants paysages. La première est celle qu'arrose un gentil cours d'eau, la Louize,

> Un tout petit ruisseau, coulant visible à peine,
> Un géant altéré le boirait d'une haleine.

Cette vallée, partout accidentée, a, au-dessous de l'église et du village de Chateloy, une gorge très sauvage, bien connue des peintres.

L'autre vallée, celle de Jappeloup, est également remarquable, à cause des paysages variés qu'elle renferme. Son nom rappelle le souvenir des loups, jadis si nombreux dans ces ravins, dans ces contrées accidentées, couvertes de bois immenses, de landes incultes.

Nous ne sommes plus, heureusement, au temps où les terribles carnassiers, ne se contentant plus de la pauvre brebis, osaient dévorer la mule du prieur de Chateloy, en plein midi, sous les yeux de son propriétaire, et nous pouvons, sans craindre leurs attaques, et sans autre arme que notre bâton ferré de touriste, parcourir la campagne dans ses coins les plus sauvages.

Le loup a fui peu à peu devant le chasseur et les défrichements. Il y a une vingtaine d'années, lors de certains hivers exceptionnellement rigoureux, alors que la neige couvrait les champs, quelques-uns venaient encore de Tronçais, de Soulongis et de Lespinasse, rôder autour des boucheries d'Hérisson.

Vers Jappeloup, nous apercevons le château de la Roche-Othon se dresser majestueusement sur son piédestal de granit, avec ses antiques murailles que le lierre tapisse de son vert feuillage.

Un peu plus loin, sur un mamelon, « moutte gigantesque, »

Digitized by Google

nous visitons une petite chapelle qu'entourent un bois de sapins et des vignes. Ce sera bientôt une ruine. Les portes vermoulues sont déjà tombées, la pluie qui passe à travers le toit a ruiné l'intérieur. Nous ne trouvons que des débris de boiseries et deux petites statuettes de saints, que les bergers ornent de fleurs et de rubans. Devant l'autel, une dalle recouvre une sépulture. Le campanile a perdu sa cloche. Que doivent dire les gentes hérissonnaises, qui avaient autrefois l'habitude de se rendre en pèlerinage à la chapelle ? Chacune d'elles jetait trois pierres après la cloche, et si, à chaque fois, elle l'avait fait sonner, elle était sûre de trouver un époux avant la fin de l'année.

La *pastoure* qui nous donne ce renseignement nous raconte une légende plus ancienne : on dit qu'une jeune châtelaine de la Roche, dont le fiancé était prisonnier des infidèles, fit le vœu d'élever une chapelle si le chevalier lui était rendu. Ce vœu fut exaucé, et, après leur mariage, les deux époux construisirent le petit édifice en le dédiant à la Vierge, sous le vocable de Notre-Dame du Rachat.

A la chapelle du Rachat se termine notre excursion, et, en descendant de la butte qui porte l'édicule, nous reprenons le chemin d'Hérisson.

Nous suivons la rivière et nous revoyons, éclairés par les derniers rayons du soleil, tous les paysages que nous avons admirés, dans les brumes matinales et l'éclatante lumière du jour : la vallée de la Louise, l'église de Chateloy, la Valte, la Grivolée, Saint-Etienne. Nous faisons une dernière halte au moulin de Crochepaux, aux bords de son grand barrage, et, après avoir traversé le faubourg de la Varenne, nous nous retrouvons à notre hôtel, sous les murs du vieux château.

C. Grégoire.

Digitized by Google

GALERIE BOURBONNAISE

JEAN BARIAU (1)

Le 5 mars est décédé à Moulins M. Jean Bariau, âgé de 73 ans. Il était professeur de dessin à l'école municipale depuis 1835, et au lycée de 1872 à 1887. Il était aussi conservateur du musée de peinture, membre correspondant de la Société

(1) Nous aurions désiré donner ici un portrait plus soigné de M. Bariau, mais il nous eut fallu un modèle à reproduire, dessin, peinture ou photogra-

Digitized by Google

des antiquaires du centre, président de l'association scientifique et industrielle de l'Allier, et officier d'académie.

Pendant sa longue carrière, M. Bariau a contribué dans une large mesure à développer le goût des arts à Moulins, où il a formé des élèves distingués, parmi lesquels il suffit de citer MM. Leprat, Charvot et Guillaumier.

L'artiste se révéla en lui de bonne heure. A la pension Lomet, où il commença ses études, tous les cahiers de ses compagnons de classe étaient ornés de portraits de professeurs dus à son crayon. Son habileté précoce de dessinateur était déjà fort vantée, mais pour le reste, il était un assez mauvais élève; aussi ses parents se résignèrent aisément à lui laisser suivre une voie si nettement indiquée. Ils firent sagement, car M. Bariau dut à ses travaux artistiques le bonheur d'une existence tranquille et modeste. C'est encore la meilleure.

A 15 ans, il suivait au lycée l'enseignement de M. Dufour, puis il entrait comme apprenti lithographe à l'imprimerie Desrosiers, où il se perfectionna dans ce genre de gravure, aujourd'hui délaissé pour les procédés plus rapides et moins coûteux qui permettent les tirages typographiques, mais qui eut son moment d'éclat avec Charlet, Raffet, Gavarni, Daumier, etc. M. Bariau en connut à merveille toutes les finesses, et les applications qu'il en fit ne sont pas la moindre manifestation de son talent.

C'est après son entrée dans le professorat, c'est-à-dire vers 1836, qu'il entreprit à travers le Bourbonnais cette

phie; or Mlle Bariau, sa sœur, qui seule pouvait nous aider en cette circonstance, a été, pendant qne son frère mourait, atteinte d'une grave maladie lui interdisant toutes préoccupations de cette nature, maladie à laquelle elle vient de succomber, comme si elle n'avait pas voulu survivre à celui à qui elle avait consacré sa vie. Ce double décès, à peu de jours d'intervalle, a quelque chose de navrant, à un moment où, après une longue existence de gêne, la fortune, — une fortune dont ils n'ont pas joui un seul instant,— était venue embellir les derniers jours de ces deux bons vieillards.

Notre gravure, dans tous les cas, présente un intérêt particulier, car elle est le fac-simile d'un croquis sans prétention de M. Bariau lui-même, exécuté il y a près de 40 ans, et qu'il nous a offert autrefois.

Digitized by Google

longue série d'excursions qui lui permirent de reproduire par le pinceau, le crayon et le fusain, une innombrable quantité de sites, rappelant à peu près toutes les villes, tous les villages, châteaux et monuments du département. Toiles et croquis sont aujourd'hui épars dans une infinité de collections. Ce sont des renseignements précieux pour l'avenir.

Ces tournées de touriste, auxquelles M. Bariau consacrait toutes ses vacances et toutes ses ressources, étaient sa manière à lui d'aimer son pays, son cher pays, qu'il ne voulut jamais quitter, malgré les offres qui lui furent faites de situations supérieures à celle qu'il pouvait espérer dans sa ville natale. Il devait rester fidèle à cette affection, et il mourut dans la vieille maison de la petite rue du Porteau, où il était né, la seule qu'il eût jamais habitée. Il disait que les paysages bourbonnais suffisaient à son imagination. Son ambition était seulement de glaner les souvenirs dont son cœur était plein.

Ces souvenirs, il aimait à les remuer, comme tous les vieillards, et ses amis n'oublieront pas ses fines causeries émaillées de piquantes anecdotes, où se faisait jour sa gaieté sereine voilée de mélancolie.

Comme artiste, M. Bariau était doué d'une surprenante facilité, lui permettant de surmonter ou d'esquiver le plus aisément du monde les difficultés d'interprétation. Il peignit abondamment jusqu'en 1876, des paysages surtout, mais il excella particulièrement dans le fusain, qu'il traitait avec un remarquable brio. Plusieurs de ses croquis ne sont malheureusement qu'ébauchés. Il en a laissé un assez grand nombre, destinés à la ville de Moulins, quoiqu'il en ait vendu beaucoup, ou même donné sans trop compter, avec le désintéressement qui le caractérisait. Il a du reste éparpillé ses œuvres comme son talent, et à vrai dire, jamais homme n'en fut moins soucieux; si peu, qu'il lui arriva de laisser signer quelques-uns de ses premiers et de ses meilleurs dessins par M. Tudot, ce qui est un fait connu et peu honorable à la mémoire de ce dernier.

Digitized by Google

Les connaissances de M. Bariau en archéologie étaient fort étendues, et il aimait à agiter des questions d'étymologie et d'épigraphie, surtout vers la fin de sa vie. L'érudit, chez lui, côtoyait donc de près l'artiste, mais il étudiait pour ainsi dire *en amateur*, et s'il désirait connaître, il eut peu la préoccupation du public. Aussi, à part quelques notes insérées dans les feuilles locales, il n'a publié qu'une petite plaquette : *Néris-les-Bains, ses thermes, ses améliorations récentes, ses antiquités, ses environs.* (1) C'est un véritable guide de Néris, contenant d'excellents renseignements sur l'établissement thermal, la thérapeutique des eaux, la topographie du pays, les beautés pittoresques des environs, la botanique, l'épigraphie, les vestiges gallo-romains, etc. Il est regrettable que cet opuscule soit le seul que nous ayons à citer, car M. Bariau ajoutait à un réel savoir, un sérieux mérite d'écrivain.

Ajoutons, pour ne rien oublier, qu'il était poète à ses heures. Nous connaissons de lui des vers d'une bonne facture, où se retrouvent sa finesse gauloise et son exquise délicatesse de sentiment.

Soit comme artiste, soit comme savant, soit comme poète, M. Bariau a collaboré, pendant plus d'un demi-siècle, à la plupart des publications qui se sont éditées à Moulins et nous avons, en ce qui nous concerne, conservé un souvenir reconnaissant des sympathies dont il a entouré cette Revue, à sa naissance. Nous tenions en haute estime les conseils qu'il ne nous ménageait pas ; nous considérions surtout comme précieuse l'amitié que nous témoignait cet homme distingué, si obligeant pour tous et si naturellement bon. Nous ne faisons donc aujourd'hui qu'accomplir un devoir en lui rendant ici un juste hommage.

E. Delaigue.

(1) Montluçon. Prot, éditeur, in-12 de 68 p.

Digitized by Google

SOUVENIRS

DE

L'HOTEL-DE-VILLE DE MOULINS

(Suite)

PREMIÈRE PARTIE

COUP D'ŒIL SUR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE, EN PROVINCE, PENDANT LES TROIS DERNIERS SIÈCLES

XI

Confusion dans l'administration municipale du royaume. — Tentative pour établir l'uniformité, 1733. — Vente des offices. — Gages privilégiés. — Suspension de la vente des offices en 1737. — Prétentions opposées du gouverneur et du conseil d'Etat au sujet de la nomination des officiers intérimaires. — La ville réclame inutilement le droit d'élire ses magistrats. — Tentatives timides d'indépendance ; elles sont réprimées par le gouvernement. — Les assemblées municipales ne peuvent avoir lieu qu'avec l'autorisation de l'intendant.

Mais lorsqu'il veut faire preuve d'une plus grande indépendance, le corps-de-ville est vertement rappelé à l'obéissance. C'est ce qui arrive en 1752 : le roi, sur la proposition du duc de La Vallière, avait nommé « procureur du roi en l'hôtel-de-ville de Moulins le sieur Delan, avocat au parlement. » Soit que le nouveau procureur ne leur plût pas, soit

Digitized by Google

tout autre motif, le maire et les échevins ne se hâtèrent point de l'installer. Cette conduite de nos magistrats municipaux mécontente le gouvernement : Morentin leur écrit d'avoir à procéder sans retard à cette installation. « J'apprends, dit-il assez sévèrement, que vous avez différé jusqu'à présent de vous conformer aux intentions de Sa Majesté ; j'en ignore les raisons ; je veux croire que vous en avez de très bonnes ; mais, malgré cela, il faut toujours commencer par obéir, sauf à faire vos représentations par la suite. »

En 1754, le 4 juin, nouvelle semonce : le maire et les échevins se sont permis de voter, dans l'assemblée chargée de proposer au roi leurs successeurs ; le comte de Saint-Florentin les blâme vertement de « s'être très mal conduits, » en cette circonstance. Ils devaient seulement « convoquer l'assemblée en l'hôtel-de-ville, sans se mettre au nombre des *vocaux*. » (1) Ils auront soin de s'abstenir, à l'avenir, « ainsi que leurs successeurs, de donner leur voix en pareille occasion, et ils devront avoir attention que les vocaux, ayant à proposer trois sujets pour chaque place municipale à remplir, donnent seuls leur suffrage. »

Ces faits ont, par eux-mêmes, peu d'importance ; ils n'en méritent pas moins d'être signalés, car ils montrent dans quel état de dépendance étaient autrefois tenues les municipalités du royaume.

Assez souvent, au lieu de procéder à des nominations nouvelles, le gouvernement se contente de proroger dans ses fonctions la municipalité en exercice. Il le fait, soit au moyen de placards, (2) soit par lettres spéciales. Du reste, aucune assemblée municipale ne pouvait être tenue sans l'aveu de

(1) Par ce mot *vocal* on désignait autrefois tout membre d'une communauté qui avait droit de suffrage.

(2) Au bas de ces placards on lit : « certifié, publié et affiché par le jurécrieur de la ville de Moulins. » Sur l'un de ces placards (5 décembre 1755) le sieur Le Brun, crieur-juré, figure en qualité de « préconiseur. » Ce mot, dont il est facile de trouver l'étymologie, est encore en usage dans le Bourbonnais.

Digitized by Google

l'intendant. (1) Lorsqu'une de ces assemblées devenait nécessaire, le maire et les échevins lui adressaient une supplique, afin de pouvoir en convoquer les membres, en ayant soin d'indiquer sur quel sujet devait porter la délibération : c'était tantôt la désignation de trois candidats pour les places qui allaient devenir vacantes ; (2) tantôt quelque difficulté imprévue qu'il était urgent de résoudre. (3) Parfois il s'agissait simplement de quelque mesure d'édilité : ainsi, en 1763, une requête est adressée à M. Jacques de Flesselles, (4) pour réunir les ressources nécessaires au pavage de la ville. Le bureau des finances avait ordonné la réfection des pavés, mais comme les revenus de Moulins étaient insuffisants, on ne « pouvait y consacrer que quelques bons restant entre les mains du préposé à la levée du don gratuit. » L'intendant autorise bien l'assemblée à se réunir et à délibérer sur « l'emploi de ces deniers aux fins de la présente ; » toutefois, c'est à condition que la délibération sera soumise à son homologation. Il en est de même en 1777 : le 3 septembre de cette année, la municipalité demande l'autorisation de réunir l'assemblée pour « une affaire majeure, » l'acquisition de la maison de Saint-Mesnin « et sa jonction à l'hôtel-de-ville. »

(1) Lettre de Morentin à la municipalité de Moulins, 23 novembre 1759 : « après avoir consulté la liste des candidats, le roi continue dans leurs fonctions les sieurs Perrotin de la Serrée, maire actuel, et Merlin, avocat, premier échevin, pour leur laisser le temps de consommer les opérations dont ils ont été chargés par rapport à la construction du pont et aux réparations des fontaines publiques, sans que la présente continuation puisse tirer à conséquence ? »

(2) Requête du 15 novembre 1757.

(3) Requête du 3 août 1749, adressée à M. de Bernage, intendant de la province, pour le prier d'autoriser la convocation du corps-de-ville, à l'effet d'ouvrir des lettres que le secrétaire d'Etat Saint-Florentin avait adressées, non pas, suivant l'usage, « aux maire et échevins, » mais bien « au corps-de-ville de Moulins. »

(4) Jacques de Flesselles fut intendant de la généralité de Moulins pendant les années 1762 et 1763. Comme il était né en 1721, il n'avait guère que quarante ans lorsqu'on le chargea de ces hautes fonctions. De l'intendance du Bourbonnais il passa à celle de Bretagne (1765) puis à celle de Lyon (1767). En 1788, il remplaça Le Pelletier de Morfontaine comme prévôt des marchands de Paris. L'année d'après, il périt d'une manière tragique, le jour de la prise de la Bastille. Dans la plupart des biographies on omet de le faire figurer comme intendant du Bourbonnais.

Digitized by Google

L'intendant Depont accorde la permission demandée, mais il a soin d'ajouter : « la délibération à nous rapportée, il sera ordonné ce qu'il appartiendra. » Presque toutes les requêtes de la municipalité à l'intendant se terminent par cette formule : « ce considéré, Monseigneur, il vous plaise permettre aux suppliants de convoquer cette assemblée, et ils continueront leurs vœux pour votre prospérité et santé. » Les officiers municipaux « supplient » l'intendant, qui, selon qu'il « lui plaît, » autorise ou non l'assemblée, dont les résolutions seront soumises à son contrôle. Dans la forme comme dans le fond, la subordination de la municipalité à l'intendant est complète.

XII

Nouvelle obligation imposée aux municipalités : l'homme vivant et mourant. — La guerre de Sept ans appauvrit la France. — Les villes sont mises en demeure de racheter l'homme vivant et mourant.

Après tous les impôts, directs ou indirects, qu'il a trouvé le moyen de lever sur les municipalités, le gouvernement ferait acte de justice en ménageant désormais leurs ressources, souvent bien modestes. Mais ces municipalités sont si dociles et le gouvernement a un si grand besoin d'argent ! On met donc, encore une fois, la bonne volonté des villes à contribution, en leur imposant, lorsqu'elles sont propriétaires des charges municipales, l'obligation de fournir « un homme vivant et mourant, » c'est-à-dire « un sujet au nom duquel elles devront prendre des lettres de grand sceau, tenant lieu de provision, et payer l'annuel, pour la conservation des dits offices, et les droits de mutation dans la forme et les délais ordinaires. »

Cette obligation existait déjà, depuis fort longtemps, pour les possesseurs de biens de main-morte, ecclésiastiques et

Digitized by Google

laïques, tels que les corporations religieuses, les collèges, les hôpitaux, etc. Elle avait sa raison d'être pour toutes les communautés qui étaient censées ne jamais mourir, et qui, ayant une main *vive* pour recevoir les biens et une main *morte* pour les rendre, auraient été, sans cette précaution, exonérées des charges imposées à tout bien dont le propriétaire vient à changer. L'Eglise avait surtout attiré l'attention du gouvernement sous ce rapport. Comme elle était fortement organisée et qu'elle renfermait une foule de corporations aptes à acquérir, elle augmentait sans cesse son domaine temporel. Elle aurait fini par devenir propriétaire de presque tous les immeubles du royaume, si l'Etat n'avait pas, de bonne heure, par diverses mesures restrictives, rendu moins dangereux ce droit d'acquisition illimitée ; (1) par exemple, en soumettant les corporations à l'obligation de payer l'amortissement au roi (2) et une indemnité au seigneur ; d'obtenir des lettres-patentes d'autorisation ; de fournir l'homme confisquant, etc. (3) Les droits de mutation, pour l'Etat et pour les seigneurs, étaient sauvegardés par l'institution de l'homme vivant et mourant. Cet homme représentait la communauté « en la possession d'un héritage ; » il en faisait, au nom de cette communauté, hommage au suzerain. A sa mort, on lui

(1) En 1749, Louis XV jugea nécessaire de rendre plus difficile encore l'exercice de ce droit. Par un édit du 2 septembre de cette année, il défendit à tous les possesseurs de biens de main-morte, aux ecclésiastiques comme aux laïques, d'acquérir, non-seulement des immeubles, mais même des rentes, sans avoir obtenu préalablement des lettres-patentes spéciales, et ces lettres ne devaient être accordées que pour des cas tout à fait exceptionnels On appela cet édit du 3 septembre l'*Edit de main-morte*. (V. Fleury : *Droit ecclésiastique* ; Barbier : *Journal*.)

(2) L'*amortissement* variait du tiers au cinquième de la valeur totale, suivant la nature de l'héritage qui devenait bien de main-morte.

(3) Le seigneur haut justicier avait, d'après la loi féodale, le droit de confisquer le fief du vassal, dans certains cas de crime ou de forfaiture. Pour le maintien de ce droit, qui était illusoire lorsque le fief devenait la propriété d'une corporation religieuse, on soumettait cette corporation à l'obligation de fournir un *homme confisquant*, c'est-à-dire un homme qui représentât la communauté vis-à-vis du seigneur. En droit, la forfaiture de l'homme confisquant pouvait entraîner la confiscation de l'héritage ; mais, en fait, l'obligation de fournir cet homme n'était guère qu'une simple formalité.

Digitized by Google

nommait un successeur, dans un délai maximum de quarante jours, et l'on payait au suzerain les droits de relief ou de mutation, comme si le bien passait en d'autres mains. Cet homme vivant et mourant pouvait être un membre de la communauté, désigné à cet effet, ou toute autre personne, ayant l'âge requis pour prêter le serment de foi et hommage.

C'est en assimilant les offices municipaux aux biens de main-morte, que le gouvernement put obliger les villes à fournir un homme vivant et mourant. Mais de pareilles obligations ont un caractère vexatoire ; on ne les impose, le plus souvent, que dans l'intention secrète de les faire racheter à prix d'argent. C'est ce qui a lieu en 1759. La guerre de Sept ans a déjà coûté à la France beaucoup plus d'un milliard ; elle a causé la ruine presque complète de notre commerce : le Canada est perdu ; le Sénégal, l'Inde, les Antilles nous échappent, et la paix semble encore éloignée. Le pays est pauvre ; les coffres de l'Etat renferment bien peu d'argent, et cependant il faut subvenir aux exigences de la guerre et défrayer les dépenses privées du prince et de son entourage. Les agents du fisc vont frapper à toutes les portes. A contre-cœur ou non, les villes doivent répondre à l'appel pressant qu'on leur adresse. L'homme vivant et mourant sert de prétexte au nouveau sacrifice qu'on leur demande.

Comme toujours, ce n'est pas un impôt qu'on veut lever sur leurs revenus ; c'est un service qu'on prétend leur rendre : « Sa Majesté, ayant considéré que cette formalité d'un homme vivant et mourant, outre qu'elle constitue les villes et communautés dans des frais considérables, et en pure perte, à chaque changement de titulaire, peut encore leur devenir ruineuse, par l'oubli ou la négligence de leurs receveurs à payer l'annuel, et en les mettant dans la nécessité, en cas de vacance des dits offices, ou d'en payer de nouveau le prix, ou de les voir passer dans des mains étrangères, Sa Majesté juge ne pouvoir rien faire de mieux pour l'intérêt des dites villes et communautés que de leur accorder la faculté de s'en rédi-

Digitized by Google

mer pour l'avenir, en indemnisant Sa Majesté, par une modique finance, des droits dont elle se trouve privée. » A ce prix, les villes resteront en possession pleine et entière de leurs offices municipaux, car « Sa Majesté veut que, au moyen du paiement de ladite finance, lesdits offices leur soient et demeurent réunis et incorporés, ensemble tous les droits et fonctions y attachés, pour, par elles, les faire exercer par qui leur semblera bon, sans être tenues d'obtenir aucunes lettres de grand sceau, (1) ni de payer aucuns droits de mutation, annuel et autres, (2) dont Sa Majesté les déclare déchargées et affranchies à perpétuité. »

(*A suivre.*) H. FAURE.

(1) Le *grand sceau* était apposé dans la grande chancellerie de France, après l'examen des lettres, qui devaient le recevoir, par des conseillers d'Etat ou des maîtres des requêtes. Il coûtait d'ordinaire fort cher. Le *petit sceau* était celui des chancelleries des diverses cours du royaume ou des présidiaux. Lorsqu'il s'agissait d'une affaire importante, les lettres qui devaient recevoir le grand sceau étaient, après un examen préalable, marquées du cachet du roi ou *scel du secret*. L'envers du grand sceau portait, parfois, une empreinte différente, à laquelle on donnait le nom de *contre-scel*. Pour distinguer, dans le langage, le cachet de l'empreinte, qu'on appelle également sceau, on désignait l'empreinte du grand sceau, par le mot de *scel grand*. La matière sur laquelle on apposait l'empreinte du sceau était généralement de la cire de différentes couleurs ; cette cire, dit Dangeau, était verte pour les arrêts, jaune pour les expéditions ordinaires, rouge pour les affaires du Dauphiné et de la Provence et blanche pour les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit. Dans les grandes circonstances on faisait usage d'un métal précieux, comme pour la célèbre *Bulle d'or* de 1356. Le plomb était réservé au pape. Le sceau des villes s'appelait *scel commun*.

(2) Ces mots « et autres » ont leur importance, car les sommes que recevait le Trésor étaient majorées de suppléments plus ou moins forts. Voici quels furent les impôts supplémentaires établis sous Louis XV :

Premier dixième, en 1717 ;
Cinquantième, en 1725 et 1727 ;
Deuxième dixième, en 1733 et 1737 ;
Troisième dixième, en 1741 et 1749 ;
Deux sols pour livre du dixième, en 1749 et 1764 ;
Premier vingtième, en 1749 et 1764 ;
Deuxième vingtième, en 1756 et 1763 ;
Troisième vingtième et deux sols pour livre, 1756 et 1763.

Ces divers impôts supplémentaires ne furent pas tous permanents. En 1773, c'est-à-dire à la fin du règne de Louis XV, il subsistait seulement : le premier vingtième, les quatre sols pour livre et le second vingtième. Nous avons aujourd'hui, sous un autre nom, l'équivalent de ces impôts.

Digitized by Google

SOUVENIRS HISTORIQUES

DES

ENVIRONS DE LA PALICE

Il paraît certain que la Maison d'Aycelin fut largement possessionée dans la montagne bourbonnaise et l'Auvergne ; qu'elle prit ses alliances dans ce pays, où il en reste de nombreux souvenirs. Le château de Montaigu-le-Blin a appartenu à une maison du même nom, soit qu'il ait donné ou reçu ce nom. — Une pierre tombale dans la vieille église du Breuil, proche de la Palice, en fournit la preuve.

La planche qui accompagne notre notice est la très exacte copie de cette remarquable gravure funéraire, restée inédite jusqu'à ce jour.

L'*Armorial du Bourbonnais* du comte de Soultrait contient, au sujet de cette pierre tombale, l'excellente description suivante :

« ... La dalle qui recouvre cette tombe offre, gravée au « trait, la figure d'une dame en longs vêtements, les mains « jointes, ayant un chien à ses pieds, placée sous une arcade « trilobée, dont l'ogive est accompagnée de deux écussons « malheureusement effacés, l'inscription suivante, en belles « capitales gothiques règne sur la bordure de la dalle, et « sur une autre bordure qui encadre l'ogive : † HIC : IACET : « DNA : HAELIS : DE : BROLIO : VXOR : QVONDA : DNI : LL : AYCE- « LINI : MILITIS : DNI : MONTIS : ACVTI : QVE : OBIIT : DIE : SAB- « BATI : POST : FESTAM : NATIVI : BEATE : MARIE : VIRGINIS :

Digitized by Google

PIERRE TOMBALE DE L'ÉGLISE DU BREUIL.

Digitized by Google

« ANNO : DOMINI : M° : CCC° : CVIVS : ANIMA : REQVIESCAT : IN :
« PACE : AMEN : AMEN : — »

Il importe de sauver de l'oubli la tombe de la mère d'une noble lignée. Son nom est ignoré dans la généalogie des grands officiers de la couronne ; l'auteur de cette petite notice a pu restituer cette ayeule à une illustre progéniture grâce à cette trouvaille. Quant à la pierre, il est à craindre que les piétinements des fidèles, aient bientôt raison et de l'inscription et de l'effigie du personnage. (1)

Les diverses maisons de Montaigu ont été sans cesse confondues. Grâce à cette inscription, nous pouvons déterminer les seigneurs des Aycelins de Montaigu jadis puissants dans nos contrées.

La maison d'Aycelin de Montaigu posséda le château de Montaigu-Listenois près de Billom, acquisition faite par Guillaume Aycelin, en 1295. Dans la généalogie de cette maison, dans l'histoire des grands officiers de la couronne, le nom de sa femme est ignoré ; mais cette lacune est comblée par le témoignage de la pierre tombale, dans l'église du Breuil, près de la Palice ; où l'inscription porte qu'Alix du Breuil, femme d'Aycelin de Montaigu, mourut le samedi, après la Nativité de la Sainte-Vierge, l'an de notre Seigneur 1300. Leur fils, Giles Aycelin de Montaigu, est qualifié en 1309, seigneur de Montaigu, Chastel-Odon et du Breuil, « assis ès frontière du Royaume, vers Lyon. » Il épousa la fille de Hugues du Château, seigneur de Saligny. Les Aycelin continuèrent à s'allier avec les maisons du voisinage, à posséder des fiefs dans la montagne bourbonnaise, jusqu'à Louis Aycelin, seigneur des dites terres, gouverneur du Nivernais. Louis Aycelin décéda en 1427, laissant de Marguerite de Beaujeu, une fille mariée avec Jean de Vienne, Maréchal du Bourbonnais. Leurs écussons se trouvent encore sur un

(1) — Il est fort à souhaiter que cette dalle, une des plus intéressantes de notre Bourbonnais, soit préservée au plus tôt, de ce funeste piétinement.

Digitized by Google

reste de litre dans l'église du Breuil : De *sable, à trois têtes de lyons arrachées d'or*, qui est *Aycelin*, et de *gueules à l'aigle éployée d'or*, qui est *Vienne*.

Les ruines du château de Montaigu-le-Bleyn sont situées à trois lieues de la Palice. Ce château relevait de la chastellenie de Billy. La justice s'étendait sur les paroisses de Cindré, de Varennes-sur-Allier, de Saint-Gerand-le-Puy et autres. Guillaume de Montaigu assista au mariage de Robert Dauphin seigneur de Sainte-Ilpise, avec Isabeau de Châtel Perron, sa parente, le 1er juin 1289. Ce mariage se fit au Puy près de Châtel-Perron. Il y avait une chapelle, lieu de pèlerinage dont le souvenir pieux est remplacé par *une foire*. Les cinq derniers Dauphins de Sainte-Ilpise, seigneurs de Jaligny périrent à Azincourt, et leur branche tomba en quenouille. Leur souvenir n'existe plus dans le pays illustré par eux. Bleyn, dit Bleynet de Montaigu, paraît dans les actes en 1342, 1356, 1377 et 1386. Bleyn, IIe du nom, fit des actes de foi et hommage en 1404 et 1452. Henri de Montaigu-le-Bleyn, seigneur de Moulin-Neuf, sixième seigneur de Boucé, de Cindré et de Montaigu. — Il épousa Perronelle de la Palice. Il en eut trois fils, lesquels firent hommage de ces fiefs en 1443 et 1445. Cependant, Jacques de Chabannes avait acquis la terre et le château de la Palice en 1430. Dans l'acte passé pour l'acquisition de la terre de la Dailhe près de Bort, 31 octobre 1444, il est qualifié seigneur de Charlus, la Palice, et Montaigu-le-Bleyn. Les armoiries de ces anciens seigneurs de Montaigu sont inconnues ; mais l'on peut conclure, d'après les affinités locales, qu'ils appartenaient à la même souche que les seigneurs de Montaigu-Listenois, lesquels seigneurs possédaient les principaux fiefs dans nos montagnes. Châteldon, Montgilbert, le Breuil appartenaient au Bourbonnais : par conséquent, on peut présumer que ces seigneurs de Montaigu-Listenois, près de Billom, ayant leurs plus fortes places sur la frontière du Bourbonnais, vers Lyon, ne fai-

Digitized by Google

saient qu'une seule maison avec les seigneurs de Montaigu-le-Bleyn, l'une des plus fortes places vers la Bourgogne. Bernard Aycelin, dit Griffon, était seigneur de Montaigu en Auvergne, de Chastel-Odon, de Montgilbert, le Breuil et Villars en Bourbonnais, que sa petite-fille porta dans la maison de Vienne.

La terre et le château de Montaigu-le-Bleyn appartenaient à Jacques de Chabannes, vers l'époque où il acheta la Palice. L'an 1438 le duc de Bourbon vint à Châlon visiter son beau-frère le duc de Bourgogne, et vint avec lui, « un chevalier de « très grande façon, son sujet et se nommait messire Jacques « de Chabannes. Il y avait grand débat entre ce dernier et « messire de Granson, seigneur de Pesmes, parent des plus « grands seigneurs de Bourgogne. » Le seigneur de Pesmes avait escaladé Montaigu-le-Blin, l'avait pillé, et fait prisonnier le fils aîné du seigneur de Chabannes, sous prétexte de griefs qu'il avait contre ce seigneur. Il y eut une journée publiquement tenue au palais de l'évêque, où les ducs de Bourbon et de Bourgogne furent assis à côté l'un de l'autre, sur un banc, dans la grande salle. Le seigneur de Pesmes fut accompagné des seigneurs des maisons de Châlons, de Vienne de Neuf-Chastel, et de Vergy : Messire Thibaud, Bastard de Neuf-Chastel, porta la parole pour le seigneur de Pesmes.

Quand on demanda au seigneur de Chabannes s'il voulait reconnaître les deux ducs pour ses juges, il répondit : « qu'il avait choisi pour son juge, le duc de Bourbon son seigneur, et non autre. » Aussitôt le duc de Bourgogne se leva, disant, « que puisqu'il n'était pas accepté pour juge, il se mettait avec le seigneur de Pesmes, son parent, auquel il devait et voulait faire honneur, et se joindit avec lui, comme parent, et non comme seigneur et prince qu'il était. » Quand la partie adverse vit le duc avec son adversaire, « il dit tout haut, par très bonne façon : à ceste fin ai-je partie trop forte et trop pesante. »

Jacques de Chabannes se plaignait de ce que le seigneur

Digitized by Google

de Pesmes, après le traité de paix fait entre le roi et le duc de Bourgogne, avait pris et « dérobé d'eschelle par nuict, sans querelle ni défiance, une de ses maisons, nommée Montaigu-le-Bleyn, située au pays de Bourbonnais, et avait pillé et pris les biens meubles, et emmené son fils aîné prisonnier, qui n'avait que dix ans d'âge, et plusieurs autres jeunes nobles hommes, qui accompagnaient son dict fils, et demandait sur ce réparation d'honneur, de sa maison, de son fils, et de son avoir. »

Messire Thibaud, Bastard de Neuf-Chastel, répondit pour le seigneur de Pesmes, et soutint que le château, les biens et le fils, avaient été pris « par aide et sonbtivité de guerre, et « ce à la querelle et contrevange de plusieurs griefs, pilleries « et prises faictes sur le dict seigneur de Pesmes et sur ses « amis, parents, et alliés, par Antoine de Chabannes, frère du « dict messire Jacques, et dont les prises avaient été ménées « et retraictées, tant en icelle place de Montaigu comme autres « places, et maisons appartenant à Messire Jacques, et que « telles œuvres de faict, se doyvent, et peuvent se rendre par « tous droicts de guerre, par le semblable. » Il concluait en terminant que le seigneur de Pesmes faisait offre de son corps « pour défendre son honneur, si Jacques de Chabannes « le voulut charger d'avoir fait en ce aucune faute digne de répréhension. » Il y a eu plusieurs répliques de part et d'autres, et comme il était tard, la décision fut remise à une autre fois.

Le duc de Bourbon partit, et emmena Chabannes avec lui ; mais plus tard la querelle fut apaisée par l'entremise d'Isabeau de Portugal, duchesse de Bourgogne, et Geoffroy de Chabannes fut rendu à son père, ainsi que tous les autres enfants, et nobles hommes qui furent pris avec lui.

Peu de temps avant la guerre, soi-disant du Bien public, au mois de mai 1465, Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, était à Montaigu-le-Blin, l'une des fortes places en Bourbonnais, pendant que le roi Louis XI était à Montluçon, où sa

Digitized by Google

sœur la duchesse de Bourbon vint le voir. Le roi cherchait à apaiser les seigneurs et les princes ligués par la guerre du Bien public ; il expédia Yvon du Fon, vers le duc de Nemours, lui demandant de venir le trouver à Montluçon.

Ce dernier envoya le seigneur du Lau au Roi ; il rapporta les offres de sûreté exigées ; mais en même temps les traitres, autour du Roi, envoyèrent des propositions, pour faire entrer les ducs de Bourbon et de Nemours à Montluçon, disant que Montaigu étant près de Moulins, les princes pouvaient s'y réunir, chacun amenant cinquante ou soixante lances ; ce qui suffirait, avec l'intelligence dans la place, pour entrer, et s'emparer de la personne du Roi.

L'entreprise parut trop difficile. Le duc de Nemours se décida à aller à Montluçon ; cependant, après avoir eu la visite de Louis d'Harcourt, patriarche de Jérusalem, le traitre qui était l'âme du complot, et avoir fait venir à Montaigu-le-Bleyn les seigneurs de Comminges et du Lau, lesquels seigneurs jurèrent entre les mains du patriarche évêque de Bayeux, qu'il pouvait venir en toute sûreté, il y renonça. — C'est donc à Montaigu que l'on ourdit ce complot ; il fut continué à Montluçon et à Saint-Pourçain, où l'on voulait faire sauter les poudres que le Roi y avait, et aussi à Aigueperse, « où les « paroles furent tenues, tant en la chambre du Roi, qu'ailleurs. » Antoine de Châteauneuf, seigneur du Lau, le favori du Roi, était gagné ; tout était prêt pour l'exécution de ce projet, lorsque le départ précipité du roi pour s'opposer aux Bourguignons, le sauva.

Montaigu-le-Blin passa aux maisons de Tournon et la Guiche avec les autres biens de la branche aînée de la maison de Chabannes en Bourbonnais.

Tout fut vendu par le prince de Rohan Soubise, qui avait hérité de sa cousine, la dernière de cette branche de la maison de la Guiche. Cette légataire était la fille de Bernard de la Guiche comte de la Palice et de Saint-Gérand-

Digitized by Google

de-Vaux, réintégré, après un long procès, dans son nom et ses biens.

Une tablette, dans la chapelle de l'Hôpital de la Palice, rappelle cet évènement, et la fondation faite par ses parents. Sa fille se fit religieuse en léguant tous ses biens aux Rohans, ses parents, les adversaires de son père; on se demande: avait-elle des doutes sur ses droits ?

Mouvances de Chateldon et le Breuil

I

1295. — Guillaume Aycelin, seigneur de Bressolles, et de Montaigu près Billom en 1295, avait épousé Alix du Breuil, qui fut enterrée dans l'église du Breuil, le samedi après la nativité de la Sainte-Vierge, 1300.

II

Gilles Aycelin, Ier du nom, fils des précédents seigneurs du Breuil, de Montaigu, et de Châtel-Odon, tenait le Breuil du roi, ne pouvant l'aliéner à l'avenir, à cause de sa position « ès frontière du royaume vers Lyon. » Ce fut confirmé par acte au mois de février 1316.

Il avait épousé :

Blanche du Chasteau, fille de Hugues du Chasteau, seigneur de Saligny.

III

Gilles Aycelin, II du nom, (fils des précédents), seigneur du Breuil, Montaigu et Châteldon, fut fait prisonnier à Poitiers. Il avait servi dans les guerres en Gascogne avec 16 chevaliers 129 lances et 62 hommes à cheval, sous ses ordres.

Il avait épousé Mascarose de la Tour en 1311.

Nota. — Bertrand de la Tour, seigneur d'Oliergues, épousa Marguerite Aycelin , (fille de Gilles Aycelin seigneur de Montaigu) vivait en 1311.

IV

Bernard Aycelin (fils des précédents) dit Griffon, seigneur de Montaigu et Châtel-Odon, de Montgilbert, du Breuil et de Villars, était mort en 1392.

Digitized by Google

Il avait épousé 1369, Isabeau de Bourbon, (fille de Gérard de Bourbon seigneur de Clacy et de Jeanne de Châtillon en Bazois). Elle épousa en deuxièmes noces Guillaume de Mello. (Etait-elle fille de Guy, bâtard de Bourbon, seigneur de Cluys et de la Ferté-Hauterive et de Jeanne de Châtelperron, sa femme? Voir P. Anselme vol. VI, p. 65.)

Girard de Bourbon, chevalier de Montpeyroux, prête hommage au seigneur de Bourbon-Lancy en 1401. (Noms Féodaux.)

V

Louis Aycelin, fils des précédents, seigneurs de Montaigu-Listenois, de Châtel-Odon et du Breuil, gouverneur du Nivernais, mourut en 1427. Il avait épousé Marguerite de Beaujeu (fille de Robert de Beaujeu, seigneur de Joux-sur-Tarare et d'Agnès de Vienne). Ils eurent Jeanne Aycelin dame du Breuil de Montaigu-Listenois et de Châtel-Odon, elle épousa :

VI

1° Jean de Vienne seigneur de Roland, Maréchal du Bourbonnais. Il mourut en 1425. Leurs écussons se trouvent dans l'église du Breuil. Jeanne se remaria avec Charles de Mello seigneur de Saint-Bris. Cette branche de la maison de Mello s'éteignit dans leur petit-fils.

VII

Philippe de Vienne, (fils de Jeanne Aycelin), seigneur de Montaigu-Listenois, du Donjon, Montgilbert, Pierremont et le Breuil, baron de la Roche-Nolay, épousa Péronnelle de Chazeron. Ils fondèrent le couvent des Cordeliers du Donjon en 1450, et celui de Châtel-Odon en 1460, où Philippe de Vienne fut enterré.

VIII

Anne de Vienne, (fille unique des précédents), (Dame des terres de la maison d'Aycelin) épousa en 1462, son cousin Jean de Vienne, seigneur de Montbise. Il suivit le parti

Digitized by Google

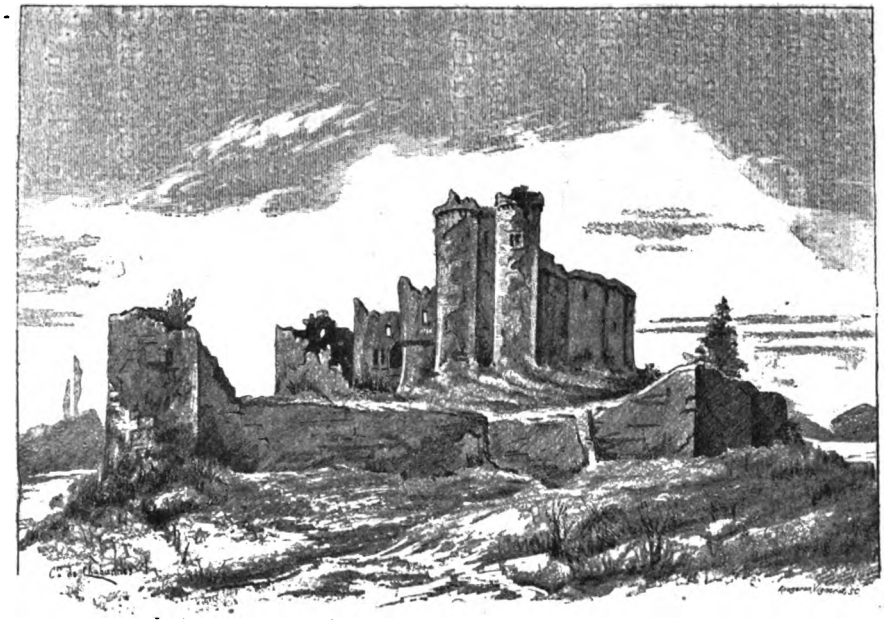

RUINES DU CHATEAU DE MONTAIGU

Digitized by Google

du Roi, et fut Maréchal du Nivernais en 1482, mourut en 1499, et fut enterré aux Cordeliers de Châtel-Odon.

IX

François de Vienne, seigneur de Listenois, d'Arc en Barrois, épousa Bénigne de Grançon et 1513. Ils eurent :

X

1° François de Vienne, Ier du nom, seigneur de Listenois et d'Arc en Barrois, il mourut en 1517 et fit son neveu Antoine de Beaufremont seigneur de Sombernon, son héritier.

2° Anne de Vienne l'aînée, Dame de Vilansons, épousa Claude de Beaufremont, seigneur de Sombernon, desquels descendent les marquis de Scey-sur-Saône et de Listenois.

3° Françoise de Vienne, Dame de Vaufray, de Saint-Julien et de Bonencontre, épousa 1° Jacques d'Amboise seigneur de Bussy. 2° Jean de la Baume-Montrevel.

4° Anne de Vienne, la jeune, Dame de Maumont et de Chastel-Odon, épousa Louis de Motier, seigneur de la Fayette et de Montgelat. Ils eurent :

1° François Motier seigneur de la Fayette, tué à la bataille de Saint-Quentin en 1559. S. P.

2° Jacqueline Motier, Dame de la Fayette et de Pontgibaud et mariée en 1557 avec Guy de Daillon comte du Lude, chevalier des Ordres du Roi. Le comte du Lude vendit la terre de Montaigu-Listenois au comte d'Estaing. Cette maison la possédait en 1786. Montgilbert passa par mariage en 1522 à la maison de la Baume-Montrevel, en 1546 aux Saulx Tavannes ensuite à la maison du Prat.

Alix du Breuil a encore des descendants, dans les maisons de Beaufremont, Brézé et Bourbon-Busset ! Puisse ce souvenir protéger sa tombe, et ses ossements contre les ravages des iconoclastes.

Ctesse Alfred de CHABANNES LA PALICE.

Hist. généalogique des grands officiers de la couronne. — *Nobiliaire d'Auvergne* Bouillet. *Noms Féodaux. Mémoires d'Olivier de la Marche. Chronique manuscrite de Louis XI. Mélanges* de Clairambault, vol. 748, bibliothèque royale.

Digitized by Google

L'ADORATION DE L'ANE

A LA GUILLERMIE

Bon nombre de gens naïfs ne parlent du moyen-âge qu'en se voilant la face. « Temps de désolation, déclarent-ils, où le moine intolérant, despote et fanatique, opprimait le peuple, exploitant sans merci l'ignorance de pauvres hères qu'obsédait la crainte, soigneusement entretenue, des flammes de l'enfer. »

Et il faut entendre avec quelle conviction désolée ils font le tableau de la prétendue servitude morale et physique dans laquelle végétait « le bétail humain » sous la crosse ecclésiastique !

Comment ce grief suranné qui, depuis plus d'un siècle, traîne dans tous les libelles, a-t-il conservé un tel crédit ? C'est un exemple de tenacité bien étrange, à notre époque où les recherches archéologiques ont donné sur cette question, des résultats si concluants.

On a rempli plus d'un livre avec les seules descriptions de sculptures et de peintures religieuses satiriques, tirées des églises de la vieille France.

On a publié le répertoire du théâtre monastique, composé de ces miracles et de ces mystères écrits le plus souvent par des prêtres et qui abondent en traits fort irrévérencieux à l'adresse de la religion et de ses ministres.

On a décrit ces fêtes plus que libres, fêtes des fous, fêtes des innocents, fêtes de l'âne, qui se célébraient dans le saint lieu et auxquelles le clergé participait volontiers.

Cela forme un éloquent dossier qui prouve d'une façon tout à fait saisissante, que la liberté de la pensée a été non seulement tolérée, mais encouragée par ces religieux du vieux temps si injustement calomniés.

Sans avoir la prétention de déraciner un préjugé aussi

Digitized by Google

inébranlable, il nous paraît piquant de lui opposer de nouveaux arguments, dès que l'occasion se présente.

Aujourd'hui, cette occasion nous est fournie par notre ami, le vicomte Le Jeans, un observateur et un chercheur, qui nous signale une sculpture satirique des plus curieuses, dont il a fait la rencontre dans sa chère montagne bourbonnaise.

Donc, une fenêtre du château de la Guillermie, village des environs de Ferrières, est couronnée de la singulière représentation suivante :

Un personnage qui a tout l'air d'être affublé d'un vêtement religieux, est à genoux devant un âne qu'il adore, les mains jointes. Derrière le baudet se dresse une croix. Enfin, deux fleurs de lis cantonnent et limitent le tableau évidemment inspiré par cette fête de l'âne déjà mentionnée.

D'après le dessin que nous communique notre aimable correspondant, dessin malheureusement trop sommaire pour être reproduit par la gravure, nous voyons que cette fenêtre si originalement ornée, s'ouvre au-dessus de la porte d'entrée du vieux logis.

Le style de cette partie de la construction, le caractère de la sculpture elle-même, bien que très grossière et dénotant un ciseau des plus inexpérimentés, montrent clairement le XVIe siècle assez avancé.

Constatation intéressante qui prouve que la fête de maître aliboron, le comique préféré de nos pères, cessa fort tard d'être pratiquée.

La mansuétude ecclésiastique continua plus longtemps que l'on ne le supposait, à tolérer cette cérémonie, dont on trouve le règlement dans plus d'un ancien rituel, mêlé sans façon, aux autres offices, sous ce titre : « *Festum fatuorum in Epiphania et ejus octavis.* »

N'était-il pas légitime d'ailleurs, de montrer cette prédilection pour la monture de Balaam, pour l'âne de la fuite en Egypte et, plus tard, de l'entrée de Notre-Seigneur à Jérusalem ?

Le peuple du moyen-âge aimait à témoigner sa tendresse joyeuse et expansive à cet intéressant animal qui lui rappelait tant de grands faits de l'histoire du Rédempteur.

La fête de l'âne a été trop souvent décrite pour qu'il nous semble utile d'en retracer ici toutes les bouffonneries.

On retrouvera, du reste, dans plusieurs ouvrages spéciaux, mais en particulier, dans les remarquables « *Etudes sur le moyen-âge* » de M. Ph. Chasles, d'excellents et très judicieux commentaires sur ce sujet.

Nous dirons cependant (détails peu connus et particulière-

Digitized by Google

ment intéressants pour nous,) que dans la ville d'Autun, chef-lieu diocésain d'où dépendait un certain nombre de nos paroisses bourbonnaises, le héros aux longues oreilles était fêté avec de particuliers honneurs.

Superbement paré d'une sorte de chape brodée d'or et de soie, il était mené processionnellement par le clergé uni au peuple, et même les chanoines les plus notables se disputaient la faveur de tenir les coins de la chape.

Après avoir parcouru les principales rues, le cortège faisait son entrée dans l'église où les chantres entonnaient des couplets qui célébraient, dans un latin baroque, les vertus et les mérites de l'heureux baudet. Les fidèles ponctuaient de « hi-han » frénétiques chacune des strophes, dont la première donnera une idée suffisante des autres :

« Orientis partibus
« Adventavit asinus
« Pulcher et fortissimus
« Sarcinis aptissimus

A la fin, tous les fidèles se prosternaient devant l'animal. On l'encensait avec des saucisses et du boudin et le refrain suivant — en français, celui-là — terminait la complainte :

« Hez va ! hez va ! hez !
« Bialx sire asne, car allez !
« Belle bouche car chantez !

Ce dernier épisode de la fête de l'âne est précisément celui que l'*imagier* de la Guillermie a fixé dans la pierre, témoignage palpable de la jovialité de nos pères et de l'excessif libéralisme de leurs prêtres.

Nous sommes heureux d'avoir pu, grâce à M. Le Jeans, présenter à nos lecteurs ce monument caractéristique, resté inédit jusqu'à ce jour.

Roger DE QUIRIELLE.

Digitized by Google

TOMBEAU ET ÉPITAPHES

DES DE BROSSE

DANS LA

CHAPELLE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN

A HURIEL

(Suite)

Pierre I de Brosse, fils aîné de Roger, était seigneur de Sainte-Sevère, Huriel et Boussac. Il exécuta, en 1288, le testament de son père, et en *1301*, épousa Blanche de Sancerre, fille de Jean, comte de Sancerre et de Marie de Vierzon. (1) Ce fut lui qui, le premier de sa maison, fut enterré dans la chapelle Saint-Martin d'Huriel. Pourtant ce ne fut pas à la date indiquée dans l'inscription funèbre et rapportée par la Thaumassière (2) d'après ce monument lapidaire.

D'après le vieil historien du Berry, Pierre de Brosse serait mort l'an *1305* ; et nous lisons bien, dans les épitaphes d'Huriel, *l'an mil CCC et cinq*. Mais nous pensons avec M. Emile Chénon (3) que cette date est fausse, et nous le prouverons tout à l'heure. L'erreur vient donc, ou d'une simple

---

(1) La Thaumassière, *ibid.* liv. VIII, ch. XXI, p. 651.
(2) *Ibid.* ch. XXI, p. 651, et ch. XXIII, p. 653.
(3) Ouv. cit. p. 57.

Digitized by Google

omission (1) de la part du lapicide, qui a bien pu oublier un X après CCC, ou qui a mis *cinq* pour *quinze* ; ou encore de l'inadvertance de celui qui fit graver ces épitaphes, rédigées d'ailleurs plus d'un siècle après la mort de Pierre I, qui mourut vraisemblablement en *1315*.

Ce qui est certain, c'est que la date de 1305 est inexacte, comme nous allons essayer de le démontrer ; aussi bien les preuves que nous en donnerons, nous fourniront l'occasion de rappeler une des plus belles pages de la vie de notre patriotique baron. (2)

D'après un traité de l'an 1200, passé entre Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre, la suzeraineté des fiefs du Berry, qui appartenait, à ce moment, au roi d'Angleterre, fut reportée au roi de France ; de cette façon, André de Chauvigny, qui était possesseur de la terre de Châteauroux, était redevenu son vassal. (3) Mais vers la fin du règne de saint Louis, Guillaume II de Chauvigny, et sous Philippe-le-Hardi, Guillaume III, son fils, au lieu de reporter au roi de France l'hommage du fief de Sainte-Sevère, qui dépendait de la seigneurie de Châteauroux, le reportèrent au comte de la Marche, pour être rendu au roi d'Angleterre.

En 1280, le Parlement, — saisi sans doute de ce fait par Roger de Brosse, seigneur de Sainte-Sevère, qui voyait avec peine cette terre passer dans les fiefs du roi étranger, et descendre d'un degré dans la hiérarchie féodale, — ordonna au bailli du Berry de faire une enquête. (4) Le résultat en fut surpre-

(1) En étudiant attentivement les épitaphes, on pourra se convaincre qu'une semblable omission était possible, et l'on en trouvera plusieurs autres que le sens général et la connaissance de certains faits rendent, à la vérité, peu importantes. Mais on comprend surtout la possibilité de l'erreur que nous signalons quand on constate l'étrange altération du dernier mot de la 45e ligne

(2) Voir pour plus de détails l'ouvrage de M. Chénon, page 53 et suivantes.

(3) *Recueil des hist. des Gaules*, t. XVIII, p. 80. — *Histoire du Berry*, de Raynal, T. II, p. 101-102. — T. IV, p. 543.

(4) *Olim*, édit., Beugnot, T. II (1842) p. 166, (Arrêt rendu au Parlement de la Pentecôte 1280). — Cfr. De Raynal, op. cit., t. II, p. 271. — Chénon, ouv. cit., p. 54.

Digitized by Google

nant, car malgré les droits indiscutables du roi, un arrêt, rendu au Parlement de la Toussaint, (1285) confirma la possession du comte de la Marche... Mais, quand Pierre I de Brosse eut succédé à son père, il n'accepta pas cette humiliante situation et il alla trouver le roi Philippe-le-Bel, dont il obtint la permission de poursuivre Guillaume de Chauvigny, et la promesse d'être indemnisé de ses déboursés dans cette revendication, qui était aussi bien celle du domaine royal que la sienne propre, et enfin, d'être exempté à perpétuité, pour son fief de Sainte-Sevère, de toute sujétion et dépendance vis-à-vis les seigneurs de Châteauroux. Alors notre baron d'Huriel entama le procès devant le Parlement. (1) L'affaire dura plusieurs années, et comme l'issue du procès ne paraissait pas devoir être favorable au seigneur de Châteauroux, Guillaume de Chauvigny céda. « Le vendredi après la Chandeleur 1308 (*n. st.*) il se présenta spontanément devant les gens du roi, tenant sa cour de Parlement, et leur déclara que c'était par ignorance et en suivant l'exemple de son père qu'il avait reporté l'hommage de Sainte-Sevère au comte de la Marche. » (2) De plus, il avouait que depuis, il avait retrouvé dans des chartes, — qu'il s'engageait à déposer au trésor, — la preuve qu'il devait reporter ses hommages au roi. Son aveu, et les prières de ses amis, sauvèrent Guillaume, qui se fit encore attribuer par Philippe IV la suzeraineté de Sainte-Sevère. Pierre de Brosse se trouvait à moitié satisfait. Il avait amené Guillaume à se reconnaître vassal du roi de France, mais il lui restait de se faire déclarer indépendant du sire de Chauvigny ; on comprend d'ailleurs qu'après les démêlés qu'il venait d'avoir avec ce dernier, il eut été difficile et souverainement désagréable à Pierre de Brosse de lui faire les actes de foi et hommage auxquels était tenu le vassal vis-à-vis de son suzerain. Aussi, Pierre revint à la charge, et

(1) Cfr. *Olim*, *ibid.*, p. 547.
(2) *Olim*, *ibid.*, p. 492-493 : « Die veneris post Candelosam. » (Arrêt rendu au Parl. de l'octave de Noël, 1308). — Cfr. Chénon, p. 55.

Digitized by Google

assigna de nouveau Guillaume de Chauvigny devant le Parlement, rappela au roi ses promesses, et le fit avec tant de précision et de détails que Philippe-le-Bel, consulté par l'assemblée, ordonna de faire droit à la requête du seigneur de Sainte-Sevère, Huriel et Boussac. L'arrêt, qui dispense le Seigneur de Sainte-Sevère de la vassalité envers Guillaume de Chauvigny et déclare qu'il relevait directement et définitivement de la couronne de France, est daté du *17 juin 1311*. (1)

Ainsi, l'existence de Pierre de Brosse, seigneur d'Huriel et de Sainte-Sevère, est reconnue par un acte authentique, en l'année *1311*.

Un legs fait à l'église paroissiale de Vijon, par Agnès de Sainte-Sevère, femme de Raoul de Beaulieu, et qui cite Pierre de Brosse comme témoin, nous indique sa présence à Sainte-Sevère, l'année précédente, puisque le legs est du jeudi après la Trinité, (18 juin), de l'année *1310*. (2)

Enfin en *1315* nous voyons Pierre I recevoir l'hommage de la Seigneurie du Gué, rendu par Jehan de Crevant, damoiseau, seigneur du Gué, le lundi de Pâques (24 mars) (3); et le lendemain celui d'un certain nombre de rentes et de serfs (4).

On le voit les arrêts de *1308* et de *1311*, les chartes de *1310* et *1315* dans lesquels Pierre de Brosse est qualifié de « *noble homme* » et « *miles* » ou chevalier, prouvent d'une part qu'il s'agit bien de Pierre Ier de Brosse, notre baron d'Huriel, et d'autre part ne permettent pas d'accepter comme date de sa

(1) Cfr. l'arrêt de 1311 dans les *Olim*, ibid. p. 547-548. — et M. Chénon, p. 56, qui reproduit cet arrêt aux *Pièces justif.*, n° 11, d'après une expédition en parchemin qui se trouve dans les *archives de M. de Villaines, carton A*, qui renferme en outre deux copies en pap. de la même expédition.

(2) Cfr. Chénon, p 56. — *Archiv. de M. de Villaines, Dossier I, parch.* en latin, jeudi après la Trinité 1310 : « *Petrus* de *Brucia miles*, dns de sancta severa.. »

(3) Cfr. Chénon, p. 56. — Archives de M. de Villaines *Dossier XI, liasse dite* Pendum, *parch.* en français, lundi après Pâques 1315 : « Noble homme, *Pierre de Broses*, chevalier, s. de Sainte-Sevère... »

(4) *ibid. Dossier I, parch.* en franc. mardi après *Pâches* 1315 : « Noble homme monse *Pierre de Broce*, s. de Sainte-Sevère... »

Digitized by Google

mort celle que les épitaphes assignent à cet évènement, c'est-à-dire 1305, mais qu'il faut reporter cette mort à l'année 1315.

Et, pour que l'existence d'un second fils de Pierre I, qui porte le même nom, ne serve pas de prétexte à certains lecteurs pour attribuer au fils les actes qui se rapportent incontestablement à son père, nous ferons remarquer que Pierre, fils du Pierre de Brosse qui nous occupe, était trop jeune à cette date pour qu'il puisse être question de lui dans les actes de 1311 et 1315, qui qualifient le sire de Brosse du titre de « miles », chevalier ; attendu que Louis de Brosse plus âgé que Pierre n'avait lui-même que 12 ans à la mort de leur père. (1) De plus, ce n'est pas le jeune Pierre qui pouvait faire acte de Seigneur de Sainte-Sevère à cette époque, car avant le partage de 1322 (*n. st.*) (2), c'était Louis I de Brosse qui jouissait de toutes les terres et qui, en particulier, recevait les hommages des vassaux de la chatellenie de Sainte-Sevère. (3)

Pierre Ier de Brosse laissait donc deux fils, Louis et Pierre

Les deux frères firent, le dimanche avant la Purification de la Sainte-Vierge, 31 janvier 1322 (4), un partage général des biens laissés par leurs parents, et qui étaient restés indivis entre eux. Louis garda les terres de Sainte-Sevère, Boussac et la Pérouze. Pierre eut la ville et le château d'Huriel, la terre du Boychaut, le bois de Boniat, les étangs des Landes, en général « tout ce que Louis de Brosse avait tenu jusque-là du Seigneur de Bourbon. »

Quand Pierre mourut, en 1339, ces biens firent retour à son frère Louis. Ce dernier avait épousé, quelque temps après le partage de 1322, Jeanne de Saint-Verain, qui lui donna

(1) La Thaumassière, *ibid.* liv. VIII, ch. XXI, p. 651 — Pierre de Brosse n'avait épousé Blanche de Sancerre qu'en 1301.

(2) La Thaumassière *ibid*, liv. VIII, ch. XXII p. 651.

(3) Cfr. *Archives de M. de Villaines. Dossier I* série de 8 parch. 1318, en latin. etc.

(4) Cfr. *Charte* de 1321 (*anc. st.*) dans la Thaumassière, *Cout. loc*, *op cit.* p. 731. — *Hist. du Berry*, ch. XXI, p 651.

Digitized by Google

deux filles et qui mourut vers 1339. Louis se remaria alors avec Constance de la Tour d'Auvergne, fille de Bertrand II de la Tour d'Auvergne et d'Isabelle de Levis, (17 mars 1339), dont il eut deux fils, Louis et Pierre de Brosse et deux filles. La France était alors au plus fort de sa lutte avec l'Angleterre. Louis de Brosse, seigneur de Sainte-Sevère et d'Huriel, suivit la fortune du roi de France et alla mourir courageusement en combattant à ses côtés, avec la « fleur des chevaliers et écuyers de France », (1) à la désastreuse bataille de Poitiers, le 19 septembre 1356. (2) Pendant que le roi Jehan, prisonnier du Prince-Noir, prenait le chemin de l'Angleterre, le corps de Louis de Brosse fut déposé au couvent des Frères Mineurs de Poitiers, et, plus tard, inhumé à Huriel dans la sépulture que son père avait choisie dans la chapelle Saint-Martin et où devaient le rejoindre les dépouilles mortelles de ses descendants.

Constance de la Tour d'Auvergne, veuve de Louis de Brosse, se retira alors au château d'Huriel, où son douaire lui réservait un droit d'habitation, (3) en lui donnant des droits viagers sur la châtellenie et sur les terres et étangs des Landes (4). Elle se remaria à Philibert de Lespinasse

(1) Chroniques de Jehan Froissart, épisode de la bataille de Poitiers.

(2) Les Epitaphes. — Cfr. la Thaumassière, *op. cit.*, ch. XXII, p. 651.

(3) La Thaumassière, *ibid.* ch. XXII, p. 651. Le douaire était le droit assuré à la femme, de jouir après la mort de son mari d'une partie des biens qui, au jour du mariage, étaient la propriété de ce dernier. C'était en quelque sorte une constitution d'usufruit au profit de la femme, exprimée par ces paroles du mari à son épouse, le jour des noces, et qu'on retrouve dans nos anciens rituels : « de cest anneau, je vous espouse ; de mon cors, je vous honore ; et de mes biens je vous *doue.* » — Constance, veuve de Louis de Brosse devenu seigneur d'Huriel par la mort de son frère en 1339, avait donc en qualité de douairière, droit au manoir principal, au chef-manse, bien qu'Huriel fût le chef-lieu du fief et une place forte, car telles avaient été, d'après la Thaumassière, les conditions de son douaire de mariage. Il en allait autrement dans les pays voisins, dans la Haute-Marche, par exemple, et dans l'Auvergne, où le système de la dot (quod a muliere datur viro) était en vigueur bien que pays de droit coutumier : cfr. pour ces questions de *douaire*, A Tardif, *Cours de droit professé à l'Ecole des Chartes.*

(4) Mais la terre de Reculat fut alors démembrée de celle d'Huriel pour former la dot de Blanche de Brosse, sœur consanguine de Louis II et de Pierre II de Brosse. — Cfr. La Thaumassière, *cout. locales*, op. cit. p. 732.

Digitized by Google

seigneur de la Clayette, (1) qui prit dans plusieurs actes, le titre de seigneur d'Huriel. (2) Constance mourut en 1392. (3)

Par la mort de leur père, Louis II et Pierre II de Brosse étaient devenus seigneurs de Sainte-Sevère, Huriel et Boussac. La guerre entre la France et les Anglais continuant, les deux fils du malheureux héros de Poitiers n'eurent guère le temps de s'occuper de leurs affaires personnelles en partageant les biens que laissait ce dernier. Les hostilités, un moment assoupies, par suite du traité de Brétigny (1360), reprirent une nouvelle vigueur et retardèrent le partage des biens de Louis Ier jusqu'en 1387. Jusqu'à cette époque les deux frères s'occupaient à pourchasser (4) tantôt en Limousin, tantôt en Nivernais, « les bons compagnons » anglais qui ravageaient la région du centre. Pendant ce temps, Louis, sans doute en qualité d'aîné, fait acte de seigneur de Sainte-Sevère et de Boussac. (5) Enfin le 16 décembre 1387, le lundi après la fête de Sainte-Lucie, (6) Louis et Pierre se décidèrent à partager définitivement la succession de leur père Louis I de Brosse. Louis gardait Sainte-Sevère, Boussac et la Pérouze ; Pierre eut la chatellenie d'Huriel, dont leur mère Constance possédait encore l'usufruit, et reçut 200 livres de rentes pour l'indemniser de la terre de Reculat, démembrée d'Huriel (7) et 300 livres pour lui tenir compte des droits de Constance sur la terre d'Huriel et des Landes.

(*A suivre.*) Abbé J.-H. Clément.

(1) La Thaum. *ouv. cit., ibid.* p. 451.

(2) Cfr. Cart. de la Chapelle-Aude, charte CVII, p. 156.

(3) La Thaum. op. cit., ch. XXII, p 651 d'après « le calendrier de Clermont. »

(4) Louis II servait en Nivernais, sous le maréchal de Sancerre, en 1268, et en Limousin avec son frère, en 1371, Cfr. P. Anselme, *hist. généalogique* Paris, in-fol., t V. (1730), p. 571-572.

(5) C'est ainsi qu'en qualité de seigneur de Sainte-Sevère (1371), il délivre une quittance scellée de son sceau : trois brosses d'or, avec deux lévriers pour supports. — Cfr. P. Anselme, *loc. cit.*, p. 571 ; et Em. Chénon, op. cit., p. 83 — et qu'en 1376 il concéda la haute justice de Villebouche, fief de Boussac, à Guillaume le Groing, seigneur du lieu, à cause des services qu'il lui avait rendus. — La Thaum. *op. cit.*

(6) Cfr. l'acte de partage dans la Thaumassière, *cout. locales*, p. 731-732.

(7) Voir note 4, pag préc.

Digitized by Google

CHRONIQUE & MELANGES

Le *Bulletin de la Société nivernaise* qui vient de paraître, nous apprend (3e série t. III, p. 350) que les *Annales bourbonnaises* ont eu les honneurs de la séance tenue le 25 octobre 1888, par cette savante compagnie. On y a donné lecture de la notice sur M le comte de Soultrait, par M. Roger de Quirielle. En outre, M. l'abbé Bouteillier, vice-président de la société, a emprunté à notre revue et communiqué à ses confrères, les souvenirs si intéressants adressés à notre collaborateur par M. le marquis de Montlaur, à l'occasion de cette notice.

Le même fascicule contient une importante et substantielle étude relative à l'*œuvre nivernaise* de M de Soultrait, due à la plume si autorisée de M. René de Lespinasse.

***

Histoire de la Littérature française depuis 1815 jusqu'à nos jours, 1re partie, par Charles Gidel, proviseur au lycée Louis-le-Grand. 1888. Alphonse Lemerre, un volume in-16. Prix 6 francs. M. Gidel, un de nos compatriotes les plus distingués, est né à Gannat.

***

M. F. Pérot a publié dans la *Curiosité universelle*, numéro du 18 février, une notice biographique fort complète quoique peu étendue, sur Jean-Henri Dufour. Cette notice contient la nomenclature des travaux de l'artiste moulinois et d'intéressants renseignements sur les débuts de l'œuvre d'Achille Allier, l'*Ancien Bourbonnais*.

***

Le 13 février dernier est décédé à Malaga, au cours d'un voyage circulaire en Espagne, M. Camille Belin, ancien substitut du procureur général et procureur impérial à Angers, ancien avocat général près la cour de Limoges, conseiller général du canton de Varennes. Il était né à Moulins le 2 octobre 1831.

M. Belin fut un des membres les plus distingués de la magistrature française, mais des raisons politiques lui firent abandonner, en 1880, au moment de l'exécution des décrets, une carrière où il semblait appelé à briller au premier rang. Il vécut depuis au château de Saint-Etienne situé près de Saint-Gerand-le-Puy, où eurent lieu ses obsèques, le 2 mars.

Il était fils de M. Emile Belin, ancien ingénieur à Moulins, membre du conseil supérieur des ponts et chaussées, commandeur de la Légion d'honneur, un homme éminent à qui l'on doit de grands travaux et auquel il a peu survécu. (1)

***

Le 24 février dernier est décédé à Moulins, âgé de 60 ans, M. le docteur Jean-Baptiste-Emmanuel Prieur. Une foule considérable se pressait à ses obsèques, attestant par son empressement à lui rendre les derniers devoirs,

(1) M. Emile Belin est décédé au château de Saint-Etienne, le 2 mai 1887. V. *Annales bourbonnaises*, t. 1er, p. 204.

Digitized by Google

l'estime et l'affection qu'il avait inspirées à tous ceux qui l'ont approché. C'était un homme distingué, modeste et simple. Il avait été un praticien habile autant que désintéressé, mais depuis longtemps déjà, sa santé lui interdisait l'exercice de la médecine.

Une importante vente de jetons historiques a eu lieu à Paris, Hôtel Drouot les 19 et 20 février dernier. Parmi les pièces mises en vente, plusieurs intéressent le Bourbonnais. Nous en citerons quelques-unes.

N° 76. Jeton en argent de Bazile de Bernage de Vaulx, dont le frère, Jean-Louis, était intendant du Bourbonnais, au siècle dernier, et qui avait donné son nom au faubourg de la Madeleine, après l'achèvement du pont Régemortes, Bazile de Bernage figure souvent dans nos archives municipales, notamment dans un acte de baptême de sa nièce, dont il était le parrain, et la ville de Moulins, la marraine. Bazile de Bernage était conseiller d'Etat en 1742. Gannat possède une promenade encore appelée cours de Bernage.

N° 206. Jeton en argent de Messire Jacques de Gannay, chevalier d'honneur de la Chambre des Comptes en 1701. Bien qu'appartenant plus spécialement à la Bourgogne, sa famille est d'origine bourbonnaise ; elle porte pour devise : « *Non Rostro, Non ungue, sed Alis itur ad astra,* » et pour armes : d'argent à la fasce de gueules chargée de trois roses d'or accostées de deux coquilles du même. Le père Anselme cite Girard de Gannay et Loire, chevalier qualifié vers 1300, dans les titres de la maison ducale de Nevers. Jean de Gannay était chancelier de France sous Charles VIII et Louis XII. C'est à lui que M. Boyer dédia, en 1508, ses *Commentaires des coustumes de Bourges.*

La maison de Gannay est représentée actuellement par le marquis de Gannay, à Fougerette (Saône-et-Loire) et par le comte de Gannay, à Lusigny (Côte-d'Or).

N° 210. Jeton du marquis de Foudras de Demigny 1704. Vieille famille d'origine lyonnaise dont l'un des ascendants, « Foldras, » fit en 956 une importante donation à l'abbaye de Savigny, au diocèse de Lyon. Son fils, en 976, faisait une autre donation à la même abbaye. Le marquis de Foudras, si connu à Moulins, était un de leurs descendants.

N° 251. Jeton octogonal en argent de L. P. A. Vte de Bourbon-Busset, élu général des Etats de Bourgogne, président de l'ordre de la noblesse, triennalité de 1787-1790. ℞ Armes du duché de Bourgogne avec couronne et manteau ducal. Cette pièce inédite avait échappé à l'auteur de la numismatique bourbonnaise.

N°s 391 et 405. Deux jetons de la famille de Comeau, bourguignonne d'origine, mais dont les descendants avaient d'importantes propriétés en Nivernais et surtout en Bourbonnais. Depuis deux siècles, la famille de Comeau, alliée aux grandes familles bourbonnaises, s'était établie dans notre province.

Enfin le n° 538 est du prince de Bourbon-Condé :

« HENRICUS-BORBONIUS. PRINCEPS. CONDÆUS. ℞ ETIAM. PAST. FATA. FIDELIS. Tombeau, à l'exergue. J. PERREAULT. PRŒSES. F. P.

XXX.

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.

Digitized by Google

SOUVENIRS

DE

L'HOTEL-DE-VILLE DE MOULINS

(Suite)

PREMIÈRE PARTIE

COUP D'ŒIL SUR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE, EN PROVINCE, PENDANT LES TROIS DERNIERS SIÈCLES

Prévoyant le cas où les villes manqueraient d'argent comptant pour opérer ce rachat, le gouvernement leur permet de s'en procurer au moyen d'un emprunt. Cet emprunt pourra se faire « sur le pied du denier vingt, sans retenue des vingtièmes, deux sols pour livre du dixième et autres impositions. » Le roi les autorise, en outre, à « affecter et hypothéquer aux dits emprunts leurs deniers patrimoniaux et autres revenus. » L'intendant Amable-Pierre-Thomas de Bérulle (1) est chargé de veiller à l'exécution de l'arrêt rendu à cet effet.

La finance à verser, pour ce rachat, était fixée, en conseil, d'après l'importance de la ville. En général, elle était calculée

(1) Le marquis de Bérulle était premier président honoraire du parlement de Grenoble. Il succéda, en 1757, à M. de Bernage, comme intendant de la généralité de Moulins. Il fut remplacé par M. Le Nain, en 1760. Jusqu'à ces derniers temps, le « cours du Théâtre » s'est appelé « cours de Bérulle. »

Digitized by Google

« sur le pied du capital au denier quinze de ce que la ville devait payer pour l'annuel. »

Les villes n'avaient guère plus d'argent dans leurs caisses que l'Etat dans les siennes ; bien peu purent solder immédiatement cette nouvelle finance. Le gouvernement se vit obligé, par un arrêté du conseil d'Etat, du 17 février 1760, de leur accorder jusqu'au mois d'avril pour se libérer. Comme ce délai ne fut pas suffisant, un nouvel arrêté, du 17 mai 1760, le prorogea jusqu'au 31 octobre ; mais les villes furent sérieusement averties que leur négligence pourrait leur devenir funeste, car elle les exposerait à payer de nouveau les charges à la mort des titulaires, et à voir les receveurs de la couronne percevoir, pour le compte du Trésor, les revenus casuels des offices déclarés vacants.

En ce qui concerne le Bourbonnais, cet arrêt est contresigné par le nouvel intendant, « Jean-Vincent-Claude Le Nain, chevalier, baron d'Asfeld, conseiller du roi en tous ses conseils et maître des requêtes de son hôtel. »

XIII

L'élection, rétablie en 1764, est de nouveau supprimée en 1771. — Nouvelle vente d'offices municipaux. — Mode de paiement. — Ce que coûte le serment du maire.

Les villes se sont à peine rachetées de l'obligation de fournir l'homme vivant et mourant que l'élection du maire et des officiers municipaux est de nouveau rétablie, par deux décrets, l'un du mois d'août 1764, l'autre du mois de mai 1765. Toutefois, ce ne sera pas pour longtemps ; on croirait qu'on ne rend les offices électifs que pour se ménager la possibilité de les vendre encore, bientôt après. En effet, au mois de novembre 1771, le gouvernement en revient à la nomination directe. Le roi, disent les considérants de l'édit, daté de Fontainebleau, « accordant une attention toute particulière à l'administration des villes et communautés, » s'était déter-

Digitized by Google

miné à supprimer les offices municipaux créés dans les dites villes, et il ordonnait « qu'il fût pourvu aux dits offices par voie d'élection. » Il espérait que, en rendant aux villes et communautés la liberté de nommer elles-mêmes leurs officiers, il verrait « les citoyens de tous les ordres, réunis pour l'avantage commun, ne profiter de cette liberté que pour concourir unanimement au bien de la communauté et dépouiller tous les autres intérêts dans le choix des sujets chargés d'y veiller. » Malheureusement il a reconnu depuis que, « au lieu des avantages qu'il s'était promis de l'exécution des dits édits, cette mesure devenait, dans toutes les villes, une source d'inimitié » et aussi de division, « par le désir que des gens, souvent incapables, avaient de participer à l'administration, et par la cabale et les intrigues qui s'introduisaient dans les élections, donnant lieu à des procès ruineux pour les villes, retardant l'expédition des affaires communes et jetant le trouble et la confusion dans l'administration. » Ainsi, ajoute le roi, « le bien que nous nous étions proposé devenant, chaque jour, le principe d'un mal réel, nous avons cru ne pouvoir trop tôt remédier à cet abus, et nous n'avons pas trouvé de moyens plus expédients que de créer et rétablir en titre, dans toutes les villes et bourgs de notre royaume, des officiers municipaux qui, après avoir obtenu notre agrément, n'étant point redevables de leur charge aux suffrages des particuliers et n'ayant plus rien à appréhender de leurs successeurs, en exerceront les fonctions sans passion et avec toute la liberté qui leur est nécessaire pour conserver l'égalité dans la distribution des charges publiques, et qui, d'ailleurs, étant perpétuels, seront en état d'acquérir une connaissance plus entière des choses concernant notre service et celui des villes, et pourront se rendre capables, par une longue expérience, de satisfaire à tous leurs devoirs et à toutes les obligations qui sont attachées à leur ministère. » C'est, presque textuellement, le langage que tenait Louis XIV, en 1692.

Tout changement dans le mode de nomination des officiers

Digitized by Google

municipaux se complique d'une question d'intérêts à régler. Si l'on passe de la charge « perpétuelle » à l'élection, ce sont les titulaires des offices qu'il faut indemniser ; si la nomination directe succède à l'élection, c'est, au contraire, l'Etat qui demande de l'argent aux nouveaux titulaires. Or, lorsque les charges étaient redevenues électives, en 1764 et 1765, le gouvernement, pour indemniser les anciens possesseurs, avait créé des titres de rente. Mais ces titres de rente, venant après beaucoup d'autres engagements analogues, constituaient pour l'Etat une dette fort lourde. Afin d'atténuer les embarras du Trésor, le roi décida, en 1771, que, pendant trois mois, le fisc recevrait, en paiement d'une partie de la finance due par les nouveaux acquéreurs, les titres précédemment émis.

Même lorsqu'ils auront payé leur office, les maires ne seront admis à exercer leurs fonctions qu'après avoir prêté serment ; et la prestation de ce serment, entourée d'un certain apparat, n'est pas gratuite. Elle a lieu, « pour les maires des villes où il y a conseil supérieur, archevêché, évêché ou présidial, devant la cour du Parlement ou conseil supérieur du ressort ; » et elle coûte soixante livres. Les maires des villes moins importantes et ceux des bourgs paient seulement la moitié de cette somme. A son tour, le maire assermenté reçoit le serment des autres officiers municipaux.

Il était à craindre que les maires évincés, sous prétexte qu'ils devaient leur office à une élection régulière, faite suivant les anciens usages, ne fussent tentés de disputer aux nouveaux titulaires l'exercice de leur charge. Ceux qui l'oseraient sont prévenus qu'ils seront passibles d'une amende de trois mille livres.

(A suivre). H. Faure.

Digitized by Google

UN ÉMISSAIRE

DU

CONNÉTABLE DE BOURBON

En donnant libre cours à sa haine contre le connétable de Bourbon, Louise de Savoye ne croyait faire qu'une victime : elle créa des milliers de rebelles. Beaucoup suivirent le duc en Italie ; les autres, du fond de leur province, conservèrent pour lui un attachement sincère. Ce fut pour porter à ces derniers les missions du connétable qu'André Colin parcourut deux fois en quatre mois les terres ducales.

Au commencement de 1524, Charles-Quint ne s'était guère occupé de fournir à son nouveau lieutenant les moyens de se procurer des soldats. A grand'peine, Bourbon avait obtenu de Clément VII et des Florentins 500,000 ducats ; ces ressources seraient vite épuisées : il avait fort besoin de l'argent de ses amis pour payer ses lansquenets et de l'épée de ses chevaliers pour le ramener en France. A la fin d'avril, il pensa que l'heure était venue de réchauffer le zèle de ses partisans ; il ne savait quel messager choisir, quand il apprit que son laquais Colin demandait à revoir en France sa mère malade. Un mois plus tôt le sieur de Varennes n'avait eu qu'à se louer de la fidélité de Colin, quand il avait rapporté au

(1) Ce récit est tiré de l'interrogatoire d'André Colin, fait à Moulins du 19 août au 19 septembre 1524, par les commissaires envoyés par François Ier pour le procès du connétable de Bourbon. — *Archives Nationales, J. 957.*

Digitized by Google

connétable des bijoux de Renée de Lorraine ; (1) cependant le duc voulut l'éprouver :

« Ça, Monsieur le rustre, lui dit-il d'un air impérieux, on m'a dit que vous en voulez aller en France ; foy d'homme, je vous feray pendre et estrangler aujourd'hui ! »

Devant de telles paroles, Colin sentit grandir son dévouement ; il se jeta aux genoux du prince en lui jurant que sa pensée n'avait pas de détour. Charles de Bourbon parut se radoucir.

Tous ses amis n'avaient pu le suivre dans sa fuite. En Bourbonnais, les Chauvigny de Blot, le seigneur de Lynières, le sieur de Glénay, Madame de Gayette, la dame d'Arçon, l'oncle des seigneurs de Lurcy ; le comte Jehan, chanoine de Saint-Jean à Lyon ; sa sœur la princesse de la Roche-sur-Yon, abbesse de Foutevrault, et bien d'autres encore lui avaient assuré leur bourse ou leur épée.

Il releva Colin qui lui promit de faire et de dire tout ce qui lui plairait. Le connétable le chargea de lettres pour ses partisans, puis ajouta : « Dis leur qu'ils ne fassent pas comme moy, qu'ils n'enterrent pas leur argent, mais qu'ils vendent ou engaigent leur vesselle, qu'ils portent tous l'argent qu'ils pourront avec eux, et s'en veignent tout droit à Marseille, car ils y trouveront bonne compagnie. » Et lui donnant dix écus, il le congédia. Le seigneur de Pompéran, le même qui sauva l'année suivante François Ier à Pavie, et qui porta à Louise de Savoye cette lettre devenue si célèbre par cette phrase : « Tout est perdu fors l'honneur » ; de Lurcy, le fidèle conseiller du connétable ; François de Tansannes, chambellan du duc ; Lallières, condamné par contumace l'année suivante à être décapité et pendu à Montfaucon, lui donnèrent quelqu'argent

(1) Renée de Bourbon, duchesse de Lorraine, sœur du connétable. François Ier avait eu recours à elle pour ramener le fugitif. Le 14 octobre 1523 elle écrivait au roi que le duc son frère « étoit délibéré de suivre son entre- « prise et qu'il se proposoit de tirer vers la Flandre par la Lorraine avec « 1,800 chevaux et 10,000 hommes de pied, et de se joindre au roi d'Angle- « terre. » — *Bibliothèque Nationale, F. Dupuy, n° 844, f. 102.*

Digitized by Google

pour porter leurs nouvelles à leurs familles. Le surlendemain Colin partit pour Lyon.

La justice royale ne badinait pas avec les messagers du connétable ; à Lyon quelques mois plus tôt, elle avait écartelé un malheureux accusé de porter au duc une lettre écrite à mots couverts. Colin se demandait comment pénétrer dans cette ville, quand, à quelque distance des faubourgs, sur le bord de la route, il rencontra un homme déguenillé et à moitié mort, porteur de lettres pour l'armée du roi. Colin prit les lettres, et se faisant passer pour un courrier de France, put entrer sans danger à Lyon. Il se présenta chez le comte Jean de Saint-Romain, chanoine de Saint-Jean. Ce chanoine, d'une famille toute dévouée à la cause de Bourbon, avait vu jadis Colin sous les livrées du connétable ; il eut de la peine à le reconnaître avec sa barbe rousse et inculte, minable comme un mendiant sous son haut-de-chausses blanc tout déchiré et son méchant bonnet rouge. Le chanoine venait d'envoyer au duc des dépêches que Ponthus de Lurcy, son neveu, lui adressait de Tours ; il servait d'intermédiaire entre le connétable et ses deux sœurs, l'abbesse de Fontevrault et la duchesse de Lorraine ; il répondit au pressant appel que lui adressait Charles de Bourbon par une nouvelle promesse d'argent ; longtemps il s'entretint avec Colin des amertumes et des espérances du connétable, mais la crainte du roi était si forte qu'il n'ôsa donner au courrier un asile pour la nuit. A la pointe du jour, Colin reprit sa route ; il s'arrêta à Cluny pour déposer une lettre que François de Tansannes lui avait donnée pour sa mère ; la pauvre femme n'avait pas eu de nouvelles de son fils depuis que celui-ci, après s'être séparé de Charles de Bourbon au château d'Herment, près de Lapalisse, l'avait rejoint à Milan sous un habit de prêtre (1).

(1) François Montagnac de Tansannes, seigneur de Chézelles, conseiller et chambellan du duc de Bourbon. On raconte que dans sa fuite, le connétable, arrivant le soir au château d'Herment, trouva son escorte gênante, et qu'il imagina, pour s'en débarrasser, de faire revêtir ses habits à Tansannes ;

Digitized by Google

S'il faut en croire la déposition de Colin, rien n'égale l'ardeur qu'il rencontrait pour la cause du connétable ; partout où il se présente, il est reçu avec joie. Près de Lapalisse, le seigneur de Glénay qui, au dire du messager du prince, était « l'homme le plus affectionné à l'affaire de Bourbon depuis son partement de France » pleura de joie en apprenant les beaux projets du connétable ; il promit de lui envoyer son fils, et lui-même eût été le rejoindre sans le soin de ses enfants. Il ne se contenta pas d'héberger le laquais du connétable comme si c'eût été un gentilhomme, il voulut l'accompagner lui-même jusqu'à Lallières, sa prochaine étape.

Sept mois plus tôt, Henri Arnaud de Lallières était châtelain d'Herment : par une nuit de septembre, deux troupes quittaient son logis. La plus petite, composée seulement d'un varlet et d'un archer, prenait la route de Brioude : c'était le connétable de Bourbon qui fuyait du royaume, avec un seul gentilhomme ; l'autre, plus nombreuse, formée de ceux qui avaient quitté Chantelle avec le duc, s'en allait à la lueur des torches dans une direction opposée. Lallières était du nombre avec ses fils et son neveu ; il avait fait ferrer les chevaux à rebours pour dépister les gens du roi ; et quand il s'aperçut que le duc n'était pas avec eux, il n'eut cesse avant de l'avoir rejoint en Franche-Comté. Après son départ, sa femme se retira en son château de Lallières avec sa fille. Elle avait tout donné au connétable : son mari qui mourut bientôt, son bien dont elle avait engagé la plus grande partie, et ses deux fils. L'aîné, Louis de Vitry, avait guidé dans les montagnes du Forez l'ambassadeur de Charles-Quint ; il l'avait quitté dans les Dombes pour conduire de Bourg à Gayette un autre ambassadeur, celui du roi d'Angleterre, et s'était

celui-ci à la lueur des torches partit avec l'escorte, puis se nomma en pleine campagne en priant au nom du duc les gentilshommes de rentrer chez eux. — Le 13 août 1524, Tansannes fut condamné par contumace à être décapité, sa tête mise au bout d'une lance, et son corps pendu au gibet de Montfaucon. Ses biens furent confisqués.

Digitized by Google

sauvé de Chantelle avec le duc. Colin arriva au château à l'heure du dîner ; il y trouva réunis la dame de Lallières, sa fille, et un religieux de la famille. « Madame, dit le sieur de Glénay en présentant Colin, vez-cy le lacays de Monseigneur le connestable, qui vient de là où il est, et vous apporte nouvelles de vos enffans. » Au souvenir de ses fils, Madame de Lallières sentit l'émotion la gagner ; elle se fit longuement raconter comment son fils avait suivi le connétable jusqu'à Herment, les dangers qu'il avait courus en fuyant par la Franche-Comté, et comment il avait rejoint Charles de Bourbon à Besançon avec un sac d'or. Elle se fit raconter le voyage de son neveu Varennes à Nancy et les joyaux dont la duchesse Renée l'avait chargé pour son frère. Enfin, Colin lui exposa la détresse du connétable et la disette pécuniaire dont il souffrait ; alors, elle se mit à pleurer ; puis prenant la main du visiteur : « Dieu doint bonne vie à Monseigneur et à mes enffans, » et après dîner elle eut avec lui un long entretien particulier. Pendant cette conversation elle insista surtout pour savoir s'il n'y aurait pas encore quelque chance de réconciliation entre le roi et le connétable. Hélas ! deux mois plus tard ses deux fils condamnés à mort par contumace, leurs biens saisis, et l'année suivante son château sur le point d'être rasé durent détruire son espérance. Cependant, rien n'était plus dangereux que l'hospitalité aux envoyés de Charles de Bourbon ; Madame de Lallières le congédia ; surtout, lui dit-elle en lui glissant deux écus, « je vous prie que on ne sache point que je vous ay riens baillé, car ce seroit pour me fere affouler. »

C'était à la fin de mai. Colin s'en alla passer quelques jours chez sa femme et sa mère, à Aulnay, près de Baugency. Après quelques jours de repos, au milieu de juin, il songea au message du connétable pour la princesse de la Roche-sur-Yon. Le roi était en Touraine, ce qui rendait sa mission plus délicate. A Blois, Colin eut très peur. En passant près d'un cimetière, il croisa l'évêque de Lisieux, escorté de plu-

Digitized by Google

sieurs gentilshommes ; parmi ceux-ci était Jacques d'Argonges, neveu de l'évêque, traître au connétable et qui portait encore une robe de velours violet que le duc lui avait donnée ; il n'y avait pas un an que d'Argonges avait dévoilé au roi une conjuration normande en faveur de Charles de Bourbon. (1) Il reconnut Colin pour l'avoir vu jadis à la cour du connétable ; il vint droit à lui. Le pauvre courrier se crut mort, tomba à genoux et cria merci ; mais au lieu de le maltraiter, le chevalier le rassura ; il le recueillit sous un faux nom au logis même du roi, et le soir causa longtemps avec lui. « Je te déclare, dit-il en terminant, qu'il me desplaist de l'offense que j'ay faicte à Monseigneur le connestable, mais il sçait bien que j'espère tout mon bien de mon oncle, Monsieur de Lysieulx, lequel m'a faict faire tout ce que j'ay fait, et m'a fait advertir le roy de l'entreprinse de Monseigneur le connestable, et me repens de très bon cueur de ce que je m'en allys adresser à mon oncle. Diz à Monseigneur que, si je l'ay offensé, que je le prie qu'il me pardonne, car je luy porray bien amender de par deça la faulte que je luy ay faicte. » Pauvres paroles, mais comme leur franchise rendait bien à cette époque la pensée secrète de plus d'un gentilhomme.

A Tours, le chanoine de Lurcy, parent du jeune Lurcy, qui avait compromis la cause de Bourbon pour s'être fié trop précipitamment au chevalier d'Argonges, et un orfèvre florentin que son frère, banquier, mettait au courant des finances, surprenaient tous deux les comptes des trésoriers du roi. Le duc voulait que Lurcy s'informât auprès des « trésoriers et gens de finances, sans faire semblant de riens, quel

(1) En août 1523, le duc de Bourbon écrivit à deux seigneurs normands, Jacques de Matignon et Jacques d'Argonges, pour les engager à aller à Vendôme où son fidèle agent, le seigneur de Lurcy, leur ferait des ouvertures de sa part. Celui-ci, trop confiant, leur dévoila les projets d'alliance du connétable avec Henri VIII. Mais les normands les dévoilèrent à l'évêque de Lisieux, qui en avertit le seigneur de Brézé, grand sénéchal de Normandie; le 15, François Ier en fut informé à Saint-Pierre-le-Moûtier, en allant à Lyon. — *Cf. La Mure, éd. de M. de Chantelauze, t. II, pages 593, 594.*

Digitized by Google

nombre de gens le roy mect sus, et quel argent on fournit, car par l'argent on sçaura bien le nombre des gens. » Deux fois déjà le chanoine avait envoyé des comptes semblables ; aussi Colin ne séjourna guère à Tours ; « tu iras aussi, lui avait dit le duc, par devers ma sœur la princesse de la Roche-sur-Yon (1), et lui diras que je me esmerveille de ce que je n'ay point de nouvelles, comme elle m'avoit promis, et que je pensoye qu'elle tint toujours un homme en la court pour sçavoir l'entreprise du roy et m'en advertir. »

La sœur du connétable, abbesse de Fontevrault, était alors en son monastère ; Colin frappa à la porte de l'abbaye ; l'abbesse le reconnut « aux enseignes du diamant que le duc lui avoit envoyé de Gênes. » Elle entendit sans s'émouvoir les reproches de son frère ; mais quand elle connut ses demandes et son besoin pressant, la princesse hésita ; elle se retira dans un coin de la salle, et réfléchit un instant, assise sur un banc, la tête entre les mains. Au bout d'un quart d'heure, elle sembla prendre un parti ; elle se releva, mais elle ne put dissimuler son trouble : « Dieu doint bonne vie au roy et à mon frère, dit-elle ; maudit soit le mauvais conseil qu'il a eu, mais il n'y a remède. » Bientôt, toute hésitation cessa ; et comme preuve d'affection au connétable, elle lui fit annoncer l'arrivée du sieur de Brion en Provence avec 400 hommes d'armes, 10,000 hommes de pied et 1,000 chevaux légers ; l'espion qu'elle entretenait à la cour faisait bonne garde, et la veille encore elle avait envoyé le résultat de ses informations à son frère.

Sans cesse de Lyon, comme de Touraine, des rapports sur les mouvements du roi arrivaient au connétable. Une autre personne veillait encore à la cour aux intérêts de Bourbon : c'était le seigneur de Lynières qui, sous les dehors d'un

(1) Louise de Bourbon-Montpensier, sœur du connétable. Elle épousa André de Chauvigny-Châteauroux, et en secondes noces Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, mort en 1520.

Digitized by Google

courtisan, observait les moindres gestes de François Ier. Il n'attendait qu'un mot pour conduire au duc les derniers gentilshommes de sa province ; lui-même avait juré non seulement de venir en personne mais encore de vendre ou d'engager pour lui le meilleur de son bien. Si Colin ne lui apportait pas encore le signal du départ, c'était, du moins, la dernière recommandation d'un général avant l'action décisive. Au milieu d'août, le duc pensait être à Marseille. Qu'aussitôt, disait-il, « mon beau cousin de Lynières se geste aux champs, qu'il advertisse les genstilshommes qu'il sçayt et que lui ne eulx n'ayent point de regret de laisser leurs terres car nous les recouvrerons bien. » Lynières devait aller tout droit à Marseille avec sa troupe, en passant par l'Auvergne ; la fin de juin approchait, ni lui, ni Colin n'avaient de temps à perdre. Malheureusement, quand le courrier arriva au château, Lynières était à la cour ; sa femme aurait donné « cent escus pour qu'il fut présent. » Elle était si dévouée au connétable qui était « l'homme que elle aimoit le mieulx au monde après monsieur de Lynières » qu'elle ne craignit pas d'héberger Colin plusieurs jours ; elle voulait même le cacher en quelque lieu secret pour attendre le retour de son mari ; « il sçait toute nouvelle, lui disait-elle,... et quand il sera venu il en advertira monseigneur ; et croyez que avant que vous soyez vers luy, il saura de ses nouvelles. » Le temps pressait, Colin se retira avec l'assurance que Lynières ne tarderait pas à prendre le chemin de Marseille ; il se contenta d'accepter un guide jusqu'à Château-Meillant, laissant au gentilhomme le soin de prouver lui-même sa fidélité.

Il s'acquitta au plus vite de missions semblables auprès de Madame de Bellenave et des seigneurs de Blot ; des circonstances qu'il a tues le détournèrent de Gayette et à marches forcées, il courut rendre compte au duc de Bourbon du résultat de son voyage.

Colin trouva Charles de Bourbon établi avec son armée entre Ast et Savone. Les réponses qu'il lui apportait étaient

Digitized by Google

les paroles mêmes des gens qu'il avait vus, car une lettre interceptée pouvait coûter la vie de leur auteur. Le connétable se montra « joyeulx » de tout le dévouement qu'on lui promettait. La fortune ne se déclarait-elle pas pour lui ? Son avant-garde avait déjà franchi les passages qu'il redoutait le plus, ceux de Nice ; les secours d'Espagne allaient arriver ; son plan de campagne était fait, Colin nous l'apprend : le marquis de Pesquère remontera le Rhône pour repousser la gendarmerie royale, tandis que le duc avec le reste de l'armée se dirigera vers le Puy et s'enfoncera au cœur du royaume.

Là-bas, dans les contrées parcourues par Colin, il était temps d'agir ; hier c'était les promesses, aujourd'hui l'action; Colin, qui avait porté les prières du connétable, fut chargé d'y transmettre ses ordres. Bourbon était « au-dessus de ses affaires, » il pouvait promettre et menacer. A la princesse de la Roche-sur-Yon, le messager devait dire de ne plus se soucier de rien et de venir au Puy vers la Saint-Michel où le duc la recueillerait avec son fils. Bien mieux, le connétable songeait à composer une maison à sa sœur; Madame de Gayette et Madame de Tansannes recevaient l'ordre de la rejoindre au Puy et de lui assurer leurs services. A l'évêque d'Autun, emprisonné à Loches, Colin doit faire parvenir l'espoir d'une prochaine délivrance ; au capitaine de Saint-Vallier l'espérance d'être bientôt tiré de prison ; il devait déclarer au sieur de Serignan, fils du capitaine, « qu'il était le plus lasche et le plus meschant que conseiller qui soit au service du roy » s'il ne venait à l'armée ducale, le menaçant de révéler au roi les engagements qui le liaient; à Petitdé, élu de Moulins, qu'il eût à se souvenir de ses promesses s'il ne voulait pas que le roi fut averti de son espionnage. Aux seigneurs du Bourbonnais connus pour leur affection au connétable, l'émissaire devait rappeler que M. de Lynières était prêt à les conduire au secours du prince.

« Si on nous tenait toutes les promesses que on nous a faictes, nous serions bien riches » disait Charles de Bourbon

Digitized by Google

en Provence. Ces richesses étaient les vaisselles précieuses ou l'argent non monnoyé échappés aux perquisitions de la régente et dont seules quelques personnes sûres comme la dame de Gayette connaissaient le dépôt ; c'étaient les espèces sonnantes que le capitaine de Saint-Vallier devait recevoir à sa sortie de prison : l'évêque d'Autun avait promis 10,000 écus ; le sieur de Sérignan, la dot de sa femme, la demoiselle de Miolant ; le capitaine Esmard de Brie qui s'était inscrit pour 12,000 écus en cachette de sa femme, parlait de vendre sa terre ; l'évêque du Puy, abbé de Saint-Genon, s'était engagé pour huit ou dix mille écus ; et l'abbesse de Fontevrault pour le meilleur de son bien.

Le duc, déjà bien informé, puisqu'il faisait avertir la dame de Lallières que le roi avait résolu d'abattre son château, tenait à connaître les intentions de ses ennemis. Avant tout, Colin doit aller « droict en cour où sera le roy » activer la surveillance et les dépêches du sieur Lepoullein. Une indiscrétion peut tout gâter ; le connétable recommande le silence à son ancien secrétaire Jolioz, resté à Moulins.

Mais quand il s'agit des derniers témoins de sa fuite, son appel se fait plus pressant, il conjure la dame de Gayette de garder le silence au prix même de sa vie, et lui, si fier, va jusqu'à supplier un certain Pierre l'Italien, qui s'était retiré à Moulins après le départ du Bourbonnais, de se taire sur ce qu'il a vu à Chantelle ou de ne plus rien dire s'il a déjà fait des révélations.

Telles étaient les nombreuses et délicates missions de Colin. Celles de Tansannes et de Moulins furent exécutées les premières ; puis il se mit à parcourir le Bourbonnais, portant de château en château le mot d'ordre du connétable. Partout, sur son chemin, il rencontrait les mêmes marques de sympathie qu'à son premier voyage. Bien des gens supportaient avec peine la domination royale ; la surveillance exercée sur les anciens serviteurs du connétable était inouïe ; beaucoup, comme le capitaine Frédéric, n'osaient s'éloigner

Digitized by Google

à plus d'un quart de lieue de Moulins ; d'autres, comme le lieutenant de Souvigny, avaient conservé intact leur attachement à leur duc ; à Montaret, le châtelain écarta la tapisserie qui cachait le manteau d'une cheminée sculptée depuis le départ du connétable et fit voir à Colin les armes de Bourbon qu'il y avait sculptées : « vez les armes de mon maître, dit-il, il n'en n'est pas céans d'autres. »

Madame de Gayette reçut Colin comme un fils. Elle était veuve de François de Boucé, gentilhomme de la maison de Bourbon ; la duchesse Suzanne l'avait attachée à sa personne et avait marié ses filles à deux riches Foréziens, les seigneurs d'Espinac. Après la mort de sa protectrice, la veuve de François de Boucé se retira près de Varennes, en son château de Gayette. Souvent le connétable logea chez elle, quand il chassait au faucon sur les bords de l'Allier. Il lui témoignait beaucoup d'affection et de confiance. Lorsqu'à Lapalisse, au lieu d'aller à Lyon où l'attendait le roi, il aima mieux se mettre en sûreté à Chantelle, où il devint l'ennemi du roi, ce fut à Gayette qu'il vint coucher avec son escorte. Madame de Gayette n'oublia pas l'honneur que lui fit le connétable ni les secrets qu'il lui confia ; elle avait conservé pour lui un culte véritable que ni son affection en voyant ses deux gendres suivre le duc et la séparer de ses filles, ni les ennuis que lui causèrent les soupçons du roi, ne purent lui faire abandonner. Quand elle vit Colin, elle se mit à genoux pour entendre les paroles de Charles de Bourbon. « Il y a trois mois que je ne fus si joyeuse d'homme qui soit venu céans, » disait-elle, en écoutant les succès du duc ; elle lui montra la salle basse et le lit où « coucha dernièrement monseigneur le connétable quand il partit ; » et levant la main comme pour faire un serment : « C'est ici que je lui ai promis ma foy et je luy tiendrai. » Elle n'attendit pas longtemps pour tenir sa promesse ; à peine quinze jours plus tard le même capitaine Frédéric, qui gémissait si fort de la contrainte où il était réduit, l'emmenait prisonnière au château de Moulins.

Digitized by Google

Colin allait porter son message à la princesse de la Roche-sur-Yon quand, le 5 juillet, il fut arrêté à Montlénys, près de la Chastre. Il s'était présenté au capitaine Louis d'Ars, de la part du sieur de Montbardon, son cousin, officier à l'armée d'Espagne. Louis d'Ars le fit arrêter et le lendemain l'envoya prisonnier à Blois. Après avoir été interrogé par le chancelier, Colin fut conduit à Romorantin où le chancelier le questionna encore, puis enfermé en la grosse tour de Bourges et enfin transporté à Moulins le 19 août, pour y être jugé. Le même jour il fut interrogé au château, dans la galerie des ducs, par les commissaires spécialement nommés pour instruire le procès du connétable. Les déclarations de Colin, assez hésitantes, motivèrent dix nouvelles arrestations. (1) La torture qu'il subit le surlendemain ne modifia point ses dépositions. N'ayant rien à attendre que de la bonne grâce du roi, il ne se fit point scrupule de raconter ce qu'il savait des projets du connétable ; ses aveux le sauvèrent-ils ? La justice royale était en veine de clémence, peut-être elle eut pitié de lui.

Vicomte DE GAULMYN.

(1) Jehanne de Tallava, Odin Legroing de la Povérine, Thomas Flory et Louis Flory, forgerons; Antoine de Chauvigny de Blot, Madeleine de Gayette, Jean de Chauvigny, Jehan de Lespine, prieur de Saint-Jean de Grosbois, Anne et Gabrielle de Lespine.

Digitized by Google

LE

BOURBONNAIS PITTORESQUE

HÉRISSON

(*Suite*)

Notre dernière excursion aura pour but de parcourir la partie de la vallée de l'Aumance comprise entre Hérisson et les limites de la commune de Venas. Nous ne rencontrerons aucune ruine, aucun de ces vieux monuments qui nous ont permis, les journées précédentes, de rappeler quelques faits de l'histoire locale ; nous aurons à suivre les bords accidentés de la rivière, à admirer les sites remarquables qui recommandent cette région à l'attention des touristes.

L'artiste n'est pas seul intéressé à visiter cette vallée ; la flore fournirait de curieux échantillons au botaniste, le géologue y trouverait aussi un vaste champ d'études.

Nous quittons Hérisson à Gatœil, et, après avoir traversé la cour du moulin, nous montons par l'ancienne route de Louroux-Bourbonnais, sentier creusé dans les rochers qui, de ce côté, forment la rive droite de l'Aumance. La route est raide et nous nous reposons avec plaisir sur le sommet du plateau, en contemplant le panorama de la ville, et en saluant, une dernière fois, le vieux donjon d'Hérisson.

A partir d'une petite ferme isolée, malicieusement baptisée « le château de l'ours, » le chemin devient plus facile et nous suivons assez aisément les sinuosités de la rivière. Quel magnifique paysage ! A nos pieds, dans le fond de la vallée de Bel-Air, l'Aumance décrit une courbe gracieuse ; retenues par des barrages, les eaux s'étalent en une nappe

Digitized by Google

tranquille qui reflète, comme un miroir, le ciel, les rochers et les grands arbres. Derrière nous, monte jusqu'à l'horizon fermé par la ligne sombre des taillis de la forêt de Soulongis, une belle plaine, tapis de verdure coupé de haies et de bouquets de chênes, sur lequel les blanches métairies se détachent en notes lumineuses. Avant la forêt apparaissent les ruines du vieux château de Montchenin, *le Mont des chênes*, habitation, aux XVe, XVIe et XVIIe siècle, d'une famille importante de la châtellenie, les Le Borgne, seigneurs de Montchenin, du Lac, des Arbres, etc... Sur les bords du cours d'eau s'élèvent des bâtiments assez considérables ; ce sont quelques-uns de ces vieux moulins qui, depuis des siècles, fournissent la farine aux nombreux villages, aux fermes situés sur les deux rives. Plusieurs avaient en même temps une roue broyant l'écorce pour les tanneries d'Hérisson. On devine quel attrait doivent offrir aux peintres les pittoresques constructions et les barrages de ces usines.

Le premier moulin que l'on rencontre est celui des Jardins, bâtisse moderne, que de splendides rochers environnent ; une route, véritable chemin de la *Corniche*, a été taillée dans leurs parois.

Après la vallée de Bel-Air, nous passons au rocher du Sac, devant le petit hameau qui porte ce nom.

Plus loin, nous découvrons, caché dans un nid de verdure, les Cassons, *un moulin en retraite* ; ses constructions délabrées, son barrage, ses peupliers, ses vieux saules, en font un lieu de délices pour les artistes. Sa grande roue, immobile sur son appui dégradé, emprisonnée par les oseraies qui l'ont envahie, ferait à elle seule un tableau.

Comme nous étions assis sur la passerelle branlante, jetée sur le canal de fuite, un bateau s'est détaché de la rive, sous la saulée touffue, conduit par une fille de la ferme voisine. Derrière l'embarcation, un troupeau s'est mis à passer la rivière pour gagner les pâturages de la journée. Les grands bœufs rouges, les blanches génisses entrent dans la rivière,

Digitized by Google

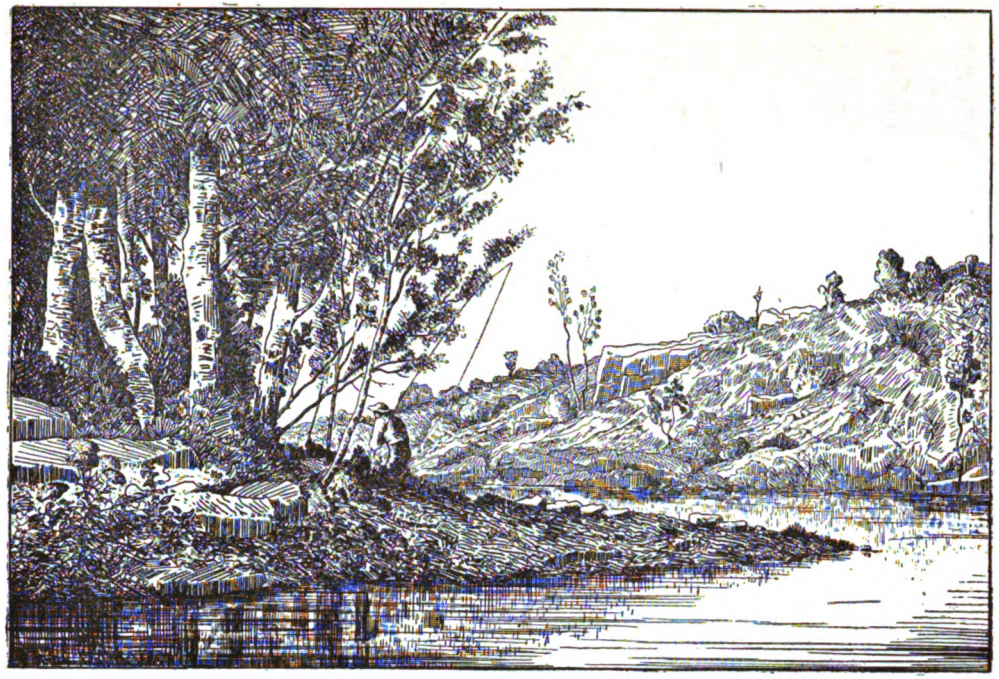

VUE DE L'AUMANCE PRÈS DE COSNES

Digitized by Google

dont la fraicheur les saisit, et fendent lentement le courant, de leur robuste poitrail, en suivant docilement la bergère qui les appelle par leurs noms, tandis que son chien « Soumis, » perché sur le bout du bateau, surveille gravement la traversée.

Il faudrait le pinceau de Barillot ou de Van-Marck, pour reproduire cette scène si gracieuse.

A partir du moulin des Cassons, le lit de l'Aumance commence à se rétrécir, les arbres deviennent rares, les broussailles plus épaisses et les rochers dressent partout leurs masses énormes. Quelques-uns sur la rive droite, comme celui du Maroc, auquel on a attribué une origine druidique, sont superposés. Il est difficile de continuer à suivre le bord de l'eau, et il faut, la plupart du temps, abandonner la rive, pour faire un long détour dans les champs, à la recherche de « l'échallier » qui permet de franchir les clôtures.

Une dernière haie traversée, on arrive aux Foucauds, un des moulins les plus importants du pays. C'est une maison fort hospitalière, et si la marche et le grand air vous ont ouvert l'appétit, vous n'aurez qu'à frapper à la porte, et bientôt une excellente matelotte, brochets et tanches de l'Aumance, vous sera servie avec une vieille bouteille du vin des côtes de Chateloy.

Les bâtiments du moulin ont été reconstruits, il y a quelques années. Néanmoins, ils ne font pas trop mauvais effet dans le paysage. On les oublie, du reste, en voyant la cascade du barrage, sa vaste et profonde nappe d'eau dans laquelle se mirent les rochers qui, de tous côtés, l'enserrent.

La cour de l'usine jette une note de gaîté au milieu de ce site sauvage, avec son va-et-vient d'attelages aux grelots sonores, de meuniers enfarinés, de clients qui viennent chercher la mouture.

Le bateau du moulin est gracieusement mis à notre disposition et nous transporte sur l'autre rive, où un petit sentier serpente à travers les pierres et les ronces. Nous nous engageons ensuite dans un immense champ de genêts, pour gagner

Digitized by Google

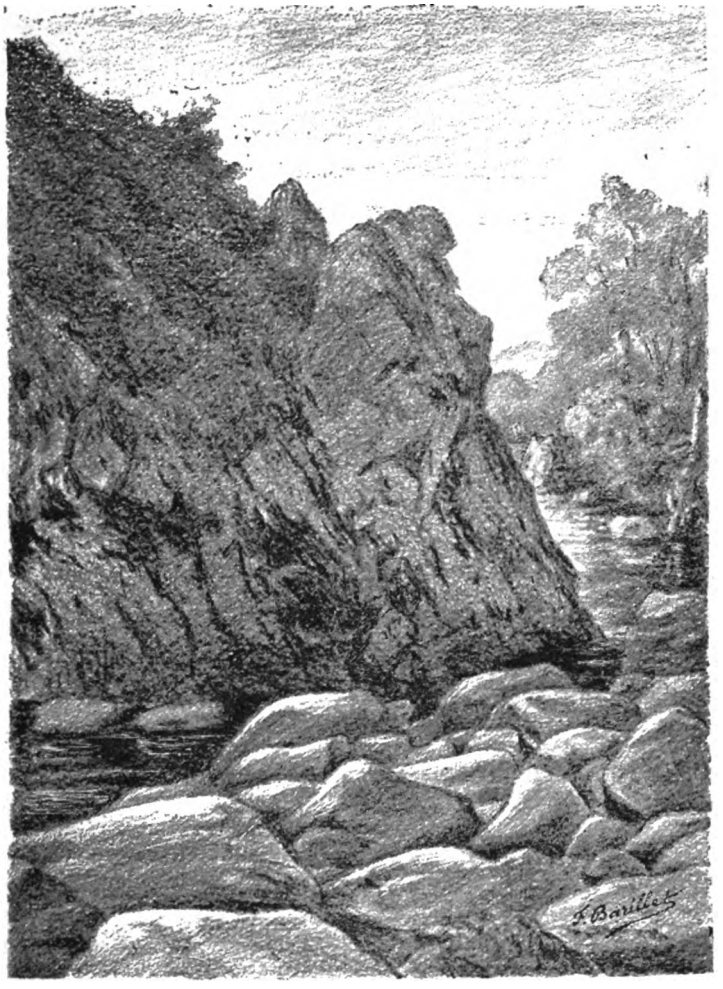

VUE DE L'AUMANCE PRÈS DU SAUT-DU-LOUP

Digitized by Google

le sommet d'une haute colline, la côte du Lac. Le Lac est un étang qui se trouve à une petite distance; dans son voisinage existait avant la Révolution, un centre d'habitations, la collecte du Lac, dont le nom fut longtemps ajouté à celui de la paroisse de Chateloy.

Arrivés au sommet de la côte, nous découvrons alors le paysage renommé qui est, en grande partie, le but de notre excursion ; c'est le ravin du Saut-du-Loup, que nous dominons dans toute sa longueur. Sur notre gauche, partout le rocher, dont les énormes blocs s'entassent les uns sur les autres. Puis ce chaos se régularise et devient une immense muraille, au milieu de laquelle se dressent les quartiers de pierre superposés que l'on appelle le Saut-du-Loup. La légende est celle racontée sur plusieurs sites du Bourbonnais: La chèvre poursuivie a atteint, dans sa fuite, le sommet des rochers ; derrière elle arrive le loup. La pauvre bête affolée s'élance et franchit heureusement le ravin. Son ennemi veut l'imiter, et va se briser sur les pierres du précipice.

Lorsque cesse la muraille, les amoncellements de rochers reprennent, mêlés à une végétation vigoureuse, chênes aux ramures majestueuses, vernes au brillant feuillage, fougères étalant sur la mousse leurs verts éventails.

Sur la droite, aux premiers plans seulement se trouvent des rochers ; derrière eux, une côte boisée s'élève par une pente gracieuse. La note vibrante de la verdure des arbres contraste heureusement avec les tons sombres des masses de pierres de l'autre rive.

L'Aumance traverse ce tableau enchanteur et en augmente le charme, soit que ses eaux sommeillent au pied des rochers, soit qu'elles franchissent en cascatelles bruyantes, les pierres que les crues ont jetées dans son courant.

Un grand horizon ferme le fond du ravin.

Enthousiasmés, nous nous empressons de descendre jusqu'à la rivière, pour parcourir la gorge. Il faudrait un volume pour la décrire. Au grandiose panorama dont nous avons

Digitized by Google

joui de la hauteur, succèdent des coins merveilleux. A chaque pas dans cette solitude, que trouble seul le murmure des eaux, les arbres, les blocs de granit polis par le courant, brillants comme des masses de métal, au milieu des fougères, ou couverts du velours des mousses, forment des tableaux plus gracieux et plus poétiques les uns que les autres.

Après le Saut du Loup, la gorge s'élargit : sur la rive droite de la rivière seulement, se continue la haute muraille des rochers ; à gauche s'étendent de grands pâturages boisés que traverse, sous une double rangée d'arbres, le petit ruisseau de Noël.

C'est là que se trouve le moulin des Planches. Puis viennent encore d'autres moulins non moins pittoresques : Couture, avec sa grande passerelle, ses chênes, ses terrains éboulés, la Papeterie, où « on soullait faire anciennement du papier, » dit Nicolay.

Quittant les bords de la rivière, nous grimpons sur la hauteur ; nous avons alors devant nous, à perte de vue, la plaine immense, parsemée de fermes, de villages, Louroux-Hodement, *l'oratorium* du XIIIe siècle, Venas, avec son haut clocher qu'entourent les maisons du village, son bois, *les Brosses de Venas*, puis, à l'extrémité de l'horizon, la forêt de Lespinasse, la ville de Montmarault, l'église de Villefranche et celle de Chavenon.

Dans la direction d'Hérisson, bien loin de nous, nous apercevons encore les rochers du Saut-du-Loup, les côtes du Lac, des Cassons, et au-dessus de leurs lignes dentelées, le sommet de la grande tour du donjon.

Nous pourrions continuer à remonter le cours de l'Aumance jusqu'à Cosnes ; les belles prairies qui forment les bords de la rivière seraient pour nous une promenade charmante, mais la route serait longue et nous nous exposerions à arriver après le départ du train qui doit nous conduire à Moulins. Nous coupons au plus court en gagnant le grand

Digitized by Google

chemin, près du château de Couture, par des sentiers ombragés.

La route n'a rien qui mérite d'être signalé ; la campagne est peu pittoresque et le paysage ne redevient intéressant qu'aux abords de Cosnes, lorsqu'on a atteint la côte de l'Ouche. On a de cet endroit un vaste panorama au centre ; en avant des taillis de la forêt de Dreuille, Cosnes se présente avec sa vieille église au beffroi élevé, ses maisons encadrées de verdure, les deux rivières ; sur les côtés, la vue s'étend à plusieurs lieues, vers Ygrande, Louroux-Bourbonnais, *l'oratorium borbonense du XIIIe siècle*, vers la côte du Montet sur laquelle se dresse l'église fortifiée, vers Chavenon, Montmarault, Villefranche.

Le bourg de Cosnes est une des plus anciennes localités du Bourbonnais; un pont de pierre, remontant au XIIIe siècle, est jeté sur l'Œil, à l'entrée de la rue principale. En haut de cette rue a existé un château dont il ne reste qu'une tour. L'église appartient au XIIIe siècle et n'a de remarquable que son clocher, son vieux beffroi et son antique portail. Dans la ville, quelques maisons ont échappé aux démolisseurs.

Nous regrettons de n'avoir pas le temps de visiter Cosnes, que nous traversons rapidement pour atteindre la station de la ligne départementale de Moulins, où nous attend le train qui nous ramène dans nos foyers, après trois journées fructueusement employées à parcourir une des plus intéressantes régions de notre département.

C. Grégoire.

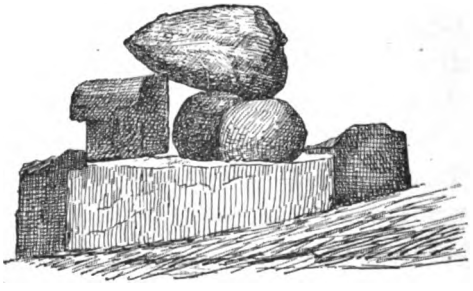

Digitized by Google

TOMBEAU ET ÉPITAPHES
DES DE BROSSE
DANS LA
CHAPELLE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN
A HURIEL

(Suite)

Mais ce partage ne devait pas être de longue durée car Louis II partit pour la croisade que son suzerain, Louis de Bourbon, avait entreprise contre les Maures de Tunis, et je ne sais s'il est vrai, comme le dit Froissart, (1) que le duc de Bourbon avait acquis dans ce voyage « grand honneur, » mais ce qui advint à messire de Brosse fut plus triste, puisqu'il mourut à Gênes des suites de ses fatigues, le 8 octobre 1390, avec un autre des compagnons du duc Louis II, Guichard de Châteaumorand. Cet accident modifia complètement l'état de choses créé par le partage de 1387, car Louis de Brosse ne laissait pas d'enfant de son mariage avec Marie de Harcourt, (2) fille de Guillaume de Harcourt, seigneur de la Ferté-Imbault. Pierre II ajouta à la terre d'Huriel les châtellenies de Boussac, de la Pérouse et de Sainte-Sevère.

La première occupation de Pierre II, seigneur d'Huriel et autres lieux, fut de faire rapporter en Bourbonnais le corps de son frère Louis, de le faire enterrer dans la chapelle collégiale de Saint-Martin et d'édifier le mausolée qui devait conserver les cendres de son frère, de leur père Louis I et de leur aïeul Pierre I. Il fit sculpter au-dessus de ce

---

(1) Chroniques de Jehan Froissart, édition de Me de Witt, Hachette 1881 p. 754

(2) Les de *Harcourt* portaient : de gueules à deux fasces d'or.

Digitized by Google

caveau de famille la statue d'un chevalier surmontée de l'écusson de sa maison, et composa les épitaphes qui complétèrent ce monument funèbre. Toutes ces sculptures, ainsi que la statue de la Vierge, furent terminées l'année 1416, ainsi que l'indique l'inscription elle-même. (1)

Un peu avant 1375, Pierre de Brosse avait épousé Marguerite de Maleval, fille et héritière de Louis de Maleval, seigneur du dit lieu, de la Forêt, de Châteauclop, d'Aiguzon et de Janoillac, (2) mais cette union fut malheureuse, comme nous le fait savoir la Thaumassière (3) et ainsi que nous le prouve le chapitre si saisissant et si émouvant que l'éminent historien de Sainte-Sevère consacre à la physionomie de l'étrange dame de Maleval. (4) Autant notre baron était « un seigneur doux et paisible, autant Marguerite était entreprenante et impérieuse « se gouvernant, d'après un document de l'année 1444 environ, en toutes ses affaires et besognes à son seul et singulier plaisir en ensuivant sa volonté trop plus que de raison. » On comprend dès lors que, chez une telle femme, le devoir parlait moins haut que les caprices de son caractère et que devant la « dure vie qu'elle mena » à son mari, la séparation devint bientôt inévitable. Pierre de Brosse resta à Huriel, s'occupant de mettre la dernière main au mausolée de la chapelle Saint-Martin, que l'humeur désagréable de sa femme lui rendait plus cher et plus attrayant... et Marguerite « alla habiter Paris. » (5)

De cette union malheureuse, Pierre eut pourtant quatre enfants : (6) un fils, Jean, né vers la fin de 1374, qui acquit plus tard une si éclatante célébrité sous le nom de maréchal de Boussac et trois filles, Antoine suivant les épitaphes, et Antoinette selon le P. Anselme ; Blanche, qui épousa Guérin de Brion, et Catherine, mariée à Blain-Loup, IIIe du nom, seigneur de Beauvoir. (7)

En 1416, tous ces enfants « étaient vifs et en bon point, » comme le dit l'épitaphe. Pierre de Brosse avait alors 61 ans.

(1) 39e ligne.

(2) La Thaumassière, *ibid.* Les *de Maleval* portaient : de sinople à un lion léopardé d'argent.

(3) *ibid.* p. 652 et suiv.

(4) Emile Chénon, *op. cit.*, chapitre V, nº 22, et chapitre VI, en entier.

(5) *Archives de M. de Villaines*, citées par M. Chénon, p. 90.

(6) 35e ligne de l'épitaphe.

(7) La Thaumassière, dans ses *Cout. loc.*, p. 130 et *Hist. du Berry*, ch. XXIII, p. 632, en ajoute une quatrième qu'il appelle Marguerite, et qui aurait épousé Pierre de Menou, amiral de France ; mais notre inscription n'en parle pas, et il reconnaît lui même que les papiers domestiques n'en font pas mention.

Digitized by Google

Notre baron maria son fils Jean de Brosse, âgé alors de 44 ans, avec Jeanne de Naillac (1) fille de Guillaume de Naillac, seigneur du dit lieu, du Blanc, de Châteaubrun et de Bridiers, et de Jeanne Turpin; le contrat est du 20 août 1419. Ce fut un des derniers actes importants de Pierre de Brosse, qui mourut trois ans après, à l'âge de 67 ans, le 28 juillet 1422 et qui fut enseveli dans son mausolée d'Huriel, qu'il avait encore enrichi d'une magnifique statue de saint Martin, patron de la chapelle collégiale du chapitre. C'est à la mémoire de ce pieux et bienfaisant baron que sont consacrés les vers latins que son fils, sans doute, fit placer au bas de l'inscription funèbre pour indiquer qu'en cette chapelle, à côté des cendres des chanoines qui la desservaient, il y avait des dormeurs seigneuriaux sortis de la maison des de Brosse, dont la race illustre brillait même aux premiers rangs de la cour céleste.

Ce fut ce fils de notre baron, Jean I, seigneur d'Huriel, de Sainte-Sevère et de Boussac, dit « le maréchal de Boussac, » qui devait augmenter ici-bas l'éclat et la gloire du vieux nom des seigneurs d'Huriel. Aussi bien cette gloire disparut avec lui, car son fils Jean II ne résida pas dans la seigneurie, qu'il vendit d'ailleurs pour 10,000 livres, le 8 décembre 1478 à Jean de Bourgogne, comte de Nevers. (2)

Telle est, en résumé, l'histoire des seigneurs enterrés dans la chapelle de Saint-Martin, au témoignage des épitaphes, dont nous n'avons plus qu'à donner un texte exact.

Nous avons dit au commencement de cette étude que la leçon donnée par la Thaumassière était incorrecte. Cela vient-il de ce que le vieil historien du Berry, en relevant nos épitaphes, l'a fait d'une façon large? ou bien n'est-il pas venu lui-même à Huriel et n'a-t-il fait que reproduire la communication d'un correspondant peu scrupuleux? Ce qui est prouvé maintenant, c'est que certains passages du texte qu'il en donne rendent peu fidèlement l'inscription dont les dernières phrases sont, en outre, résumées seulement. Tous les autres historiens qui ont écrit sur notre province, comme Coiffier Demoret et les auteurs de l'*Ancien Bourbonnais*, ont copié le texte fautif de la Thaumassière. Dans le but d'en donner une exacte lecture, nous avons relevé le texte de l'inscription, d'abord par un estampage, puis lettre par lettre, en comparant le texte de la pierre avec celui du *Procès-verbal de visite*. Ce précieux document nous a permis de restituer le

(1) *Naillac* portait : d'azur à deux lions passants d'or mis l'un sur l'autre.

(2) Cfr. Chénon *ouv. bit.* p. 127, renseignement dû à l'obligeance de M. le comte F. de Maussabré. »

Digitized by Google

commencement des phrases dont nous n'avons que la fin, sur les fragments qui nous restent. Malheureusement, le peu de soin que les commissaires visiteurs ont mis parfois à copier servilement les épitaphes qu'ils avaient sous les yeux ne nous a pas donné la clef de certaines difficultés qu'on rencontre dans la 45 et la 46e ligne et dans la souscription qui accompagne les deux vers latins et termine l'inscription.

Jusqu'à la 45e ligne ,le texte du *Procès-verbal* est conforme à ce qu'on peut lire sur la pierre elle-même et permet facilement de restituer les mots effacés et les passages absents. Mais en cet endroit la lecture de la fin de l'inscription offre certaines difficultés que nous croyons devoir exposer ici pour respecter la vérité et justifier nos dernières lignes du texte des épitaphes. Ce passage se rapporte à la statue de saint Martin que fit sculpter Pierre de Brosse peu de temps avant sa mort. — Après avoir annoncé dans les 42e, 43e et 44e ligne que plusieurs des enfants de Messire Pierre étaient enterrés dans ce tombeau familial, le procès-verbal fait connaître que le sire de Brosse fit « *faire aussy l'*IMAGE *de Saint-Martin* EN PIERRE, *et trépassa et fut mis en cette sépulture le vingt-huit juillet de l'an 1422.* »

Or, sur le fragment qui nous reste de toute cette partie des épitaphes, nous n'avons que la fin des 45e, 46e et 47e ligne des deux vers latins et de la souscription, sous la forme suivante :

. . . . . le saint martin qui est amtre
. . . . . ceste sépulture l'an mil CCCC
. . . . . dieu face mercy. amen.
. . . . . lati.
. . . . . ara.
. . . . . mes fec.

La Thaumassière ne dit rien du fait relaté dans la 1re ligne.

Le *Procès-verbal* en parle, comme nous venons de voir, mais évidemment d'une façon peu exacte. En effet, si l'on veut essayer de restituer le texte au moyen de la phrase rapportée plus haut, en se servant des mêmes lettres des épitaphes, en observant entre chaque mot les intervalles égaux et semblables à ceux qui séparent chaque mot de cette longue inscription, on voit de suite qu'il est impossible de faire tenir la phrase du *Procès-verbal*, qui d'ailleurs change visiblement la place des mots, puisqu'il fait précéder l'année de la mort de Pierre du quantième du mois qui, en réalité, le suit au contraire sur notre fragment. De plus, le *Procès-verbal* ajoute les deux mots « *en pierre* » après « la statue de Saint-Martin, » ce qui n'existe pas dans le texte du fragment, puisqu'après « le saint Martin » on voit ces mots : « qui est amtre. » Les deux

Digitized by Google

mots « en pierre » sont donc de trop. Celui d'*image* ne l'est pas moins. Le commissaire l'a répété ici parce qu'il l'avait vu plus haut au sujet de la statue de la Vierge ; en tout cas, ce synonyme de statue ne peut trouver de place dans cette 45e ligne complètement occupée par ce texte :

Et fit faire aussy le dit messire pierre le saint-martin qui est amtre.

Que faut-il donc lire dans cette fin de la 45e ligne, qui paraît au premier abord si mystérieuse ? Nous proposons simplement de voir dans le mot « amtre » l'abréviation très commune au XVe siècle du mot « au maître. » En cet endroit une abréviation n'a rien qui puisse nous surprendre, car il est évident que pour faire tenir son texte dans le peu de place qui lui restait, le lapicide a dû recourir à tous les moyens employés alors pour faire tenir beaucoup de mots en peu de lignes. On remarquera même que malgré cette intelligente précaution le dernier mot « amen » se trouve à l'extrémité de la ligne et n'a pu être suivi, comme dans les autres endroits où il se rencontre, de dessins et d'arabesques. On devrait donc lire ainsi cette fin de l'inscription :

Et fit faire aussi le dit messire pierre le saint martin qui est a[u] m[aî]tre autel, et le dit trépassa et fut mis en ceste sépulture l'an 1422, etc.

Ce qui rend plausible cette rédaction, c'est qu'il est bien probable que la statue de saint Martin, faite par l'ordre de Pierre de Brosse, dut être placée sur l'autel principal de cette collégiale dédiée, comme on le sait, au grand thaumaturge des Gaules, avant d'être transportée plus tard dans la chapelle Saint-Roch, où nous la retrouvons encore en 1791.

Enfin dans les deux vers latins dont le texte nous est donné par la leçon de la Thaumassière et par celle du *Proçès-verbal*, nous avons cru devoir écrire « *de Brucia* » au lieu de « *de Brossia.* »

La Thaumassière écrit « *de Brossia* » et le procès-verbal « *de Brussia.* » Le texte de ce dernier, quoique incorrect parfois dans l'orthographe des mots autant que celui de l'historien du Berry, respecte du moins davantage le son des syllabes. Nous avons donc substitué à la lettre O, la lettre U, et nous avons remplacé par un C les deux S que l'orthographe visiblement vicieuse des deux textes dont nous parlons introduisit dans le nom latin des de Brosse, et qui rendent faux deux vers que nous sommes autorisés à regarder comme justes. Comme rien, en effet, ne prouve que l'auteur de l'hexamètre en question ne connut pas les règles de la versification latine, nous pensons qu'il faut écrire ici le nom propre des de Brosse avec l'orthographe requise par la prosodie latine pour

Digitized by Google

la quantité poétique. Aussi bien les actes de cette époque rédigés en langue latine, comme d'ailleurs de nombreuses chartes en français, semblent confirmer la nouvelle leçon que nous donnons des vers latins de l'inscription funèbre d'Huriel. (1)

Quant à la souscription des épitaphes, nous la donnons sous toutes réserves. La fin du mot « *...mes* » suivi de « *Fec* » nous incline à voir là une signature de sculpteur. Quoique le fait soit assez anormal et peu en rapport avec les habitudes de cette époque, nous croyons que c'est là une de ces exceptions qui confirment ou accentuent les règles. Il nous paraît difficile de voir là un renvoi explicatif des épitaphes, et d'autre part d'expliquer autrement que par *Fecit* le mot *Fec*, qui se lit très distinctement à la base de l'inscription, et si le terme « fecit » se trouve abrégé d'ordinaire au XVe siècle par *fet*, il l'est assez souvent par *fec*, (2) comme il le fut exclusivement depuis, pour nous autoriser, sans doute, à émettre cette opition personnelle.

TEXTE DES ÉPITAPHES (3)

Cy sont ceulx du [nom] de [bros]se [qui] sont [enter]res [en cette s]epulture de saint — mar[tin seig]neurs de saincte sev[ere de bou]ssac de la perreuce et de huriez — Et le premier qui y fut mis f[ut messi]re pierre de brosse qui y eslut sa se — pulture lequel messire pierre fu[t fil]h de messire rogier de brosse seigneur — des l[ieux] dessus ditz et de ma dame Margue-

(1) Pour un seul *C* dans le mot *Brucia* : « Extat in archiviis textamentum Rogerii de *Brocia*, datum, etc. » (*Gall. chris.*, T. 11, col. 633).— « ...Tradita saisina domina Rogero de *Broce*, tranquam. » Arrêt rendu au Parlement de la Toussaint 1285. V. les *Olim.*, Ed. Beugnot, p. 251. — Dans un autre acte en français de l'année 1276 (n. st.) Roger de *Broce*. (La Thaum. *cout. loc.*, op. cit., p. 97). — « Anno Domini 1324, Guillelmus de *Brocia* dedicavit ecclesiam Bituricensem... » (Raynal, *Hist du Berry*, op. cit., T. 11, p. 369. — « ... noble homme Pierre de *Broges.* » 1315) «... noble homme Pierre de *Broce*... » 1315 (*Arch.* de M. *de Villaines*). — Louys de *Bronce* (Brosse) 24 fecit 1320. (Acte pub. p. *Chénon*, op. cit. p. 59.— vers 1478, c'est-à-dire de nombreuses années après que nos épitaphes furent gravées, nous trouvons : « Johanne de *Brocia* Penthevriæ comite... » *Gall. Christ.*, t. II, col. 1201. etc., etc...

Pour la lettre *U* à la place de la lettre *O* : « Hugo de *Bruccia*, miles, dominus de sancta severa .. » 4 mai 1247, (*Arch.* de M. *de Villaines.*) — « Petrus de *Brucia*, miles, dns de sancta severa... » *Arch.* de M. *de Villaines*, dossier 1, parch. en latin, jeudi après la Trinité 1310. — etc.

(2) Cfr. *Dictionnaire des abréviations*, et le manuel de paléographie de Chassant, Paris, chez Picard.

(3) Toutes les lettres, placées entre crochets, sont celles qui manquent au texte des épitaphes et que nous lui avons restituées d'après la leçon du « Procès-Verbal. »

Digitized by Google

rite de deoulx filhe de hebe de — deoulx nepveu du prince de deoulx et est le dit messire rogier enterre en — l'abbaye de prat benoit et fut frere maynne de messire hugue de brosse — vicomte de brosse et not le dit messire hugue nuls héritiers males fors — que vne filhe qui fut mariee a messire guy de chauvigny seigneur de — chasteau raoux et pour celle cause est le seigneur de chasteau raoux vi — comte de brosse a cause de celle filhe et trespassa le dit messire pierre de — brosse lan mil ccc et cinq auquel dieu face mercy amen : — Item est enterre en celte sepulture de saint martin messire loys de br — osse seigneur de saincte severe et des autres lieux dessus nommes qui — fut filh du dit messire pierre de brosse et de ma dame blanche de sen — serre filhe du comte de senserre et femme du dit messire pierre de — brosse et trespassa le dit messire loys à la batailhe de poitiers en — la compagnie du roy iehan roy de France lan mil ccc et cinquante — et sex au moys de septembre a qui dieu face mercy amen. — Item y est enterre messire loys de brosse seigneur de saincte severe et — des autres lieux dessus ditz qui fut filh aynne du dit feu messire loys — de brosse qui trespassa a la bataille de poitiers et de ma dame const — ance de la tour filhe du seigneur de la tour en auvergne le quel mes — sire loys ot a femme ma dame marie de harecourt filhe de messire — guillaume de ha[recourt] seigneur de lafferte hymbaut et trespassa le — dit messire loys a genes en lombardie au retour de larmee que fist le — duc loys de bourbon en barbarie contre le sarrazins ou le dit messire — loys estoit alle en la compagnie du dit duc loys le huitisme iour d'octobre — lan mil ccc quatre vins et dix auquel dieu face mercy amen — Et pour ce que le dit messire loys de brosse qui trespassa a genes ne laissa — nulz heritiers de son corps luy succeda en toutes ses terres messire pierre — de brosse son frère de pere et de mere maynne a present seigneur de sainc — te severre et des autres lieux dessus nommes lequel a a femme madame — marguerite de maleval dame du dit lieu de maleval de la quele il a — iehan de brosse leur filh anthoine blanche et kat[herine leu]rs filhes — qui estoient vifs et en bon point quand ce présent escrit fut fait — le quel escrit messire pierre fit faire le personnage pour cette — sepulture et lismage de nostre dame qui est dessus en lan mil — [ccc]c et seize et estoit le dit messire pierre de brosse au LXIe an — [de son age dieu leur] veulhe donner bonne vie et longue amen — [et le parady après leurs] décès amen. — [item sont enterrez en ceste ditte] sepulture pluseurs des enfans — [filhs et filhes des seigneurs dessus] ditz a qui et a tous leurs — [parens dieu face mercy et par]don amen. — [Et fit faire aussy le dit messire pierre] le saint martin qui est amtre — [autel (?) et le dit trespassa et fut mis en] ceste sepulture l'an mil cccc — [et XXIIe le XXVIIIe iour de iuillet auquel] dieu face mercy amen.

[De brucia nati sunt hic multi tum]ulati
[Progenies clara paradisi fulget in] ara
.... mes fec.

Abbé J.-H. Clément.

Digitized by Google

CHRONIQUE & MÉLANGES

Notre dévoué collaborateur, M. Edmond de la Chaise, est décédé à Moulins le 7 avril, âgé de 58 ans. Il souffrait depuis quelque temps d'une affection au larynx ne laissant aucun espoir de guérison mais dont on se plaisait, dans son entourage, à se dissimuler la gravité. Une foule attristée accompagnait au cimetière cet homme universellement aimé pour sa charité, pour son affabilité, son dévouement à ses amis, son inaltérable égalité d'humeur. Ceux qui l'ont connu ne l'oublieront pas.

A ses qualités de cœur, M. de la Chaise joignait un esprit d'une rare distinction, ouvert à tout ce qui émanait de la pensée, dont les manifestations trouvaient en lui un appréciateur des plus éclairés. Ses connaissances historiques étaient fort étendues, et comme il écrivait avec un réel talent, il eut pu mener à bien des ouvrages importants, mais il s'ignorait trop pour y songer, car il était d'une extrême modestie. Il nous a laissé un unique travail. C'est une courte monographie accompagnée d'un excellent croquis dont il est également l'auteur, et publiée en mars 1888 dans les *Annales* sous ce titre : *La baronnie de Montgilbert-le-Mayet*. Il a été fait un tirage à part de cette intéressante étude.

M. de la Chaise avait aussi des goûts artistiques très prononcés, que ses incessantes excursions dans des pays pittoresques, au temps où il exerçait des fonctions dans l'administration forestière, avaient fort contribué à développer. Pour fixer ses impressions il avait alors pris l'habitude de dessiner, ce qu'il faisait sans prétention, mais non sans habileté.

Il était né à Ferrières-sur-Sichon. E. D.

— Notre compatriote, M. L. Patissier-Bardoux, avocat à la cour d'appel, vient de résumer en quelques pages sous ce titre : *Promenade à l'île voisine*, un voyage qu'il a fait en Angleterre, au mois d'août 1888.

Nous avons déjà rendu compte, dans les *Annales*, des excursions de M. L. Patissier; c'est son quatrième récit, et comme dans les précédents, il retrace au jour le jour ce qu'il a vu, sans faire étalage de sa science. Il juge ce qu'il voit, avec son bon sens et il en a ; aussi, comme il le dit, *ses appréciations sont libres, franches et vraies*.

Notre touriste nous conduit à Brighton, la principale station des bains de mer anglais, puis à l'île de Wight, enfin à Londres. Là, il nous parle des habitants, des monuments et des musées, et il rentre en France par la Belgique.

Dire tout ce qu'il y a d'intéressant dans ces quelques pages n'est pas facile et certes M. L. Patissier, dans cette excursion de quinze jours, n'a pas perdu son temps, et quand on lit ses impressions, on ne le perd pas davantage, car tout est agrément dans ce récit bien fait et sans prétention. G. B.

— *La Curiosité universelle*, dans son numéro du 18 mars, a publié de M. Francis Pérot, une notice biographique sur l'artiste moulinois Jean Bariau. Tous les travaux de notre regretté collaborateur y sont énumérés avec soin.

— Signalons aux amateurs de céramique la vente à l'amiable, par le ministère de Me Beaufrand, commissaire-priseur à Moulins, de faïences artistiques en vieux Nevers, provenant de la pharmacie de l'hôpital de Saint-Pourçain. Plusieurs pièces importantes ont déjà trouvé preneurs, mais il reste encore sept petits vases, deux grandes urnes, quatre bouteilles dites *fiascho*, douze cruches ovoïdes, 34 vases cylindriques, etc. XXX.

Le Directeur-Gérant : E. Delaigue.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Prix.

Lith. Et. Auclaire, Moulins

H DU CHATEAU.

Digitized by Google

Digitized by Google

VERNEUIL

SA CHATELLENIE — SA COLLÉGIALE

VERNEUIL est situé dans une position très pittoresque, « sur le haut d'un coteau et rocher » baigné par le ruisseau d'Ouzenan, qui prend sa source à plus de deux lieues de là, aux villages des Bordes et des Curés dans la commune de Lafeline, et qui passe devant la maison noble des Garennes et la commanderie de la Racherie, avant de se jeter dans la Sioule, à Contigny. Autrefois l'une des dix-sept châtellenies du Bourbonnais, Verneuil, avec ses 90 feux environ, (1) était une ville close de murs, ayant un château-fort, une collégiale, une chapelle dédiée à Notre-Dame, un hôpital, une école et toute une administration judiciaire. Là, comme presque partout ailleurs du reste, le temps a fait son œuvre de destruction et quelques ruines attestent seules l'ancienne grandeur de ce modeste chef-lieu de commune du canton de Saint-Pourçain, ne comptant que 600 habitants. Nous allons essayer d'évoquer quelques souvenirs de ce passé, que viendront heureuse-

(1) Au XVIe siècle, selon Nicolay.

Digitized by Google

ment compléter quelques dessins dont deux ont été exécutés par M. le comte de Lastic pour les *Annales bourbonnaises*.

Le 4 juillet 1358, Isabeau de Valois, duchesse douairière de Bourbonnais, abandonnait au duc Louis, son fils, avec les châtellenies de Billy, Varennes, Gannat et Vichy, la moitié de celle de Verneuil, à la condition de recevoir en échange la châtellenie de Murat, avec une rente de quarante tonneaux de vin et de trente-cinq muids de froment, renonçant en même temps, pour une rente de quatre cents livres, à la moitié des émoluments de la chancellerie de Bourbonnais. (1)

Une magnifique lithographie, publiée dans l'atlas de l'*Ancien Bourbonnais*, (2) nous donne l'aspect que cette petite cité gardait encore en 1810. « A l'un des bouts d'icelle, disait au XVIe siècle Nicolay, sur le plus haut, du costé d'Orient, y a un ancien chasteau de forme carrée, décoré de quatre belles tours aux quatre coins de mesme carrure, basties de pierre de taille très dure, estant bien percées et crénelées, dont l'une, qui est la grande en forme de donjon, a esté autrefois bien logeable. » (3) Ces quatre tours étaient réunies au moyen d'une courtine crénelée se terminant par une galerie qui faisait communiquer les tours entre elles, selon le caractère militaire des ouvrages du XIVe siècle. Elles n'avaient pas moins de 28 pieds de large et les courtines moins de 60 pieds de hauteur. Quant aux tours, elles les dépassaient de 10 à 15 pieds. Ces grandioses constructions que le bon duc Louis II, troisième duc de Bourbonnais, avait édifiées, ne durèrent pas

(1) *Titres de la maison de Bourbon*, t. I, n° 2769.

(2) L'*Ancien Bourbonnais* (histoire, monuments, mœurs, statistique) par Achille Allier, gravé et lithographié, sous la direction de M. Aimé Chenavard, d'après les dessins et documents de M. Dufour, par une société d'artistes, 2 vol. grand in-fol., avec Atlas. Moulins, Desrosiers fils, libraire-éditeur, 1833.

(3) Générale description du Bourbonnois par Nicolas de Nicolay, publiée avec une introduction et une table annotée des noms de personnes et de lieux par A. Vayssière, archiviste de l'Allier, correspondant du ministère de l'instruction publique, 2 vol. in-8°, Moulins, 1889.

Digitized by Google

longtemps ; car elles furent, ainsi que la ville, ruinées lors de la guerre du Bien public, 1461, sous le règne de Louis XI.

Le 7 brumaire de l'an VII, le géomètre J.-B. Renaudet, accompagné de Louis Ferrier, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Verneuil, chargé de faire l'estimation de cette propriété du prince de Condé, s'exprime ainsi : « Un ancien château en ruines consistant en une cour quarrée d'environ huit toises sur chaque face, entourée de murs dont l'élévation se porte à plus de soixante pieds ; à un des côtés de lad. cour est une tour quarrée très élevée qui consiste en une chambre dans le bas éclairée par une petite fenêtre, une autre chambre audessus sans plancher. De l'autre côté de lad. cour est une autre tour quarrée toute découverte et sans charpente, dans l'épaisseur des murs d'icelle se trouvent pratiqués deux petits cabinets voûtés. Tous lesquels murs tant desd. tours que ceux qui entourent la cour sont d'une épaisseur de cinq pieds..... Eu égard au peu de valeurs qu'ont les matériaux dans ce canton cy où la construction n'est point en activité, en considération que la démolition deviendroit très difficile et très dispendieuse, et que d'ailleurs la difficulté des chemins rendroit les matériaux invendables. En considération surtout qu'il n'y a qu'une seule chambre qui est très petite et où on puisse loger, que tout le reste n'est que des murs isolés et en ruines. J'estime le loyer de cet objet à la somme de trente francs annuellement et le principal à la somme de six cents francs. » (1) L'un de nos dessins à la plume donne l'état actuel des ruines du château.

La Collégiale, fondée en l'honneur de saint Pierre par Archimbaud, seigneur de Bourbon, s'élevait à l'ombre du château et la chapelle de Notre-Dame surplombait la vallée, tout à côté de la promenade d'où la vue s'étend sur tout le pays

(1) Archives départ. de l'Allier, série Q, n° 158.

Digitized by Google

d'alentour. Primitivement église paroissiale, « pour aider à la cure de Saulcet, paroisse de Verneuil, » (1) comme celle des chanoines, elle était de style roman, ses bas-côtés en demi-berceaux étaient décorés de quelques peintures grossières. L'abside n'avait qu'une seule chapelle voûtée en cul de four. D'abord desservie par un vicaire perpétuel, « lequel n'a d'autres paroissiens que les chanoines, les pauvres et le sieur de Chillot, » (2) elle finit par devenir trop petite eu égard à la population et le curé se vit alors obligé de demander asile aux religieux, qui prêtèrent leur chapelle pour la célébration des offices « parochiaux. » Cette vicairie était à la collation du chapitre et ne valait annuellement que 15 livres.

Quant à l'hôpital, autrefois appelé « maison Dieu, » nous le trouvons indiqué dans un acte du 19 juin 1309, (3) par lequel Jean Bissoz, prêtre, vend et cède à Pierre Tartin de Verneuil, une maison avec cellier et dépendances, sise à Verneuil, près du pressoir dudit acheteur et du chemin public qui mène « de Sauce de Jallenhet » à la maison Dieu de Verneuil, pour le prix de cent sols et à la charge de cinq deniers de cens envers l'abbesse de Cusset. D'après l'estimation faite par Amable Ferrier, le 28 germinal an III, voici quel était son bien mince avoir : 1° une maison « en assez mauvais état, » un jardin d'environ une demi-boisselée et une pièce de terre de huit boisselées, bornés au levant par la vigne du citoyen Droiteau, au midi par le chemin de Verneuil à la Razibier et de nuit et bise par la terre de Damet ou Dumet, le tout d'un revenu de 40 livres et d'une valeur de 800 livres ; 2° une petite boutique, faisant partie de l'hôpital, adossée au pignon de la maison Chodillon, joignant, d'orient, nuit et bise, la place de Verneuil, d'un revenu de 8 livres et d'une valeur de 160 livres. En tout 960 livres. Le 9 messidor

(1) Nicolay, t. I, p. 165.
(2) Id., t. I, p. 166.
(3) *Titres de la maison de Bourbon*, t. I, n° 1233.

Digitized by Google

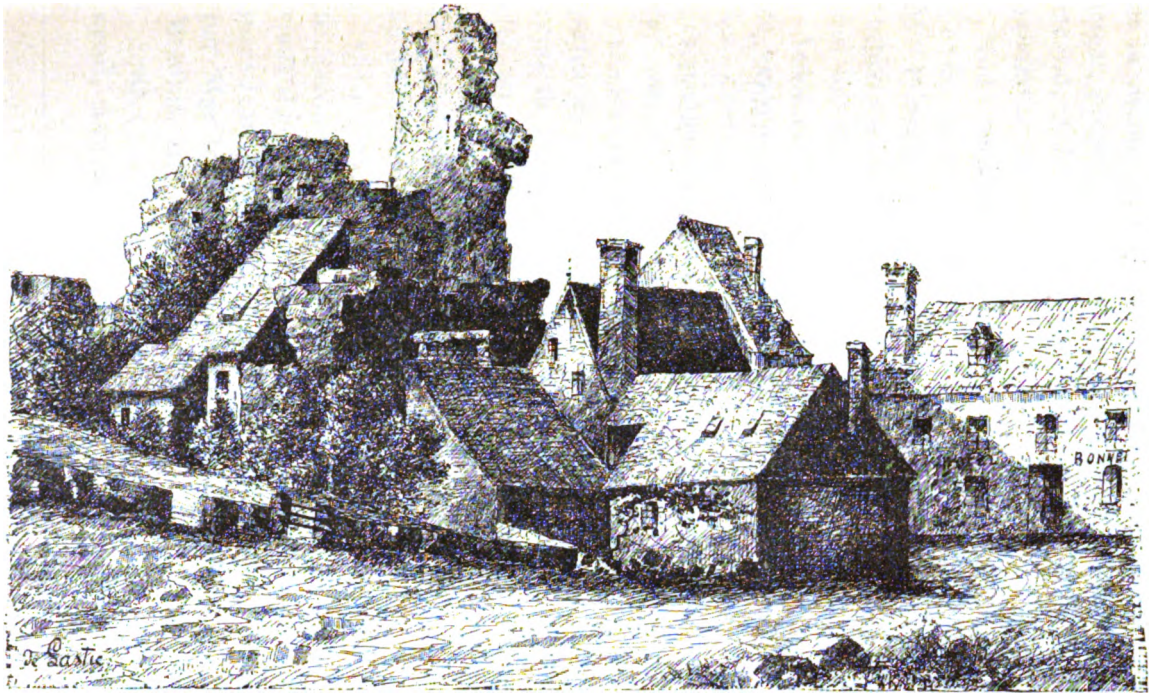

VERNEUIL — RUINES DU CHATEAU

Digitized by Google

Digitized by Google

de la même année, le premier lot a été adjugé à Georges Digat, propriétaire à Saulcet, moyennant 4025 livres ; et le second, à Jean Ribier, boulanger à Verneuil, au prix de 440 livres. (1)

Nous ne saurions indiquer l'emplacement de la maison d'école où enseignèrent au XVIIe et au XVIIIe siècle M^res^ Bénigne Maulains, Jean Pajot et Gilbert Marthe. (2) Les archives de Verneuil ne nous ont pas permis de pousser plus loin nos recherches.

Voici maintenant l'indication des terriers de la châtellenie de Verneuil conservés aux archives départementales de l'Allier, c'est-à-dire des registres contenant le dénombrement des particuliers qui relevaient de cette seigneurie et de leurs redevances.

1543-1544. « C'est la pérécation et esgallement des chappitres du terrier du Roy nostre sire, des cens deus à la recepte de Verneuil, faict par nous Regnauld Fourestz, bachellier en décret, commissaire ad ce ordonné par Me Jehan Duret, licencié ès lois, conseiller du Roy nostre sire et lieutenant général de monseigneur le séneschal de Bourbonnoys au domayne dudit pays. » (3)

1679-1682. Terrier de la châtellenie de Verneuil contenant les reconnaissances des cens, rentes et autres droits seigneuriaux dus au Roi, à cause de sa dite châtellenie, reçues par nous Jean Artaud, notaire royal audit Verneuil, à ce commis par Mgr Inbert de Bouville, intendant de la généralité de Moulins. (4)

1785-1790. Livre d'emploi de la châtellenie royale de Verneuil, contenant, outre le précis des reconnaissances faites

(1) Arch. départ. Allier, série Q. n°s 87 et 88. Ces adjudications eurent lieu à Montmarault, chef-lieu de district.

(2) Actes de baptêmes, de mariages et de décès de la paroisse de Verneuil.

(3) Série A. N° 151. Registre in-4°, 32 feuillets, papier.

(4) Série A. Ce terrier se compose de 2 registres in-folio, avec tables : le premier, n° 152, 694 feuillets, papier et le second, n° 153, 436, feuillets, papier.

Digitized by Google

au terrier de 1679, l'indication des payements faits au fermier de la châtellenie. (1)

Il existe un tableau indiquant l'état des cens et devoirs dus à la châtellenie de Verneuil par M. de Montpensin, à cause de sa terre des Guenegaux; Mlle Bénédictine Parent, pour son domaine de Souites et autres héritages; et par M. de Persat, à cause de son domaine des Champions, conformément à la vérification qui a été faite des reconnaissances de 1491 et 1520 par le sieur Bernard. (2)

Mentionnons aussi que les archives nationales possèdent un registre, avec table, de la châtellenie de Verneuil occupant les feuillets 186 à 208. (3)

Nous reproduirons, d'après M. le comte Georges de Soultrait, les armes de la ville de Verneuil, extraites de l'*Armorial* manuscrit de la généralité de Moulins : *De vair, au chef de gueules, chargé d'un œil d'argent.*

(*A suivre*). E. Bouchard.

(1) Série A. N° 154, grand in-folio, aussi avec table, 166 feuillets, papier.
(2) Série A. N° 150.
(3) Archives nationales, registre P. P. 36 A.

Digitized by Google

PRISE DE POSSESSION

D'UN OFFICE DE SACRISTAIN

En l'église paroissiale de Saint-Martin d'Ygrande, en 1748

Nous avons trouvé dans de vieux titres un document dont nous ne pouvons nous empêcher de donner l'analyse aux lecteurs des *Annales*. C'est une prise de possession, par un sieur Henry, d'une *place* de sacristain, en l'église paroissiale de Saint-Martin d'Ygrande.

Depuis un temps immémorial, les seigneurs de la Forest-Saint-Martial (1) étaient collateurs des offices de sacristain et de recteur de l'hôpital ou Maison-Dieu de la paroisse d'Ygrande, en leur qualité de fondateurs de cette église.

En 1748, le sieur Henry, titulaire, se trouva inquiété dans l'exercice de ses fonctions, dévolues de père en fils aux membres de sa famille ; et comme il n'avait jamais été nommé régulièrement, il demanda à Jean-Claude de Sarre (2) seigneur des château et seigneurie de la Forest, de lui conférer ses titres.

Ce dernier, reconnaissant la justesse de la demande, institue « le d. sieur Henry, » par acte du 23 novembre même année, sacristain de l'église, pour « faire et exercer toutes les fonctions de l'office et rendre tous les services convenables. »

---

(1) Le château de la Forest, complètement en ruines, est situé à 1 kilomètre environ d'Ygrande.

(2) Et non de Serre, comme le portent par erreur les *Annales bourbonnaises* du 1er février dernier.

Digitized by Google

En conséquence, lui appartiendront « tous droits et redevances que ses prédécesseurs avoient ou devoient avoir » sur tous les habitants de la paroisse, et « par exprès, sur chacun tenant labourage hors les limites et franchises du bourg, » soit : un boisseau de « bled seigle » mesure Ygrande ou Bourbon, payable à la fête de Saint-Michel ; avec condition « qu'en temps de tonnerre » et aux jours de fêtes de tous les saints et commémoration des défunts, les habitants seront tenus de l'aider à sonner les cloches.

Par ce même acte, M. de Sarre nomme également le sieur Henry recteur de l'hôpital ou Maison-Dieu.

En cette qualité, il devra faire sa résidence en cette maison, il aura le droit de percevoir tous les cens, *dixmes* et autres, dus à l'hôpital, mais à la charge par lui de fournir au seigneur de la Forest et porter sur son « escabeau, un rameau de buis, au jour de Pasque fleury, avant que la procession commence » et de lui payer « 12 deniers, au jour de dimanche, devant la nativité de Notre Seigneur, » le tout à peine de 7 sols et 1/2 d'amende.

Après cette nomination, faite par M. de Sarre en sa qualité de fondateur de l'église et de l'hôpital, du chef de ses « auteurs » seigneurs de la Forest, et encore comme collateur des dits offices, suivant ses titres légitimes et notamment celui de 1324, daté du samedi après la « feste de la décollation de Saint Jean-Baptiste, » il restait à accomplir la cérémonie de la prise de possession.

Tous les actes de ce genre se ressemblent, tant par leur rédaction que par les formalités auxquelles ils donnent lieu. Nous nous bornerons donc à rapporter les péripéties qui accompagnèrent celui dont nous nous occupons.

Le 28 novembre, quelques jours après la nomination, le notaire royal se transporte au bourg d'Ygrande pour y prendre possession, en vertu de l'acte ci-dessus « de la maison joignant d'orient, l'escurie du logis du cheval blanc ; de midy

Digitized by Google

la rue allant de ce logis à la maison presbytérale ; de nuit et de bise, le jardin de la cure. »

Survient le sieur Pierre Claude Delaire, procureur fabricien, qui déclare s'opposer formellement à la prise de possession. Il dit que par ordre de M. le prieur de Chappes, commis par l'archevêque de Bourges, qui, lors de sa visite, a examiné cette maison et a ordonné « de la destruire par les fondemens et de la restablir aux frais de la fabrique, » il a fait faire ces réparations, et qu'il entend bien être remboursé de « tout ce qui lui en a costé pour restablir la d. maison. »

Un autre personnage paraît alors en scène : Claude-François Fleury, curé d'Ygrande, qui fait la même opposition, prétextant que le seigneur de Sarre n'a aucune qualité ni aucun droit pour faire cette nomination ; que ce droit ne peut appartenir qu'à l'aîné de sa maison ; et que lui Fleury a cru devoir, de son côté, nommer un autre sacristain dans la personne de Pierre Déry.

M. de Sarre répond que les « prétendus moyens » invoqués par les sieurs curé et fabricien ne méritent aucun réplique ; qu'il est en droit de refuser ses titres à ces derniers, mais que, pour éviter toute contestation, il les leur montrera.

Il somme le fabricien de lui remettre les clefs. Naturellement, elles lui sont refusées. Passant outre, il requiert un serrurier qui met fin à cette comédie — qu'on nous pardonne le mot, — en ouvrant la porte « sur la rue, du costé de l'église. »

Le curé, plus accommodant sans doute que le fabricien, avait, à la suite de la réponse du seigneur de la Forest, abandonné ses griefs.

Et à « haute et intelligible voix » le sieur Henry prend possession de la Maison-Dieu.

Fut-ce la fin de ce conflit ? C'est probable, car malgré nos recherches, nous n'avons retrouvé aucune trace de procédure postérieure.

Jules Gras.

Digitized by Google

SOUVENIRS

DE

L'HOTEL-DE-VILLE DE MOULINS

(Suite)

PREMIÈRE PARTIE

COUP D'ŒIL SUR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE, EN PROVINCE, PENDANT LES TROIS DERNIERS SIÈCLES

Non seulement les nouveaux titulaires jouiront de tous les droits attachés à leurs fonctions par tous les édits précédents, depuis celui de juillet 1690 jusqu'à celui de novembre 1733, mais encore « les maires et les lieutenants de maire dont la finance sera de dix mille livres seront exempts de la taille personnelle et des droits d'octroi appartenant aux villes. » De plus, quand ils auront versé le prix de leur charge dans les coffres de l'Etat, les nouveaux officiers municipaux recevront des gages évalués au denier vingt de leur finance. Ces gages seront pris de préférence sur les revenus patrimoniaux et d'octroi des villes, mais seulement « après acquittement des arrérages de rentes et autres dépenses indispensables, approuvées » par le gouvernement ; ils seront payables, tous les six mois, à la caisse des receveurs des deniers municipaux. Si l'acquéreur est obligé d'emprunter pour payer sa charge, on lui permet d'affecter à cet emprunt, par privilège spécial, outre le capital de son office, les gages qui lui sont

Digitized by Google

alloués. Mention de ces hypothèques sera faite dans les quittances de finance qui lui seront délivrées.

Pour prévenir les abus, le roi défend aux villes d'augmenter les octrois, sous prétexte que le rendement en est devenu insuffisant par suite et de l'exemption accordée à certains officiers municipaux et du prélèvement destiné à payer leurs gages. Il fait plus encore : par une mesure de bienveillance nécessaire, il dispense les villes trop pauvres d'effectuer l'achat des offices municipaux. C'était le sort ordinaire des villes où ces charges n'avaient pas trouvé d'acquéreurs bénévoles.

XIV

Administrateurs provisoires, en 1772, 1774 et 1776. — Progrès des idées libérales. — Exemple de désintéressement donné, en 1787, par le maire de Moulins. — Réorganisation des municipalités en 1789. — Le bureau et le conseil. — Décret du 21 septembre 1790. — Lois de 1795 et de 1800.

A Moulins, les acquéreurs bénévoles paraissent avoir été bien peu nombreux. Pour ne pas laisser la ville sans administrateurs, le gouvernement se décida à faire des nominations provisoires. C'est dans ces conditions que notre municipalité est constituée, par ordonnance royale du 8 octobre 1772. Le roi, « sur les témoignages qui lui ont été donnés de leur capacité, bonne conduite et intelligence, nomme maire le sieur Préveraud, conseiller au présidial; lieutenant de maire, le sieur Barruel, conseiller au même siège ; échevins, les sieurs Delan, avocat, Lomet, avocat, Perronin, notaire, et Pinturel, procureur ; assesseurs, les sieurs Charrier, avocat, Boirot, procureur, Gibon et Torterat, marchands ; procureur, le sieur Giraudet de Boudemange, avocat; secrétaire-greffier, Martinet, procureur ; receveur, Aufauvre, bourgeois ; contrôleur des octrois, Richet, procureur. L'ordonnance de nomi-

Digitized by Google

nation est visée par l'intendant Depont, « chevalier, seigneur de Manderoux, Forges et autres lieux. »

Deux ans après, comme les offices attendent toujours des acquéreurs, le roi procède à de nouvelles nominations. Le 20 octobre 1774, par une ordonnance royale datée de Fontainebleau, sont nommés : maire de Moulins le sieur Roy de Panloup, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; lieutenant de maire, Bardonnet de Gondailly, conseiller au présidial ; premier échevin, Charrier, avocat ; deuxième échevin, Pinturel, procureur ; troisième échevin, Gibon, marchand ; quatrième échevin, Goyard, contrôleur du grenier à sel ; assesseurs, Rousseau, procureur au grenier à sel et Merlin fils, avocat. Ces officiers municipaux resteront en fonctions « pendant le temps qu'il plaira à Sa Majesté, ou jusqu'à ce que l'office ait été acquis. » Le maire était chargé, par intérim, des fonctions de procureur de l'hôtel-de-ville. L'année suivante, le roi « veut bien le dispenser de remplir plus longtemps cet office, » qui est donné au sieur Pissevin.

Lorsqu'elle est provisoire, l'administration d'une ville importante comme Moulins est toujours une source de difficultés et d'ennuis. Malgré la considération et les profits matériels que leur procurait leur office, beaucoup de magistrats municipaux, trouvant que les avantages ne compensaient pas les inconvénients, aspiraient à résigner leurs fonctions. C'est ce que nous pouvons conclure des considérants de l'ordonnance du 28 décembre 1776, qui réorganise la municipalité de Moulins. « Les officiers, dit cette ordonnance, qui composent actuellement le corps municipal, sont depuis longtemps en exercice ; quelques-uns demandent à être remplacés. Le zèle et l'intelligence dont ils ont donné des preuves sont un motif de plus pour ne pas leur laisser supporter une charge que doivent partager tous les citoyens qui y sont propres. » En conséquence, le roi nomma maire Bardonnet de Gondailly ; échevins, Merlin fils, Pinturel, Gibon et Richet ; procureur du roi en l'hôtel-de-ville, Rousseau ; secrétaire-

Digitized by Google

greffier, Martinet ; receveur, Aufauvre. Ce dernier étant mort peu après est remplacé, le 6 janvier 1777, par le sieur Durye de la Bergerie.

Les préludes de la Révolution française sont marqués, en Bourbonnais, par un mouvement d'opinion très prononcé dans le sens des idées libérales. Les réformes de Turgot et de Necker sont accueillies chez nous avec la plus grande faveur. Bien avant la nuit célèbre du 4 août, le maire de Moulins, Heuillard, donne l'exemple de la générosité et du sacrifice. Le 18 février 1789, le conseil étant assemblé, M. Heuillard, « considérant que les échevins et le procureur du roi en l'hôtel-de-ville exercent gratuitement leurs fonctions, tandis que M. le Maire reçoit, en vertu d'un arrêt du conseil de 1705, cent cinquante livres d'honoraires, » y renonce, pour lui et ses successeurs. Cette somme de cent cinquante livres sera désormais déduite des charges de la ville. (1) Cette décision, que signent avec le maire, les échevins Pellassy, avocat, Pornotte, notaire, Garreau, bourgeois et Place, marchand, ainsi que le procureur du roi, Pinturel, est notifiée à l'intendant Barbarat de Maziron, « chevalier, seigneur de Maziron, comte de Muret et de Neuvron, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes honoraire de son hôtel, président honoraire du parlement de Metz, » qui l'homologue.

(1) Ce maire libéral ne trouva point grâce devant le comité révolutionnaire de Moulins. Emprisonné, pendant la Terreur, exposé en public, comme un vil malfaiteur, Jacques Heuillard de Certilly fut conduit à Lyon où, après un semblant de procès, il fut exécuté, le 31 décembre 1793. Le même jour, montèrent, avec lui, sur l'échafaud un grand nombre d'honorables citoyens de Moulins ou du Bourbonnais : l'administrateur du département Tourret, l'ancien conseiller au présidial Imbert de Ballore, le colonel commandant la place de Moulins, Du Buysson, comte de Douzon, deux trésoriers de France, un greffier du tribunal de commerce, deux secrétaires de l'intendance, l'accusateur public du district de Moulins, des hommes de loi, des officiers, des industriels, etc. Quelque pénibles qu'ils puissent être, il n'est pas inutile, croyons-nous, de rappeler ces souvenirs à notre génération ; ils montrent combien les passions politiques, quand elles sont aveugles et effrénées, peuvent porter le trouble et la désolation dans une ville qui, comme la nôtre, s'est toujours signalée par le caractère doux et sociable de ses habitants. Instruire l'avenir par les exemples du passé n'est-ce pas l'un des plus beaux rôles de l'Histoire ?

Digitized by Google

Encore quelques années et l'ancien régime aura vécu. En ce qui concerne les offices municipaux, c'est le décret du 21 septembre 1790 qui y met fin. Visant diverses résolutions de l'Assemblée nationale, relatives à la liquidation « des offices et autres dettes des compagnies, » le roi, conformément aux volontés des représentants de la nation, décide que « tous les offices des municipalités, évalués en exécution de l'édit de 1771, seront liquidés sur le prix de l'évaluation. » (1)

Déjà en 1789 on avait réorganisé les municipalités. Elles étaient alors divisées en deux parties, le bureau et le conseil. Le bureau, chargé de l'administration proprement dite, se composait du tiers des officiers municipaux ; les deux autres tiers formaient le conseil. Le maire présidait le bureau. Dans certains cas spéciaux, le conseil s'augmentait d'un certain nombre de conseillers adjoints, nommés par les citoyens actifs de la commune. A chaque municipalité était attaché un procureur, chargé du contentieux.

La loi de 1795 ne laissa subsister les municipalités qu'au chef-lieu de canton. Quoique chaque commune du canton y fût représentée, de nombreuses réclamations se produisirent, et cinq ans plus tard, on rendit la municipalité aux communes. Dès lors, jusqu'à nos jours, chaque commune a eu un maire, un ou plusieurs adjoints et un conseil municipal. Le maire et le conseil ont été tantôt nommés par le pouvoir central, tantôt élus par les habitants de la commune.

(1) La mesure fut générale, car, dans toutes les branches de l'administration, il y avait de nombreuses sinécures à faire disparaître. « De 1693 à 1709 seulement, dit Tocqueville, il avait été créé quarante mille places, presque toutes à la portée des simples bourgeois... J'ai compté, en 1750, dans une ville de province de médiocre étendue, jusqu'à cent neuf personnes occupées à rendre la justice et cent vingt-six chargées de faire exécuter les arrêts des premières ; tous gens de la ville. » En 1789, le bureau des finances de Moulins, qui, en 1587, avait remplacé l'ancienne cour des comptes, comprenait : vingt-trois trésoriers de France, quatre officiers du parquet et trois greffiers en chef. Tous avaient le privilège de noblesse, transmissible à leur famille, quand cette famille avait occupé ces charges pendant deux générations.

Digitized by Google

XV

Le monde officiel, à Moulins, avant la Révolution française. — L'Hôtel-de-ville actuel (1680).

A côté de la municipalité, entretenant avec elle de continuelles relations, se trouvaient, à Moulins, les grands corps administratifs de la province. Il ne sera donc pas hors de propos de dire, en quelques mots, comment se composait chacun de ces corps religieux, civils et militaires, qui formaient le monde officiel du Bourbonnais, vers la fin de l'ancien régime. (1)

I. Le Clergé. — Un vicaire-général, résidant à Moulins, représentait l'évêque d'Autun, et avait la haute direction du clergé. A cause de son importance, ce vicariat allait être transformé en évêché. Déjà même le titulaire avait été désigné (2) et placé sous la juridiction de l'archevêque de Bourges, lorsque éclata la Révolution.

Le clergé de Moulins comprenait l'Officialité, le Chapitre de Notre-Dame et le personnel des deux paroisses.

L'*Officialité* (3) étendait sa juridiction sur « quatre généralités

(1) Nous avons puisé, en grande partie, nos renseignements dans la série, malheureusement incomplète, des annuaires de cette époque qui appartiennent aux archives départementales. Les premiers exemplaires (1766-1789) ont pour titre : « *Etrennes nouvelles*, à l'usage de la province du Bourbonnais. » Après 1789, les *Etrennes* deviennent l'*Almanach général, historique et géographique du département de l'Allier.* » Les prétentions à la préséance sont encore si ombrageuses que l'éditeur se croit obligé de mettre, sur ce point, sa responsabilité à couvert : « En arrangeant, dit-il, les corps ainsi qu'ils le sont dans cet almanach, l'on n'a pas entendu fixer les rangs et privilèges. »

(2) Depuis plusieurs années, M. Etienne-Jean-Baptiste-Louis des Galois de la Tour était vicaire-général et doyen de Notre-Dame de Moulins, quand on lui donna le titre d'évêque. Au début de la Révolution, l'évêché fut maintenu, mais le titulaire n'était plus l'abbé de La Tour qui, sans doute, n'avait pas voulu adopter les nouveaux principes ; c'était l'ancien curé d'Heuillot, François-Xavier Laurent, député du clergé à la première législature. M. de La Tour resta fidèle à la cause des Bourbons ; aussi est-ce à lui que fut confié le soin de ramener, de Trieste à Saint-Denis, les restes mortels des deux filles de Louis XV, Mesdames Adélaïde et Victoire de France, mortes en exil, dont il avait été l'aumônier. Ayant repris le titre d'évêque de Moulins, M. de La Tour voulut que le convoi funèbre des princesses passât par notre ville, où fut célébré, à leur intention, un service solennel, le 16 janvier 1817.

(3) L'*Officialité* était un tribunal ecclésiastique. Ce tribunal avait à sa tête l'official, juge d'église, qui représentait l'autorité épiscopale. L'official avait

Digitized by Google

ressortissantes directement au Parlement de Paris. » Ses membres étaient : l'official, un vicaire-général, un promoteur (1) et un greffier « chargé du greffe et contrôle des domaines des gens de main-morte. »

Le Chapitre de l'église royale, collégiale et principale de Notre-Dame, fondé en 1386, par Louis II, duc de Bourbon, était alors presque exclusivement entretenu par les bienfaits des princes de Condé. En 1767, ces princes obtinrent même de Louis XV que les biens du Chapitre de Saint-Sauveur d'Hérisson fussent attribués à celui de Notre-Dame de Moulins, ce qui « achevait d'assurer le bonheur et la destinée des sujets qui composaient ce Chapitre. »

Le Chapitre de Notre-Dame comprenait : un doyen, élu par le corps ; dix chanoines titulaires, dont neuf à la nomination des ducs de Bourbon ou de leurs représentants, et le dixième à celle du prieur de Souvigny, qui confirmait aussi l'élection du doyen ; plusieurs chanoines honoraires ; cinq officiers du Chapitre : l'official, le promoteur, le syndic, le receveur et le greffier ; enfin deux procureurs et un huissier. (2)

Les *deux paroisses* de Moulins étaient celles d'Yzeure, avec deux succursales, Saint-Pierre (3) et la Madeleine (4), et celle

tout le clergé sous sa juridiction. Il prononçait aussi dans quelques causes mixtes entre clercs et laïques, telles que dîmes, hérésie, difficultés soulevées à propos de mariage, etc. Il ne pouvait infliger que des peines canoniques ; s'il y avait lieu d'en appliquer d'autres, il devait en référer aux tribunaux ordinaires.

(1) Le *Promoteur* remplissait, près de ce tribunal, les fonctions du ministère public.

(2) En 1788, les membres de ce Chapitre étaient : MM. de La Tour, doyen, Bougarel, de Brinon, Jean Aladane, Ripoud, Vernoy de Montjournal, Berger de Ressye, Chauvigny de Blot, Gauthier, Nicolas Ripoud et Jean Beraud, chanoines titulaires. Les curés de Souvigny, Saint-Marcel, Billy et Soupaise étaient chanoines honoraires, ainsi que le chapelain de l'hôpital.

(3) La rue qui avait pris le nom de cette église s'appelle aujourd'hui « rue Voltaire. » Certainement Voltaire est un grand écrivain et il a, dans la *Henriade*, chanté la gloire des Bourbons ; néanmoins, il serait, croyons-nous, préférable de laisser à la capitale de la France le soin d'honorer ainsi les illustrations nationales, en réservant aux souvenirs de l'histoire locale les plaques de nos murs de province. Pourquoi, si l'on tenait à effacer le nom de « rue Saint-Pierre, » ne pas lui avoir substitué celui de « rue des Ménestraux, » puisque l'église, située sur l'emplacement actuel de la place de la Bibliothèque, était connue sous le vocable de « Saint-Pierre des Ménestraux ? »

(4) L'église de la Madeleine fut d'abord une simple chapelle, destinée à

Digitized by Google

de Saint-Bonnet, avec la succursale de Saint-Jean. (1) De ces diverses églises et succursales une seule subsiste aujourd'hui, celle d'Yzeure, et elle n'est plus paroisse de Moulins.

L'église de Saint-Pierre avait six vicaires ; le premier, qui remplissait les fonctions curiales, était nommé par les marguilliers. Saint Jean avait cinq vicaires ; le premier était à la nomination des Bernardines.

Outre les églises succursales, il y avait à Moulins dix-sept *Communautés religieuses* : huit d'hommes, Carmes, (2) Jacobins, (3) Capucins, Augustins, Religieux de la Charité, Minimes, Chartreux, Frères des écoles chrétiennes ; et neuf de femmes : Dames d'Yzeure, Clarisses, Visitandines (4), Carmélites, Ber-

desservir une léproserie fondée au quinzième siècle, au-delà de l'Allier, dans le faubourg de Chambon-Colombeau.

En 1562, les Protestants pillèrent le couvent des Carmes, qui se trouvait alors en dehors des murs de la ville. Pour indemniser les religieux, Henri IV leur attribua, en 1591, l'aumônerie de la léproserie et l'excédant de ses revenus. Ils conservèrent ce bénéfice jusqu'en 1696. A cette époque, à Moulins comme dans tout le royaume, les léproseries furent supprimées et leurs revenus attribués aux hôpitaux.

A côté du religieux Carme, aumônier de la léproserie, les confréries du faubourg en avaient établi un autre, dont ils payaient le traitement et qui dépendait du curé d'Yzeure. De là certaines compétitions et certaines difficultés, que dut trancher l'évêque d'Autun, surtout au moment où les habitants du faubourg obtinrent l'érection de leur chapelle en succursale, 1657.

Lorsque fut construit le pont Régemorte, en 1753, le faubourg de Chambon-Colombeau disparut. Les maisons de ce faubourg et la chapelle, qui se trouvaient à peu près vers le milieu du lit actuel de l'Allier, furent démolies et reconstruites au-delà de la digue occidentale. C'est maintenant notre faubourg de la Madeleine, appelé d'abord « Faubourg de Bernage, » du nom de l'intendant qui avait secondé de tous ses efforts la reconstruction du pont.

La nouvelle église de la Madeleine resta, comme l'ancienne, succursale d'Yzeure; mais, en 1791, Moulins fut partagé en trois paroisses, Notre-Dame, Saint-Pierre et Saint-Nicolas, et le faubourg de la Madeleine, dont l'église fut bientôt après vendue et rasée, fit désormais partie de la paroisse de Saint-Nicolas. M. l'abbé Melin a traité fort longuement et avec une juste compétence cette question de la Madeleine, dans la *Chronique bourbonnaise*, année 1869.

(1) L'église Saint-Jean était située au coin de la rue de Paris et de la rue du Lycée, naguère « rue sous Saint-Jean. » Une image du saint en indique la place. C'est dans cette église que Villars fut baptisé.

(2) L'église de ce couvent est aujourd'hui l'église paroissiale de Saint-Pierre-les-Carmes.

(3) Sur l'emplacement des Jacobins s'est élevée l'église de Saint-Nicolas, reconstruite et agrandie de nos jours, par les soins de M. le curé Martinet ; elle s'appelle aujourd'hui « église du Sacré Cœur. » Le faubourg de la Madeleine fait toujours partie de cette paroisse.

(4) La chapelle de la Visitation est devenue la chapelle du Lycée. C'est là

Digitized by Google

nardines, Religieuses de Saint-Joseph, Sœurs de la Croix et Sœurs de la charité.

II. L'HOPITAL GÉNÉRAL. — Cet établissement date de 1658. Il était administré par un ecclésiastique et quatorze notables, nommés pour quatre ans et renouvelés par moitié, tous les deux ans. Voici comment on procédait à cette élection : les administrateurs en exercice composaient une liste de trois personnes pour chaque place et, sur cette liste, la municipalité choisissait le titulaire de chacune.

L'ecclésiastique était chargé de la sacristie ; les autres administrateurs se partageaient les services divers : recettes, archives, secrétariat, jardinage, invitation des quêteuses, vignes du Haut-Barieu, lingerie et habillement des pauvres, approvisionnements, grains, réparations aux immeubles de la ville et de la campagne. Certains membres, avocats et procureurs, se chargeaient aussi des intérêts des pauvres.

L'installation des directeurs et des administrateurs se faisait avec une certaine solennité. Les magistrats municipaux « en robe noire » se rendaient, en corps, à l'hôpital général, afin de procéder à la cérémonie. Leur premier soin était de faire, au nom de la ville, une offrande pour les pauvres. Cette offrande, d'abord « d'un demi-louis,» fut bientôt portée à dix-huit livres. Ensuite celui qui présidait et le procureur du roi faisaient chacun « un petit discours, » l'un des directeurs, ordinairement le chapelain, y répondait. Les directeurs et les administrateurs venaient attendre le corps de ville à l'entrée de l'hôpital et ils l'accompagnaient partout jusqu'à la sortie.

(*A suivre.*) H. FAURE.

---

que se trouve l'un des plus beaux monuments religieux de la France, le mausolée du maréchal de Montmorency.

Digitized by Google

GALERIE BOURBONNAISE

NOTICE

SUR

M. L'ABBÉ OGERDIAS

ANCIEN CURÉ DE SOUVIGNY

Louis-Joseph Ogerdias naquit en 1812, à Arfeuilles, près de La Palisse, d'une famille honorable. Il fut élevé au petit séminaire d'Iseure, et ses études classiques furent fortes et marquées de succès.

Après avoir fait sa théologie au grand séminaire de Moulins, l'abbé Ogerdias, encore très jeune, revint à Iseure, où il fut chargé successivement de plusieurs classes, et enfin de la rhétorique, qu'il professa pendant deux ans.

Le soin de sa santé lui imposant un enseignement moins pénible, il fut rappelé au grand séminaire et y fit le cours d'Ecriture sainte. Mais il fut bientôt forcé de renoncer à la chaire qu'il occupait, et il entra comme aumônier à la maison fondée à Paris pour servir de retraite aux vieux serviteurs de la famille d'Orléans.

En 1848, après la révolution de février, l'abbé Ogerdias dut revenir dans son diocèse, et fut nommé curé de Domérat. Il y resta très peu de temps ; et en 1850, Monseigneur de Dreux-Brézé lui confia la cure de Souvigny, qu'il occupa jusqu'à ce que, en 1886, la vieillesse et les infirmités l'aient forcé à la retraite. Toutefois, il ne voulut point quitter Souvigny, où tant de souvenirs le retenaient, et il se retira dans l'ancien monastère, où il est mort le 19 janvier dernier.

Le concours de ses anciens paroissiens, de ses nombreux amis et de plus de cinquante prêtres autour de son cercueil attestent quelle haute place l'abbé Ogerdias tenait dans l'estime de tous, et de quelle considération l'entourait l'opinion publique.

Digitized by Google

L'abbé Ogerdias s'était donné tout entier à sa chère paroisse de Souvigny ; il en fouilla les riches traditions, et il donna au public le résultat de ses patientes études dans *l'Histoire de Saint Mayol, abbé de Cluny*. 1 vol. in-8° de XVI — 407 pages. Moulins, 1877, C. Desrosiers, libraire-éditeur.

Saint Mayol était mort à Souvigny et son corps reposait dans l'église de l'abbaye. C'est à son tombeau que se rattachent les traditions de la cité et de tout le pays ; l'histoire de Souvigny, de son abbaye, de sa magnifique église n'est au fond que l'histoire du culte du saint depuis huit cents ans.

De plus, comme abbé de Cluny, saint Mayol fut mêlé à tous les événements religieux et politiques du Xe siècle, où Cluny tenait une si large place. Il inaugure et prépare la mission grandiose remplie par cette branche vigoureuse de la famille Bénédictine. L'historien suit son héros à la cour de l'empereur Othon II et de sainte Adélaïde, il dit l'influence qu'il y exerça, et cette partie de l'ouvrage, où se meuvent tous les personnages de l'époque, est traitée avec élévation et un grand intérêt.

Un chapitre important est l'histoire des pèlerinages qui s'établirent au tombeau de saint Mayol. Ils attiraient chaque année, au mois de mai, un immense concours de pèlerins que les vastes nefs de l'église et les hôtelleries, trop étroites pour les contenir, laissaient déborder jusque dans les prairies voisines, où la foule campait sous des tentes. Parmi les visiteurs les plus illustres, l'auteur cite Hugues Capet qui y vint deux fois, la seconde fois en 995, en grande pompe, accompagné de son fils Robert et des Archambaud, sires de Bourbon. Robert, devenu roi, y revint en 1016 ; et plus tard, en 1095, le pape Urbain II visita les reliques du saint, en se rendant à Clermont pour présider le concile qui devait inaugurer l'ère des Croisades.

M. Ogerdias n'avait garde d'oublier son église de Souvigny ; il fixa la date longtemps contestée de la première église dite de saint-Mayol, et il s'appuie pour trancher cette question, sur un manuscrit découvert par le cardinal Maï, qui constate qu'elle fut consacrée par le cardinal Pierre Damin, en l'année 1064 ; puis il suit siècle par siècle et décrit les diverses constructions qui furent ajoutées à la vieille basilique.

Les Archambaud, sires de Bourbon, et plus tard les ducs de Bourbon, voulurent être enterrés dans l'église de Souvigny, qu'ils avaient fondée. Adhémar est le premier que l'on sache y avoir été inhumé, vers le milieu du Xe siècle.

L'abbé Ogerdias donne la liste de ces illustres morts. Et d'abord Louis II, surnommé le *bon* duc, mort le 14 août 1410 ;

Digitized by Google

à côté de lui, son fils Jean Ier, fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, mort en Angleterre en 1434 et dont les restes furent ramenés en France. Puis, dans la même chapelle, François de Bourbon, frère du connétable, tué à la bataille de Marignan, et inhumé en 1515.

Dans une autre chapelle reposaient les restes de Charles Ier, 1456, et ceux de son fils Jean II, surnommé le *Fléau des Anglais*, qu'il chassa de la Normandie. On trouvera dans ce chapitre des détails pleins d'intérêt sur les personnages dont l'église de Souvigny conserve les tombeaux.

L'ouvrage est suivi de notes et de pièces justificatives qui méritent l'attention. Nous croyons devoir signaler entre autres :

1° Une note sur la famille princière à laquelle appartenait saint Mayol, dont une des branches s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et est représentée par les comtes Mayol de Lupé, dont le chef s'est fait une place importante dans la politique et dans la presse monarchique de notre temps.

2° La charte de la fondation de Souvigny, en l'année 916.

3° Des observations sur le droit de frapper monnaie, concédé à l'abbaye.

4° Une notice sur la bibliothèque du monastère, et sur la bible manuscrite du XIIe siècle, connue sous le nom de *Bible de Souvigny* et qui fait l'ornement de la bibliothèque publique de Moulins.

En dehors de l'*Histoire de Saint Mayol*, l'abbé Ogerdias n'a publié que des écrits de circonstance, d'une importance bien moindre.

Aux assises scientifiques tenues à Moulins en novembre 1866, il lut une *Notice*, insérée dans le compte rendu de cette réunion, sur la Verrerie de Souvigny. 1 vol. in-8°. Moulins, librairie Desrosiers, 1867. Pages 212-225.

Sur l'initiative de M. l'abbé Ogerdias, un carillon fut établi dans les tours de l'église de Souvigny. La bénédiction des cinq cloches qui le composaient eut lieu le 28 septembre 1875. Il publia la relation de cette solennité dans une plaquette curieuse où se trouvent, avec les inscriptions gravées sur les cloches, les noms des parrains et des marraines qui appartiennent aux familles les plus distinguées du pays, — in-8° de 15 pages. Librairie C. Desrosiers.

On le voit, l'abbé Ogerdias a bien mérité de notre histoire locale, et son nom reste désormais inséparable de celui de Souvigny.

A. Fayet.

Digitized by Google

LES

MONÉTAIRES MÉROVINGIENS

RESTITUÉS AU BOURBONNAIS

'IL est une science restée encore obscure, c'est assurément la numismatique de l'époque mérovingienne, non point barbare comme on la désigne communément, mais n'ayant eu de principes et de lois, que ceux que lui avait transmis le vieil empire romain. C'est précisément de cet état de choses que vient tout l'intérêt de la numismatique de ces temps.

L'organisation romaine subsistait en grande partie dans les Gaules, et les cités : CVTAS : pour « CIVITAS » devinrent le territoire qui forme encore aujourd'hui les diocèses. C'est à la période mérovingienne qu'il faut remonter pour en retrouver les premières limites, et c'est grâce aux seuls monuments qui en restent, à ces *sous d'or*, à ces *saïgas*, que l'on a pu reformer bien des parties territoriales, et rétablir ou rectifier bon nombre de faits historiques.

En outre que plusieurs de ces petits monuments monétaires offrent les noms des chefs francs, depuis Thierry, roi d'Austrasie, 511-531, jusqu'à Dagobert III, 711-715, ils donnent une quantité de noms de bourgades disparues et de localités qui seraient, sans eux, restées inconnues. Ils font encore connaître les noms des grands officiers du royaume, associés parfois au nom royal, comme on le voit dans le tiers de sou de

Digitized by Google

Childebert dont le nom est accolé à celui de son monnayer Chramme ; c'est ainsi que le patricien Mummole nous a été révélé, l'éminent *Optimas* de Dagobert Ier, Andégésilas ; et le nom de saint Eloi, ce prélat monnayer, orfèvre, émailleur, *Eligius*, qui se lit sur cinq monétaires connus, et d'autres encore.

Ne voit-on pas déjà les empiétements des maires du palais sur la puissance des futurs carlovingiens, à la suite de l'affaiblissement de la royauté des Mérovées ? Ne sait-on pas, du reste, que les études numismatiques offrent, à chaque époque, des révélations historiques qui nous étonnent, d'autant mieux que l'on semble ne pas voir autre chose qu'une simple monnaie dans ce fragment de métal souvent mal frappé ?

Le monnayage mérovingien comprenait : le sou d'or, *Solidus*, le demi-sou d'or, *Semissis*, le tiers de sou d'or, *Triens*, et le denier d'argent, SAIGA. Les monnayers dépendaient d'un chef provincial : en Bourgogne, Arédius était cet officier sous Gondebaud. L'historien Aimoin dénomme DOMESTICUS les monnayers chargés de percevoir l'impôt en nature, en suivant un itinéraire déterminé ; dès qu'ils avaient assez reçu de métal pour la quantité de monnaies qu'ils étaient tenus de fournir au trésor royal, ils les frappaient n'importe dans quel village. Mais ils avaient le soin, cependant, de mentionner sur ces monnaies la localité où elles étaient forgées, ce qui permettait aussi le contrôle de leur office. C'est pourquoi l'on est étonné de voir de simples noms de bourgades, sans importance historique, figurer sur des monétaires.

Les grandes métropoles possédaient des ateliers permanents. Chalon est l'une des villes qui ont le plus monnayé à cette époque, aussi les pièces de cet atelier sont abondantes.

L'avers ou le droit de ces monnaies recevait l'empreinte d'une figure nue, parfois diadémée, laurée. La légende indique le nom de la localité où elles ont été frappées ; le revers porte le nom du monnayeur, avec les symboles ou

Digitized by Google

attributs particuliers au pays. Les pièces d'Auvergne portent au centre les deux initiales enlacées de la province, .AR.

La corporation *Monetalis* formait une classe assez importante de la société, à la fin du Bas-empire; concentrée dans les trois métropoles gallo-romaines, Lyon, Arles, Narbonne, les trois villes qui frappaient monnaie à la chute de l'empire, elle se répandit ensuite peu à peu dans les Gaules. Trèves devint un célèbre atelier, mais qui, au Ve siècle, ne battait déjà plus monnaie. Dans la suite, le monnayage fut livré à l'industrie privée et le revenu fiscal acquittait sa quote-part envers elle sous la garantie de l'officier de chaque groupe de monnayers.

C'est surtout dans la Première Lyonnaise que les monnayers s'établirent pour fabriquer le TRIENS, devenu la monnaie légale de ce temps.

La grande variété qui existe dans les détails frappés sur ces monnaies provient de la liberté laissée aux graveurs, quoique le type des *aureus* du Bas-empire semble s'être immobilisé, car durant trois siècles, on trouve des triens rappelant les monnaies de Théodose ou de ses successeurs, lesquels, frappés à Siscia, Londres ou Aquilée, portent invariablement : VICT. AUGG. VOTA PUBLICA. SALUS REIPUBLICÆ. GLORIA EXERCITUS. FEL. TEMP. REPARATIS, etc., etc.

Actuellement, plus de huit cents monétaires sont classés et attribués à leurs pays d'émission, et dix-sept d'entre eux ont donné le nom du roi.

C'est à partir de ce moment, précieux pour l'histoire, que des localités échangèrent leur nom primitif contre celui d'un saint vénéré, à l'exemple de *Lutetia*, qui devint Paris, *Durocortorum*, Reims, etc. Et sur les trois cents localités citées par Grégoire de Tours, trois d'entre elles seulement portaient le nom d'un saint. Aussi les monnaies mérovingiennes sont d'un puissant secours pour les études historiques et géographiques.

Malheureusement, le catalogue des monétaires de la biblio-

Digitized by Google

thèque nationale n'existe pas, et ces pièces sont classées par *provinces romaines*, ce qui paraît singulier. Si la description de ces monnaies était faite, et elle devrait l'être, ce serait un très grand service rendu à la numismatique française, mais si ce classement doit suivre celui du catalogue de la bibliothèque, nos arrière-petits-neveux courent le risque de n'être pas plus favorisés que nous.

La belle collection de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt est parfaitement classée, et c'est surtout dans cette réunion de monétaires que nous avons recueilli la plupart de nos renseignements.

En 587, le Bourbonnais, après le traité d'Andelot, dépendait du royaume de Gontran et faisait partie de la *Civitas arvernorum*, (*Provincia Aquitanica Prima*). Notre province ne fournit que très peu de localités révélées par le monnayage mérovingien. L'auteur de la Numismatique Bourbonnaise (1) citait un seul triens attribué, d'après le polonais Lelewel, à Gannat, à cause de quatre lettres rappelant ce mot: .CANA. Mais cette attribution est erronnée ; ce tiers de sou appartient à Cannac, petite ville du département de l'Aveyron; et la pièce doit être lue ainsi : CANNAC, Tête à dr., au revers: RV.TINO.

Depuis de longues années de recherches, nous avons pu réunir quelques noms de localités que nous rapportons à notre province, et puisés dans les collections particulières, notamment dans celles de M. le Vicomte de Ponton d'Amécourt et de M. le Comte de Moré, ou enfin empruntés aux trouvailles faites en France.

1. .SILVIA.CO. Triens resté sans attribution jusque-là, l'exiguïté de la pièce et la longueur du mot n'ayant pas permis au monnayer de donner le nom entier de: SILVINIACO. Du reste, la suppression des finales est tellement fréquente, et même les abréviations intérieures, que la lecture

(1). *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*, tom. VI. p 130.

Digitized by Google

des légendes mérovingiennes est très laborieuse. Nous attribuons donc cette pièce à Souvigny, qui était un *vicus* important à cette époque.

2. .MARCILIA.CO. Tête à dr. ℞. ODVS. CAVN. NOB. Triens frappé à Marcillat, près Montluçon. (Cabinet de M. Brugières de La Motte).

3. Un autre type varié du revers porte : .MARCILI. Buste. ℞. HILDOMARO. dans le chang : AR. type auvergnat.

4. Une autre variété de revers offre MARCILIA.CO.

5. Une quatrième pièce, restée sans attribution, porte MARCILLAC. ℞. DONICANDVS. Son rapprochement avec les autres pièces peut la faire admettre dans la série déjà importante des monétaires frappés à Marcillat. (1)

Aux XIe et XIIe siècle, Marcillat était écrit *Marciliacus*. MM. Cartier et de La Saussaye avaient attribué ces pièces à Marilly (Saône-et-Loire), puis à Marcilly-le-Robert (Ile-et-Vilaine) et enfin à Marily (Loiret) ; leur incertitude prouve le peu de valeur de cette triple affirmation, et pour nous, le type auvergnat rencontré sur l'une de ces pièces suffit à nous éclairer.

6. .VALINIACO. Buste à dr. ℞. ALLAMVNSO. CO. Dans le champ AR. Type auvergnat. Tiers de sou frappé à Valigny-le-Monial, canton de Cérilly. Ici comme pour les pièces précédentes, l'attribution est suffisamment prouvée, indépendamment de l'identité du nom, par le type auvergnat qu'ont adopté nos monnayers pour désigner plus clairement les pays où ils ont monnayé.

7. .CIRILIA. Pièce très fruste, au revers effacé, que l'on peut rapporter sans nul doute à Cérilly, dont le nom s'écri-

(1) Dans son essai sur la numismatique mérovingienne, M. le Vicomte de Ponton d'Amécourt ne rapportait pas avec une certitude absolue ces monétaires à *Marsat*. Depuis, dans un entretien que j'eus avec ce savant, il me dit qu'il n'hésitait plus à attribuer ces triens à Marcillat (Allier).

Digitized by Google

vait encore au XIe siècle : CIRILIACVS. CASTRVM, justifié par le château de Bruyère-l'Aubépin.

8. .VOROCIO. Tête à dr. ℞. .DRVCTALDS. Monétaire frappé à Varennes, l'ancien VOUROUX, l'antique VOROCIO, de la table de Peutinger, qui a gardé jusqu'au VIe ou VIIe siècle son orthographe primitive. Attribution de M. le Vte de Ponton d'Amécourt.

9. .CARIACO. Triens d'or attribué à Chirat-l'Eglise par M. le Vicomte de Ponton d'Amécourt. Du reste, la facture vient appuyer cette opinion du savant président de la Société française.

10. .COLVMBARIO. VICO. Revers informe, frappée à Colombiers ; au VIe siècle, COLVMBARIVM. (1)

11. .CANTILIACO. VICO. Cette pièce a été sûrement frappée à Chantelle, la CANTILIA de la table de Peutinger, au IVe siècle, et nommée : .CANTELIA. CASTRVM. du VIIe au XVe siècle.

12. SAGONA.V. Cette pièce a été rejetée tant par Duchalais, de Saulcy, que par de Longpérier. Seul, le nom d'un habitat important de l'arrondissement de Montluçon : Sagone, (?) pouvait faire supposer que ce monétaire se rapportait à notre province.

13. .VINTOM.CAI.BLOMA.CV. Rien ne s'oppose à l'attribution de cette pièce à Blomard, canton de Montmarault, qui s'orthographiait encore au XIIIe siècle BLOMART. Elle offre un haut intérêt ; c'est un saïga provenant d'une importante découverte faite à Saint-Pierre-des-Etieux, près Charenton (Cher), sur la limite de notre province, de plus de deux cents types.

14. .AT . . . . . ANAV. Nous rapprochons ce nom de

(1) Aug. Longnon. *La Gaule au VIe s.* p. 465. *Columbarium monasterium.* Monastère fondé au VIe s. par S. Patrocle, dépendant de Souvigny, et reconnu, précisé, par le voisinage de *Mediocantus*, à 5 kil. de Colombiers, dont l'église est placée sous le vocable de Saint-Patrocle. (*Pouillé du diocèse de Bourges, 1772* (*à la bibliothèque de cette ville*).

Digitized by Google

celui d'Ainay-le-Château, dans le voisinage duquel cette pièce a été trouvée. Sur un autre exemplaire nous avons lu .ANAI. Sa facture nous porte à l'attribuer, comme le précédent, à Ainay, dont nous retrouvons le nom si bien établi.

Un triens de la collection si importante de M. le Vte de Ponton d'Amécourt porte : ICIACENSIS. domus. *Iciodorensis*, Issoire. Cependant ce savant, sans l'attribuer positivement à cette localité, fait judicieusement remarquer qu'il existe, près de Moulins, une localité du nom d'Yzeure, ainsi que dans la Côte-d'Or. Tout en faisant ses réserves, il l'attribue avec une autre pièce : ISIODORENSIS, à la Première Lyonnaise, ou au voisinage de Chalon; il propose la comparaison du type, pour le déterminer avec certitude. Ces triens auraient donc pu être frappés à Yzeure, près Moulins. A cette époque c'était une cité assez considérable. *Vicus*, *Iciodorum vicus*. Moulins n'existait pas, et M. d'Amécourt les eut peut-être facilement rapportés à cette ville, s'il avait connu la haute antiquité de ce vicus, connu depuis l'époque romaine.

L'étude des monétaires mérovingiens passionne en ce moment les numismatistes. Sous Louis XIV, Le Blant, qui faisait autorité en la matière, s'en souciait peu, car il écrivait :

« Je ne dis rien de ces monétaires, et je ne crois pas que « ce soit une grande perte pour notre histoire que d'en igno- « rer l'origine. » (1)

Ainsi parlait-on en 1689.

On voit cependant que si chaque province restituait ses monétaires, l'inventaire qui en serait dressé apporterait une vive lumière sur les époques les moins connues de l'histoire française.

FRANCIS PÉROT.

(1) *Traité historique des monnoyes de France*, p. 58. Paris 1689.

Digitized by Google

CHRONIQUE & MÉLANGES

— M. l'abbé Crison a récemment découvert, à Saint-Rémy-en-Rollat, l'emplacement d'une fabrique de poteries gallo-romaines, dites de Gannat. De nombreux débris, très variés, mais impossibles à reconstituer, jonchent le sol, et ces débris, fragments de vases pour la plupart, suffisent à donner une idée exacte des conditions d'exécution. Ils révèlent des formes légères et élégantes, une ornementation habile et pleine de goût que ne désavoueraient pas nos artistes modernes. Les dessins, dont nous avons voulu donner ici un spécimen, représentent généralement des animaux, des feuilles de lotus, des têtes d'hommes, etc. La terre employée est du reste très fine et semble avoir été préparée avec soin.

M. Esmonnot avait rencontré près de Gannat un four de ces poteries. Celui dont M. l'abbé Crison a reconnu les traces était situé sur le bord d'un cirque formé par l'Allier, sur un tertre dominant toute la vallée, près d'un ruisseau qui servait nécessairement à la manipulation de la terre, dont une masse, toute préparée, existe encore. La rivière devait être utilisée comme moyen de communication pour l'écoulement des produits et Vichy, dont les eaux étaient connues des Romains, pouvait attirer les artistes gallo-romains.

M. l'abbé Crison ne s'en tiendra pas, nous l'espérons, à ces premières constatations, qui seront sans doute suivies de fouilles fructueuses.

***

— M. le baron Edouard de Conny, le statuaire distingué dont nous avons autrefois publié une biographie dans les *Annales*, (1) fait en ce moment imprimer un important ouvrage sur la vie de son père, M. le vicomte Félix de Conny, historien de grand mérite et qui de plus occupa, comme l'on sait, un rang éminent dans la société politique de son temps. C'est une œuvre de piété filiale à laquelle nous applaudissons, en attendant l'analyse que nous aurons à lui consacrer.

(1) Année 1887, p. 41.

Digitized by Google

— M. Henri Pinguet nous annonce qu'il va incessamment publier en deux forts volumes in-18 jésus, une relation des nombreuses fêtes qui eurent lieu pendant la Révolution, dans chaque localité du Bourbonnais. C'est un sujet des plus intéressants, et bien fait, en raison de l'abondance des documents, pour tenter ceux qui, comme M. Pinguet, aiment les études d'histoire locale. (1)

***

— M. C. Grégoire a fait tirer à part son travail sur Hérisson, dont les *Annales* ont récemment achevé la publication. Il l'a complété par une savante notice historique sur la ville de Cosne, qui ajoute à l'ouvrage un sérieux élément d'intérêt. La brochure contient aussi quelques gravures que nous n'avons pas données, notamment deux superbes planches de M. Gélis-Didot, représentant les chapiteaux de l'église de Chateloy. (2)

***

— Pour paraître prochainement : *Les vieux coins de Moulins*, album de 20 planches en autographie exécutées par M. Frédéric le Roy de Chavigny et accompagnées de notices historiques de M. Francis Pérot. (3) Dans cet ouvrage, dû à la collaboration d'un artiste et d'un savant également appréciés en Bourbonnais, figureront tous les monuments ou débris de monuments rappelant l'ancienne ville, tels que le château, le pavillon d'Anne de Beaujeu, la maison dite le Doyenné et celle de la rue François Péron, ainsi que les bâtiments du XVe siècle de la rue d'Allier et de la rue et de la place du Palais, la chapelle Babut, etc.

***

M. Grand-Bey, directeur général du Tanzim, au Caire, avait été chargé, ainsi que nous l'avons mentionné précédemment, d'inspecter les monuments anciens de l'Egypte, en vue d'une restauration. Comme on devait s'y attendre, notre compatriote s'est acquitté de cette tâche avec le zèle et la compétence qui, depuis longtemps déjà, lui ont mérité les faveur sdu gouvernement Khédival, et il vient de publier sous ce titre : *Rapport sur les temples égyptiens* (4), un mémoire remarquablement étudié.

***

— Le Bourbonnais est en ce moment fort convenablement représenté au Salon. En feuilletant le livret nous constatons, il est vrai, quelques abstentions, mais nous y trouvons, en revanche, plusieurs noms d'artistes n'ayant pas exposé l'année dernière, ceux de MM. Mony, Marius Perret, Léon Cassard.

Nous publierons, le mois prochain, notre compte rendu habituel sur ce Salon.

XXX

Le Directeur-Gérant : E. Delaigue.

(1) En souscription. Prix : 6 fr. 60. Chez l'auteur, avenue d'Orvilliers, à Moulins.
(2) En vente chez les libraires de Moulins.
(3) En souscription chez M. Page-Auboire, libraire à Moulins. Prix : 10 francs.
(4) Le Caire, 2 vol., p. in-folio. Imprimerie Nle, 1888.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.

Digitized by Google

VERNEUIL

SA CHATELLENIE — SA COLLÉGIALE

(*Suite*)

I

Au XVIe siècle, et d'après le témoignage de Nicolay, les officiers de la châtellenie de Verneuil se composaient d'un capitaine châtelain, d'un lieutenant général et d'un procureur. Les audiences se tenaient tous les mardis, jours de marché. De trois en trois semaines, ces magistrats se transportaient à Bresnay, à Cressanges et au Theil, « ès dits sièges forains pour y tenir les plaids. » Les malfaiteurs étaient amenés « au siège capital, à Verneuil, pour là leur faire et parfaire leur procès, » parce qu'il y a « lieu propre et prisons civiles et criminelles. » (1) A ces officiers étaient adjoints un greffier et les différents agents subalternes de toute juridiction.

Les paroisses faisant partie de cette châtellenie étaient au nombre de vingt-trois :

Saulcet, « paroisse de la ville de Verneuil, » et ses neuf villages : Menichamps, le Vousset, Chillot, Barchère, les Places, Pénaud, la rue Guerrat et Vanteuil. Sans comprendre Verneuil, le nombre des feux était de 194.

---

(1) *Générale description du Bourbonnais*, par Nicolas de Nicolay, t. I, p. 166.

Digitized by Google

Montfand, renommé pour ses vins de la Maugarnie, mais seulement pour les habitants de la paroisse, qui consiste en 15 feux, « son chastel et place forte » ayant toute justice, vassale de Verneuil.

Louchy, comme Saulcet, Souittes, Vauver, avait un pressoir appartenant au duc de Bourbon, et comptait 131 feux.

Souittes, au faubourg Saint Nicolas de la ville de Saint-Pourçain, avait 48 feux.

Montord, quoique ne faisant pas partie de cette châtellenie, « ains est d'Auvergne et dépend de Saint-Pourçain, » voyait les officiers de la justice de Verneuil exercer leur juridiction sur une partie de son territoire, l'autre moitié étant au pouvoir de Me Claude Morin, sieur de Montord, par acquisition faite lors de l'aliénation du domaine des églises.

Branssat, sur la rivière de Gaduet, consistant en sept villages : le bourg, la Rivière, Vauver, la Roche « auquel y a un siège commun entre monsieur le duc et le prieur de Saint-Pourçain, » Souvegny, Salus et Blégnière, soit 148 feux.

Contigny-sur-Sioule se compose des villages de la Racherie, de Billonnière, de Pollièvre sur l'Ouzenan, de Rachalier, de Breux, du max de Bessat, des Saulzais où il y a un port à bateaux appelé le gué de Sioule, au-dessus duquel se trouvent les moulins de la Comtesse « qui sont tenus de monseigneur le duc et entretenus de bois, ensemble une descente pour prendre des saumons, » 305 feux.

Monétay, formé de la Chaise, sur Sioule, « auquel lieu elle s'embouche dans l'Allier, » Montigny, le Chesne-Rond, Bostz ou Vaux et les Rues, 168 feux.

Châtel-de-Neuvre a 74 feux dont trois ou quatre sont de la justice de Moulin-Neuf.

Saint-Germain-d'Entrevaux, à demi-lieue de Châtel-de-Neuvre, dont les 55 feux, moins deux ou trois, sont aussi de Moulin-Neuf.

Digitized by Google

Meillard a 86 feux, y compris le village appelé les Champs.

Bresnay, siège de justice, 117 feux.

Cressanges, « sur une haute montagne, » et ses villages de la Brosse, des Rousseaux et de la Charnée. Cet autre siège de justice consiste en 124 feux. Dans cette paroisse est le château fort des Noix, « lequel a toute justice vassale du chasteau et chastellenie d'Ussel, près Chantelle ; et en icelle respondent environ quarante feux. »

Comps, à demi-lieue de Cressanges, avec ses 54 feux.

Châtillon, sur la Queusne, dont les habitants dépendent du siège de Villefort, « motte noble » de la paroisse de Cressanges, 40 feux.

Tronget, 111 feux, répond aussi au siège de Villefort.

Treban, où se trouve la forêt de Fourneux, 54 feux.

Le Theil, 124 feux, a un siège de justice.

La Feline avait, dans sa circonscription, le prieuré de Notre-Dame de Reugny, « lequel autrefois a esté bien et somptueusement basti pour le plaisir que prenoient les seigneurs et ducs de Bourbonnois au déduit de la chasse en ce quartier, qui y est fort belle. » Il y avait aussi jadis, près de l'église de La Feline, « un fort beau logis fortifié et un monastère pour la demeurance des religieux qui à présent demeurent à Saint-Pourçain. » Particularité à noter, cette paroisse dépendait de cette ville et payait la taille en Auvergne et en Bourbonnais, renfermant, pour les deux collectes, 67 feux. Les habitants relevant de la collecte d'Auvergne répondaient au siège de la Roche, tandis que ceux de la collecte du Bourbonnais appartenaient au siège capital de Verneuil.

La Ferté-sur-Hauterive ou la Ferté-aux-Moines, sur l'Allier, avec son « beau chasteau fortifié et fossoyé et un prieuré, membre dépendant du prieuré conventuel de Souvigny, » et son port à bateaux, « qui s'acense au nom et profit du sieur prieur, » 55 feux.

Saint-Gerand-de-Vaux a 73 feux. Là se trouvait un château « décoré de beaux et somptueux édifices à l'antique,

Digitized by Google

beaux et grands jardins, prairies, bois de haute fustaie et bois taillis, estant ledit chasteau environné de grands fossés et un pont-levis. »

Saint-Loup consiste en 76 feux. Au dit bourg « y a toute justice, vassale de Verneuil, appartenant au sieur de Saint-Geran, qui y fait tenir les assises par ses officiers ; et y a auditoire et parquet bien propre pour ledit siège, et prison pour les criminels. » Au XVIe siècle, il y avait quatre foires par an : « le jour Saint-Mathé, le premier jour de décembre, le jour de Sainte-Luce et le jeudi après la Pentecoste ; et pour icelles tenir y a belles halles faites exprès. »

Paray-sous-Briaille, 52 feux, « a un siège dépendant de la châtellenie de Verneuil, exercé par les officiers du siège capital ; » mais cette justice ne s'exerce que sur douze à quinze feux, les autres étant de diverses justices, au nombre de dix à douze. Là, « sur la croupe d'un monticule, est située la belle maison de Briailles, magnifiquement édifiée par le feu général Bayard et décorée d'un beau bois de haute fustaie, garenne et bois taillis, et sur le coteau de quantité de vignobles qui produisent en abondance de fort bons vins. »

Les autres localités relevant de la justice de Verneuil étaient : Beauvoir, 24 feux, de la paroisse de Noyant ; sur Deux-Chaises, Chacombert, 12 feux ; les Escherolles, 37 feux, tantôt de la paroisse de Saint-Gérand-de-Vaux et tantôt de celle de Saint-Loup ; le château fort de Chazeuil et les habitants de cette terre, tandis que les autres personnes de la terre et seigneurie de Chazeuil, paroissiens de Vouroux-lès-Varennes, sont de la châtellenie de Billy ; le siège de Chastet, près Saint-Pourçain, commun entre le duc de Bourbon et le sieur de Chastet (trois habitants de la paroisse de Saint-Georges de Saint-Pourçain dépendent de ce siège) ; enfin, le château de Courtilles, membre dépendant du prieuré de Souvigny, dont le siège de justice, commun avec le duc, se tient au bourg de Cressanges, « de trois en trois semaines, avec celui de Villefort, tous deux exercés par les officiers dudit

Digitized by Google

Verneuil, lesquels, tous les lendemains de la Madeleine, sont tenus venir siéger dans le chasteau dudit Courtilles. »

Pour compléter cette énumération, il faudrait encore citer les noms des quarante-neuf seigneurs justiciers et vassaux indiqués par Nicolay, (1) comme le sieur de Villemouse, paroisse de Contigny; le sieur de Laugère (Châtel-de-Neuvre), le sieur de Chaumejean (Verneuil), le sieur de Gravière (Branssat), le sieur de Montcoquier (Monétay), le sieur des Aix (Meillard), le sieur de Chillot (Verneuil), le sieur des Garennes (Saulcet), le sieur de Montjournal (Saulcet), les sieurs de Champagnat et de Givry (Bresnay), le sieur de Boucherolles (Treban), le sieur du Bouchat (La Feline), le doyen, chapitre et chanoines de Verneuil, etc., etc.

Le domaine de cette châtellenie, composée de 2,373 feux, se divisait en domaine du haut-pays et en domaine du bas-pays. Outre quelques charges en argent, blé et vin, le premier était affermé 1,530 livres et le second, 2,800 livres. (2)

Le duc de Bourbonnais cherchait, par tous les moyens en son pouvoir, à développer de plus en plus la prospérité de sa ville de Verneuil, ainsi que des lieux circonvoisins, comme le prouve l'acte du 10 septembre 1366 (3) octroyant un marché tous les mardis et une foire extraordinaire le jour de Saint-

(1) *Générale description du Bourbonnais*, t. I. chapitre 77, pages 179-181.

(2) Nicolay, t. I, chap. 78, p. 181-185.

Id. , t. II, chap. 150, p. 135-138. — Au XVIe siècle, les cures de la châtellenie de Verneuil, toutes dépendantes de l'évêché de Clermont, étaient; les unes à la collation du prieur de Saint-Pourçain, les autres à celle du prieur de Souvigny, et deux seulement à la collation du prieur du Montet.

1. Saulcet, d'un revenu annuel de 15 livres; Branssat, 5 l.; Louchy, 25 l.; Souittes, 23 l. 17 s. 6 d.; Paray-sous-Briailles, 20 l.; Contigny, 70 l.; Bayet,...; Montfand, 20 l.; Saint-Loup, 35 l.

2. Saint-Gerand-de-Vaux, 40 l.; Monestay, 50 l.; Chastel-Deneuvre, 35 l. (là se trouvait le prieuré de Saint-Marc de Baulx); Meillard, 50 l.; Bresnay, 30 l.; Cressanges, 55 l.; Chastillon, 55 l.; Comps, 50 l.; Treban, 50 l.; La Feline. (là était le prieuré de Reugny, 190 l.); La Ferté-Hauterive, 15 l.

3. Tronget, 35 l.; Le Theil, 100 l. (son prieuré, 70 l.).

(3) *Titres de la maison de Bourbon*, t. I, n° 2963. — C'est à l'obligeance de M. G. Grassoreille, ancien archiviste du département de l'Allier, que je dois la copie de cette curieuse pièce.

Digitized by Google

Barnabé (11 juin) outre celles déjà existantes. En voici la teneur :

« Nous Loys, duc de Bourbonnois, comte de Clermont, per et chamberier de France, savoir faisons à tous présens et à venir que par les bons et agréables services que nous ont fait noz hommes, borgois et habitans de nostre ville de Verneul et noz autres hommes circumvesins et que nous espérons qu'ils nous facent par le temps avenir ; et aussi veu en ce et considéré nostre proffit et le leur par le temps présent et par cellui avenir, leur avons octroié de certaine science et octroyons de grâce espcéial par nous et noz successeurs avenir, que lesditz hommes et borgois et autres qui sont retraiz ou retrairont tant par le temps présent comme par cellui avenir dedans nostre dite ville et en la place qui fut au vigier de Verneul, assise entre la maison qui fut Jehan des Box et nostre chastel de Verneul icelle premièrement faire foere puisse faire tenir et avoir marché toutes les sepmaines dores en avant, c'est assavoir le mardy et avecques ce les foires acoustumées et oultre celles, une foere le jour de la feste Saint Barnabé, chacun an.

« Lesquelles foires et marchés et tous ceulx qui les tiendront et leurs danrées alant, venant et demourant en icelles nous prenons et mectons en nostre sauvegarde et de noz successeurs perpétuellement et voulons qu'ils ne soient esdites foeres, marchés, ne ou conduit, adjournez gaiges, pris ne arrestez si ce n'estoit pour cas criminel, choses obligées, cas de présent ou fait despendent desdites foeres et marchés.

« Item avons donné et octroyé à nos dits hommes et bourgois et à tous autres présens et avenir qui auront retrait ou se retrairont dedans nostre dit chastel, ville et place dessus dite, icelle premièrement soit comme dit est, qu'ilz soient rancs, quittes et exemps de toutes prises de blez, vins, bestail et autres biens que nous ou nostre successeur avenir devrions ou pourrions faire, par nous ou par noz gens dedans le chas-

Digitized by Google

tel, ville et place dessus dite, si ce n'estoit par les despens de nous et de noz successeurs, à despendre dedans nostre dit chastel et forteresse par just et loyal pris.

« Lesquelles choses dessus dites et une chacune d'icelles, leur avons octroyé et octroyons et voulons en grâce espécial qu'elles soient en ferme et perpétuelle valeur. Et deffendons à tous les officiers de nous et de noz successeurs, tans es présens comme à ceulx avenir, que contre la teneur de ceste présente lectre et grâce ne facent au contraire ; maiz d'icelle les laissent joyr paisiblement et se aucuns faisoient le contraire son exploit voulons estre nul et de nulle valeur.

« Et promectons pour nous et pour noz successeurs avenir, en bonne foy, les choses dessus dites tenir et avoir fermes et non souffrir riens au contraire.

« Du tesmoing de laquelle chose nous avons scellées ces présentes lectres de nostre grant scel, faictes et données en nostre ville de Souvegny, le dixième jour du mois de septembre l'an de grâce mil trois cens soixante et six. »

Trente-deux ans plus tard, le 8 novembre 1398, les gens des comptes du duc de Bourbonnais sont requis d'accorder un dégrèvement de tailles à tous les pauvres habitants des châtellenies de *Verneuil*, Montluçon, Murat, Chantelle, Bourbon et aultres « qui ont esté batus ceste présente année de tempeste tellement que les hommes desditz lieux ont perdu leurs blez, vendanges et autres biens, ou la plus grande partie d'iceulx ». (1)

(*A suivre*) E. Bouchard.

(1) Titres de la maison de Bourbon, t. II. N° 4182.

Digitized by Google

UN FAUX DE BROSSE

DERNIER DESCENDANT DES BARONS D'HURIEL

Le mémoire, fort étudié, de M. l'abbé Clément sur le *Tombeau et épitaphes des de Brosse dans la chapelle collégiale de Saint-Martin d'Huriel*, affirme l'existence en 1789 de ces descendants des de Brosse de Boussac et de Sainte-Sévère, barons d'Huriel, etc. Le jeune érudit, qui a déjà donné des preuves d'un vrai savoir, s'appuie sur des autorités respectables : Chérin, le père Anselme, l'*Armorial général*, pour écrire, page 74 des *Annales bourbonnaises* (mars 1889) : « Ce Michel de Brosse de Montendre, député de l'assemblée nationale, était un descendant des anciens de Brosse, barons d'Huriel. Les marquis de Montendre ont prouvé authentiquement leur descendance devant le généalogiste Chérin en 1789. » M. l'abbé Clément aurait pu ajouter à ces preuves de filiation les « lettres patentes d'érection de la terre et seigneurie de Montandre en Saintonge et Guienne sous la dénomination de marquisat de Montandre de Brosse, du 27 mai 1789, » qui donnent toute la généalogie des de Brosse depuis Hugues, fait prisonnier avec saint Louis à la Massoure, jusqu'à l'exposant, Ignace-Joseph de Brosse, seigneur de Montandre. Eh bien ! malgré les actes officiels, malgré Chérin et l'*Armorial*, j'ai des doutes ; et je demande la permission de les exposer.

I

Montandre, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Jonzac, Charente-Inférieure, et célèbre par le combat (19 mai 1402) de sept chevaliers français contre sept chevaliers anglais, a appartenu, depuis la fin du XIVe siècle jusqu'en 1742, aux La Rochefoucauld. La terre, qui comprenait vingt-huit paroisses, passa alors à François-Vincent Durand marquis de Villegagnon, comme héritier d'Anne

Digitized by Google

Pithou de Luyères, sa tante, veuve de Louis-Charles de La Rochefoucauld, puis à Leblanc du Roullet, bailli de Malte, enfin à la famille Pelletier, et à notre de Brosse.

Jean-Baptiste-Jacques Pelletier, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France, à titre honoraire, comme il s'intitulait en 1776, lorsqu'il habitait son château de Montandre, était né à Paris, où il avait été avocat. Il avait suivi comme secrétaire Maillard, intendant de Saint-Domingue, avait fait fortune dans la colonie, et de retour en France, devint fermier général, secrétaire du roi, et receveur général de la douane à Bordeaux. Il avait épousé en premières noces la sœur du vaudevilliste Charles Collé. (1) En 1759, il fut le réorganisateur du *Caveau* qui avait fini en 1739, et s'y fit remarquer. Marmontel, en ses *Mémoires*, p. 239, a raconté ce qui suit :

« Le plus libre ou plutôt le plus licencieux de tous ces dîners avait été celui que donnait, toutes les semaines, un fermier général, nommé Pelletier, à huit ou dix garçons, tous amis de la joie. A ce dîner, les têtes les plus folles étaient Collé et Crébillon fils.

« Un incident assez singulier rompit cette joyeuse société. Pelletier devint amoureux d'une aventurière, qui lui fit accroire qu'elle était fille de Louis XV. Tous les dimanches, elle allait à Versailles voir, disait-elle, mesdames, ses sœurs ; et toujours elle en revenait avec quelque petit présent ; c'était une bague, un étui, une montre, une boîte, avec le portrait d'une de ces dames. Pelletier, qui avait de l'esprit, mais une tête faible et légère, crut tout cela ; avec grand mystère, il épousa cette bohémienne. Dès lors, vous pensez bien que sa maison ne nous convint plus ; et lui bientôt après, ayant reconnu son erreur et la honteuse sottise qu'il avait faite, en devint fou et alla mourir à Charenton. »

Cette « bohémienne » qui se donnait ici pour la fille de Louis XV, ailleurs pour la fille de l'empereur d'Allemagne, et qu'épousa, vers 1764, Jean-Baptiste Pelletier, veuf de la sœur de Charles Collé, s'appelait simplement Marie-Elisabeth Giroux, et était fille de Jacques Giroux, huissier à La Ferté en Alsace, et d'Elisabeth Schwing. Usant de son influence sur l'esprit d'un vieillard, elle appela près d'elle sa sœur,

(1) Pierre-Abraham Collé de Thoiras, frère lui-même du chansonnier, avait épousé Anne-Catherine Pelletier, sans doute sœur de Jean-Baptiste. Est-ce lui que le chansonnier appelle Pelletier dans sa *Correspondance*, I, 76 et 199 ? Il y avait encore, frères et sœurs : Collé dit Vigny, entreposeur des tabacs à Saint-Junien ; Collé dit Mignot ; Philippe Collé dit l'Indien ; Marie-Madeleine Collé, épouse de Michel Foucault ; Pétronille Collé, morte en 1771.

Digitized by Google

Marie-Ursule Giroux, qui depuis épousa le sieur d'Estresses, gentilhomme d'Auvergne, et son frère Ignace-Joseph Giroux. Ce frère fut comblé ; on lui acheta une lieutenance dans le régiment d'Anhalt; puis on lui assura une pension pour le soutenir dans son état. Poussé par sa femme qui avait ses vues, Pelletier acheta (1767) le marquisat de Montandre en Saintonge.

Devenu fou à la suite d'une paralysie, le nouveau marquis de Montandre crut et fit tout ce que voulait sa femme, si bien que, quand elle vint à mourir, son frère lui succéda dans ses intrigues et dans les bonnes grâces du vieillard en démence. Il se fit donner la terre de Montandre. En même temps, par un testament du 5 mars 1775, Jean-Baptiste Pelletier léguait à Marie-Ursule Giroux, tous les meubles et effets du château de Montandre. Les héritiers naturels, qui se voient chaque jour frustrés, interviennent pour sauver les débris de la fortune et demandent au parlement l'interdiction de Pelletier et sa séquestration.

C'est à ces fins qu'ils publient, en 1772, un in-4° de 90 pages imprimé à Bordeaux, chez les frères Labottière, un factum d'où sont tirés tous ces détails : « Mémoire pour sieur Pierre-Abraham Collé de Thoiras, écuyer, seigneur de Longchamp, dame Anne-Catherine Pelletier, son épouse, intimés, sur l'appel d'un appointement rendu par le sénéchal de Saintonge et appellant à leur tour du même appointement et opposant envers trois arrêts sur requête surpris à la religion de la cour, contre le sieur Jean-Baptiste Pelletier, écuyer, secrétaire du roi du grand collége, opposant envers un arrêt audiencé. »

Qui gagna le procès ? Ce ne fut pas Collé, ni sa femme : car en 1776 Pelletier habitait encore son château de Montandre ; de plus Giroux obtenait en 1789 l'érection en marquisat de la baronnie dont il avait été sans aucun doute reconnu propriétaire ; et en septembre 1792, sa sœur « Marie-Ursule Brossès » demeurant à Paris, veuve de Raymond-Louis Rouquet Destresse, « pauvre et imbécile qu'elle a épousé pour avoir un nom, » exposait à l'administration du district de Montlieu, Charente-Inférieure, que le mobilier, à elle légué par Pelletier, était toujours resté au château de Montandre, et demandait que le séquestre mis sur le domaine, la maison et les dits meubles, comme biens d'un émigré, fût levé en ce qui la concernait. Elle obtint main-levée.

II

Il y avait déjà longtemps que les barons de Montandre prenaient le titre de marquis. Le premier qui s'intitule ainsi

Digitized by Google

est Charles de La Rochefoucauld-Fonsèque dans son contrat de mariage (1633) avec Renée Thevin de La Durblière. Y avait-il eu érection réelle ? Les lettres de 1789 le disent : « Elle a été premièrement érigée en baronnie et depuis plus d'un siècle en marquisat. » Mais titre d'érection ou de courtoisie, qu'importe? Si Montandre n'était pas régulièrement marquisat auparavant, il le devenait « en tant que besoin. » La pièce est importante ; je la prends dans le t. IX, p. 45, et 220 du *Recueil de la commission des arts de la Charente-Inférieure*, avec la plupart des renseignements qui l'accompagnent :

« Louis par la grâce de Dieu, etc. Notre cher et bien amé le sieur Ignace-Joseph de Brosse, capitaine au régiment de Salm-Salm, propriétaire seigneur de la seigneurie de Montandre, située dans nos provinces de Saintonge et Guienne, avec tous droits utiles et honorifiques sur 28 paroisses ou annexes dépendant de ladite seigneurie (ainsi qu'il est prouvé par le décret de ladite terre du 4 septembre 1767), nous ayant représenté qu'elle a été premièrement érigée en baronnie et depuis plus d'un siècle en marquisat, etc...: considérant que, dès les temps les plus reculés, les ancêtres dudit de Brosse ont toujours été qualifiés par mes prédécesseurs des titres attribués à la haute noblesse dont ils se sont rendus dignes par les armes, des alliances analogues, et par les charges et emplois militaires qu'ils ont exercés et par les dignités dont ils ont été décorés ; que Hugues, vicomte de Brosse, 14e aïeul de l'exposant, s'est trouvé avec ses vassaux à la bataille donnée entre les chrétiens et les infidèles, le 8 février 1252, en qualité de préfet du roi saint Louis dont il partagea les malheurs et fut fait prisonnier avec ce monarque à la journée de la Massoure, où Roger vicomte de Brosse, son 13e aïeul, s'était ainsi trouvé ; que Pierre de Brosse, son 12e aïeul, s'est trouvé, en qualité de chevalier banneret, à la bataille de Furnes en 1297 ; que Louis de Brosse, son 11e aïeul, perdit la vie à la bataille de Poitiers en 1356, en même qualité ; que Pierre de Brosse, aussi chevalier banneret, son 10e aïeul, servit le roi avec une compagnie d'hommes d'armes contre les Anglais, en 1351 ; que Jean, vicomte de Brosse, son 9e aïeul, s'est trouvé au siège d'Orléans en 1429, commandant un corps d'armée ; qu'autre Jean de Brosse, son 8e aïeul, fut armé chevalier par le comte de Dunois en présence de l'armée, le 21 août 1451 ; qu'autre Jean de Brosse, son 7e aïeul, s'est trouvé à plusieurs sièges et batailles avec une compagnie d'hommes d'armes ; que René de Brosse, son 6e aïeul, perdit la vie à la bataille de Pavie en 1525, ainsi que son fils, Jean de Brosse ; que François-Géraud de Brosse, son 5e aïeul, s'est trouvé à

Digitized by Google

la même bataille, commandant une compagnie d'hommes d'armes, où il perdit son père et son frère ; que Claude de Brosse, son 4e aïeul, a servi avec beaucoup de valeur le roi Henri IV ; que Claude-René de Brosse, son 3e aïeul, fit partie de la noblesse commandée par le maréchal de La Force, en 1641 ; qu'Armand-Charles de Brosse, bisaïeul et Pierre-Roger de Brosse, aïeul, servirent avec distinction le roi Louis XV, l'un dans le grade de capitaine et l'autre dans celui de lieutenant-colonel ; que Jean-Jacques de Brosse, son père, a servi dans une compagnie de cadets-gentilshommes, et puis dans l'état major de l'armée; qu'enfin l'exposant s'est rendu lui-même digne des témoignages de notre bienveillance et affection, étant à notre service depuis 25 ans et s'étant distingué par son zèle et sa valeur à notre armée de Corse en 1768 où il reçut des blessures graves...

« A ces causes, etc.

« Voilà une pièce bien en règle, s'écrie l'auteur ; et voilà certes une bien glorieuse lignée ! Descendre de ces vicomtes de Brosse qui se surnommaient de Bretagne et se qualifiaient comtes de Penthièvre depuis l'alliance de Jean de Brosse de Boussac avec Nicole de Blois, dernière comtesse de Penthièvre et fille unique de Charles de Châtillon et de Bretagne, c'était plus qu'il n'en fallait pour faire ériger Montandre en marquisat ; » mais la preuve était-elle faite ?

Consultons les ouvrages les plus sérieux en la matière. Le père Anselme, *Histoire des grands officiers de la couronne*, V, 568, finit la généalogie des seigneurs de Brosse, à Jean, vicomte de Brosse, dont la fille unique Jeanne, femme d'André de Chauvigny, testa en 1348, pour la branche aînée ; et pour la branche des seigneurs de Boussac et de Sainte-Sévère, à Jean de Brosse, dit de Bretagne, duc d'Estampes, gouverneur du Bourbonnais, mort en 1564 sans enfants d'Anne de Pisseleu, sa femme, maîtresse de François Ier. Ce Jean avait un frère, François de Brosse, qui mourut jeune. C'est à ce François qu'on prête une postérité.

Louis Moréri, dans son *Grand dictionnaire historique*, II, 308, et après lui, La Chenaye-Desbois, dans son *Dictionnaire de la noblesse*, III, p. 270, outre les deux branches du père Anselme, en indiquent une troisième, celle des seigneurs des Crot et de Malleval, qui descend, disent-ils, d'Antoine de Brosse, second fils de Jean, deuxième du nom. Cet Antoine de Brosse, tonsuré en 1462, associé à l'ordre du Mont-Carmel en 1471, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1481, se maria en 1502. Est-ce ce mariage d'un chevalier de Malte qui a empêché Anselme de faire figurer cette descendance dans sa généa-

Digitized by Google

logie? Mais dans les lettres patentes il n'est question que de la branche aînée. Or ces généalogistes s'accordent à dire que ce François, « 5e aïeul » de l'impétrant, mourut sans postérité.

Comment les lettres patentes lui donnent-elles un fils?

Par un procédé bien simple: il existait sans doute quelque part un Gérault de Brosse; on a feint que le François du père Anselme s'appelait François-Gérault, sans remarquer que le double prénom n'était pas en usage au XIVe siècle; la soudure a été faite ainsi; et voilà les de Brosse de Boussac et d'Huriel qui revivent dans des de Brosse quelconques.

Un fait semblable s'est passé — et se passe encore, pourrai-je ajouter — à propos du frère de madame de Maintenon. Charles d'Aubigné, gouverneur de Cognac, d'Aigues-Mortes et de la province de Berry, désirait fort être cordon bleu; mais il fallait être « gentilhomme de nom et d'armes de trois races paternelles pour le moins; » or, l'arrière petit-fils d'un tanneur de Loudun ne pouvait guère montrer que la noblesse de son père et de son grand-père, ce qui ne faisait que deux quartiers. Pour plaire à la marquise on imagina de rattacher le d'Aubigné du Poitou à la grande famille des d'Aubigny d'Anjou; et dans un acte de 1516 on ajouta aux trois fils de François d'Aubigné un quatrième frère; et voilà comment, malgré l'honnête d'Hozier qui reconnut vite le faux, mais avec la complaisance de l'abbé Charles-Maur d'Aubigné, on put faire Charles d'Aubigné, chevalier du Saint-Esprit.

Il y eut évidemment une supercherie pour les de Brosse; mais cela avait lieu en 1789; et l'on avait certes bien d'autres préoccupations. Quoi qu'il en soit, voici quelques faits qui serviront à confirmer notre opinion et à montrer que la bonne foi de la chancellerie royale avait été surprise.

III.

La terre de Montandre, si importante, ne figure pas sur la liste des fiefs de Saintonge qui furent représentés aux réunions pour les états-généraux. Aucun de Brosse, aucun Montandre, aucun Giroux, n'est inscrit sur la liste des gentilshommes. Pourquoi? Une note d'un des commissaires de la noblesse, chargés de vérifier les titres, et bien placé pour connaître la vérité, dit: « Les faux en écriture privée et publique et impostures n'ont jamais coûté à Joseph-Ignace Giroux. Devenu propriétaire de cette terre de Montandre dont il a enfin pris le nom, il se fit représenter, par procuration, à l'assemblée de la noblesse de Saintonge, convoquée pour nommer des députés aux états-généraux du royaume, en 1789. Un

Digitized by Google

membre qui, sans doute, connaissait l'extraction du sieur Giroux, s'écria : «Messieurs, le sieur de Montandre n'est point « gentilhomme ; il n'a pas le droit de paraître ici. » — Son procureur fondé retire aussitôt sa procuration et la met en poche sans rien alléguer pour son client. Marié à Paris, à la même époque, avec la fille du sieur Liovéra, banquier espagnol, il recherche plusieurs députés de l'assemblée nationale connus par leur dévouement à la cause du roi, et leur persuade qu'un homme de la maison de Brosse ne peut manquer d'être un aristocrate zélé et leur parent, puisque la maison de Brosse, dont il est le seul rejeton, est alliée à celles de Culan et de Rouvroi. »

Repoussé à Saintes, a-t-il été accueilli par d'autres bailliages ? M. l'abbé Clément le dit « député extraordinaire à l'assemblée nationale ; » or à l'assemblée constituante on connaît les députés ; puis les députés suppléants. Qu'était-ce que ce « député extraordinaire ? » et de quelle province était-il député ? Son nom ne figure pas dans la liste officielle du *Moniteur universel*. Encore une imposture de la part de Giroux.

Il émigre ; c'était de bon ton et une preuve de haute origine.

Il s'en targuera plus tard ; pour le moment, il veut bien avoir l'honneur de la persécution, mais il serait désolé d'en pâtir. Pendant qu'il se vante d'être émigré à l'armée des princes, en Saintonge il prétend que jamais il n'a pactisé avec les ennemis des patriotes ; il est absent, c'est vrai ; mais comme malade, pour aller se faire traiter à l'étranger ; du reste, « citoyen de l'ex-duché de Luxembourg, évêché et canton de Bâle en Suisse, il ne doit pas être compris au nombre des émigrés parce qu'il est naturalisé Suisse. » A l'appui de son mémoire pour obtenir sa radiation de la liste des émigrés, où l'avait fait inscrire le directoire de Montlieu (24 octobre 1792) « Ignace-Joseph Brosse de Montandre, » présente « ses patentes de bourgeoisie suisse du 20 octobre 1762, traduction du 4 février 1793 ; le certificat du lieutenant général Marbeuf, du 16 mai 1769, constatant ses blessures reçues en Corse ; les certificats de chirurgiens qui l'ont traité à Aix-la-Chapelle et à Luxembourg, du 24 déeembre 1792, attestant qu'Ignace-Joseph de Brosse, né à Pharde dans la Haute Atrage (*sic*) (Alsace), diocèse de Bâle, a toujours servi jusqu'en 1788 dans les régiments étrangers. » C'est complet, et jamais dossier n'a été plus clair et plus authentique. Aussi le directoire du district de Montlieu (Registre aux archives de la Charente-Inférieure), par une délibération du 25 frimaire an II — 15 décembre 1793, — vu toutes ces pièces, et « considérant que les lois contre les émigrés ne sont applicables qu'aux ci-

Digitized by Google

toyens français, tandis que de Brosse est suisse, nation alliée de la France, fut « d'avis que son nom soit rayé de la liste des émigrés français, et le sequestre de ses biens levé dans le dictrict. » Ce qui fut fait sans doute : car les procès-verbaux de vente des biens nationaux de 1793 à 1795 ne contiennent pas l'adjudication du château ni des domaines de Montandre. Reste à expliquer comment un étranger a pu faire ériger sa terre en marquisat, se prétendre gentilhomme français et duper les généalogistes officiels !

Brosse-Giroux se présente donc au cantonnement des gentilshommes de Saintonges et Angoumois à Münster-Maienfeld dans l'électorat de Trèves, en décembre 1791. On hésite à l'admettre comme noble ; il produit pourtant un certificat de ses preuves pour monter dans les carrosses du roi, signé de Chérin. Il figure dans l'état nominatif sous ce nom « de Brousse de Montendre, » mais parmi le tiers état. Et l'on glose. Pourtant il a de l'argent ; il en prête, il en donne ; il a des partisans. Puis ses ressources diminuent : alors il feint d'avoir été volé par son hôte. C'était un fort honnête apothicaire, homme de bien, connu de tous ; la ville entière affirme qu'il est à l'abri de tout soupçon. » On s'étonne des allégations de l'accusateur : ses contradictions sont évidentes, il est démasqué. Enfin, convaincu de duperie, « le sycophante marquis ne devait plus trouver ni faire de dupes. Il quitte un théâtre où il était désormais trop connu. »

Ce qui ne l'empêchera pas en 1820 d'usurper, sous les yeux des survivants de l'armée de Condé, avec une effronterie et un cynisme sans égal, le titre de commandant de la noblesse de Saintonge. Dans un acte authentique, il s'intitulait « marquis de Montendre, comte de Brosse de Bretagne, maréchal de camp et ancien commandant des noblesses de Saintonges Aunis et Angoumois, quartier-maître trésorier à l'armée du Roy en Allemagne en 1792, commandant dans les villes de Münster, électorat de Trèves, au nom de son Altesse Sérénissime. » Tout cela pour réclamer en justice de paix 24 francs à un paysan ! N'est-ce pas le comble de l'impudeur. « Il rentre en France, éprouve un grand échec dans son honneur par l'inconduite de sa femme, et va se renfermer enfin dans les débris de sa terre, devenue la proie des féroces patriotes. »

*
* *

Voilà les faits nettement et impartialement exposés. Qu'on juge. Pour nous, le Giroux-Pelletier n'était qu'un faux de Brosse, et ce marquis de Montandre un imposteur.

Louis Audiat.

10 mars 1889.

Digitized by Google

SOUVENIRS

DE

L'HOTEL-DE-VILLE DE MOULINS

(Suite)

PREMIÈRE PARTIE

COUP D'ŒIL SUR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE, EN PROVINCE, PENDANT LES TROIS DERNIERS SIÈCLES

III. Le dépot de mendicité. — Créé par ordonnances royales de 1764 et 1767, le dépôt de mendicité était situé à la Madeleine. (1) Il était administré par un directeur, un commissaire-inspecteur et un régisseur-caissier.

Chaque généralité avait un établissement semblable. Les vagabonds et les mendiants y étaient nourris et entretenus aux frais du roi. Voulait-on retirer du dépôt ceux qui y étaient enfermés? Il fallait en demander l'autorisation à l'intendant, et prendre l'engagement de les nourrir, dans le cas où ils seraient de nouveau surpris en état de vagabondage. (2)

(1) C'est aujourd'hui une annexe de la caserne, qui sert d'infirmerie pour les chevaux malades.

(2) On le voit par cet exemple, M. de Tocqueville a raison de dire que l'ancien régime n'avait pas laissé à la Révolution le soin de tout organiser en France. Un de nos anciens préfets, M. Genteur, avait, à l'aide de souscriptions privées et de subventions municipales et départementales, réussi à supprimer effectivement la mendicité dans notre département. Le dépôt se trouvait alors dans les bâtiments dits La Grange-Périaux, qui, considérablement agrandis et transformés, sont devenus l'école normale des garçons. Ce qui a déjà été fait avec succès, ne pourrait-on pas le faire encore? Ce serait rendre un grand service aux habitants de nos villes et surtout à ceux de nos campagnes qu'exploitent journellement ces « roulants » importuns ou dangereux, malgré le zèle louable de la police locale.

Digitized by Google

IV. Le Collège royal. — Après l'expulsion des Jésuites, le collège de Moulins (1) fut administré par un bureau, composé de magistrats et de notables. Depuis 1780, il était dirigé par les Pères de la Doctrine chrétienne. (2) Le plan des études était conforme à celui des Ecoles militaires. On y faisait toutes les classes, depuis la sixième jusqu'à la philosophie.

V. Le Gouvernement général. — A sa tête était, en 1788, M. Jean Henri de Moret de Grolée, comte de Peyre, gouverneur (3) et grand sénéchal de la province. (4) Au-dessous de lui, il y avait un commandant en chef, un commandant en second, un lieutenant général et deux lieutenants ; tous de l'ordre de la noblesse. Le secrétaire du gouvernement résidait à Paris ; c'était alors M. Daudet.

Au gouvernement général se rattachait le « *Tribunal du point*

(1) L'ancien collège est maintenant le Palais de justice. Son histoire a été écrite par M. E. Bouchard, président de la Société d'Emulation de l'Allier, auteur de nombreuses publications intéressantes sur le Bourbonnais (1 vol. in-8°, chez Desrosiers, 1872).

(2) Les *Doctrinaires* ou Pères de la Doctrine chrétienne, fondés, à la fin du seizième siècle par un gentilhomme provençal, César de Bus, formaient une congrégation de prêtres séculiers, qui se vouaient à l'enseignement et dont le général était toujours un Français. Sous la Restauration, on appela *Doctrinaires* un groupe d'hommes d'Etat éminents, qui avaient pour chef Royer-Collard. Leur nom venait de ce qu'ils voulaient faire des principes constitutionnels un corps de doctrine.

(3) Les *Gouverneurs* avaient été créés pour représenter le roi dans les provinces. Ils le représentèrent si bien que, plus d'une fois, ils usèrent à leur profit de l'autorité royale usurpée. C'était un danger pour la monarchie ; Richelieu y porta remède : il affaiblit la puissance des gouverneurs, en frappant les plus considérables, comme le duc de Montmorency, et en créant les Intendants. Pendant la Fronde, les gouverneurs tentèrent de reprendre leur pouvoir perdu ; mais ils furent vaincus avec Condé, leur chef. Pour n'avoir rien à redouter de leur ambition. Louis XIV les changea souvent de province, les appela fréquemment à Versailles et les garda à sa cour, pendant que les intendants dociles remplissaient leurs fonctions, au chef-lieu du gouvernement.

(4) Sous les premiers Capétiens, le *Grand Sénéchal de France* avait une charge presque aussi importante que celle des anciens Maires du palais : il présidait à l'administration de la maison du roi, et il commandait une partie de l'armée. Plus tard cette charge, jugée trop considérable, fut amoindrie. Les sénéchaux de province étaient des officiers royaux chargés de présider à la justice, dans les pays de droit écrit, et de commander l'arrière-ban de la noblesse. Vers la fin de l'ancien régime, ils n'avaient plus guère qu'un titre honorifique.

Digitized by Google

d'honneur (1) entre les gentilshommes du Bourbonnais. » Il comprenait quatre lieutenants des Maréchaux de France, dont un à Moulins, le vicomte de Villemontée, deux à Montluçon et un à Aigueperse ; un conseiller-rapporteur, un procureur du roi, un greffier et un commis-greffier.

VI. L'Intendance. — En 1788, l'Intendant du Bourbonnais était M. Foullon de Doué, marquis de la Tournelle, qui fut nommé conseiller d'Etat honoraire sous la Restauration. Le service des bureaux de l'intendance était dirigé par deux premiers secrétaires, quatre secrétaires et un secrétaire de cabinet.

Voici, d'après les *Etrennes nouvelles* de 1789, la liste complète des Intendants de notre province (2) :

1640, Pierre Foulet, seigneur de Pruneveaux ;
1644, Le Febvre, seigneur de la Barre ;
1658, De Pommereu, seigneur de la Bertèche ;
1669, Charles Tubeuf, baron de Vert et de Blanzat ;
1675, Georges Morant ;
1677, Charles Fainéon, seigneur de Ris ;
1679, Jean Imbert de Bouville, marquis de Bizy ;

(1) « Les combats singuliers furent une des plaies de la noblesse, à la fin du seizième siècle : on se battait trois contre trois, six contre six, les seconds épousant la querelle de leurs amis, le plus souvent sans en connaître la cause. Les esprits étaient si pervertis par la fréquence de ces combats, que montrer quelque hésitation à les accepter aurait été s'exposer à l'infamie. Aussi Sully se plaint-il que les duels eussent fait périr plus de gentilshommes que les guerres de religion. » C'est ce qui explique la sévérité avec laquelle Richelieu fit exécuter les lois portées contre le duel. Pour conjurer le danger qu'entraînait, pour les familles et pour l'Etat, la fréquence de ces duels meurtriers, et sauvegarder cependant les sentiments d'honneur de la noblesse, plusieurs de nos rois, notamment Henri IV et Louis XIV, ordonnèrent que les querelles qui pourraient rendre le duel nécessaire seraient soumises au tribunal des maréchaux ; ces juges respectés décideraient s'il y avait lieu d'autoriser ou de refuser le combat. Des tribunaux analogues furent institués dans les provinces ; on les appela Tribunaux du point d'honneur.

(2) Il est assez difficile de se procurer cette liste dans son ensemble ; voilà pourquoi nous la donnons ici. Nous ne savons pour quel motif les *Etrennes* ont omis le nom de notre premier intendant, M. *de Mesgrigny*, conseiller d'Etat, maître des requêtes de l'hôtel du roi. Sa nomination se trouve, en effet, transcrite tout au long, avec les considérants et le détail des fonctions qu'il aura à remplir, dans un registre des archives départementales (série B, 740, f° 113. V°) Elle est datée de Saint-Germain-en-Laye, le 10 janvier 1636.

Digitized by Google

1681, Legoux de Berchère, marquis d'Interville, etc;
1683, Jacques de Bercy (1);
1685, Jean de Creil, marquis de Creil-Bournezeau;
1687, Florent d'Argouges:
1690, Antoine d'Aquin (ou Daquin) seigneur de Châteaurenard; (2)
1693, Jacques Le Vayer;
1700, Jean de Turmenyes, seigneur de Nointel;
1703, Gilles de Meaupeou, comte d'Ableiges;
1707, François Mansard, comte de Sagonne;
1711, Jacques-Etienne Turgot, seigneur de Soubs, etc;
1716, Marc-Antoine Turgot;
1719, Jean-Charles Doujat; (3)
1723, Gilles Brunet d'Evry, seigneur de La Palisse, etc;
1729, De Vanolles;
1733, Bertrand René Pallu;
1739, Bertier de Sauvigny;
1742, De La Porte;
1746, De Bernage, seigneur de Vaux, etc;
1757, Amable-Pierre-Thomas, marquis de Bérulle; (4)
1760, Le Nain, baron d'Asfeld;
1762, Jacques de Flesselles, seigneur de Champguessier, etc;
1765, Jean Depont, seigneur de Manderoux, etc;
1778, Guéau de Reverseaux, comte de Miermaigne, etc;
1781, Antoine-Jean Terray;
1784, Barbarat de Maziron, comte de Muret, etc;
1788, Foullon de Doué (5);

(1) L'une des plus belles promenades de Moulins porte encore le nom de Bercy.

(2) Le cours qui portait son nom est maintenant le cours Choisy; il se trouvait entre les cours de Bérulle et Doujat. Pendant la Révolution il se nommait *cours Voltaire*.

(3) Jusqu'à ces derniers temps le cours de la Préfecture s'est appelé cours Doujat.

(4) Le cours de Bérulle est aujourd'hui le cours du Théâtre.

(5) Plusieurs erreurs de dates se sont glissées dans cette liste. Nous pou-

Digitized by Google

VII. Le Présidial. — Le Présidial, tribunal criminel et civil, avait un nombreux personnel :

1° Quatre officiers titulaires : le lieutenant général, le lieutenant criminel, le lieutenant particulier et un assesseur ;

2° Dix-huit conseillers ;

3° Les gens du roi, savoir : deux avocats du roi et un procureur.

4° Plusieurs officiers et conseillers honoraires ;

5° Le receveur des épices, le receveur des consignations, le commis à l'exercice, le commissaire aux saisies réelles ;

6° Les greffiers et le secrétaire de la Chambre ;

7° Les huissiers audienciers et les sergents.

Au Présidial se rattachaient :

Le *Collège des avocats*, renfermant vingt-huit membres (1) ;

Les *Conseillers du roi notaires*, au nombre de quinze ;

Les *Procureurs*, deux fois plus nombreux que les notaires ;

La *Chancellerie Présidiale*, avec un conseiller garde-scel, un référendaire chauffe-cire, deux greffiers et trois huissiers ;

La *Sénéchaussée civile*, qui comprenait trois officiers (le lieutenant général, le lieutenant particulier et un assesseur) des conseillers et des greffiers. (Les mêmes qu'au Présidial) ;

La *Sénéchaussée criminelle*, ayant aussi un lieutenant général, un lieutenant particulier et des conseillers. (Les mêmes qu'au Présidial) ;

La *Chancellerie de la Sénéchaussée*, chargée de la conservation des hypothèques, avec cinq officiers : le conseiller garde-des-sceaux, le conservateur, le commis du conservateur, le greffier et le secrétaire chauffe-cire ;

---

vons en rectifier quelques-unes, d'après la *Correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants*, publiée par M. de Boislisle. Ainsi Urbain Le Goux de Berchère est intendant du Bourbonnais de mars 1683 à janvier 1684 ; Jacques de Bercy, de février à octobre 1684 ; Jean de Creil, d'octobre 1684 à mai 1686 ; Florent d'Argouges, de juillet 1686 à juillet 1688 ; d'Aquin, de septembre 1688 à février 1694 ; Jacques le Vager, de février 1694 à décembre 1699 ; Jean de Turmenges de Nointel, de décembre 1699 à février 1702.

(1) « La bibliothèque des avocats était ouverte au public, le lundi de chaque semaine, depuis deux heures de relevée jusqu'à cinq. »

Digitized by Google

Enfin, la *Police*, avec trois officiers : deux lieutenants généraux (l'un d'eux est le maire de Moulins) et un procureur du roi ; plus deux commissaires, deux greffiers et plusieurs huissiers.

VIII. Le Bureau des Finances. — Lorsqu'il fut établi par un édit de 1587, notre Bureau des finances était seulement composé de deux présidents, huit trésoriers et deux greffiers. En 1788, tous les trésosiers portaient le titre de présidents. Le Bureau comprenait alors : vingt-trois trésoriers ayant tous le titre de présidents ; quatre officiers du parquet ; trois greffiers ; un chevalier d'honneur (1) ; un receveur des épices et un secrétaire. (2)

IX. Les Eaux et Forêts. — La maîtrise du Bourbonnais dépendait d'un Grand-Maître, qui résidait d'ordinaire à Paris. Elle comprenait : six officiers, savoir : un maître particulier, un lieutenant, un procureur du roi, un garde-marteau, un greffier en chef et un receveur général des domaines et bois ; six arpenteurs ; trois huissiers et un garde-général collecteur des amendes.

(A suivre.) H. Faure.

(1) Les *Chevaliers d'honneur ou de corps* furent d'abord des dignitaires de la cour chargés de présider aux cérémonies. Le mot d'*honneur* était fréquemment employé dans ce sens : l'épée d'honneur, le manteau d'honneur, le cheval d'honneur, etc., étaient l'épée, le manteau, le cheval, etc., dont on se servait dans les circonstances solennelles. En 1691, le roi accorda, moyennant finance, à certains conseillers des Présidiaux le titre de chevaliers d'honneur. En 1702, pressé par des besoins d'argent encore plus urgents, comme nous l'avons constaté, il permit à chacun des Bureaux de finances d'avoir son chevalier d'honneur, « lequel devait avoir rang et séance, en habit noir, avec le manteau, le collet et l'épée au côté, avant le doyen. » Cette charge, qui donnait droit à divers privilèges, pouvait être achetée par les roturiers, et elle leur conférait la noblesse, à titre héréditaire, pourvu qu'ils eussent exercé leurs fonctions pendant vingt ans.

(2) En 1687, Moulins avait compté Racine au nombre de ses Trésoriers de France. Mais l'auteur de *Phèdre*, retenu auprès du roi par ses fonctions d'historiographe, n'était guère trésorier que de nom. Aussi Boileau lui écrit-il de Moulins, avec une pointe de malice : « M. de Chamblain connaît fort votre nom, ainsi que tout le monde de cette ville, qui s'honore fort d'avoir un magistrat de votre force et qui lui est si peu à charge. »

Digitized by Google

LES

ARTISTES BOURBONNAIS

AU SALON

Un résultat inattendu de l'Exposition a été d'écarter du Salon la foule qui, les années précédentes, s'entassait dans ses salles. Le public inconstant, attiré, du reste, par des bruits de fêtes, porte plus loin ses pas, et il ne faut pas trop l'en blâmer, car il rencontre au Champ-de-Mars, à côté des vastes travaux de nos architectes et de nos ingénieurs, ce palais des Beaux-arts, dont le titre pompeux s'explique par une prodigieuse accumulation de chefs-d'œuvre. C'était, on l'avouera, une concurrence par trop difficile à soutenir, et la peinture de l'année devait nécessairement s'effacer devant la peinture du siècle.

Pour ne rien exagérer, hâtons-nous d'ajouter que cet effacement n'a pas été complet, tant s'en faut. Sans doute on a pu remarquer au Salon une moindre affluence qu'autrefois, mais les amateurs d'esthétique ne pouvaient oublier complètement ce temple du beau où le talent est, comme toujours, répandu à profusion, et où nombre d'artistes ont obtenu de si légitimes succès.

Parmi ceux-là nous sommes heureux d'avoir à citer M. Pierre Outin, dont la magnifique toile : *Un épisode du combat de Quiberon*, a été récompensée d'une deuxième médaille. Dans cette composition, d'un mérite réellement supérieur, le peintre moulinois a déployé, avec une remarquable aisance, les facultés maîtresses dont la nature l'a si généreusement doué et qu'ont déjà maintes fois affirmées des œuvres charmantes. Jusqu'à présent, il avait surtout exposé de fort beaux tableaux de genre, mais cette année il a abordé la véritable peinture historique, sans oublier d'y introduire le drame intime et poignant, qu'il rend si bien, et surtout sans changer le caractère ordinaire et d'une originalité très personnelle, de ses conceptions.

Une légende inscrite sur la bordure montre à quelle source s'est inspiré M. Outin.

« D'Hervilly, qui bravait le feu avec le plus grand cou-

Digitized by Google

rage, reçoit un biscaïen au milieu de la poitrine... (THIERS).

« Les premiers soins lui furent donnés par une Anglaise, lady Harriet Diana W..., qui l'accompagnait depuis Londres. (Correspondance particulière.) »

Sur ce thème, l'artiste a brodé à plaisir ; sa fertile imagination a entrevu des péripéties auxquelles son pinceau, habitué depuis longtemps à se jouer des difficultés et des procédés matériels, a su donner la forme tangible, une forme simple, claire et précise, malgré des éléments d'intérêt variés et malgré l'abondance des détails.

Autour du comte d'Hervilly et de l'Anglaise éperdue de douleur, on distingue le désordre tumultueux d'une fin de combat. Les soldats improvisés, paysans pour la plupart, se précipitent à l'embarquement. Quelques-uns, se retournant à demi, tirent vengeance de la défaite en brûlant leurs dernières cartouches. La flotte, incendiée dans la baie, apparaît entourée de lueurs, et des nuages sombres viennent encore compléter l'effet véritablement saisissant de cette scène grandiose. Cela est superbe d'énergie et d'émotion.

En quittant l'*Episode du combat de Quiberon*, qui avait tout d'abord attiré notre curiosité, nous n'avons pas eu à marcher longtemps sans rencontrer d'autres compatriotes. Nous voici devant deux excellents paysages algériens signés de M. Marius Perret. L'un a pour titre : *El Aghouat, l'oasis et le Sahara*. C'est une opposition heureuse entre l'éclatante blancheur des terrains nus et pierreux, brûlés du soleil, et les tons vigoureux de la végétation africaine. L'autre est *La Smala de Tâadmit* ; — *sud algérien*. Celui-ci est tout à fait microscopique, détaillé avec le plus grand soin et des finesses de miniature, sans futilité, cependant. A des plans successifs, on aperçoit plusieurs groupes de tentes d'Arabes. Avec un lointain montagneux qui plaît infiniment, et au premier plan le sol lumineux, c'est tout le tableau et c'est assez.

M. Pierdon, un habitué du Salon, a exposé *Un buisson au bord de la Marne*, qui nous semble réunir les qualités les plus sérieuses. Malheureusement la place un peu élevée qui lui a été assignée ne nous permet qu'un examen sommaire. Cela est bien fâcheux, car cette toile se recommande surtout par d'intéressants détails.

On a également trop éloigné de la cimaise la *Bohémienne* de M. Cassard ; mais ici l'inconvénient n'a pas autant de portée, car la peinture se soutient aisément à cette hauteur, grâce à des tons clairs et un peu décoratifs. Nous aurions préféré à celui qu'a adopté M. Cassard, un type de bohémienne avec le mouvement, les oripeaux et le scintillement de couleurs qu'affectionnent ces étranges créatures. Celle-ci est plutôt un portrait, mais d'une touche facile et du meilleur effet.

Digitized by Google

Sans quitter la salle où nous avons trouvé la peinture de M. Cassard, nous trouvons aussi l'*Homme qui rit*, de M. Marcellin Desboutin. Ce titre vous fait peut-être penser à la création macabre de Victor Hugo et vous vous figurez un être déformé, une image de mort sur un corps de vivant, telle qu'elle est sortie de l'imagination surabondante du poëte. Vous n'y êtes point. Avec M. Desboutin, l'*Homme qui rit* est tout simplement un homme qui rit, et d'un bon rire franc, jovial, heureux, épanoui largement sur un visage d'épicurien.

Cette exhilarante physionomie, que l'on dirait fixée dans son cadre en un moment de joyeuse humeur, et sans penser à rien, est bien autre chose qu'un éclair de gaieté. C'est une très forte et très vigoureuse étude, irréprochable de justesse, de modelé, de couleur, et dont les valeurs sont bien observées.

Mlle Favier nous montre un *Portrait de Mme M...*, d'un aspect anxieux et maladif. Cela est moins agréable à regarder que l'*Homme qui rit*, car Mme M... ne rit pas du tout. Ceci n'est pas une critique qui, du reste, tomberait à faux, car Mlle Favier mérite au contraire des louanges pour ce portrait expressif et consciencieusement étudié.

Avant de quitter la peinture citons encore, de Mme Marie Merlette une nature morte avec des crevettes ; de M. Jean Laronze, un *Berger joueur de vielle* et *Dans les champs*, paysage charolais très frais et très vrai. Ces deux artistes ne sont pas nés dans les limites du département de l'Allier, mais peu s'en faut ; Mme Merlette est de Bourbon-Lancy, et M. Laronze, de Génelard, près de Digoin.

Ne passons pas devant les aquarelles sans examiner avec l'attention qu'elle mérite, une nature morte représentant des canards, un lièvre, un lapin. Ces animaux, recommandables au point de vue culinaire à des titres divers, ont ici des mérites particuliers d'un ordre bien différent. Ils sont négligemment jetés pêle-mêle dans un coin de cuisine, en attendant le moment de les dépouiller. Ce désordre convient parfaitement au sujet, qui ne s'expliquerait pas ou qui s'expliquerait mal autrement, et auquel il donne une parfaite apparence de réalisme, rehaussée par la vérité et la franchise du coloris, toujours heureux chez l'auteur. Cet auteur, nous ne l'avons pas nommé encore : c'est M. Frédéric le Roy de Chavigny.

M. Racine est, avec M. de Chavigny, le seul artiste bourbonnais qui ait exposé une aquarelle. Ses *Chiens de guerre* ont du caractère et sont enlevés avec un brio que nous nous plaisons à reconnaître.

Non loin des *Chiens de guerre*, nous retrouvons Mlle Favier avec un charmant *Portrait de Miss* A. H... C'est un fin pastel aux tons délicats et harmonieux. Le pastel est, comme l'on sait, un genre tout féminin ; Mlle Favier paraît y exceller.

Digitized by Google

En abordant la gravure, notre premier soin est d'y chercher les deux épreuves de notre maître aquafortiste, Marcellin Desboutin. Sans peine nous avons découvert la première, un *Portrait de l'auteur*; mais pour la seconde, *Le Pape Pie IX*, nous avons désespéré un moment d'y parvenir.

Comment supposer qu'une gravure de si petite dimension, une simple tête de 4 ou 5 centimètres de hauteur au plus, dont la finesse est tout l'intérêt, et qui ne peut être vue que de très près, puisse être élevée à une région aussi invraisemblable? Comment le supposer, surtout, quand cette gravure est signée Desboutin ?.. Il faudrait un des télescopes de l'Observatoire pour en donner une idée approximative, et encore ne conseillerions-nous l'usage de cet instrument d'optique que par les temps bien clairs. Autant dire que cette eau-forte ne mérite pas l'examen et qu'on a voulu la soustraire aux yeux des connaisseurs. Ce rigorisme n'est pourtant pas inflexible et on connaît les usages du Salon. Du reste une semblable appréciation ne peut concerner M. Desboutin, un artiste auquel le musée des Beaux-arts de Genève ouvrait naguère ses portes pour une exposition particulière. Mais passons.

Nous connaissions déjà un *Portrait de l'auteur*, de M. Desboutin. Il avait été exposé à Moulins, en 1886. Nous le retrouverons au Champ-de-Mars. Celui du Salon est, comme son devancier, tout à fait remarquable d'expression et de vigueur. Les effets sont d'une énergie qui fait penser aux maîtres du genre, et aucun n'en a compté de plus grands, depuis Van Dick, Claude Lorrain, Rembrandt, etc., jusqu'à Lalanne, Le Rat, Ch. Jacque, etc.

Avant de descendre au rez-de-chaussée, où nous attend la sculpture, jetons un coup d'œil aux dessins graphiques de M. René Moreau, qui a exposé *Le Doyenné à Moulins* ; — *état actuel*, plus un *Projet pour la construction d'un « stand » à Moulins*. Nous manquons trop de connaissances spéciales en cette matière pour risquer une opinion personnelle, mais il nous suffit de dire que ces plans ont valu à leur auteur une mention honorable. N'oublions pas non plus M. Vinson, qui a envoyé, cette année, un *Projet de hall*.

Au bas de l'escalier, entre un *Phaéton* de Houssin et une *Naïade* de Peynot, se trouve le marbre de M. Jean Coulon : *Triomphe de Galatée*. La nymphe de la mer, aimée du cyclope Polyphème, est gracieusement agenouillée sur un triton porté par la vague. Elle soulève les torsades humides de ses cheveux et ses bras, levés par un geste heureusement trouvé et plein de charme, encadrent sa tête penchée, ménageant un vide ou plutôt une ombre sur laquelle l'ovale de la joue se détache vigoureusement. Que dire de l'exécution? Les lignes,

Digitized by Google

le modelé, les proportions, le choix de l'attitude, la pensée, parfaite dans l'expression du sujet, tout est à l'abri de la critique. D'où que l'on examine ces formes exquises de jeunesse et de pureté, on y découvre des beautés nouvelles, des tours de force répétés. On se sent en face d'un talent très sûr et très fort, d'un grand talent.

M. Coulon n'est encore qu'au début de sa carrière. A quels succès n'a-t-il pas le droit de prétendre dans l'avenir ?

A côté de *Galatée*, et toujours au bas de l'escalier, est placée une statuette en plâtre de M. Didier Debut : *Callot en Italie* (1605). C'est parfait de mouvement et de grâce. Callot, après avoir fui la maison paternelle, à la suite d'une bande de bohémiens de passage à Nancy, parvint à Rome, où il commença ses études. Il n'avait guère plus de douze ans. M. Debut nous le montre dessinant sur un album et jouant du crayon comme, à cet âge, nous avons tous joué d'autre chose.

M. Debut a encore exposé une deuxième statuette qui est un *Nemrod* en bronze, bien campé, une lance à la main droite et tenant par la peau du cou, de la main gauche, un lionceau dont il semble du regard défier la mère. Cela est excellent par le naturel du geste et de la pose.

Sous le n° 4740, nous avons remarqué un bronze représentant une tête de brebis habilement fouillée, de M. Adolphe-Stéphane Mony : *Fida du Bourbonnais*. Pour ceux qui ne saisiraient pas du premier coup le sens de ce nom de *Fida*, voici l'explication que nous pouvons leur fournir : la brebis dont M. Mony nous a donné le portrait était l'année dernière un agneau très doux et très caressant, qui lui a servi de modèle à Paris pour une statue de sainte Geneviève de Juilly. Depuis elle est retournée en Bourbonnais, à Sarre, où elle suit ses maîtres dans leurs promenades, comme le meilleur des chiens. C'est à cause de cette nature affectueuse et parce qu'il lui fallait un nom, qu'on l'appela *Fida*. *Fida du Bourbonnais* veut donc dire : Je m'appelle *Fida* et je suis du Bourbonnais. Comme œuvre d'art, il s'agit d'une excellente étude dont l'énergie rappelle le ciseau de Barye. De même que le maître, M. Mony s'est montré fidèle serviteur de l'exactitude, et il a traduit le caractère de cette tête avec une observation impeccable.

Signalons encore, en terminant, *Six portraits* ; — *médaillon, bronze*, de M. Carlet. Ce sont des bas-reliefs de petite dimension, fort intéressants par de sérieuses qualités.

Si la place ne nous faisait défaut, nous continuerions ce compte-rendu par une visite à l'exposition décennale. Ce sera pour un prochain numéro.

7 juin 1889.

E. Delaigue.

Digitized by Google

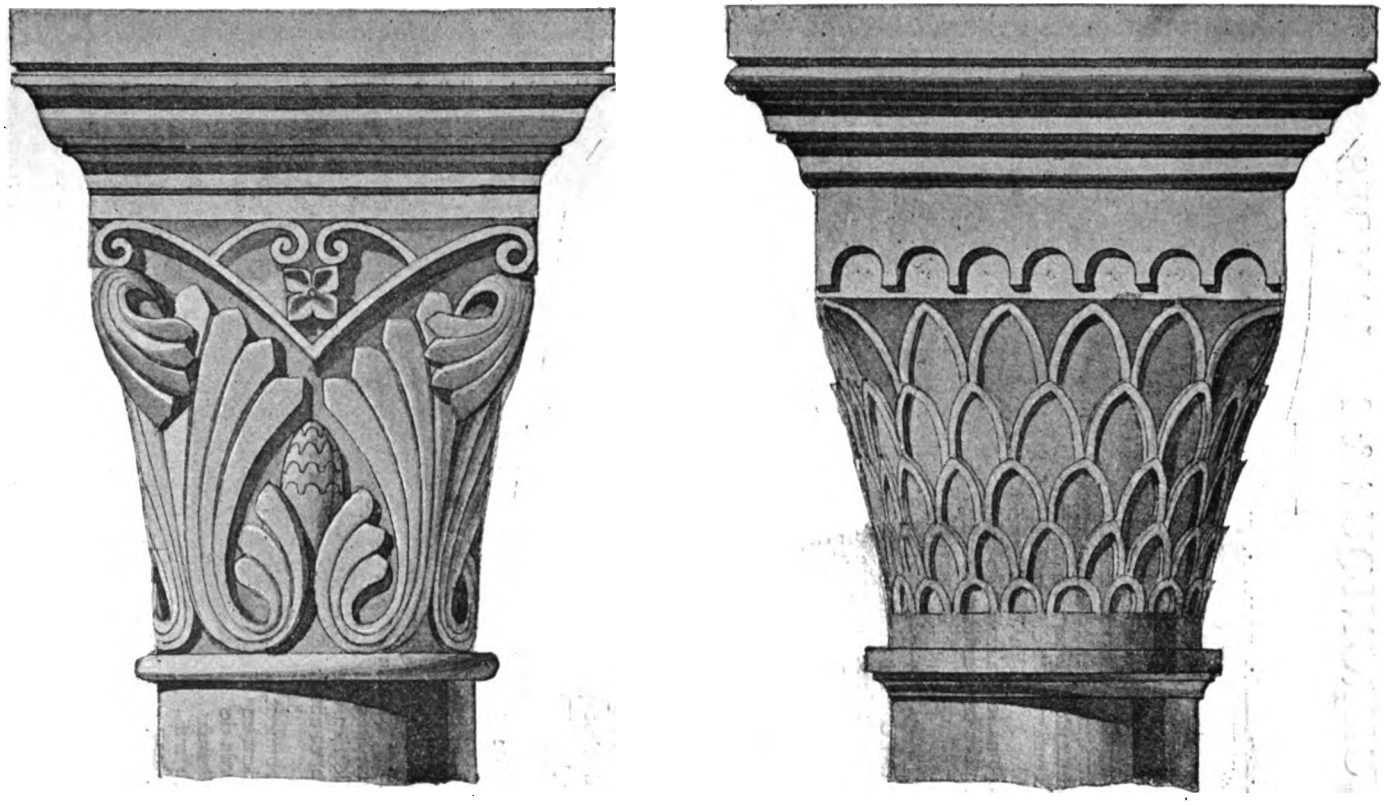

CHAPITEAUX DE L'ÉGLISE DE CHATELOY

Digitized by Google

CHRONIQUE & MÉLANGES

Les chapiteaux de l'église de Chateloy. — Les planches de chapiteaux de Chateloy, que nous donnons aujourd'hui, reproduisent des dessins de M. P. Gélis-Didot, l'habile architecte, l'artiste si distingué qui compte déjà tant de remarquables travaux sur le Bourbonnais. M. C. Grégoire a utilisé ces reproductions dans le tirage à part de son étude sur Hérisson, étude dont nous avons récemment inséré le dernier article, et qui ne pouvait être mieux complétée que par d'aussi fidèles illustrations.

Les chapiteaux de Chateloy sont sculptés dans le goût du XIIIe siècle et ne se recommandent à aucun titre d'une façon particulière. Les peintures ont à peu près entièrement disparu et sont dues, ainsi que la plupart des décorations murales des églises du Bourbonnais, comme l'a établi M. Gélis-Didot, à des artistes nomades italiens. Ces chapiteaux sont pour nous, dans ce genre, un spécimen des œuvres d'art de cette époque.

***

Notre Musée départemental vient, grâce à la munificence de notre compatriote, M. Edouard Bonnefond, de s'enrichir d'une collection aussi précieuse que curieuse. Elle se compose d'environ 120 pièces fort rares, provenant la plupart de dragages qu'a fait pratiquer sous ses yeux le donateur, dans des lacs ayant contenu des cités antiques : Le Bourget, Neufchatel, le Saut, Châtillon, Coujux, Gresyn (Suisse).

On sait que ces habitations sur pilotis correspondent à l'époque celtique de la Gaule. Aussi M. Bonnefond a-t-il rencontré là des fragments de poteries et même quelques vases entiers façonnés à la main avec un certain art ; des épingles de grande dimension en bronze, ayant une variété de têtes chevronnées ou offrant des profils artistiques ; quelques outils et instruments, les uns en bronze, les autres en bois de renne, ainsi que des dents de cet animal ; des hameçons doubles et simples, des écraseurs à grains, des haches polies de diorite et de serpentine, emmanchées dans des bases de cornes de cerf ou de renne. Il n'est pas jusqu'à des produits alimentaires que la drague n'ait ramenés des profondeurs des eaux, tels que des noisettes, des glands, des noyaux de cerises, des fênes, des pommes sauvages, la paille des couvertures des huttes, du blé, du millet. Tous ces objets sont reconnaissables et conservés par suite de la carbonisation après un incendie.

Les recherches de M. Bonnefond ont été si minutieuses qu'elles ont produit jusqu'à des petits anneaux, des perles en bronze et un petit galet perforé, le tout faisant partie d'un collier de femme, plus une bague et des bracelets également en bronze, une belle hache du même métal à ailerons et à bélière, des lames de couteau ondulées et jusqu'à des aiguilles percées de leur chas, toujours en bronze.

La collection offerte par M. Bonnefond comprend encore quelques lampes en bronze et une série (une vingtaine) de vases à libations et assiettes de l'Etrurie.

Précédemment il avait déjà fait présent au Musée d'un grand nombre de poids anciens en cuivre, et de coquillages marins, rapportés de ses excursions sur les bords de la mer.

Il est à souhaiter, dans l'intérêt de l'extension du Musée, que cet exemple soit suivi ; mais aussi que le département mette à la disposition du public un local plus grand et mieux approprié à cette destination !

***

Notre excellent collaborateur et ami M. Alfred Bertrand nous adresse au sujet de la note de chronique contenue dans notre dernier numéro et concernant la découverte de M. l'abbé Crison, une intéressante lettre que nous nous faisons un plaisir de publier ici, en remerciant son auteur des renseignements qu'il nous apporte.

Digitized by Google

CHAPITEAUX DE L'ÉGLISE DE CHATELOY

Digitized by Google

« Dans votre dernier numéro, écrit M. Bertrand, vous avez signalé la découverte faite par M. l'abbé Crison à Saint-Rémy-en-Rollat, d'une fabrique de poteries gallo-romaines dont les produits ont la même facture que ceux de la fabrique rencontrée à Gannat au faubourg Saint-Etienne, « par M. Esmonnot. » Il y a là une erreur qu'il importe de rectifier. Ce n'est pas M. Esmonnot qui a été l'inventeur, pour employer le terme juridique, de la poterie de Gannat, mais M. Billiet, père de mon sympathique ami M. Billiet, actuellement percepteur à Clermont-Ferrand. Notre regretté confrère Esmonnot ne fut que l'acquéreur des précieux débris de Gannat. M. Billiet, bien trop désintéressé pour se livrer à ce négoce ne fut même pas celui qui les lui vendit. Celui-là était devenu assez habilement le détenteur des poteries en question et M. Billiet n'osa pas lui réclamer son bien de peur de nuire à la situation honorable du peu scrupuleux amateur, que je ne désignerai pas autrement.

Quoi qu'il en soit, la trouvaille de M. l'abbé Crison est des plus précieuses. C'est la dixième des fabriques de poteries antiques de l'Allier et j'espère qu'il l'explorera en entier avant peu. Il se ménagera ainsi d'agréables surprises et il dotera l'archéologie d'une série d'observations nouvelles dont lui sauront gré les savants qui étudient l'art gaulois.

Le 22 juin 1889.

A. BERTRAND.
Vice-président de la société d'Emulation de l'Allier.

***

Le *Bulletin de la société archéologique de l'Orléanais*, 4e trimestre de 1888, contient une note de M. Francis Pérot sur Mathurin Jacquet d'Orléans, seigneur des Blassons et de Bayeux en la paroisse d'Iseure, président trésorier des finances à Moulins du 30 septembre 1767 au 16 janvier 1770.

***

Le libraire Havard a publié (in-18 de 430 pages) *Marie Fougère*, qui a paru d'abord sous le nom de Lucie Herpin, puis sous celui de Jules de Glouvet, pseudonymes de M. Quesnay de Beaurepaire, procureur général près la cour de Paris, dont le père Jean-Marie-Marc Quesnay est né à Moulins, le 12 vendémiaire an VI.

La scène se passe en Bourbonnais au pays des sabotiers ; c'est une réponse à *La Terre* de M. Zola et à l'*Immortel* de M. Alphonse Daudet, sous forme de roman où l'on voit des paysans naturels sans être naturalistes, bons et démauvais, mais où les bons dominent.

***

Signalons de M. S.-E. Lassimonne, un excellent traité botanique sur *Les plantes des prés du Bourbonnais*, in-12 de 100 p., librairie H. Durond, à Moulins, que son auteur a publié en vue de services à rendre à l'agriculture et duquel il a pris soin d'expurger, dans ce but, tout terme scientifique, ce qui est le meilleur moyen de le rendre pratique.

***

A lire : *Souvenirs de la Révolution dans la montagne bourbonnaise.— Les trois filles du village des Hormières*, par deux *Vendéens bourbonnais*. A Moulins, imprimerie Crépin-Leblond. — Ce petit opuscule est le début d'une série d'études sur les scènes de la Terreur dans la montagne forézienne. Nous croyons devoir respecter l'anonymie des auteurs.

***

A l'occasion du concours départemental qui aura lieu à Hérisson à partir du 1er septembre prochain, une exposition artistique sera organisée sous la présidence de notre collaborateur, M. Dutasta. Cette exposition, à laquelle

Digitized by Google

CHAPITEAUX DE L'ÉGLISE DE CHATELOY

Digitized by Google

seront admis les peintures, aquarelles, pastels, dessins et gravures, sera close le 15 septembre.

Nous applaudissons chaleureusement à cette tentative et nous faisons des vœux pour sa complète réussite. Le doute n'est pas permis à cet égard et les amateurs d'œuvres d'art pourront aller s'en rendre compte sans craindre de voir leurs espérances déçues, car les éléments que peut fournir le pays suffiraient, à la rigueur, à composer un ensemble très digne d'intérêt. Il ne faut pas oublier, en effet, que Harpignies et ses élèves ont laissé à Hérisson de nombreuses toiles qui, sans aucun doute, seront groupées avec le plus grand soin. Le nom de M. Dutasta, un de ces élèves, et des meilleurs, ainsi que celui de M. Montagne, secrétaire du Comité, sont du reste un gage assuré de succès.

On voit que le goût des beaux-arts n'a pas disparu de la jolie petite ville avec le grand paysagiste. Le mouvement imprimé par lui s'est continué, mais il a besoin d'être soutenu; c'est pourquoi nous convions tous ceux qui, en Bourbonnais, tiennent au pinceau, à contribuer par des envois à l'éclat de cette petite fête. (1)

UN HOMME. — CENT ANS DE RÉVOLUTIONS.

PAR M. E. DE CONNY (2)

Voilà un titre et un sous-titre qui résument l'ouvrage de M. E. de Conny avec une incontestable franchise. *Un homme?*. Ne devine-t-on pas qu'on veut nous montrer un exemple, un modèle, un portrait, faire un panégyrique? *Cent ans de révolutions?* qu'est-ce, sinon une affirmation de principe, une indication de tendance, de doctrine ? Attendons-nous donc à une dissertation politique où l'auteur contestera et repoussera dans son entier l'œuvre de la Révolution, et où il manifestera ses préférences et ses regrets pour l'ancien régime. La préface nous renseigne du reste dès la première page. Si le titre est clair, cette préface ne l'est pas moins.

M. E. de Conny croit que le pays est engagé dans une voie néfaste dont le devoir de chacun est de chercher, dans la mesure de ses moyens, à le détourner. C'est pourquoi il a écrit la vie de son père, et c'est pourquoi il a montré ses principes. Ce livre est donc une étude sur M. Félix de Conny, ancien sous-préfet de Lapalisse et de Gannat, ancien conseiller d'Etat, ancien député. Voilà *l'homme*; il appartient à l'histoire par l'importance de l'action gouvernementale qu'il a exercée, par son talent d'orateur, par ses travaux historiques. Nous aussi, nous avons le devoir de nous occuper de lui et nous profiterons de l'occasion qui nous est offerte aujourd'hui, sans nous heurter à la partie politique de l'ouvrage de M. E. de Conny. La politique est un terrain semé de pièges et d'embûches, tout à fait étranger à notre pacifique Revue.

Le premier chapitre est consacré à M. Jean-François Conny de la Fay, père de l'historien et grand-père de M. E. de Conny. Il fut procureur du roi près la sénéchaussée et siège présidial de Moulins, et il mourut en 1817. A cette époque, M. Félix de Conny était déjà entré dans la politique militante, car en 1810 il avait publié, sur les rigueurs du recrutement, une brochure qui avait été saisie par la police, et l'année suivante un autre opuscule : *La France vengée, ou les régicides punis*, dont les conséquences furent plus malheureuses encore. L'auteur fut exilé. Il dut quitter sa jeune famille et gagner l'Italie.

Il était né à Moulins le 29 mai 1786. Il avait donc 26 ans.

(*A suivre.*) XXX.

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

(1) Les notices devront être adressées à M. Louis Dutasta, artiste-peintre à Hérisson, avant le 20 août.

(2) Un volume in-8° de XI-416 pages. — A Moulins, chez H. Durond, libraire, et à Paris chez H. Champion, 15, quai Malaquais.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.

Digitized by Google

VERNEUIL

SA CHATELLENIE — SA COLLÉGIALE

(*Suite*)

Voici quelques noms d'officiers de justice de cette châtellenie.

Le plus ancien capitaine châtelain de Verneuil dont nous pouvons indiquer le nom est Jean Dent, mentionné dans un acte de 1406, où il est question d'une information faite par lui et par Pierre de Hériçon, procureur général du duc de Bourbonnais, contre Simon Rocque le jeune et Florette, sa sœur, femme de Jean de Carmonne, pour raison d'une place et masure sise à Saint-Pourçain, tenant à la rue de la Gravière et à la maison Michaud de la Lande, que le Duc maintenait être de son fief. (1) Depuis quand exerçait-il cette charge et pendant combien de temps la garda-t-il encore ? c'est ce que nous ne saurions dire.

Charles Lebret, cousin du Duc, succéda, le 3 mars 1456, à Jean Soreau, (2) frère d'Agnès Sorel ou Soreau dont la famille était originaire de la Touraine. Selon l'Ancien Bour-

---

(1) Titres de la maison de Bourbon, t. II. N° 4663.

(2) A. Allier. Registres de Bourbonnois, estant en la chambre des Comptes de Paris, depuis l'an 1410 jusqu'en 1531.

A la date du 11 mars 1456 (v. s.), c'est-à-dire en 1457, nous trouvons une autre provision d'office de capitaine châtelain de Verneuil en faveur de Jean Soreau, écuyer grand veneur de France, au lieu du cadet d'Abret, probablement le même Charles Lebret, exemple sans doute de ces mutations presque instantanées qui sont de tous les temps.

Digitized by Google

bonnais, Jean Soreau aurait acheté, du célèbre argentier de Charles VII, Jacques Cœur, le château de Saint-Gerand et ses domaines qui passèrent, par mariage, 1540, dans la maison de la Guiche. (1) M. le comte du Buysson prétend que ce fut la seconde femme de Jean Soreau, Isabelle de Chauvigny, à laquelle il se maria le 25 novembre 1459, fille aînée du seigneur de Saint-Gerand-de-Vaux..... et de Lyonné du Buysson, qui lui apporta cette seigneurie, ainsi que celles de Saint-Loup et de Gouize. (2) D'un autre côté, un titre de la maison de Bourbon, février 1364, indique que Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et chambrier de France, avait donné à Philippe de Chauvigny, dit Bichat de Nades, écuyer, son chambellan, moyennant le payement d'une rente de quarante-neuf livres, tout ce qu'il possédait en la paroisse de Saint-Gerand-de-Vaux, châtellenie de Verneuil, pour les bons services qu'il lui avait rendus, tant en France qu'en Angleterre. (3)

Le 27 juillet 1468, Perolet de Saint-Aubin, seigneur du Plex, « eschançon » du Duc et en considération de ses services et de son mariage avec demoiselle Jehanne, fille d'Olivier de Ruaulx, écuyer, succéda à l'amiral Louis de Bourbon. Et vingt ans après, le 26 mai 1488, il était confirmé dans sa charge de capitaine châtelain, qu'il garda toute sa vie.

Il eut pour successeur Bresmont de Vitry, seigneur de Larière, conseiller et chambellan du Duc, nommé le 24 novembre 1498.

A sa mort, Jean Vitry, son fils, lui succéda, 18 novembre 1509.

Le 26 novembre 1488, Jacques Dent, licencié ès-lois, est confirmé en l'office de lieutenant général du capitaine châtelain de Verneuil.

(1) Histoire du Bourbonnais et des Bourbons par De Coiffier de Moret, T. II. p. 287. — L'ancien Bourbonnais, T. II , p. 268-269.

(2) Manuscrit qui nous a été communiqué par M. Delaigue, directeur des *Annales*.

(3) Titres de la maison de Bourbon, T. I. N° 2891.

Digitized by Google

En juillet de l'année suivante, Michel Chamelet, fils du procureur général du Duc, est désigné comme devant succéder à Jacques Dent. Le 16 août 1497, au château de Moulins, il obtint encore les mêmes provisions.

Guillaume de Gozolle était receveur du domaine de la châtellenie de Verneuil en 1409 ; car, à la date du 19 décembre de cette année, il adressait, à la chambre des comptes de Moulins, une information faite au sujet de la terre délaissée, par Guillaume Badot, au duc de Bourbonnais, sur le territoire de Montcoquier, terre chargée de six sols de taille envers le Duc. (1)

Le 27 février 1486, Jean Piquet obtient des lettres de provision de cet office, à la place de Thomas Bouchier, qui en a été déchargé.

A la requête du seigneur de Vergy et sur la résignation de Jean Girard, dit le Clerc, sommelier de l'échansonnerie du Duc, Nicolas Gilbert est institué receveur, le 12 août 1489.

Et sur sa résignation, Thomas Boucher est nommé le 19 septembre 1490.

Depuis la fin du XVIIe siècle, jusqu'à la Révolution, les registres des audiences de cette châtellenie nous ont permis de relever quelques autres noms : Gabriel Raffier, Jean Gilbert Raffier, conseillers du roi, juges châtelains et lieutenants généraux ; Pierre Jamin, le plus ancien officier de la châtellenie en 1713 ; Renaudet de Chaumejean, procureur du roi ; Gilbert Butin, Gilbert Barathon, Philippe Droiteau (2), greffiers et Antoine Droiteau commis-greffier ; Jean Chodillon, François Roux et Marcillat, procureurs.

(1) Titres de la Maison de Bourbon, T. II, N° 4813.

(2) A. Allier, A. 150. — Dans un livre de comptes du Directeur de la ferme générale du duché de Bourbonnais se trouve un exécutoire du Lieutenant criminel de Moulins, du 15 février 1742, au profit de Philippe Droiteau, greffier de la châtellenie de Verneuil, de la somme de quarante-huit livres, dix-huit sols, quatre deniers, réduite à celle de quarante livres, quinze sols, pour les causes mentionnées ci-après : pour le transport du juge de Verneuil, 5 livres ; pour celui du procureur du roi et du greffier, même somme, 3 l. 6 s. 8 d. ; pour l'huissier, 2 l. ; plus les frais, au greffier, de 84 rôles grosses, etc., etc...

Digitized by Google

Etaient notaires : 1679, Jean Artaud ; 1768, Roux (1) ; 1779, 1788, Chodillon ; 1792, Claude-François Frellat (2).

La location de la chambre servant d'auditoire, appartenant à demoiselle Charlotte Ribaud, veuve et non commune de Me Pierre Jamyn, était, annuellement, de seize livres (3).

Le 11 septembre 1781 fut appelé, à l'audience de notre tribunal, un procès assez curieux et qui dut avoir quelque retentissement, à savoir une demande d'honoraires et de fournitures au sujet du traitement d'un enfant atteint d'une hernie. Le chirurgien de Verneuil, Jean Bouchet, réclamait au père, Jean Loizel, laboureur et vigneron à Saulcet, les frais de pansements et de médicaments, par le ministère de Me Marcillat. Me Chodillon, le représentant de la partie adverse, soutenait que l'homme de l'art s'était engagé à guérir radicalement l'enfant de son client et que malheureusement, non-seulement il n'avait pas tenu sa promesse, mais encore que les médicaments donnés avaient plutôt été nuisibles qu'utiles. Naturellement, affirmation contraire de Me Marcillat, prétendant que si la maladie était revenue, il ne fallait l'admettre que « par une rechute et un nouveau relâchement. » En présence de ces deux affirmations opposées, grand embarras de la part du juge qui, avant de se prononcer, ordonna que l'enfant serait examiné par le médecin alors en exercice au collège de Moulins et par le premier chirurgien juré, qui auraient à lever le doute et à dire si l'enfant avait été radicalement guéri, ou si au contraire les médicaments donnés avaient pu lui nuire, ou si son état actuel était occasionné, comme nous l'avons déjà dit, « par une rechute et un nouveau relâchement. » Nous sommes forcé, à notre grand regret, d'en rester là, n'ayant pu trouver la suite de cette difficulté qui mit aux prises plusieurs praticiens et ne

(1) A. Allier. A. 150 Alors, 1768, l'huissier Gallais résigna son office en faveur de Claude Simon.

(2) A. Allier Q. nº 86. Estimation des biens provenant du fonds du ci-devant chapitre de Verneuil.

(3) A. Allier. A. 150.

Digitized by Google

pouvant par conséquent proclamer la science ou l'ignorance du chirurgien Jean Bouchet. Quelles plaidoiries extraordinaires ne durent pas faire nos procureurs Marcillat et Chodillon ! Molière seul toutefois eût été à la hauteur d'une telle cause.

La châtellenie de Verneuil avait une coutume particulière relativement aux deux points suivants : 1° le marciage, c'est-à-dire le droit qu'avait un seigneur de prendre, une année sur trois, la récolte entière des fruits que la terre produit naturellement, ou la moitié de ceux qui proviennent de la culture ; et 2° l'amende prise à défaut du payement du cens, amende unique, quoiqu'il soit dû plusieurs années d'arrérages, à moins que le seigneur n'ait intenté son action chaque année.

D'après le Talamus ou livre des abutements des mesures du Bourbonnais fait en 1475, (1) nous indiquerons que le setier de gros blés, « mesure grenier Verneuil, » contenait quatorze boisseaux de Moulins et huit onces ; tandis qu'à Paris, par exemple, le setier de blé était de douze boisseaux et devait peser 240 livres. Le muid avait une capacité de dix setiers, deux quarts boisseaux et demi ; il tenait, à Paris, douze setiers. Quant au setier d'avoine, « mesure Verneuil et Saint-Pourçain, qui est tout un, » il valait onze boisseaux de Moulins au comble et le muid, huit setiers quarte.

Selon Coiffier Demoret, la châtellenie de Verneuil était celle du Bourbonnais où les droits féodaux étaient les plus onéreux. Les obligations des vassaux revêtaient souvent des formes étranges, ainsi que le prouvent par exemple les devoirs des Musards de Cressanges encore en vigueur au XVIe siècle (2). Cette bizarrerie, pour ne rien dire de plus, a même tenté la poésie, ainsi que le prouve la pièce suivante publiée autrefois par la société d'Emulation de l'Allier (3).

(1) Manuscrit des Arch. départ. de l'Allier, D. 66, Fonds du prieuré de Chantelle.
(2) Nicolay. T. I. p. 172.
(3) Tome IV. — Extrait d'un vieux manuscrit adressé à cette Société par M. Raynaud, ancien député de l'Allier.

Digitized by Google

Pour ne point enfreindre les lois,
De votre bon seigneur des Noix,
Vous irez dans le cimetière,
Le dernier mardi de ce mois (mars),
Vous autres, vilains Cressangeois,
Et là, les deux genoux en terre,
Au milieu des quatorze croix,
Ferez d'abord une prière,
Et puis, pourrez aller, venir,
Vous promener, mais non sortir,
Hors de la demeure dernière,
Où dormirez à l'advenir,
Jusqu'à la diurne lumière,
Que le matin fera surgir.
Entre vous, ne devrez mot dire,
(A moins que par cas fort pressant),
Mais jamais ne chanter, ne rire.
Et si, par hazard, un passant,
Ignorant le vouloir du sire,
Venait, un bâton à la main,
Pour vous demander son chemin,
Vous lui ferez la moue, afin
Que ce voyant il se retire,
Pour ne point vos voix déconfire ;
Et direz à tous : *Mars est Mars,*
A Cressanges sont les Mussards.
Si défaillez à l'ordonnance,
Vous donnerez un sou sept fois,
Et six deniers de redevance
A votre bon seigneur des Noix.

(*A suivre*)

E. Bouchard

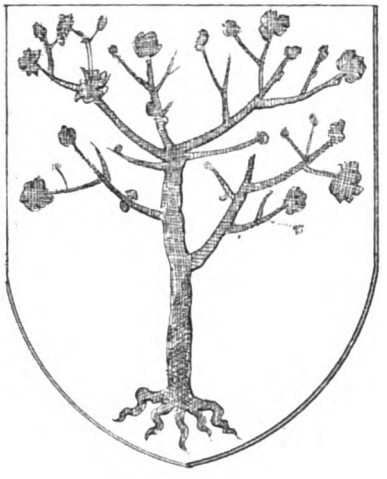

SOREAU

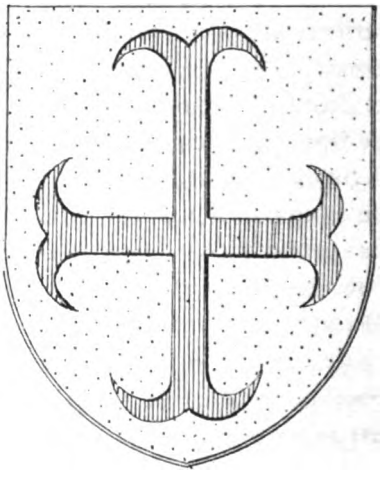

DE CHAUMEJEAN

Digitized by Google

EXPOSITION DES ŒUVRES

DE

MARCELLIN DESBOUTIN

Une exposition des œuvres de gravure de l'artiste bourbonnais Marcellin Desboutin vient d'être ouverte chez Durand-Ruel. Nous avons trouvé dans le *Figaro* du 8 juillet, un extrait de la préface écrite à ce sujet, par Emile Zola, pour le catalogue. Une page charmante et qui fait si bien l'éloge de notre compatriote ! Si l'auteur n'en avait produit que de semblables, on ne serait guère fondé à porter contre certaines de ses œuvres, cette accusation si bien établie de ne fleurer pas trop bon. Pour une fois cependant, M. Zola n'en sera pas moins notre collaborateur, et aucun de nos lecteurs ne nous reprochera l'emprunt que nous lui faisons aujourd'hui.

J'ai connu Marcellin Desboutin chez Manet, il y a longtemps déjà, une quinzaine d'années. C'était une inoubliable figure, l'évocation d'une de ces puissantes et intelligentes têtes de la Renaissance, où il y avait de l'artiste et du capitaine d'aventure. Et l'âge a eu beau venir, l'homme n'a pas vieilli. Il a gardé, à soixante-sept ans, ce masque tourmenté d'éternelle vigueur.

Mais ce qui me toucha davantage, ce fut que chez Desboutin, sous cette allure d'ancien chef de bande, il y avait un travailleur acharné, un artiste convaincu et d'une absolue bonne foi. Je l'ai vu à l'œuvre, je sais que sa vie, surtout dans ces trente dernières années, a été tout entière consacrée au plus fervent labeur ; et je sais aussi, hélas ! combien mal il en a été récompensé, en proie aux plus incroyables mauvaises

Digitized by Google

chances, ne parvenant pas à forcer le grand succès, malgré son talent si original. C'est pourquoi j'ai voulu lui donner une marque publique de sympathie, en écrivant cette préface pour le Catalogue de l'exposition rétrospective de toute son œuvre de gravure à la pointe sèche.

Cet art de la pointe sèche, si personnel, si vivant, il y règne, il y est roi. Il faut l'avoir vu attaquer directement une planche à l'aide de la pointe, dont il se sert ainsi que d'un crayon. Il prend une planche comme il prendrait une page d'album, et, en une seule séance le plus souvent, il enlève un portrait, d'un trait magistral et définitif. C'est le peintre en lui qui, se dégageant des procédés mécaniques de l'ancienne gravure et des hasards de la morsure à l'eau-forte, se laisse aller à l'impression directe de la nature, copie sur le métal ce qu'il voit, la tête qu'il a sous les yeux, sans même passer par le décalque d'un croquis. Il reste peintre, il lui suffit du blanc et du noir pour donner la couleur, le relief et la vie au modèle qui pose devant lui.

Il y a donc là une admirable collection de portraits contemporains. Les plus remarquables datent de 1874 à 1881, et je citerai particulièrement ceux d'Edmond de Goncourt, de Jules Claretie, d'Hippolyte Babou, d'Armand Silvestre, de Durandy, de Charles Bigot, du comte d'Ideville, de la duchesse Colonna, etc. Mais où l'artiste a surtout triomphé, c'est dans sa propre image. Il y a de lui une tête superbe, grandeur nature, qui est bien connue sous le nom de « l'Homme à la pipe. » C'est un morceau capital par son importance et son exécution, qu'on récompensa d'une médaille au Salon de 1879, et que tous les grands amateurs d'estampes ont aujourd'hui dans leurs collections. Je citerai encore quatre autres portraits de lui, ce qui le montre, comme Rembrandt, aimant à se reproduire à tous les âges et sous des aspects divers d'attitude et de costume : un à mi-corps, dit à la palette ; un autre de profil, fumant ; un autre de face, au grand chapeau ; un dernier enfin, de même grandeur que

Digitized by Google

l'homme à la pipe, et d'une belle allure de condottiere italien. Les deux petits portraits, celui de face et le profil de fumeur, qui sont presque ses derniers ouvrages, eurent un grand succès à une exposition des peintres graveurs, le premier surtout, qui fut reproduit, en février dernier, dans l'*Art français*.

Mais il n'y a pas que des portraits, on trouvera là également des reproductions à la pointe sèche des tableaux peints par l'artiste. Ce qu'il a cherché, c'est de conserver, par le travail libre de la pointe, la franchise que le croquis garde en peinture. Vivant en famille, continuellement entouré des siens, il les a peints naturellement, dans l'intimité de toutes les heures. Ce sont des œuvres vécues, les êtres et les choses qui sont comme de sa dépendance, l'air même qu'il a respiré. De là cette franchise, cette sincérité, cet impressionnisme, dans ce que l'impression a de plus profond et de plus direct.

Enfin, la grande œuvre, cinq planches bien inattendues au milieu de ces pages volantes, attirent et retiennent : les reproductions des cinq tableaux de Fragonard, qui sont à Grasse. Imprimées en bistre, elles semblent être de grands dessins du dix-huitième siècle, car elles ne mesurent pas moins de soixante-quinze centimètres sur cinquante-cinq. Ce travail colossal qui eût occupé la moitié de l'existence d'un graveur de métier, lui l'a exécuté presque à moments perdus, en moins de quatre années ; et c'est ici un triomphe de la pointe sèche, car rien ne saurait mieux prouver avec quelle rapidité et quelle fidélité elle se prête à l'interprétation des diverses écoles. Il est vrai que l'artiste a montré là une bien extraordinaire souplesse, tout un monde de sensations nouvelles séparant ses propres œuvres de ces tableaux de Fragonard.

Il me faut conclure. Je crois au vif succès de cette collection d'œuvres, dont les premières datent de 1856, et dont les dernières ont été faites en ce présent mois de juin 1889. On

Digitized by Google

y pourra suivre la formation et le développement d'un des talents les plus originaux de notre époque.

Il y a là toute une vie de travail et de sincérité artistique.

On ne saurait parler d'un artiste en plus excellents termes, ni intéresser davantage le lecteur à sa personne et à ses travaux.

A vrai dire, aucun ne semble mieux fait que M. Desboutin pour exciter la sympathie et la curiosité. Il y a en lui du Callot et du Casanova. Rien d'étrange comme sa vie d'aventures, dont il faut lire quelques épisodes dans un article d'Armand Silvestre, publié il y a quelques années dans une revue et reproduit par le *Figaro*. On y apprend bien des choses généralement ignorées, par exemple que le graveur bourbonnais est aussi un poète et qu'il fit représenter au théâtre Français, après la guerre, en collaboration avec Jules Amigues, un drame en vers qui eut quelque succès.

M. Desboutin est né à Cérilly. Sa famille occupait dans l'Allier, par la fortune, une situation importante. Cette superbe demeure de Cosne-sur-l'Œil, vendue récemment par le comte Chaptal, lui appartenait. Aujourd'hui à défaut de biens-fonds, il a des œuvres qui resteront, et à défaut de rentes, un peu de gloire. C'est la seule chose qu'il ait su amasser, mais c'est aussi à cela qu'il tient le plus.

E. D.

Digitized by Google

SOUVENIRS

DE

L'HOTEL-DE-VILLE DE MOULINS

(Suite)

PREMIÈRE PARTIE

COUP D'ŒIL SUR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE, EN PROVINCE, PENDANT LES TROIS DERNIERS SIÈCLES

X. L'Election. — Son personnel se composait de deux officiers, le président et son lieutenant ; huit conseillers ; un procureur du roi et un substitut ; un greffier et un commis-greffier, cinq procureurs et deux huissiers commissionnés. (1)

XI. — Le Grenier a sel. — C'était le tribunal où se jugeaient, en première instance, les procès relatifs à la gabelle. (2) Il y avait un président, cinq conseillers (le grenetier, le contrôleur, le procureur du roi, le substitut et le greffier,) cinq procureurs et deux huissiers.

XII. Le Militaire. — Un Commissaire des guerres était chargé de la police des troupes du roi, dans les trois provin-

(1) Les *Elus* furent institués, au milieu des désordres de la guerre de Cent ans, par les Etats de la Langue d'Oil, pour surveiller la perception et l'emploi des deniers votés par ces Etats. Plus tard, tout en conservant leur nom, les Elus furent transformés en fonctionnaires royaux, chargés de la répartition de l'impôt. Ils formaient aussi un tribunal qui jugeait les procès auxquels donnaient lieu les impôts en général, sauf ce qui regardait les droits domaniaux et la gabelle. A la fin du dix-huitième siècle, il y avait, en France, cent soixante-dix-neuf élections.

(2) Les appels étaient portés devant la Cour des aides. Il n'y avait en France que dix-sept divisions pour les greniers à sel; toutes étaient dans le nord et le centre du royaume.

Digitized by Google

ces de Bourbonnais, Marche et Nivernais. Il avait sous ses ordres directs, un trésorier principal de la guerre et un secrétaire.

Au « Militaire » se rattachaient :

1° La *Maréchaussée*, qui avait à sa tête un Prévôt général, et se divisait en trois lieutenances : Moulins, Nevers et Guéret. La lieutenance de Moulins était dirigée par un lieutenant, un assesseur, un procureur du roi, un greffier, trois sous-lieutenants, un maréchal-des-logis et onze brigadiers, dont un résidant au chef-lieu.

2° Le service des *Etapes et Convois militaires*, fait par un directeur général, un contrôleur, un étapier et un entrepreneur de convois.

XIII. Les Ponts et Chaussées. — Ce service comportait : un inspecteur général, un ingénieur du roi, deux inspecteurs, quatre sous-ingénieurs, un ingénieur-géographe, un architecte-dessinateur et un trésorier.

XIV. Le Bureau des affaires du roi. — Sous ce nom, on comprenait les Gabelles, les Traites, les Tabacs, les Aides, les Domaines et Bois du roi, les Tailles, les Vingtièmes, les Poudres et Salpêtres.

Pour les *Gabelles* il y avait un directeur général, deux contrôleurs généraux et deux receveurs.

Il en était de même pour les *Traites* (1) et les *Tabacs*, (2) dont l'administration supérieure était commune.

(1) On appelait *Traites*, ou plus ordinairement *Traites foraines*, c'est-à-dire extérieures, les droits que payaient toutes les marchandises à l'entrée et à la sortie, soit d'une province, soit du royaume. Au dix-huitième siècle, plusieurs provinces étaient réunies, sous le nom de *Ferme générale*, pour la perception en commun de ces droits de douane. C'était une sorte de Zolwerein, dont l'honneur revient à Colbert. Les provinces qui composaient cette Ferme générale étaient au nombre de douze : Ile-de-France, Normandie, Picardie, Champagne, Bourgogne, Bresse et Bugey, Bourbonnais, Berry, Poitou, Aunis, Touraine, Anjou et Maine. Elles entretenaient, sur leurs frontières, des bureaux où les Traites, c'est-à-dire les droits d'entrée, se payaient d'après le tarif établi en 1664 ; mais elles pouvaient librement commercer entre elles, ce qui était un acheminement vers la suppression des douanes intérieures.

(2) Introduit en France, vers le milieu du seizième siècle, par notre ambassadeur en Portugal, Jean Nicot, qui lui donna d'abord son nom, le tabac

Digitized by Google

Les *Aides* ou impôts indirects, comportaient : un directeur général, un receveur général, un sous-receveur, un contrôleur ambulant, un contrôleur de ville, un commis principal, dix commis pour la ville et douze pour le ressort de l'Election.

Les *Domaines et Bois du roi* étaient administrés par un directeur-receveur-général ; trois contrôleurs ambulants, un pour chaque circonscription ; deux vérificateurs ; deux premiers commis et deux contrôleurs, l'un chargé des droits de contrôle, l'autre de la surveillance des hypothèques.

Pour les *Tailles*, deux receveurs généraux, résidant à Paris, avaient sous leurs ordres sept receveurs, répartis entre les principales villes de la Généralité : Moulins, Nevers, Château-Chinon, Gannat, Montluçon, Evaux et Guéret. Cinq huissiers leur étaient adjoints.

Les *Vingtièmes* étaient recueillis, sous la surveillance d'un directeur et d'un contrôleur-principal, par neuf contrôleurs, répartis également dans les villes les plus importantes. Celui de Moulins était M. Pigalle : nous ne savons pas s'il était parent du célèbre sculpteur, qu'on a surnommé le Phidias français.

Aux employés des Vingtièmes il convient d'ajouter ceux du *Centième denier pour le roi* (1), au nombre de trois, un receveur et deux contrôleurs.

Les *Poudres et Salpêtres* avaient pour les régir : un commissaire, un garde-magasin « tenant débit pour le public » et un salpétrier.

XV. Les Fonctionnaires directs du prince de Condé. — Ces fonctionnaires, chargés d'administrer, au nom du prince, les vastes domaines que cette maison possédait en Bourbon-

devint, pour le gouvernement, une source de revenus, dès le commencement du dix-septième. En 1674, l'Etat s'en réserva le monopole, et en 1688, il créa les bureaux de tabac, qu'il plaça sous la surveillance de ses commis.

(1) En vertu du droit de *Centième denier pour le roi*, établi en 1703, tout acquéreur d'immeubles devait payer au roi la centième partie du prix d'acquisition.

Digitized by Google

nais, avaient à leur tête un commissaire-administrateur général, résidant à Paris; un régisseur receveur général à Moulins; un conseil, composé de deux avocats, un notaire et un procureur, à Moulins, et d'un avocat et un procureur à Paris; trois procureurs dans les maîtrises des Eaux et Forêts, deux lieutenants des chasses, un garde-général et quinze châtelains.

Corporations.— En dehors du monde officiel des fonctionnaires, se trouvaient d'importantes corporations, que nous croyons devoir signaler ici, le Collège de médecine, la Communauté des chirurgiens, le Corps des apothicaires et le Bureau des marchands.

Le *Collège de médecine* existait en vertu de lettres-patentes, et nul ne pouvait exercer la médecine, à Moulins, s'il n'était agrégé à ce collège. Chacun de ses membres remplissait à tour de rôle, dans toute l'étendue de la sénéchaussée, la charge de médecin du roi et d'intendant des eaux minérales « de Bardon et de Follet. » (1)

La *Communauté des chirurgiens* avait à sa tête un lieutenant et un conseiller du roi. Elle faisait professer, après avoir pris l'avis de l'Intendant, un cours gratuit d'accouchement, « pour enseigner les femmes de la Généralité, ainsi que les élèves en chirurgie. »

Le *Corps des apothicaires* était administré par quatre membres, dont un doyen.

Le *Bureau des marchands* avait pour mission de réunir les commerçants, lorsqu'il en était besoin; par exemple, « lorsqu'il survenait quelque contestation sur le fait du commerce,

(1) Dans un ouvrage publié en 1605, sous ce titre : *La Mémoire renouvelée des merveilles des eaux naturelles*, le moulinois Jean Banc signale les eaux de Bardon comme renfermant un mélange de bitume, de vitriol, de fer et de soufre. Malheureusement leur contact avec des sources d'eau douce en affaiblit l'effet. Pour cette raison, Jean Banc les recommande plutôt comme bains que comme boisson, « jusques à tant que quelque échevinage, plus curieux que les précédents, se soit charitablement embesoigné de faire séparer le mélange des eaux douces d'avec les eaux minérales. »

Digitized by Google

qu'il se présentait quelque aspirant pour sa réception à la maîtrise, et généralement pour toutes les affaires qui concernaient la communauté. » Un syndic et un adjoint veillaient « à l'administration des affaires, à la recette et emploi des revenus communs et à l'observation des statuts et règlements. » Ces fonctions étaient bisannuelles. La seconde année, l'adjoint devenait syndic, et la communauté nommait un autre adjoint. Tous les commerçants ne concouraient pas à la formation du Bureau des marchands, mais seulement les merciers-drapiers et les épiciers, qui formaient le haut commerce. A Paris même, il n'y avait au dix-huitième siècle que six corps ou compagnies de marchands organisés, avec leurs statuts, leurs maîtres, leurs officiers, etc. (1)

Telle était, en 1788, l'armée de fonctionnaires et de notables avec qui la municipalité de Moulins devait entretenir des rapports journaliers. L'année précédente, cette municipalité avait été renouvelée en entier. M. Vernin avait été remplacé, comme maire, par M. Heulhard de Certilly, conseiller au Présidial. (2) Le premier échevin était un avocat, M. Pelassy ;

(1) Voici, rangées par ordre d'importance, ces six compagnies : 1° Les Drapiers. 2° Les Epiciers. 3° Les Merciers. 4° Les Pelletiers. 5° Les Bonnetiers. 6° Les Orfèvres. C'étaient les maîtres et les gardes des six corps de marchands qui portaient le dais sur la tête des rois, des reines, des princes et des princesses, quand ces personnages faisaient une entrée solennelle à Paris.

(2) Nous empruntons à l'*Annuaire de l'Allier*, la liste chronologique des Maires de Moulins. Depuis 1518 jusqu'à la Révolution française, nos maires ont été MM. : 1518, Jean Chanteau ; 1520, G. Daignet ; 1522, C. Cotherouge ; 1530, J. Billonnat ; 1533, J. Delacroix ; 1533, P. Duchapt : 1536, J. Cornelier ; 1540, P. Perreau ; 1552, G. Aubery ; 1554, A. de Jaligny ; 1556, J. Billon ; 1558, J. Gaudon ; 1560, J. Laubespin ; 1562, J. Billard ; 1564, J. Duret ; 1613, J. de Champfeu ; 1616, Claude Roy ; 1617, A. Fouchier ; 1620, J. Berroyer ; 1621, C. Roy ; 1623, Bourderel ; 1625, Dubuisson ; 1627, Brinon ; 1629, A. Vauvrille ; 1632, André Roy ; 1648, A. Radault ; 1651, A. Vauvrille ; 1656, Semin ; 1666, J. Coiffier ; 1670, de Mirebeau ; 1676, G. d'Avrilly ; 1678, H. Bolacre ; 1680, Dobeilh ; 1682, d'Avrilly : 1686, Dubuisson-Demont ; 1688, Girault ; 1690, de Villaine ; 1693, B. de Champfeu ; 1712, Vernin ; 1719, P. Poncet ; 1724, Ollivier des Palières ; 1732, F. des Odilles ; 1734, O. des Palières ; 1739, D. de Salbrune ; 1740, Jean-Jacques Beraud de la Matherée ; 1750, Perrotin de la Serrée ; 1760, Faucolnier ; 1765, Cadier de Veauce ; 1769, C. de Villemouze ; 1772, J. M. Préveraud ; 1774, J. Roy de Panloup ; 1777, Bardonnet de Gondailly ; 1781, Vernin ; 1786, Heulhard de

Digitized by Google

le second, un notaire, M. Pornotte; le troisième, un bourgeois, M. Garreau; le quatrième, un négociant, M. Place. M. Pinturel était « procureur ès-cours, procureur du roi et du fait commun ; » M. Martinet, secrétaire-greffier, et M. Richet, ancien échevin, receveur.

Le Conseil de ville comprenait, comme membres de droit, quatre anciens maires, MM. Faulconnier ; de Cadier, baron de Veauce ; Bardonnet de Gondailly et Vernin ; et douze conseillers, « nommés par délibération du 15 décembre 1785. » Le « sieur Robin, concierge, » était en même temps commis-greffier.

L'HOTEL-DE-VILLE (1680-1830). — C'est seulement depuis l'année 1680 que l'hôtel-de-ville de Moulins est situé sur la place de l'Horloge, en face de la tour de Jacquemard. Il était auparavant dans le voisinage de l'intendance (l'Evêché actuel) comme l'indique le procès-verbal d'une délibération du 29 mars 1680, que nous transcrivons textuellement, à cause de son importance, malgré sa forme incorrecte :

« Délibération générale, portant proposition d'acheter un hôtel-de-ville, le lieu duquel on s'était servi jusqu'alors étant malpropre, malsain et hors d'état de pouvoir servir qu'avec beaucoup d'incommodité ; lequel dessein, qui aurait été plusieurs fois proposé, serait demeuré jusqu'alors sans exécution ; mais que, en vendant le lieu dont on se servait pour Hôtel-de-ville, le prix en provenant et les épargnes qui ont pu et pourront être faites pendant les deux années de l'administration actuelle, on pourrait trouver fonds pour acheter : que les

Certilly. Cette liste renferme des lacunes évidentes notamment de 1564 à 1613. Elle sera, comme celle des Intendants, rectifiée et complétée, à mesure que les documents de notre histoire locale seront mieux connus. Dès à présent nous pouvons y ajouter les noms suivants : 1589, Gaspard Saulzay ; 1591, Jean de Palierne ; 1603, de Villaines ; 1668, Jean de Lingendes ; 1714, P. de la Velatte ; 1749, des Bouis de Salbrune. L'un de ces maires, J. Billonnat, avait donné son nom à la partie de la rue actuelle d'Allier qui est comprise entre la rue Voltaire et le cours du Théâtre.

Digitized by Google

Religieuses de Sainte-Claire avaient proposé d'acheter le dit lieu, dont elles offraient trois mille livres ; qu'il y avait une maison dans la place qui, pour sa situation et ses distributions, serait très propre pour un Hôtel-de-ville, et qu'il conviendrait d'en faire l'acquisition. — Par l'arrêté, on a remercié le maire et les échevins de leur bon ménagement et de ce qu'ils ont épargné, par leurs économies, une somme assez considérable pour employer en l'achat d'un Hôtel-de-ville ; qu'ils leur permettent de vendre l'ancien et en acheter un nouveau, ainsi qu'ils aviseront pour le bien et utilité de la ville ; et que, pour le succès tant de la vente que de l'achat, ils s'adresseront à M. l'Intendant, pour le supplier de vouloir bien accorder sa protection, et le remercieront des témoignages qu'il a déjà donnés de faire réussir ce dessein. » (1)

Notre « Maison commune » devait attendre un siècle et demi sa forme définitive. Ses commencements avaient été si modestes ! Mais, en pareil cas, c'est beaucoup que d'avoir commencé.

Il existait, au dix-septième siècle, entre la place de l'Horloge et la rue Saint-Pierre, un vieil hôtel, connu sous le nom de Maltaverne, composé de divers bâtiments séparés par une cour. Autrefois possédé par le gouverneur du Bourbonnais, Gilbert de Chazeron, l'hôtel de Maltaverne avait passé, par convention, à la famille de Chazerat, (2) puis par mariage, à celle d'Antoine Colin, seigneur de Besnay. Antoine Colin le donna à sa fille Marguerite, lorsque, en 1630, elle épousa M. Claude Chrestien. En 1680, la ville acquit la moitié de cet hôtel, celle qui était comprise entre la place de l'Horloge et la cour intérieure ; c'est seulement plus de cent ans après qu'elle y joignit l'autre moitié, celle qu'occupent maintenant la bibliothèque et les archives. Dans l'intervalle, l'achat de

(1) R. H. 137, 141, 143, *Deliberandum* — Archives municipales.

(2) Faculté donnée à M. de Chazerat par M. de Chazeron de racheter l'hôtel de Maltaverne, 6 août 1620. » — *Archives départementales*, B. 738.

Digitized by Google

plusieurs maisons voisines permit de mieux installer les différents services.

La vente de 1680 fut faite à la ville par M. Claude Chrestien, « écuyer, seigneur de Briailles, Segange et la Rinière, (1) gentilhomme de son altesse royale Monseigneur, frère unique du roi, » et sous son autorité, par dame Marie-Phelippe de Bianky, son épouse « renonçant la dite dame à l'article 14 de la coutume du Nivernais, titre des droits appartenant à gens mariés. » (2) Claude Chrestien agissait tant en son nom que comme tuteur des enfants qu'il avait eus de Marguerite Colin, sa première femme.

Comme la succession Colin était restée grevée de dettes importantes, les magistrats de Moulins, MM. « Henry Bolacre, conseiller du roi, lieutenant-général en la sénéchaussée de Bourbonnais et siège présidial, Remy Vauville, conseiller du roi ès-dits sièges, Pierre Jugnet, procureur en iceux, Pierre Villardin, marchand, et Jean Mestraud, avocat en Parlement, présents et acceptants, aux noms et comme maire et échevins de la ville, et pour leurs successeurs ès-dites charges, » prirent les plus grandes précautions pour sauvegarder les droits et les intérêts de la ville. Ils stipulèrent, à deux reprises, que les vendeurs promettaient « de les garantir et de les défendre, en leurs propres et privés noms, envers et contre tous, en dehors de tous troubles et hypothèques, à peine de tous dépens, dommages et intérêts. »

L'immeuble vendu consistait en « boutiques, chambres y adjoignant de plain pied, caves au-dessous, écurie ; dans une tour ronde, cuisine ayant son entrée par un degré de pierres

(1) Ces titres lui venaient de sa seconde femme, Marie-Phelippe de Bianky, « fille de messire Hyacinthe de Bianky, gentilhomme polonais naturalisé français. »

(2) Cet article dit que « la veuve demeure quitte des dettes de la communauté, faites par les deux conjoints ou l'un d'eux, quelque hypothèque qu'il y ait, quand elle a renoncé, dans les vingt-quatre heures, au bien de son mari. » La ville avait ses raisons pour faire insérer cette clause dans le contrat de vente, car la situation de fortune du vendeur pouvait faire craindre des complications pour l'avenir.

Digitized by Google

de taille, chambre au-dessus de la cuisine, grande salle et chambre à cheminée, y joignant du côté de la maison du sieur Charles; autre chambre, aussi à cheminée, accompagnée de cabinets, le tout de plain pied, du côté de la maison du sieur de Villaines, qui fut aussi aux sieurs Billard et de Saint-Mesmin, vice-sénéchaux du Bourbonnais; plus chambre à cheminée au-dessus du même côté de la maison du dit sieur de Villaines; grand grenier sur toute la dite maison et finalement cour et puits en icelle; le tout joignant: de soleil levé, les bâtiments appartenant aux enfants dudit sieur de Briailles et la cour qui en dépend, séparée par une muraille; de midi, la maison du dit sieur de Villaines; de soleil couché, la grande place de cette ville, et de bise, la maison du sieur Charles. »

Le prix d'acquisition était de dix mille livres. Sur cette somme, sept mille livres, fruit des économies de la municipalité, étaient immédiatement mises à la disposition des vendeurs et consacrées jusqu'à concurrence de six mille cinq cents livres, à l'amortissement de rentes dues par eux, depuis 1675. Les cinq cents livres « parfaisant la dite somme de sept mille » devaient servir à payer les arrérages des dites rentes. Trois mille livres restaient dues; il fut convenu que les successeurs des magistrats actuels les emploieraient « en acquittement d'autres créances, avec faculté, lors de cet acquittement, de se substituer aux droits et hypothèques des créanciers. » Pour l'intérêt de ces trois mille livres dont le paiement était différé, les vendeurs gardaient la jouissance des loyers de tout le bas de l'immeuble vendu.

Au-dessus de l'écurie se trouvaient deux chambres, un cabinet et un grenier, qui n'étaient pas compris dans la présente vente; mais la ville se réservait le droit d'en faire l'acquisition, au prix de douze cents livres, ce qu'elle fit peu de temps après.

Comme garantie des conditions qui précèdent, les vendeurs

Digitized by Google

engagaient solidairement leurs biens, et les acquéreurs, les revenus de la ville, ainsi que l'immeuble vendu.

L'acte fut passé en « l'hôtel et en présence de messire André Imbert de Bouville, chevalier, seigneur dudit lieu, marquis de Bizy, intendant de la province, » (1) qui signa, avec les parties et les notaires, Berroyer et Philipard. La minute devait rester dans l'étude du premier.

Le même jour, 10 novembre 1680, les acquéreurs prirent possession « réelle et actuelle » de l'immeuble, (2) sans avoir été « aucunement troublés. » Cette maison n'était pas luxueuse, si nous en croyons le procès-verbal dressé par les notaires : « La grande porte de l'entrée de la cour, dit ce procès-verbal, ferme mal ; cette cour n'est qu'à demi-pavée ; le saumurage a besoin d'être réparé ; le carronnage de la boutique et de la chambre occupée par le nommé Lespérance, perruquier, est rompu en plusieurs endroits ; dans ladite chambre, il y a deux poteaux, l'un sous la poutre, et l'autre, en forme de potence, sous quatre soliveaux ; plus, dans l'appartement occupé par Pierre Damien, cartier, il y a un pilier supportant une poutre, et en quelques endroits le carronnage est rompu ; plus, à la salle sur les boutiques, il y a une poutre qui a lâché, sous laquelle, du côté de la cour, il y a un poteau pour la supporter. Le grenier a besoin d'être carronné à neuf ; il manque des volets aux lucarnes dudit grenier. » En comparant à cette masure l'élégant hôtel-de-ville d'aujourd'hui, les Moulinois ne peuvent qu'être pénétrés de gratitude pour les magistrats probes, économes et intelligents, qui ont doté la ville d'un monument où se voient réunies les deux qualités maîtresses de toute œuvre d'architecture, la beauté et l'utilité.

(*A suivre.*) H. FAURE.

(1) On sait que toutes les dépenses de la ville devaient être approuvées par l'intendant.

(2) Voici comment on faisait alors acte de propriété d'une maison : l'acquéreur, en présence des notaires, entrait et sortait plusieurs fois de suite, ouvrait et fermait les fenêtres et les portes, et proclamait à haute voix sa prise de possession. Si aucune réclamation ne se produisait, les notaires lui en donnaient acte, et il demeurait légitime possesseur de son acquisition.

Digitized by Google

LES MONÉTAIRES MÉROVINGIENS

DE SAINT-PIERRE-DES-ÉTIEUX

PRÈS SAINT-AMAND (CHER)

La partie du Cher où se trouve Saint-Amand, limitrophe de notre province et qui y était comprise avant les délimitations départementales, a souvent fourni d'importants matériaux à notre histoire locale. La découverte de Saint-Pierre-des-Eticux, par exemple, faite en 1883, n'est pas celle qui offre le moins d'intérêt, car elle comprenait plus de 150 saïgas.

Les dépôts qui renferment exclusivement des pièces mérovingiennes sont tellement rares qu'il est important de les citer ; celui qui nous occupe provient d'un tumulus situé entre Saint-Pierre-des-Etieux et Charenton, dont Ebbes VI, qui épousa Guiberge de Bourbon, fille d'Archambault VII, était seigneur.

Enfermé dans un petit vase d'argent, ce précieux trésor a été dispersé dès qu'il fut mis à découvert. A peine si une centaine des pièces qu'il contenait ont été décrites. Elles avaient été confiées à la terre peu de temps après leur frappe, car elles étaient, pour la plupart, dans un parfait état de conservation. Plusieurs monnaies gauloises s'y trouvaient mélangées, probablement à cause de leur ressemblance avec les saïgas ; dix portent une croix grecque, d'autres la même croix avec les branches abaissées, plusieurs rappellent le revers de la pièce gauloise au type du sanglier, un certain nombre portent la croix crucigère, puis les croix ansées, cantonnées de points, avec pieds, etc.

Il est intéressant de faire le rapprochement de ces pièces avec celles de l'époque gauloise, dont beaucoup apparaissent comme leur imitation. Les moyens de fabrication étaient

Digitized by Google

identiques. La gravure ci-contre, tirée de la *Cosmographie universelle* de Sébastien Munstere, (Basle 1552. V. Livre III. pp. 210, 480 et 779) donne l'idée d'un atelier de monnayage mérovingien. Ce sont bien là les moyens les plus primitifs. Sous un simple abri formé de planches supportées par quatre poteaux rustiques, travaillent trois monnayeurs occupés à battre les flans du métal sur de larges pierres. Ce métal sera, peu après, converti en espèces monnayées. Dans un précédent article nous nous sommes étendu sur ce sujet, qu'il est inutile d'approfondir davantage ici.

Jusque-là, beaucoup de savants numismatistes avaient contesté l'emploi de l'argent aux époques mérovingiennes; or, non seulement les saïgas de Saint-Pierre-les-Etieux, et des pièces analogues trouvées précédemment, prouvent cet emploi, mais le petit vase d'argent qui contenait le trésor nous montre que ce métal était en usage commun en orfévrerie et comme numéraire. Il est même probable que les saïgas avaient été confondus avec les deniers gaulois.

Nous donnons quelques noms relevés sur ces monétaires. *Hildeberto* — *Alliacovico* — *Nivelu* — *Aunoalm* — *Vati* — *Rabar* — *Vindoino* — *Mocaico* — *Avai* — *Nocis* — *Sino* — *Ucov* — *Soual* — *Trunvix* — *Bluo* -- *Iniven* — *Sacr-civi* (Sancerre) — *Anav* (Ainay?) — *Paobi* — *Cinvoc* — *Viacaliv* — *Omoc* — *Oreg* — *Wucat* — *Dececia* (Decize). L'orthographe de ce nom antique, DECETIA, des *Commentaires*, a été conservée. — *Ioxa* — *Noino* — *Vappolim* — *Andoi* — *Succolim* — *Laico* — *Loeno* — *Aioailom* — *Janati* — *Ionanen* — *Dinot* — ... *Niseiov* (Bourbon-Lancy ?) — *Parisius* — *Tinusm* — *Droc...* — *Blonoca* pour Cabillon, légende interposée — *Rorturn* — *Oseimus*, etc., etc.

Nous donnons ces légendes dans la pensée d'être utile à ceux qui voudraient en interpréter les attributions.

Bien peu de monétaires d'or ont été trouvés en Bourbonnais, nous n'en connaissons qu'un nombre très restreint, et pas un seul saïga n'y a été découvert jusqu'à présent.

Francis PÉROT.

Digitized by Google

Comment on forge la monnoye
d'or & d'argent.

Digitized by Google

LES

ARTISTES BOURBONNAIS

A L'EXPOSITION

On a voulu réunir dans toute l'aile gauche des bâtiments du Champ-de-Mars, en une sorte d'apothéose de l'art français, les œuvres les plus marquantes de ce siècle. C'est à ce grand projet que nous devons la magnifique exhibition offerte en ce moment au public et dont le succès bat son plein, malgré les fautes de détail relevées par la critique.

On est disposé à tout excuser devant la grandeur du spectacle; cependant, si l'on pardonne volontiers aux organisateurs d'avoir privé d'air les salles du haut et de lumière celles du bas, d'avoir relégué dans l'ombre des deux grandes travées des côtés, dans le voisinage de restaurants et parmi les odeurs de cuisine, tant de superbes groupes de sculpture; si, dis-je, on leur pardonne ces négligences, on s'explique difficilement le dédain avec lequel a été traitée l'école de David, trop incomplètement représentée, et l'exclusion absolue du paysage classique. On aurait désiré quelques toiles de Michallon, de Bertin ou de Valenciennes, pour ne citer que ceux-là, et il eut été intéressant de montrer comment on interprétait la nature agreste au début du siècle. En compensation, il est vrai, — est-ce bien une compensation pour tout le monde? — on a prodigué les esquisses de Manet et de quelques autres impressionnistes.

D'aucuns pourront trouver que cela manque d'équilibre. N'insistons pas.

Nous ne devons pas nous attendre à rencontrer ici des exposants bourbonnais en aussi grand nombre qu'au Salon. Dans la classe de sculpture, notre pays n'est même représenté que par un seul artiste, M. Jean Coulon. Il a exposé sa sta-

Digitized by Google

tue en marbre *Hébé Cœlestis*, que nous admirions l'année dernière au palais de l'Industrie, (1) et son groupe en plâtre, *Flore et Zéphyre* que l'on a placé dans la grande travée de gauche, et qui vient en droite ligne de Moulins, où il figurait depuis quelques années à la Mairie. Hélas ! le transport l'a bien endommagé.

M. Jean Coulon fait très bonne figure au milieu des grands maîtres. On remarque plus que jamais en lui la plus grande habileté, l'élégance et la correction des formes, la pureté des contours, le poli et le moelleux de la chair. Une médaille vient de lui être décernée.

Sur la galerie Rapp s'ouvrent les salles de peinture. Celles du rez-de-chaussée (exposition française décennale,) sont séparées des sections étrangères par un dôme central ou rotonde, donnant accès au premier étage. Sur les galeries de la rotonde et dans deux grandes salles de côté, on a placé la superbe exposition centenale, où sont inscrits tant de noms célèbres. A ce premier étage on trouve encore le complément de l'exposition décennale, y compris les dessins et les gravures. Quant aux envois des nations étrangères, ils occupent toute la partie droite, au-delà du dôme, en bas et en haut, sauf la sculpture, à laquelle on a affecté une portion de la galerie Rapp.

Dans tout cet ensemble, le contingent bourbonnais n'est pas considérable et encore devons-nous y ajouter deux de nos artistes d'adoption, MM. Paul de la Boulaye et S. Milanolo.

Ont exposé : M. Pierre Outin, un tableau : *Piété filiale ;*

M. de la Boulaye, deux tableaux : *Les marchandes de volaille en Bresse* et la *Mère Auberger* ;

M. Marcellin Desboutin, deux portraits, peinture et gravure à la pointe sèche ;

M. J.-J. Puyplat, une gravure sur bois.

Et M. S. Milanolo, une peinture : *Le sacrifice d'un taureau aux temps anciens.*

Du très beau tableau de M. Outin je n'ai rien à dire, car je préfère renvoyer le lecteur au compte-rendu du Salon de 1888, qu'a publié dans les *Annales* M. R. de Quirielle (2).

Quant aux peintures de M. de la Boulaye, la première et la plus importante est de date plus ancienne que *Piété filiale.* Elle fut très remarquée au Salon de 1880 et elle ne contribua pas peu à donner à son auteur la notoriété artistique qu'il a

(1) Voir dans les *Annales* le compte-rendu de M. Roger de Quirielle, t. II, p. 186.

(2) Ibid., p. 187.

Digitized by Google

acquise. On n'a pas oublié, non plus, en Bourbonnais, que cette toile fut un des grands attraits de la dernière exposition de Moulins. C'est que ces *Marchandes de volailles* sont une composition très forte, une peinture visant à la lumière et à la couleur et traitée avec une grande énergie de pinceau. On y trouve l'élévation de sentiment, la connaissance approfondie du métier, et une passion de vérité qui non seulement attirent l'attention, mais commandent le respect. C'est avec un plaisir véritable que j'ai revu dans ce milieu qui lui convient si bien, cette œuvre sincère qui semble, à être dignement entourée, gagner en vigueur, là où tant d'autres toiles ne savent pas maintenir leur bon renom.

La *Mère Auberger* contient, dans un cadre plus restreint, les mêmes qualités que les *Marchandes de volailles*.

Le portrait peint par M. Desboutin, — portrait que je ne puis désigner autrement, puisque le catalogue de l'exposition centenale, dans laquelle il a été compris, n'est pas livré encore au public, — est une étude personnelle, sincère et vivante, comme tout ce que produit cet artiste. Qu'il manie le pinceau ou la pointe, c'est toujours la même vigueur et le même relief.

Examinez cet autre portrait dans une des salles de gravure, encore de lui, et où il s'est lui-même représenté ; vous y verrez des jeux d'ombre et de lumière savamment disposés et des touches tour à tour d'une douceur et d'une force remarquables.

Cette gravure, récompensée du reste d'une deuxième médaille, est entièrement traitée à la pointe sèche, où excelle l'auteur. On la connaît sous le nom de l'*Homme à la pipe*.

M. Puyplat a exposé une gravure sur bois ; c'est un portrait, d'après Velasquez (pour l'*Art*), où l'on observe son habileté rompue aux finesses de ce genre.

C'est dans la section italienne que l'on trouvera le grand tableau de M. Milanolo. Un taureau est conduit sur le lieu du sacrifice par des hommes primitifs, auxquels l'artiste a voulu donner une complète apparence de force physique. Si l'on en juge par le sujet, les occupations de nos ancêtres étaient bien faites pour donner à leurs muscles le relief et le magnifique développement que l'on remarque chez les personnages de M. Milanolo. Ce sujet ne pouvait donc être mieux choisi. Depuis que Cormon a peint son tableau de l'âge de pierre, les scènes de l'époque préhistorique n'avaient guère été traitées, il me semble, que par Faivre et Jamin, mais dans des tons plus modernes et rappelant trop les modèles d'atelier. M. Milanolo s'est beaucoup moins écarté de la vraisemblance.

E. Delaigue.

Digitized by Google

LE CERF AILÉ

MIS EN DEVISE PAR PAUL JOVE

ARMI les livres sortis des célèbres presses lyonnaises du XVIe siècle, figure, en bonne place, le *Dialogue des devises d'armes et d'amours* » (1) de Paul Jove.

C'est un recueil d'emblèmes gravés qu'accompagne un texte explicatif, traduit de l'italien.

L'art décoratif contemporain, si ingénieux dans ses adaptations, n'a pas négligé cet imagier dont les charmantes compositions, pleines de caractère et d'élégance, ont été souvent citées et recommandées.

Mais ce n'est pas seulement le mérite artistique de l'ouvrage qui nous attire à lui.

Le *Dialogue des devises* a, pour notre Bourbonnais, un intérêt plus direct.

Il offre (2), en effet, au nombre des emblèmes illustrant ses pages, une curieuse représentation du cerf ailé bourbonien, que nous donnons, ici, en fac-simile.

Paul Jove fait suivre cette jolie estampe d'un commentaire fort original qui mérite d'être reproduit en son entier.

« Par le contraire est mal duisant encores un beau subjet sans mot : comme porta Charles de Bourbon, connestable de France, qui faisait paindre en broderie aux hocquetos des gentilshommes de sa compagnie, un cerf ailé. Et je le vey à la journée de Cleredadde. Voulât dire par cela, que si son cours naturel tres legier ne suffisoit, il auroit volé a tout difficile et grief dâger a bride avallée. Laquelle devise pour la beauté du gentil animal ressortit (quoy qu'elle fût pompeuse) côme aveugle, n'ayant mot aucun qui luy donnast lumière.

(1) Dialogue des devises d'armes et d'amours du S. Paulo Iovio, avec un discours de M. Loys Dominique sur le mesme subjet. Traduit d'Italien par le S. V. Philieul — A Lyon, par Guillaume Roville, 1561.

(2) P. 12.

Digitized by Google

Ce que donna matière de diverse interpretation : comme subtilement l'interpreta un gentilhôme Françoys, nômé la Motte d'Angruing, qui alla à Romme vers le Pape lorsque vint la facheuse nouvelle du tres chrestien Roy dessous Pavie et en devisant de la desloyauté de Bourbon, dit a Pape Clemêt. Bourbon, encores qu'il semble avoir esté traistre de son roy, et de son païs, merite quelque excuse, d'autant qu'il avoit dit beaucoup au paravant ce qu'il pensoit de faire, quand il portoit en sa cotte d'armes le cerf aux ailes : voulant cleremêt dire, qu'il avoit courage de fuyr en Bourgoigne. A quoy faire ne luy suffisoient point les jambes, si encores il n'eust eu des ailes. Et par ce cy fut adjousté le mot : *cursum intendimus alis.* »

Paul Jove laisse entendre que le cerf aux ailes fut une invention du connétable.

C'est là une erreur trop souvent répétée depuis pour qu'il ne soit pas utile de la relever et de rappeler que le « gentil animal » était déjà dans la maison des ducs de Bourbon bien avant le gendre d'Anne de France.

On le voit, entre autre, sur des jetons fabriqués pour l'usage de la chambre des comptes de Moulins au temps de Pierre II.(1)

En le portant sur sa cotte d'armes, en le faisant sculpter dans la pierre ou broder sur la livrée de ses gens, le connétable avait simplement perpétué une habitude de famille qui remontait sans doute au milieu du XVe siècle.

Ce long usage correspondant à la plus brillante période du Bourbonnais, donne à cet emblème étrange et charmant un intérêt tout particulier.

Aussi les *Annales bourbonnaises* comptent-elles montrer successivement les plus typiques des anciennes représentations du cerf-volant.

La devise que Paul Jove en a tirée et que nous publions aujourd'hui est le début de cette revue iconographique.

Peut-être fournira-t-elle quelques éclaircissements sur l'origine et la signification de cette mystérieuse figure, qui passe jusqu'ici et sans preuve suffisante, pour avoir été primitivement un support d'écusson.

Roger DE QUIRIELLE.

(1) *Essai sur la numismatique bourbonnaise*, par le Cte de Soultrait, p. 335.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONIQUE & MÉLANGES

UN HOMME. — CENT ANS DE RÉVOLUTIONS.

PAR M. E. DE CONNY (*suite*)

En 1814, il est nommé sous-préfet de Lapalisse, mais bientôt Napoléon reparaît. Aussitôt que le débarquement du golfe de Jouan est signalé à M. de Conny, il organise la résistance dans les défilés du Forez, ce qui est superflu, puisque l'empereur prend la route de Bourgogne. De nouveau le drapeau tricolore est hissé dans toutes les communes de France,... excepté à Lapalisse. Le sous-préfet tient bon. Il arrête les courriers, lance des proclamations où il traite « Buonaparte » de *monstre*, appelle les populations aux armes, se met en un mot en complète insurrection. Deux régiments marchent sur Lapalisse, et il faut enfin renoncer à la lutte. Cette phase de son existence caractérise M. Félix de Conny.

Mais ses proclamations de Lapalisse sont postérieures à l'entrée de Napoléon à Paris. Le ministre Carnot lui écrit pour lui signaler cette grave circonstance, qui l'a placé en état de *rébellion*. Cette lettre de Carnot est curieuse et c'est dans le dernier alinéa qui faut en chercher l'esprit. « Si, abjurant enfin vos erreurs, écrit le ministre, vous reconnaissiez comme tous les bons Français, que la cause de l'empereur est la cause nationale, vos talents pourraient être employés au service de votre pays, et, dans ce cas, vous pourriez espérer obtenir des bontés de sa Majesté, une préfecture qui, sans doute, doit être l'objet de vos désirs. » Napoléon, qui aimait les hommes d'énergie et qui cherchait à se les attacher, avait, on le devine, d'un seul coup apprécié M. de Conny. Mais le fonctionnaire que l'on veut séduire par cet appât répond aussitôt qu'il « sera heureux de contribuer de tous ses efforts au retour d'un roi qui, seul, peut délivrer la France du fléau du tyran et de ses satellites. » Pour le coup, c'était trop braver le danger. Une commission militaire allait instruire l'affaire de l'incorruptible royaliste, quand survint le désastre de Waterloo. M. de Conny reprit alors possession de sa sous-préfecture, qu'il occupa jusqu'au 1er février 1819. Le croirait-on, il fut révoqué. C'est qu'il avait fait de l'opposition au duc Decazes.

Pendant sa disgrâce, il collabore au *Conservateur*, journal que vient de fonder Châteaubriand, et il publie successivement, en volume : *La France sous le règne de la Convention* ; puis en brochure : *De la nécessité pour les Rois des souvenirs de la Révolution*.

En 1820, à la chute du ministère Decazes, M. de Conny est nommé sous-préfet de Gannat. « Après lui avoir fait administrer la rive droite de l'Allier, on lui livrait la rive gauche, » dit plaisamment son historien. En 1824, il est appelé au conseil d'Etat comme maître des requêtes, section de guerre et marine. Le voilà donc de plus en plus entraîné par le courant politique. Il est anti-Villèle; il collabore à la *Quotidienne* ; de loin en loin il fait paraître de nouvelles brochures : *Observations sur les confiscations révolutionnaires*, et *Le projet de loi d'indemnité présenté aux Chambres*. On le voit, il soutient sa cause avec toute l'ardeur de sa nature exubérante.

En 1827, il était tout désigné pour remplir un mandat à la Chambre des députés ; ce mandat lui fut alors confié et il l'exerça jusqu'au 31 août 1830, date à laquelle il donna sa démission. C'est que le 7 août avait eu lieu, que ce jour-là Louis-Philippe avait été proclamé par les Chambres, et que le 7 août avait été lui-même précédé de ces fameuses Ordonnances, qui parurent le 26 juillet au *Moniteur officiel*, et dont l'une, par une cruelle ironie du destin, contenait la nomination de plusieurs conseillers d'Etat, parmi lesquels se trouvait M. Félix de Conny.

A cette époque, il était un des députés de la droite les plus en vue et ses discours étaient fort remarqués. Pendant cette mémorable séance du 7 août, il éleva sa voix éloquente en faveur de la royauté chassée. Ce fut Benjamin Constant qui lui répondit.

Voilà donc M. de Conny écarté du pouvoir au moment où il s'approchait du banc ministériel. Il ne l'est pas de la politique. Il est vaincu, mais non

Digitized by Google

désarmé. Ses lettres à Casimir Périer et à M. de Montalivet font du bruit et il publie, en avril 1832, une brochure intitulée : l'*Avenir de la France*. En 1833, le 24 janvier, il venait devant les assises de l'Allier défendre et faire acquitter son fils Ernest, inculpé au sujet d'un article sur l'arrestation de la duchesse de Berry, article paru dans le *Journal du Bourbonnais*.

Presque aussitôt après ce procès de presse, il entreprenait sa grande *Histoire de la Révolution française*, ouvrage en huit volumes in-8°, qui parurent successivement de 1834 à 1842. Cette phase de sa vie, entièrement consacrée à ce travail, — le plus important de ceux qu'il a laissés, — aurait été particulièrement heureuse, si un malheur intime, la mort de M. Ernest de Conny, en janvier 1836, n'était venu le frapper.

En 1848, il assistait à Paris, et non sans joie, il faut le croire, à la chute de Louis-Philippe. Il reprend immédiatement sa plume et une brochure paraît encore sous son nom : *La Révolution nouvelle*. Ce fut la dernière manifestation de son talent de polémiste, le dernier effort du lutteur. Il mourut à Paris, de la rupture d'un anévrisme, le 19 décembre 1850, dans sa 65e année.

Telle est, esquissée à grands traits, la vie de ce légitimiste fougueux, passionné pour sa cause et inébranlable dans sa croyance. Les événements ne lui permirent pas de monter aussi haut ni d'aller aussi loin qu'il l'avait fait augurer ; mais nous devons nous en consoler, puisque c'est aux déboires de l'homme d'Etat que nous devons l'historien.

Un personnage éminent, qui a exercé sur les événements contemporains une incontestable influence, disait en parlant de M. Félix de Conny : « Qu'il est bon de montrer de temps en temps à la jeune génération, des hommes de sa valeur, de sa probité politique, de son courage et de sa grandeur d'âme. » Ce personnage avait raison ; il avait connu M. de Conny à ses débuts et il le jugeait bien. Ce que nous aimons le plus en lui, c'est, en effet, ces qualités distinctes de probité, de courage et de grandeur d'âme, qu'il eut à un si haut degré et qui donnent à sa physionomie un si énergique relief.

Il était donc bon de faire connaître cette vie et de la faire connaître par le menu, comme cela se doit aux hommes marquants. Son biographe s'est évidemment complu dans ce travail, qui est de plus un acte de piété filiale. C'est dire que les détails n'y manquent pas, et racontés au courant de la plume, de verve, en artiste qui aime la liberté et qui serait mal à l'aise s'il ne mettait dans la forme de son récit une pointe de sa fantaisie. Le livre n'y perd rien, et du reste, nous y renvoyons le lecteur, qui y trouvera aussi de nombreuses pièces annexées, pour en compléter l'intérêt.

La librairie Guillaumin vient de donner la 2e édition, ornée du portrait de l'auteur, de l'*État de la France, en 1789*, par Paul Boiteau, avec une notice de M. Léon Roquet, ancien député de l'Allier, et des annotations de M. G. Grassoreille, ancien archiviste à Moulins (in-8° de XII-58) Le *Polybiblion*, en appréciant cet ouvrage, fait des réserves relatives à certaines tendances de l'auteur; mais il ajoute « qu'il n'en convient pas moins de signaler ce livre comme un répertoire très utile à consulter, et où l'on trouvera rassemblés des renseignements sur l'ancienne France, qu'il était assez difficile de réunir. »

***

Les botanistes liront avec intérêt une petite brochure de M. Dumas-Damon, récemment imprimée (maison Auclaire) sous ce titre : *Contribution à la flore bryologique de l'Auvergne ou catalogue des mousses récoltées dans le département du Puy-de-Dôme ou près de ses limites*.

***

Au sujet de l'article de M. L. Audiat sur un faux de Brosse, M. l'abbé

Digitized by Google

J.-H. Clément nous adresse une lettre que nous insérerons dans notre prochaine livraison.

***

M. Victor de Vaujoly, décédé récemment à Neuvy-les-Moulins, a fait par son testament, don à la société d'Emulation de l'Allier, dont il était membre, d'une fort belle collection de coquillages et d'animaux fossiles, représentant tous les étages et le plus grand nombre d'espèces, ainsi que de vingt armoires ou vitrines contenant ces objets. Il a encore donné à la société, par le même testament, une grande quantité de spécimens de la flore permienne de Coulandon.

Peu de temps avant sa mort, M. de Vaujoly avait soumis à M. Zeiller, professeur à l'école des mines, pour les déterminer, la plupart de ces fossiles, comprenant notamment un *équisetis* inédit auquel ce savant se proposait de donner le nom de *de Vaujoly*.

***

Le Bourbonnais participe en ce moment à l'Exposition au point de vue anthropologique et archéologique par des envois émanant du Musée départemental, et des collections de MM. Alfred Bertrand, vice-président de la *Société d'Émulation*, et abbé Bletterie. Ces emprunts composent un ensemble très remarquable dont nous parlerons plus longuement dans un prochain numéro.

***

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs, dont beaucoup recherchent les documents anciens relatifs au Bourbonnais, que nous venons de nous entendre avec M. Saffroy, un des plus importants spécialistes en ce genre de commerce, pour avoir la communication régulière des pièces bourbonnaises, qui lui arrivent incessamment. M. Saffroy publie un catalogue trimestriel fort important et que tous les bibliophiles et archivistes connaissent. Mais ce catalogue arrive tardivement en province et bien souvent la chose que l'on demande est déjà vendue.

Grâce à notre combinaison, nos lecteurs auront, chaque mois, la liste *inédite* des documents disponibles.

Nous débutons aujourd'hui même par la liste suivante des pièces que M. Saffroy, 65, grande rue, Prés St-Gervais (Seine) met à leur disposition.

Arrêt pour les dixmes dues à Jean de Créchy, héritier du sieur Dufraigne, sises près du lieu où étaient les fourches patibulaires de Saint-Cyr, Paris, 1632, 8 pages, in-8° broché, 3 fr.

Arrêt portant réparation d'honneur pour J.-B. Luillier, contre J. Deschamps des Varennes, capitaine de la milice de Montluçon et Deschamps de La Perelle, 1747, placard in-f° avec armoirie, 2 fr. 50.

Achat par Jean Mège, procureur et bourgeois de Bourbon, d'héritages à Bris, portant la signature et 5 lignes auto. de Fr. de Foulquier, prieur de Bourbon, pour les cens à elle dus et la signature de Guy de Saint-Julien pour les lods, 1758, 6 pages, in-f°, 6 fr.

Testament et codiciles de Marie Dufresnoy, veuve du comte d'Alègre, 1747 et 1748, 2 pièces impr. et manusc., 4 fr.

Don de la terre de Beauvoir et de plusieurs tableaux, etc.

MOULINS. — Vue in-12, litho. par Porrieu, 1 fr.

MOULINS. — (Eglise Notre-Dame de) Vue in-4°, litho. teintée, par Benoist, 2 fr.

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.

Digitized by Google

VERNEUIL

SA CHATELLENIE — SA COLLÉGIALE

(Suite)

II

Le Bourbonnais possédait sept chapitres ou corps de chanoines : Moulins, Bourbon, Montluçon, Hérisson, Villefranche, Huriel et Verneuil.

« En la ville de Verneuil, dit Nicolay, y a une église collégiale, fondée en l'honneur de saint Pierre par Archimbaud, seigneur de Bourbon, en l'an mil deux cent quarante-six, en laquelle fut premièrement institué un doyen et soixante chanoines qui, depuis, furent réduits en vingt, et de vingt en onze, et ne sont non plus aujourd'hui (1569). Les prébendes sont à la nomination de Monseigneur le duc, réservé une qui est à la nomination du prieur de Souvigny, à cause de sa maison et prieuré de la Ferté-sur-Hauterive, *alias* la Ferté-aux-Moines, et le doyenné à la nomination des chanoines. » (1)

Il est probable que les soixante chanoines n'existèrent jamais que dans l'acte de fondation puisque, à cette même date (1246), les titres de la maison de Bourbon nous font connaître que les vingt prébendes de cette église étaient à la collation : deux, du doyen ; une, de l'église ; la quatrième

---

(1) *Générale description du Bourbonnais*, par NICOLAS DE NICOLAY, t. I, p. 165.

Digitized by Google

du prieur de Souvigny, et que les seize autres appartenaient au sire de Bourbon. Au moment de leur installation, les chanoines devaient prêter serment « de procurer le bien du seigneur de Bourbon et de plaider en sa justice pour raison des terres féodales appartenant à leur église. »

Le 21 juillet 1319, la quatrième année du pontificat du pape Jean XXII, en présence de cinq témoins, dont l'un de Clermont, Guillaume Arbert, notaire public, le doyen Philippe et les chanoines Etienne de Boucé, Jean de Bosc, Jean Bizot, Jean Jamet, Pierre Bouchard, Pierre Buda, Guillaume Morilhon de Monestey, capitulairement assemblés dans la salle du chapitre, c'est-à-dire dans la chapelle de Sainte-Croix, donnèrent pouvoir au doyen, à Etienne, à Jean de Bosc et à Pierre Buda, de rédiger les statuts de leur collégiale que l'official de Clermont, au nom de son évêque Albert, confirma le 2 mars 1320, étant présents Astorg de Calhiac, archidiacre de Souvigny, Pierre de Calhiac, chanoine de l'église du Port, et Jean Charles, archiprêtre de la Limagne. En voici le résumé : (1)

Journellement seront dites trois messes solennelles avec diacre et sous-diacre, comme on a coutume de les célébrer dans la cathédrale de Clermont : l'une de la bienheureuse Marie, l'autre du jour et la troisième pour les morts.

Chaque jour, doyen, chanoines, chantre, curé, vicaires et choristes auront part aux rétributions suivantes : les chanoines et vicaires qui assisteront aux matines, chacun un denier et le choriste une obole ; pour les messes, une obole..... On ne pourra pénétrer dans le chœur, à matines ou aux heures, après le premier psaume, et à la messe après l'épître, l'assistance aux offices étant nécessaire pour toucher les émoluments indiqués.

(1) *Acte latin des Archives départementales de l'Allier*, G. 16.
Je suis heureux de remercier M. H. Faure de l'aide qu'il a bien voulu me prêter en cette circonstance.

Digitized by Google

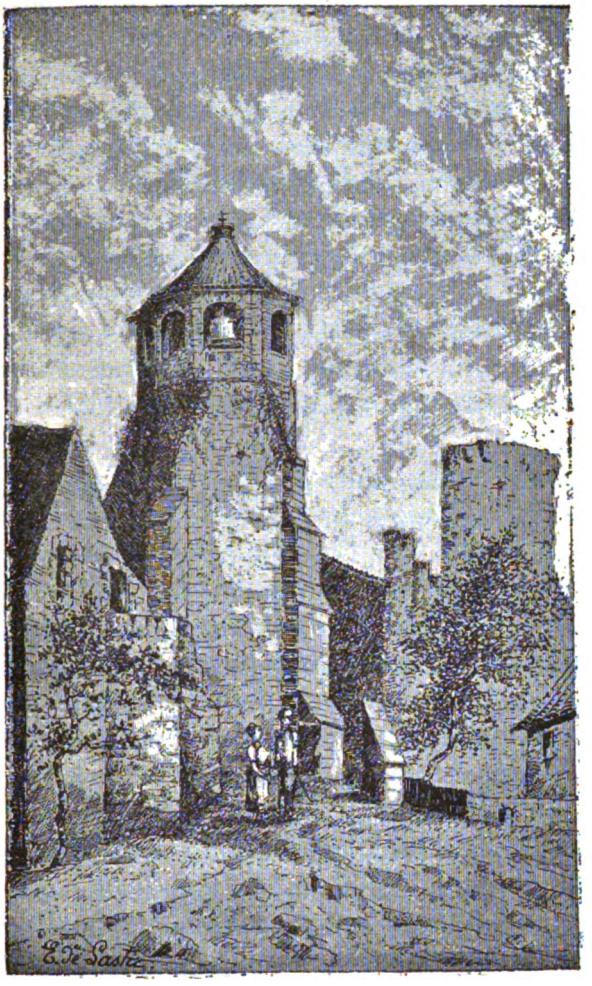

ÉGLISE DE VERNEUIL

Digitized by Google

Le doyen, dès qu'il sera pourvu du décanat, sera expressément tenu d'habiter dans la ville de Verneuil au moins neuf mois chaque année et d'officier en personne, toutes les fois qu'il le pourra.

Le curé devra dire, ou faire dire en cas d'empêchement légitime, à l'autel de la Sainte-Croix, la première messe, vulgairement nommée messe matutinale, ce qui ne le dispensera nullement d'assister aux heures canoniques, à l'exception de la première. Il aura droit aux mêmes rétributions que les chanoines, et aux revenus, biens et avantages, que possède actuellement le chapitre sur les paroisses de Cesset et de Chareil. A la fin de sa messe, il prononcera l'absoute sur le tombeau de saint Philippe Vigery. En cas d'omission, ce soin incombera au prêtre qui célébrera la messe dite messe du jour.

Pour éviter toutes contestations et afin que l'église ait la joie de compter un plus grand nombre de serviteurs, aucun chanoine ne pourra remplir les fonctions de curé ou de vicaire.

Si le chantre est pris parmi les chanoines, il pourra officier au grand autel. A cette charge a été attaché le vicariat perpétuel, fondé par Laurent Delipt, homme de bonne mémoire, avec deux setiers de froment et deux autres de fleur de farine, que doivent fournir les héritiers du chevalier Hugon Debosses, par suite d'un legs fait jadis par ledit sieurHugon et par la mère de Marguerite d'Agria, femme du sieur Pancotel, lui aussi chevalier. En outre, dans toutes les distributions, il recevra une part de chanoine. S'il n'est pas revêtu de cette dignité, il devra, dans l'année qui suivra son élection, se faire ordonner prêtre. Il va sans dire qu'il est obligé à la résidence, qu'il doit prier pour ceux qui ont fondé le vicariat, jurer fidélité au chapitre et accueillir favorablement les excuses légitimes des fonctionnaires et employés qui ne pourront faire leur service, ayant la surveillance du chœur.

Le sacristain jouira, en qualité de sonneur, des avantages accoutumés. S'il sonne la nuit pour la mort d'un chanoine,

Digitized by Google

il touchera douze deniers, plus deux setiers de belle farine dûs par les héritiers. A cette charge est attachée celle de vicaire, avec l'obligation d'assister à tous les offices et de faire tous les services religieux, comme les autres vicaires.

Chaque chanoine devra constituer à l'église un revenu d'un setier de froment, mesure de Verneuil, ou six livres, monnaie courante, une fois pour toutes, et payer différentes sommes. Caution sera même fournie.

Les revenus des prébendes qui, pour une cause ou pour une autre, ne pourraient être touchés, tomberont naturellement dans la caisse du chapitre. (1)

Ceux d'entre les chanoines qui auront obtenu des prébendes libres n'en percevront point les gros revenus, à moins qu'ils ne résident sur les lieux et qu'ils n'assistent à certains exercices religieux.

Tant que les revenus d'une prébende indûment touchés n'auront point été restitués, le prébendé n'aura pas voix au chapitre.

Les jours où l'on a coutume de faire une procession solennelle, les personnes tenues à résidence ne pourront rien recevoir à la grand'messe si elles n'ont assisté à cette procession, à moins de motifs légitimes.

Dans le chapitre général d'été, il sera fait choix, parmi les vicaires et choristes, d'un surveillant chargé de noter les présents et les absents. En même temps, le syndic remettra les clefs nécessaires à sa charge, et il sera procédé à la nomination de son successeur. Alors aussi, deux des membres seront nommés pour avoir la surveillance des intérêts de l'église ; ils feront en sorte que les dépenses soient modérées, et ils auront soin de fournir, le premier de chaque mois, l'état des comptes et des affaires en général.

Le sceau du chapitre sera renfermé dans une caisse, avec le trésor de l'église, caisse fermant à trois clefs, dont l'une sera

(1) A cette date de 1320, sur les six prébendes existant alors quatre étaient à la nomination du seigneur de Bourbon.

Digitized by Google

entre les mains du doyen, et les deux autres en la possession de deux chanoines.

Aucune personne attachée à l'église ne pourra emporter des livres, vases, ornements, etc., sans permission donnée en chapitre.

Le prébendé qui entretiendra publiquement une concubine *sera fui* par tout le monde et sera privé de tous ses droits jusqu'à ce qu'il ait mérité d'obtenir l'absolution. Et, s'il persévérait pendant un an dans sa mauvaise conduite, il serait déchu de son bénéfice.

Aussitôt leur réception, les doyen, chanoines, vicaires et clercs devront jurer sur le grand autel de saint Pierre, de respecter les statuts de cette église, « présents et à venir, » de garder et défendre le trésor, ainsi que les biens et revenus.

Lorsqu'ils assisteront aux offices, ils devront porter des chapes de drap noir depuis la fête de saint Michel jusqu'à Pâques. Le reste du temps, ils auront le surplis, comme dans l'église de Clermont.

Nulle personne de la qualité ci-dessus ne pourra, pendant les offices, stationner devant les portes de l'église, ou sur la place publique. Si on est obligé de traverser ces endroits, au lieu de marcher lentement, on hâtera le pas le plus possible.

Et comme, contrairement aux convenances et aux intérêts du service divin, certains vicaires et autres fonctionnaires inférieurs ont coutume d'aller, hors de Verneuil, assister à des convois funèbres, ils seront à l'avenir, pour agir ainsi, tenus d'être autorisés par le chantre, ou en son absence par le doyen, sur la demande des parents du défunt, à moins qu'ils ne soient eux-mêmes de la famille.

Chaque année, les chanoines, vicaires et autres clercs devront donner au trésorier de la confrérie de saint Eloi, confesseur et évêque : les premiers, trois sols et les autres, deux sols. Les confrères en titre et ceux qu'on pourra décemment leur adjoindre seront invités, pendant deux jours, la veille de saint Eloi, à dîner, et le jour de la fête, à déjeuner et à dîner.

Digitized by Google

Quand il y aura doute sur l'interprétation desdits statuts, on devra s'en rapporter aux règlements et usages de l'église de Clermont.

S'il se produit quelques contestations entre les personnes attachées à cette collégiale, l'intéressé, quel qu'il soit, devra soumettre ses griefs au chapitre et le prendre pour arbitre. La charité chrétienne devra être employée à réconcilier les parties.

Enfin, par les présents statuts, on n'entend porter nulle atteinte aux privilèges précédemment concédés, soit par les archevêques de Bourges, soit par les seigneurs de Bourbon.

A la date du 14 novembre 1322, Philippe de Chanilhac, doyen de l'église de Saint-Pierre de Verneuil, reconnaît tenir en fief de Louis, comte de Clermont, sire de Bourbon, tout ce qu'il possède dans les paroisses du Theil, de la Feline, de Saulcet, de Branssat, de Verneuil, de Contigny et de Meillars; le tout situé dans la châtellenie de Verneuil et pouvant valoir quinze livres de rente. (1)

(*A suivre*) E. Bouchard.

Titres de la maison de Bourbon, t. I, n° 1660.

Id, n° 2588. Le 13 février 1351, Jean Granger, chanoine et chantre de Verneuil, donne à Pierre Raquin et à Guilhelmine, sa femme, paroissiens de Branssat, deux vignes sises au territoire de Combes-aux-Bouchats, et il reçoit d'eux, en échange, une vigne sise au territoire de Sallus près du chemin où l'on va de Verneuil à Chantelle.

Digitized by Google

LES PEINTURES DÉCORATIVES DES ÉGLISES DU BOURBONNAIS

(Extrait de *La Peinture décorative en France, du XIe au XVIe siècle*, par MM. P. Gélis-Didot et H. Laffillée, architectes.) (1)

Nous trouvons dans la troisième livraison, qui vient de paraître, du remarquable ouvrage de MM. Gélis-Didot et H. Laffillée : *La peinture décorative en France*, du *XIe au XVIe siècle*, un chapitre tout entier qui a trait au Bourbonnais. Nous nous empressons de le reproduire ici, en l'accompagnant de quelques dessins dus au talent de M. Gélis-Didot, notre distingué collaborateur, tout en regrettant de ne pouvoir donner également les planches en couleurs que nos lecteurs pourront admirer dans la publication.

On rencontre, dans le département de l'Allier et dans les départements voisins, un certain nombre de portails d'église peints extérieurement, qu'il est bon de signaler.

Le dessin de l'ornementation est souvent des plus rudimentaires, mais l'étude ne doit pas pour cela en être négligée, au contraire. Elle nous montrera d'autant plus clairement le but que se proposait l'artiste.

Ce n'est pas dans les exemples que nous avons sous les yeux qu'il faut rechercher ces combinaisons ingénieuses de formes géométriques ou ces enlacements de végétaux qui, dans bien des œuvres de la même époque, charment le regard et le retiennent sur le détail. Tout autre est le point de vue où il convient de se placer pour juger ces tracés sommaires, exécutés sous la préoccupation unique de frapper l'œil par un effet d'ensemble. Ce principe se dégage au premier examen que l'on fait d'une des applications de ce système.

La peinture s'étend rarement au-delà des archivoltes de la

---

(1) Lib. des *Imprimeries réunies*, 13, rue Bonaparte, Paris, 3e livraison.

Digitized by Google

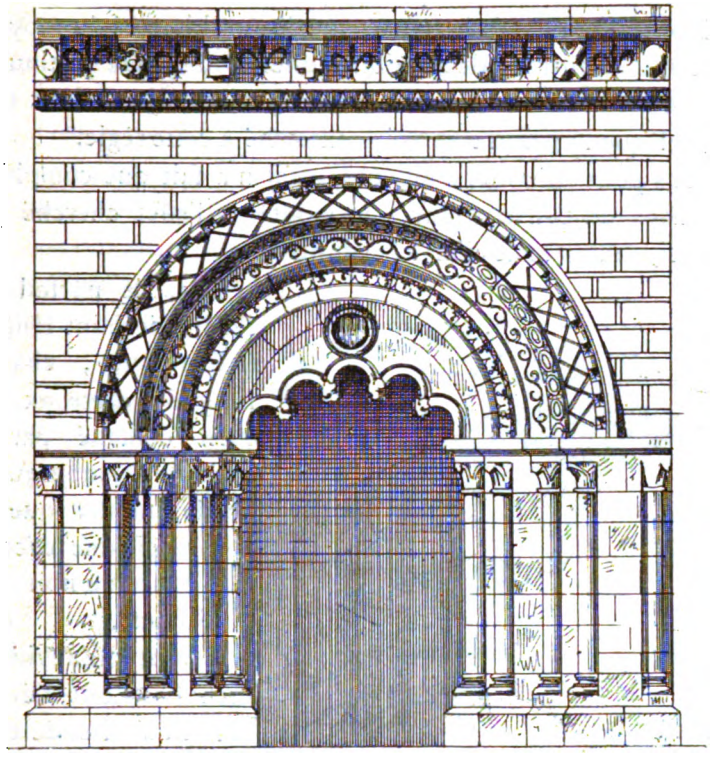

A. — Portail de l'église de Saint-Hilaire (Allier).

Digitized by Google

porte d'entrée ; tout au plus recouvre-t-elle le portail saillant, qui forme une sorte de contrefort au milieu de la façade de beaucoup d'édifices de la région que nous étudions, et dans l'épaisseur duquel prennent place les différents plans des archivoltes concentriques. (A)

C'est toujours vers la porte que les architectes du moyen-âge ont concentré la décoration d'une façade, en la diminuant d'intensité à mesure qu'ils s'en éloignaient. Il est donc tout naturel que le peintre se soit conformé à cette règle.

Nous pouvons voir, d'ailleurs, qu'il n'a fait que compléter la pensée du constructeur, ou ajouter à l'effet cherché par celui-ci, sans jamais aller à l'encontre.

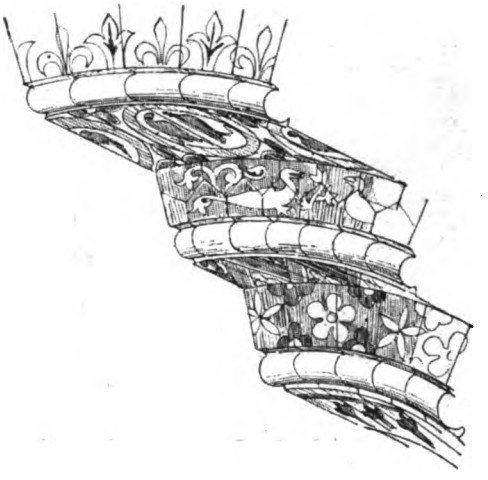

B. — Archivolte du portail de l'église Saint-Etienne à Nevers.

Dans le portail de l'église de Saint-Hilaire (Allier) (A), chaque rang de claveaux est bien détaché par le chanfrein jaune qui le borde, tandis que sa face reçoit une décoration brune ou noire sur fond blanc.

Ce système a évidemment pour but d'éviter la confusion et de conserver intacte la division voulue par le constructeur.

A Autry (Allier), ce même résultat est obtenu en accentuant le jeu de l'ombre et de la lumière.

Les faces des claveaux portent des tons clairs, les dessous reçoivent une décoration moins brillante.

L'exemple tiré de l'église Saint-Etienne de Nevers nous montre encore mieux que les décorateurs de ces monuments avaient toujours, dans le but d'éviter la confusion, déeomposé

Digitized by Google

les formes en un certain nombre d'éléments, recevant chacun un système de décoration qui lui était propre.

Ici, les trois éléments dont est composé le profil d'un rang de claveaux sont : la face, le boudin et l'intrados. (B) Quel que soit le dessin de l'ornement, il se détache en clair sur fond brun pour la face, et en foncé sur fond blanc pour l'intrados ; quant au boudin de l'arête, il est uniformément jaune.

Malgré ces règles, qui ne s'appliquent qu'au choix des tons, la plus grande variété règne dans la forme.

L'intérieur des églises du Bourbonnais nous donne les preuves du même rationalisme.

La plus grande partie des surfaces reçoit un appareil tracé en rouge, sur fond blanc jaunâtre, souvent enrichi d'une rosace (Autry), ou d'une étoile (Chareil), au centre de chaque rectangle. Les faces des arcs, leurs intrados, sont les points brillants de la composition. Çà et là, soit au-dessus

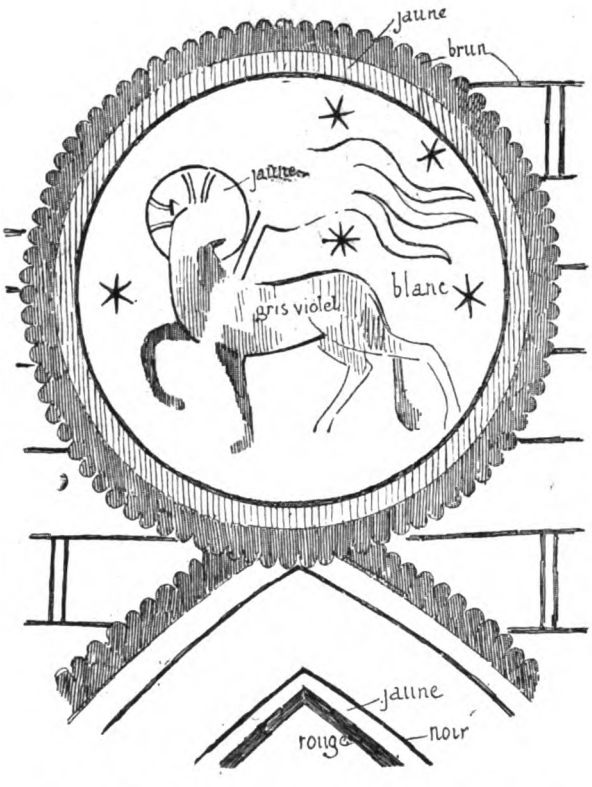

C. — Peinture dans l'église de Cosne-sur-l'Œil (Allier)

Digitized by Google

d'une porte, comme dans l'église de Cosne-sur-l'Œil (C), soit sur la face d'un pilier, comme à Bessay-le-Monial (D), ou sur toute autre surface, se voient des motifs plus ou moins importants comportant des figures.

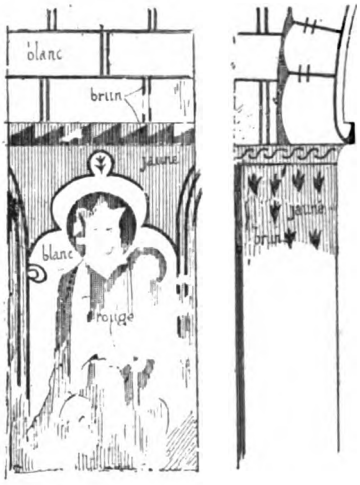

D. — Retombée d'arc dans l'église en ruines de Bessay-le-Monial (Allier).

La travée que nous donnons de l'église d'Autry (E) résume pleinement ce genre de décoration (1).

Dans les tympans triangulaires compris entre les arcs et la naissance de la voûte, se voyait un semis de rosaces à cinq lobes, reliées entre elles par une espèce de végétation. Le sommet de la voûte en berceau ogival devait recevoir une bande ornée, du même genre que celle relevée dans l'église de Meillers (Allier). (2)

Ce dernier parti est la décoration typique de cette voûte en berceau ogival, renforcée, à chaque travée, par un arc-doubleau qui est particulier au Bourbonnais.

Nous en trouvons un autre exemple dans la petite église abandonnée de Chareil (Allier).

Il comporte, comme l'autre, une bande au sommet de la voûte et une autre moins large à sa naissance et tenant lieu du bandeau en saillie qu'on voit dans beaucoup d'édifices, et entre autres à Autry. Le reste de l'espace est ici rempli par un système d'écailles dont nous avons trouvé un autre exemple au château de Bourbon-l'Archambault.

P. Gélis-Didot et H. Laffillée.

(1) La décoration de cette église, dont la plus grande partie aurait pu être conservée sans aucuns frais, a été détruite sur les ordres de l'architecte chargé de la restauration. (Note des auteurs).

(2) Les peintures de cette église sont des restaurations. (Note des auteurs)

Digitized by Google

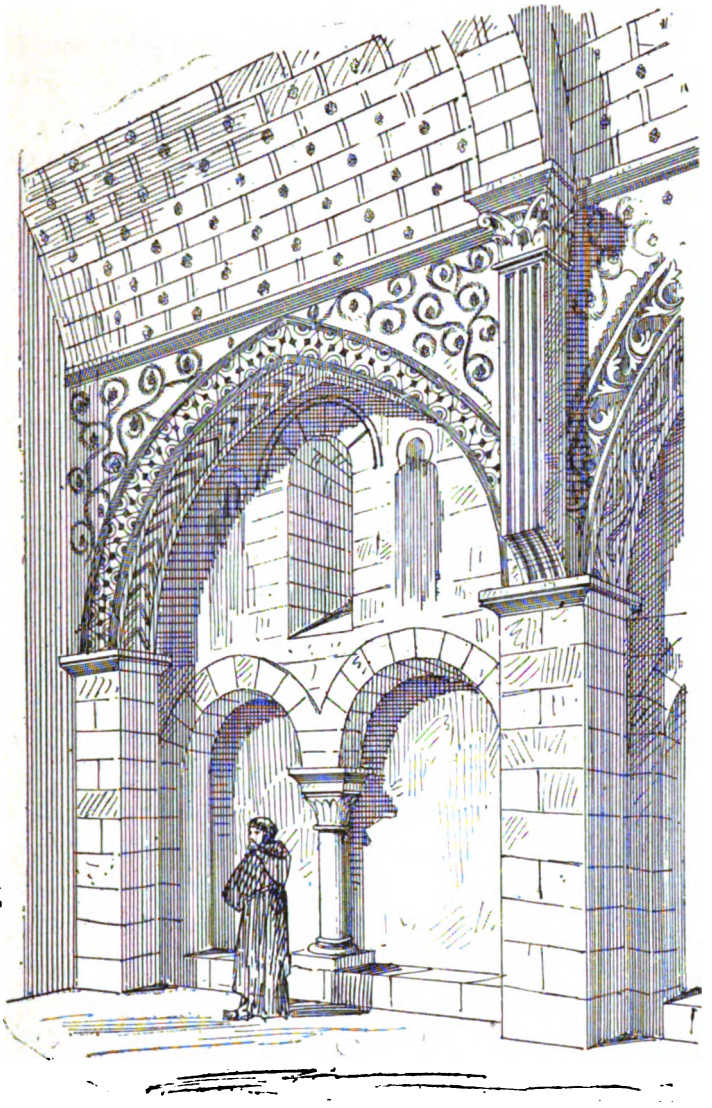

E. — Intérieur de l'église d'Autry (Allier).

Digitized by Google

Digitized by Google

SOUVENIRS

DE

L'HOTEL-DE-VILLE DE MOULINS

(Suite)

PREMIÈRE PARTIE

COUP D'ŒIL SUR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE, EN PROVINCE, PENDANT LES TROIS DERNIERS SIÈCLES

Les différents services de la ville furent installés dans le nouvel hôtel ; mais bientôt ils s'y trouvèrent trop à l'étroit. Le maire, M. d'Avrilly, proposa donc au conseil, « afin de mettre la maison achetée en 1680 en état d'y tenir les assemblées et y avoir un greffe sûr et commode pour y garder les papiers et les registres, » d'acquérir « le petit corps de logis dont M. Chrestien de Briailles s'était réservé la propriété et jouissance jusqu'à ce que les sieurs maire et échevins fussent en état de lui payer la somme de douze cents livres, à laquelle ce petit corps de logis avait été fixé. » Le conseil donna son assentiment, et l'intendant fut « supplié, » suivant la formule consacrée, d'autoriser l'achat de l'immeuble. Mais quand on achète, il faut prouver que l'on pourra payer : or, la ville avait des dettes, qu'un arrêt du conseil d'Etat, du 21 novembre 1682, avait réglées à quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante-douze livres, seize sous. Ces dettes, qui devaient être éteintes dans l'espace de trois années, avaient rendu nécessaire une imposition extraordinaire de vingt sous « par chacun poinçon de vin entrant dans la ville, » et le

Digitized by Google

doublement du droit de courte-pinte (1) et de petite mesure, (2) qui frappait la vente au détail. Comme il arrive assez souvent, la perception de ces impôts donna, après le paiement des dettes, un excédant, que l'intendant, M. de Creil, autorisa la ville à consacrer à l'achat du « petit corps de logis » que s'était réservé M. Chrestien (30 mai 1685).

La municipalité était à peine établie à l'hôtel Maltaverne qu'elle fut, par voie judiciaire, invitée à l'abandonner. Madame Marguerite Colin, la première femme de M. Chrestien, avait une sœur, Angélique, qui, pour sa part de la succession paternelle s'était fait attribuer la moitié de l'hôtel donnant sur la rue St-Pierre. Mais Angélique Colin n'en resta pas longtemps propriétaire. Pressée par les créanciers de son père, elle vendit, le 28 mai 1685, à M. François Robert de Culant, « écuyer, seigneur de Pérassier, conseiller du roi en la sénéchaussée de Bourbonnois et présidial de Moulins, » cette partie de l'hôtel, avec ses dépendances, « joignant d'orient la rue Saint-Pierre ; de midi, la maison du sieur Michel, avocat du roi en la châtellenie, et celle du sieur de Champfeu ; d'occident, l'autre moitié dudit hôtel de Maltaverne, et de bise, la maison de Messire Pierre Beraud, bour-

(1) On appelait droit de *Courte-pinte* le prélèvement d'un treizième sur la vente du vin. Ce droit était perçu sur chaque tonneau de vin vendu au détail, dans la ville, les faubourgs et dans toute la paroisse d'Iseure. En 1779, il fut transformé en droit de débit, fixé à six livres pour les grandes auberges, trois livres pour les petites, et une livre dix sous pour les cabarets « où les bourgeois faisaient vendre leur vin. » A cet impôt il fallait ajouter huit sous par livre, levés au profit du gouvernement. Cette transformation en droit de débit, avait été adoptée « comme moins onéreuse pour les plus pauvres contribuables, moins susceptible de fraude et d'abus, et de nature à se répartir plus également sur tous les citoyens qui doivent tous contribuer à l'acquit des dépenses destinées à l'utilité générale. » — *Archives départementales*, O F. 185-1.

(2) Les marchands qui vendaient au détail, c'est-à-dire à la petite mesure, étaient dits : *Petits marchands* ; on appelait les autres gros marchands, ou plus communément *Marchands grossiers*. Cette appellation figure dans l'inscription suivante gravée sur un banc d'œuvre qui se trouve dans la seconde chapelle de droite de l'église d'Iseure :

« *Le présent œuvre a été donné par Maîtres Gabriel Seyve, procureur en la sénéchaussée et siège présidial de Bourbonnois, greffier en l'officialité de Moulins, Claude Villardin, marchand grossier et Gilbert Palierne, aussi procureur ès dits sièges, maîtres de la confrérie du corps de Dieu, pour les années 1654, 1655, 1656 et 1657.* »

Digitized by Google

geois. » Les six mille livres provenant de cette vente furent données par l'acquéreur aux créanciers de la succession Colin ; mais comme elles ne suffirent pas pour éteindre les dettes de cette succession, Angélique intenta un procès à la ville (22 août 1685) demandant que tous travaux de transformation cessant, la partie acquise de M. Chrestien fût affectée et hypothéquée au paiement des dix-neuf mille livres auxquelles s'élevait le douaire de sa mère, » et que réclamaient les créanciers de son père. Heureusement la ville avait pris ses précautions. Le maire et les échevins, « qui avaient déjà bien assez de peine à se créer un hôtel-de-ville convenable, Moulins jusque là n'en ayant pas eu d'autre que la grosse tour, » firent valoir que les travaux d'aménagement ne pouvaient pas être arrêtés par l'instance introduite contre eux, attendu que les immeubles leur avaient été vendus avec garantie de tous troubles et hypothèques. Les époux Chrestien devaient donc s'entendre avec leur sœur et avec les créanciers Colin ; la ville n'avait pas à intervenir dans leurs débats. Les droits de la municipalité étaient manifestes ; elle n'eut pas de peine à obtenir gain de cause.

Le même arrêt du conseil d'Etat, du 21 novembre 1682, qui s'occupait des dettes de la ville, avait ordonné que M. Claude Chrestien serait payé « de la somme de trois mille livres, restante de celle de dix mille livres due par le contrat du 10 novembre 1680. » Sur cette somme, la ville devait encore, en 1688, mille soixante dix-sept livres, que l'intendant, M. D'Aquin, fit remettre « à messire Augustin Courrade, seigneur de Marest, conseiller et médecin ordinaire du roi et premier médecin des feus roi et reine de Pologne, cessionnaire de M. Claude Chrestien et de dame Phelippe de Bianqui, son épouse. » (6 décembre 1688.)

Jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, l'état précaire de ses finances ne permit pas à la ville de faire de nouveaux achats ; mais en 1754 il se présenta une occasion qu'elle ne voulut pas laisser échapper. La maison Saulzay, partie anté-

Digitized by Google

rieure de la maison Charles, qui touchait à l'hôtel-de-ville du côté du nord, fut mise en vente. Nos magistrats résolurent de l'acheter. Ils adressèrent, à cet effet, une requête à l'intendant, disant que « l'acquisition de la maison Saulzay était nécessaire pour augmenter le logement trop resserré de la mairie et pour y construire des chambres où ceux qui composent les assemblées pussent se retirer pour vaquer plus librement aux fonctions municipales, dans lesquelles ils étaient trop interrompus, n'ayant pour les exercer qu'une chambre où ils se trouvaient mêlés avec le public et les clercs de ville. » L'opération, ajoutaient-ils, ne serait pas onéreuse, car « si, d'un côté, cet agrandissement occasionnait une certaine dépense, d'un autre côté, indépendamment des commodités qu'il procurerait, il produirait un certain revenu annuel, parce qu'on pourrait donner à loyer ce qui ne serait pas nécessaire. » A la vérité, la ville avait des dettes ; mais elle allait se trouver moins chargée, à cause des remboursements qu'elle avait récemment faits ; or ladite acquisition ne l'empêcherait pas de continuer, puisque les emprunts qu'elle ferait seraient à condition de rente, et que la charge en serait ainsi peu sensible. D'ailleurs cette acquisition procurerait la décoration d'une place située devant l'hôtel-de-ville même ; enfin, si l'on négligeait de profiter de cette circonstance favorable, l'occasion ne se présenterait peut-être plus. » L'intendant de Bernage émit un avis favorable, et le roi accorda l'autorisation demandée. (1) Le 30 août l'intendant signifia cette autorisation au maire, et le lendemain la maison Saulzay fut achetée. Elle « joignait, de soleil levé, celle du sieur docteur Michel ; de midi, l'hôtel commun ; de soleil couché, la place de l'Horloge, et de bise, la maison du sieur Betin, ancienne maison Goyard. » Le prix était de deux mille livres, somme pour laquelle, jusqu'à parfait paiement, fut constituée une rente au denier vingt. (2)

(1) A Compiègne, le 23 juillet 1754.

(2) M. Saulzay n'était réellement propriétaire que de la moitié de cette maison ; l'autre moitié appartenait à M. Deschamps de Bisseret, à qui revint

Digitized by Google

La maison Saulzay était en si mauvais état qu'on fut obligé de la démolir. Sa reconstruction coûta dix mille deux cent vingt-neuf livres, seize sous et neuf deniers. L'entrepreneur, Joseph Evezard, fut payé, par acomptes, à mesure que les travaux avançaient, sur le visa de l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées Leclerc. Pour faire face à cette dépense, la ville emprunta, à long terme, à charge d'en payer la rente, six mille trois cents livres aux Dames de Saint-Joseph de Moulins.

Afin d'atténuer les charges de la ville, il avait bien été question de construire, sur l'emplacement de la maison Saulzay, en même temps qu'une chambre du conseil et une salle pour les archives, un « appartement bas, au rez-de-chaussée, propre à louer » ; mais considérant que, « vu son exiguïté, ce logement ne pourrait être loué qu'à des gens de métier » et forts « de l'agrément de leurs concitoyens, » les officiers municipaux, avec l'assentiment de M. de Bernage, firent dans le bas, au lieu d'un logement « propre à louer, » un corps-de-garde « pour les troupes mises en quartier » à Moulins. A l'appui de leur demande, ils avaient fourni à l'intendant le plan détaillé des embellissements de l'hôtel-de-ville, « que le peu de revenu ne permettait pas d'entreprendre quant à présent, quoique essentiels et presque indispensables, mais que des temps plus favorables et espérés permettraient sans doute à leurs successeurs. » (9 août 1755).

Dans ce projet entrait l'acquisition de la maison Michel. Elle fut réalisée, quelque temps après, le 3 novembre 1755, au prix de douze cents livres. Le vendeur accepta, jusqu'à paiement de cette somme, la constitution, en sa faveur, d'une rente de soixante livres.

---

la somme de mille livres sur le prix de vente. On trouve, en effet, dans le compte-rendu du receveur de la ville, pour l'année 1755 : « Payé au sieur Saulzay cinquante livres, pour une année de rente au capital de mille livres, faisant moitié du prix de la vente de sa maison faite à la ville, et pareille somme de cinquante livres au sieur Deschamps de Bisseret, pour l'autre moitié du prix de ladite maison, suivant deux mandements du 14 septembre 1755, visés et quittancés. »

Digitized by Google

Cette maison n'appartenait pas en propre au docteur Antoine Michel, mais bien à son fils, à qui l'avait léguée Madame Anne Michel, sa tante, veuve de maître François Charles, avocat au Parlement. Madame Charles l'avait achetée à son beau-frère, en 1747, pour la somme de huit cents livres. C'est donc comme tuteur de son fils que le docteur Michel signa l'acte de vente, et qu'il remit entre les mains du maire l'acte passé, en 1747, entre le sieur Antoine Charles et sa belle-sœur, ainsi qu'une expédition du testament « de ladite demoiselle » (1) Anne Michel en faveur de son neveu.

La maison Michel touchait, par un mur, à celle de M. Betin, directeur général des étapes de la généralité, et par un autre, à celle de Madame Beraud, veuve Trocheraud, qui donnait sur la rue Saint-Pierre. Ces murs furent, d'un commun accord, reconnus mitoyens.

Convenablement aménagée, la maison Michel servit de bureau « pour les assemblées particulières et générales. » Mais, longtemps après cette acquisition, la ville fut menacée, à son sujet, d'un procès analogue à celui qu'elle avait eu à soutenir contre Angélique Colin. En 1779, un sieur Beau, horloger à Clermont, se disant créancier, pour des sommes considérables, du sieur Michel fils, à qui, prétendait-il, appartenait la maison vendue en 1755, puisqu'elle lui avait été personnellement léguée, fit assigner les officiers municipaux par devant le tribunal de la sénéchaussée, « en déclaration d'hypothèque par rapport à ladite maison. » La ville prouva qu'elle avait joui, sans trouble, de son acquisition, pendant près de vingt-cinq ans, et comme les dettes du fils Michel étaient de beaucoup postérieures à la vente, elle obtint que la demande du sieur Beau fût rejetée (3 mars 1779).

Par la double acquisition des maisons Saulzay et Michel,

(1) Avant la Révolution, on appelait ordinairement *Mademoiselle* et non *Madame* la femme mariée qui n'appartenait pas à la noblesse. Parmi ses autres acceptions, le mot *Demoiselle* en avait une assez curieuse, qui s'est perdue : il désignait un fer chauffé, entouré de linge, qu'on plaçait dans le lit, aux pieds des malades et des vieillards. Dans ce sens, le mot *Moine* a prévalu depuis le dix-huitième siècle.

Digitized by Google

l'hôtel-de-ville s'était sensiblement accru du côté du nord. En 1777 une tentative fut faite par le maire pour l'agrandir, aussi du côté du sud. L'hôtel de Villaines était alors occupé par M. de Saint-Mesmin, chevalier de Saint-Louis, commandant du régiment provincial de Poitiers. M. de Saint-Mesmin consentait à vendre sa propriété pour dix-huit mille livres. Le maire proposa au conseil de l'acheter ; mais le procureur du roi s'y opposa. Les motifs qu'il fit valoir étaient spécieux : la ville, disait-il, était endettée ; elle avait, pour cette raison, refusé d'acquérir les charges municipales, mises en vente, et le gouvernement ne verrait certainement pas avec satisfaction que, manquant d'argent pour payer ces charges, elle en trouvât pour payer l'hôtel de Saint-Mesmin ; elle avait, en outre, à créer de nouveaux cimetières ; enfin, le prix demandé était exagéré : il fallait donc attendre, pour faire cette acquisition, une occasion plus favorable. Le conseil se rangea à son avis, et l'achat fut différé. Comme cet hôtel formait le coin de la rue des Marmouzets, et que l'hôtel-de-ville ne s'étend pas jusque-là, il faut nécessairement en conclure que l'achat, différé alors, ne fut jamais réalisé.

La partie orientale de l'hôtel Maltaverne, vendue par Angélique Colin à François Robert de Culant, appartenait, à la fin du dix-huitième siècle, à la famille Coiffier de Verfeu, qui la vendit, au prix de dix mille deux cent quarante livres à M. « François de Culan, écuyer, seigneur de Chavigny, ancien capitaine au régiment de Hainaut-infanterie, chevalier de Saint-Louis », par devant maître Amy, notaire, le 10 février 1783. « Elle joignait : d'orient, la rue Saint-Pierre ; de midi, la maison de Madame veuve de Champfeu ; d'occident, l'hôtel-de-ville, et de septentrion, la maison de M. Bodin, avocat, que d'autres pièces désignent sous le nom de maison Beraud-Trocheraud. »

La veuve de M. François de Culant, Marie Aladane, laissa, en mourant, cette partie de l'hôtel Maltaverne à Madame Asselineau-Desmazures, née Desbatisses, sa nièce.

En 1793, le maire, M. Delan, désireux, comme ses prédé-

Digitized by Google

cesseurs, d'agrandir l'hôtel-de-ville, saisit avec empressement l'occasion qui se présenta de le faire, sans imposer à la caisse municipale aucun sacrifice pécuniaire. Un échange eut lieu entre la ville et M. Asselineau-Desmazures. Celui-ci cédait à la ville, « dont les bureaux étaient dans un espace trop resserré, » sa maison de la rue Saint-Pierre, qui avait « neuf toises de large en front de rue, joignant : d'orient, ladite rue ; de midi, la maison de la citoyenne veuve Champfeu ; d'occident, la cour et la maison de la municipalité, et de bise, la maison des héritiers Bodin. » Il recevait, en retour, une maison située entre la rue Corroierie et la rue Saint-Pierre, et un jardin donnant sur le cours d'Aquin, appelé alors cours Voltaire. Ce jardin et cette maison n'appartenaient pas à la ville ; ils étaient, avant que la loi sur l'émigration ne l'en eût dépossédé, la propriété de M. Paporel de Vitry ; mais le bureau des émigrés les avait placés sous séquestre et déclarés biens nationaux, et le gouvernement les mit à la disposition de la municipalité. Ils furent estimés, par les experts, vingt mille cinq cent trente-six livres, et la maison de Culant seulement seize mille cent livres : les époux Asselineau-Desmazures eurent donc à payer une soulte de quatre mille quatre cent trente-six livres. Ils se libérèrent en donnant : deux assignats de 500 livres ; dix-sept de 200 livres, « sept assignats monétaires de chacun cinq livres et deux de chacun dix sous, (1) » dont les numéros furent inscrits avec soin dans

(1) Les premiers assignats étaient de 1,000, de 500 et de 200 livres. Comme ils avaient cours forcé, et que l'argent était promptement devenu très rare, le petit commerce se trouvait dans un grand embarras. Partout les patriotes s'efforcèrent de lui venir en aide, par la création de caisses dites patriotiques. A Moulins, ils firent publier l'avis suivant : « Les *Amis de la Constitution*, voyant la rareté du numéraire et désirant, autant qu'il est en leur pouvoir, coopérer au bien général, ont, à l'instar des principales villes du royaume, établi, sous bon cautionnement, une *caisse patriotique*, à l'effet de changer les assignats nationaux en petits billets : les plus hauts de ces billets sont de cinquante sous, et les plus bas sont de cinq sous.

« Les billets de cinquante sous sont de *parchemin* préparé, fond *jaune*, imprimés en *bleu*.

« Ceux de vingt-cinq sous sont imprimés en *rouge*, sur le même *parchemin*.

« Ceux de quinze sous sont imprimés en *noir*, sur le même *parchemin*.

Digitized by Google

l'acte de vente (8 octobre 1793). Quatre jours après, « le citoyen Fouché de Nantes, représentant du peuple français et commissaire de la Convention nationale dans les départements du centre et de l'ouest, » approuva cet échange. M. Desmazures aurait bien voulu garder la maison « à laquelle l'attachaient de doux souvenirs de famille, » et s'abstenir de prendre la propriété d'un émigré ; mais la présence de Fouché à Moulins et la terrible mission dont l'avait chargé la Convention, ne lui permettaient pas d'hésiter à accomplir cet « acte de patriotisme. » (1)

Après une longue période de troubles et de guerres, de gloire éclatante et de revers cruels, la France, sous la Restauration, connut les douceurs et les avantages de la paix. De toutes parts l'essor fut donné aux travaux publics ; chaque ville travailla avec ardeur à s'embellir, par la création de rues, de places, de promenades, par la transformation ou l'achèvement de ses monuments.

Moulins avait alors pour maire un homme actif et intelligent, M. de Champflour qui, dès les premières années de son administration, se préoccupa de remplacer par un édifice harmonieux, approprié à tous les services, le vieil hôtel-de-ville, agglomération de bâtiments successivement acquis et disparates.

M. de Champflour commença par acheter, au prix de dix

« Ceux de huit sous sont en *papier blanc*, imprimés en *rouge*.
« Ceux de cinq sous sont en *papier blanc*, imprimés en *noir*.
« Le bureau, situé cours de Bérulle, est ouvert les mardi et vendredi de chaque semaine, le matin, depuis neuf heures jusqu'à midi. » Ce bureau était tenu par M. Place, qui avait le titre de receveur-échangeur.

Les créateurs de cette caisse faisaient acte de patriotisme sans compromettre leur fortune, car les assignats portaient alors intérêt (d'abord 5 o/o, puis 3 o/o). Lorsque l'État eut multiplié les petites coupures et qu'il émit même des assignats de dix sous, comme nous le voyons par cet acte d'échange, les caisses patriotiques n'eurent plus leur raison d'être, et elles cessèrent de fonctionner.

(1) Sous la Restauration, les héritiers de M. Charles-François Paporel de Vitry, mort assassiné, le 21 février 1794, par un voleur resté inconnu, dans les environs de Soleure, où il s'était réfugié, réclamèrent la restitution des biens qu'on lui avait confisqués. Les représentants du Trésor opposèrent une fin de non-recevoir à cette réclamation, attendu que ces propriétés n'étaient plus en la possession de l'Etat.

Digitized by Google

mille francs, la maison Trocheraud qui, ayant six mètres de façade sur la rue Saint-Pierre et formant « un angle droit rentrant au nord-est de l'enclos de la mairie, » pouvait être un obstacle à la création d'un hôtel-de-ville régulier (24 janvier 1820). Puis, ayant obtenu l'autorisation d'installer provisoirement ses bureaux dans l'ancienne préfecture, l'évêché actuel, il mit au concours la reconstruction de la mairie. D'après le programme, imprimé par ses soins, le devis « ne devait pas outrepasser cent trente mille francs. » La mairie et la bibliothèque devaient pouvoir communiquer entre elles, avec une entrée particulière à chacune, place de l'Horloge pour l'hôtel-de-ville et rue Saint-Pierre pour la bibliothèque. Entre les deux bâtiments se trouveraient les bureaux. On devait conserver une ou plusieurs cours intérieures et ménager une entrée pour les voitures. Les façades seraient en pierres de Coulandon. Les anciennes caves seraient convenablement réparées. Sur la place de l'Horloge, une ou trois arcades serviraient d'entrée. Au rez-de-chaussée, on disposerait : 1° deux corps-de-garde, ouvrant sur la place de l'Horloge, avec leurs dépendances et une chambre séparée pour l'officier de service ; 2° un vestibule ; un grand escalier à la suite ; le logement de deux concierges ; le bureau de police ; le bureau militaire ; une salle pour les adjudications ; un bureau pour le comité de vaccine ; un magasin pour les pompes ; enfin un « dépôt de justice de paix » pour les deux sexes. Au premier étage, on placerait : 1° la grande salle du conseil ; 2° une salle moindre « pour les plus petites réunions ; » 3° le cabinet du maire (ces trois pièces, donnant sur la place de l'Horloge, devaient pouvoir être réunies pour les fêtes) ; 4° une antichambre commune, « servant aussi de communication avec la bibliothèque, afin qu'on pût l'utiliser pour une grande assemblée ; » 5° le secrétariat, « près du cabinet du maire ; » 6° une vaste bibliothèque pour vingt-cinq mille volumes, avec deux cabinets, l'un pour les médailles et les gravures, l'autre pour le bibliothécaire, et les archives ; 7° un bureau de l'état civil, « aussi spacieux que possible ; » 8° un

Digitized by Google

bureau des renseignements et des passeports, avec un cabinet pour l'un des adjoints.

L'édifice serait couvert en ardoises ; il aurait un faîtage en plomb ou en cuivre laminé et deux paratonnerres. Le carrelage serait fait en grands carreaux de Vichy pour les vestibules et les corps-de-garde, en carreaux de deux couleurs pour les antichambres et les galeries du premier, et « en grands carreaux en terre cuite du pays » pour les bureaux et les autres pièces, sauf la grande salle du conseil, celle des réunions ordinaires, le cabinet du maire, celui des adjoints et la bibliothèque, qui seraient parquetés.

Comme décoration, « on pourrait employer les colonnes et pilastres, mais avec ménagement. » Les armes de la ville seraient placées sur la principale façade.

La bibliothèque devait former « deux étages dans la même pièce ; » les jours « seraient pris sur la rue Saint-Pierre ou à l'italienne. » Tous les livres seraient renfermés dans des « armoiries à grillage, » etc.

D'après ce programme, l'architecte de la ville, M. Agnéty, fit un plan, qu'il soumit, suivant l'usage, au bureau des bâtiments civils de Paris. Son projet, légèrement modifié, fut approuvé, le 12 février 1821, en termes extrêmement flatteurs : « la méthode et la clarté des pièces fournies, disait le rapporteur, inspirent toute confiance et méritent à M. Agnéty les éloges dus à un talent distingué. » Les membres du bureau avaient vu avec satisfaction que « l'une des façades rappellerait certains ajustements du palais Farnèse, à Rome. » La dépense était évaluée à 187,303 francs, 93 centimes, « compris les honoraires de l'architecte, et déduction faite de 13,513 francs, 71 centimes, valeur des matériaux à provenir des démolitions. »

Le projet Agnéty fut discuté et accepté par le conseil, et lorsque toutes les formalités eurent été remplies, on mit les travaux en adjudication, le 21 septembre 1822. Le rabais obtenu réduisait la dépense à 172,408 francs, 96 centimes. L'entrepreneur Radoux, « qui offrait toutes garanties, » fut

Digitized by Google

déclaré adjudicataire et, sans perdre de temps, il se mit à l'ouvrage.

Tous ceux qui font construire savent que le devis primitivement fixé a presque toujours besoin d'un supplément. Il en fut ainsi pour la reconstruction de l'hôtel-de-ville de Moulins. Dans sa séance du 14 décembre 1827, le conseil municipal, « après s'être fait représenter les plans et les premiers devis, » reconnut : 1° que « de grandes difficultés et des accidents imprévus avaient occasionné un surcroît de dépense dans les fouilles et les fondations ; 2° que des améliorations importantes avaient été faites pour la solidité et l'embellissement de l'édifice ; 3° que des indemnités, légalement dues, avaient été payées aux propriétaires riverains ; 4° que la plus grande partie des anciens matériaux, que l'on avait calculés comme ressource, s'était trouvée de mauvaise nature, ce qu'on n'avait pu prévoir avant la démolition, et qu'il était d'autant plus juste de tenir compte de cette différence qu'on s'était opposé, avec raison, à l'emploi desdits matériaux dans la construction de l'hôtel-de-ville, qu'ils avaient été déposés dans les magasins de la ville, et que les moins mauvais avaient été employés à des réparations étrangères à l'adjudication ; 5° que la pierre de taille, exposée aux intempéries des saisons, dans les chantiers de la ville, depuis quarante ans, était en partie délitée, ce qui avait occasionné une grande dépense pour la remplacer, n'ayant pu servir que pour libage (1) ; 6° enfin le conseil avait remarqué que plusieurs travaux importants, tant pour la construction que pour la décoration intérieure des principales pièces, avaient été omis au premier devis, et que, pourtant, leur exécution était nécessaire. » Pour ces motifs, le conseil demanda instamment à l'autorité supérieure d'approuver un devis supplémentaire de 140,743 francs, 44 centimes. Ainsi le chiffre de la dépense se trouvait presque doublé.

(1) On appelle *Libage* la pièce placée dans l'intérieur d'un mur ou noyee dans le mortier.

Digitized by Google

Le nouvel hôtel-de-ville fut achevé en 1829 ; mais, « avant d'avoir la jouissance des bâtiments, » il fallait que le conseil pourvût à leur ameublement. Une somme de quinze cents francs fut inscrite, « pour cet objet, » au budget de 1830. (1) Cette somme était manifestement insuffisante ; on y ajouta successivement de nouveaux crédits. En outre on donna à certains fournisseurs, au lieu d'argent, divers avantages appréciables, ce qui allégea les charges pécuniaires de la ville. Ainsi M. Mantin, « marchand de meubles, miroitier, » qui s'était engagé à fournir, pour la grande salle des réunions, deux panneaux en glaces de Commentry, estimés, au prix du tarif, à 4,792 francs, reçut en paiement : 1° l'usage, pendant douze ans, « de la première travée des hangars, appartenant à la mairie, situés dans l'arrière-cour du palais-de-justice ; » 2° une ligne d'eau « venant des sources d'Iseure, » mais à condition qu'il prendrait à sa charge les frais de conduite et d'établissement ; 5° neuf cents francs d'argent, dont moitié comptant et le reste payable dans un an.

Les sièges coûtèrent à peu près le même prix que les glaces : le maire passa un marché avec M. Henri Isseneger, ébéniste, pour la fourniture de vingt-quatre bois de fauteuils, en acajou, grand modèle, vingt-quatre chaises et une grande table, avec pieds en acajou, pour la salle du conseil. Cette table coûta trois cents francs. Le total de la dépense, y compris la garniture des fauteuils et des chaises, s'éleva à 4,160 francs, 40 centimes. (1)

L'hôtel-de-ville était bien terminé, mais l'accès en était très difficile, sinon impossible, pour les voitures : par la place de l'Horloge, à cause des marches, on n'y pouvait pénétrer qu'à pied, et la rue Saint-Pierre était trop étroite pour écarter toute crainte d'accidents, à l'entrée et à la sortie des équipages amenés en grand nombre pour les fêtes et les mariages. La

(1) En même temps une indemnité de cent francs fut allouée à la veuve de Pierre Goyer, tailleur de pierres, mort, pendant les travaux, des suites d'une chute.

Digitized by Google

ville exposa cette situation défavorable à l'administration supérieure, et elle fut autorisée à ouvrir, en face de la bibliothèque, une rue allant de la rue Saint-Pierre à celle de la Corroierie. Mais une rue ne remédiait qu'imparfaitement au mal. La municipalité insista donc auprès du gouvernement pour qu'il lui fût permis de créer une place au lieu d'une simple rue ; elle promettait d'ériger au milieu de cette place une fontaine monumentale et d'ouvrir un accès jusqu'au cours d'Aquin. L'autorisation lui fut enfin accordée au commencement de 1830. Sur l'emplacement de l'église de Saint-Pierre-des-Ménestraux, détruite pendant la Révolution, et sur ses dépendances, plusieurs maisons avaient été construites ; elles appartenaient, en 1830, à MM. François Michel, Jean Michel, Desrosiers et Trocheraud. La ville acheta, de gré à gré, la maison François Michel 25,800 francs ; la maison Jean Michel, 30,700 francs et deux parties de la maison Desrosiers, 19,400 francs. Ces maisons furent aussitôt démolies ; mais celle de M. Trocheraud restait debout, au centre de la place, car le propriétaire en demandait un prix jugé trop élevé. Les négociations durèrent longtemps : la municipalité offrit à M. Trocheraud d'échanger cet immeuble contre une maison qu'elle avait achetée rue des Carmélites, lorsqu'elle avait formé le projet, abandonné depuis, de prolonger la rue Neuve jusqu'aux Capucins. M. Trocheraud refusa cette offre. Le voyant ainsi obstiné, le maire le menaça d'expropriation par voie judiciaire. Il céda alors ; sa maison fut achetée dix mille francs, et la place put être achevée.

Ce ne fut pas, toutefois, sans que la ville ne se fût heurtée à de nouvelles difficultés : le conseil des bâtiments voulait, en effet, puisqu'on faisait une place, qu'on lui donnât la même

(1) On doit regretter que, sauf quelques panneaux où sont peints divers épisodes de l'histoire romaine, rien n'ait été conservé de l'ancien ameublement de l'hôtel-de-ville. Il serait intéressant pour nous, par exemple, de retrouver au musée les vieilles tapisseries qui décoraient plusieurs appartements, et qu'on étalait sur la façade, les jours de fête ou de procession. En 1745, le maire J.-J. Beraud de la Matherée les avait fait raccommoder; le tapissier Royer avait reçu cent trente-trois livres pour ce travail.

Digitized by Google

largeur sur la rue de la Corroierie que sur la rue Saint-Pierre ; mais la municipalité qui, dans sa séance du 24 novembre 1830, avait dû s'imposer une taxe extraordinaire de cinq centimes, pendant cinq ans, sur le principal de la contribution foncière, pour payer ses embellissements, se serait endettée pour trop longtemps, s'il lui avait fallu acquérir les maisons d'angle de la rue Corroierie. La place se termina donc par un tronçon de rue, en attendant la percée, souvent proposée, mais toujours reculée faute d'argent, qui devra la réunir aux cours.

Restait à mettre la rue Saint-Pierre au niveau de la place nouvelle, de l'hôtel-de-ville et de l'évêché. On y pourvut en ordonnant la réfection du pavage, au grand mécontentement des propriétaires riverains, qui jugeaient cette transformation inutile pour eux et surtout onéreuse. Malgré leurs réclamations collectives, ils furent, cependant, obligés de la payer.

C'est ainsi que se termina la première période de la longue administration de M. de Champflour qui, sauf une courte interruption en 1830, fut maire de Moulins pendant plus de vingt années consécutives, de 1816 à 1838. Il avait déjà fait beaucoup pour Moulins; il devait faire beaucoup encore ; nous ne pouvons donc qu'applaudir au jugement que porta sur lui, lors de son installation, le 20 juillet 1830, son successeur pour quelques mois, M. le baron de Labrousse de Veyrazet : « M. de Champflour, dit-il, a été un magistrat éclairé et actif ; sa carrière féconde et brillante fera époque dans nos annales municipales. » La reconnaissance des administrés est à la fois une récompense et un encouragement pour les administrateurs : en donnant le nom de Champflour à la place de la Bibliothèque, en apprenant à nos neveux le nom d'un homme de bien, d'un magistrat intègre, intelligent et dévoué, Moulins ne ferait que payer une dette, et, dans le monde moral comme dans le monde matériel, qui paie ses dettes s'honore et s'enrichit.

H. Faure.

Fin de la première partie.

Digitized by Google

UNE PAGE INÉDITE
DE L'HISTOIRE D'HÉRISSON

UN COLLÈGE A HÉRISSON EN 1603

A notre époque où le zèle pour l'instruction populaire se manifeste avec tant de fougue, il est particulièrement piquant d'enregistrer les faits relatifs au passé pédagogique de nos provinces.

Les descendants y découvrent que leurs aïeux avaient non moins qu'eux mêmes le noble souci d'instruire, et ce sont là de salutaires découvertes.

Notre distingué collaborateur, M. E. Bouchard, président de la Société d'émulation, s'est fait une spécialité de ce genre de recherches.

Son *Histoire du collège de Moulins* (1) si consciencieusement élaborée contient, sous forme d'introduction, de très curieux renseignements sur les anciennes écoles du pays.

D'après saint Grégoire de Tours, il mentionne d'abord celui que l'on peut nommer le doyen des instituteurs bourbonnais, saint Patrocle, qui avait établi à Néris, au VIe siècle, un oratoire « consacré par les reliques de saint Martin, où il se mit à instruire les enfants dans l'étude des lettres. (2)

Puis il rappelle qu'il y avait à Jaligny, dès le XIIIe siècle « un *rector scholarum* » comme on disait alors, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal du Vendredi-Saint 1261, procès-verbal de reprise des châteaux de Chaveroche et Tresel par Guillaume Unguin (Arch. nat., p. 1360, cote 848.) »

Ensuite, à partir du XVe siècle « les maistres d'escole » à Moulins apparaissent avec leurs noms et parfois l'adresse de l'école. C'est Pierre Rousset (avant 1445); c'est Jean Delaunay (1516) et encore Louis Ray (1521) et un peu plus tard (1529) Le Roy.

Notons, en outre, toujours d'après M. Bouchard qu'au XVe siècle (1447-1448), la chapelle des Menestraulx avait été louée dix livres par an « pour tenir escolle. »

Au siècle suivant, la municipalité moulinoise louait pour ce même emploi et moyennant vingt livres tournois, un logis appartenant à Gilbert Daigniet, seigneur de Cressance.

Mais Moulins fut de bonne heure une ville raffinée et très portée aux belles-lettres. On est peu étonné d'y trouver dès le moyen-âge des maitres et des écoles. Aussi est-il particulièrement intéressant de rechercher les documents relatifs à l'instruction rurale dans le vieux temps.

Telle est la fondation à Brugheas près Vichy d'un collège pour les pauvres enfants de cette paroisse, par Claude Croizier, prêtre, maître ès-arts, licencié ès-lois et principal du collège de Fortet en l'Université de Paris, en vertu d'une donation testamentaire datée de 1612. (3)

Nous avons signalé nous-même (4) cette clause de l'acte de fondation du nouvel hôpital de La Palice (fondation de Claude-Maximilien de La Guiche, comtesse de Saint-Géran, en 1656) par laquelle les religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, aux soins desquelles était confié cet hôpital, devaient « instruire et enseigner charitablement les pauvres filles dudit lieu de La Palice, sans pouvoir demander aucune récompense. »

Voici maintenant qu'un érudit d'Hérisson, M. Montagne, vient d'enrichir ce dossier rétrospectif de l'école bourbonnaise par l'heureuse rencontre qu'il a su faire du procès-verbal d'installation d'un principal du collège d'Hérisson, en 1603.

---

(1) Deuxième édition. Moulins, imp. de C. Desrosiers.
(2) *Vie des pères de Grégoire de Tours.*
(3) *Histoire du collège de Moulins*, p. 55. — Archives départementales.
(4) *Notice sur La Palice*, p. 31. — Moulins, imp. Et. Auclaire.

Digitized by Google

Il veut bien nous donner la primeur de sa découverte, que nous publions ici avec les commentaires qu'il a jugé à propos d'y joindre.

R. DE Q.

Combien nous devons déplorer la perte des terriers, chartriers, livres capitulaires et de quelques actes des notaires que, en haine d'un passé qu'ils voulaient effacer à tout jamais, les hommes de la Révolution ont brûlé sur nos places publiques. La lecture de ces documents nous en apprendrait long sur l'histoire de nos communes, sur la manière dont les villes s'administraient, sur leurs institutions et sur leurs établissements de charité. Bien des préjugés, bien des idées fausses et préconçues, bien des opinions toutes faites, accréditées par la légende, tomberaient, si ces titres existaient encore.

Aussi la découverte d'un de ces précieux parchemins est-elle toujours une bonne fortune pour les érudits et les archéologues. Celle qu'a faite, dans les greniers de son presbytère, Monsieur l'abbé Robin, curé d'Hérisson, d'un des trois terriers de la Charité de cette ville, est surtout grosse d'intérêt par l'importance des faits, inédits en partie, que ce manuscrit nous révèle, tant sur Hérisson que sur son hôpital.

Je n'en veux, aujourd'hui, détacher qu'une seule page, mais une page qui étonnera et laissera peut-être incrédules un grand nombre de personnes.

Nous savons qu'une des gloires du gouvernement actuel est d'avoir rendu l'instruction gratuite et obligatoire par la loi de mars 1882 ; mais, ce que nous ignorons, c'est que l'idée de l'instruction obligatoire est beaucoup plus ancienne qu'on est tenté de le croire, puisque les bons bourgeois d'une petite localité du Bourbonnais la mettaient en pratique il y a près de trois siècles.

Il y avait en effet, à Hérisson, en 1603, un collège où tous les citoyens riches ou pauvres étaient tenus d'envoyer leurs enfants sous peine d'une amende, forte pour le temps. L'instruction y était gratuite pour les indigents, et j'ajouterai qu'elle était *laïque*, ainsi qu'on va pouvoir s'en convaincre par la lecture même de la délibération prise en *corps de Ville*, à Hérisson, le 16 août 1603, délibération que j'ai transcrite le plus fidèlement qu'il m'a été possible.

Cette délibération commence au bas du recto du 37e feuillet dudit terrier et finit à mi-page du recto du 39e. Elle est signée : *Manceau, greffier.*

Voici, du reste, ce document dont j'ai scrupuleusement respecté la forme naïve :

« Aujordhuy seiziesme jour de d'aoust mil six cens troys,

Digitized by Google

pardevant nous Pierre Demay, licentié en droitz et lieutenant-général de la dicte chastellenie d'Hériçon et commissaire examinateur en icelle, en présence de M. Pierre Lemyre, procureur du Roi en Icelle. Les consulz et habitans de la ville d'Hériçon assemblés en corps commung pour deslibérer de la réception d'ung précepteur pour l'instruction de la jeunesse de ladicte ville et faulbourg d'icelle suyvant le pouvoir par eux donné audict Procureur du Roy pour la recherche dud. précepteur. Aprèz qu'ilz ont estés certiffiés de la déleggation dud. Procureur du Roy et conduicte dud. précepteur en ce lieu. Cestant bien et dhuement informés de Messieurs les Lieutenant-Généraulx et Advocatz du Roy du balliage et siège présidial de Bourges, comme aussy de M. Tondu, principal du collège royal de Bourges, qui luy ont certiffiés de l'expérience, cappacité, religion catholique, apostolique et romayne de M. Denys Galland, ayant faict classe publicque aud. collège. Led. Procureur du Roy la conduict et amené en ce lieu pour résouldre de son entretien en ceste dicte ville. Après avoir sur ce dhuement deslibéré aud. corps public et pareillement enquis les advocatz et procureurs de ceste court et habitans dud. lieu ont esté d'advis, consenty et accordé que led. M. Denys Galland soict titré et installé principal et précepteur du collège public de ceste ville d'Hériçon à la charge qu'il prendra avec luy un coadjuteur, attendu la multitude d'enfans estans en ceste dicte ville ; et que pour lad. instruction il luy sera deslivré la presbende préceptorialle acoustumée, et encore cinquante livres de rente chacun an, à la charge qu'il fera dire chacun jour que cesdictz escolliers entreront en classe, ung Salve Regina, Ave Roche (1) et De Profundis en l'intention de deffunct M. Pierre Manceau, vivant, esleu pour le Roy en la châtellenie d'Hériçon, qui a legué lad. rante de cinquante livres tournois aud. collège, à la charge que led. précepteur fera chanter à haulte voix par ses escolliers tous les soirs qu'ilz entreront en classe ung Salve Regina, Ave Roche et De Profundis en l'intention dud. Manceau comme dict est. Le premier payement se faisant de Noël prochain en ung an ; en conséquence duquel temps et fraiz qu'il luy convient fère pour sa conduicte et de ces livres luy sera bailhé chacun moys pour chacun enfent de lad. ville et faulbourg d'Hériçon cinq solz, et sept solz *sin* deniers pour ceulx qui seront hors de ceste ville durant l'espace de troys années, et icelles passées seront réduictz à deux solz *sin* deniers pour chacun moys des enfens de lad. ville et faulbourg, et cinq solz pour ceux qui seront hors de lad. ville. Oultre lui sera deslivré un logis pour led. collège, sans qu'il

(1) Saint Roch. (?)

Digitized by Google

soict tenu en payer aucune chose. Ains sera peyé par lesd. habitans ; sera exempt de toutes charges publicques mesmes de quelques impositions de quelques natures de deniers que ce soict, sans qu'il y puisse estre compris durant led. temps de son exercisse ; exempt de toutes charges et guestz, corvées et munitions. *Instruira neanlmoings les pauvres, mendiants et nécessiteux nottoires gratuitement et sans espérance de sallayre. Ny aura aucung autre collège quel qu'il soict que led. collège public, auquel tous les habitans indifféremment seront tenus y envoyer leurs enfants, pour y estre instruictz à peyne de dix livres contre les contrevenentz, laquelle sera appliquée aux réparations dudict collège. Et pour ce fère dès à présent inhibition et desfances sont faictes à toutes personnes, soit à eclesiasticques ou aultres de ne tenir aucung collège ne fère instruction particulière sur les paynes que dessus* ; (1) lesquelles deffances leur seront signiffiées pareillement pour après la signiffication faicte y estre prononcé contre les contrevenentz et conformément à la résolution cy-devant prinse aud. corps. Et en conséquence de la qualité d'advocat en la court de Parlement dud. sieur Galland, demeure dispencé de la conduicte des enfans soict aux processions ou ailleurs, à la charge qu'il fera fère la conduicte d'iceulx par son coadjuteur, et prendra rang d'advocat en ceste dicte ville esd. assemblées et auxd. lieux qu'il appartiendra. Et où il ne se pourroict entretenir aud. collège, sera tenu d'advertir troys moys auparavant son receps, les officiers du Roy et consulz de lad. ville pour y pourvoir ainsy qu'il appartiendra. Et sur le champ après que led. sieur Galland a esté mandé aud. corps de ville et oy lecture des modiffications cy-dessues contenues a accepté led. collège, auxd. charges et modiffications, promis en sa laulyaulté et conscience de régir et conduire led. collège et instruire la jeunesse ainsy qu'il appartiendra, et promis commencer son instruction dans le premier jour de septembre prochain. Dont et de tout ce que dessus, avons aud. Procureur du Roy consulz et aud. sieur octroyé acte et compdemné respectueusement de leur consentement lesd. consulz et habitans et led. sieur Galland, à l'entretènement de ce que dessus. Faict en corps de ville les jour et an susdictz. L'original de l'acte consullayre cy-dessus est signé desd. sieurs Demay licencié susdict, Lemyre procureur du Roy, Galland, advocat et de plusieurs notables habitans de ladicte ville. — Signé : MANCEAU, greffier.

L.-G. MONTAGNE.

(1) Ce privilège n'était pas particulier au principal d'Hérisson et à son collège. Tenus par des laïques ou par des ecclésiastiques, les établissements de ce genre étaient fréquemment privilégiés dans les mêmes conditions. — R. de Q.

Digitized by Google

CHRONIQUE & MÉLANGES

Nous avons reçu le mois dernier, trop tard pour la publier dans notre précédente chronique, une lettre de M. l'abbé Clément en réponse à l'article de M. Louis Audiat : *Un faux de Brosse.* Nous l'insérons aujourd'hui.

« Quelques amis me demandent, écrit M. Clément, ce que je pense de l'article de M. Audiat au sujet d'un faux de Brosse.

« Je me félicite d'avoir donné incidemment, à notre distingué compatriote, l'occasion de faire d'aussi intéressantes révélations sur celui qui, à la fin du XVIIIe siècle, passait pour être un véritable descendant des anciens barons d'Huriel. Aussi, ne me reste-t-il qu'à formuler une remarque et une réserve.

« La remarque est celle-ci : Dans mon étude, toute consacrée à donner un texte exact d'inscriptions du XVe siècle, je n'avais pas à me préoccuper spécialement du sir de Montandre. En effet, pour m'aider à reconstituer le texte des épitaphes des de Brosse des XIV et XVe siècle, j'utilise un *Procès-verbal* de visite de 1791. Que cette pièce très authentique des archives notariales d'Huriel ait été rédigée à l'instigation d'un véritable descendant des de Brosse ou d'un parvenu qui en prenait indûment le nom, je n'avais pas, dans une étude spéciale des épitaphes, à en connaître. Et tout ce qu'on pourrait ajouter pour démontrer la fourberie du sieur de Montandre n'affaiblira en rien l'autorité d'un acte notarié, comme notre *Procès-verbal.*

« Enfin la réserve que je formulerai en terminant cette réponse est motivée par un passage de la page 214 des *Annales*, Mon honorable ami y écrit : « M. l'abbé Clément le dit (Giroux) député extraordinaire, etc... » Qu'il me suffise de faire remarquer que ce n'est pas moi qui donne au sire de Montandre les titres dont il est parlé, mais que je me borne à citer, dans la note 1 de la page 74, le texte même du *Procès-verbal* rédigé par le notaire Allix. Ce sont donc, non des affirmations de ma part, mais des extraits se rapportant aux titres et qualités que le marquis de Montandre s'y donne, et par lesquels il accrédite l'avocat féodiste Deval, comme son mandataire et son procureur auprès des chanoines et du notaire d'Huriel. Aussi bien, les guillemets qui ouvrent et ferment ces citations prouvent assez, si on y porte quelque attention, que je ne songeais pas à prendre la moindre responsabilité dans les dires de celui que M. Audiat nomme Giroux-Pelletier.

« Veuillez agréer etc.

« Abbé J.-H. Clément. »

La maison Delalain frères vient d'éditer *La leçon de dessin,* de M. Pierre Leprat, l'artiste bien connu dont le concours a été si précieux aux *Annales* en mainte occasion.

M. Leprat n'est pas seulement un peintre de talent dont les toiles ont été admises à différents salons ; c'est aussi un aquarelliste habile, un lithographe exercé, rompu aux finesses de ce genre de gravure. La lithographie a même été l'unique objet de ses premiers travaux, et il lui doit une prestesse de main sans égale, une sûreté et une délicatesse de touche remarquables ; il lui doit aussi cette patiente et laborieuse recherche du détail qui, jointe à l'exactitude, réalise la qualité fondamentale de l'artiste, la science du dessin, ce que Ingres appelait *la conscience de l'art.*

Nul plus que M. Leprat n'était donc préparé pour l'enseignement, aussi est-il un de ceux qui, en Bourbonnais, ont le plus contribué à répandre le goût des arts. Il est actuellement professeur à Montluçon, après avoir débuté à Moulins. Son premier ouvrage contribuera, nous n'en doutons pas, à vulgariser son excellente méthode.

Voici du reste un extrait du catalogue de la maison Delalain frères, imprimeurs-éditeurs, 56, rue des Ecoles, Paris, qui donne sommairement l'indication des matières contenues dans la publication de M. Leprat :

« La leçon de dessin dans les écoles primaires et les classes élémentaires de l'enseignement secondaire, par M. Leprat, professeur de dessin au

Digitized by Google

Lycée de Montluçon, pourvu des certificats d'aptitude à l'enseignement du dessin (premier degré et degré supérieur.)

« Cet ouvrage se divise en deux parties :

« 1° *La leçon de dessin à l'usage de l'élève*, en vue de la reproduction des modèles, composée de 6 cahiers, format in-4° carré, avec 92 modèles, nombreuses figures de construction, texte explicatif : chaque cahier (Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6), sur lequel l'élève doit exécuter son dessin au-dessous du modèle, se compose de 12 pages.

« 2° *La leçon de dessin à l'usage du maître*, contenant 95 modèles gradués et plus de 250 figures de construction en regard d'un texte explicatif plus détaillé, destiné à servir de guide ; 1 vol. in-8° oblong, reliure toile. »

***

Dans quelques jours sera mise en vente chez les libraires de Moulins une intéressante brochure de notre collaborateur M. H. Faure, docteur ès-lettres, lauréat de l'Institut. C'est une adaptation en vers français d'une pièce portugaise très dramatique, justement intitulée par lui *Cœurs héroïques* : on y voit, en effet, poussés jusqu'à l'héroïsme les sentiments de patriotisme, d'honneur et de foi religieuse qui, pendant une bonne partie du seizième siècle, ont fait du Portugal l'une des premières nations du monde.

Beaucoup de personnes regrettent de connaître seulement de nom les principaux ouvrages des écrivains célèbres de l'étranger. En lisant ces *Cœurs héroïques*, tous ceux qui aiment les nobles sentiments noblement exprimés pourront se faire une idée des richesses d'une littérature trop peu connue en France et cependant féconde en belles œuvres.

***

M. Francis Pérot a publié dans le n° 126 de la *Curiosité universelle*, une intéressante biographie du sculpteur moulinois Thomas Regnaudin.

Dans le n° 129 de cette revue nous trouvons aussi, du même auteur, un article bien fait pour attirer l'attention, car il a pour titre : *Les sauvages du Bourbonnais*. M. Pérot veut parler de ces paysans qui hantent les pentes du Montoncel, dont ils exploitent les sapins et dont le groupement principal est au hameau de Chez-Pion. On les appelle eux-mêmes du nom générique de *Pions*, et ces Pions composent une sorte de famille fort peu mélangée. M. Pérot doit avoir raison de leur attribuer une origine distincte et le fait ne serait pas nouveau, car Élisée Reclus a eu l'occasion de faire, dans quelques vallées des Alpes, des constatations ethnologiques de cette nature, qui lui ont semblé remonter à certains incidents de la migration des peuples. En ce qui concerne les Pions, il est sûr que leur conformation physique, fort différente de celle de leurs voisins, et leur état moral spécial, prêtent à une semblable hypothèse, qui néanmoins, appuyée sur des données aussi vagues, ne peut offrir beaucoup de consistance.

Il est peut-être excessif de dire que les Pions du XIXe siècle sont des sauvages, dans le sens propre du mot, et du reste M. Pérot ne l'a pas entendu ainsi ; mais on s'accorde généralement à reconnaître que ces espèces de sylvains grossiers et brutaux, cruels envers les animaux et très ivrognes, sont réfractaires au progrès moderne, quoique non exempts de quelques-unes des qualités de franchise et de générosité qui effacent bien des défauts et même des vices.

***

Le tome II de la *Description historique des Monnaies gauloises, royales et féodales*, par M. Letellier, vient de paraître. (1) Cet ouvrage, qui se continuera, est un guide méthodique, sûr, indispensable aux amateurs et collectionneurs de monnaies et médailles françaises. On y trouve des notices historiques parfois étendues, sur les villes ou les provinces, sur les devises, les

(1) En vente chez l'auteur, 48, quai des Orfèvres, à Paris,

Digitized by Google

listes des présidents, procureurs-généraux, doyens de la faculté de médecine, qui ont fait frapper des médailles, des jetons.

Ce volume contient depuis la lettre C, jusqu'à la lettre L, et une partie de la lettre M. Un certain nombre de gravures, reproduisant des pièces, facilite beaucoup l'intelligence du livre, et chaque pièce porte l'indication de sa valeur commerciale. F. P.

*
* *

Nous avons à constater, aujourd'hui, le brillant succès remporté par notre collaborateur, M. Augustin Bernard, au concours de l'agrégation d'histoire. Il figure sur la liste au 4e rang. C'est avec le plus vif plaisir que nous lui adressons nos félicitations.

M. Augustin Bernard est le neveu de M. Gustave Bernard, secrétaire-archiviste de la Société d'émulation.

M. l'abbé Coulhon a trouvé, dans les archives de la mairie de Souvigny, un assez curieux procès-verbal dont il a pris copie à notre intention et que nous publions à titre documentaire. Il rappelle une page qu'il est bon de connaître de l'histoire de Souvigny, la destruction des titres nobiliaires pendant la Révolution.

En 1793, nous écrit M. l'abbé Coulhon, l'an II de la République, le Conseil municipal de Souvigny arrête qu'il sera procédé au brûlement de papiers et titres *odieux*, au son du tambour et de la musette et que cette cérémonie sera suivie d'un banquet civique.

« Le citoyen maire, dit le procès-verbal, ceint de son écharpe et accompa-
« gné du chef de district et des membres du conseil municipal est arrivé sur
« la place précédé du tambour et de la musette, et le bûcher formé, des titres
« odieux, étant préparé, il y a mis le feu. Et sur le champ, par un mouvement
« spontané et en répétant les cris de : vive la République, tous les citoyens et
« citoyennes, pêle-mêle, ont fait un cercle et dansé autour du feu et de l'arbre
« sacré au son des mêmes instruments. Cette danse a duré autant que le feu,
« et malgré la chaleur et les rayons du soleil brûlant, on ne s'apercevait que
« des feux du plus pur civisme. Nous nous sommes ensuite rendus à un ban-
« quet qui avait été préparé.

« Le même zèle patriotique et la même égalité y ont présidé, tous les
« citoyens respiroient les mêmes sentiments et les voûtes ont retenti partout
« du cri de : vive la République. Cette joie, cette allégresse, ont redoublé à
« l'arrivée d'un détachement de l'armée révolutionnaire qui, à son retour de
« Montluçon, s'était arrêté pour se rafraîchir à l'auberge du *Bonnet de la*
« *liberté*. Ce détachement a été invité à se réunir à nous, nous avons bu à
« toutes les santés et chanté toutes les chansons *analogues* à la circonstance.
« Mais le principal ornement de la fête était un vieillard respectable que
« quelques-uns avaient apporté à ce banquet. Les citoyens se sont ensuite
« réunis autour de l'arbre de la liberté, conduits par le même esprit, et le
« verre et la bouteille en main, le vieillard au milieu d'eux, ils ont répété les
« danses du matin. Le citoyen Mauguin avait fait apporter bon nombre de
« bouteilles, dont chacun a bu à son gré, et l'égalité n'a point eu à faire de
« miracle pour que tous les citoyens fussent animés des mêmes sentiments.

« Mais cependant le temps pressait. L'armée révolutionnaire voulait partir
« et nous l'avons accompagnée jusqu'à Besnay. Là un repas champêtre était
« servi, le vin s'y est prodigué de nouveau, la danse a recommencé toujours
« sous la présidence de l'heureux vieillard que l'armée révolutionnaire avait
« apporté à force d'épaules. Il fallait enfin en finir, on se sépare, le détache-
« ment gagne Moulins et nous revenons à Souvigny en rapportant avec res-
« pect, sur nos épaules, le vieux roi de la fête. » XXX.

Le Directeur-Gérant : E. Delaigue.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.

Digitized by Google

VERNEUIL

SA CHATELLENIE — SA COLLÉGIALE

(Fin)

Ce fut en 1469, d'après un manuscrit déjà cité (1) que le cœur d'Agnès Sorel, retiré de l'abbaye de Jumièges, aurait été placé sous le maître autel de l'église de Saint-Pierre de Verneuil. L'inscription gravée à cette époque se voyait encore, paraît-il, au moment de la Révolution. Ce serait aussi alors que Jean Soreau ou Sorel (2) aurait donné, à ce chapitre, mille écus d'or, afin d'obtenir des prières pour le repos de l'âme de sa sœur, tandis que l'*Ancien Bourbonnais* prétend qu'elle même y fonda une messe perpétuelle, en échange de trois mille écus d'or, environ 75,000 francs de notre monnaie.

Qu'y a-t-il de vrai, encore, relativement au don « d'une bannière fort riche qui, sans respect pour sa noble origine, a été brûlée en 1825. (3) Quoi qu'il en soit, nous dirons, avec Henri Martin, qu'Agnès Sorel « a rendu des services à la France. Mais quelle chute que d'arriver par de tels ressorts à un bien si mélangé et si imparfait, en quittant la vierge de Domremi et ses prodiges ! La France était retombée des cieux dans les bas-fonds de la terre. » (4)

---

(1) Manuscrit de M. le comte du Buysson.

(2) Parmi les personnages auxquels Pierre, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, ordonnait de se transporter, en 1493, dans les différents lieux de son duché de Bourbonnais, pour y assembler les ecclésiastiques, nobles et bourgeois, au sujet de la rédaction des coutumes, se trouve le seigneur de Saint-Gerand, Charles Soreau, son conseiller et chambellan.

(3) L'*Allier pittoresque* par de Jolimont, 1 vol. in-8°, Moulins. Martial Place, 1852. — *Ancien Bourbonnais*, t. II. — *Histoire du Bourbonnais et des Bourbons*, par Coiffier-Demoret.

(4) *Histoire de France*, t. VI, p. 323. Paris, Furne, 1856.

Digitized by Google

Grâce aux libéralités de la famille de Chaumejean, (1) une chapelle, dédiée à saint Nicolas, avait été établie dans la collégiale de Verneuil, ainsi que cela résulte d'un acte du 9 septembre 1470 (2) passé entre l'un des descendants de cette maison et messires Gilbert Milles, doyen, Jean Courtaud, chantre, Pierre Boiret, Denis Courtaud, Colas Barraneau, Hugues Jalligny et Pierre Delorme, chanoines. A cette date, Louis de Chaumejean, écuyer, tant pour lui que « prenant en main et soy faisant fort par Guischarde et Jeanne de Chaumejean, ses sœurs germaines mineures dans tous, enffans et hérittiers dudict feu Guillaume de Chaumejean, leur père, de leur faire ratiffier le contrat, » lorsqu'elles seraient en âge « parfait, » a ratifié et agréé toutes les charges et rentes faites par son père et ses autres prédécesseurs, promettant de s'en acquitter, chaque année, à la fête de saint Michel-Archange. Ainsi, à la mort de damoiselle Jeanne de Montjournal, « femme première » de Guillaume de Chaumejean, pour qu'elle soit « sépulturée » en l'église du lieu, son mari promettait une rente annuelle de dix sols tournois et deux quartes seigle. « Pour le payement desquelles choses se fussent constituez, plegés et respondans Jean de Chaumejean, écuyer, seigneur de Givry et Mathieu Jacquet, receveur de Monsieur le duc en sa chastellenie de Verneuil. » Les ancêtres de Guillaume de Chaumejean avaient encore fait une fondation de cinq sols, une quarte froment et une quarte seigle, « pour le salut et remedde de leurs âmes et de leurs amis trespassez et aussi affin que les cordes des cloches de la dicte Esglise quy avoient accoustumé estre et descendre

(1) En 1493, nous voyons Louis de Chaumejean, seigneur de Verneuil, au nombre des personnes mandées « en l'écu de Bourbon où estoient logez lesd. commissaires pour besogner ausdites coutumes » de cette châtellenie. Les autres personnes étaient : messire Jean Courtaud, doyen, et autres chanoines et prêtres ; noble homme Mr de Beauvoir, messire Henry d'Albon, chevalier seigneur de Chazeul ; Jean de Montcoquier, écuyer, seigneur dudit lieu ; Louis de Gravière, seigneur dudit lieu ; Gabriel de Chinières, seigneur dudit lieu ; Antoine de Cuzy, seigneur des Garennes ; Hugonin Vigier, écuyer ; honorable homme et sage maître Jacques Dent, licencié en lois, lieutenant général de cette châtellenie ; Jacques Becquas, substitut du procureur général ; ainsi que plusieurs avocats, procureurs et bourgeois.

(2) Arch. départ. de l'Allier, G. 16.

Digitized by Google

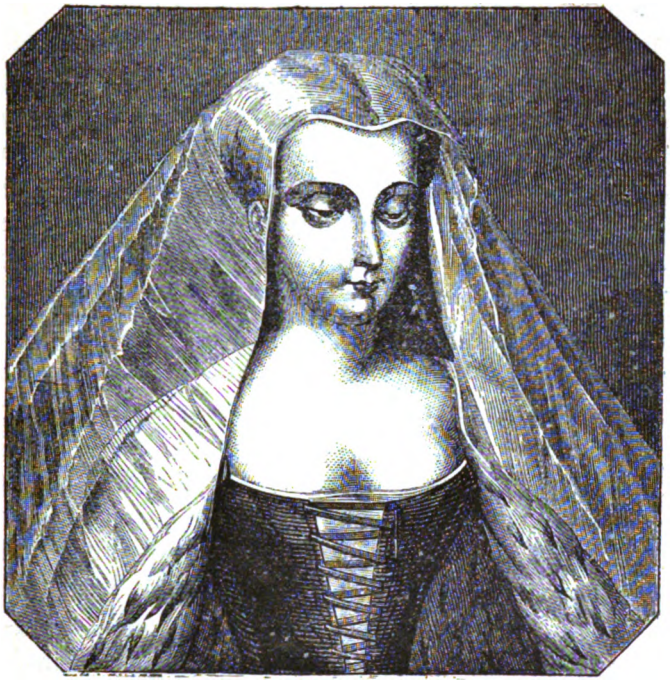

Agnès Sorel, d'après un dessin au crayon du temps.

(Niel, *Portraits des personnages français.*)

Digitized by Google

en la chapelle de sainct Nicolas, fondée en la dicte Esglise par les prédécesseurs desdictz de Chaumejean, ne descendissent plus ou ne fussent en icelle, mais fussent tirées et les dictes cloches sonnées par dessus la voulte d'icelle chapelle. » Et lui-même feu Guillaume de Chaumejean avait donné, par testament, une somme égale de cinq sols tournois de rente perpétuelle à percevoir sur les biens et « chevance » de son hôtel. De leur côté, les chanoines consentaient à ce que les dames de la maison de Chaumejean aient, à l'avenir, comme leurs maris et leurs descendants, droit à la sépulture dans la chapelle de saint Nicolas, sans rien payer à ce sujet. Ils faisaient remise des arrérages pouvant être dus et s'engageaient en outre à refaire la voûte de ladite chapelle et à la remettre en l'état où elle se trouvait avant qu'elle ne fût démolie, lors de la guerre du Bien public. Ce contrat du 9 septembre 1470, passé par-devant Me Jean Bignas, licencié ès lois et notaire en la chancellerie de Bourbonnais, eut comme témoins : dom Pierre de Chaumejean, religieux de l'ordre de saint Benoît et « chambarier » de Saint-Pourçain ; Antoine de Chaumejean écuyer, seigneur de Givry ; Aimé Saulnyer, écuyer, seigneur de Poilhfoul ; Jean Favier, aussi écuyer, seigneur de Puydigon.

Le 18 février 1682, comparurent devant Me Jean Foucher, notaire royal, et en présence, comme témoins, de Gilbert Charbonnier, huissier à Moulins et de Martin Mathonnat, habitant de Tronget, Mres Pierre Ponctoize et Antoine Bodin, prêtres chanoines de Verneuil, qui lui déclarèrent qu'ils étaient propriétaires, « avec les autres vénérables doyen et chanoines et chapitre dudit Verneuil, ville et franchise dudit lieu : »

1° D'une maison basse, cour et petit jardin à côté, en tout d'une contenance de deux coupées ou environ, joignant d'orient les murs de lad. ville, de midi le jardin desdits chanoines et de nuit le chemin de l'église Saint-Pierre à lad. maison et le pressoir de Me Jean Bodin ; laquelle avait été reconnue, dans l'ancien terrier, sous la redevance de quatre sols, huit deniers.

2° D'une autre maison, contenant un quart de coupe ou

Digitized by Google

environ, joignant de bise, le chemin de la collégiale à l'église Notre-Dame, sous la redevance de huit sols de cens, plus six deniers pour l'entrée de leur pressoir.

3° De deux petits jardins, dans les fossés de cette ville, mesurant trois coupées environ pour les deux, devant six deniers de cens. (1)

A la fin du XVIIIe siècle, le chapitre de Verneuil se composait de douze prêtres ou clercs, y compris le doyen, dont dix étaient à la nomination du prince de Condé et un à la nomination de l'abbé commendataire de Souvigny.

Le revenu de ces canonicats consistait en un logement pour chaque chanoine et, par années communes, en six poinçons de vin et soixante-quinze boisseaux de seigle. De plus, ils devaient se partager sept cent soixante-dix livres provenant d'un terrier, « la dîme de la passion de cinquante boisseaux de blé, quatre cents livres de fondation et une dîme dans Contigny et Verneuil estimée aussi quatre cents livres. » De sorte que le revenu de chaque chanoine-prêtre pouvait s'élever, en moyenne, à trois cents livres non compris le logement et les décimes. (2)

Le 14 juin 1779, Me Claude Mussier, chanoine et syndic du chapitre de Verneuil, affermait, et pour six années, à partir de la saint Martin d'hiver 1780, à François Raynaud, demeurant au moulin des Garennes, le vignoble appelé du Chapitre, moyennant 72 livres payables chaque année.

Le 24 novembre 1784, Me Antoine Aubier de la Montheil, doyen de Saint-Pierre, donnait à ferme, pendant neuf ans, aux frères J.-B. et François Renaudet, bourgeois de la Roche, paroisse de Branssat, la directe du chapitre en cens et devoirs tant en blés, froment, seigle, orge, avoine, fève, argent et

(1) Archives départ. de l'Allier, terrier A. n° 152.
(2) Archives départ. de l'Allier, châtellenie de Verneuil, A. 150.
Le 1er janvier 1517, Anne de France, duchesse de Bourbon, confirma l'élection d'un doyen de Saint-Pierre de Verneuil. (*Titres de la maison de Bourbon*, t. II, n° 8018).
En août 1780, le prince de Condé, à la mort de M. Mussier, nomma M. Raffier à un canonicat du chapitre de Verneuil.

Digitized by Google

autres objets en dépendant, dont partie est « requérable » dans différentes paroisses, pour quinze cents livres payables en deux termes égaux, à Noël et à la saint Jean. Ce bail, remontant au premier janvier de ladite année, indiquait que les demoiselles Jeanne et Françoise Renaudet de Chaumejean, filles majeures domiciliées à Verneuil, se rendaient caution pour leurs neveux.

Le 2 mars 1788, le chanoine et syndic, Gilbert Juge, passait un bail de six années, commençant au 11 novembre précédent, à François Martin, vigneron et propriétaire à Branssat, du « droit de quart fruits, appartenant au chapitre de Verneuil, tant naturels qu'industriaux, situé dans les territoires des haut et bas Vindallon et de la Douaille, » paroisse de Branssat, au prix de 24 livres par an.

J.-B. Renaudet comparaissait, le lundi 22 novembre 1790, au secrétariat du district de Montmarault, en conformité de l'article 37 des décrets des 6 et 11 août de la même année, à l'effet de représenter son bail, déclarant tant en son nom qu'en celui de son frère, qu'ils n'ont rien promis que ce qui y est énoncé, et que, par acte de 1785, les chanoines leur avaient assuré la moitié des casualités des objets qui viendraient à se vendre pendant le cours de leur bail, au lieu des quatre sols pour livre qui leur étaient attribués. Les autres fermiers furent appelés à faire la même déclaration. (1)

L'estimation des biens provenant du chapitre de Saint-Pierre de Verneuil eut lieu les 8, 12 et 19 décembre 1790, par J.-B. Renaudet, commissaire à terrier. (2)

Ces différentes propriétés ont été vendues en 1791, excepté le pré Chéchy en 1792. Les neuf maisons, dont cinq avec jardins, ainsi qu'un cuvage avec cave, ont atteint le chiffre de 6,770 livres. La vente des soixante et onze œuvres de vigne produisit 4,400 livres et celle des soixante-douze boisselées de terre 1375 livres. Enfin le pré Chéchy, « à faire environ quatre charrois de foin » fut adjugé à 4,405 livres, plus 528

(1) Arch. départ. de l'Allier, série Q. n° 99, relativement aux quatre derniers paragraphes.
(2) Arch. départ de l'Allier, série Q. n° 87.

Digitized by Google

livres douze sols pour le douze pour cent. En tout, 17,478 livres, 12 sols. (1)

D'après les procès-verbaux d'estimation, de soumission et d'adjudication des biens du chapitre de Verneuil, voici les noms de quelques-uns des membres de cette collégiale, au moment de la Révolution : François Marie Raffier, bachelier en théologie, doyen du chapitre, Guillaud Anceaume, Cantat, Gilbert Juge, Umblot, Jean Martin, sacristain.

E. Bouchard.

(1) Arch. départ. de l'Allier, série Q. n° 88. Registre des procès-verbaux de vente de biens dépendant du district de Montmarault.

Une maison et un petit jardin vendus 360 livres; — une autre maison et un petit jardin, 665 l. ; — une maison avec cour et deux petits jardins, 1385 l.; — une maison et petit jardin, 815 l. ; — une maison, 340 l.; — une maison, 910 l. ; — une maison sous Nostre-Dame, 240 l.; — une maison près l'église, 410 l.; — une dernière maison avec jardin qui en forme trois, 635 l. ; — enfin, un bâtiment servant de cuvage avec cave pouvant tenir six à huit pièces de vin, 1010 l.

Quarante œuvres de vigne, avec maison, cave et cuvage, au clos Batard et Chéchy, 1900 l. ; — six œuvres de vigne au clos Chéchy et une boisselée de terre, 150 l. ; — dix œuvres de vigne et trois boisselées de terre derrière le château de Verneuil, 900 l. ; — cinq œuvres de vigne, derrière le château, 600 l. ; — cinq œuvres de vigne, au clos de Nancy, 240 l. ; — cinq œuvres de vigne derrière le château, 610 l.

Douze boisselées de terre, le champ du taillis à Treban, 375 l. ; — le champ du pied de mars d'environ soixante boisselées, Treban, 800 l. ; — une troisième pièce de terre, 200 l.

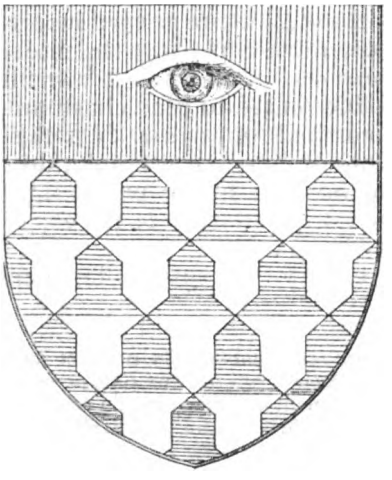

Digitized by Google

EXCURSIONS EN BOURBONNAIS

LA MONTAGNE

DE CUSSET A FERRIÈRES [1]

III

L'ARDOISIÈRE

Ce nom de *l'Ardoisière* a la prétention de rappeler une des principales curiosités des environs de Vichy. Ce n'est qu'une prétention, et il ne s'agit, en réalité, que d'un site sans grand caractère. Les *guides*, il est vrai, ne sont pas de cet avis, mais on connaît leur facile enthousiasme.

Loin de nous, cependant, la pensée de déconseiller une promenade à l'Ardoisière. La route suffit à elle seule, du reste, à laisser les plus agréables souvenirs, et au-delà des Grivats elle gagne encore en pittoresque. C'est toujours la vallée, qui se resserre et s'élargit tour à tour, tantôt sombre, en gorge profonde, tantôt claire et verdoyante, avec de grands prés où la rivière semble reprendre haleine, où paissent des troupeaux de moutons et des vaches blanches. Ces anneaux forment de véritables oasis du plus charmant effet.

Des hauteurs voisines, on a aussi de belles vues panoramiques. On peut contempler, par exemple, du petit hameau de Tilleux, un vaste horizon limité par la ligne onduleuse des monts Dôme et on aperçoit tout le Forez, le lit de l'Allier, Cusset, les deux Creuzier, etc.

On rencontre encore, en suivant le Sichon, après avoir

---

(1) V. *Annales bourbonnaises*, année 1889, p. 10 et 52.

Nous avons été, pour écouler des travaux plus pressants, dans l'obligation d'interrompre momentanément la publication de nos récits d'excursions. Mais nos articles, disposés pour offrir chacun un intérêt distinct, permettent cette irrégularité.

Digitized by Google

dépassé les Grivats, d'autres motifs d'intérêt. Ce sont d'abord les carrières de pierres, s'élevant jusqu'aux crêtes. L'une de ces carrières est même desservie par un petit chemin de fer aérien traversant la vallée et dont les wagonnets, glissant sur leurs câbles, planent dans le vide comme de gigantesques araignées. Puis c'est la petite église romane de *la Madeleine*, où l'on peut monter par une pente escarpée, si l'on ne craint pas trop la marche. Cette église, ou plutôt cette chapelle, est située non loin de la route de Molles, à trois kilomètres des Grivats. Le 22 juillet de chaque année, une messe y est dite pour faire cesser les pluies ou la sécheresse, et les paysans des alentours, les femmes surtout, s'y rendent en grand nombre.

A deux ou trois kilomètres de l'Ardoisière, les côtes se rapprochent, le ravin n'est plus qu'une fissure bordée partout de rochers bleuâtres, et les blocs éboulés encombrent le lit du torrent. On ne tarde pas à passer sur l'autre rive par un petit pont en pierre, près d'un cirque ombragé de beaux chênes, où l'on retrouve pendant un instant une nature plus gaie, puis on arrive au *Goure-Saillant*, en face de l'Ardoisière.

Un *goure* est une flaque d'eau profonde entre les roches, au bas d'une chute, et le mot *saillant* est employé dans le sens d'eau qui saute, qui rebondit. Nous trouverons d'autres *Goure-Saillant* en suivant le Sichon, mais celui-ci, s'il n'est pas le plus remarquable, est certainement le plus connu. Les descriptions que l'on en fait rappellent les fameuses *Cuves* de Sassenage, mais l'exagération est évidente. On trouve bien en cet endroit du Sichon, à la vérité fort tourmenté, tout ce qui peut justifier le nom qu'il porte, mais les proportions en sont si réduites ! Il mérite néanmoins l'attention et quand même ce ne serait pas là le terme de son excursion, le voyageur ne pourrait se dispenser de s'y arrêter.

On ne voit bien la chute que de l'autre rive, et comme cette rive est comprise dans l'enclos même de l'Ardoisière, on peut dire que le *Goure-Saillant* en est une partie intégrante.

Un pont s'offre au visiteur, et si l'on veut bien le passer et suivre le chemin qui descend, on se trouve en face d'un écriteau sur lequel on lit le nom du lieu. On franchit la porte en acquittant un droit d'entrée.

Au milieu d'un petit parc que dominent de hautes collines, est placée une modeste maison à un étage, à l'extrémité d'une allée de sapins. C'est le restaurant où les étrangers sont conviés à venir oublier les fatigues de la route.

A gauche, sur le flanc de la montagne, s'ouvre une étroite galerie d'une trentaine de mètres de longueur, percée au

Digitized by Google

XVIIIe siècle en vue d'extraire de l'ardoise. La matière exploitable s'étant trouvée de mauvaise qualité, les travaux ne furent qu'ébauchés. Au fond de cette galerie, protégée par une grille en fer, on nous montre une flaque d'eau. C'est, nous dit-on, l'orifice d'un puits de 80 mètres de profondeur.

Voilà une affirmation qui ne risque pas d'être contrôlée.

Il n'y eut donc là, en somme, que des recherches vite abandonnées.

Le nom de l'*Ardoisière* n'en est pas moins resté à ce petit coin de la montagne et les traces laissées par les travailleurs ont suffi à préparer la prospérité commerciale du restaurateur établi dans cette solitude.

Mais avant que ce spéculateur ait eu l'idée d'utiliser les circonstances du lieu, un autre personnage beaucoup plus légendaire s'y était installé. C'est, assure-t-on, un ancien forçat désireux d'oublier son passé, désireux surtout de le faire oublier à ses contemporains, et qui ne craignit pas de s'affubler de l'habit monastique. Il n'avait trouvé rien de mieux qu'un semblable déguisement et une semblable retraite, où un abri sûr et mystérieux lui était offert par la galerie des anciens ardoisiers. Mais hélas ! cet ermite d'un nouveau genre n'était pas fait pour la vie contemplative et il n'avait pu, sous son nouvel habit, faire taire les passions qui l'avaient déjà porté à violer les lois de son pays.

Son rêve avait été de devenir à la fois loup et berger, mais, comme dans la fable, il ne put soutenir ce double rôle et il finit par éveiller l'attention soupçonneuse de dame Justice. Il en résulta pour lui des mésaventures qui vinrent malencontreusement troubler un repos qu'il n'avait pas gagné. L'enquête ouverte par le Parquet révéla son passé et frère Jean, — car il se faisait appeler frère Jean, — dut retourner aux galères, où il fit la seule fin qui était digne de lui.

Voilà la légende de la montagne, et elle rencontre d'autant moins de contradicteurs que la présence à l'Ardoisière du soi-disant ermite ne remonte vraisemblablement qu'à 1832, et que des vieillards prétendent l'avoir connu dans leur jeunesse. Mais les racontars populaires sont, en général, une mauvaise source d'information, et il ne serait pas impossible que frère Jean ait été tout simplement un religieux qui devint la victime d'une animadversion irraisonnée. La question mériterait d'être élucidée. Quoi qu'il en soit, voici une autre version, celle de l'*Ancien Bourbonnais*, t. II, p. 139.

« Au devant de l'Ardoisière, écrit M. Louis Batissier, il y avait deux petites maisonnettes ; l'une d'elles a été complètement ruinée ; dans l'autre, qui était surmontée d'un campanile, un dévot personnage se fit un modeste ermitage. Il

Digitized by Google

resta dans cette solitude pendant trois ans, vivant d'aumônes, et n'était distrait de ses prières que par le murmure de la rivière et par le chant des oiseaux, qui s'ébattaient dans les bois d'alentour. Mais dans notre siècle de liberté illimitée, il n'est pas facile de se créer un genre de vie qui convienne à ses goûts et à ses besoins, et les anachorètes seraient regardés comme des personnages fort peu édifiants. Aussi le pauvre ermite fut-il bientôt obligé de renoncer à ses rêves et à ses extases sur les bords du Sichon. Pendant qu'il était dans les environs, faisant une quête pour ne pas mourir de faim, une foule de jeunes esprits forts saccagèrent son petit ermitage. Le grabat du saint homme fut jeté au courant de la rivière et ses quelques meubles furent brisés sans pitié. A son retour, l'ermite ne trouva pas même une pierre où reposer sa tête. Il abandonna donc sa solitude et dit adieu pour toujours aux bois, aux ruisseaux, aux prairies, aux cascades auprès desquelles il avait passé d'heureux jours dans la prière et la méditation. »

Malheureusement M. Batissier ne paraît pas avoir attaché d'importance à la question, puisqu'il n'a pas daigné se renseigner sérieusement, ce qui lui eût été facile à l'époque où il écrivait, et puisqu'il ajoute aussitôt, avec une désinvolture quelque peu surprenante, après ces lignes émues : « *On dit aussi, cependant*, que la vie de l'ermite n'avait pas été d'une sainteté irréprochable et que la justice lança ses limiers à la poursuite du solitaire, mais que celui-ci leur échappa. »

Alors que doit-on croire ? Ce personnage fut-il un véritable ermite, ou un astucieux malfaiteur ? telle est la question.

Les registres du greffe civil de Moulins pourraient peut-être nous renseigner à cet égard, mais nous devons nous contenter aujourd'hui de ces hypothèses ; et puisque nous restons dans l'incertitude et la légende, terminons par cette autre citation de M. Louis Batissier :

« Les habitants des campagnes voisines, dit encore l'auteur des *Promenades pittoresques*, prétendent même qu'il n'a pas complètement abandonné les lieux qui lui étaient chers. Il paraît que, à l'heure où

> L'esprit de minuit passe, et répandant l'effroi,
> Douze fois se balance au battant du beffroi,

l'ermite apparaît sous les formes d'un fantôme géant. Il courbe la cime des arbres sous ses pas, marche sur les eaux comme saint Pierre, et vient arracher une poignée de chaume au toit de sa maisonnette déserte. »

Les paysans d'aujourd'hui sont moins crédules et il y a beau temps qu'ils ne parlent plus du fantôme géant.

E. Delaigue.

Digitized by Google

UNE STATISTIQUE NOBILIAIRE

DU BOURBONNAIS

DRESSÉE EN 1664

Louis XIV, en 1664, fit faire des rapports et rédiger des procès-verbaux sur l'état-civil et militaire de la généralité de Moulins.

Les pièces de cette enquête, restées inédites, sont toutes d'un intérêt considérable.

Cependant, celle que nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs, et qui contient une statistique nobiliaire du Bourbonnais, nous paraît être la pièce capitale du dossier.

On y trouve l'énumération des gentilshommes de la province, méthodiquement et hiérarchiquement dressée. De plus, chaque nom est accompagné d'une note confidentielle, relatant les possessions, le revenu, l'état des affaires, les services, la famille, la situation morale et parfois même le caractère du personnage mentionné.

N'est-il pas superflu d'insister sur l'importance d'un tel document?

La deuxième édition de l'*Armorial du Bourbonnais*, actuellement sous presse, débute par une remarquable introduction dans laquelle le regretté comte de Soultrait donne des extraits de cette statistique et en tire de curieuses conclusions. Mais il ne cite aucun des noms ni des commentaires qui les suivent.

Aussi nous a-t-il semblé utile de publier cette nomenclature *in extenso*, d'après une excellente copie prise sur le manuscrit original. (1) Beaucoup de familles y trouveront de précieux renseignements sur leurs ascendants et elle sera consultée, non sans profit, par tous ceux qui travaillent à la reconstitution de notre vieille histoire provinciale.

(1) Volume 277 des cinq cents de Colbert, aux manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

Gouvernement militaire ou la noblesse de la province de Bourbonnois.

Pour cognoistre le général de la noblesse, le nombre des gentilzhommes qui sont dans la sénéchaussée de Bourbonnois, qui est de même étendue que toute la province, le mérite en particulier, le nom et revenu des biens qu'ils possèdent, leur naissance et leur crédit, comme ils se sont comporté dans les guerres civiles, les violences qu'ils exerçent sur leurs sujets, et s'ils jouissent de leurs terres par leurs mains, j'ay creu qu'il estoit à propos de faire deux classes desdits gentilshommes : dans la première y mettre les plus grands seigneurs et gentilzhommes du pays ou ceux qui ont le plus servi dans les armées ou qui sont les plus riches.

Dans la seconde, ceux qui sont ou ont été officiers chez le roy ou maison royale ou ont moins servy, d'autres qui sont moins riches que les premiers et enfin les autres qui vivent noblement faisant profession des armes.

PREMIÈRE CLASSE

On peut commencer par M. le Prince (1) à cause de l'engagement qui luy a été fait par le roy du domaine de Bourbonnois. (2)

Il possède aussi en propre le comté d'Orval et Montrond qui sont unis et proche la ville de St-Amand. Le dit comté vient de la maison de Cleves, passée dans celle de Nevers puis vendue à M. de Sully et par luy à M. le Prince (1621). Le vieux château de St-Amand qui est dans la dite ville appartient au comte d'Ainay.

La dite comté peut valoir 20,000 livres de rente.

De Crevant, (3) marquis d'Humières et de Mouchy, gouverneur et sénéchal de la province, homme d'une naissance

(1) Louis II prince de Condé.
(2) En échange du duché d'Albret.
(3) Maison éteinte en 1694.

Digitized by Google

illustre de son côté ; sa femme est de la maison de La Chastre. Il est capitaine de cent gentilzhommes au bec de Corbin de la maison du roi. Il a en Bourbonnois la terre de Chastel de Montagne, qui vaut 6,000 livres de ferme. C'est un viel château ruiné consistant en beaux droits et dixmes, fort noble et qui a plusieurs fiefs dépendant de lui avec justice. Son gouvernement y compris ses gardes et charge de sénéchal et autres droits va à près de 27,000 livres. Sa résidence et séjour ordinaire est à la cour.

Levy, comte de Charlus, lieutenant pour le roy en la dite province, a été mestre de camp de cavalerie, homme de naissance illustre de son côté, scavoir de celle de Levy Ventadour, Vitry et du Lude, et de celle de sa mère, de l'Hospital : Il a crédit sur la noblesse et pourrait servir très utilement le roy dans les temps difficiles. Il a été dans les intérêts de M. le prince lors des derniers troubles. Il jouit de la terre de Poligny qui est dans la paroisse de Lurcey ; c'est une très belle terre et magnifique en ses bâtiments, noble qui consiste en beaux droits et a beaucoup de fiefs relevant d'elle. Il jouit dans le Bourbonnois de 30,000 livres de rente. Il aurait plus de 60,000 livres de rente sans ses grandes dettes. Sa maison est dans le désordre.

Levy, marquis de Château-Morand, seigneur de Pierrefitte, qui est une paroisse du Bourbonnois et de Monnestay, où il a 8,000 livres de rente. Il y a justice haute moyenne et basse. Il est oncle paternel du dit sieur de Levy, lieutenant pour le roy en cette province et dans les mêmes alliances de son côté. Son crédit est peu considérable en Bourbonnois, parce que Château-Morand, sa principale terre, où il demeure ordinairement, est en Forez. Il a eu un fils qui a été tué, lequel était dans les intérêts de M. le prince. Il lui en reste un autre et une fille mariée à M. d'Espinchal.

Coligny, (1) marquis de Dornes et d'une naissance illustre

(1) De la maison de l'amiral, éteinte en 1694.

Digitized by Google

dans l'alliance de La Guiche, Chazeron, Montmorin etc. Il a été mestre de camp de cavalerie et est actuellement lieutenant général de S. M. pour le service de l'empereur, en Hongrie. C'est un homme d'esprit et de mérite. Il a l'amitié et l'approbation de tous les honnêtes gens, particulièrement de la noblesse de cette province. Il a épousé la fille du baron de La Tour, nièce de M. de Maupas, évêque d'Evreux. Il n'a point de revenus en fonds de terre, si ce n'est une partie de Dornes, les fils de son frère aîné possèdent toutes les terres de la maison en cette province. Il a été fort attaché au service de M. le Prince pendant sa disgrâce, mais maintenant il en est tout à fait détaché.

Coligny, marquis de Saligny et de Dornes. Il est neveu du sieur de Coligny, lieutenant pour le roy en Hongrie, son père fut tué à la prise de Charenton près Paris, commandant un régiment d'infanterie pour le roy ; son grand père a été lieutenant de ses gendarmes. Il est actuellement en Hongrie volontaire avec son oncle. Il a bien 12 à 15,000 livres de rente en fonds de terre en cette province, ses terres étant Dornes et Saligny.

La Guiche, comte de St-Géran et de La Palisse, Chaveroche et de Jaligny. Ces terres sont superbement bâties. La Palisse et Jaligny ont de beaux droits et plusieurs fiefs mouvant de leur seigneurie. Tout le monde sait la dispute qui est pour sa naissance. Il est réputé fils du feu comte de St-Géran, gouverneur de cette province et petit-fils du maréchal du même nom. Son crédit est considérable parmi la noblesse du pays. Il est à présent en Hongrie volontaire sous M. de Coligny, son bien peut valoir 35,000 livres de rente en fonds de terre. (1)

Andraud, comte de Langeron. (2) Sa terre de la paroisse de

(1) Il fut le dernier comte de St-Géran de la famille. Deux autres branches de la maison de La Guiche se sont perpétuées.

(2) Ce fut son petit-fils qui épousa Marie-Thérèse de Damas-Crux.

Digitized by Google

même nom est bâtie à la moderne fort enjolivée : sa justice est petite. Il a été mestre de camp d'un régiment d'infanterie. Il a beaucoup d'esprit, est fort affable et civil. Il a l'alliance de M. le duc de Mazarin et M. d'Effiat, à cause de sa femme nommée d'Espesse. Il est fort considéré de la noblesse du pays et pourroit bien ménager leur esprit pour l'intérêt de sa Majesté, dans les temps difficiles. Il séjourne peu dans la province. Il a 12,000 livres de rente en Bourbonnois. Il a été dans les intérêts de feu M. le duc d'Orléans pendant les dernières guerres civiles. Il est présentement à M. le duc d'Enghien, et ainsi il séjourne peu dans la province, il est aussi bailli du Nivernais et gouverneur de La Charité.

Nouaillat, seigneur de La Brosse et du Vousset. La dite terre de La Brosse est de la paroisse de Tortezay, un simple fief et qui vaut 3,000 livres de rente. Il est homme de naissance et a longtemps servi le roi. Le nombre de ses amis est grand et son influence considérable. Son bien en fonds de terre peut monter à 7 ou 8,000 livres de rente. Il a un fils qui promet beaucoup, qui a été cornette de M. le Maréchal de La Ferté.

D'Allègre, comte de Beauvais, de la paroisse d'Echassière, moitié Combraille, seigneur de la Creste, St-Désiré, desquelles terres dépendent plusieurs paroisses et qui ont plusieurs fiefs dépendant d'elles. Cette terre est fort noble, elle a ses officiers de justice et ses juges. Il a crédit parmi la noblesse. Il a eu en Bourbonnois 20,000 livres de rente, sans compter son bien d'Auvergne, dont il est sénéchal ; il y demeure la plupart du temps. Il a épousé une femme de la maison du Ligondais, dont il n'a pas eu beaucoup de bien.

D'Aschon, seigneur de St-Germain (maison qui hérita au XVIe siècle du titre et des biens de la maison des seigneurs de St-Germain) a la terre de St-Germain, qui est une belle maison de même paroisse. Homme de naissance qui a rendu des services considérables au roy en qualité de capitaine de cavalerie, mestre de camp d'un régiment et lieutenant général de ses armées en Italie. Il a beaucoup de réputation, de mérite

Digitized by Google

et de crédit parmi la noblesse. Il a 4 ou 5,000 livres de rente. Son fils promet beaucoup.

Bigny, (1) seigneur du vieux château de St-Amand. Il a une belle maison bien bâtie qui a une grande directe et plusieurs vassaux. Il a commandé un régiment en qualité de mestre de camp. Il a la naissance et du crédit parmi la noblesse. Il possède environ 18,000 livres de rente en fonds. Il a deux fils dont l'aîné a épousé une fille du seigneur d'Espalais. L'autre est chevalier de Malte qui a commandé un vaisseau sur mer pour le service de S. M. Toute cette famille pourroit servir le roy dans des temps difficiles en Bourbonnois.

St-Quentin, baron de Blet : sa terre est de la même paroisse de Blet sur la limite du Berry qui consiste en beaux droits féodaux et plusieurs fiefs. C'est un homme de naissance et de mérite, sage et modeste. Son esprit est adroit. Il est un des hommes de la province les plus capables de ménager les esprits de la noblesse. Il est de la religion P. R. son revenu en fonds de terre peut être de 7 à 8,000 livres. Sa femme est de Poitou.

Grivel, marquis de Pesselière est de la maison de Grossouvre, de la paroisse de La Chapelle Hugon, maison noble et bien bâtie. Il a porté les armes longtemps en qualité de capitaine de cavalerie, et a été honoré par le roy du gouvernement de Salerne. Il possède 30,000 livres de rente, son revenu est partagé savoir 10,000 livres en Bourbonnois et 20,000 en Berry.

Gamaches, vicomte de Resmond, a la terre de Genetay, consistant en une belle terre directe et de beaux dixmes ; est de naissance, bien fait et fort adroit. Il a des amis et de l'esprit. Il possède 9 à 10,000 mille livres de rente en Bourbonnois. Sa principale richesse vient de sa femme de peu de naissance.

(1) La branche des comtes d'Ainay s'est éteinte en 1692, celle des marquis de Margival s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Digitized by Google

Il attend beaucoup de bien de son père. Il a du crédit parmi la noblesse.

Gamaches, son oncle, homme qui n'a ni service, ni réputation. Il a épousé la fille du seigneur de Montaret qui est une des meilleures familles de la province, laquelle est à présent éteinte par le défaut de mâles. Il a de sa femme en Bourbonnois 7,000 livres de rente en fonds de terre, savoir sa terre de Montaret de la paroisse de Coulandon et le Chastelart de la paroisse d'Ebreuille. Son bien principal est en Berry.

Monnestay, baron des Forges, a la dite terre des Forges de la paroisse de Malicorne. Elle est fort noble, la justice lui appartient par engagement. Il est de bonne naissance et de la maison de Chazeron à cause de l'alliance des femmes. Il a autrefois servi, son bien est de 6 à 7,000 livres de rente. Il a un fils qui a du cœur, des amis, et s'est marié dans la famille des Cadier, de Moulins. Son père a peu de crédit parmi les gentilshommes.

Monnestay, seigneur de Chazeron, frère dudit seigneur des Forges homme d'esprit et de mérite qui a, toute sa vie, porté les armes pour le service de S. M., et commande, à présent, une compagnie de Chevau-Légers. Il a du crédit et peut avoir 3,000 livres de rente.

De Cluis, seigneur et baron de Gouzon. Il a la maison de Gouzon de la même paroisse. Elle est noble et consiste en beaux droits et une belle justice. C'est un homme de bonne naissance et qui a du mérite, son bien peut monter à 4 ou 5,000 livres de rente.

Fromentaux, seigneur de Fougerolles, a servi le roy dans ses armées, même dans les troubles derniers il commandait un régiment pour les parisiens. Il a peu d'amis, son esprit est fort porté à l'intrigue, en sorte que dans les temps difficiles on pourrait s'en servir et le gagner par argent, étant fort intéressé. Il a 4 à 5,000 livres de rente.

Chasteaubodeau, seigneur de Ligondais et Rochefort. Il a les terres de même nom dans les paroisses de Rochefort et

Digitized by Google

Arpheuille. (?) Nobles et bien bâties, consistant en beaux droits. Il a fait plusieurs campagnes pour le service du roy. Il a de la naissance et un fils qui est bien fait et homme de mérite. Le père et le fils ont bien 8 à 10,000 livres de rente.

Popillon, baron du Riau, de la paroisse d'Aurouer. Il a un chasteau bien bâti, consistant en beaux droits, dîme et belle directe, mais n'a aucun fief relevant de lui. Homme de naissance et dans l'alliance de M. le comte d'Ainay. Il a fait quelques campagnes étant garçon. Il a quelques amis et 5,000 livres de rente.

D'Achon, seigneur de Cerenat, de la paroisse de Magnet. Sa maison noble et bien bâtie, qui a de beaux droits et belle directe. Homme de naissance, qui a de l'esprit, des amis et du crédit parmi la noblesse. Il possède la terre de Cerenat en Bourbonnois qui vaut 6,000 livres de rente, et 15 à 16,000 livres en Auvergne, où il demeure ordinairement.

Sousternon, seigneur de St-Germain, homme qui a beaucoup de naissance et de service, a crédit parmi la noblesse. Il pourroit servir dans les temps difficiles. Il est homme violent et n'a pas 2,000 livres de rente.

La famille de *Brichanteau*, marquis de Naugy, a un château fort ancien, bien bâti, qui a belle justice et plusieurs vassaux qui dépendent de luy. Cette maison est dans l'alliance des familles de Levy et du Lude. Le dernier a été homme de grand mérite qui a bien servi le roy et a perdu deux ou trois de ses enfants dans le service. Il avait de l'esprit et du crédit parmi la noblesse. La terre de Meiland qui vaut 12,000 livres de rente appartient à cette famille. Il y a encore aujourd'huy un Brichanteau qui possède la terre de Banegon, de 4 à 5,000 livres de rente.

Chaume-Jean, seigneur des Ternes et de Serre, terres qui sont de la paroisse de Montmaraud, bien bâties qui ont justice et de beaux droits. Il est de naissance, a servi long-

Digitized by Google

temps le roy en qualité de capitaine de cavalerie. Il a 6 ou 7,000 livres de rente.

Chasteaubodeau, seigneur de St-Palais, près la paroisse de Louroux, noble et bien bâtie. Homme de mérite qui a servi fort longtemps, a crédit parmi la noblesse et dans l'alliance de M. le comte d'Ainay, pour avoir marié sa fille à l'aîné de sa maison. Elle héritera de lui 15,000 livres de rente.

Chovigny de Blot, a la terre de St-Agoulin, maison noble et seigneuriale qui a de beaux droits, mais n'a aucuns vassaux. Homme de naissance et de mérite, qui a servi longtemps le roy. Il a de l'esprit, mais fort caduc. Son fils est honnête homme et capable de ménager les esprits de la noblesse. Il peut avoir de 5 à 6,000 livres de rente en Bourbonnois.

Josnas, seigneur de Boisseret, homme de naissance, bien fait de sa personne, qui a de l'esprit, du service et des amis. Capable de bien servir le roy. Il a 3,000 livres de rente.

Ballore, seigneur des Forges, a la terre du Fond en la paroisse de Garna, qui est située proche la Loire. Maison agréable pour la situation, bien bâtie, qui a justice et une grande directe. Il a acquis beaucoup de réputation dans les armées et a 4,000 livres de rente. Il a un frère qui est honnête homme.

Des Escures, seigneur du Rere, a la terre de Sindré de la même paroisse, qui est un vieil château situé dans un pays fertile. Homme de naissance pour avoir un oncle comte de Saint-Jean de Lyon, a peu d'esprit. Il possède 5 à 6,000 livres de rente.

La Souche, seigneur de Saint-Augustin, est de la paroisse de Château qui est une vieille maison. Elle a sa justice, plusieurs redevances et une grande forêt qui dépend d'elle. Il peut avoir en fonds 5 à 6,000 livres de rente. Il est assez considéré.

Genetoux, seigneur de Valière a fait plusieurs campagnes pour le service du roy. Il a de l'esprit, du cœur et des amis

Digitized by Google

et pourroit servir dans des temps difficiles, étant dans l'alliance des évêques de Mâcon, et l'un de ses oncles jésuite et confesseur du roy ; et du côté de sa femme nommée Coiffier, il a pour alliée toute la maison d'Effiat. Il a 4 ou 5,000 livres de rente, avec le bien de sa femme, présentement.

Troussebois, seigneur de Ris, de la paroisse de Besson, de St-Aubin de la même paroisse, qui sont deux maisons de bon revenu, qui ont directe diamerie et justice, mais petite. Il est des meilleures familles de Bourbonnois et a fait plusieurs campagnes et même a commandé un régiment de cavalerie. Il a des amis et de l'esprit, très capable, quoique très goutteux, de ménager une affaire dans des temps difficiles. A trois fils dont l'aîné est à l'Académie. Il possède 10,000 livres de rente en fonds de terre et est sans dettes.

Meschatin, seigneur du Boüys, de la paroisse de Theneuille, maison assez belle et bien bastie, noble, a de beaux droits et justice. Il a servi longtemps le roy, en qualité d'escuyer : homme d'esprit, de mérite et qui a beaucoup de crédit sur la noblesse, et capable de ménager une affaire ; est bien fait de sa personne. Il a bien 8,000 livres de rente ; il doit quelque chose et a grand nombre d'enfants.

De Charry, seigneur des Gouttes, dans la paroisse de Thionne, et de plusieurs autres terres ; les Gouttes est vieux château, fort ancien, qui a belle justice, plusieurs vassaux et droits. Il est des plus anciennes familles du Bourbonnois ; il se dit descendu du seigneur d'Ascharry, mestre de camp du régiment des gardes. Son bisaeül, chevalier de l'ordre, sous Charles IX ; son aïeul et son père sont morts dans le service. Il a longtemps servi dans le régiment de Conty avec estime. Il est neveu du feu scieur commandeur des Gouttes, lieutenant général pour le roy, dans ses armées navales. Il a du mérite et des amis. Il est dans l'alliance des seigneurs de Mauzé et de Lamoignon. Il possède bien 14 ou 15,000 livres de rente. Il a un de ses enfants chevalier de Malthe.

Digitized by Google

Des Escures, seigneur de Pontcharaud, homme de naissance. Il a 2,000 livres de rente.

Hugon, seigneur de Fourchaud, de la paroisse de Besson. Cette maison est un vieux château, sur un roc, bien bâti, qui vient de la maison de Chazeron. Il a directe et point de seigneurie qui relève de lui, bien que fort noble. Le dict Hugon a fait plusieurs campagnes, en qualité de capitaine dans le régiment de Langeron. C'est un homme sage et brave de sa personne, qui a des amis. Il n'est pas d'une grande naissance ; il possède 2 ou 3,000 livres de rente.

Hugon, seigneur de Givry, son frère, écuyer du roy, fort considéré par S. M. Je ne dis rien de ses bonnes qualités, étant assez connu à la cour. Il possède la terre de Givry, de la paroisse de Bresnay, qui vaut 2,000 livres de rente.

Mareschal, seigneur de Bonpré, homme de bon sens et d'esprit qui pourroit negocier en des temps difficiles. Il possède la terre de Bonpré, en la paroisse de Barberier qui est située sur la rivière de Sioule, bien bâtie, consistant en justice directe et beaux droits. Il a 8 ou 10,000 livres de rente avec le bien de sa femme qui est de la famille de Feydeau.

Mareschal, seigneur de Villard, son frère, a servi dans la compagnie de la reine mère, a été maréchal des logis dans le régiment de Levy. Il est peu accrédité et a peu de bien.

Mareschal, seigneur de Fins, troisième frère, a servi dans le régiment de Levy et, depuis, a toujours été chez lui. Il possède 2,000 livres de rente en fonds de terre. Homme violent.

Mareschal, seigneur de La Mothe des Noix, leur oncle, homme plus de paix que de guerre, qui aime les procès, peu considéré de la noblesse du pays. Il a 7 à 8,000 livres de rente et deux fils desquels on espère beaucoup.

Sacconnin, baron de Bressolles, des meilleures familles du Bourbonnois, dans l'alliance des Chabannes. Homme qui n'a point de services, et qui a mal ménagé ses affaires. La dite

Digitized by Google

terre de Bressolles, est de la même paroisse, noble et fort ancienne, qui a justice et beaux droits, mais à présent fort délabrée, pour avoir vendu sa directe et beaucoup de choses qui dépendaient d'elle. La dite terre vaut encore 3,000 livres de rente.

D'Arpheuille, seigneur de Douzon, a longtemps servi le roy dans ses armées, a de la naissance et des amis et 2 ou 3,000 livres de rente.

Chabannes, seigneur de Jeaune, de la famille de Chabannes, honnête homme, a quelques amis et peu de bien.

Quirielle, seigneur dudit lieu, est de bonne naissance, a de l'acquis et 1,500 livres de rente. Il a un frère qui est brave et qui a été condamné, depuis peu, par contumace, à avoir la tête tranchée pour s'estre battu en duel.

Bussolle, seigneur dudit lieu, a quelque service, il a bien 4,000 livres de rente.

Menudel, seigneur de Beaurepaire, garçon qui a porté les armes plus de trente ans et qui entend fort bien l'infanterie. Il a beaucoup d'esprit ; son bien n'est que de 1,200 livres de rente. Il a été dans les derniers troubles, au service de M. le prince.

Langlade, baron des Esparvières, homme de naissance qui a peu de mérite et d'amis. Il possède la terre de Chiran de la même paroisse, maison bien bâtie, noble et qui a de beaux droits seigneuriaux, a même justice et 2 ou 3,000 livres de rente.

Rollat, seigneur de Brujat, homme de naissance qui a longtemps porté les armes ; a de la réputation. La terre de Brugheat est noble et a justice et des vassaux qui relèvent d'elle. Il a 3,000 livres de rente, au plus.

Rollat, seigneur de Maizat, frère du seigneur de Brugheat. Il a servi S. M. toute sa vie, dans ses armées, homme de mérite qui entend bien le métier de la guerre et un des gentilshommes de la province qui a le plus de crédit parmi la noblesse. Il a 2,000 livres de rente au plus.

Digitized by Google

Rollat, seigneur des Coux, de la même famille, brave de sa personne, a servi en qualité de lieutenant dans un régiment de cavalerie ; a de l'acquis et 2,000 livres de rente.

Chantellot, seigneur de Beaupoirier, a servi en qualité de capitaine de cavalerie dans le régiment de Levy. Il a plus de 3,000 mille livres de rente.

Chantellot, seigneur de La Chaize, son frère est homme d'esprit, de cœur, bien fait, a de la réputation, des amis et crédit parmi la noblesse, et pourroit rendre service dans les temps difficiles. Il a été domestique de M. de Nemours et de son duel contre M. de Beaufort. Il est pauvre.

Chantellot, seigneur de La Varenne, a servi longtemps le roi dans la compagnie des gens d'arme. Il a du mérite ; feu son père, a ce que l'on dit, a été capitaine aux gardes. Il a 2,000 livres de rente.

Chantellot, seigneur des Gardais, a longtemps porté les armes, mais à présent, fort cassé. Il vit doucement chez lui et a 2,000 livres de rente et deux fils, dont l'un s'appelle St-George qui a servi longtemps dans le régiment de Langeron et dans celui de Levy, et est brave. L'autre s'appelle Longeville est demeurant avec son père. C'est un homme qui a du cœur et fort sage.

Lebeil, seigneur de Belle Chassaigne, capitaine de cavalerie dans le régiment Royal ; est homme adroit et fin, brave de sa personne, il possède près de 2,000 livres de rente.

Ducarlier, seigneur de Monceau, a été officier dans le régiment de St-Géran ; a du cœur et 1,500 livres de rente.

Villelume, seigneur de La Roche, a servi le roy dans les armées avec réputation et pourroit faire effet dans les temps difficiles. Il possède 2,000 livres de rente et un fils, galant homme qui est dans le service.

Bellot, seigneur de Durbize, a de la naissance et beaucoup de crédit parmi la noblesse et pourroit servir dans les temps difficiles. Il a 4,000 livres de rente et plusieurs enfants tous

Digitized by Google

braves mais violents. Il y a des dettes dans cette maison ; un procès criminel l'a fort incommodée.

Courtais, seigneur de Courcelle, homme fort entendu au fait de la guerre, pour en avoir fait très longtemps profession. Il a du mérite, des amis et pourroit servir dans les temps difficiles. Il a 600 livres de rente et plusieurs enfants et deux frères fort braves.

Du Buisson, seigneur de Beauregard, à présent capitaine dans le régiment de Champagne, a de l'honneur et 2,500 livres de rente. Sa famille est dans les charges de la ville de Moulins, il est jeune.

Du Buisson, seigneur de Sazeret, est de même famille, a son frère aussi ; ils peuvent avoir, à eux deux, 2,000 livres de rente. Ce sont gens fort violents..... Les principaux de cette famille sont dans les charges de robe, en la ville de Moulins.

Du Buisson, seigneur de Montors, a servi capitaine dans le régiment de La Palisse et celui de Bellevaux. Il a eu deux frères tués dans le service, il a 1,500 livres de rente.

Capony, seigneur de Pont, a fait plusieurs campagnes ; homme de cœur, il a 1,500 livres de rente.

Capony, de la même naissance, a fait quelques campagnes, il a du mérite et 1,500 livres de rente.

Denis, seigneur des Prugnes (des Prugues ?) a la terre des Prugnes, de la paroisse de Valon, qui a justice haute, moyenne et basse, des vassaux, plusieurs beaux droits, directes et dîmes. Il a fait quelques campagnes ; assez brave de sa personne et est, à présent, incommodé de goutte. Il a plus de 6,000 livres de rente en fonds de terre.

Villards, seigneur de La Brosse, homme qui est de naissance et qui a peu servi dans les armées. Il peut avoir 2,000 livres de rente.

(*A suivre*). R. DE QUIRIELLE

Digitized by Google

CHRONIQUE & MÉLANGES

La dernière livraison, où nous avons déjà puisé, de la *Peinture décorative en France, du XIe au XVIe siècle*, de MM. Gélis-Didot et Laffillée, (1) contient encore un fort intéressant chapitre, consacré à la clôture inachevée du chœur de la cathédrale d'Amiens. Les auteurs y ont mentionné une autre clôture de la fin du XVe siècle, celle de l'église de Souvigny, qui « nous offre un exemple de ces édicules peints et dorés, participant du mobilier par la minutie de leurs détails et leurs petites dimensions. »

Comme toujours, MM. Gélis-Didot et Laffillée ont accompagné leur texte, soit de magnifiques planches in-folio en chromolithographie, qui sont de véritables chefs-d'œuvre de l'art moderne, soit de planches en noir, même format, ou gravures intercalées en grand nombre.

On jugera de la richesse de cette illustration par le dessin que nous sommes heureux de pouvoir donner ici, et où M. Gélis-Didot a reproduit les détails de la clôture de la chapelle vieille, à Souvigny, avec cette habileté consommée dont il a le secret.

Le même ouvrage contient encore dans un autre chapitre (XVe — XVIe siècles), à propos des peintures de cette époque exécutées au pochoir, des renseignements qui nous intéressent tout particulièrement. Nous n'avons du reste qu'à copier :

« Le pochoir fut, dans le principe, écrivent MM. Gélis-Didot et Laffillée, un moyen de simplifier l'exécution d'un parti de décoration présentant un grand nombre de motifs semblables, mais composé en vue d'un emplacement déterminé.

« On découpait dans une feuille de papier ou de métal mince les principaux éléments du dessin à reproduire, en ayant soin de ménager des points d'attache, puis, à l'aide de points de repère, on l'appliquait à l'emplacement voulu, tandis qu'avec un tampon on étendait la couleur qui se fixait sur les parties non recouvertes par la feuille découpée.

« On obtenait ainsi un dessin interrompu dont on pouvait raccorder ensuite les éléments au moyen du pinceau.

« Ce procédé, que tout le monde d'ailleurs connaît, est aussi ancien que le besoin auquel il répond.

« Il permettait à l'artiste de réserver tous ses soins à la recherche de ses effets en simplifiant un travail matériel. Mais, comme il arrive toujours en pareil cas, le procédé finit par étouffer l'art. Les premiers manœuvres venus s'improvisèrent décorateurs, et, munis d'un certain nombre de pochoirs, ils parcoururent les provinces, exerçant leur industrie partout où le mauvais goût du public leur assurait un accueil favorable. Sans aucune tradition ni règle, ils couvrirent intérieurement les églises de motifs sans style jetés au hasard, et, partout où ils trouvaient un emplacement sur lequel pouvait s'appliquer un de leurs échantillons, ils l'adaptaient sans discernement.

« Le Bourbonnais et l'Auvergne semblent surtout avoir servi de théâtre à leurs exploits, et c'est par centaines qu'on y rencontre les traces de cet art de décadence.

« A Chateloy, près d'Hérisson (Allier), existe encore une vieille église entièrement couverte de peintures obtenues par le procédé que nous venons de décrire.

« Tout l'intérieur a reçu un badigeon préparatoire sur lequel ont été tracés des points d'appareils brun rouge. Les arcs, les dessous d'arcs et le sommet des voûtes étaient décorés de bandes d'ornement géométriques en rouge et en noir enfermées entre des galons de même couleur.

« Plusieurs motifs occupant la face de quelques arcs ou leurs intrados, nous montrent une application plus artistique et en même temps plus rationnelle des pochoirs.

« Ce sont des feuillages, des fleurons ou des graines, reliés ensemble par des linéaments assez gracieux tracés au pinceau.

« Dans quelques travées, à hauteur d'homme, règne une large bande, qui nous montre jusqu'à quel point on peut pousser le mépris de la forme. Il est aisé de voir de quelle façon la disposition a été obtenue.

---

(1) *Librairie des Imprimeries réunies*, Paris, 13, rue Bonaparte.

Digitized by Google

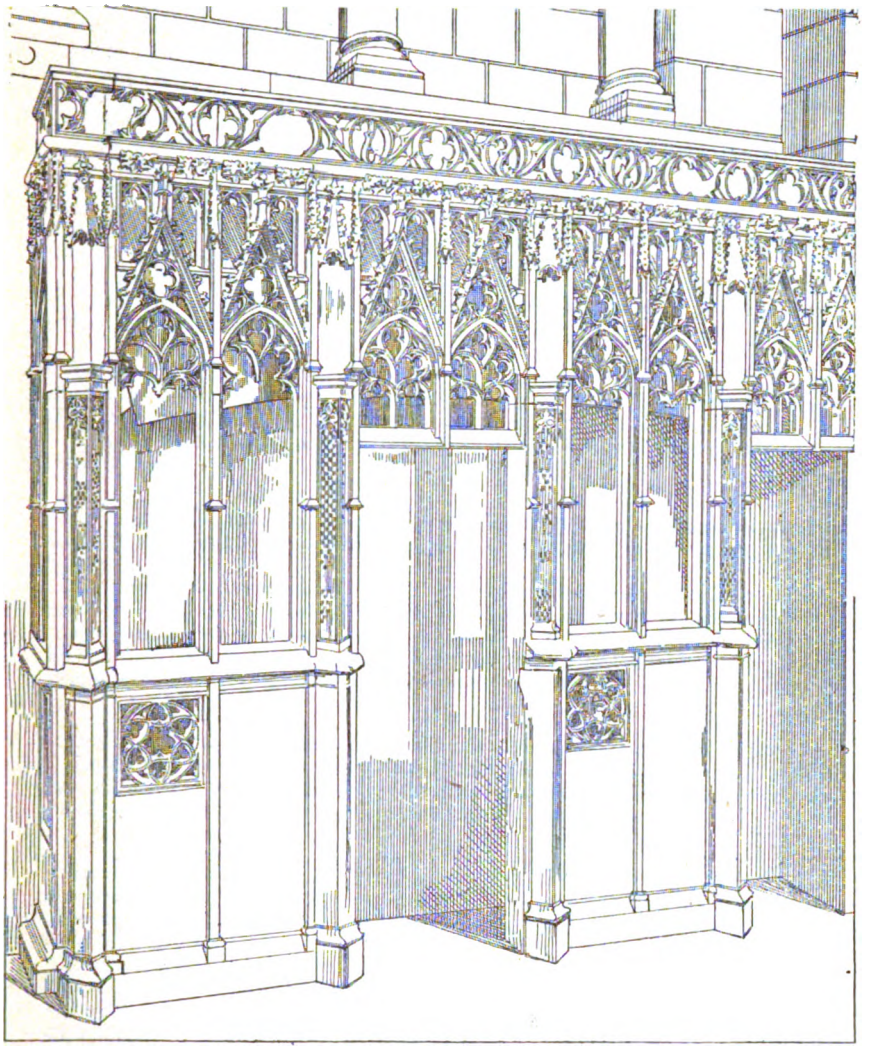

CLOTURE DE LA CHAPELLE VIEILLE, A SOUVIGNY

Digitized by Google

Digitized by Google

« Une feuille de papier pliée en quatre, tailladée au hasard, puis dépliée, donnait un certain nombre de trous disposés à peu près symétriquement. Il n'en fallait pas plus pour satisfaire l'œil peu délicat des décorateurs de cette contrée.

« Dans d'autres cas, ils entassaient pêle-mêle dans certaines parties, soit sur la face, soit sur le dessous d'un arc, tous les motifs qu'ils pouvaient tirer de leurs cartons.

« Ce système de décoration économique ne doit pourtant pas être absolument repoussé. Employé simultanément avec les moyens ordinaires, il a produit des œuvres charmantes, entre autres la partie supérieure de la voûte de Bazouges-sur-le-Loir.

« Employé seul, mais avec discrétion et à propos, il a donné des ensembles, non pas gracieux, mais au moins corrects.

« A Saint-Pierre-le-Moûtier (Nièvre), nous avons trouvé dans une église du XVe siècle, transformée aujourd'hui en tuilerie, les traces d'une décoration exécutée sur ces données... »

La brochure de notre collaborateur, M. H. Faure : les *Cœurs héroïques*, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, vient d'être mise en vente chez tous les libraires de Moulins.

C'est un petit volume in-8° de 161 pages, imprimé avec le plus grand soin : Prix, 2 francs.

***

Un homme de lettres bien connu en Bourbonnais et depuis plus d'un demi-siècle, Louis-Justin-Joseph Alary, est mort à Moulins le 22 septembre, âgé de 85 ans.

Ses titres à nos regrets sont nombreux et les *Annales* ne pouvaient manquer de les signaler. Nous aurions voulu donner aujourd'hui même l'étude consacrée à sa vie et à ses œuvres, que nous a déjà fait parvenir son ami, M. Louis Audiat ; mais nous avons dû, en raison des nécessités de notre tirage, en ajourner la publication au premier novembre.

***

Le Conseil d'administration de l'*Alliance française* a, dans sa séance du 9 juin dernier, accordé au Comité de Moulins une médaille d'argent grand module, comme témoignage de reconnaissance pour ses efforts couronnés de succès en faveur de cette œuvre essentiellement patriotique.

***

Suivant nos prévisions, les organisateurs de l'exposition des Beaux-Arts, à Hérisson, ont vu leurs efforts couronnés d'un plein succès. MM. Dutasta et Montagne sont parvenus à composer un ensemble des plus attrayants, ce dont on doit les féliciter.

L'attention des nombreux visiteurs s'est un peu concentrée, cela est tout naturel, sur deux toiles d'Harpignies et une aquarelle. Les heureux possesseurs de ces œuvres du maître sont, je crois, MM. Deschamps de Verneix et Simonnet.

L'un des tableaux, *les Chênes de Château-Renard*, est fort connu des admirateurs du grand paysagiste. L'autre est *Une vue d'Hérisson*, d'une coloration à la fois sobre et puissante.

Quant à l'aquarelle, c'est une des meilleures de cet artiste et on connaît son autorité dans ce genre.

M. Louis Dutasta, cela va sans dire, ne s'est pas contenté de son rôle d'organisateur. Il a exposé de nombreux tableaux et aquarelles qui tous révèlent des qualités de premier ordre. Il est du reste l'élève préféré d'Harpignies, qu'il suit de fort près, comme on peut le voir par ses deux toiles : *Les chênes de Lamotte* et *Sous la Valte*, ainsi que par sa belle aquarelle : *Le moulin de Crochepot*.

Mentionnons encore, des autres exposants :

Digitized by Google

Une très sérieuse étude : *Un moine lisant son bréviaire*, de Mme des Gozis ; trois beaux paysages de M. Leprat dont un surtout, *le Cordier du Diéna*, possède de remarquables qualités de plein air ; quatre tableaux et deux aquarelles de M. Léopold Serre, dont *le Père Blanc à l'affût* est particulièrement digne d'attention. La figure du chasseur s'enlève vigoureusement sur un fond de feuillage sombre ; deux paysages de M. C. Grégoire, largement brossés ; cinq aquarelles de Mme de Lapreugne ;

De M. l'abbé Radureau un petit paysage charmant : *Une vue de la Bouble à Chantelle* ; de M. Pierdon, six petits tableaux ; de M. Marius Perret, une jolie gravure : *L'épreuve avant la lettre* ; de M. Rondeleux, des croquis à la plume de monuments et de députés, d'après nature, exécutés avec une verve et une réelle habileté d'artiste ; de M. Aymard Thonier, un beau fusain, plein de sentiment et de délicatesse ; de M. Brugière de Lamotte, deux peintures : *Le Monsieur*, un taureau superbe de race charolaise et *Five O'clok*, cinq ou six pourceaux se gavant sous l'œil du porcher ; de M. Charvot : *Une rue à Diara* ; de M. Frédéric de Chavigny, deux superbes aquarelles enlevées avec la prestesse de main qui lui est habituelle et d'une franche coloration ; de M. V. Cornil, deux aquarelles : *Place du marché à Cusset*, et *les Brugnauds* de M.F. Combes, un fusain et deux peintures : *Hérisson sous la neige* et *l'Eglise de Chateloy* ; de Mme Desbirons, portrait de femme très expressif ; de Mlle Favier : *Portrait de femme* ; *portrait de M. Ernest C.*, et une tête de moine, aquarelle.

L'exposition d'Hérisson comprenait encore une annexe où figuraient des gravures, des faïences et objets d'art, des meubles, des armes anciennes et objets en fer, des livres et des manuscrits, etc. C'était donc aussi une exposition rétrospective, où tous les âges étaient représentés. MM. Montagne et Dutasta ont puisé, pour la composer, dans les collections des savants et des amateurs de la région, qui tous leur ont prêté, sans compter, un concours empressé. Eux-mêmes ont fourni de nombreux objets, et des plus intéressants. Ils doivent principalement le surplus à MM. Auberger, Desmures, Simonnet, Grégoire, de Lapreugne, Martet, Charpentier, Mme Piquand, Mme de Nicolay, etc.

Ajoutons que le catalogue, dont la typographie a été fort soignée et fait le plus grand honneur à la maison Prot, de Montluçon, est orné d'un ravissant frontispice à l'eau-forte de M. Dutasta. Ce catalogue deviendra une rareté bibliographique.

Nous avons peu de renseignements sur la manière pratique dont se percevaient les impôts sous l'ancien régime. Nous reproduisons ici une pièce authentique, relative à la paroisse de Beaune, année 1786, offrant un certain intérêt, et que nous devons à l'obligeance de M. Bourdillon qui l'a eue en communication de M. Mangeret.

DOMAINE DU BOURBONNAIS

CHATELLENIE DE MURAT

LES PRÉSIDENTS, TRÉSORIERS GÉNÉRAUX DE FRANCE, *Chevaliers, Conseillers du Roi, Grands voyers de la Généralité de Moulins.*

Aux Manants et Habitants de la paroisse de Beaune, SALUT.

NOUS vous mandons percevoir et répartir sur chacun de vous vingt sols argent, avec demie livre de cire et deux sols par feu de droit de Blairie que vous devez au Roi, à cause de sa châtellenie de Murat, pour le terme qui écherra le jour de Saint Michel prochain ; ensemble la somme de trois livres pour les frais de la présente commission et vérification de l'état de répartition qui en sera faite, que vous payerez au Sieur Heomet, receveur de ladite châtellenie : à quoi faire vous serez contraints, ou l'un de vous solidairement, comme pour les propres deniers et affaires de Sa Majesté.

Fait et donné au Bureau des Finances de la Généralité de Moulins, en

Digitized by Google

présence du Procureur du Roi, le vingt-troisième jour du mois d'août mil sept cent quatre-vingt-six.

Signé : Dechaux. — Jacquet. — Nogueres. — Perrotin. — Aladane.

En l'absence des gens du roi,

Par nos Seigneurs,
DENINSAINTANAZE.

En marge est écrit :

Reçu des haans de la paroisse de Beaune par les mains de Jean Ferrier collecteur de ladite paroisse, la somme de huit livres pour les causes contenues en la présente commission, à Montmaraud le vingt-six septembre mil sept cent quatre-vingt-six.

Signé : HEOMET.

Scellé à Moulins, les dits jour et an.

UNE ÉCOLE A VICHY

L'intéressant document, publié par M. L.-G. Montagne dans le dernier numéro des *Annales bourbonnaises*, et la note instructive dont M. R. de Quirielle l'a fait précéder, appelleront l'attention des chercheurs sur la question importante de l'instruction populaire aux siècles passés, encore insuffisamment étudiée dans notre province, malgré les louables efforts de M. Bouchard. Qu'on cherche, et l'on sera étonné de trouver des écoles dans des bourgs, dans des villages qui n'ont recommencé à en posséder que depuis quelques années, et parfois l'on sera surpris de leur ancienneté : car la date où on les rencontre n'est pas souvent celle de leur fondation ; ainsi Hérisson, ville de 670 habitants au siècle dernier, a en 1603 une école — appelée collège sans doute parce que le maître, avocat en Parlement, pouvait enseigner aussi le latin ; — mais elle existait antérieurement, puisqu'on accorde à l'instituteur « la presbende préceptoriale accoustumée. »

Quoique bien récente, je n'hésite pas cependant à citer la pièce suivante qui constate l'existence d'une école à Vichy.

Le 14 mars 1790, la municipalité s'assemble pour faire choix d'un recteur des écoles ; c'était alors au conseil municipal ou à l'assemblée générale de tous les habitants qu'appartenait la nomination de l'instituteur, et le droit de passer un contrat avec lui. Charles Péril se présente ; il était régent au collège de Cusset, comme Denis Galland professeur à Bourges. Il subit l'examen devant une commission composée de Nicolas Giraud, curé de Vichy, Chocheprat, François-Antoine Sauret de Varenne et Cornil, officiers municipaux. On lui donnera, comme à son prédécesseur Guillermin, 700 livres par an ; de plus il y a, comme à Hérisson, une fondation qui est ici de 100 livres, à charge de réciter à voix basse chaque dimanche un *De profundis* à l'issue de la messe paroissiale. C'est le traitement fixe ; mais il y a l'éventuel : chaque écolier apprenant à lire et à écrire lui paiera 5 sols par mois et 10 sols ceux qui apprendront l'arithmétique ; les élèves de latin donneront 15 sols ; il sera donc excité à bien faire même par l'intérêt immédiat. A Hérisson, la rétribution scolaire était fixée non pas d'après le programme des matières enseignées, mais d'après le domicile des enfants, 5 sols pour les indigènes dont les parents participaient aux dépenses de la ville, 7 sols 5 deniers pour les étrangers, somme plus élevée qu'à Vichy eu égard au taux de l'argent en 1603 et 1790. Le régent à Vichy aura le droit d'avoir des pensionnaires, permission qui s'accorde encore à nos instituteurs ; mais si le nombre dépasse 6, il lui faudra se procurer « un secondaire sachant bien écrire et l'arithmétique, à peine de destitution. » Hérisson fournit le logis gratis ; Vichy le fait payer. Hérisson exempte de toutes charges et impositions son maître d'école, ce qui était la règle générale, lui accorde le monopole de l'enseignement, mesure très fréquente alors, et ce sous peine de 10 livres pour les contrevenants, laïques ou ecclésiastiques. L'instruction, qui est laïque, sera gratuite, mais pour les « pauvres, mendians et nécessiteux nottoires » seulement ; quant à ceux qui peuvent payer, ils paieront. La clause d'obligation n'est pas indiquée

Digitized by Google

dans la déclaration de Vichy, non plus que la gratuité; mais nous n'avons là qu'un contrat sommaire qui devait s'en référer aux conditions antérieures; la gratuité était de règle absolue, et très souvent l'obligation; la noblesse aux états généraux d'Orléans en 1560, avait demandé une amende pour les parents qui n'enverraient pas leurs enfants à l'école, et dix ans plus tard le concile de Malines ordonnait de retirer l'aumône aux parents négligents et d'infliger l'amende aux autres. (1)

Le contrat était résiliable en se prévenant deux mois à l'avance. A Hérisson on stipulait que le maître serait libre de se retirer quand il voudrait en avertissant trois mois à l'avance. De plus, eu égard à son titre d'avocat en Parlement, on le dispensait de conduire lui-même les enfants aux processions et ailleurs. A Vichy on le traitait moins bien, semble-t-il; la municipalité le pouvait destituer sur la plainte de six habitants et après enquête. Il y a aujourd'hui des instituteurs qui seraient bien heureux de cette législation, sévère alors pour le temps. Il y avait vacance les jeudis, dimanches et jours de fête et pendant le mois d'octobre.

Est-ce par suite d'une dénonciation que Charles Péril quitta son école? Le 13 juin 1790, il avait demandé et obtenu du conseil municipal l'autorisation d'acheter une croix d'argent de 5 livres pour exciter l'émulation des élèves; à cette date, on ne pouvait encore le suspecter de fanatisme ou de cléricalisme, puisque trois ans après (1793) son successeur recevait encore les 100 livres de fondation pour réciter chaque dimanche le *De profundis* à l'issue de la messe paroissiale. Toujours est-il que, le 24 février, Georges Perol est nommé à sa place; le 3 mars, il accepte, mais pour peu de temps: car le 2 avril, le citoyen Barrat se présente au conseil municipal pour remplacer Péril « qui a cessé ses fonctions. » Une commission est nommée pour l'examiner: Nicolas Giraud, curé, qui avait prêté le serment à la constitution civile du clergé, se maria, ce qui ne l'empêcha pas de périr un an après sur les pontons de Rochefort; Robert-Antoine Giraud, son frère, intendant des eaux de Vichy, à Presle qui fut condamné à mort le 17 juin 1794 par le tribunal révolutionnaire de Paris, et Gravier du Mousseaud. Le postulant fut admis. Mais il exerça peu.

En ce temps les morts aussi allaient vite; et les fonctionnaires changeaient souvent. Cinq mois après, Barrat avait disparu.

Le 13 octobre, le citoyen Stenger, ex-instituteur à Effiat, requiert le conseil municipal qu'en exécution de la délibération du conseil général de la commune, du 15 septembre, il soit nommé recteur des écoles. Il est accepté aux mêmes conditions que ci-devant, y compris la récitation du *De profundis*. Le récita-t-il longtemps? J'en doute, au moins à l'issue de la messe paroissiale: car le 4 novembre, la municipalité cédait à Barraud, fondeur de cloches et de canons à Riom, les deux cloches de Saint-Blaise; le 28 brumaire an II — 18 novembre 1793 — on enlevait de l'église les vases sacrés: 4 calices et leurs patènes, 2 ciboires, 1 petite croix, 2 reliquaires, 3 petits ciboires, la boîte à l'huile pour les baptêmes, 3 croix, etc. Le 7 novembre, on s'occupe de laïciser l'hôpital et le 5 pluviose an II — 24 janvier 1794 — on remplace les religieuses par « cinq filles patriotes. » Le 27 nivose — 16 janvier 1794, — le conseil général de la commune « considérant qu'il est du devoir des républicains de ne laisser subsister aucun vestige du fanatisme, » décide « qu'il est urgent de détruire la flèche et la ci-devant église du Moutier. » Le vicaire Alexandre Moutet est arrêté, et aussi le curé Nicolas Giraud.

Que devinrent l'instituteur, la fondation et le psaume? — Louis AUDIAT.

(1) Il faut reproduire aussi cette curieuse prescription: « Ostiatim describant parentes et proles in quodam catologo qui tradatur his qui scholæ prœsunt ut ex eo deprehendi possunt qui negligentiores sunt. » L'affichage à la porte de l'école!
Sacrosancta concilia, t. XV, col. 811.

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.

Digitized by Google

LE CHATEAU DE SEGANGE

ET SES SEIGNEURS

A environ quatre kilomètres de Moulins et à égale distance entre les routes de Dornes et de Decize, on remarque un groupe d'arbres, derrière lesquels se cache le manoir de Segange.

Le toit d'ardoise élevé, qui émerge du feuillage, indique immédiatement une construction de l'époque de la Renaissance. En approchant, après avoir laissé à sa droite une grosse tour ronde, ancien colombier seigneurial, on aperçoit en effet un corps de logis du XVIe siècle malheureusement inachevé et en outre mutilé pendant la Révolution.

Segange présente deux façades construites en brique et pierre, et formant les deux côtés d'un angle droit. Celle du sud-ouest, qui jouit d'une vue étendue sur la vallée de l'Allier, a été remaniée au commencement de ce siècle, et n'a d'autre ornement qu'une corniche à oves et fers de lance.

La façade du sud-est, qui était la principale, est ornementée dans le pur style de la Renaissance et semble avoir été sculptée par la même main que le pavillon de la gendarmerie de Moulins.

A l'extrémité du bâtiment se trouve un grand arceau, qui autrefois donnait accès dans la cour intérieure. Cette porte cochère devait probablement être le centre de la façade restée inachevée ; elle est soutenue par des pilastres et ornée de médaillons entourés de fleurs et feuilles de chardon. Sur la clé de voûte, un petit support à feuilles sculptées servait de base à une statuette depuis longtemps disparue.

Digitized by Google

Les fenêtres à croisées de pierre présentent, sur leurs pilastres, des médaillons dans lesquels on reconnaît encore un demi-vol d'oiseau, placé horizontalement sur un ornement qui semblait figurer un A.

Ce qui donne au manoir un caractère particulièrement gracieux, c'est une large tourelle à encorbellement, placée au milieu de la façade. Construite en pierres de taille, elle renferme une chapelle située à l'extrémité d'un long et large corridor. Elle est ornée de jolies moulures et d'une fenêtre gothique encadrée dans des pilastres corinthiens, qui produit un très heureux effet. Il est à remarquer qu'à cette époque, dans la plupart des châteaux, les architectes avaient conservé le style gothique pour les chapelles.

De chaque côté de la tourelle, entre les fenêtres du rez-de-chaussée et celles du premier étage, on remarque deux grands bas-reliefs affreusement grattés, malheureusement, par quelques vandales en 1793. Ils portent les traces d'écussons couronnés, flanqués de grandes initiales. Sur l'un d'eux, on distingue deux C croisés ; sur l'autre, on croit reconnaître les armes de France, entre deux F couronnés, se faisant face.

Les étages sont séparés par un double bandeau de pierre. Le cordon inférieur est sculpté avec finesse. La corniche est composée d'oves alternant avec des feuilles de chêne.

Sur le haut toit d'ardoise figurait autrefois une grande lucarne à meneaux, démolie au commencement de ce siècle. Elle vient d'être reconstruite sur un dessin de M. Moreau, architecte à Moulins.

Cette construction se prolonge par un rez-de-chaussée en mauvais état, dont nous ne parlerions pas, s'il ne s'y trouvait les ruines d'une grande cheminée du XVe siècle.

Ce bâtiment était évidemment le manoir primitif qui devait disparaître par le prolongement de la façade du XVIe. Il correspondait certainement avec la grande tour carrée qui existe à l'intérieur de l'angle droit formé par les deux corps de logis.

Digitized by Google

Cette tour, percée d'ouvertures dans le style du XVe, renferme un escalier à vis qui dessert le premier étage et les combles. Elle était autrefois surmontée d'une immense fleur de lys qui naturellement la désignait aux coups des démolisseurs. Aussi a-t-elle été découronnée et rasée environ au niveau supérieur des toits.

Comme vestiges du passé, nous trouvons à Segange deux portes couvertes de chiffres entrelacés, puis un lion de pierre assis, supportant un écusson sur lequel sont sculptées trois pommes de pin réunies par une tige. Nous n'avons pu attribuer ce blason. (1)

N'oublions pas de signaler à l'intérieur de la tourelle, à droite de l'autel de la chapelle, une charmante crédence en pierre, très finement sculptée. L'écusson mi-parti qui la surmontait a malheureusement été gratté.

Nicolay, dans les premières lignes de sa description du Bourbonnais en 1569, parle de Segange, mais c'est seulement pour citer le bon vin qu'on y récolte en abondance. Les temps sont bien changés : la qualité du vin y est encore bonne, mais les vignes ont à peu près disparu.

L'examen des archives du château de Segange, conservées par la famille du Broc, nous a donné sur les possesseurs de ce fief des renseignements confirmés par les archives départementales et les autres documents cités dans cet article.

Le plus ancien seigneur connu est Nicolas Petitdé, serviteur du duc de Bourbon, qui possédait la terre de Segange en 1474 et acheta, le 11 novembre de cette même année, la dîme de l'enclos de Segange, au nommé Malicorne. Le 26 mars 1494, il acheta encore à Jean Hiniau une partie des dîmes de cette seigneurie.

Ce Nicolas Petitdé était en août 1484, gouverneur-général des finances de Jean II, duc de Bourbon. Il fit avec les ducs

(1) C'est peut-être celui des Petitdé, seigneurs de Segange.

Digitized by Google

de Bourbon plusieurs ventes ou échanges de maisons sises à Moulins. (1)

En septembre 1495, le manoir de Segange eut l'honneur de recevoir dans ses murs la reine Anne de Bretagne.

Nous trouvons, en effet, dans la vie de cette reine par Le Roux de Lincy, tome III, page 15, copie d'une lettre d'Anne de Bretagne, datée de *Seganges-lez-Moulins*, le 16 septembre 1495.

L'original existe à la Bibliothèque nationale, manuscrit 8459, folio 50, recto.

L'histoire nous apprend qu'Anne de Bretagne, pendant la guerre d'Italie, vint passer quinze mois environ chez sa belle-sœur Anne de France, afin de recevoir plus rapidement des nouvelles et des ordres du roi Charles VIII. Elle avait laissé son fils au château d'Amboise et habitait Moulins, qui était devenu le centre de la cour et des affaires.

Nicolas Petitdé, bien que fort riche, était probablement un trop petit seigneur pour que la reine vint lui demander l'hospitalité, mais il était certainement parmi les familiers des ducs de Bourbon, qui se servaient de Segange comme rendez-vous de chasse, ce qui semble confirmé par une tradition parvenue jusqu'aux possesseurs actuels, qui croyaient même que Segange était une propriété directe des ducs de Bourbon. Dans cette circonstance, on peut supposer que la duchesse Anne de France amena la reine à Segange pour lui faire respirer l'air de la campagne, tout en restant près de Moulins et à portée des nouvelles d'Italie ou d'Amboise.

Voici le texte de la lettre (2) écrite à Segange par Anne de Bretagne ; elle prouve la sollicitude de cette reine pour ses serviteurs.

Seganges-lez-Moulins, 16 septembre 1495.

A Messieurs les gouverneurs du dauphin
de par la royne noz amez et feaulx.

Simon Lelièvre, escuier de cuisine de mon filz le daulphin,

(1) *Titres de la maison de Bourbon*, Lecoy de la Marche, t. II, p. 406.
(2) Dans le recueil de M. Le Roux de Lincy cette lettre se trouve placée entre deux autres datées de Moulins, du 3 septembre et du 21 septembre 1495.

Digitized by Google

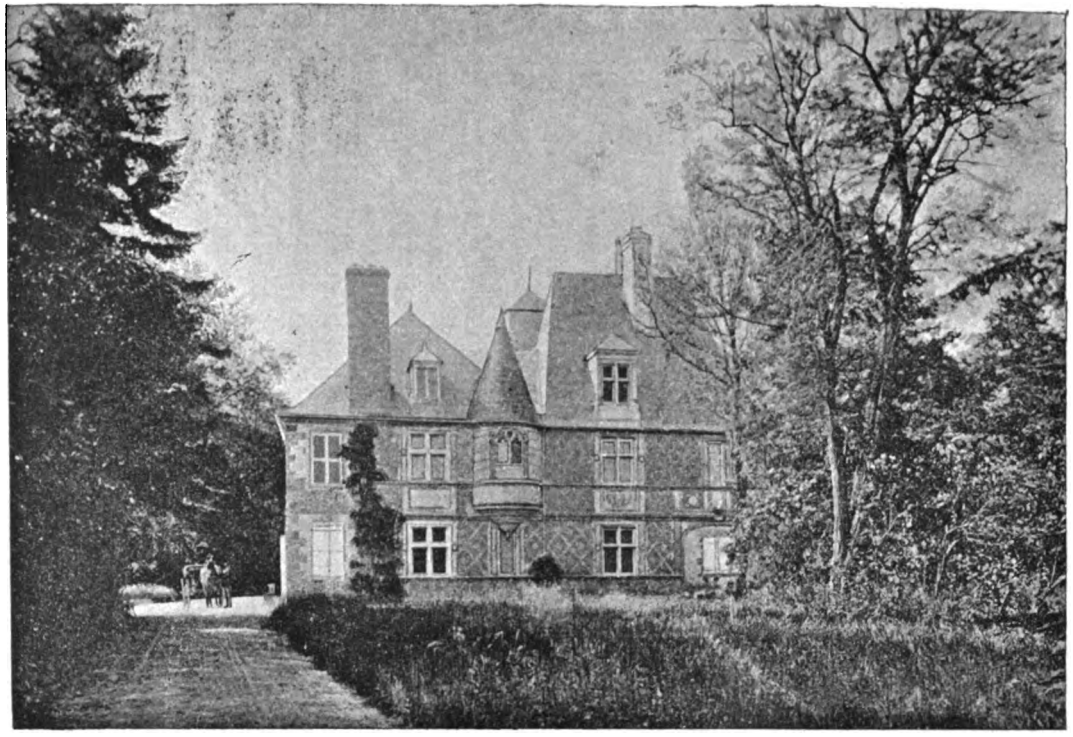

LE CHATEAU DE SEGANGE, d'après une photographie de M. Aymard THONIER-LAROCHELLE

Digitized by Google

Digitized by Google

auquel sa femme est trespassée par deça, s'en retourne pour servir en son office, ainsi qu'il a de coustume. Il est bon et loial serviteur, ainsi que congnoissez; et désirons qu'il soit bien traicté. A ceste cause, avons bien voulu vous en escripre afin que l'aiez touzjours pour favorablement recommandé, et que si bien l'avez par ci devant traicté que encores le vueillez aussi bien ou mieulx faire le temps à venir; Et nous vous en saurons tres bon gré. Escript à Seganges-lez-Moulins, le xvj^e jour de septembre. ANNE

De Forestz.

En 1496, Nicolas Petitdé était élu au pays de Bourbonnais. (1) Il mourut probablement vers 1497, et était alors receveur de l'*équivalent* (2) ayant cours au lieu des aides et du paiement des gens de guerre au Bas Pays d'Auvergne.

Son successeur dans sa charge fut Nicolas Popillon, fils de Charles Popillon, seigneur du Ryau et frère de Pierre Popillon qui devint chancelier du Bourbonnais sous François Ier.

Le nouveau receveur n'ayant pas reçu de Jehan Petitdé, fils et héritier de Nicolas, la somme de 6412 livres 10 sols tournois, représentant le *quartier* (3) de la recette que le défunt devait avoir entre les mains, réclama à ce sujet à l'autorité royale.

Louis XII, faisant droit à sa requête, autorisa les poursuites par lettres patentes du 5 novembre 1498, transmises le jour suivant par ses généraux conseillers aux finances.

Nous ignorons pour quel motif Petitdé ne voulut pas payer et laissa *mettre en la main du Roi* ses biens qui étaient considérables. Jehan de Sovigny, sergent royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, procéda à la saisie le 18 avril 1499. Son procès-verbal énumère les biens de Jehan Petitdé, parmi les-

(1) Noms féodaux de Dom Bethencourt : Vente d'une maison.

(2) On a appelé autrefois équivalent ou équipollent un droit que le roi levait pour les frais de la guerre. Il remonte à Charles VI qui le mit sur les choses mobilières au lieu de 12 deniers pour livre qui se levaient ailleurs et c'est de là que ce droit a eu le nom d'équivalent. — *Dictionnaire de Trévoux.*

(3) Signifie ici la recette de trois mois.

Digitized by Google

quels se trouvaient Segange et plusieurs maisons de Moulins, puis il relate les diverses criées et *subhastations* (1) faites *par manières de péremptoires* (2) sur la grande place de Moulins. La première criée fut faite le 27 avril 1499 ; la dernière un an après. La vente et *estrousse* (3) furent fixées au 20 mai 1500, à Paris en l'auditoire des généraux des finances. Geoffroy Peuper, lieutenant du châtelain de Moulins, certifie le 13 mai que tout s'est passé suivant les us et coutumes du Bourbonnais et que les criées requises en pareil cas (4) ont été bien faites.

Le résultat de la vente ne nous est pas connu, mais la fortune de Jehan Petitdé dut largement répondre pour la somme réclamée. En tout cas, il garda Segange, et c'est à lui qu'il faut attribuer la reconstruction de la façade du château : elle date probablement des premières années du règne de François Ier. (5) Les lettres F, qu'on remarque sur les bas-reliefs, doivent être les initiales de François Ier et les lettres C celles du connétable Charles de Bourbon. Il est probable qu'en bon courtisan, Jehan Petitdé aura fait sculpter sur sa maison, d'un côté les armoiries du roi, et de l'autre celles du duc de Bourbon. Comme nous le verrons plus loin, ce fait s'accorderait parfaitement avec la façon d'agir du personnage.

En 1503, il est élu du Bourbonnais et cité parmi les gentilshommes et hauts fonctionnaires qui accompagnèrent Pierre II duc de Bourbon, à sa dernière demeure. (6) Il mar-

(1) *Subhastation*. Vente solennelle qui se fait à l'encan et à cri public. Vient des anciennes exécutions militaires qui se faisaient *sub hasta* (près d'une lance fichée en terre) par les sergents d'un corps-de-garde.

(2) *Peremptoires*. Délais qui doivent être joints à chacune des criées après qu'elle a été faite. — (Dictionnaire de Trévoux)

(3) *Estrousse*. Adjudication.

(4) C'est à savoir trois huitaines, trois quinzaines, trois quarantaines, deux fois de trois mois en trois mois et le bout de l'an et une criée et subhastation de huitaine et de superabondance.

(5) Anne de France fit venir à Moulins des ouvriers italiens pour exécuter son élégant pavillon dans le nouveau style. Ces artistes furent évidemment employés à Segange par la même occasion. Sans la connaissance de ce détail, nous aurions plutôt attribué à cette construction une date un peu moins ancienne.

(6) LA MURE, 3e vol. Preuve fondamentale n° 132 *bis*, intitulée : *Pompe funèbre de Pierre II, duc de Bourbon.*

Digitized by Google

chait à côté de Philippe du Crouset (du Crozet), maître de la chambre aux deniers et de Philippe Billon, trésorier-général des finances.

En 1521, l'élu Petitdé était en outre contrôleur-général des guerres pour le roi : il jouissait d'ailleurs très certainement de la confiance du connétable de Bourbon, comme en témoigne le procès criminel de ce dernier. Hector d'Augerai, dit de Saint-Bonnet, déclara dans sa déposition, que le Prince envoya de Montbrison (1) vers l'Empereur, l'élu Petit Dé et Gratian, un de ses valets de chambre, que Petit (*sic*) feignant d'avoir à recouvrer quelque argent à Narbonne s'était dirigé vers l'Espagne par Saulces et Perpignan. (2)

Nous ignorons ce qu'il advint de ce voyage, mais d'un autre côté, Martin du Bellay, dans ses Mémoires, raconte la mission donnée par François Ier à l'élu Petitdé et au capitaine Imbault, dans le but de ramener le Connétable, alors en fuite près de Besançon. Ils parvinrent à le joindre à Lière en Ferrette, mais ne purent lui persuader de rentrer en France malgré toutes les belles promesses qu'ils lui firent de la part du roi : ils revinrent, dit du Bellay, « sans avoir rien exploité. » (3)

Sur leur injonction de rendre l'épée de connétable et le collier de Saint-Michel, Bourbon répondit : « L'épée, le roi ne me l'a-t-il pas ôtée lorsqu'il a donné le commandement de l'avant-garde à Mr d'Alençon ? Pour le collier, je l'ai laissé à Chantelle sous le chevet de mon lit. »

Le nom de Petitdé figure encore dans l'interrogatoire d'André Colin, émissaire du connétable, qui était venu de la part de son maître le sommer de tenir ses promesses, s'il ne voulait que le roi fût instruit de son espionnage.

Petitdé avait sans doute promis au connétable des subsides

(1) C'est à Montbrison en juillet 1523 que le connétable commença à traiter avec l'Empereur Charles-Quint, par l'intermédiaire d'Adrien de Croy, sire de Beaurain.

(2) La Mure, édition Chantelauze, tome II, page 622.

(3) La Mure, page 601. Voir aussi Coiffier Demoret, tome I, p. 414

Digitized by Google

en argent ; quant à l'espionnage, il consistait peut-être à informer Bourbon des projets du roi et de ses ressources en hommes ou en argent. Par ses fonctions de contrôleur des guerres, il lui était facile de fournir des renseignements analogues à ceux qu'envoyait de Tours (1) le chanoine de Lurcy.

Ce double jeu devait finir par le rendre suspect ; aussi ne sommes-nous pas étonné d'apprendre par le procès du connétable, qu'on arrêta un nommé Jean Petit Dé, chevalier, âgé de quarante ans, qui fut bientôt mis en liberté. (2)

Jehan Petitdé n'eut probablement qu'une fille, Jehanne, mariée à Claude du Lyon, seigneur de Passat, de La Mothe, de Chapeaux, élu du Bourbonnais, conseiller du roi et trésorier ordinaire de ses guerres. Claude du Lyon est qualifié seigneur de Segange, dans un acte du 6 novembre 1563, par lequel il achète une maison située à Penaut, paroisse de Saulcet, à Ysabeau du Lyon, veuve de Pierre Feydeau, seigneur de Clusors.

En 1567, Jehanne Petitdé était veuve, et vers 1578, Segange appartenait à Jehan Mareschal, (3) seigneur des Noix. Ce dernier avait épousé Anne du Lyon qui était évidemment la fille de Claude du Lyon et de Jehanne Petitdé. Son fils Gilbert Mareschal est qualifié seigneur de Segange dans une procuration signée par son père le 16 mars 1615, au château des Noix, paroisse de Cressanges.

De 1605 à 1629, nous trouvons les pièces justificatives d'une longue procédure engagée entre les seigneurs de Segange et Pierre Bouy, curé d'Avermes, au sujet de la dîme de plusieurs champs désignés encore aujourd'hui par les mêmes noms.

Jean Feydeau, conseiller du Roi, châtelain et juge ordinaire de la ville et châtellenie de Moulins, donna tort à Jehan

(1) Voir dans les *Annales bourbonnaises*, livraison de mai 89, pages 146 et 149, la notice du vicomte de Gaulmyn sur l'émissaire du connétable.
(2) La Mure, édition Chantelauze, tome II, page 624, notes de l'éditeur.
(3) Très ancienne famille bien connue en Bourbonnais. Voir l'*Armorial*.

Digitized by Google

Mareschal, par trois sentences, datées des 2 juillet 1607, 2 avril et 7 décembre 1609, et confirmées le 22 novembre 1614 par le Sénéchal du Bourbonnais, mais quelques années plus tard, probablement en 1619, il acheta Segange à la famille Mareschal.

Vers 1620, la querelle relative aux dîmes recommençait entre le curé d'Avermes et le nouveau seigneur de Segange. Celui-ci semblait oublier les arrêts qu'il avait rendus, lorsqu'il était juge de la cause. D'un autre côté, le curé Pierre Bouy élargissait ses prétentions : aussi ne put-il guère obtenir que la confirmation de ses premiers avantages. Jean Feydeau, dans sa défense, se dit seigneur *dixmier* d'une terre appelée vulgairement le Rond ou l'enclos de Segange, et inféodée avant le concile de Latran. (1) Ce qui semblait le plus litigieux, c'était de déterminer exactement les héritages compris dans cette *dixmerie*.

Ce Jean Feydeau, qui était aussi seigneur de Clusors, devait être le fils de Catherine de la Croix et d'un autre Jean Feydeau, mort vers 1575. Cette famille a fourni plusieurs magistrats importants : ses armoiries sont peintes dans une chapelle de Notre-Dame de Moulins sur une litre chargée de cinq écussons portant « d'azur au chevron d'or accompagné de trois coquilles de même. »

Il est dit dans un acte du 26 octobre 1621 (2) que la chapelle de saint Eutrope est sise dans l'église de Notre-Dame contre la chapelle Saint-Michel appartenant au seigneur de Segange et celle de saint Hubert appartenant au seigneur de Thounin. Dans un autre acte du 9 décembre 1724 (3), la chapelle Saint-Eutrope est désignée comme étant la quatrième en entrant par la grande porte du côté du « marché au bled. »

(1) Lire au sujet des dîmes les explications données par M. Jules Roy, *Annales bourbonnaises*, tome II, p. 352, article Robert de Clermont.

(2) Titres concernant la chapelle Saint-Eutrope, numéro 429, chemise numéro 2 (Archives de la Préfecture de l'Allier).

(3) Titres concernant la chapelle Saint-Eutrope, id.

Digitized by Google

D'après ces indications, la chapelle Saint-Michel était celle qui est décorée des armes des Feydeau et se trouve près de l'entrée de la sacristie actuelle. (1) La litre fut probablement peinte pour l'enterrement de Jean Feydeau.

La terre de Segange était alors comme aujourd hui limitée par celle de Plaisance que les pères Chartreux avaient achetée vers 1622. Il existe encore, le long du champ de la Mousière, une borne limite qui doit dater de cette époque. Sur le côté qui regarde Segange, est sculptée une épée, sur l'autre face une croix.

Jehan Feydeau n'avait ni femme ni enfants : il dut mourir avant 1634 puisqu'à cette époque (6 décembre) c'était Guillaume Feydeau qui avait la seigneurie de Clusors. Segange appartint après lui à François Chrestien (2), écuyer, seigneur de Blanzat, marié à Antoinette Feydeau, qui était peut-être la sœur du précédent propriétaire.

A la mort de François Chrestien, un partage fait en 1659 entre ses fils, attribua Segange à Claude Chrestien, chevalier, seigneur de la Rivière, gentilhomme de la chambre de Monsieur, frère unique du roi.

Un acte d'échange du 28 octobre 1677 nous apprend que ce même Claude Chrestien céda la terre de Segange à dame Marie Philippes, veuve du baron Hyacinthe de Bianki, en son vivant garde du trésor royal de Pologne, grand échanson de Varsovie. Il reçut en échange les terres et seigneuries de Briaille, Paray, Bricadet, Loriges, Bonnefont, la Prugne et Loubatière, mais comme elles étaient d'une étendue plus considérable que Segange, il dut payer en retour à dame Marie Philippes et ses enfants, la somme de 60,000 livres.

Marie Philippes était fille de noble homme Erard Philippes,

(1) La famille de Brinon, alliée aux Feydeau, fit restaurer en 1636 cette chapelle sous le vocable du Saint-Esprit comme le prouve l'inscription publiée par M. Tudot. (Congrès archéologique de France tenu à Moulins en 1854.)

(2) Voir l'*Armorial* du Bourbonnais.

Digitized by Google

un des chevau-légers de la reine et nièce d'Augustin de Conrade, premier médecin de Marie de Gonzague.

Cette princesse gouvernait en 1645 le duché de Nivernais, comme tutrice de son neveu Charles. Elle fut fiancée à Ladislas, roi de Pologne, qui envoya à Nevers le palatin de Posnanie pour l'épouser en son nom. Hyacinthe de Bianki, d'une famille originaire de Bosnie, se trouvait parmi les gentilshommes de la suite du palatin. Il remarqua Marie Philippes qui, toute jeune encore, était déjà fort jolie, et l'épousa en Pologne en 1661. Sa mère et elle avaient suivi Marie de Gonzague à Varsovie comme dames d'honneur.

Après la mort de leur amie et protectrice, la reine de Pologne, fatigués sans doute des agitations sans nombre qui troublaient ce malheureux pays, le baron et la baronne de Bianki revinrent se fixer en France. Ils avaient préalablement fait acheter le 28 juillet 1671, la terre de Briaille à Messire Claude de Comblandon, seigneur dudit lieu. Hyacinthe de Bianki ne put jouir de sa nouvelle seigneurie; il tomba malade à Autun et y mourut le 26 septembre 1671. Il fut inhumé en 1674 dans l'église de Paray-sous-Briailles.

Sa veuve, Marie Philippes, après avoir fait l'échange de propriétés dont nous venons de parler, se remaria par contrat du 13 décembre 1677 avec le nouveau seigneur de Briaille, Claude Chrestien, veuf lui-même de Marguerite Collin.

Il en résulta bientôt une nouvelle union entre deux des enfants issus de leurs premiers mariages. Marie Catherine de Bianki épousa en 1692 Claude Chrestien, écuyer, seigneur de Paray, capitaine au régiment d'Anjou, qui devint seigneur de Briaille (1) à la mort de son père. Elle possédait Segange, mais n'ayant pas d'enfants, elle fit venir de Pologne en 1724, les deux filles (2) de son frère Louis de Bianki, colonel des gardes du roi de Pologne.

(1) Briaille passa ensuite entre les mains de son neveu Antoine de Saint-Julien, comte de Flayat.

(2) Elles furent naturalisées françaises par le roi en 1725. Leur grand'mère, Marie Philippes, mourut en 1720.

Digitized by Google

L'une d'elles, nommée Catherine, épousa par contrat du 14 juillet 1733, François du Broc, (1) chevalier, seigneur de Crépy, Laleu et Chabé, lieutenant au régiment de Pons (infanterie). Un mois plus tard, sa sœur Anne se mariait avec Simon Cadier, (2) chevalier, seigneur de Ponsu. Catherine hérita de la terre de Segange, à la mort de sa tante, le 9 mars 1737 : quant à sa sœur, elle eut en dot la terre de Villefranche, dans la paroisse de Meillard, et mourut sans enfants. Son mari, Simon Cadier, ne fut donc jamais seigneur de Segange. Nous insistons sur ce point, car il est dit dans l'*Ancien Bourbonnais* que Segange a longtemps appartenu aux Cadier. Nous ne savons sur quoi repose cette assertion.

François du Broc, devenu seigneur de Segange en 1737, fit acte de foi et hommage au roi le 15 septembre 1740, pour cette seigneurie qui était sous la mouvance royale. Le 8 avril 1767 il en fit aveu et dénombrement devant le lieutenant-général du Bourbonnais. Il mourut en 1779, laissant un fils Guillaume-Antoine, marié à Françoise du Verne.

Ce dernier est mort dans les prisons de Moulins pendant la Terreur. Son fils Louis (3) combattait en Hollande à l'armée des Princes ; il ne restait à Segange que sa mère, Catherine de Bianki, devenue octogénaire, sa femme, et sa fille Marie-Anne. Ces trois femmes ne furent pas menacées personnellement, mais elles ne purent éviter la dévastation et la mutilation du château. Elles parvinrent néanmoins à conserver quelques souvenirs de famille, parmi lesquels deux bons portraits de Marie Philippes et de son premier mari Hyacinthe de Bianki.

Segange appartient en ce moment à l'arrière petit-fils de Guillaume-Antoine, M. Gaston du Broc de Segange, chevalier de la Légion-d'Honneur, capitaine commandant au 8e hussards.

G. DE LA MOUSIÈRE.

(1) Fils de François du Broc, seigneur du Nozet en Nivernais, et de Louise-Léonarde-Edouarde de La Barre.

(2) Veuf de Jeanne Perron, frère de Gilbert Cadier, baron de Veauce et d'André Cadier, chevalier, seigneur de la Brosse.

(3) Mort en 1840. Segange appartint ensuite à son fils Charles, décédé en 1882.

Digitized by Google

UNE STATISTIQUE NOBILIAIRE

DU BOURBONNAIS

DRESSÉE EN 1664

Gouvernement militaire ou la noblesse de la province de Bourbonnois (1).

Biotière, seigneur de Poissonnière, a servi le roy dans les armées, est brave de sa personne, a des amis et 2 à 3,000 livres de rente.

Murat, chevalier de Malthe, garçon d'esprit et de mérite, a des amis et crédit parmi la noblesse, il peut avoir 1,500 livres de rente.

Cadier, à présent capitaine dans le régiment de Normandie et qui avait ci-devant servi dans le régiment de Langeron, a de la naissance, il est jeune et peu accommodé en biens.

Gerbaud, seigneur de la Serre, a un peu servi, est peu accommodé en biens ; il fait son séjour dans la province de Bourgogne et a 1,500 livres de rente.

Legroing, seigneur de la Salle, de la paroisse de Vieuvre, belle et noble maison qui a belle directe et dixme dans ladite paroisse ; a de la naissance et dans l'alliance, du côté de sa mère, de M. d'Effiat et de M. le duc Mazarin ; a eu autrefois une compagnie de cavalerie. Il avait plus de 4,000 livres de rente en fonds de terre, mais il doit beaucoup, en sorte qu'on le peut passer pour pauvre.

---

(1) Suite. Voir la livraison d'octobre des *Annales bourbonnaises*.

Digitized by Google

Aspremont, seigneur de Noyant, de la même paroisse, château fort ancien, assez bien bâti, qui a de beaux droits et une belle seigneurie ; a de la naissance, du service et du crédit parmi la noblesse ; il pourroit servir le roy dans des temps difficiles. Il a 8,000 livres de rente.

Debrons, seigneur de Charragon, a toujours mené une vie douce chez lui ; homme plus porté à la paix qu'à la guerre. Il a un fils qui est garçon d'honneur et de mérite, il possède 3 à 4,000 livres de rente.

Tracy, seigneur de Parais, il a une maison noble, des vassaux et plusieurs beaux droits tant de directe que de dixmerie, homme fort incommodé de goutte ; il a du bien.

Filliot, seigneur de La Fauconnière, sa maison près Gannat, est bien bâtie, a de beaux droits, une belle directe et seigneurie. Il se dit descendu du contrôleur général des finances Filliot et de l'archevêque et gouverneur de Paris ; a servi dans le régiment d'Effiat, homme de mérite et de bon sens qui a beaucoup d'amis et de crédit parmi la noblesse. Il a 5,000 livres de rente.

Du Carlis, seigneur de Thorière, homme qui a servi longtemps le roi tant dans la cavalerie qu'infanterie, a du mérite, des amis et pourrait servir dans des temps difficiles, mais incommodé dans ses affaires, a peu de bien.

Marcelange, seigneur d'Arson, est homme de naissance qui a du cœur, des amis et du crédit parmi la noblesse, il a près de 3,000 livres de rente.

Chasteaubodeau, seigneur de Saint-Farjot, homme de naissance qui a porté les armes fort longtemps pour le service du roi en qualité de capitaine dans le régiment de Saint-Aubin-Grossouvre, a du mérite et crédit parmi la noblesse, il a 4 à 5,000 livres de rente.

Chasteaubodeau, seigneur de Monjouan, a servi dans le régiment de Sauvebœuf, a 2,000 livres de rente.

Chasteaubodeau, seigneur de la Verrie, a servi le roi longtemps

Digitized by Google

en qualité de capitaine dans le régiment d'Ainay ; il a près de 2,000 livres de rente.

Chasteaubodeau, seigneur de Bernay, de la même famille, capitaine dans le régiment de Vitry ; il a 2,000 livres de rente.

Chasteaubodeau, seigneur de la Pierre, est mort laissant deux enfants mâles. Cette famille est noble et dans l'alliance des Troussebois ; les enfants ont près de 10,000 livres de rente et sont riches.

Chaumejean, seigneur de Serre, frère du seigneur des Termes, homme qui a de l'acquis, du mérite et est considéré de la noblesse sur laquelle il a du pouvoir. Il a 4 à 5,000 livres de rente.

Coubladour, seigneur de Briaille, garçon de naissance, qui est jeune et a du mérite et crédit parmi la noblesse et pourrait servir dans des temps difficiles ; 4,000 livres de rente ; son père s'est retiré en Auvergne. On tient que sa famille est sortie du Puy-en-Velay. Sa maison de Briaille est très bien bâtie.

Saint-Hillaire, a porté les armes dans le régiment de cavalerie de Canilhac en qualité de capitaine. Il a des amis et du crédit parmi la noblesse. Il est allemand de nation et de naissance, il peut avoir 5,000 livres de rente.

Saint-Aubin, seigneur de Saligny, homme qui est à présent fort retiré ; il a 6,000 livres de rente.

Saint-Aubin, seigneur de l'Espine, fils dudit Saligny, a dès à présent les biens de son père.

Meschatin, seigneur de la Flotte, capitaine au régiment d'Enery. Il a 2,000 livres de rente.

Meschatin, ci-devant seigneur de Tinon, est de bonne naissance, a été comte de Saint Jean de Lyon. Il passe pour être sans mérite, sans amis et sans biens.

Rochebut, seigneur de Beauregard, homme de mérite qui a du bien honnêtement.

Montasigier, seigneur de Darrie, a servi longtemps dans l'armée du M. de Chastillon, ancien capitaine dans le régi-

Digitized by Google

ment de Terrac ; il a beaucoup de cœur et d'amis ; il pourroit servir dans des moments difficiles. Il a plus de 2,000 livres de rente.

Dreuille, seigneur de Boucherolle, a fait une ou deux campagnes en Allemagne, et depuis s'est retiré chez lui ; il a 4,000 livres de rente, est peu estimé.

Dreuille, seigneur dudit lieu, frère du susdit ; a servi longtemps dans la cavalerie au régiment de Tavannes en qualité de lieutenant ; il a 1,500 livres de rente.

Dreuille, seigneur de Villeban, a été cornette dans le régiment de Lévy ; est dans les intérêts de M. le Prince ; il est homme violent. Il a 2,000 livres de rente.

La Souche, seigneur de Praviez, homme qui vit doucement chez lui, a de la naissance et 5,000 livres de rente à peu près.

Le Long, seigneur de Chenillac, est mort laissant des enfants qui ont tous ensemble 4,000 livres de rente.

Du Crost, seigneur de la Mothe-Morgon, homme de naissance, qui a du mérite et est considéré de la noblesse. Il peut avoir 3,000 livres de rente.

La Mousse, seigneur de Beaune, homme de service qui a 2 ou 3,000 livres de rente.

De Lange, seigneur de Chasteau-Regnaut, ancien capitaine de cavalerie. Il a de l'esprit, de la bravoure et 3 à 4,000 livres de rente.

Chabannes, seigneur de Sarragousse, homme de naissance qui a longtemps servi ; il s'est acquis de la réputation et a près de 3,000 livres de rente.

Fonglatier, seigneur dudit lieu, homme d'esprit, de mérite et qui a 12 à 15,000 livres de rente. Il est domestique de la maison de Nemours.

Amiot, seigneur de Vosmas, est demeurant à Lyon, lequel est grand chicaneur, homme sans crédit, sans amis, et passe pour avoir 25,000 livres de rente, quoi qu'il n'ait que la terre de Vosmas en Bourbonnois qui n'en vaut que deux ou trois.

Mareschal, seigneur de Franchesse, a servi le roy au siège de

Digitized by Google

Montpellier. Il est homme d'honneur et a du crédit parmi la noblesse. Il a plusieurs enfants et un chevalier de Malthe. Il a 5,000 livres de rente dans la terre de Bouquetereau et quelques autres terres et domaines.

Balaine, seigneur de Purre, sont père et fils d'ancienne famille, mais gens sans emploi et peu d'amis. Ils vivent doucement chez eux, ont près de 2 à 3,000 livres de rente.

Bonneval, seigneur de la Varenne, homme assez estimé, il jouit présentement de 2,000 livres de rente.

Beaufort, seigneur de la Nousière, homme qui a porté les armes longtemps pour le service du roi, mais à présent fort cassé. Il a du crédit parmi la noblesse, a un fils brave et fort adroit à cheval qui a fait plusieurs campagnes. Il a 1,500 livres de rente avec son père.

Le Taillet, seigneur du Coudray, a servi longtemps le roy dans ses armées, il est brave et a 12 à 15,000 livres de rente.

Saint-Hilaire, seigneur du Coudreau, ancien capitaine dans les régiments de Conti et de Lévy. Il est homme de naissance, brave et qui pourroit servir dans des temps difficiles ; il a 3,000 livres de rente.

Thianges, seigneur de Chailloux, a servi les campagnes de feu M. le Prince, homme qui a de la réputation et 2,000 livres de rente.

Plantadier, seigneur de la Vernette, a servi dans le régiment de Canillac, a de l'esprit et 1,200 livres de rente en Bourbonnois.

Des Ages, seigneur du Luc, homme de naissance qui a plusieurs parents de considération en Auvergne. Il a de l'esprit ; il n'a pas 2,000 livres de rente.

Chambon, seigneur des Saigues, a été lieutenant de cavalerie dans le régiment d'Entraigue. Il a plusieurs enfants et 1,000 livres de rente.

La Trolière, seigneur dudit lieu, a servi longtemps dans le régiment d'Estressy. Il est brave de sa personne et pourroit servir dans des temps difficiles. Il a 3,000 livres de rente.

Digitized by Google

Des Escures, seigneur de la Vivère, a porté peu de temps les armes ; il est garçon de cœur et a 1,000 livres de rente.

D'Ossandon, seigneur de La Batisse, est de bonne famille ; homme de service, il a 2,000 livres de rente.

La Souche, seigneur de Mazième, a servi dans la compagnie de dragons du seigneur de Ginville, il est homme d'esprit et capable de servir ; il a 2,000 livres de rente.

La Verchière, seigneur dudit lieu, est honnête homme et qui a 1,500 livres de rente.

Saint-Jean, seigneur de Saint-Etienne, a été lieutenant dans le régiment de Champagne, homme bien fait qui a de l'esprit et 1,500 livres de rente.

La Gastine, seigneur de Beaumont, a porté fort longtemps les armes. Il aime trop les procès. Il peut avoir 1,200 livres de rente.

La Brosse-Morlay, seigneur dudit lieu, capitaine dans le régiment de Tomière, a de la naissance et brave de sa personne. Il a très grande difficulté à parler, ce qui le rend incapable d'affaires. Il a près de 1,000 livres de rente.

Daste, seigneur des Millets, a été capitaine dans le régiment de Thouvigny. Il a de la bravoure et 1,200 livres de rente.

Bosnay, seigneur du Bissay, a de la naissance et 3,000 livres de rente.

Lamaille, seigneur de Fleurier, homme de mérite qui a 2,000 livres de rente.

Le Tailleur, seigneur de Plarnon, est homme qui a servi, il a du cœur mais peu de bien.

Guillonet, seigneur de Garène, a porté longtemps les armes ; il est brave et a 1,000 livres de rente.

La Troliére seigneur d'Espinon, est honnête homme, il a du cœur et du bien.

De Mazières, seigneur dudit lieu, a été de la maison du marquis de Lévy ; il a servi dans son régiment d'infanterie ; il a du cœur mais peu de bien.

Du Mousseau, seigneur dudit lieu, a servi dans le régiment

Digitized by Google

de Saint-Geran ; il a 2,000 livres de rente en fonds de terre.

Desboyaux, seigneur de Collombière, a fait plusieurs campagnes. Il a 2,000 livres de rente.

Ducreux, seigneur dudit lieu, a de la naissance, mais fort incommodé de goutte ; il a 4,000 livres de rente et un frère chevalier, nommé Fougères qui est bien fait et brave.

La Forest-Mauvoisin, a longtemps porté les armes ; il a du cœur mais peu d'esprit et peu de bien pour avoir tout donné à sa fille en la mariant, il n'a que 600 livres de rente.

Vellard, seigneur de Montifault, a porté les armes ; il vit doucement chez lui, il a 1,200 livres de rente.

Vellard, seigneur de Logère, homme de paix plutôt que de guerre qui vit doucement chez lui ; il a 1,500 livres de rente, a trois grands garçons tous sans emploi, l'on doute de sa noblesse.

Balle, baron de Poncenat, a fait plusieurs campagnes, a de l'acquis, du mérite, des amis et pourroit servir dans des temps difficiles ; il a été confirmé gentilhomme par la cour des aides, il a 10,000 livres de rente et est aisé et des plus riches de toute la province.

Faverot, seigneur de Neuville, a fait dix ou douze campagnes dans le régiment de Langeron tant en qualité de capitaine que lieutenant-colonel dudit régiment où il s'est acquis beaucoup de réputation. Il entend le métier de la guerre, a 5,000 livres de rente ; il est fils d'un conseiller au présidial de Moulins et n'a pas beaucoup de naissance.

Boe, seigneur de Laforest et Fourchault, a servi dans le régiment de Conty ; il est dans l'alliance des Troussebois, il a 1,500 livres de rente.

Tissandier, seigneur de Quinssaine, a servi dans la compagnie de la reine-mère ; il a 1,500 livres de rente.

Chambort, seigneur dudit lieu, a fait quelques campagnes ; il a des amis et 2,000 livres de rente.

(A suivre) R. DE QUIRIELLE.

Digitized by Google

GALERIE BOURBONNAISE

LOUIS-JUSTIN-JOSEPH ALARY

Le 22 septembre, la ville de Moulins, tout entière aux luttes électorales, voyait passer dans les rues qui vont de la place de la Bibliothèque à la Cathédrale et de la Cathédrale au cimetière, le convoi d'un homme qui avait rudement combattu, qui, toute sa vie, avait été sur la brèche, et dont la génération actuelle ne savait plus, que par ce qu'il en racontait lui-même, l'activité politique, la fécondité littéraire et la multiplicité intellectuelle. Il devait s'en aller au séjour du repos éternel, un jour solennel de bataille, ce lutteur de 85 ans, ce travailleur infatigable qui a certainement réalisé le souhait de Cicéron, *nulla die sine littera*, c'est-à-dire, aucun jour sans un article de journal. Mais dans la mêlée s'occupe-t-on de ceux qui tombent ? a-t-on le souci de les plaindre ou le loisir de les enterrer !

Sa mort a passé inaperçue. Le défunt avait-il eu la maladresse de vivre trop longtemps ? ou bien artistes, savants, lettrés ne seraient-ils plus, ici et en ce temps-ci, que des non-valeurs, de ces unités à peine perceptibles dans le nombre que la foule ne compte pas et que l'élite ne compte plus ?

Je voudrais dire un mot de l'homme qui a tenu si longtemps sa place dans la presse bourbonnaise ; il a tant écrit qu'il n'est que juste de lui consacrer, au lendemain de sa mort, quelques pages, à la hâte, sans apprêt, et forcément incomplètes. La figure est originale ; en rendrais-je tous les traits ? J'ai un peu connu Alary ; et je vois sa joie lorsque nous nous rencontrions après quelques années ; il y a un mois sur ce lit où la maladie, je veux dire l'âge, le tenait cloué depuis le 1er mars, il me donnait les plus vives marques d'affection et me confiait ses projets d'avenir...

*
* *

Louis-Justin-Joseph Alary était né le 7 août 1804. Ce Moulinois, qui toute sa vie s'est occupé du département de

Digitized by Google

l'Allier, qui a collaboré à tous ses journaux, qui a consacré à son histoire, à son industrie, à ses intérêts, livres, brochures, articles, mémoires, n'était pas Bourbonnais. Mais on naît Albigeois ; on devient Bourbonnais. Moulins était la seconde patrie, — c'est souvent la vraie — d'Alary, qui était natif du Tarn, de Blaye, arrondissement d'Albi. Le nom du reste est méridional ; le personnage l'était aussi. Son père, employé à la verrerie de Blaye, fut son premier maître ; l'élève eut sans doute de ce précepteur sa facilité à traiter plus tard les questions industrielles et les problèmes économiques. A neuf ans, il entrait en pension chez un curé du voisinage. Est-ce à ce séjour au presbytère qu'Alary, au milieu d'une société sceptique, et dans une presse où les passions antireligieuses étaient parfois fort vives, n'eut jamais, quoi qu'il ne passât pas pour un dévot, cette hostilité systématique qui vient souvent autant de l'ignorance que de la méchanceté ?

Fort de quelques bribes de latin et de français, appris à la diable en faisant l'école vraiment buissonnière, Alary entra en troisième au collège d'Albi, le 1er novembre 1818. Débile, faible, petit, chétif, on se moquait de lui ; et comme avec sa verve et sa pétulance, il ne craignait pas d'annoncer qu'un jour il serait auteur, ses condisciples riaient. Alary n'a pas eu un jour de maladie dans sa longue existence, et Dieu sait le nombre de rames de papier qu'il a noircies ! A la fin de l'année, grâce à son travail et à son intelligence, il obtenait des prix sur 40 élèves.

Les études du collège terminées, la faculté de droit de Toulouse le prit. Mais il fallait vivre ; on le fit maître d'études à la pension Saint-Charlemagne. En surveillant les enfants, l'étudiant griffonnait et rimait, au détriment souvent des Pandectes et de Cujas. Le directeur revoyait ses essais poétiques et lui donnait des conseils.

En 1825, il est maître d'études au lycée de Besançon. Là il eut sous sa direction Victor Considérant, Léon Plée, qui fut si longtemps l'oracle du *Siècle*, et Francis Wey. Deux ans se passent. C'est l'époque de son début dans le journalisme ; il envoie des articles anonymes à l'*Album Francomtois*, qui se publiait à Dôle, une fois par semaine, le seul journal de la Franche-Comté.

En 1827, il revient au pays natal pour créer à Carmaux ce qu'on nomma depuis une école primaire supérieure. Il devançait Victor Duruy. Il fut en 1831 attiré à Moulins par un de ses anciens professeurs ; et il est resté au lycée jusqu'au 1er octobre 1861, date de sa retraite. De maître d'études, il devient professeur ; mais distrait par la littérature, entraîné

Digitized by Google

dans la politique militante, il négligea de prendre ses grades et resta professeur de cinquième. Il aimait à énumérer tous ceux de ses élèves qui plus tard étaient devenus des hommes distingués ; il les avait suivis dans leur carrière ; il les connaissait, et ils le connaissaient. On le nomma officier d'académie. C'était encore l'époque où les palmes universitaires étaient si rares qu'on se mettait aux fenêtres pour voir passer un officier de l'instruction publique.

Vers cette époque un biographe le dessinait ainsi :

« Vous avez certainement rencontré dans les rues de Moulins, un petit homme, tout petit, larges lunettes sur le nez, grand portefeuille sous le bras, trottinant, toujours pressé, sans cesse arrêté par quelqu'un à qui il a à parler de quelque chose, actif et affairé, essayant de regagner, par la vitesse de sa marche, le temps qu'il a si volontiers perdu à vous raconter ses travaux et ses projets, et aussi de rattraper par l'exagération de son petit pas ce que vous lui faisiez perdre par l'allure modérée du vôtre ? déjà vieillot à quarante ans, mais à soixante n'ayant pas vieilli, toujours le même au physique et au moral ; c'est Alary. »

La classe, le devoir professionnel, ne suffisaient pas à cette nature exubérante. Il envoyait aux journaux des feuilletons de théâtres, des traductions de romans italiens, des pièces de vers. (1) Toute circonstance le trouvait prêt. Naissance de princes, passages de rois, événements nationaux, incidents locaux, fêtes patriotiques, tout lui était bon, tout excitait sa verve ; il chantait du reste avec autant d'entrain *Gutemberg* (Moulins, Enaut, 1840, in-8°) et *Naples*, le *Retour d'Afrique* du 17e léger (1840) et l'*Emeute*, ode sur les évènements des 12 et 13 mai 1839, (Moulins, Desrosiers, 1839, in-8°, 8 pages), la *Colonne de Juillet* et le *Musée de Versailles*, la *Princesse Marie* et *Napoléon III* :

L'aigle a repris son vol ; salut à ce symbole !
Qu'au front des légions il se déploie, il vole,
Comme à Wagram, comme à Iéna....

Vers bien mauvais, faisait remarquer un critique ; et ce qu'il y a de plus étonnant, ajoutait-il, c'est qu'Alary n'ait pas été décoré du coup ; poésies de circonstances qui valaient par

(1) Parmi ses traductions, citons :

De l'analyse et de la synthèse, discours de Paul Costa, traduit de l'italien (Moulins, Place-Bujon. Paris, Grimbert et Dorez, 1835, in-8°, 16 pages.)

Introduction à l'étude de la philosophie de l'abbé Gioberti, ouvrage traduit de l'italien par L.-J. Alary (Paris, 1846, 4 vol. in-8°).

Les animaux parlants, poème héroï-comique de Casti, traduction nouvelle, illustrée de dessins de T. de Jolimont (Moulins, Place, 1847, in-8°, 2 volumes).

Digitized by Google

l'à-propos, qu'il appelait des improvisations, dont il faisait fi, mais qu'il aimait à citer. Deux poèmes lyriques, *Aux mânes du maréchal Lobau* (Moulins, Enaut, 1838, in-8°), *Les cendres de Napoléon* (Moulins, Enaut, 1840, in-8°), ne lui coûtaient pas plus que ses satires rimées contre le rédacteur du *Bourbonnais :*

> Oh ! berce-moi souvent de ta burlesque prose.
> Sur la couche où je dors mon paisible sommeil,
> Tes articles seront pour moi comme la rose
> Où l'abeille, le soir, du travail se repose
> Et retrempe son dard au moment du réveil.

Voir le *Mémorial du Bourbonnais, 15 juillet,* (Moulins, Enaut, in-8°).

Ce ne sont peut-être pas des chefs-d'œuvre ; mais c'étaient des impromptus.

*
* *

Rédacteur bénévole, Alary devint, en 1838, rédacteur en chef. Le *Mémorial de l'Allier*, depuis 1849 organe des royalistes, disparu en 1888 dans le *Messager*, avait été fondé, le 1er décembre 1832, pour défendre le gouvernement de Louis-Philippe, par Ulysse Enaut, ancien républicain rallié, et rédigé par Adolphe Michel, un des auteurs de l'*Ancien Bourbonnais*. Au mois de mai, Alary en prit la direction et la conserva jusqu'au mois de mai 1849. Un professeur rédacteur en chef d'un journal ! Le journal était officiel, c'est vrai, et le gouvernement devait soutenir celui qui le soutenait. Mais quelles difficultés ! Il n'y avait pas à traiter que la politique générale ; et les questions locales ou personnelles étaient inévitables, c'est-à-dire les froissements d'amour-propre, si dangereux dans une petite ville. Ce professeur-journaliste qui se permettait des critiques sur la salle de spectacle (1845) fut dénoncé à l'université par l'architecte Durand. Plus tard, en 1848, quand il combattit ceux qui avaient renversé le trône de 1830, il eut encore à lutter pour sa position ; l'orage dura peu, ses amis n'ayant pas tardé à prendre le pouvoir.

Que de sujets traités pendant ces onze années ! « Si l'on voulait, a dit l'écrivain cité plus haut, si l'on voulait quelque jour personnifier la presse de province, ce rédacteur unique et universel, toujours prêt à traiter toutes les questions, passant d'un journal à l'autre avec armes et bagages, raisonnant politique dans le même numéro et divaguant agriculture, pérorant sur l'économie sociale et sur le guano du Pérou, célébrant les pompes de la religion et les charmes des danseuses ou des cabotines, mêlant l'église et le théâtre,

Digitized by Google

le bal du préfet au compte-rendu municipal, élaborant un premier-Moulins ou un premier-Nevers, presque avec autant de soin qu'un accident de cheval emporté ou de malheureux s'estropiant la jambe droite « au-dessus de la clavicule gauche », on peindrait très bien M. Alary. »

Alary a encouragé toutes les généreuses initiatives, secondé les efforts des hommes de bonne volonté qui ont voulu agir dans une contrée assez portée à l'indolence ; il a lui-même semé des idées fécondes, que lui ou d'autres ont fait fructifier... « Qui, mieux que vous,— lui écrivait, il y a moins d'un an, un des hommes qui pourrait à juste titre énumérer ses titres glorieux à la reconnaissance de notre Bourbonnais et dont la studieuse retraite est honorée de tout le monde, j'ai nommé M. Eugène de Montlaur, — qui mieux que vous, qui avez pris une si large part à ce réveil artistique et littéraire de notre province, pouvait raconter cette ardeur au début, cette marche en commun vers le progrès en tous sens de tant de généreuses intelligences ? La création de la société d'émulation a été une œuvre excellente, et l'on vous la doit en partie. Vous vous êtes dévoué à cette tâche austère avec une constance que rien n'a rebutée ni interrompue. Les nécessités de la vie, qui vous imposaient de nombreux et constants travaux, n'ont fait que surexciter votre courage. Vous êtes un des rares survivants de cette généreuse époque. Ceux qui vous suivaient, qui vous encourageaient, vous et vos amis, du geste et du regard, s'en souviennent. Toutes vos heures étaient consacrées à l'étude, et vous étiez toujours prêt à répondre à l'appel qu'on vous adressait au nom des saines doctrines qui sont la force et l'honneur d'un pays. »

On ne pouvait mieux juger ni mieux dire. Je sais en quelle estime Alary tenait celui qui l'appréciait ainsi, et quelle justice il rendait à l'intelligence, au goût, au dévouement du créateur du second *Art en Province !*

Alary s'occupait aussi bien de l'art que de l'industrie. Quelles batailles il a livrées pour le chemin de fer de Bordeaux-Lyon par Montluçon, ce grand central, comme il l'appelait ! Quelle activité il a déployée pour la société d'émulation, pour les expositions d'art, d abord, puis d'industrie. Dans *Moulins il y a 50 ans*, publié par la *Revue bourbonnaise* et dans *Moulins depuis 50 ans*, qui a paru dans le *Courrier de l'Allier*, espèce d'autobiographie que la mort a interrompue, il a raconté, au jour le jour, au fil de ses idées, ce qu'il avait vu, fait et dit ; et ces *Souvenirs* d'un presque nonagénaire, si précieux pour le passé de notre Moulins, font revivre des événements et des hommes, auxquels notre génération, affairée, occu-

Digitized by Google

pée de l'heure actuelle, n'a guère le temps de songer, mais que les contemporains saluent comme de vieilles connaissances : Achille Allier, Louis Batissier et Adolphe Michel, Dufour et François Péron, Desrosiers et Chenavard, Jutier et Meilheurat, Bariau et Edmond Tudot, Louis du Broc, Abel de Soultrait et Béraud des Rondards ou Champfeu, Saint-Léger et Petit-Jean-Monbélair, Montal et Andraud, puis les excentriques : Suchal, Canard, Montarbot, immortalisé par la complainte de M. de Chavigny, puis les « lanciers de la rue Chaveau », et les casernes et les expositions et la salle de théâtre, et les mariniers, et l'église Saint-Nicolas avec Philippe Martinet, et les inondations, l'assistance judiciaire, l'extinction de la mendicité, les archives, etc. ! Tout cela raconté ou rapppelé à l'aventure, causeries d'un vieillard qui a beaucoup retenu. Qui complètera, qui achèvera ces pages intéressantes ?

*
* *

La société d'émulation surtout a été sa plus chère et sa plus heureuse création. Que de peines il s'est donné ! Dans toute association de ce genre, il est une cheville ouvrière. C'est quelquefois le trésorier, ou le secrétaire, rarement le président. Les règlements font ordinairement des présidents annuels et électifs afin que chacun ait son tour ; il en est ainsi à l'académie, dont les élections sont bien plus fréquentes. Mais il y a le secrétaire perpétuel qui ne change pas ; c'est la tradition dans le mouvement ; la compagnie s'agite ; mais le secrétaire la mène. Et puis les menus détails, ces riens si importants, ces vétilles qui sont l'existence même de la société, parce qu'ils y maintiennent l'ordre et la régularité ! Besogne de secrétaire, obscure, fatigante, mais nécessaire, indispensable. Alary a été secrétaire archiviste depuis la fondation, 1er juin 1845, où dix personnes réunies chez M. Martial Place, seul survivant aujourd'hui, pour organiser quelque chose, jusqu'au 2 février 1866, jour où il donna sa démission, et où il fut remplacé par M. Gustave Bernard, dont la complaisance égale celle de son prédécesseur. Pendant ces vingt ans, tous les procès-verbaux ont été rédigés par Alary ; et la correspondance et l'imprsssion des travaux, dirais-je la direction, ont été son œuvre. Dans le *Bulletin*, dont le XVIIe volume est en cours de publication, il a inséré d'intéressants mémoires, trop rares malheureusement : car il laissait volontiers la place à d'autres : tome II, *Inscription historique du château ducal de Moulins*, par MM. Esmonnot et Alary, page 298 ; *Etudes sur Beaucaire de Péquillon*, page 111 ; *Rapport sur les fouilles exécutées au domaine de Plaisance en 1851*, page 159, tome IV, page 53 ; *Histoire de l'éta-*

Digitized by Google

blissement de l'évêché de Moulins, qui a paru en volume à Moulins, (Desrosiers, 1854, 8°, 64 p.); tome V, page 228. *Rapport sur les travaux du congrès des délégués des sociétés savantes* (session de 1856); tome VI, p. 56, compte-rendu du *Système défensif des Romains dans le pays Eduen*, de M. Bulliot; tome VII, p. 5, 101, 249, 357, compte-rendu des publications reçues par la société (voir les procès-verbaux); tome VIII, p. 22, *Compte-rendu des publications adressées à la société d'émulation pendant le 1er trimestre de l'année 1861*; *Fouché de Nantes à Moulins*, épisode de la Terreur en Bourbonnais, page 161; tome IX, p. 45; *Histoire politique et littéraire de la presse périodique en Bourbonnais et dans le département de l'Allier* — 1re partie.

On doit donc à Alary une part dans le réveil intellectuel dont la société d'émulation a donné le signal dans le département, et dans l'étude sérieuse de l'histoire et de l'archéologie locales, dont déjà l'*Ancien Bourbonnais, l'Art en province* avaient fait naître le goût. Que de mémoires ont été publiés par ses membres: Radoult, Reynard, de l'Estoille, Bardoux, Esmonnot, Meilheurat et Méplain, Marius Clairefond et Fanjoux, Conny et Chazaud, l'abbé Boudant et Georges de Soultrait. Je ne parle que des morts. Qu'une bonne table analytique mette en lumière ces travaux un peu ignorés dans la collection du *Bulletin*; et qu'une notice étendue sur chacun des travailleurs en rappelle ou en ravive le souvenir, voilà une tâche à tenter quelques uns des successeurs de ces ouvriers de la première heure, M. Ernest Bouchard, par exemple, dont la science et l'activité auraient là un bel emploi. Celui-là aura bien mérité, comme Alary, et de la science et de la ville de Moulins.

En cessant d'être professeur (1861), Alary continua d'être journaliste. Combien a-t-il rédigé de journaux, et de quelles nuances? Il a fondé l'*Industriel du Centre*; en 1863, il prit la direction du *Messager Moniteur de l'Allier* jusqu'en 1867. A cette époque, on l'appela à Saintes pour rédiger l'*Impartial de la Charente-Inférieure*; au bout de trois mois il passe au *Charentais* d'Angoulême, journal quotidien, puis à Chambéry, puis à Montluçon; puis il revint à Moulins, comme à ses premières amours; il était encore rédacteur au *Courrier de l'Allier*, quand le fatal besoin de l'éternel repos le saisit. Sa facilité étonnante lui permettait de diriger sans disparate les feuilles de nuances diverses; il prenait avec une aisance étonnante les habitudes et les idées de la maison où il entrait. Quand le fidèle Ducoin laissait pour quelques jours, très rarement, le *Mémorial*, les royalistes ne se doutaient pas que la plume avait changé de mains.

Outre son labeur quotidien et la tâche absorbante du jour-

Digitized by Google

nalisme, Alary trouvait le temps encore de composer quelques ouvrages. : *Album des eaux thermales du centre de la France, Vichy.* (Moulins, Place, 1847, in-4°, 5 lithographies et 8 cartes et plans); les *Docks ou Magasins généraux.* (Moulins, Place, 1862, in-18), etc. L'*Annuaire général de l'Allier* de Place, l'*Annuaire de l'Allier* de Desrosiers ont publié de lui beaucoup de notes et de notices, et aussi l'*Art en province.* L'*Itinéraire des chemins de fer du Centre,* d'Orléans à Saint-Germain-des-Fossés, a eu du succès; et la *Géographie de l'Allier* (1851, Desrosiers), est parvenue à sa 5e édition. On a lu avec grand intérêt son *Histoire de la fondation de l'évêché de Moulins,* l'*Histoire de la presse périodique en Bourbonnais,* dont la première partie a seule paru; *Fouché à Moulins* etc., mémoires rédigés sur pièces originales et composés d'extraits et de citations. Que de projets il avait ! que d'essais il a tentés ! que de desseins il a formés ! Son cerveau sans cesse en travail enfantait chaque jour une idée, qui ne devait pas toujours naître. « Il a toujours rêvé plus d'ouvrage qu'il n'en pouvait faire, plus de livres qu'il n'en pouvait lire ! »

Quel dommage qu'il ait — goût ou nécessité — éparpillé ses forces et gaspillé son talent ! Il était très serviable et l'on abusait de sa bonté ; il ne savait pas refuser un article ou un service. Le temps ne lui a pas été donné de mûrir un ouvrage. Mais il a eu une influence considérable par ses articles dans la presse.

*
* *

Vulgarisateur émérite, grand remueur d'idées, écrivain facile, intelligence encyclopédique qui va de l'ode à une étude sur la vapeur et les chemins de fer, d'une traduction de Casti ou de Gioberti à un roman feuilleton, philosophe un peu, compilateur beaucoup, talent universel, Alary vivra surtout comme initiateur local. Les journalistes sont souvent comme les virtuoses et les avocats. Que reste-t-il d'eux ? un mot, un son, un nom.

Louis Audiat.

25 septembre 1889.

Digitized by Google

CHRONIQUE & MÉLANGES

Monographie de Saint-Christophe, Saint-Etienne-de-Vicq et Billezois, par Auguste Bletterie, in-8° de 96 pages, Simon Fumoux impr. Cusset.

Les archives départementales et les archives des communes ont fourni à M. Bletterie les éléments d'une brochure très agréablement présentée et dont la partie historique, de beaucoup la plus importante, sera fort appréciée des érudits de la région. L'auteur s'est occupé principalement de Saint-Christophe, mais « sans négliger les autres paroisses voisines, qui ont, pour ainsi dire, vécu la même vie. » Il a précieusement recueilli toutes les indications de nature à lui être utiles sur les familles et leur état civil, car il a voulu, ainsi qu'il le dit dans sa courte préface, se faire l'historiographe de son village. pensant « qu'il est du devoir de tout chef de municipalité de réunir les matériaux historiques sur sa commune, pour les présenter à la jeune génération, si avide de s'instruire. » C'est là est-il besoin que nous l'ajoutions, une manière de voir à laquelle nous adhérons en toute sincérité, comme nous l'avons fait déjà quand M. Henri Pinguet publiait récemment son *Histoire de Reugny*. Malheureusement tous les maires n'ont pas, au même degré que M. Bletterie, le zèle et, il faut bien l'avouer, la compétence nécessaires pour mener à bien de semblables travaux. Cependant il existe dans chaque commune des lettrés à qui cette tâche pourrait convenir, et qu'il serait bon de soutenir et d'encourager. Pour notre part nous n'y manquons pas et nos efforts ne sont pas sans résultats. Nous connaissons un certain nombre de notices en préparation, qui viendront bientôt s'ajouter aux publications du même genre de MM. A. Michel, Boudant, Yves, Choussy, Ernest Bouchard, Grégoire, Vannaire, etc. M. Bletterie lui-même compte bien ne pas en rester là, puisqu'il travaille en ce moment à réunir les matériaux d'une histoire de Molles.

Quant à sa *Monographie de Saint-Christophe*, elle contient des renseignements parfaitement exposés, sans développements oiseux, sur le passé préhistorique et gallo-romain, ce qui est peu de chose à la vérité, sur le moyen âge, les origines de la paroisse de Saint-Christophe, les sires d'Isserpent, de Chitain et de Montmorillon, sur les temps modernes et même l'époque contemporaine, avec l'énumération, sans aucuns commentaires, des faits administratifs concernant la commune, et une liste des curés depuis 1560, et des maires depuis 1789. Le livre de M. Bletterie est en un mot très substantiel et on le lira avec le plus grand plaisir. Pour ne rien omettre, nous devrions encore ajouter qu'il porte la trace de préoccupations politiques, et exposer à ce sujet les idées de l'auteur... mais ceci n'est pas notre affaire et nous devons ignorer tout ce qui se rapporte à des questions irritantes sagement proscrites de notre programme

***

Sous ce titre : « l'instruction laïque, gratuite et obligatoire en 1603, d'après les *Annales bourbonnaises*, » la dernière livraison de l'*Ancien Forez* publie, en premier article, une analyse de la curieuse communication de M. Montagne, relative aux privilèges du collège d'Hérisson et insérée dans notre fascicule de septembre.

Le distingué et très aimable directeur de la revue forésienne, M. E. Révérend du Mesnil, profite de cette occasion pour apprécier notre publication en termes trop flatteurs pour que nous laissions passer son article sans lui exprimer tous nos remercîments.

Cela fait, notre savant confrère, que nous nous félicitons de compter, maintenant, au nombre de nos collaborateurs, nous permettra une rectification qui est, en même temps, une restitution. Le passage qu'il cite n'est pas, comme il veut bien le dire, du directeur des *Annales*, mais bien de M. Montagne.

***

Parmi les manuscrits relatifs à l'histoire de France conservés dans la bibliothèque de sir Thomas Phillips, à Chellendam, le *Bulletin des bibliothèques* n° 5 de 1889, cite page 91 le suivant, qui nous intéresse:

Digitized by Google

Moulins : n° 2980. « Interrogatoire de Jean Michel [menuisier à Moulins], magicien, condamné d'estre brûlé vif en 1623 » (Copie du temps) — Pap., petit in-folio. 4392. Opuscules théologiques : « Tous orgueilleux se veulent à Dieu comparer. » — En haut du fol. 2 : « Ad usum Capucinorum conventus Molinensis. » — XVe s. Parch., in-4°. »

***

Un archéologue roannais, fort attaché aussi à notre province, M Louis Monery, a bien voulu copier pour les *Annales*, l'inscription inédite qui figure sur l'ancienne cloche paroissiale de Saint-Prix, près La Palice.

Cette vieille sonneuse, aujourd'hui fêlée, a été transportée à Saint-Martin d'Estreaux, depuis une soixantaine d'années, par M. Doniol, alors maire.

Voici cette inscription, très exactement transcrite par notre aimable correspondant.

A FVLGVRE ET TEMPESTATE LIBERA NOS DOMINE SANCTE PREIEETE = ORA PRO NOBIS + B BILHAVD PASTOR 1693 PARRAIN CLAVDE DE FRADEL ESCIVER = SIEVR DVLNOZAT ET DE FONTANIERE CAPITAINE ET CHATELIN DE CAVROCHE = MARRAINE ET DAME MARGVERITLT DE VERY VEFVE DE FRANÇOIS DE VILLAR ESCVIER SIEVR = DE LA BROSSE AYDE DE CAMP DES ARMÉES DV ROY ET CAPITAINE AV REGIMENT DANTON.

***

Notre collaborateur, M. Louis Audiat, vient de publier une nouvelle édition du *Catalogue du musée lapidaire de Saintes*, qui doit être signalée aux bibliographes. Cette seconde édition, écrit M. Visenot dans le *Polybiblion*, (livraison d'août) « ne porte pas la rubrique « 2e édition » et sera certainement confondue dans nombre de cas, vu la date 1888 qui a été conservée, avec l'édition princeps. Elle a été mise au courant des derniers travaux ; c'est une œuvre consciencieusement revue et considérablement corrigée. Les seize planches qui l'accompagnent sont dues à M. le lieutenant Espérandieu. »

***

Description historique des monnaies, par M. Letellier, t. III. En vente chez l'auteur, 48, quai des Orfèvres, à Paris.

Après le second volume, tout récemment paru, de cet important ouvrage, voici le troisième, qui vient presque sans interruption continuer l'œuvre de vulgarisation de M. Letellier. Comme les deux précédents, il contient un classement par ordre alphabétique des monnaies, d'après une excellente méthode, Des gravures en grand nombre, reproduisant des monnaies et des assignats. ajoutent encore à l'intelligence du texte. M. Letellier en est à la lettre P et il n'a plus qu'un volume, — actuellement en préparation, — à livrer au public.

Le Comité de Moulins de l'*Alliance française*, cette œuvre si patriotique créée pour soutenir à l'étranger l'influence française, vient de composer ainsi son bureau pour l'année 1889-90 :

Président. — M. H. Faure, docteur ès-lettres, à Moulins.

Vice-présidents. — MM. Gabriel Plainchant, propriétaire à Moulins, et Minier, industriel à Souvigny.

Secrétaire — M. Delaigue, directeur des *Annales bourbonnaises*.

Trésorier. — M. Charles Meyer, professeur au lycée de Moulins.

Assesseurs. MM. Doumet-Adanson, membre de plusieurs sociétés savantes; Corne, conseiller général, maire d'Yzeure ; Seulliet, conseiller général ; Echégut, pharmacien ; Marcel Vacher, secrétaire de la société d'agriculture de l'Allier, maire de Montmarault.

Délégué régional. — M. Rayeur, professeur d'histoire au lycée de Moulins.

Digitized by Google

LE BOURBONNAIS A L'EXPOSITION

Histoire rétrospective du travail et des sciences anthropologiques (CLASSE III).

L'histoire du travail et des sciences anthropologiques auxquelles on a réservé, à juste titre, un vaste espace dans le palais des arts libéraux, est certainement un des principaux attraits de l'Exposition. C'est à M. le docteur Dauny, conservateur du musée ethnologique du Trocadéro, qu'est échue la tâche de présenter, dans l'ordre méthodique où nous la voyons, cette intéressante exhibition où se manifestent les premiers efforts de l'industrie, les premières conquêtes de l'esprit humain.

Et n'est-ce pas un spectacle curieux entre tous et bien fait pour frapper notre imagination, que de pouvoir comparer à quelques pas de distance, les productions de ces naïfs et obscurs ouvriers d'autrefois aux œuvres colossales de la métallurgie moderne ?

On a puisé pour composer un ensemble capable de donner une idée des travaux de ces précurseurs, dans les collections publiques ou particulières, et chaque région a été mise à contribution. Le Bourbonnais a, pour sa part, envoyé des objets émanant du Musée départemental et des collections de MM. Alfred Bertrand et abbé Bletterie.

Nous avons pensé qu'il serait bon d'en donner ici l'énumération.

ENVOI DU MUSÉE

Six poinçons en terre cuite, délicatement sculptés par les artistes gallo-romains, qui en ont signé la plupart : MVCCIAS. COCISIXIII GRANIVS et les autres frustes, pour les livrer aux potiers et en décorer en creux les moules de vases. Ces artistes tiraient ensuite en relief les épreuves de ces poteries, si répandues dans la Gaule et dont très peu se sont conservées entières. Ce sont des raretés.

Un avant-corps de taureau de bronze, qui a dû faire partie de la décoration extérieure d'un grand lampadaire gallo-romain. Ce fragment a été découvert dans un puits antique à Vouroux (VOROCIO), Varennes-sur Allier.

Un buste d'Hercule, bronze d'une réelle valeur artistique, ayant servi, à l'époque gallo-romaine, de contre-poids de *romaine*, ou balance à fléau ; fragment découvert aux environs du Donjon.

Un fragment de figure, grandeur naturelle, en terre cuite blanche, représentant un Gaulois, ou un Romain, très probablement moulé sur nature et traité avec une grande habileté.

Cinq statuettes et un buste de terre cuite, blanche, des fabriques gallo-romaines de Saint-Pourçain-sur-Besbre, Toulon et Vichy.

Six moules de semblables statuettes ; presque tous signés PRISCVS. SACRILLOS AVOT FORMI. SACRILLOS CARATI. SILVANI. SACRILLOS AVOT. LIBERARIS , en grandes lettres cursives aux dos de ces creux, par les artistes travaillant dans les fabriques bourbonnaises, aux premiers siècles de notre ère.

Un fond de creuset de verrier, d'une époque peu reculée, découvert à Saint-Nicolas-des-Biefs, au village appelé : la Verrerie.

Deux fragments de semblable creuset, en terre réfractaire, de très forte épaisseur, provenant d'une verrerie analogue de la commune de Thionne et portant également le nom significatif de : *la Verrerie*.

Plats et assiettes en cru, c'est-à-dire, n'ayant pas passé par le baquet à émail, par suite d'un défaut constaté avant cette opération.

Un fond circulaire de plat ou d'assiette sur lequel est inscrit en bleu : *terre de Moulins*. Le musée de Sèvres possède un grand plat polychrome, à dessins chinois, daté au revers de : *Moulins*. XXX.

(A suivre)

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

STATUE

DE

SAINTE GENEVIÈVE DE JUILLY

(Sculpture de M. MONY.)

M. Adolphe-Stéphane Mony, qui est docteur en médecine, cultive aussi les muses. Il a publié des ouvrages en vers qui révèlent chez lui un sentiment poétique des plus élevés, entre autres la *Légende de Juilly*, (1) remarquable par l'éclat du style et la richesse du coloris. C'est aussi un sculpteur distingué, élève de Bartholdi, et admis depuis longtemps aux différents Salons.

Dernièrement, il achevait une *sainte Geneviève*, unanimement admirée. Le dessin qui accompagne ces quelques lignes, quoique sommaire, donnera à nos lecteurs, nous l'espérons, une idée de cette œuvre superbe de notre compatriote.

La tradition rapporte que Geneviève, se rendant un jour à Meaux, passa par la plaine de Juilly avec Céline, sa compagne. Accablée par la chaleur du jour, en un lieu sauvage, cette dernière allait succomber à une soif ardente, quand la sainte invoqua le ciel. A sa prière, une source jaillit du sol. C'est de ce fait que s'est inspiré M. Mony.

Sur un socle de trois mètres de hauteur, le ciseau de l'artiste a taillé une anfractuosité de rocher, du fond duquel coule une petite nappe d'eau retombant en cascade, où un agneau vient se désaltérer. Geneviève est debout, dans une attitude simple et expressive, conforme à la meilleure interprétation du sujet.

M. Mony n'a pas créé une sainte extatique, au corps amaigri par les austérités. Il n'a pas commis cette erreur, car il a compris que la transfiguration de la bergère de Nanterre, paysanne impérative, sachant au besoin haranguer les foules, en une vierge frêle et timide, eut été en dehors de la vraisemblance historique et contraire aux déductions du raisonnement. Sa Geneviève est inspirée, mais on devine manifestement en elle la fille du peuple. Il fallait lui conserver ce double caractère, et c'est en quoi le statuaire a parfaitement réussi.

A ces qualités d'expression, M. Mony a joint une réelle habileté de métier, que l'on remarque aussi bien dans l'unité du mouvement, dans l'élégance, la correction des formes et la pureté des contours que dans les moindres détails, fort soignés sans nuire à l'harmonie générale.

Cette statue a été récemment érigée, sur le lieu où la légende a pris naissance, au célèbre vieux collège oratorien de Juilly, dont la sainte, pour en avoir marqué la place par une fontaine miraculeuse qui, de son vivant même, fit naître des établissements de charité, est considérée comme la première fondatrice. Ce collège figure en quelque sorte dans les attributs : ainsi l'agneau, à part le côté légendaire, représente la jeunesse de Juilly s'abreuvant à une source claire et pure ; la quenouille, faite d'une croix, représente l'alliance du travail et de la foi.

Nous sommes heureux d'applaudir au succès artistique de M. Mony qui, nous en avons la confiance, nous en fournira d'autres occasions.

E. DELAIGUE.

(1) Paris, imprimerie Jouaust, 1883.

Digitized by Google

UNE STATISTIQUE NOBILIAIRE

DU BOURBONNAIS

DRESSÉE EN 1664

(Suite)

Fougères, seigneur du Cluzeau, capitaine du château d'Hérisson pour le roy, lequel se voyant surpris par le seigneur de Meschatin seigneur du Tillou, cy-devant nommé, par un stratagème, dans les derniers troubles et que des gens tenaient son fils à la gorge, eut assez de force et de courage, quoique goutteux, de sauter à un fusil duquel il tira sur celui qui tenait son fils et le tua, préférant à la vie de son fils, qu'il hazarda en tirant, la conservation de la place qu'il tenait pour le roy. Il a du cœur, du mérite et 1,000 livres de rente.

Chambois, seigneur de Chaumejan, a servi dans la compagnie du seigneur d'Entragues, il a du mérite, des amis et 1,000 livres de rente.

La Souche, seigneur de la Forest, homme qui vit doucement chez lui et qui a 800 livres de rente.

Regault, seigneur de Venize, a été fort longtemps gendarme chez le roy ; il a 3,000 livres de rente et plusieurs enfants, dont l'un a été honoré d'une compagnie d'infanterie dans le régiment royal, après avoir été mousquetaire ; et l'autre a été page dans la petite écurie et à présent volontaire dans le régiment de Piémont. Ils sont tous fort honnêtes gens. Il a été annobly de sa maison par lettres de noblesse.

Digitized by Google

Thiange, seigneur de Valigny, a peu de service, il a 1,200 livres de rente.

Seconde classe des gentilshommes ou vivants noblement qui sont et ont esté officiers des maisons royales et qui ont porté les armes.

De la Croix, seigneur de Pommay, a été ci-devant écuyer du Roy et est honnête homme, il a 3,000 livres de rente.

Des Mauguins est fourrier de la maison du Roy, homme d'esprit ; il a 3,000 livres de rente.

Champfeu, seigneur des Garennes, est maître d'hôtel ordinaire de Mgr le Duc d'Orléans, il a porté les armes en Guyenne, homme de cœur qui a des amis et six à sept mille livres de rente. Son bien principal est dans la paroisse de Deux-Chaises.

Jeannot, seigneur de la Cave, est escuyer chez Mgr le Duc d'Orléans, homme de cœur qui est le neveu de M. de Bartillat et a 10,000 livres de rente et fort à son aise sans dettes.

Chrestien, seigneur de Segange, est chambellan de la maison de Mgr le duc d'Orléans, il a été capitaine de cavalerie dans le régiment du marquis de Ville. Brave de sa personne, fort honnête homme ; il a 3,000 livres de rente en fonds de terre.

Chenebrard est ordinaire de la maison du Duc d'Orléans, honnête homme et a 2,000 livres de rente.

Guillouet a été officier chez feu le duc d'Orléans, homme d'esprit qui a des amis et 2,000 livres de rente.

Semin, seigneur de Saint-Sornin, a été vingt ans gentilhomme ordinaire de feu le duc d'Orléans, homme d'esprit qui a près de 3,000 livres de rente, a beaucoup d'amis et peut servir.

Saulsay, seigneur des Fontaines, a servi plus de 50 ans sous Henri IV et Louis XIII, tant en qualité d'officier que dans la compagnie des gendarmes avec estime. A de l'expérience et 1,500 livres de rente. A un fils nommé La Chapelle qui a succédé à la charge de gendarme, de son père, laquelle il exerce actuellement. Il a près de 3,000 livres de rente.

Digitized by Google

Fombert, seigneur de Saurie, a porté toute sa vie les armes et a été lieutenant-colonel du régiment du Hâvre, et considéré de M. le cardinal de Richelieu. Fort expert dans le métier de la guerre, a beaucoup d'acquis et capable de servir dans des moments difficiles. Il possède 4 à 5,000 livres de rente.

Gaulmin, seigneur de la Goutte, est le frère de M. le maître des requêtes ; il a plusieurs enfants tous extrêmement violents, descriez et noircis de crimes ; ils ont tous ensemble 3,000 livres de rente.

Revol, seigneur de Foupaux, a servi dans le régiment de Comière, a 1,000 livres de rente.

De Cluis, seigneur de Fougerolles, a servi dans la compagnie de M. le duc d'Enghien commandée par M. de Gamache. Il possède 1,200 livres de rente.

De Fontis, seigneur de Boisehat, a été enseigne dans le régiment de Champagne, garçon de cœur qui a de l'honneur ; il a 3,000 livres de rente.

Hardy, seigneur des Loges, a un peu servi dans la compagnie du feu comte de Saint-Geran en qualité de cornette, qui a de l'esprit mais peu de biens quant à présent.

Du Buisson, de Montchoisy, a eu une lieutenance dans un régiment, il est à la Gayenne avec M. de la Barre. Il est fils du lieutenant particulier au présidial de Moulins, il a peu de biens de sa mère.

Claude Roy, seigneur des Bouchaines, frère et fils des lieutenants-généraux de Moulins, est jeune. A été à Gigery cette année volontaire, il a père et mère.

Feydeau, de noble famille de Moulins, à présent dans la compagnie des mousquetaires. Jeune, mais garçon de cœur et d'esprit.

Vernoy, fils d'un président des esleuz de Moulins, qui a été aussy mousquetaire, à présent capitaine dans les Dauphins, il passe pour brave, a peu de biens.

Cousin, seigneur du Péage, a servi dans le régiment de

Digitized by Google

Conty en qualité de lieutenant et a fait quelques campagnes. Il a 4 000 livres de rente.

Montassiégé, seigneur dudit lieu, a servi dans les armées. Il a 2,000 livres de rente.

Pierrebrune, seigneur de Ponfloux, homme qui a peu servi, il a 1,000 livres de rente.

Du Creuset, seigneur de Villeneufre, a eu le bras cassé au service du roy, il a du service, serait utile à Sa Majesté dans des temps difficiles pour avoir beaucoup d'amis. Mais peu puissant en biens n'ayant que 800 livres de rente.

Séguin, seigneur du Bouchet, a été à la guerre, il a du cœur et peu de biens.

De Lingendes, seigneur de Boulerat, est lieutenant dans le régiment d'Auvergne, il est fils d'un conseiller à Moulins. Son père et sa mère vivent, il sera riche.

Louan, seigneur de la Jolivette, a vécu chez lui dans le repos, il a deux fils qui suivent ses vestiges, ils sont sans considération, ils ont tous ensemble 4,000 livres de rente.

Berthet, seigneur du Tillat, homme de repos et de paix duquel la noblesse a été confirmée par arrêt de la cour des aides, il a près de 2,000 livres de rente.

Gouthière, seigneur des Sureaux, est homme qui a de l'honneur, des amis et environ 4,000 livres de rente.

Regnaut, seigneur de Chuadiau, a servi quelque temps et a 1,000 livres de rente.

Jars, seigneur de Saint-Béran, a fait quelques campagnes et a 1,000 livres de rente.

Legroing, seigneur de la Romagère, a des amis et 1000 livres de rente.

De Bressolles, seigneur de Puisbouillard, a servi, il a 1,500 livres de rente.

Le Borgne, seigneur du Lac, a fait quelques campagnes, il a 1,500 livres de rente.

Le Vauvre a servi dans le régiment de Comiere, il a du cœur et 1,000 livres de rente.

Digitized by Google

La Lære, seigneur du Palis, a fait toute sa vie profession des armes, soit en qualité de capitaine de cavalerie du régiment de Cardonnière, soit comme lieutenant-colonel du régiment de Bourgogne. C'est un homme qui a du mérite et assez d'esprit, et qui pourrait servir dans des temps difficiles, il a 1,000 livres de rente.

De Faust, seigneur d'Estringues, a commandé dans le régiment de Saint-Géran, c'est un homme qui entend le métier de la guerre et a 1,000 livres de rente.

Ballore, seigneur de la Goutte, a servi dans la compagnie du sieur de Montgeorges, il a 1,000 livres de rente.

Breschet seigneur de Palleau, a été longtemps capitaine dans le régiment de Normandie, il possède 1,000 livres de rente.

Fanier, seigneur des Hormais, a porté longtemps le mousquet aux gardes et depuis a été capitaine dans le régiment d'Effiat, il vit à présent doucement chez lui, il a 1,000 livres de rente.

Monnamy, seigneur du Max, a servi dans la compagnie de M. de Chateaubodeau, il a trois frères qui sont sans emploi avec peu de biens, n'ayant pas 2,000 livres de rente pour tous.

Marigny, seigneur des Bradines, a peu servi, il a 1,000 livres de rente.

Bonneau, seigneur de la Varenne, a servi dans le régiment du Hallier et a 1,000 livres de rente.

Durgaud, seigneur dudit lieu, a porté longtemps les armes dans la compagnie de Saint-Georges et de la Brosse-Morlay, il a 1,000 livres de rente.

Turpin, seigneur de Layac, a 800 livres de rente.

Auclerc, seigneur de la Maison-Neufvre, a servi le roy dans la compagnie de la Reine-Mère, a du cœur et 1,000 livres de rente.

Delormet, seigneur de Molins, a servi longtemps le Roy et même est incommodé de plusieurs blessures, il a du mérite et 1,000 livres de rente.

Digitized by Google

Dinet, a fait quelques campagnes en qualité de lieutenant, il a du cœur et 1,000 livres de rente.

Brinon, seigneur des Prats, a un peu servi le Roy dans le régiment de Saint-Géran, garçon qui a du bien.

Brandon, seigneur de Gontière, a été lieutenant dans un régiment, il a douze cents livres de rente.

Decluis, seigneur des Goutte, a été enseigne dans le régiment d'Aynay, il possède huit cents livres de rente.

Le Maistre, seigneur du Max-Teille, a peu de bien et d'amis.

Lacour, seigneur des Pontats, a porté les armes dans le régiment d'Aynay et de Tavannes, il a du mérite et 1,200 livres de rente.

Vigneux, seigneur de Chivry, a servi de cornette dans le régiment de cavalerie du marquis de Lévy, une campagne seulement, et depuis n'a rien fait ; il a plus de 3,000 livres de rente.

Le Bourgeois, seigneur de Berna, a été longtemps dans la compagnie de chevau-légers de M. le Duc d'Enghien et celle du sieur de Langy, il a de l'estime mais n'a que 600 livres de rente.

Chrestien, seigneur de Blanzac, frère de celui qui est officier chez Mgr le duc d'Orléans, a été lieutenant de cavalerie dans le régiment du marquis de Ville, homme de cœur et qui pourrait servir, il a 3,000 livres de rente.

Mallet, seigneur des Granges, a servi le Roy dans la compagnie de ses gens d'armes, est adroit et a plus de 2,000 livres de rente.

Mallet, seigneur de Chevaudon, a servi en qualité de lieutenant et capitaine dans le régiment de Conty et de Bourgogne, il a 1,500 livres de rente.

Mallet, troisième frère, est gendarme chez le Roy, et enseigne dans Navarre, il est brave, mais emporté et violent, il a 800 livres de rente.

Peurre, seigneur de Chaudun, a fait quelques campagnes dans la compagnie du seigneur de Lange, il a eu deux frères

Digitized by Google

qui ont été tués dans le service, il a 1,000 livres de rente.

Duperoux, seigneur de la Coudre, a peu de mérite, peu d'amis et peu de biens.

De la Garde, seigneur de la Vare, a servi le Roy dans la compagnie du seigneur de Faurille, il a peu d'amis et peu de biens.

Devaux, seigneur de Pierrat, a servi le Roy dans la compagnie de M. d'Allincourt, a du cœur, est incommodé dans ses affaires.

Pins, seigneur des Estimaux, a servi avec estime dans le régiment de Langeron, mais il est pauvre.

Descroux, seigneur de la Chapelle, a peu de biens et peu d'amis.

De Mézy, seigneur dudit lieu, a servi dans la compagnie du marquis de Canillac, mais il n'a ni bien, ni ami.

Chambertière, seigneur de Champais, n'a pas de bien.

De Lanty, seigneur du Meuble, a servi dans la compagnie de Tavannes, il est sans bien et amis.

Dubrost, seigneur du But, a servi dans la compagnie de Saint-Germain, a peu de biens.

Caliste, seigneur d'Hauteville, a commandé la compagnie de feu M. de Saint-Géran et a bien quatre à cinq mille livres de rente en fonds de terre en Bourbonnais, il se dit être de Forets, sa noblesse est fort douteuse.

La Vau, seigneur du dit lieu, a servi dans la compagnie de Gamache, il est incommodé dans ses affaires.

Meilland, seigneur du Touzet, homme sans mérite, sans amis et dans l'extrême indigence.

Fougières, seigneur du dit lieu, a servi dans la compagnie de Lanone, mais a peu de biens.

Lagrange-Chastenon, seigneur du dit lieu, peu considérable parmi la noblesse par son peu de mérite et pour le peu de biens qu'il a.

Lebled, seigneur du dit lieu, comme dessus.

Sauvan, seigneur de la Mothe-Mazarie, idem.

Digitized by Google

Bertho, seigneur Desfondz, idem.

Forget, seigneur de Burelle, idem.

Ducluzier, a du service, et sans une maladie ferait quelque chose, il est honneste homme, mais sans bien.

Lormet, seigneur de Chazeuil en partie, a servi longtemps le Roy, mais à présent en est incapable à cause de sa vieillesse, il est honneste homme, a des amis et peu de biens.

Berthière, seigneur de Marcay, a servi le Roy dans la compagnie de Saint-Géran, il est brave, mais mal dans ses affaires.

La Pimpre, seigneur de la Berlière, a servi le Roy dans la compagnie des gendarmes d'Allincourt, avec réputation, mais peu riche.

Chambort, seigneur de la Verrière, a servi dans la compagnie de Canilhac, peu puissant en biens.

Des Maignans, a servi dans la compagnie de Canilhac, et n'a pas de grands biens.

Rozet, seigneur de la Cave, a servi dans la compagnie d'Aynay, il est peu accommodé.

Rillat, seigneur de Bart, a esté dans la compagnie du Baron de Pérot, homme qui vit doucement chez lui de son revenu qui est assez médiocre.

Chamalet, seigneur de Chaumette, homme de petite réputation qui a peu de biens.

Monnamy, seigneur de Charne, de même que dessus.

Chaslna, seigneur de la Brane, idem.

Saint-Mart, seigneur de la Lourdune, a été chez feu Mgr le duc d'Orléans ; il a 1,000 livres de rente.

La Jarrie, seigneur de Mirabel, a peu servi ; il a 800 francs de rente.

Reignier, seigneur de Saint-Rémy, de même.

Bellevay, seigneur du dit lieu, idem.

Blanc, seigneur de Pellignière, a porté les armes dans le régiment de Canilhac ; il a de l'honneur et peu de biens.

Lapelin, seigneur du Vernet, de même que le dit seigneur Blanc.

Digitized by Google

Barbevin, seigneur de Saint-Georges, de même que ledit Blanc.

Saint-Julien, idem.

Villumes, seigneur de Flenay, a peu servi et a peu de biens.

Fradel, seigneur de Pierrefitte, id.

Bergeron, seigneur de Groges, est capitaine du château de Montégut-le-Blin, pour le Roy, a 800 livres de rente.

Dalbost, seigneur de Poifou, a peu de services, d'amis et de biens.

Prouers, seigneur de Coudray, a porté les armes dans la compagnie d'Entragues, il a du cœur, mais peu de biens.

Berthière, seigneur du Veillin, a servi dans la compagnie du seigneur de Lange, il a beaucoup de biens.

Neuchaise, de même.

Dubroc, seigneur de Servaise, a 1,000 livres de rente.

Basmaison, seigneur de Baveron, a servi dans la compagnie du sieur de Saint-Georges, a du cœur, mais peu de biens.

Luchat, seigneur de Neufville.

Ganetier, seigneur de Leynaud a du cœur, mais peu de biens.

Morillon, seigneur de la Brosse, a fait plusieurs campagnes tant dans le régiment de Saint-Aubin, qu'ailleurs, a du mérite, mais peu accommodé.

Périez, seigneur de Lapeu, a peu de mérite, d'amis et peu de biens.

Barberin, seigneur du Maslan, a été lieutenant dans le régiment de Saint-Aubin, a du cœur et 800 livres de rente.

Vilbardtz, seigneur du Bost, a servi le Roy dans la compagnie du comte de Saint-Geran, il a peu d'amis et peu de biens.

Panoninon, (?) seigneur de Beselle, a servi le Roy dans la compagnie du seigneur de Saint-Germain-Beaupré ; il a 600 livres de rente.

Dubois, seigneur du dit lieu, est peu recommandable par ses biens.

Desmàgnons, seigneur de Lalis, vit commodément chez lui, sans considération.

Digitized by Google

Rivière, seigneur de Piedmonier, a porté les armes dans la compagnie de Beaujeu ; il a quelque estime.

De Sacoulas, seigneur de Villards, a servi dans la compagnie de Canilhac ; de même que dessus.

De Laryes, seigneur de Tercuris, *La Planche*, seigneur du dit lieu.

Montagnat, seigneur du Luday ; *Beauvegon*, seigneur de Pierry ; *Jascambrandal*, seigneur d'Orfay ; *Desage*, seigneur de la Lac ; *Saint-Nien*, seigneur du dit lieu, ont peu d'amis et peu de biens.

Montagnat, seigneur de la Cour, a fait plusieurs campagnes dans le régiment de Murat ; il a peu de biens.

Auclerc, seigneur de la Maisonneufve, a servi avec estime dans la compagnie de la Reine-Mère.

La Garde, seigneur de la Vante, a porté les armes dans le régiment de Saint-Aubin ; il a 500 livres de rente.

Defontaines, seigneur de Chevalmont, a été lieutenant dans un régiment ; il a de l'honneur et 1,000 livres de rente.

Charbonnier, seigneur de Montmirat, a servi dans le régiment d'Ainay ; il a peu de biens.

Murat, seigneur du dit lieu, est homme cassé qui a peu de biens.

Fontarabie, seigneur du dit lieu, a servi dans la compagnie de feu Monseigneur le Prince, il est honnête homme, mais pauvre.

Dechalouze, seigneur de la Fane, a porté les armes dans la compagnie de Fourille, il a peu d'amis et est assez mal dans ses affaires.

Desclies, seigneur du Chezeau, a fait quelques campagnes ; il a de l'honneur et peu de biens.

De Brou, seigneur de Lermais ; *Viguet*, seigneur de Chamboz ; *Jonas*, seigneur de Varennes, sont peu considérables par leurs amis et par leurs biens.

Reyand, seigneur de Boutelat, a servi le Roy dans la compagnie de Canilhac, a du cœur, mais la fortune lui est peu favorable.

Digitized by Google

Saint-Jullien, seigneur de la Chassagne, a porté les armes dans la compagnie de La Ruordie ; il a de l'esprit, mais mal dans ses affaires.

Saulnier, seigneur des Bordes, fort peu considérable par son mérite.

Crosse, seigneur de la Maison-neufve, a servi dans la compagnie de feu Monseigneur le Prince avec réputation ; il a 1,000 livres de rente.

Dary, seigneur de la Couratte ; il a 600 livres de rente.

Du Peroux, seigneur de l'Espouse.

Du Peroux, seigneur d'Esmand.

Du Peroux, seigneur de Sourdeux.

Biesse, seigneur de la Vallée.

Docy, seigneur de Chandenay.

Listal, seigneur de Chabannes.

Fouget, seigneur de Gourdan.

De Bressolles, seigneur de Grosbois.

Ayme, seigneur des Ramades.

La Ramas, seigneur de Beaucoutaud.

Du Chailloux, seigneur du dit lieu, sont peu considérables par leur mérite.

Demelin, seigneur de Villardiz, a servi dans le régiment de Canilhac ; il a peu d'amis et de bien.

La Rivière, seigneur de Montenay, a été maréchal-des-logis dans la compagnie de Lerat ; il a de l'acquis et 800 livres de rente.

Chitin, seigneur de Saint-Estienne, a servi, a quelques amis et est peu accommodé.

Monelas, seigneur des Sallotz, homme sans mérite et sans biens.

Du Peroux, seigneur de Fontelin, a servi dans la compagnie de feu Monseigneur le Prince ; il a du cœur et peu de biens.

Redoureau, seigneur de Vinzelles, a quelques amis et 800 livres de rente.

Fournoux, seigneur de Thiolles, a été lieutenant dans le

Digitized by Google

régiment de Saint-Aubin, où il s'est acquis de l'honneur ; il a 800 livres de rente.

Blanc, seigneur de Poirier ; *Dissatz*, *Cornelier*, *Brun*, seigneurs de Cornasset ; *Fradel*, *Forget*, seigneurs des Dogues ; *De Brosses*, seigneur du dit lieu ; *Reclever*, (?) seigneur de la Chaise ; *Reynaud*, seigneur de Thirons ; *Des Brandoux*, seigneur de Saint-Martin ont peu de biens et peu d'amis.

Saint-Jullien, seigneur du dit lieu, a servi le Roy dans le régiment de la Roche Giffard ; il a de l'honneur, mais peu de biens.

Champlon, seigneur de la Migraine, a servi dans la compagnie de Franchesse, il a du cœur, mais assez mal dans ses affaires.

Charmartin, seigneur du dit lieu ; *Du Vernet*, seigneur de Fromentault ; *Du Vernet*, seigneur de Prilauds ; *Du Fragne*, seigneur de Chalons ; *Marquat*, seigneur de la Chassagne ; *Villards*, seigneur de Ponchevalier ; *Deguion*, seigneur d'Aumont, sont peu considérables par leur mérite et leur fortune.

Il est à remarquer que la plupart des seigneurs et des gentilshommes de Bourbonnais jouissent de leurs terres par leurs mains, excepté ceux qui servent actuellement dans les armées.

Il y a bien quatre cents gentilshommes, nobles ou vivant noblement dans l'estendue de la sénéchaussée du Bourbonnais. Le bien qui a été marqué en détail aux seigneurs et gentilshommes du présent mémoire monte assez haut pour le fond de terre, mais quoiqu'il semble par cette supputation, que la noblesse du Bourbonnais soit assez riche, la vérité est néanmoins, qu'elle est fort endettée et qu'il y en a plus de la moitié d'incommodée et pauvre.

Les différents attachements de feu M. de Saint-Geran et du Marquis de Lévy au parti de M. le Prince ont fait que plusieurs gentilshommes de la province ont servi contre le Roy dans les derniers troubles, le général, néanmoins, paraît bien affectionné à sa Majesté.

Digitized by Google

Il est aussi à observer que dans le Bourbonnais *il y a plus hoand nombre de personnes vivantes noblement, que véritables gentilshommes*, ainsi tous ceux employés au présent mémoire sont fort différents les uns des autres.

La connaissance que j'ai prise de cette province depuis cinq années, ne me permettant pas d'assurer qu'il y ait *soixante, ou quatre-vingts gentilshommes d'extraction et de bonne noblesse dans tout le Bourbonnais*, tous les autres, s'ils étaient bien recherchés, passeraient, sans doute, ou pour avoir usurpé la qualité, ou, du moins, pour être fort obscurs dans leur condition et n'avoir qu'une élévation fort médiocre pour se distinguer du commun.

Tel est ce curieux document, qui nous donne des renseignements si complets et si précieux sur l'état aristocratique du Bourbonnais, vers le milieu du XVIIe siècle.

L'original, conservé, comme nous l'avons dit, aux archives nationales, ne porte pas de nom d'auteur. Il est assez naturel, après tout, que le rédacteur d'un rapport aussi confidentiel se soit abstenu de signer.

Mais le voile de cet anonymat nous paraît transparent.

L'intendant de la province fut certainement l'auteur de cet état, qu'il était seul en situation de pouvoir dresser avec cette précision et cette autorité.

Or, en 1664, l'intendant du Bourbonnais était Auguste-Robert de Pommereu.

Roger de QUIRIELLE.

Digitized by Google

LE
CHATEAU DE PONTLUNG

SES SEIGNEURS

Achille Allier a écrit dans l'*Ancien Bourbonnais*, t. II, p. 217 : « Non loin d'Ygrande est Pont-Lung où il y avait une forteresse placée sur une éminence et flanquée de tours rondes et crénelées. »

J'ai voulu m'occuper de ce château et mes recherches m'ont permis de retrouver depuis le XVe siècle les traces de quelques-uns, sinon la plupart, de ses possesseurs. Malheureusement, des lacunes que je n'ai pu combler existent ; je livre simplement le résumé du dépouillement que j'ai fait des archives communales et de celles de quelques particuliers, mises obligeamment à ma disposition.

A la fin du XVe siècle, années 1491-1494, Roger de Beauquaire, seigneur de Boulhiers, et Péronnelle de la Grange, son épouse, sont dénommés seigneurs de Pontlung.

Peronnelle de la Grange, devenue veuve de Roger de Beauquaire, devient, à la fin de 1495, aussi veuve de Gaspard de Beauquaire, escuyer, seigneur de Boulhiers et de Pontlung, panetier du roi. Est-ce la même ?

Des actes des 22 décembre 1502, 12 janvier 1512 et 14 juin 1520, sans aucune importance, nous donnent les noms de Gilbert Raquet, seigneur de Pontlung et de Froidequeux et de Gabrielle de Brinon, sa femme.

Nous retrouvons encore Gabrielle de Brinon le 21 mars 1519 femme de Guillaume Raquet (?) Il doit certainement y avoir là, soit une erreur de nom, soit une erreur de date.

Des titres de 1566 constatent qu'alors Antoine et Claude Raquet étaient seigneurs de Pontlung.

A partir de cette époque, les renseignements sont plus abondants.

En 1623, 1625, etc., Antoine Pailloux, demeurant au « chastel » de la Glolière, paroisse d'Ygrande, est seigneur

Digitized by Google

de Pontlung, la Mont, la Brosse et Pont-Dubost. Il a pour fille Gilberte Pailloux. Mariée à Claude de Bron, *escuier*, sieur de Bernay et la Glolière, seigneur de Chauragon et de Pontlung, elle devint bientôt héritière universelle de son père.

Claude de Bron et sa femme eurent avec Gilbert Thomas, curé d'Ygrande, de nombreuses difficultés. Le 3 janvier 1664, ils réglèrent ces différends à l'amiable. Il est dit dans l'acte intervenu entre eux que le sieur de Bron ayant voulu exiger l'inhumation du corps de Marie de la Barre, sa cousine, dans la chapelle de Saint-Jean, d'Ygrande, lui appartenant à cause de sa maison de Bernay, laquelle chapelle avait été fondée et construite par ses auteurs, le curé s'y opposa et forma, en la sénéchaussée du Bourbonnois, une instance contre le seigneur de Pontlung.

En conséquence, ils demeurèrent d'accord que, par suite de la possession de ladite chapelle par le sieur de Bron, suivant ses titres de 1503, il continuerait à inhumer dans cette chapelle ceux de sa famille décédés dans la religion catholique, apostolique et romaine. Le curé reconnut en outre que la même chapelle appartenait au sieur de Bernay de temps immémorial, ses armes étant peintes sur les vitraux de l'église.

En 1673, Gilberte Pailloux devint veuve.

Charles de Bron, leur fils, escuyer, seigneur de la Glolière, Pontlung, Labrosse, la Charlerie et autres lieux, devient propriétaire du château.

Le 23 juin 1680, un partage intervenu entre lui, Claude de Bron, escuyer, sous-diacre, demeurant à Bourges, Gilbert de la Roche, escuier, sieur des Augiers, et Marie de Bron, sa femme, enfin Louise et Geneviève de Bron, ses sœurs, fixe leurs droits particuliers dans les biens délaissés par Mathias de Bron, escuier, sieur de Chauragon, leur frère.

Ces biens consistaient en trois domaines, paroisse d'Ygrande: l'un dit de l'Ombre, et les deux autres les Gastellières, « avec le droit de dixme sur partie des terres d'iceux. »

Le 2 juillet 1690, bail est consenti par Charles de Bron pour trois ans « des grandes dixmes de bleds et vins de Pontlung et autres lieux et de celles de la franchize de la Croux et du Crix. »

Autre bail par le même le 18 août 1694 « de tous les cens, rentes, tailles et debvoirs qui luy sont deubs et luy appartiennent à cause de ses terriers et seigneuries de Pontlung, la Brosse, la Charlerie, avec tous droits de communes, compositions et retenues de taillables, lods et ventes et tous droits seigneuriaux, réserve faite de ceux qui appartiennent à ses

Digitized by Google

frères et sœurs et à Gilbert de Bron, fils de deffunt Louis de Bron, escuier, sieur de la Magdelaine, le tout moyennant 60 livres par an. »

Appartenaient encore au seigneur de Pontlung les domaines du Cry et du Moulin de l'archiprestré.

Les dixmes de blé et vins de Pontlung sont affermées en 1699, ainsi que celles des Chaulmes et autres lieux, à la charge par le preneur de payer au curé d'Ygrande 18 boisseaux froment et 40 seigle, à celui de Saint-Plaisir 40 boisseaux seigle, aux chanoines de Bourbon, à la Saint-Michel, rendu conduit à leur grenier, 20 boisseaux seigle, 8 froment et 4 avoine. »

Et en plus 45 boisseaux seigle payables au seigneur.

Le 6 octobre 1700, Charles de Bron assiste au mariage de Jacques de Breuilly, seigneur de Chiran, et Marie de la Roche, fille de Gilbert de la Roche et Marie de Bron.

Le testament du seigneur de Pontlung, du 11 mars 1693, porte que : « son âme étant séparée de son corps, » il veut être inhumé en l'église d'Ygrande, en la chapelle de Saint-Jean lui appartenant, « auprès du marche-pieds et du costé de la petite porte. » Il entend qu'il lui soit fait trois services de chacun douze prêtres et qu'il soit donné aux pauvres à chaque service douze boisseaux de blé. Enfin qu'il soit célébré pendant deux ans, une fois par an, deux messes pour les pères Capucins de Bourbon, auxquels il sera alloué la somme de deux cents francs pour chacune desdites deux messes.

Dans des actes de 1725, 1741 et 1746, on trouve les noms de Philippe de Bron, chevalier, seigneur de Pontlung, et de François de Bron, chevalier, seigneur de Saint Jean de Jérusalem, son frère, demeurant ensemble à Pontlung.

François de Bron laisse une fille, Magdelaine de Bron, qui épouse Louis de Marcellanges, chevalier, seigneur d'Arçon et de Pontlung (nommés en 1752, 56, 57, 1760).

En l'année 1767 est célébré le mariage de haut et puissant seigneur, Messire Pierre de la Bruyère, chevalier, seigneur de Civeray, capitaine de cavalerie au régiment Royal-Etranger, fils de Claude de la Bruyère, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de la Reine-Cavalerie, avec Marguerite de Bron, fille de Gaston de Bron seigneur de la Glolière, et de Louise de Salver. On remarque à la cérémonie une assemblée d'élite, notamment Louis Aucapitaine de la Bernardière, ancien capitaine des grenadiers, etc., et sa femme, Claire de la Bruyère ; Jacques-Antoine Deschamps, seigneur de la Varenne, capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Normandie ; Messire Marc-Antoine de Bonay, che-

Digitized by Google

valier du même ordre de Saint-Louis ; Messire Albert Mathias de Clermont-Beauvoisis ; Messire Jean-Louis d'Aubigny ; Messire Jean-Baptiste de Meschatin, officier au régiment de Conty, etc., etc.

En 1767, Edme-Philippe de Marcellanges est seigneur d'Arçon et de Pontlung, chevalier de justice de l'ordre militaire de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Charrière et de Chanton, et enfin seigneur des prieurés de Saint-Germain-des-Fossés et de Bellenaves. Il laissa pour enfants Antoinette-Louise et Marc-Antoine.

La première épousa Gilbert de la Saigne, marquis de Saint-Georges, qui devint seigneur de Godignière-Pontlung, etc. Ils habitèrent ordinairement leur château de Saint-Georges.

Leur terre de Pontlung était affermée moyennant 1300 livres, et à la charge d'entretenir « la lampe du Saint-Sacrement de l'église d'Ygrande d'huile et de coton. »

Dans un autre article, nous ferons la description du château de Pontlung, que nous croyons digne d'attention à des titres divers.

Jules Gras.

Digitized by Google

LES CHEVAUX-FUGS

DE MONTLUÇON

Il est peu d'historiens locaux qui ne se soient occupés de cette institution, établie depuis le XVe siècle à Montluçon, et qui n'en aient interprété l'origine et le sens. Plusieurs d'entre eux se sont copiés, souvent sans commentaires. Il est si facile de renouveler un fait, quand il n'y a qu'à puiser autour de soi.

Les auteurs de l'*Ancien Bourbonnais* disent que cette *grotesque* cérémonie date de l'an 1450 et qu'il y a deux versions pour l'expliquer. La première rappelait la défaite des Anglais commandés par Buckingham, à Montluçon, et l'autre avait pour but de perpétuer le souvenir d'un cheval ayant rendu de grands services à l'*un des barons de Montluçon*, dans un combat qu'il soutenait contre le *seigneur de Villebret*, *d'Argenty ou de Montaigut*. A l'appui de ces indications, on ne donne aucune date, et pour cause.

C'est en 1171, que les Anglais furent surpris et battus à Montluçon, pendant le siège de cette ville, qui finit quand même par tomber en leur pouvoir, jusqu'au jour où Philippe-Auguste la reprit en 1188. On rapporte aussi cette défaite des Anglais au siège du château de Belleperche, qu'ils abandonnèrent précipitamment, poursuivis par la petite armée de Louis II, duc de Bourbon.

« Les *Chevaux fug*, dit Coiffier de Moret, (1) consistaient en

(1) *Hist. du Bourbonnais*, tome II, p. 128.

Digitized by Google

une confrérie dite du Saint-Esprit, (1) qui célébrait sa fête durant celles de la Pentecôte et qui était l'anniversaire de l'heureuse journée qui avait vu fuir l'ennemi. Les confrères, vêtus comme les anciens soldats, ont adopté une danse particulière, dans laquelle ils choquent leurs sabres en cadence ; les uns tombent subitement à terre comme s'ils étaient blessés à mort, ce qui s'appelle faire le *gouneau*, les autres simulent une retraite, les plus hauts de taille portent des chevaux en carton qu'ils paraissent monter, et, au son d'une musique militaire, ils parcourent la ville en répétant des refrains en patois du pays. Ils s'arrêtent successivement chez le premier magistrat de la ville, puis chez les Cordeliers, à l'entrée du faubourg de Presle (Prœlium), et enfin sur la place du château. Anciennement, ils allaient jusqu'à Argenty, le seigneur du lieu offrait à cette occasion une certaine quantité d'avoine, et les Cordeliers régalaient les danseurs, etc. »

Ce jeu était ensuite renouvelé devant les maisons des personnes de qualité, puis il se terminait enfin sur la place du château.

Dans les derniers temps, les cavaliers amenaient leurs montures de carton jusque dans l'église de Notre-Dame, où ils faisaient le simulacre de leur faire manger l'avoine sur l'autel même, puis ils les conduisaient boire dans le bénitier, ce qui indique bien que cette fête, que l'autorité ecclésiastique ne fit supprimer qu'en 1820, a été instituée par la confrérie du Saint-Esprit ; mais, dit à ce propos l'*Ancien Bourbonnais*, t. II, p. 380-381, *on devrait être mieux informé que nous le sommes.*

Nous trouvons encore ces détails dans le même ouvrage, t. II, p. 352 :

« La défaite du duc de Buckingham fut la cause de réjouissances publiques, notamment à Montluçon, où cette défaite était célébrée par une fête burlesque, le lundi de la Pentecôte,

(1) *Annuaire de l'Allier*, 1809, p. 57.

Digitized by Google

Digitized by Google

et qui devait être probablement l'anniversaire de la fuite des Anglais. C'était une représentation animée, goguenarde même, qui devait rappeler le départ des Anglais devant Belleperche, leur retour subit, puis leur retraite précipitée, et enfin la mort de David, le géant des Malandrins. »

Ce texte est à peu près celui de Coiffier de Moret, qui ajoute que les membres de la confrérie du Saint-Esprit conduisaient le cortège au son de la musique militaire, en chantant de vieux refrains en patois de Montluçon.

Voici la musique notée de l'air de ces refrains, qui commencent par :

« Quo le Ray Lanchio,
« Ambais sau trois tunniaux.

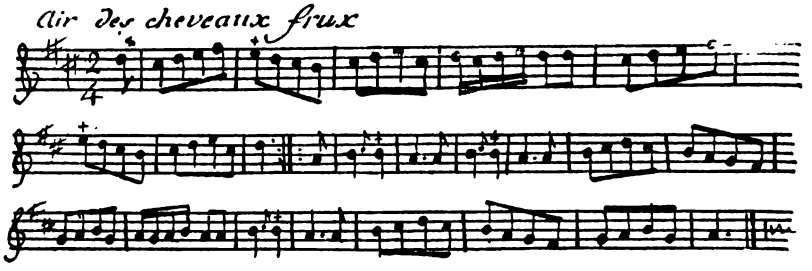

Il est à remarquer que ceux qui étaient à pied figuraient les Français, tandis que les cavaliers représentaient les Anglais. Les confrères, tombés pour la deuxième fois, devaient simuler la mort et ne plus se relever.

Dans la *France Pittoresque* (1), ainsi que dans la *Promenade Archéologique de Clermont à Bourges*, de M. Bouillet (2), il est dit que l'on institua à Montluçon des fêtes en l'honneur de la délivrance de la ville et que les confrères du Saint-Esprit se réunissaient le jour de la Pentecôte pour *faire le Chevau-*

(1) La *France pittoresque*, par Ugo, 3 vol. in-8°, Paris, 1885, tome 1, p. 143.
(2) *Clermont*, F.-A. Veyssrt, 1839, petit in-18, p. 27.

Digitized by Google

fug. Le lieu de réunion était au faubourg de la Presle.

Dans son *Histoire de Montluçon*, le docteur Yves (1) rappelle la victoire d'Argenty, où tombèrent plus de trois cents Anglais, et il attribue l'institution du chevau-fug à l'anniversaire de ce combat. Il croit qu'elle ne remonte pas au-delà de 1400 et que les règlements de la confrérie du Saint-Esprit sont de 1450. De plus, il attribue à cette fête, ainsi qu'à celles de la Tarasque, à Nîmes, de la fête des fous, de l'élection de l'abbesse des femmes de mauvaise vie, à Aix, et des farces de la mère folle, de Dijon, une commune origine.

Déjà le docteur Yves se rapprochait beaucoup de la vérité.

Achille Allier, dans ses *Esquisses historiques*, (2) rappelle la fête des *Chevaux fux*, qui se célébrait chaque année à Montluçon. « Je me souviens dans mon enfance, écrit-il, d'avoir vu les fêtes des Chevaux fux... ; c'était une fête nationale et religieuse que la Révolution avait supprimée pour y substituer de mesquines parodies ; les Montluçonnais mêlaient à cette fête le souvenir des Anglais repoussés de leurs murs au quatorzième siècle, avec ceux que Napoléon menaçait du camp de Boulogne. Nous revîmes les preux caracoler avec leurs chevaux de carton et leurs épées de bois... Longtemps retentiront à mes oreilles les airs solennels de tambour accompagnant la danse pyrrhique et le choc des armes marquant la mesure... Qui peut me dire si ce n'est point ceux que le roi René composa pour ses *chevaux-frux* de Provence ?

En effet, nous la retrouvons, cette fête des *chevaux-frux*, célébrée avec grande pompe à Aix, et le dessin ci-contre en représente l'action.

La fête des Chevaux-frux avait lieu dans cette ville le dimanche qui suivait la Trinité et elle fut mise en usage par René d'Anjou, le *bon roi René*, comte de Provence, grand amateur de tournois, (3) prince tout occupé du bien et des plaisirs

(1) *Montluçon et ses environs*, Clermont-Ferrand, 1846, p. 85.
(2) 1 vol. obl. s. l. n. d , à Moulins, chez Desrosiers.
(3) *Explication de la Fête-Dieu d'Aix en Provence*, Aix, 1777, p. 101-188.

Digitized by Google

de son peuple « et employant, nous dit son historien, M. de Quatrebarbes, (1) tout son temps à la peinture et à instituer des fêtes, des jeux, à faire célébrer des mystères et des allégories. »

Les chevaux-frux étaient une réjouissance offrant beaucoup d'attrait aux populations de cette époque et l'auteur de l'*Explication*, que nous venons de citer écrit, en parlant de ce jeu, que « son histoire est *très agréable à voir* ; elle se compose d'une troupe de dix jeunes gens qui portent un haut plumet et une cocarde à leur chaperon de feutre gris ; ils sont habillés de blanc avec des rubans de couleur, ils portent le scapulaire de N.-D. du Carmel, ils montent chacun un cheval de carton peint, mais seulement la tête et le poitrail d'un côté réunis à la croupe de l'autre en laissant un vide qui permet au cavalier de s'y introduire et de pouvoir marcher, ils tiennent des petits bâtons autour desquels flottent des rubans de couleur et qui simulent des lances ; de la main gauche, ils font mouvoir le cheval et font une danse très variée sur l'air consacré des chevaux-frux *et qui est aussi attribué au roi René.* »

On rencontre encore la mention de cette fête dans l'*Ancienne Chevalerie*, (2) où nous lisons les passages suivants :

« Plusieurs chevaliers ayant été créés dans une même promotion se sont réunis pour caracoler en cadence et mêler leurs danses à celles du peuple qui les environnoit, c'est l'origine des festes ou ballets à cheval, et qui se dansoient encore à la cour du temps de Brantôme.

« Cet usage s'est continué ailleurs, et nous extrayons du *Courrier de Monaco* : (3) « On exécuta en présence du Roy d'Espagne et des princes l'espèce de tournois appelé *Las Parejas* et qui est un divertissement donné par douze cavaliers qui portaient des couleurs différentes, en faisant des évolutions cadencées au son d'une musique particulière.»

(1) Tome I, p. LXXIV.
(2) Tome I, p. 76.
(3) Vol. LX, p. 242, année 1775.

Digitized by Google

Dans le tome II, p. 52, du même ouvrage, nous relevons aussi les vers suivants :

Les chevaliers estoient vertueux,
Et pour amour pleins de chevalerie,
Loyaulx, secretz, *frisques* (1) et gracieux.

Froissart, dans ses chroniques, en rapportant la mort du duc de Winceslas, emploie également le mot *frisque*, dont l'étymologie est, du reste, suffisamment établie : « En celuy temps « (1382), trespassa le gentilz et joly duc de Winceslas en son « temps noble *frisque* et saige... »

Nous pouvons donc conclure de ces citations que la fête des *Chevaux-fugs*, de Montluçon, n'était point une fête particulière à cette ville, mais bien une fête imitée de celle de la Fête-Dieu, qui se célébrait à Aix sous le nom de *Chevau-frux*, et même dans d'autres localités, et instituée par le bon roi René. Les confrères du Saint-Esprit de Montluçon l'ont célébrée à leur tour, et plus tard, par tradition, on s'est plu à croire, comme au temps d'Achille Allier, qu'elle avait lieu en commémoration d'une défaite des Anglais. Nous venons de voir que ce n'est là qu'une pure légende.

Francis PÉROT.

(1) *Frisques, Fringants, Dict. du vieux langage,* par DE LA COMBE, 1766. Du provençal : *Leis Chivaoux frisques ou fringuans* appelés autrefois *Chiavaux-frux.*

Digitized by Google

CHRONIQUE & MÉLANGES

Le mois dernier, nous avions voulu accompagner d'un portrait la savante et très complète notice biographique consacrée par M. Louis Audiat à M. Alary, mais il nous avait été impossible de nous procurer à temps le cliché qui nous était nécessaire. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en comblant aujourd'hui cette lacune, que plusieurs d'entre eux nous avaient, du reste, demandé de ne pas laisser subsister. Le dessin que nous donnons ci-contre est dû à la plume d'un artiste habile, M. Toutant.

Nous avons reçu de notre collaborateur, M. Montagne, la lettre suivante :

« La publication du *procès-verbal d'installation d'un collège à Hérisson* (*Annales Bourbonnaises*, n° de septembre, p. 294), a donné lieu à un récent article de M. E. Révérend du Mesnil, inséré dans l'*Ancien Forez*, et dont le dernier alinéa m'a paru incriminer des intentions et des opinions que mon texte ne révèle certainement pas. « Nous ajouterons, écrit M. Révérend du Mesnil, que l'instruction était loin d'être négligée autrefois, comme on persiste à le dire « en haine d'un passé assez glorieux pour n'avoir rien à craindre des attaques d'aujourd'hui. » Je n'ai pas dit le contraire, n'ayant en aucune façon voulu mettre cette question en discussion. Cependant, en accompagnant de guillemets ces mots : « en haine d'un passé, » M. Révérend du Mesnil semble faire une citation que ne comportent pas les quelques lignes de commentaires dont j'ai fait précéder le document. S'il a cru devoir défendre le passé contre certaines attaques, ce ne peut être contre moi. Ce serait me faire à ce sujet un procès de tendance et, en vérité, je me demande à quel titre. Du reste, si j'avais voulu tirer d'un fait comme l'établissement d'un collège à Hérisson en 1603, dans les conditions où cet établissement a eu lieu, des conséquences d'ordre politique, ce n'est pas aux *Annales* que je me serais adressé, n'ignorant pas combien sont peu en honneur, auprès de notre estimable revue bourbonnaise, les études de ce genre.

Ce n'est qu'à titre purement documentaire que j'ai divulgué le *procès-verbal d'installation*, et l'attention dont il a été l'objet, surtout de la part du savant directeur de l'*Ancien Forez*, montre que j'ai eu raison de lui attribuer une réelle importance. Ce procès-verbal établit qu'à Hérisson, ville franche jouissant de son autonomie et en cette qualité gouvernée par des magistrats élus des habitants, l'instruction fut gratuite à partir de 1603, et *obligatoire*. Rien de plus. Il s'agit donc d'un fait isolé ne donnant aucunement à préjuger de l'état général de l'enseignement dans le reste du royaume. Si M. Révérend du Mesnil, sans doute meilleur juge que moi en la matière, est d'un autre avis, je n'ai garde de le contredire. Pour moi, j'ai vu simplement dans cette question d'*obligation* un point capital à relever, une circonstance probablement *unique*, et d'un intérêt majeur. Les modestes bourgeois de Hérisson, Manceau, Demay, Lemyre et autres, sont à mes yeux les précurseurs d'un mode d'enseignement adopté trois siècles après eux et qui ne pouvait, alors, émaner que d'esprits singulièrement novateurs. Cela n'est-il pas curieux au point de vue de l'histoire locale, et même au point de vue de l'histoire générale ?

Agréez, etc.

L.-G. MONTAGNE.

Nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs que le vœu émis par M. Audiat, dans sa belle étude sur M. Alary, est réalisé. Depuis peu, M. Génermont, membre de la Société d'émulation de l'Allier, a terminé la table, ou plutôt les tables analytiques du bulletin de cette Société. Espérons que les notices biographiques demandées tenteront quelques travailleurs bourbonnais.

***

L'article biographique sur Alary a été reproduit avec éloges par la *Gazette de l'Allier* du 3 novembre, et le *Messager* des 3 et 5 novembre. Celui-ci fait

Digitized by Google

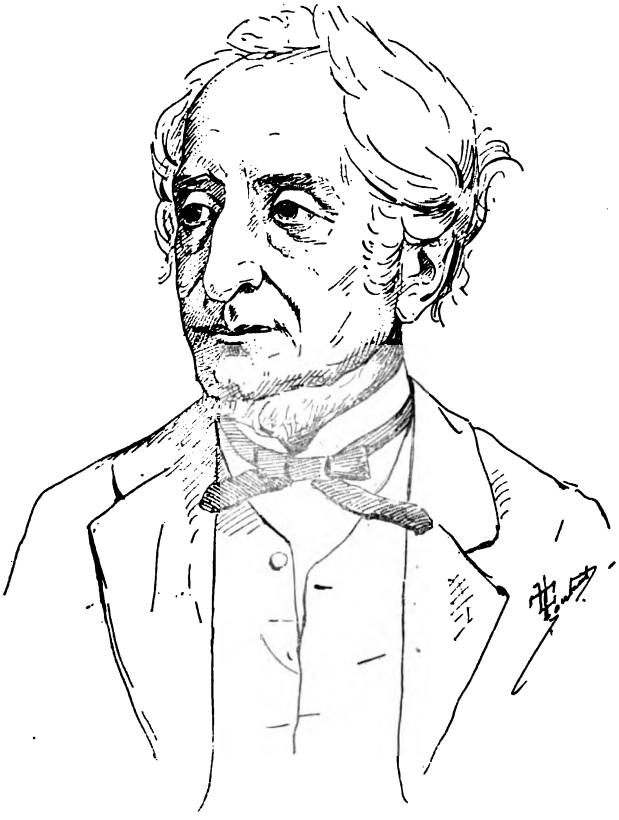

LOUIS-JUSTIN-JOSEPH ALARY

Digitized by Google

Digitized by Google

remarquer « que la qualification d'ancien républicain, accolée au nom de M. Enaut, est absolument imméritée. M. Enaut, autrefois, directeur de l'imprimerie du *Mémorial*, n'a jamais professé pour les idées et le régime républicain plus d'estime que de droit. » Or, voici ce que dit Alary, qui l'avait bien connu : « Ulysse Enaut, l'imprimeur et propriétaire du *Mémorial de l'Allier*, un fidèle de la pipe et de l'excellente bière de Gannat..., ancien républicain converti au juste milieu..., p. 9 des *Souvenirs-Moulins depuis 50 ans*. Et plus loin, p. 25 : « J'ai dit qu'Ulysse Enaut était un républicain converti, » etc. L. A..

***

A propos de l'inscription de la cloche de Saint-Prix, publiée dans le dernier numéro des *Annales*, il faut noter une transposition de lettres de la part du fondeur, qui a modifié et rendu un nom méconnaissable, on pourrait dire deux noms. Claude de Fradel, écuyer, était sieur de Lonzat — et non d'*Ulnosat*, — capitaine et châtelain de Chavroche, — non *Covroche*. Il tenait le Lonzat de son père, Pierre de Fradel, marié en 1639. Il fut père de Blaise de Fradel, seigneur de Villiers, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Royal-Lyonnais. C'est de lui, marié en 1736, que naquit Claude-Gaspard de Fradel, seigneur de Ras, de Tremblay et autres lieux, mort sur l'échafaud à Lyon, dans la fournée des 32 de Moulins.

***

— M. Germain Bapst a publié, dans le *Correspondant* (livraison du 25 avril 1889), un article des plus curieux, intitulé : « la galerie d'Apollon au Louvre. »

Nous détachons, de cet article, le passage suivant, qui intéressera nos lecteurs : «... François Ier confisqua à son profit les trésors du cardinal Duprat et ceux du connétable de Bourbon ; l'on voit encore, à la galerie d'Apollon, une aiguière en cristal de roche, avec une monture d'or à fleurs de lis barrées, qui doit avoir appartenu au trop célèbre connétable. »

***

Le *Polybiblion* a mentionné dans sa chronique (livraison de novembre), la mort de L.-J.-J. Alary.

***

A lire dans le même recueil, p. 467, la note suivante, qui intéresse nos voisins de l'Est et peut-être aussi le Bourbonnais :

Bresse et Bugey. — C'est assurément une étude intéressante que celle de M. Alexandre Bérard : *L'invasion arabe dans la Bresse, la Dombes et le Bugey*. (Extrait du *Bulletin de la Société de géographie de l'Ain*, n° 2, 1889, Lyon, H. Georg, in-8 de 35 p.) Appuyant ses dires de l'autorité de certains érudits connus, tels que MM. Vingtrinier, le docteur Bertholon, D. Monnier et quelques autres, l'auteur s'efforce de démontrer que nombre de méfaits et de crimes imputés aux Sarrasins ont été, en réalité, commis par les Hongres et même par les Francs de Charles Martel, après Poitiers, dans les régions dont il s'occupe et incidemment ailleurs. On trouve là de curieuses indications philologiques et anthropologiques qui, si elles ne sont point indiscutables, nous paraissent du moins avoir le mérite de la vraisemblance.

***

Encore du *Polybiblion* :

Forez. — *La Diana*, la société historique et archéologique du Forez, vient de publier le catalogue de sa bibliothèque (Montbrison, imp. de A. Huguet, in-8 de v-369 p.) Déjà en 1865, M. Louis-Pierre Gras en avait donné un (Montbrison, imp. de A. Huguet, 1865, in-8 de 118 p.) Mais cet ancien catalogue était devenu insuffisant. Le nouveau bibliothécaire, M. Thomas Rochi-

Digitized by Google

gneux, n'a pas cru devoir adopter pour la confection de son inventaire l'ordre de matières suivi jadis par M. Gras. Il se borne à donner la liste des ouvrages par noms d'auteurs, classant les anonymes à la fois au nom de l'auteur connu et au premier mot du titre. Les manuscrits ne sont pas séparés des ouvrages. On peut regretter que l'on n'ait point mis à la suite du volume une table des matières qui y eût rendu les recherches plus aisées.

***

Extrait de la liste définitive des récompenses décernées à la suite de l'Exposition, liste publiée au *Journal officiel* :

Groupe I. — (Œuvres d'art). — Classes 1 et 2. — Peinture.

France. — Médaille de bronze, M. de la Boulaye.
Mentions honorables : MM. Outin, Perret Marius.

Classe IV. — Sculpture.

France. — Médaille de bronze : M. Coulon.

Classe V. — Gravure.

France. -- Médaille d'argent : M. Desboutin.
Ajoutons que M. Silvestre Milanolo a aussi obtenu une mention honorable dans la section italienne.
Nous adressons nos plus vives félicitations à nos artistes.

***

La Société d'émulation, dans sa dernière séance, a maintenu pour l'année 1889-90, son ancien bureau, dont tous les membres étaient rééligibles, et qui était composé ainsi qu'il suit :
Président, M. Ernest Bouchard ; vice-présidents, MM. Doumet-Adanson, A. Bertrand et Vayssière ; secrétaire-archiviste, M. G. Bernard ; secrétaire-adjoint, M. A. Thonier Larochelle ; trésorier, M. Croizier ; conservateur du Musée, M. A. Queyroy.

***

DOCUMENTS ANCIENS RELATIFS AU BOURBONNAIS.

Extrait du catalogue trimestriel de M. Saffroy, 65, Grande-Rue, Pré Saint-Gervais (Seine) ; liste inédite des documents disponibles :

Rapports, projets de décret et d'avis relatifs à l'établissement dans la ville d'Issoudun d'un hospice d'incurables, in-4° br., 1810 ; 2 francs.

Première et deuxième consultation et plaidoyer entre O. de Saint-Georges, marquis de Vérac, contre dame de Villers de Chelers et Leroux du Châtelet, 3 pièces in-4°, br. ; 2 fr. 50.

Reconnaissance notariée délivrée à noble Annet DUPRAT S^r DE GONDALLE, *au nom de la prieure d'Estel*, comme ayant reçu des mains de P. et Fr. de Challus 750 livres à valoir sur la somme de 1500 livres que ledit de Gondalle doit pour l'entrée de Madame sa fille au susdit couvent, 1675, manuscrit : 2 francs.

Vente par Ch Vigier et C.-R. Megret, son épouse, du lieu appelé les Rousseaux, paroisse de Lucenay, consistant en masures, terres, prés, à J. Fr. Palierne, 1714, manuscrit : 2 francs.

Réponse au mémoire donné par l'abbé de Septfons sur la difficulté qu'elle doit avoir avec M. de la Tour, relatif aux seigneuries de Chezelles et de Dompierre, manuscrit de quatre grandes pages f° XVIIIe siècle : 3 francs.

Lettre à S. de Dame Rivière de Riffardeau. — Quittance du marquis de Rivière, pair de France.— Parchemin in-4°, lettre du baron de Rivière, ministre à Cassel, 1822, 3 pièces : 4 francs.

Foy et hommage de Lhermitte, receveur des mines de Fins pour des biens sis à Neuvy, reçu et signé par O. des Pallière, receveur des domaines, 1764 : 2 francs.

Digitized by Google

LE BOURBONNAIS A L'EXPOSITION

Histoire rétrospective du travail et des sciences anthropologiques (CLASSE III).

ENVOI DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL (*suite*).

Deux fragments et un couvercle de gazette à courant d'air, des potiers gallo-romains de Vichy.

Un fragment de gazette à courant d'air, avec vase aplati au fond, provenant de la faïencerie des Chambon, qui était située sur l'emplacement actuel de l'avenue Nationale, à Moulins.

Trois assiettes à décor rayonnant et polychrome des Chambon, pieusement conservées par un de leurs descendants, M. Vérillaud, et offertes par lui au Musée départemental.

ENVOI DE M. ALFRED BERTRAND.

Trois enclumes en granit et en silex, ayant servi à la taille des silex ou autres instruments de l'époque préhistorique, et recueillies sur les lieux de fabrication, aux Brosses, commune de Diou (Allier).

Deux culots en fer des forges gallo-romaines dites à la Catalane, provenant l'une d'Avermes, l'autre des Brosses, à Diou.

Un fragment de schiste de Buxières-les-Mines, scié en partie seulement pour être employé en carrelage, et recueilli dans une villa gallo-romaine, aux Châtelins, commune de Moulins.

Un fragment de marbre gris, à moitié scié, pour carrelage, ramassé sur les ruines d'une importante villa gallo-romaine, à la gare de Saincaize (Nièvre).

Un échantillon de la terre préparée par les potiers-modeleurs gallo-romains des officines de Saint-Pourçain-sur-Besbre (Allier).

Un petit creuset ovoïde en terre réfractaire, à fondre les émaux dans les officines de potiers gallo-romains de Vichy.

Un demi-vase coupé perpendiculairement par les mêmes ouvriers, et suspendu horizontalement par quatre fils, pour contenir de l'eau, afin d'humecter les doigts, le tour, ou les pièces à tourner, des officines antiques de Vichy.

Un petit cuilleron en terre, devant aussi avoir servi à cet usage aux mêmes potiers.

Un petit récipient en terre ayant encore eu une semblable destination dans les officines des potiers gallo-romains de Lubié, près Lapalisse.

Trois fragments de grille en terre cuite des fours à potiers de Vichy.

Trois fragments de terre cuite, malaxés à la main et portant l'empreinte des stries de la peau des potiers gallo-romains de Vichy.

Trois lissoirs en marbre de Châtel-Perron, ayant servi d'outils aux ouvriers de Saint-Pourçain-sur-Besbre.

Deux semblables lissoirs en marbre de même provenance, outils des potiers de Vichy.

Deux supports et deux rondelles en terre cuite destinés à mettre en fours des vases et statuettes des officines de Toulon (Allier).

Deux supports en galette et quatre cales de terre cuite, pour maintenir entre eux les vases au four ; ces supports portant l'empreinte en creux des reliefs des vases qu'ils soutenaient. (Officines de Lubié.)

Un groupe de fonds et un autre de panses de vases vitrifiés par la trop grande cuisson, (officines de Toulon).

Echantillon de terre ocreuse rouge servant d'engobe aux potiers, recueilli dans les officines de Vichy, avec un petit pot pour la délayer.

Trois moules de vases à reliefs des officines de Vichy.

Cinq poinçons, terre cuite, pour faire les empreintes dans ces moules ; un homme nu, un lion, un chien, une feuille d'arbre, un homme vêtu (officines de Vichy).

Digitized by Google

Deux poinçons d'estampilles de noms des potiers : ALBVS et MACCIVS, — de Vichy.

Trois moules de lampes funéraires, dont un à masque scénique et les deux autres estampillés : SVLPICI et MATVS. — de Vichy.

Quatre lampes funéraires, terres cuites estampillées des noms de SVLPIC, SVRILLIVS, COMVNI, FORTIS, — de Vichy.

Un moule de tête de chien et son épreuve en terre. — Vichy.

Une maquette de corps d'un cheval. — Vichy.

Un important fragment de maquette de la statuette du jeune berger se tirant une épine du pied. — Vichy.

Un beau fragment de l'épreuve de cette statuette. — Vichy.

Deux fragments de moule de cette même statuette. — Vichy.

Deux singes, terre cuite des officines de Toulon.

Un moule de tête de nègre et son épreuve en terre de Saint-Pourçain-sur-Besbre.

Quatre petits bustes de femmes à coiffures variées, terre cuite blanche des officines de Vichy.

Un moule de cheval, terre blanche de Vichy.

Un lion, terre blanche de Vichy.

Sept moules, terre blanche des officines de La Forest (commune de Toulon), représentant un buste de rieur tenant un coq dans ses bras et signé : SEVERIANVS.

Un lion estampillé par une grande feuille de lotus.

Un bélier couché, de SEVERIANVS.

Un cheval estampillé VRBICVS.

Un buste de rieur à chevelure bouclée — SEVERIANVS.

Un buste de rieur à capuchon relevé. — SEVER.

Un moule de derrière de capuchon. — VRBANVS.

Moulage en terre du buste complet de rieur capuchonné.

Un grand moule de colombe, estampillé ABVDINOS.

Une épreuve en terre, tirée de ce moule.

De nombreux échantillons de verre antique fondu, les uns incolores et les autres à pâtes colorées, provenant d'une verrerie antique de la période gallo-romaine, découverte sur la commune de Pierrefitte (Allier).

Fragments de pierre ponce du Vésuve, ayant servi d'outils aux verriers de Pierrefitte (Allier).

***

Figurait aussi à l'Exposition, classe 41, groupe V, n° 297 du Catalogue officiel de cette classe :

Une réunion complète de tous les minéraux, schistes, cristaux, provenant des tentatives, recherches et forages des mines des environs de Laprugne et particulièrement de celles de Charrier. On y remarque des plombs argentifères, des pyrites aurifères, la philipsite, l'étain, le manganèse, le feldspath, la baryte, etc. Le tout est présenté par M. Saint-André, de Laprugne, ancien maréchal, qu) s'attribue la découverte des gisements cuivreux de Laprugne. Cette découverte est, en effet, très récente, car les rapports faits avant la publication de la *Statistique minéralogique de l'Allier*, par M. Boulanger, en 1844, sont muets à ce sujet, et encore cet ingénieur ne cite à Laprugne qu'une mine de plomb, tandis que c'est le minerai de cuivre qui a été exploité.

XXX.

Le Directeur-Gérant : E. Delaigue.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Estat des gentilshommes de la province du Bourbonnais en l'année 1690, par M. Roger DE QUIRIELLE 1

Excursions en Bourbonnais, par M. E. DELAIGUE 10, 52 308

Galerie bourbonnaise. — Blaise de Vigenère, par M. Robert DE GIVREUIL 17

A propos d'une inscription trouvée sur le coteau de Sainte-Catherine, près Moulins, par M. Francis PÉROT 23

Curiosités du vieux Moulins. — La couronne de Jacquemart, par M. Roger DE QUIRIELLE, (Un moulinois) 28

L'église de Chappes, par M. E. BRUGIÈRE DE LAMOTTE 33 65

Le Bourbonnais pittoresque.— Hérisson, par M. C. GRÉGOIRE (*suite*) 42, 88, 97 153

Alexandre Dumas et le tombeau du maréchal de Chabannes, par M. Roger de QUIRIELLE 49

Notes sur la châtellenie de Bourbon au XVIIe et au XVIIIe siècle, par M. Jules GRAS 57

Tombeau et épitaphes des de Brosse, par M. l'abbé J.-H. CLÉMENT. 71, 128 161

Note sur les anciens possesseurs du château des Bouchesnes et de Montmorillon, par M J.-M. FLACHARD 82

Galerie bourbonnaise. — Jean Bariau, par M. E. DELAIGUE 103

Souvenirs de l'hôtel-de-ville, par M. H. FAURE (*suite*). 107, 137, 216, 243 279

Souvenirs historiques des environs de La Palice, par Madame la Comtesse Alfred DE CHABANNES LA PALICE 114

L'adoration de l'âne à la Guillermie, par M. Roger DE QUIRIELLE. 125

Un émissaire du connétable, par M. le vicomte DE GAULMYN 141

Verneuil, sa châtellenie, sa collégiale, par M. Ernest BOUCHARD. 169, 201 233, 265 301

Prise de possession d'un office de sacristain, en l'église paroissiale de Saint-Martin d'Ygrande, par M. Jules GRAS 177

Notice sur M. l'abbé Ogerdias, ancien curé de Souvigny, par M. A. FAYET 189

Les monétaires mérovingiens restitués au Bourbonnais, par M. Francis PÉROT 192

Un faux de Brosse, dernier descendant des barons d'Huriel, par M. Louis AUDIAT 208

Les artistes bourbonnais au Salon, par M. E. DELAIGUE 222

Exposition des œuvres de Marcellin Desboutin, par M. Emile ZOLA. 239

Les monétaires mérovingiens de Saint-Pierre-des-Etieux, par M. Francis PÉROT 253

Les artistes bourbonnais à l'Exposition, par M. E. DELAIGUE 256

Le cerf ailé mis en devise par Paul Jove, par M. Roger DE QUIRIELLE. 259

Les peintures décoratives des églises du Bourbonnais, par MM. P. GÉLIS-DIDOT et H. LAFILLÉE 272

Une page inédite de l'histoire d'Hérisson. — Un collège à Hérisson, en 1603, par M. L.-G. MONTAGNE 294

Une statistique nobiliaire du Bourbonnais, par M. R. DE QUIRIELLE. 312, 347 366

Une école à Vichy, par M. Louis AUDIAT 331

Le château de Segange et ses seigneurs, par M. G. DE LA MOUSIÈRE . 333

Galerie bourbonnaise. — Louis-Justin-Joseph Alary, par M. Louis AUDIAT 354

Une statue de sainte Geneviève de Juilly, (sculpture de M. Mony), par M. E. DELAIGUE 385

Le château de Pontlung, par M. Jules GRAS 379

Les chevaux-fugs de Montluçon, par M. Francis PÉROT 383

Digitized by Google

TABLE DES GRAVURES

Pages

L'usine des Grivats, par M. E. Delaigue. 15
Portrait de Blaise de Vigenère, fac-simile d'une gravure du temps. 19
Fragment d'inscription, dessin de M. E. Delaigue. 25
Fleurs de lys de la couronne de Jacquemart, dessin de M. E. Delaigue. 30
Place et église de Chateloy, par M. F. Combes 43
L'église de Chateloy, façade, par M. P. Gélis-Didot. 45
Le château du Vernet, par M. E. Delaigue. 53
Blasons de l'Armorial du Bourbonnais, planche en couleurs. 60
L'église de Chappes, par M. E. Brugière de Lamotte. 67
L'église de Chateloy, coupe, par M. P. Gélis-Didot 89
Fresque de l'église de Chateloy, abside, par M. P. Gélis-Didot. . . 99
Portrait de M. Jean Bariau, par lui-même. 103
Pierre tombale de l'église du Breuil, par M. Roger de Quirielle. 115
Ruines du château de Montaigu-le-Bleyn, par M. le comte de Chabannes. 123
Vue de l'Aumance, près de Cosnes, par M. Belin-Dollet. 155
Vue de l'Aumance, près du Saut-du-Loup, par M. Barillet. 157
Le rocher du Maroc, par M. Belin-Dollet. 160
Verneuil. — Vue de la ville et du château en 1810, par Achille Allier. 169
Verneuil — Ruines du château, par M. le comte Edmond de Lastic. 173
Fragment de poterie, par M. E. Delaigue. 199
Six chapiteaux de l'église de Chateloy, par M. P. Gélis-Didot. 227, 229, 231
Blasons des familles Soreau et de Chaumejean. 238
Comment on forge la monnaie d'or et d'argent, d'après une vieille gravure 254
Le cerf ailé, fac-simile d'une gravure extraite du *Dialogue des devises*, de Paul Jove. 261
L'église de Verneuil, par M. le comte Edmond de Lastic. 267
Le portail de l'église de Saint-Hilaire (Allier), par M. P. Gélis-Didot. 273
Une archivolte de l'église de Saint-Etienne à Nevers, par M. P. Gélis-Didot. 274
Une peinture de l'église de Cosne-sur-l'Œil (Allier), par M. P. Gélis-Didot 275
Une retombée d'arc de l'église en ruines de Bessay-le-Monial (Allier), par M. P. Gélis-Didot. 276
Intérieur de l'église d'Autry (Allier), par M. P. Gélis-Didot. . . 277
Agnès Sorel, d'après un dessin au crayon, du temps. 303
Ecusson de la ville de Verneuil. 307
Clôture de la chapelle-vieille, à Souvigny, par M P. Gélis-Didot. 327
Le château de Segange, d'après une photographie de M. Aymar Thonier Larochelle 337
Une statue de Notre-Dame de Fuilly (sculpture de M. Mony). . . . 365
Les chevaux-fugs, fac-simile d'une gravure ancienne 385
Portrait de M. Alary, par M. L. Toutant 391

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

Pages.

MM. ALLIER (Achille) : *Vue de la ville et du château de Verneuil en 1810* 169
AUDIAT (Louis) : *Un faux de Brosse, dernier descendant des barons d'Huriel*. 208
— *Une école à Vichy*. 331
— *Galerie bourbonnaise. — Louis-Joseph-Justin Alary* 355
BARIAU (Jean) : *Portrait* 103
BARILLET (Francis) : *Vue de l'Aumance près du Saut-du-Loup*, dessin 157
BOUCHARD (Ernest) : *Verneuil, sa châtellenie, sa collégiale*, 169, 201, 233, 265 301
BELIN-DOLLET : *Vue de l'Aumance, près de Cosne*, dessin. . 155
— *Le rocher du Maroc*, dessin 160
BRUGIÈRE DE LAMOTTE (E.) : *L'église de Chappes*. . . . 33 65
— *L'église de Chappes*, dessin . 67
CHABANNES LA PALICE (Madame la comtesse Alfred DE) : *Souvenirs historiques des environs de La Palice*. 114
CHABANNES (comte DE) : *Ruines du château de Montaigu-le-Bleyn*, dessin 123
CLÉMENT (Abbé J.-H.) : *Tombeau et épitaphes des de Brosse* 71, 128 161
COMBES (François) : *Place et église de Chateloy*, dessin. . . . 43
DELAIGUE (Ernest) : *Excursions en Bourbonnais*, . . 11, 52 308
— *L'usine des Grivats*, dessin. 15
— *Fragment d'inscription*, dessin. 25
— *Fleur de lys de la couronne de Jacquemart*, dessin 30
— *Le château du Vernet*, dessin 53
— *Galerie bourbonnaise. — Jean Bariau*. 103
— *Fragment de poterie*, dessin 199
— *Les artistes bourbonnais au Salon* . . . 222
— *Les artistes bourbonnais à l'Exposition* . 256
— *Une statue de sainte Cenevième de Juilly*, (sculpture de M. A.-S. MONY) . . . 365
FAURE (Henri) : *Souvenirs de l'hôtel-de-ville* (suite), 107, 137, 180, 216, 243 279
FAYET (A.) : *Notice sur M. l'abbé Ogerdias, ancien curé de Souvigny* 189
FLACHARD (J.-M.) : *Note sur les anciens possesseurs du château des Bouchesnes et de Montmorillon* 82
GAULMYN (vicomte de) : *Un émissaire du connétable de Bourbon* 141
GÉLIS-DIDOT (Pierre) : *L'église de Chateloy*, façade, dessin . 45
— *L'église de Chateloy*, coupe, dessin, . 89

Digitized by Google

Pages

MM. GÉLIS-DIDOT (Pierre) : *Fresques de l'église de Chateloy et abside*, dessin 99
— *Six chapiteaux de l'église de Chateloy*, dessin. 227, 229 231
— *Les peintures décoratives des églises du Bourbonnais* 272
— *Le portail de l'église de St-Hilaire (Allier)* dessin 273
— *Une archivolte du portail de l'église de Saint-Etienne, à Nevers*, dessin. 274
— *Une peinture de l'église de Cosne-sur-l'Œil (Allier)*, dessin 275
— *Une retombée d'arc de l'église en ruines de Bessay-le-Monial (Allier)*, dessin. 276
— *Intérieur de l'église d'Autry (Allier)* dessin 277
— *Clôture de la chapelle-vieille à Souvigny* dessin 327
GIVREUIL (Robert DE) : *Galerie bourbonnaise. Blaise de Vigenère* 17
GRAS (Jules) : *Notes sur la châtellenie de Bourbon au XVIIe et au XVIIIe siècle*. 57
— *Prise de possession d'un office de sacristain, en l'église paroissiale de Saint-Martin d'Ygrande en 1748*. 177
— *Le château de Pontlung et ses seigneurs*. . . . 379
GRÉGOIRE (Camille) : *Le Bourbonnais pittoresque. — Hérisson* (suite). 42, 88, 97 153
LAFILLÉE (H.) : *Les peintures décoratives des églises du Bourbonnais* 272
MONTAGNE (L. G.) : *Une page inédite de l'histoire d'Hérisson. — Un collège à Hérisson en 1603*. 294
MOUSIÈRE (G. DE LA) : *Le château de Segange et ses seigneurs*. 333
LASTIC (c^te Edmond DE) : *Ruines du château de Verneuil*, dessin. 173
— *L'église de Verneuil*. 267
PÉROT (Francis) : *A propos d'une inscription trouvée sur le coteau de Sainte-Catherine, près Moulins*. 23
— *Les monétaires mérovingiens restitués au Bourbonnais* 192
— *Les monétaires mérovingiens de St-Pierre-des-Etieux*. 253
— *Les chevaux-fugs de Montluçon* 383
QUIRIELLE (Roger DE) : *Estat des gentilshommes de la province de Bourbonnais .. en l'année 1690* 1
— *Curiosités du vieux Moulins. — La couronne de Jacquemart*. 28
— *Alexandre Dumas et le tombeau du maréchal de Chabannes* 49
— *Pierre tombale de l'église du Breuil*, dessin. 115
— *L'adoration de l'âne à la Guillermie*. 125
— *Le cerf ailé, mis en devise par Paul Jove*. 259
— *Une statistique nobiliaire du Bourbonnais, dressée en 1664*. . 312, 347 365
TOUTANT (L.) : *Portrait de M. Alary*, dessin. 391
ZOLA (Emile) : *Exposition des œuvres de Marcellin Desboutin*. 239

Digitized by Google

5 08088 8097

Digitized by Google

Digitized by Google

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

des Annales Bourbonnaises

MM. Louis Audiat.
F. Barillet.
Belin-Dollet.
G. Bernard.
A. Bernard.
A. Bertrand.
A. Blandin.
E. Bouchard.
de la Boulaye.
Brugière de la Motte.
le comte du Buysson.
Léon Cassard.
Bon Ed. de Conny.
Abbé J.-H. Clément.
F. de Chavigny.
F. Combes.
Jean Coulon.
La Couture.
abbé Crison.
M. Desboutin.
Dutasta.
Doumet-Adanson.
H. Faure.
J. de Gaulmyn.
P. Gélis-Didot.
des Gozis.

MM. Jules Gras.
C. Grégoire.
le comte Ed. de Lastic.
Lefrat.
Mercier.
S. Milanolo.
Miquel.
A. Mony.
chanoine Morel.
Auradou.
Outin.
Pépin.
F. Pérot.
Pierdon.
H. Pinguet.
G. Plainchant.
A. Queyroy.
Rayeur.
J. Roy.
Léop. Serre.
G. Seulliet.
G. Talbourdeaux.
A. Thonier.
B. Thonier.
M. Vacher.
docteur Vannaire.

Digitized by Google